

MÉMOIRES  
DU  
MARQUIS DE SOURCHES

SUR LE RÈGNE DE LOUIS XIV

PUBLIÉS  
PAR LE COMTE DE COSNAC  
(GABRIEL-JULES)

ET  
ARTHUR BERTRAND  
Archiviste-paléographe.



5269

---

TOME PREMIER

Septembre 1681 — Décembre 1686

---

PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

---



MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE SOURCHES

---

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD.

---

MÉMOIRES  
DU  
MARQUIS DE SOURCHES

SUR LE RÈGNE DE LOUIS XIV

PUBLIÉS  
PAR LE COMTE DE COSNAC ✓  
(GABRIEL-JULES)

ET  
ARTHUR BERTRAND ✓  
Archiviste-paléographe.

5269

---

TOME PREMIER

Septembre 1681 — Décembre 1686

---



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

---

1882

Tous droits réservés



B 5 82300

11

Biblioteka Jagiellońska



1001425048

# INTRODUCTION

AUX

## MÉMOIRES DU MARQUIS DE SOURCHES

PAR

LE COMTE DE COSNAC (GABRIEL-JULES)

---

Nous livrons pour la première fois à la publicité, dans leur entier, les Mémoires du marquis de Sourches, dont le texte manuscrit appartient par héritage à M. le duc des Cars. L'existence de ces Mémoires est demeurée longtemps ignorée ; elle n'était guère connue hors du cercle restreint des membres de l'illustre maison qui les possédait. Nous devons attribuer à cette circonstance ce fait que le P. Lelong et son continuateur, qui ont signalé tant de manuscrits inédits de leur temps ou qui le sont encore, les ont passés sous silence dans la *Bibliothèque historique de la France*.

Ces Mémoires n'ont jamais fait l'objet que de communications discrètes, et, quelque rares qu'elles aient été, elles leur sont cependant devenues fatales. Deux volumes, les tomes II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup>, avaient été prêtés avant la révolution de 1789 au président Rolland<sup>1</sup> ; dans la tourmente révolutionnaire, le

1. Barthélemy-Gabriel Rolland d'Erceville, né en 1734, doit sa célébrité à son active hostilité contre les Jésuites. Il était président de la chambre des

président ayant péri sur l'échafaud, la trace même du prêt s'était effacée dans le renouvellement des générations, lorsqu'en 1836 le tome III<sup>e</sup> fut inopinément publié en deux volumes par un avocat, M. Adhelm Bernier. Il fait connaître dans son introduction qu'il a acquis ce manuscrit d'un libraire qui le tenait de la vente de la bibliothèque du président Rolland. M. Bernier ajoute que ce volume faisait évidemment partie d'une collection d'autres volumes considérés comme perdus; c'est le contraire qu'il aurait pu dire! Il eût été heureux néanmoins que M. Bernier eût pu acquérir et publier les deux volumes prêtés, car le sort de l'un d'eux reste ignoré.

Cette première publication d'une minime partie des Mémoires du marquis de Sourches avait éveillé une légitime curiosité qui faisait regretter que ses Mémoires ne fussent pas connus dans leur entier. Quelques écrivains, qui savaient en quelles mains se trouvait ce précieux dépôt, en ont demandé la communication; deux seulement ont obtenu cette faveur: M. le duc de Noailles, qui les a utilisés par d'heureux emprunts pour son *Histoire de madame de Maintenon*, et le P. Luras, qui s'en est servi pour sa récente publication intitulée: *Nouveaux éclaircissements sur l'Assemblée de 1682, d'après les Mémoires inédits du marquis de Sourches*. Depuis, diverses autres personnes auraient désiré avoir la communication des Mémoires, afin de leur faire des emprunts pour leurs travaux; mais M. le duc des Cars, voyant tout l'intérêt qui s'attache à ces manuscrits, a préféré les livrer tout entiers à la publicité.

enquêtes au parlement de Paris. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 20 avril 1794. Il a laissé différents mémoires intéressants. Voy. la *Nouvelle biographie générale*, tom. XLII, p. 565.

Nous nous proposâmes dès lors de nous faire l'auxiliaire du louable projet de notre vieil ami de les faire paraître en entier. Nous en offrîmes en son nom la publication à la *Société de l'histoire de France*<sup>1</sup>, par l'intermédiaire de laquelle nous avons nous-même autrefois publié les Mémoires de *Daniel de Cosnac*. Bien que séduits par cette offre, nos éminents collègues du Conseil de cette Société crurent cependant ne pas pouvoir l'accepter, par ce motif que, ne donnant que cinq volumes chaque année et ne pouvant absolument suspendre toutes ses autres publications, il aurait fallu un laps de temps trop long pour achever cette œuvre. Nous ne renoncâmes pas néanmoins au projet de faire paraître ce grand ouvrage; quelques librairies des plus importantes de Paris nous témoignèrent la crainte que les circonstances fussent peu favorables pour une entreprise qui exigeait une avance de fonds considérable; mais la librairie Hachette a accueilli cette ouverture avec empressement et sans hésitation.

Les faits que nous venons d'exposer pouvaient nous donner à nous-même quelques titres pour attacher notre nom à la publication de ces Mémoires, sans compter une connaissance assez particulière que nous avons acquise de leur époque par notre ancienne publication des *Mémoires de Daniel de Cosnac* et par les nombreuses recherches nécessitées par notre ouvrage en cours d'impression sous le titre : *Souvenirs du règne de Louis XIV*. Comme cette tâche ajoutée à nos autres travaux historiques eût été trop lourde pour nous seul, nous avons accepté avec plaisir un collaborateur que nous a désigné M. le duc des Cars : M. Arthur

1. Voy. le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, séance du 7 mars 1876.

Bertrand, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, nous donne son concours patient et éclairé pour le labeur de cette longue entreprise; ancien élève de l'École des Chartes, il a attaché son nom à des travaux d'érudition, consacrés à l'époque des guerres de religion et à l'histoire de la province du Maine. Il est accoutumé à la lecture des textes et sait l'exactitude que requiert leur publication. Les loisirs que lui laisse sa sortie de l'administration lui permettent un concours dont nous tenons à le remercier.

Lorsque la collection des Mémoires manuscrits du marquis de Sourches était complète, elle se composait de dix-sept grands volumes in-folio reliés en basane, contenant les faits historiques qui se sont passés depuis le mois de septembre 1681 jusqu'à la fin de l'année 1712. Un volume séparé contient les œuvres mêlées de l'auteur: un récit de ses campagnes, des morceaux de poésie, des psaumes traduits en vers, des compositions musicales. Aujourd'hui, la collection des Mémoires ne forme plus que seize volumes, en y comprenant le tome III<sup>e</sup>, publié par M. Bernier, racheté, depuis longtemps, par M. le comte d'Hunolstein, qui en a fait don à sa belle-sœur, Mme la duchesse des Cars, mère du possesseur actuel des Mémoires. Ce volume prend sa place dans notre publication.

Le volume qui manque est le II<sup>e</sup>; il comprenait les années 1683 et 1684. Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre à quel point cette perte est regrettable, lorsque l'on songe que l'année 1683 correspond à la mort de la reine Marie-Thérèse, à celle de Colbert, à la reprise de la guerre pour cause d'inexécution du traité de Nimègue; l'année 1684 correspond au bombardement de Gênes, à la

prise de Luxembourg, à la trêve de Ratisbonne entre la France et l'Espagne, entre la France et l'Empire, enfin, d'après la croyance la plus généralement répandue, au mariage secret de Louis XIV avec Mme de Maintenon. Bien des personnes nous ont exprimé la pensée que ce volume pouvait contenir des détails curieux, quelques révélations même, sur ce mariage. Nous pouvons affirmer par induction qu'il n'en est rien, puisque dans le volume suivant, année 1685, l'auteur parle du bruit qui courait du mariage du roi avec l'infante de Portugal; puis il rapporte ce propos du roi au grand écuyer : « N'avez-vous pas entendu dire, aussi bien que les autres, que je fais faire une livrée et que c'est une preuve que je me remarie? » L'auteur ajoute que ce discours fit faire réflexion que le roi pouvait bien avoir l'intention de se remarier, parce qu'on avait remarqué qu'il avait mis plusieurs fois la même finesse en usage quand il voulait faire croire qu'il ne pensait pas à des choses qu'il avait cependant résolues. Ce propos de Louis XIV prouve surabondamment qu'alors il n'était pas encore remarié, mais qu'il était au moment de le faire, non point avec l'infante de Portugal, mais avec Mme de Maintenon. Enfin cette livrée neuve n'indiquerait-elle pas l'intention qu'il avait alors de déclarer publiquement le mariage qu'il allait contracter?

Les Mémoires du marquis de Sourches ont été recopiés de la main de plusieurs secrétaires, leur écriture toujours soignée n'étant pas toujours la même; aucune de ces écritures que nous avons comparées avec des lettres autographes de l'auteur ne nous a paru semblable à celle de ses lettres. Il serait du reste peu admissible qu'il eût pris lui-même un soin si long et si minutieux, pas même pour ses nombreuses notes d'une écriture très fine qui diffère toujours de l'écri-

ture du texte. Nous n'avons donc pas à nous arrêter au sens littéral de cette note placée en marge de la page 105 du volume des œuvres mêlées : « L'auteur a adjouté cela en copiant son manuscrit.... » Evidemment il a voulu dire : en le faisant recopier. Quant au nom des copistes, l'un d'eux a même eu soin de nous laisser le sien inscrit au bas de la page 512 du IX<sup>e</sup> volume <sup>1</sup>. Nous devons croire que l'auteur n'a pas composé ses notes en même temps que ses *Mémoires*, à en juger par celle-ci qui précède toutes les autres, en marge du récit de sa campagne de 1667, dans le volume de ses œuvres mêlées : « Remarques faites par l'auteur en l'année 1698. »

Le titre des *Mémoires* présente une série de lettres majuscules sur la première page de chaque volume, titre reproduit en lettres dorées sur le dos du volume. Voici ce titre :

*Mémoires de M. L. F. D. B. M. D. S. C. D. P. D. L. D. R. E. G. P. D. F.,*

dont la traduction est celle-ci :

*Mémoires de Monsieur Louis-François Du Bouchet, Marquis De Sourches, Conseiller D'estat, Prévost De L'hostel Du Roi, Et Grand Prévost de France* <sup>2</sup>.

1. Delobel *scripsit*. Ce nom est écrit en caractères si fins qu'il est pour ainsi dire indéchiffrable; mais nous nous sommes adressé à M. l'abbé Ledru pour savoir s'il avait rencontré cette signature dans les *Archives du château de Sourches*; il nous a répondu qu'il avait trouvé plusieurs lettres signées de ce nom; il a eu l'obligeance de nous envoyer l'une d'elles datée de Paris, le 4 janvier 1716, adressée à M. des Plats, capitaine du château de Sourches. La signature en plus gros caractères est parfaitement lisible. L'écriture de cette lettre est conforme à celle d'un grand nombre des volumes des *Mémoires du marquis de Sourches*. Cette lettre est une lettre de compliments à l'occasion de la nouvelle année, mais un *post-scriptum* contient cette particularité curieuse que la femme de Delobel se plaint de ce que Mme des Plats a oublié de lui envoyer une oie, comme le faisait chaque année feu M. de La Semerie, prédécesseur de M. des Plats comme capitaine du château de Sourches.

2. M. Bernier a donné dans son édition cette traduction défectueuse :

Les fonctions dont l'auteur était investi donnent à ses *Mémoires* une valeur historique particulière.

Quelques détails sur l'origine et les attributions des charges de Prévôt de l'hôtel du Roi et de Grand Prévôt de France demandent à trouver ici leur place.

L'autorité du Prévôt de l'hôtel du Roi dérivait de celle du grand Sénéchal, qui existait en même temps que celle de Comte du palais, mais dont les attributions étaient moins étendues. Plus tard, l'autorité du Sénéchal supprimé passa au Grand-Maitre de la maison du roi, de celui-ci aux Maîtres d'hôtel et de ceux-ci au Prévôt de l'hôtel. Ces officiers avaient sous leurs ordres le roi des ribauds, chef des sergents de l'hôtel du Roi, dont les fonctions consistaient à chasser de la Cour les vagabonds, filous, femmes débauchées, ceux qui tenaient des brelans et autres gens de mauvaise vie que l'on comprenait sous le nom de ribauds. Il avait soin que personne ne restât dans la maison du Roi pendant le dîner et le souper que ceux qui avaient bouche à la cour, et en faisait sortir chaque soir ceux qui n'avaient pas droit d'y coucher. Enfin il prêtait main forte à l'exécution des jugements qui étaient rendus par le Bailli du palais ou tout autre officier de justice ayant juridiction à la suite de la Cour.

Nous ne saurions dire si le roi des ribauds fut supprimé en 1422, et s'il eut pour successeur immédiat le prévôt de l'hôtel, ou si le prévôt de l'hôtel ne fut établi qu'en 1475. Boutillier dit que de son vivant, en 1459, le roi des ribauds existait encore; mais, d'après les chroniques de Saint-

*Mémoires de monsieur Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, comte de [Montsoreau], prévôt de l'hôtel du Roi et grande prévôté de France.* Le P. Lauras, dans son ouvrage que nous avons cité, a donné une traduction qui s'éloigne encore plus de la vérité : *Mémoires de monsieur Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, colonel du premier dragons légers du Roi, et grand prévôt de France.*

Denis, il y avait un prévôt de l'hôtel dès 1455, Jean de La Gardette; les deux charges auraient donc été coexistantes à un certain moment, mais le roi des ribauds ne tarda pas à disparaître, confondu parmi les gardes de la prévôté de l'hôtel établis au nombre de trente sous le règne de Louis XI.

La charge de grand prévôt de France était distincte de celle de prévôt de l'hôtel du Roi; ses attributions d'une nature analogue s'exerçaient, ainsi que son titre l'indique, dans une circonscription plus étendue. Ces deux charges, devant facilement créer des conflits d'attributions, furent réunies en une seule en la personne de François du Plessis, seigneur de Richelieu. En même temps, par ses lettres patentes du 3 juin 1578, le Roi déclara qu'il n'avait jamais entendu et qu'il n'entendait pas qu'à l'avenir la qualité de grand prévôt fût attribuée à nul autre qu'au prévôt de son hôtel.

De cette confusion entre les fonctions de grand prévôt de France et celles de prévôt de l'hôtel du Roi il résulta que le grand prévôt de France ne retint de l'étendue de ses fonctions primitives que la juridiction dans un rayon de dix lieues autour de la résidence de la Cour, et que les fonctions de prévôt de l'hôtel du Roi lui furent dévolues en entier.

La prévôté de l'hôtel formait une juridiction composée du grand prévôt, de deux lieutenants généraux de robe longue, civils, criminels, et de police, servant alternativement l'un à Paris, au For-l'Evêque, près de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'autre à la Cour, d'un procureur du Roi, un substitut, un greffier, deux commis-greffiers, un trésorier payeur des gages, douze procureurs, quatorze huissiers, trois notaires pour la suite de la Cour.

Le grand prévôt prononçait ses jugements avec l'assistance

des maîtres des requêtes de quartier <sup>1</sup> placés sous sa présidence, ainsi que le constate ce passage du Journal d'Olivier d'Ormesson <sup>2</sup> : « Au mois de juillet 1668, à Paris, un homme âgé de soixante ans fut accusé d'avoir dit que le Roi estoit un tyran et qu'il y avoit encore des Ravallac et des gens de courage et de vertu. Il a été jugé par le grand prévôt de l'hôtel avec les maîtres des requêtes du quartier de Juillet, et condamné à avoir la langue coupée et aux galères. Il y eut des opinions à mort. » Le grand prévôt sous la présidence duquel fut rendue cette sentence, était le père de l'auteur des Mémoires. Outre ces officiers de robe longue, le grand prévôt avait sous lui un lieutenant général de robe courte ou d'épée, quatre lieutenants d'épée, douze capitaines exempts, un maréchal des logis, quatre-vingt-dix-huit gardes dénommés aussi hoquetons ou archers et un trompette.

Un lieutenant d'épée et deux gardes servaient auprès du garde des sceaux. Un garde était détaché auprès et sous les ordres de chaque intendant de province. Souvent même, il y en avait deux, ainsi que nous l'a prouvé un document des archives du ministère des affaires étrangères <sup>3</sup>. Ce doublement dut correspondre à l'année 1659, où, par mesure d'éco-

1. On sait que l'institution complexe des maîtres des requêtes leur donnait pied dans toutes les affaires, aussi bien administratives que judiciaires. Ils pouvaient siéger comme juges dans toutes les juridictions du royaume, ou même former des tribunaux d'exception, suivant le bon plaisir du Roi. Dans les parlements, ils siégeaient au nombre de quatre, au-dessous des présidents et au-dessus des conseillers. Les intendants des provinces étaient toujours choisis parmi les maîtres des requêtes, et ils cumulaient ces fonctions, au moyen desquelles ils étaient investis de pouvoirs pour ainsi dire sans limites.

2. Tome II, p. 552.

3. Ordonnance contresignée Châteauneuf, de janvier 1684, portant allocation de 124 livres aux deux gardes de la Prévôté de l'Hôtel servant auprès de M. de Ris, intendant en Guyenne, pour avoir capturé les nommés Mathurin, ministre protestant, et Masillera. (*Archives du ministère des affaires étrangères, France*, vol. 230.)

nomie, les intendances furent couplées, deux généralités ayant été attribuées à chaque intendant. D'autres fois, un ou plusieurs gardes étaient envoyés de la résidence du Roi pour une mission temporaire même lointaine <sup>1</sup>.

Par une exception peut-être unique, nous avons rencontré les gardes de la prévôté de l'hôtel mis en action contre un agent diplomatique : le sieur de Villefontaine, exempt de la prévôté de l'hôtel, reçut, le 14 avril 1689, l'ordre de se transporter avec deux gardes au logis du baron de Groesberck, envoyé de la ville de Liège, et d'y demeurer, afin de l'empêcher de sortir du royaume sans la permission du roi <sup>2</sup>.

Nous avons fait connaître la composition de la compagnie des gardes du grand prévôt et celle de son tribunal, établissons maintenant quelle était la compétence de ce personnage important : elle consistait à connaître en première instance de toutes les causes civiles des personnes à la suite de la cour, l'appel se relevant au grand conseil, et à connaître sans appel de toutes les causes criminelles et de police dans un rayon de dix lieues autour de la résidence de la cour, rayon auquel avait été restreint, comme nous l'avons dit, la juridiction primitive du grand prévôt de France. Il faisait opérer les arrestations, mais seulement celles concernant des crimes ou des délits de droit commun, l'arrestation des personnages d'importance accusés de crimes

1. Ordonnance datée de Versailles, le 2 août 1686, pour payer comptant au sieur Thoron, garde de la Prévôté de l'Hôtel, la somme de 300 livres pour son voyage à Marseille, au monastère de Saint-Honorat, pour l'exécution d'un ordre du roi. (*Mêmes archives, France*, vol. 239). — Ordonnance datée de Versailles, le 20 mars 1687, pour payer au sieur Prévost, capitaine-exempt de la Prévôté de l'Hôtel, les frais effectués pour avoir arrêté avec quatre archers et conduit en carrosse au For-l'Évêque les sieurs de Rivereau, Morin de La Courtardière et Aubespin-Deveaux, officiers de la maréchaussée de Châtillon-sur-Indre. (*Mêmes archives, France*, vol. 247.)

2. *Archives du ministère des affaires étrangères*, France, vol. 257.

d'Etat étant généralement réservée aux capitaines des gardes du corps ou aux mousquetaires. Le grand prévôt avait droit à l'or et à l'argent de la ceinture du malfaiteur.

Cette juridiction du grand prévôt ne laissait pas de se heurter souvent à d'autres juridictions, soit générales, comme celles des parlements ou de la prévôté des marchaux de France, soit locales, comme celle du Châtelet de Paris, des présidiaux, des bailliages et des sénéchaussées. Depuis l'époque où fut fixée à Versailles la résidence du Roi, les conflits avec le bailliage de Versailles devinrent particulièrement fréquents. Un règlement royal, contresigné Colbert, du 21 août 1684, y pourvut sans parvenir à les éteindre. Ce règlement avait pour base l'établissement d'une distinction entre les personnes à la suite de la cour et les habitants de Versailles proprement dits; la compétence de la grande prévôté de France devait se borner aux premières, et la compétence exclusive du bailliage de Versailles s'appliquer aux seconds. Cette exception à la compétence du grand prévôt de France ne fut établie que pour la ville de Versailles, mais sa compétence entière fut maintenue dans les lieux où le Roi ne faisait que des séjours temporaires, comme à Fontainebleau, à Vincennes ou dans toute autre résidence. Nous ne voyons pas cependant, malgré l'ordonnance contresignée Colbert, que le bailliage de Versailles soit intervenu pour mettre la main sur la nommée Le Couvreur, dite *la Sainte*; elle fut arrêtée à Versailles, le 7 août 1686, par Le Gros, exempt de la prévôté, assisté de trois gardes, et conduite à l'hôpital général à Paris <sup>1</sup>.

1. Nous avons relevé ce fait aux *Archives du ministère des affaires étrangères*, incidemment rapporté à l'occasion de l'ordonnance de payement délivrée à l'exempt pour les frais de cette arrestation. (*France*, vol. 243.)

Les conflits de compétence entre ces deux juridictions se perpétuèrent jusque dans les derniers temps de la monarchie. En 1723, une discussion s'éleva entre la prévôté de l'hôtel et le bailliage de Versailles ; celui-ci prétendait que, le Roi étant à Meudon, les officiers de la prévôté de l'hôtel ne pouvaient tenir leurs audiences à Versailles ; en conséquence , les officiers du bailliage firent fermer les portes de l'auditoire de la prévôté. Le conseil des dépêches, saisi de la plainte de la prévôté, donna raison au bailliage. A la même époque, il surgit une vive discussion entre Dumesnil-Aubert, lieutenant de la prévôté de l'hôtel, et le commissaire de police de Versailles, sur la police du marché ; M. de Maurepas ne voulut pas porter l'affaire au Conseil du Roi et la laissa indécise. En 1740, lors du saccage des bois de Porche-fontaine, près de Versailles, appartenant aux Célestins de Paris, qui nécessita l'envoi des régiments des gardes françaises et suisses pour l'expulsion de quatre ou cinq mille maraudeurs, les officiers de la prévôté de l'hôtel s'abstinrent d'intervenir, parce que le Roi était à Marly ; leur compétence dans un rayon de dix lieues autour de la résidence du Roi commençait à tomber en désuétude <sup>1</sup>.

Il paraît que dans l'origine la grande prévôté de France et la prévôté des maréchaux de France ne formaient qu'une même charge et une seule juridiction ; mais elles furent séparées en deux charges distinctes du jour où la grande prévôté de France fut réunie à la prévôté de l'hôtel du roi. Si la prévôté des maréchaux de France, qui était représentée dans chaque province par un prévôt particulier ayant sous ses

1. Voy. le *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV*, par Pierre Narbonne, publié par S. A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, 1866.

ordres la garde spéciale de police connue sous le nom de maréchaussée, avait la mission de veiller à la sécurité publique et de se saisir concurremment avec d'autres juridictions des malfaiteurs ordinaires, elle était plus spécialement chargée de la surveillance des gens de guerre, et l'on sait que le tribunal des maréchaux de France connaissait seul des affaires d'honneur concernant les gentilshommes <sup>1</sup>.

Outre ses attributions judiciaires, le grand prévôt de France avait encore des attributions administratives; il taxait le pain, le vin, la viande et toutes les denrées nécessaires à la consommation de la cour <sup>2</sup>.

En apparence, dans le grand prévôt de France, les attributions du grand juge priment toutes les autres attributions; ce n'est pas cependant sous ce sévère aspect que nous devons considérer le marquis de Sourches, ni dans sa vie, ni dans ses Mémoires. Le règne de Louis XIV n'était pas le règne de Louis XI, — et, si, sous ce monarque, le despotisme se révèle malheureusement par les persécutions religieuses si funestes au catholicisme lui-même, par la destruction

1. On pourrait citer cent exemples des décisions du tribunal des maréchaux de France qui s'assemblaient chez leur doyen, remplissant les fonctions du président; bornons-nous à un seul qui a le mérite de l'inédit et que nous avons trouvé consigné dans un procès-verbal très détaillé conservé aux archives du ministère des affaires étrangères. Les ducs d'Aumont et de Ventadour avaient eu une querelle à l'occasion d'une rixe entre leurs valets au sortir de la comédie. Mandés, le 18 janvier 1681, devant le tribunal des maréchaux de France, présidé par le maréchal de la Ferté en l'absence du duc de Villeroy, et composé des maréchaux de Bellefond, d'Humières, d'Estrades, de Schönberg, de Duras, de la Feuillade et de Lorge, ce tribunal leur fit promettre de vivre en bonne intelligence et les fit embrasser. Les deux ducs étaient debout et découverts; le maréchal de la Ferté leur parla debout et couvert; les autres maréchaux assis et couverts laissèrent les ducs se retirer sans se découvrir, ni se lever de leurs sièges. (France, vol. 119.)

2. Voy. sur les attributions du grand prévôt de France et du prévôt de l'hôtel du Roi : l'*Encyclopédie*, le *Dictionnaire de Trévoux*, *Le prévôt de l'hôtel et sa juridiction*, par Miraumont, *Le livre des offices de France*, par Jean Chenu.

des institutions libres du passé, États généraux, franchises communales, garanties judiciaires, évocation des causes au Conseil du Roi, tribunaux exceptionnels des grands jours, pouvoir discrétionnaire donné aux intendants dans les provinces, le tout pour produire les splendeurs éphémères d'un grand règne, qui même n'a pas toujours été heureux, au profit de la plus terrible révolution qui ait éclaté dans le monde, — il faut reconnaître que la toute-puissance royale se manifestait plus encore par la fascination des magnificences et des grandeurs, par l'éclat des fêtes sous des lambris dorés que par la coercition et par les cages de fer. La mission du grand prévôt n'avait donc rien de bien sombre; de plus, le marquis de Sourches, se contentant de transmettre les ordres royaux ou les siens, laissait le plus possible à ses lieutenants les tâches ingrates; nous remarquons même dans ses Mémoires que parfois des indispositions survinrent à point pour l'en dispenser. Lors du carême de 1685, lorsque le Roi lui eut commandé de veiller à ce que personne ne fit gras à la cour, rebuté par la désagréable inquisition qui lui était imposée, il se fit réitérer deux fois cet ordre avant de répondre qu'il obéirait. De plus, nous avons quelque raison de croire que le grand prévôt, homme d'épée, fut peu à peu éloigné systématiquement de l'exercice effectif de ses fonctions judiciaires, confiées de préférence aux magistrats placés au-dessous de lui. La logique indique qu'il dut se passer pour lui ce qui se passait pour les bailliages et les sénéchaussées<sup>1</sup> : les baillis et les sénéchaux, hommes d'épée, étaient, par un effet formel de la volonté royale, complètement suppléés dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires

1. Voy. notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*, tome IV, p. 222.

par leurs lieutenants de robe longue, qui ne furent plus que pour l'apparence placés sous leurs ordres.

Le marquis de Sourches envisageait surtout sa charge au point de vue de ses prérogatives; avec un petit nombre de grandes charges, elle jouissait du privilège que son titulaire, en entrant en fonctions, prêtait serment entre les mains du Roi lui-même, tandis que par exemple le grand maître des cérémonies ne prêtait serment qu'entre les mains du grand maître de la maison du Roi. La charge de grand prévôt de France procurait à son titulaire des avantages honorifiques considérables, et les gardes de la prévôté avaient eux-mêmes dans leur brillant uniforme leur rôle d'apparat à remplir pour contribuer aux magnificences de la cour.

Lors de leur institution, les gardes ou archers de la prévôté de l'hôtel portaient un hoqueton incarnat, bleu et blanc avec broderie d'or figurant une massue entourée de cette devise : *Erit hoc quoque cognita monstris*; plus tard, leur uniforme fut un habit bleu à doublure et retroussis de couleur écarlate, avec un galon d'or formant des brandebourgs sur la poitrine et courant sur les coutures et sur les poches. La veste était de drap écarlate, doublée de blanc et galonnée d'or; la culotte et les bas étaient rouges; le chapeau de feutre noir était bordé d'un galon d'or.

Il était de règle pour les lieux où se trouvait le Roi que le capitaine des gardes du corps en quartier eût les clefs et en occupât l'intérieur avec les gardes de sa compagnie, tandis que les gardes de la prévôté de l'hôtel devaient surveiller les alentours. En 1648, l'inobservation de cette règle produisit de graves conséquences. Le Roi, accompagné du cardinal Mazarin, était allé entendre les vêpres aux Feuillants; des gardes de la prévôté de l'hôtel, commandés

par un de leurs exempts, se trouvèrent dans l'intérieur de l'église, prétendant y faire le service d'ordre. Le marquis de Gèvres, capitaine des gardes du corps, leur fit dire de se retirer ; sur leur refus, une lutte s'engagea avec les gardes du corps, et l'un des gardes de la prévôté de l'hôtel fut tué. C'était un crime de lèse-majesté que de mettre l'épée à la main là où se trouvait le Roi ; aussi Le Tellier, de la part du cardinal Mazarin, donna au marquis de Gèvres l'ordre de remettre son bâton de commandement au comte de Charost, autre capitaine des gardes. Par esprit de corps, celui-ci refusa. Le soir de ce même jour, la reine mère, s'apercevant qu'aucun capitaine des gardes du corps n'était auprès du Roi, manda le marquis de Chandénier <sup>1</sup>, qui ne voulut pas consentir à prendre le service, en donnant pour raison que, s'il le faisait, il serait le plus infâme des hommes, parce que ce serait reconnaître la culpabilité de ses collègues. Cette réponse causa sa disgrâce, à laquelle contribua encore son attachement suspect aux intérêts du cardinal de Retz. Le marquis de Chandénier fut exilé, et sa charge, dont il refusa toujours de recevoir le prix, fut donnée au comte de Noailles, qui dut à cette grâce le commencement de sa fortune <sup>2</sup>.

Outre leur service d'ordre habituel, les gardes de la prévôté de l'hôtel avaient leur place dans les cérémonies. Dans les cortèges, ils précédaient les Cent-Suisses, qui marchaient eux-mêmes avant le carrosse du roi, entouré et suivi par les gardes du corps. Le grand prévôt à cheval, l'épée nue à la main, marchait lui-même à la tête des gardes de

1. De la maison de Rochechouart.

2. Voy. les *Mémoires de madame de Motteville*, ceux de *Daniel de Cosnac*, t. I, p. 169, et notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. I, p. 184.

la prévôté, qui formaient une compagnie à pied. Cet ordre fut particulièrement observé le 11 juin 1705, jour de la fête du Saint-Sacrement; le roi étant malade, le Dauphin, à sa place, se rendit en carrosse avec les princes à la paroisse de Versailles avec la pompe que nous venons de décrire. Nous y remarquons cette particularité que, bien que les gardes du corps formassent des compagnies montées, ils escortaient à pied, pendant que leurs officiers étaient à cheval. Dans les derniers temps de la monarchie, sous la Restauration par exemple, jamais les gardes du corps n'eussent escorté à pied le carrosse du roi; nous trouvons probablement la raison de cette différence dans la différence même de la forme des carrosses; ceux de l'époque de Louis XIV étaient si bas, ainsi que nous les représentent les gravures du temps, que s'ils eussent été entourés d'une escorte à cheval, le roi eût disparu entièrement aux yeux des spectateurs. Pour les cérémonies autres que les cortèges, pour la réception des ambassadeurs par exemple, voici quel était l'ordre affecté aux différents corps qui formaient la garde du roi et de sa résidence : Le régiment des gardes françaises, d'un côté, avec ses uniformes bleu et blanc à parements rouges et ses officiers galonnés d'argent; de l'autre côté, le régiment des gardes suisses habillés de rouge, avec ses officiers habillés de bleu et galonnés d'or, formaient la haie. Près de la porte d'entrée, la haie était continuée par les gardes de la prévôté d'un côté, par les gardes de la porte de l'autre. A l'intérieur, sur les marches de l'escalier, s'échelonnaient, à droite et à gauche, les Cent-Suisses. Enfin les gardes du corps<sup>1</sup>, également sous les armes, précédaient en double haie l'appartement où se tenait le Roi.

1. Les gardes du corps formaient quatre compagnies qui servaient par quartier près de la personne du roi.

Dans les cérémonies de réception, on ne voyait point figurer les quatre compagnies souvent désignées sous le nom de compagnies rouges : les cheveu-légers, les gendarmes, les mousquetaires gris et les mousquetaires noirs, ainsi appelées d'après la couleur de leurs chevaux, et ce n'était que dans les occasions les plus solennelles qu'elles prenaient place dans les cortèges, comme à l'entrée de Louis XIV à Paris après son mariage, ou pour le conduire de Versailles à Saint-Denis après sa mort. Dans les voyages, tandis que les gardes du corps à cheval environnaient le carrosse du roi, quatre mousquetaires couraient en tête de l'attelage. La raison pour laquelle les quatre compagnies rouges ne figuraient point dans les cérémonies de la résidence royale provient de ce qu'elles étaient plus particulièrement considérées comme les compagnies de guerre ou d'ordonnance du Roi; elles n'avaient que des capitaines-lieutenants, le roi lui-même étant leur capitaine; aussi un garde de chacune de ces compagnies venait-il chaque matin prendre le mot d'ordre de la bouche même du roi. Les quatre compagnies des gardes du corps, au contraire, avaient leurs capitaines. On sait que les compagnies rouges, de même que celles des gardes du corps, n'étaient composées que d'officiers. Les mousquetaires, les plus en vogue de toutes ces compagnies, particulièrement les mousquetaires noirs<sup>1</sup>, formaient une sorte d'école militaire pour la jeune noblesse.

Il ne nous a pas paru inutile de tracer une légère esquisse du brillant aspect des divers corps de la garde du Roi, puisque dans le grand prévôt de France se rencontre non seule-

1. Les mousquetaires noirs avaient pour origine la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que le cardinal donna au Roi en mourant. Cette compagnie, qui était à pied et fort médiocrement composée, fut mise à cheval, et le personnel en fut entièrement renouvelé.

ment le juge et l'administrateur, mais encore l'un des principaux officiers de la maison militaire. Louis du Bouchet, marquis de Sourches, n'était pas le premier qui eût exercé ces fonctions dans sa famille; il les tenait de son père, et les deux générations qui le suivirent furent appelées à les exercer. Comme un homme ne saurait être connu en entier si l'on ne savait d'où il procède, tant est puissante la force des traditions et de la vertu du sang, un résumé de sa généalogie doit trouver ici sa place <sup>1</sup>.

La maison du Bouchet est originaire de la province du Poitou; elle tire son nom de la terre du Bouchet, sise dans la même province <sup>2</sup>; elle s'allia au commencement du XII<sup>e</sup> siècle avec les comtes de Vendômois, et au commencement du siècle suivant avec les comtes d'Alençon. L'abbaye du Perray-Neuf fut fondée en partie par les seigneurs du Bouchet.

Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, une branche de cette maison, celle à laquelle appartient l'auteur des Mémoires, s'établit dans la province du Maine sur les confins de la Normandie. En 1459, Guillaume du Bouchet épousa Jeanne de Vassé, qui lui apporta la terre et châtellenie de Sourches, dans le Maine, qu'elle possédait par héritage, un de ses aïeux ayant épousé au XIII<sup>e</sup> siècle l'héritière de l'ancienne maison de Sourches. Cette terre, depuis cette époque, est restée dans la maison du Bouchet, qui en a sans interruption porté le nom; elle fut érigée en baronnie par lettres patentes du

1. Nous avons rédigé cet aperçu d'après une généalogie manuscrite et des notes de famille provenant des archives du château de Sourches que nous a communiquées M. le duc des Cars; nous avons aussi consulté l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme.

2. Le château du Bouchet, près de Niort, était possédé en dernier lieu par M. de Martigny, ancien maire de Niort, récemment décédé.

roi Henri IV, du mois d'août 1598, en faveur d'Honorat du Bouchet, en récompense de ses services. Honorat du Bouchet avait épousé Catherine Hurault, fille d'Anne Hurault, seigneur de Vibraye, et de Louise d'Harville.

Leur fils, Jean du Bouchet, marquis de Sourches et de Bernay, occupe le treizième degré de la généalogie de sa maison.

Il naquit à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1599 et fut enfant d'honneur du roi Louis XIII. Par autres lettres patentes du 17 décembre 1643, il était pourvu de la charge de prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt de France, qu'il avait achetée du maréchal d'Hocquincourt ; ce maréchal, d'un caractère difficile et ombrageux, qui se prêtait peu à la plaisanterie, s'en était démis par susceptibilité, parce que la reine Anne d'Autriche l'avait appelé en riant : monsieur le prévôt<sup>1</sup>. Le 20 du même mois, le marquis de Sourches fut nommé conseiller d'Etat d'épée. Il obtint par lettres patentes du mois de décembre 1652 l'érection de la terre de Sourches en marquisat. Enfin il fut reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à la promotion du 31 décembre 1661. Il avait épousé, le 31 août 1632, Marie Nevelet, fille de Vincent Nevelet, auditeur des comptes, et de Catherine Le Bret. Deux enfants naquirent de ce mariage : l'aîné mourut en bas âge, enfant d'honneur du roi ; le second, Louis François, est l'auteur des Mémoires que nous publions.

Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, naquit en 1639. On trouve dans les registres de la paroisse de Saint-Symphorien, dans le Maine<sup>2</sup>, qu'il fut parrain le 5 juil-

1. Nous devons la connaissance de cette particularité à Mme la duchesse de Valombrosa, née des Cars, qui l'a puisée dans les *Archives du château d'Abondant*, ancien fief de la maison de Sourches.

2. Voir l'*Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe*. Le Mans, in-4°, 1871.

let 1648 de Louis-François Joubert, et que, en raison de son jeune âge, la marquise sa mère a répondu pour lui; la marraine était demoiselle Félise de Coisnon, fille de M. et Mlle de La Roche-Coisnon. Il fit plusieurs campagnes comme colonel d'un régiment d'infanterie de son nom; il remplit, sous le maréchal de Luxembourg, les fonctions de major général pendant la campagne de Hollande. Par démission de son père en sa faveur, il fut pourvu, le 23 août 1664, de la charge de prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt de France, avec un brevet de retenue en sa faveur de quatre cent cinquante mille livres. Il prêta serment entre les mains du Roi, pour l'exercice de cette charge, le 12 décembre 1665. Il fut en outre pourvu de la charge de conseiller d'État d'épée, et il obtint, le 26 avril 1670, le gouvernement et la lieutenance générale des provinces du Maine et du Perche, des villes et châteaux du Mans et de Laval. Il avait épousé, le 20 septembre 1664, Marie-Geneviève de Chambes, fille aînée de Bernard de Chambes, comte de Montsoreau, et de Geneviève Boivin, dont il eut neuf enfants. La marquise de Sourches mourut à Paris le 25 novembre 1715. Nous donnons ci-après la lettre par laquelle son mari ordonna des messes et des prières à l'occasion de sa perte :

« A Paris, ce 26<sup>e</sup> de novembre 1715.

« Après une assez longue maladie, qui estoit une gangrène au pied, Dieu retira hier matin Mme de Sourches, avec laquelle je vivois depuis cinquante et un ans. Jugez si ma douleur est juste, monsieur, et si je ne suis pas bien à plaindre, aussy bien que tous mes enfants. Autant qu'on en peut juger, Dieu luy a accordé une sainte mort, et c'est la

seule consolation qui nous en reste. Vous me ferez plaisir d'en vouloir avertir au plus tost messieurs les curés des paroisses de mon fils, afin qu'ils fassent par eux-mêmes et fassent faire les prières dont elle a besoin.

« DE SOURCHES <sup>1</sup>. »

Le marquis de Sourches survécut peu à celle qu'il regretta; il mourut à Paris le 4 mars 1716, et fut inhumé dans la sépulture de sa maison, au couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

La transmission des Mémoires qu'il a laissés nous oblige à suivre la généalogie de sa descendance.

Le fils aîné de l'auteur, Louis du Bouchet, marquis de Sourches, né le 6 juillet 1666, portait du vivant de son père le titre de comte de Montsoreau, sa mère ayant apporté en dot ce beau château de Montsoreau, dont les restes mutilés, mais habités, commandent de nos jours majestueusement encore le cours de la Loire, au confluent de la Vienne, au-dessus de Saumur. Il fut successivement colonel des régiments de Périgord et de Sourches, brigadier en 1702, maréchal de camp en 1704, lieutenant général en 1710; dès l'âge de sept ou huit ans, il avait été pourvu de la survivance de la charge de prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt de France, dont il reçut les provisions effectives, sur la démission de son père le 14 août 1714. Lui-même fit obtenir, le 13 février 1719, la survivance de sa charge à son fils aîné, Louis du Bouchet, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, issu

1. Cette lettre, que nous avons reproduite avec son orthographe, nous a été communiquée par M. l'abbé Ledru, professeur au petit séminaire de Précigné (Sarthe), qui a une connaissance particulière des riches archives du château de Sourches. La suscription porte :

« Monsieur des Plats, capitaine du chasteau de Sourches, chez M. Orry, marchand épiciier, au Mans. »

de son mariage avec Thérèse de Pocholles <sup>1</sup>, fille de Jean-Baptiste de Pocholles, seigneur du Hamel. Celui-ci, qui fut le troisième grand prévôt de France de sa maison, épousa en premières noces, le 8 février 1730, Charlotte-Antonine de Gontaut, fille de Charles Armand de Gontaut-Biron, pair et maréchal de France, et, en secondes noces, le 17 août 1741, Marguerite-Henriette des Marets, fille de Jean-Baptiste des Marets, marquis de Maillebois, maréchal de France, et de Marie-Emmanuelle d'Allègre. De son premier mariage il n'avait eu que des filles et un fils mort en bas âge; du second, il eut deux fils : l'aîné, Louis-Emmanuel, mourut jeune; son frère, Louis-François, né en 1744, porta le titre de marquis de Tourzel, du marquisat de ce nom, dont il avait hérité de la marquise de Rupelmonde, sa tante, qui l'avait institué son légataire universel à cette condition <sup>2</sup>.

Louis-François du Bouchet, marquis de Tourzel, pourvu en survivance de la charge de prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt de France, mourut avant son père des suites d'une chute de cheval à la chasse du roi à Fontainebleau. Sa veuve, Louise-Elisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Joséphine de Croy, fille du duc d'Havré et de Marie-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, fut nommée, en 1789, gouvernante des enfants de France. Enfermée, lors de la révolution, à la prison de la Force, d'où elle ne sortit que par miracle, elle fut internée au château d'Abondant. Au retour du roi Louis XVIII, elle fut créée duchesse par lettres patentes du 17 janvier 1816, avec transmission du titre de duc en faveur de son petit-fils Olivier-Charles-Louis-Yves du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel, pair de France, né

1. De Pochelle, d'après le P. Anselme.

2. Renseignement fourni par M. le duc des Cars.

le 3 juillet 1804, marié en 1832 à Anastasie de Crussol d'Uzès. De ce mariage est issu un fils unique mort à l'âge de huit ans, qui a été le dernier de la descendance masculine de la maison du Bouchet de Sourches.

La sœur aînée du duc de Tourzel, Augustine-Frédérique-Joséphine du Bouchet de Sourches, née en 1799, décédée en 1870, avait épousé en 1817 Amédée-François-Régis de Pérusse, vicomte, depuis duc des Cars; c'est ainsi que leur fils aîné, François de Pérusse, duc des Cars, se trouve, par l'extinction de la descendance masculine de la maison du Bouchet de Sourches de Tourzel, devenu le possesseur des manuscrits des Mémoires de son aïeul maternel Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches.

Les armoiries de la maison de Sourches étaient d'argent à deux fasces de sable <sup>1</sup>.

Après avoir retracé la généalogie du marquis de Sourches et même celle de sa descendance, afin de suivre, pas à pas, de génération en génération, la trace de la transmission héréditaire des manuscrits de ses Mémoires, revenons à ceux-ci et à leur auteur.

Nous allons compléter ce que certaines appréciations que nous avons émises ont déjà fait connaître de son caractère. L'auteur avait puisé dans son éducation, dans ses traditions et dans sa propre nature des sentiments de religion, d'honneur et d'esprit militaire. Le naturel et la simplicité de son style se portent en quelque sorte garants de sa franchise. Ses récits attestent sa modestie, car il ne parle de lui que

1. On trouve, dans le *Blason ou Art héraldique*, les armoiries gravées de Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, écartelées avec celles de sa femme, Geneviève de Chambes, dame de Montsoreau, qui portent de France, au lion de gueules. Elles sont surmontées d'une couronne de marquis et sont placées sur deux faisceaux de verges d'or, posées en sautoir, liées d'azur : marques de la dignité de grand prévôt de France.

comme il parlerait d'un autre et sans jamais se faire valoir. Vis-à-vis des autres, l'esprit de critique auquel il pourrait être enclin est tempéré par un grand fonds de bienveillance qui lui fait décerner des éloges à quiconque suivant lui est digne de les mériter. Nous remarquons une indépendance d'opinion qui devenait rare sur le milieu et la fin d'un règne où chacun ployait ses actes, même ses pensées, sous l'ascendant du grand Roi ; il y avait néanmoins des exceptions dont le duc de Saint-Simon présente un exemple éclatant. Le marquis de Sourches est loin cependant d'approcher de sa causticité ; au lieu d'être comme lui un contempteur de Louis XIV, il en est un admirateur, admirateur toutefois sous réserves lorsque sa conscience ne lui permet pas d'approuver. Dans ce brillant soleil, il voit parfois des taches, et il les signale, soit dans le texte même de ses Mémoires, soit dans les notes dont il les accompagne et pour lesquelles il réserve le plus souvent ses appréciations critiques. Avec cette liberté d'allures, quelque modérée qu'elle fût, le marquis de Sourches ne pouvait, comme le marquis de Dangeau, écrire pour ses contemporains, et il se trouva dans la nécessité de couvrir du secret la rédaction de ses Mémoires ou tout au moins leur communication. N'écrivant pas pour son temps, son désir était d'écrire pour la postérité. Il l'exprime d'une manière incidente, mais formelle, dans son récit du carrousel donné à Versailles le 4 juin 1685, qu'il termine par ces mots : « Cette fête fut trop magnifique pour n'en pas laisser un abrégé à la postérité. » Nous devenons donc l'exécuteur de ses intentions. Sa charge de grand prévôt pouvait encore l'obliger plus qu'un autre à la discrétion de son vivant, pour ne pas être accusé, à tort ou à raison, de divulguer tel ou tel fait dont il pouvait devoir plus particulière-

ment la connaissance à ses fonctions. Louis XIV était mort lorsque le duc de Saint-Simon écrivait ses Mémoires, Louis XIV vivait lorsque le marquis de Sourches écrivait les siens; d'après cela, il est facile d'apprécier auquel des deux l'indépendance était la plus facile. Le marquis de Dangeau, qui, pour rédiger son minutieux, mais précieux journal, tenait à la fois la plume et l'encensoir, pouvait seul sans inconvénients faire ostensiblement connaître le travail journalier auquel il se livrait pour la rédaction de ces annales. On sait avec quelle facilité il les communiquait, même au Roi, qui s'en faisait un amusement. Nous avons acquis nous-même dans nos recherches aux archives du ministère des affaires étrangères la preuve de communications aux ministres par une copie de la partie de son journal qui correspond à l'année 1684<sup>1</sup>. Dangeau, par exception parmi les auteurs de Mémoires, a donc eu la satisfaction du fruit de son travail auprès d'un public d'élite et restreint; mais, si les auteurs de Mémoires sont privés de leur vivant de jouir de la renommée de leurs écrits, ils ne sont pas pour cela privés de toute compensation ni de tout avantage. Quand ils vivent dans les grandes et nobles époques, exercent de grandes charges, et sont par leur situation à portée du contact des hommes qui président, après Dieu, aux destinées des peuples, ces répertoires deviennent des trésors utiles pour y puiser en secret, pour rappeler à propos des précédents

1. Cette copie, sans nom d'auteur, porte pour titre : *Mémoires commençant à l'année 1684*; elle offre cette particularité que, bien qu'identique pour les faits qu'elle contient avec le journal publié par M. Feuillet de Conches, elle en contient beaucoup moins. Nous en pouvons tirer les conjectures que cette rédaction serait un premier essai du marquis de Dangeau, dont le succès l'encouragea à compléter son œuvre et à la continuer, ou que ce fragment serait un extrait fait pour le roi ou l'un de ses ministres.

oublés, ou même simplement pour donner à leur conversation le charme de l'inédit sur des faits qui bientôt appartiendront à l'histoire. Enfin, dans ces épanchements intimes avec eux-mêmes, les auteurs de Mémoires trouvent la satisfaction d'exprimer des appréciations qu'ils sont obligés de faire devant leurs contemporains et dont ils prennent la postérité pour confidente.

Il est telles appréciations en effet que le marquis de Sourches eût été malvenu à produire de son vivant, pour faire sa cour à Louis XIV ; nous allons en citer quelques-unes.

Contrairement aux idées qui avaient généralement cours de son temps dans le clergé séculier, dans la noblesse et dans les parlements, idées dont Louis XIV fit même, en les exagérant, un des ressorts de sa politique, le marquis de Sourches, loin d'être gallican, penchait vers les doctrines ultramontaines ; aussi blâme-t-il librement la conduite du Roi et de l'épiscopat dans la célèbre assemblée du clergé de 1682, où fut votée la déclaration des quatre articles rédigée par Bossuet. Cette partie de ses Mémoires a fourni des arguments précieux au P. Luras contre les actes de cette assemblée dans son livre récent que nous avons déjà cité.

Lorsque le Roi entreprit, en 1685, les travaux de l'aqueduc de Maintenon pour conduire dans son parc de Versailles les eaux de la rivière de l'Eure, il s'élève hautement contre la folie de cette entreprise. Le Roi venait de refuser au duc de Lorraine d'acquérir son duché au prix de huit millions ; l'auteur des Mémoires met en note : « Il aurait mieux valu les employer à cela qu'aux ouvrages de la rivière de l'Eure. »

Il ne poursuit point, comme Saint-Simon, d'une haine implacable les enfants naturels du Roi ; mais son sens moral réprouve l'assimilation que le Roi veut établir entre les

princes légitimés et les princes légitimes; il ne peut s'empêcher de faire ressortir la satisfaction qu'il éprouve lorsque le doge de Gênes, à l'occasion de sa réception à Versailles, le 15 mai 1685, se refuse à leur rendre les mêmes honneurs; il s'exprime en ces termes : « Mais il n'alla point chez les enfants naturels du Roi, qui connurent en cela qu'il y avoit encore quelque différence entre eux et les véritables princes du sang, quoique le Roi leur en eût accordé le rang et les honneurs. » Dangeau, racontant le même fait, s'est contenté de dire : « Il ne vit point les enfants du Roi. »

Lorsque le Roi, pour se conformer au désir de son frère, qui ne voulait pas d'un simple gentilhomme pour être gouverneur de son fils, eut nommé, en 1686, le duc de La Vieuville à cet emploi, le marquis de Sourches met en note : « Il aurait mieux valu prendre un homme capable qu'un homme titré. »

Ce n'était pas, comme pour le marquis de Dangeau, le jeu qui avait poussé sa fortune à la cour, car il ne l'approuvait pas, même de la part du Roi. Il cite les principaux personnages que le Roi avait chargés, en 1686, de tenir son jeu, lorsqu'il ne pouvait pas le tenir lui-même; alors que Sa Majesté, dit le marquis de Sourches, « donnait son temps à de meilleures occupations. »

Il ne ménage pas le prodigieux appétit du grand Dauphin; il met en note en octobre 1682 : « C'étoit une chose surprenante que de voir manger Mgr le Dauphin autant qu'il le faisoit, aussi grossissoit-t-il tous les jours; et, comme il étoit petit, on appréhendoit que la graisse ne l'incommodât un jour extrêmement. »

Sa critique du reste n'a jamais rien de l'acrimonie de celle du duc de Saint-Simon; exempte de méchanceté, elle

arrive sous sa plume comme une conséquence forcée d'un sage raisonnement. Parfois il ne craint pas d'employer l'innocente plaisanterie, lorsqu'il dit par exemple à propos d'un page qui aurait pu être tué au jeu du mail par un coup de boule à la tête, qui fut trépané, et qui en réchappa, que sa guérison prouve à quel point les pages ont la tête dure. Nous allons trouver encore une preuve de ce tour de son esprit dans une lettre que nous a communiquée M. le duc des Cars ; nous le saisirons d'autant plus au vif et dans son naturel qu'il ne pouvait prévoir, en la dictant, qu'elle pût être jamais livrée, ni en entier ni en partie, à la publicité. De cette lettre datée, de Paris, le 15 avril 1706, nous détachons cette phrase : « Vous voyez que tous vos Manceaux ne sont bons qu'à parler de guerre sous la halle du Mans et au pavillon <sup>1</sup>. »

Il prenait fort au sérieux tout ce qui touchait à la guerre et au service militaire; voici comment il signale, dans cette autre lettre que nous donnons en entier, un Manceau qui espérait pouvoir échapper au tirage de la milice <sup>2</sup> :

« A Dreux, ce 20<sup>e</sup> de décembre 1706.

« En arrivant hier icy à sept heures du soir, ce qui ne se fit qu'avec bien de la peine à cause des mauvais chemins, j'y trouvay l'Angevin, ce garçon que m'avoit donné M. le lieutenant-criminel, et que j'avois mis à Marly; et je sais

1. Cette lettre, qu'il a signée seulement, est de la main d'un secrétaire; la suscription manquant, nous ignorons quel était le nom du destinataire.

2. Cette lettre, dont nous reproduisons l'orthographe, est en entier de la main du marquis de Sourches ; elle porte pour suscription : « A M. de la Semerie, capitaine du chasteau de Sourches, près Le Mans, au Mans. » Elle était fermée d'un cachet de cire rouge dont l'empreinte porte une fleur de tournesol penchée sur sa tige avec cette devise en exergue : *Fino che torna.*

qu'il avoit quitté le jardin du Roy par la peur qu'il avoit eue de tirer à la milice, le Roy n'exemptant pas ceux qui travaillent à ses jardins d'y tirer comme les autres, hormis les garçons de ses jardiniers, qui sont ses domestiques portant la livrée. L'Angevin a pris son party de s'en aller en son pays, sur la confiance qu'on n'ozeroit pas le faire tirer à la milice. Je vous prie de mander cela de ma part à M. le lieutenant-criminel.

« Au reste, il n'y a pas de temps à perdre de m'envoyer tout ce qui se sera fait touchant l'affaire des bois de Montaignu, quand la procédure sera complète, car il faut pousser cette affaire vigoureusement.

« Mes baisemains à nostre cher curé.

« DE SOURCHES. »

Le marquis de Sourches est exempt de fiel et de méchanceté; il ne recherche point les scandales qui servent si souvent au duc de Saint-Simon à donner du piquant à ses récits. Deux mariages, que nous allons citer, nous en fournissent des preuves.

Lorsque le marquis de Dangeau épousa, le 29 mars 1686, Mlle de Lowenstein, celle-ci ayant pris dans le contrat le nom de Sophie de Bavière, le duc de Saint-Simon se fait quelque joie des mortifications du marquis, qu'il n'aimait pas; le marquis de Sourches raconte sans intention de méchanceté la terrible colère de Mme la Dauphine, qui, se déclarant offensée, exigea que le nom de Bavière fût rayé du contrat. Cependant Mlle de Lowenstein descendait bien réellement d'un prince de Bavière; mais ce prince avoit contracté un mariage morganatique, qui rend les enfants inhabiles à succéder. Naturellement, Dangeau est fort

sobre dans son journal d'explications à cet endroit; il se contente de dire : « A six heures, mes fiançailles se firent chez Mme la Dauphine, où le Roi vint. Ce fut M. l'abbé Fléchier, nommé évêque de Lavaur, qui en fit la cérémonie. A minuit, nous allâmes à la chapelle, où j'épousai la comtesse Sophie de Lowenstein. »

Le mariage du marquis de La Carte, le 21 janvier 1698, avec la fille aînée du maréchal de La Ferté, fournit au duc de Saint-Simon l'occasion de terriblement maltraiter les deux filles du maréchal; le marquis de Sourches s'abstient absolument de rien dire contre leur réputation et n'en fait pas moins connaître d'intéressants détails sur le marquis de La Carte, qui prit, non sans opposition, le nom de La Ferté; sur les fêtes données à cette occasion par Monsieur, au Palais-Royal; enfin sur le coucher des mariés suivi d'une sérénade que François, maître d'hôtel du Roi, successeur de Lulli dans la direction de l'Opéra, leur donna avec le concours de tous ses artistes.

Nous en avons dit assez pour prouver que notre auteur ne recherche ni les méchancetés ni les anecdotes scandaleuses; parfois néanmoins, il raconte certains faits en style un peu cru; mais il faut faire la part du langage de son temps, où l'on appelait les choses par leur nom sans chercher des périphrases. D'ailleurs il n'aimait pas le fard, car il rapporte avec bonheur une repartie de l'ambassadrice de Moscovie à laquelle on demandait son opinion sur les femmes de France et qui répondit : « Je ne sais qu'en dire, car je n'ai vu que des portraits. » — « Voulant marquer par là que toutes les femmes de France étaient fardées, ce qui étoit vrai de la plus grande partie. »

Le marquis de Sourches, par le devoir même de sa

charge, devait être au courant de toutes choses et ses Mémoires ont le mérite essentiel d'être ceux d'un homme bien informé. Personne mieux que lui ne pouvait raconter certains faits dans lesquels il eut à intervenir, sinon directement, au moins par ses subordonnés; car nous remarquons son abstention personnelle. Citons, en prenant au hasard des faits et des dates, l'émeute qui s'était transportée au château de Versailles, au mois de janvier 1686, à cause du changement du curé de Saint-Germain, émeute à la suite de laquelle trente arrestations furent opérées, au nombre desquelles celles de plusieurs ecclésiastiques; le grand prévôt prit ses mesures pour qu'un de ses lieutenants fût seul chargé de procéder à ces actes de rigueur. Citons encore l'arrestation, en 1699, par un exempt de la prévôté, du comte Galeazzo Roselli, banni d'Italie pour plusieurs assassinats, qui avait eu l'audace de se présenter à la cour; l'arrestation, le 28 février 1704, par un lieutenant de la prévôté, de Vinaccio, prétendu médecin napolitain, à sa sortie du cabinet de Chamillart; l'assassinat de Tiquet, conseiller au Parlement : sa femme éplorée faisait d'actives démarches pour faire rechercher les assassins, et il se trouva que c'était elle-même qui avait fait assassiner son mari; le vol d'une boucle de diamants du Dauphin par un architecte employé par Mansard; le vol des assiettes d'or du Roi; la recherche du trésor caché, disait-on, par Louvois dans les jardins de Meudon. Un invalide était venu déclarer que, étant autrefois charpentier, il avait travaillé à cette cache avec deux manœuvres, et que, étant venu chercher deux jours après les neuf louis qui lui avaient été promis, il avait appris que ses aides avaient disparu, et qu'alors il s'était sauvé sans réclamer son argent.

L'auteur n'ignore aucun des faits qui chaque jour se passent à la cour ; de petits événements nous initient à certains usages, parfois à certaines formes du mobilier ; ainsi les chaises à porteur avaient leur impériale, qui se fermait alors comme un couvercle, ce qui devait être beaucoup plus commode pour y entrer, mais n'était pas exempt d'inconvénients ; car il en faillit coûter la vie à la maréchale de Rochefort sur la tête de laquelle ses porteurs laissèrent retomber le couvercle. Il nous fait connaître que l'étiquette donnait au roi des préoccupations, alors même qu'il communiait : un jour, Louis XIV s'aperçut que la nappe de communion était tenue par le duc de La Trémoille et par le maréchal de Duras, tandis qu'elle aurait dû l'être par le duc de La Force, le plus ancien duc présent ; aussitôt après la messe, le Roi en fit ses excuses au duc de La Force en rejetant la faute sur l'inexpérience de l'abbé de Vaubecourt, son aumônier. Enfin il nous apprend comme un événement de quelque importance que le roi d'Espagne prit la perruque en 1703 <sup>1</sup>.

L'auteur adore la médecine ; sans doute parce que la fièvre très fréquente de son temps, où l'usage du quinquina ne faisait qu'apparaître, le comptait pour un de ses fidèles tributaires. On est effrayé, d'après le récit qu'il en fait, de tous les remèdes qui se prenaient à la cour, remèdes pour se guérir quand on était malade, remèdes pour prévenir les

1. L'usage des perruques, dont on trouve la trace dans la plus haute antiquité, ne s'introduisit en France que sous le règne de Louis XIII, qui avait commencé à porter les cheveux longs ; il devint général sous le règne de Louis XIV. Cette mode fut mise en vogue par les courtisans, qui, obligés de se tenir toujours devant le roi tête nue, excepté lorsqu'ils se promenaient avec lui dans ses jardins de Marly, étaient fort exposés aux rhumes et aux fluxions, et adoptèrent avec empressement ce moyen de s'en garantir (voy. *l'Histoire des perruques*, par J.-B. Thiers, docteur en théologie, curé de Champrond ; Avignon, 1778).

maladies quand on était bien portant. Les saignées et les purgations étaient les remèdes préventifs les plus en vogue. Fagon, premier médecin du Roi, n'avait pas une sinécure; il faut croire qu'il eût craint de voir supprimer sa charge comme inutile, s'il n'eût sans cesse médicamenté, purgé, saigné, avec un zèle infatigable, le Roi, en qui il trouvait toujours un sujet docile à suivre ses prescriptions. Louis XIV était d'une délicatesse extrême pour tout ce qui touchait aux soins de sa personne; à propos d'une fistule pour laquelle il eut à subir une opération, en 1686, opération dans le cours de laquelle il montra du reste un grand courage <sup>1</sup>, le marquis de Sourches nous dit : « Quoique le roi fût robuste, il avait été néanmoins si accoutumé à ses aises qu'il se trouvait incommodé des moindres choses, ce qui l'obligeait à changer quelquefois d'habit, de chapeau, de souliers, de chemise, de perruque, deux ou trois fois par jour. » D'après cela, on peut penser si la moindre apparence d'indisposition faisait impression sur le Roi et des soins qu'il prenait pour prévenir toute maladie. Le marquis de Sourches ne mentionne pas avec la même ponctualité que Dangeau chacune des journées où le Roi s'est promené en calèche ou a tiré dans son parc; mais il est plus attentif aux faits de sa santé, il donne sur elle bien des particularités; d'abord nous voyons revenir tous les mois, avec la régularité d'un refrain, cette phrase sacramentelle : « Le Roi prit aujourd'hui médecine, suivant son régime ordinaire; » puis il nous apprend que le Roi

1. Voyez le *Journal de la santé de Louis XIV*, écrit par Valot, d'Aquin et Fagon, successivement ses trois premiers médecins, publié par S. A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles. 1862.

Les cinq premiers médecins de Louis XIV ont été : Cousinot, depuis son enfance jusqu'en 1646, date de la mort de Cousinot; Vaultier, depuis 1646 jusqu'à sa mort, en 1652; Vallot, de 1652 jusqu'à sa mort, en 1671; d'Aquin, de 1671 à 1693; Fagon, de 1693 jusqu'à la mort du Roi, en 1715.

employait plus particulièrement ces jours de retraite forcée à tenir son conseil des ministres ; il nous apprend encore que le Roi ne retardait jamais le jour mensuel fixé, à moins qu'il ne dût faire un voyage à Marly ; ses séjours dans cette résidence étant un de ses plus agréables plaisirs, il n'y voulait apporter aucun trouble.

Après la santé du Roi, l'auteur s'occupe de la santé des princes et de celle des personnages de la cour. Il donne sur une attaque qu'eut le Dauphin, le 10 mars 1701, un détail qui ne se rencontre pas dans Dangeau ; le Dauphin fut sauvé par un valet de chiens qui eut l'idée de lui desserrer les dents avec un manche de couteau, en attendant l'arrivée d'un chirurgien qui le saigna. L'auteur finit par ne plus compter les accès de fièvre de Mme de Maintenon, auxquels Fagon trouva, en 1705, une qualification qui satisfit tout le monde, celle de fantastiques, et, ne les pouvant guérir, le fin docteur déclara sagement qu'ils lui étaient nécessaires pour la préserver d'autres maux qui auraient été plus considérables. Il nous apprend la mort du marquis de L'Hôpital pour avoir pris des remèdes de chimie de son invention. Il ne manque pas de mentionner, comme le font du reste le marquis de Dangeau et le duc de Saint-Simon lui-même, le premier intéressé, la malencontreuse saignée qui mit en danger, en 1704, les jours du duc de Saint-Simon. Il nous raconte, ce que Dangeau ne dit pas, une faiblesse dont fut pris le duc de Lauzun dans la cour de l'Ovale à Fontainebleau, en cette même année. Enfin lui même, étant tombé malade en 1706, le mentionne de cette assez originale manière : « Le 12 avril, on sut que le marquis de Sourches, grand prévôt de France, étoit tombé malade à Paris. »

Le marquis de Sourches, en parlant de lui, le fait toujours

à la troisième personne, forme qui n'a été employée ni par Saint-Simon ni par Dangeau, mais qu'il avait adoptée peut-être pour pouvoir dégager sa personnalité pour le cas où quelque circonstance indépendante de sa volonté aurait fait connaître de son vivant tout ou partie de ses Mémoires.

La vie de la cour, dans sa régularité somptueuse, était coupée par des chasses, des promenades en bateau sur le grand canal de Versailles, des séjours à Marly, à Trianon, à Fontainebleau, à Chambord, à Compiègne, des réunions du soir appelées *appartement*, des concerts, des jeux, des loteries, des ballets, des comédies, des opéras, des courses de bagues et de têtes, des carrousels, des revues, des camps de plaisance, où le simulacre de la guerre était à la fois un amusement et une école de victoire. Le marquis de Sourches se complait à donner le récit de ces fêtes.

A côté des joies, les tristesses; les revers de la dernière phase du grand règne et le commencement de ces deuils successifs qui frappèrent le monarque en le faisant survivre à sa postérité presque tout entière, jettent leurs teintes sombres dans les récits de l'auteur.

Nous venons de tracer un tableau synoptique des détails anecdotiques qui ne sont pas ce que l'on recherche le moins dans la lecture des Mémoires; mais, au point de vue des grands faits historiques, leur intérêt est considérable. L'auteur s'est tenu constamment au courant des événements : révocation de l'édit de Nantes, qu'il approuve sans réserves, guerres, négociations diplomatiques et traités de paix, avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, puissance et disgrâce de la princesse des Ursins, recommandation au duc de Gramont de la faire parler sans lui rien apprendre, conspiration du marquis de Leganez; sur tous ces

faits, la lecture de ses Mémoires est souvent la lecture de la grande histoire ; ils reproduisent même constamment les documents officiels. Enfin l'auteur donne sur l'insurrection des Camisards dans les Cévennes et en Languedoc une foule d'épisodes intéressants. A une seule exception près, il les appelle les *fanatiques*, expression employée aussi par Dangeau, laquelle était alors la qualification la plus généralement adoptée <sup>1</sup>. Les détails abondent sur les actes et les combats, d'une part, des chefs des troupes royales, le duc de Berwick, les maréchaux de Gramont, de Tallart, de Montrevel, de Villars, le maréchal de camp Julien, sur l'intendant Basville chargé des procédures, d'autre part sur les chefs des insurgés, Catinat, Castenet, Cavalier, Claris, Fressière, Gaillard, dit l'Allemand, Ravanel, enfin sur Roland tué par surprise dans un galant rendez-vous. Tous ces épisodes sont coupés par d'autres récits, l'auteur suivant toujours pour chaque fait l'ordre des dates ; mais, s'ils étaient groupés, ils formeraient une véritable histoire de cette insurrection, qui fut la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

Tout en s'occupant des affaires privées de chacun et des affaires publiques, le marquis de Sourches ne négligeait pas ses affaires particulières. La vie des camps au début de sa carrière, la vie de cour pendant la plus longue période de son existence, ne l'empêchèrent point d'être fort appliqué au soin de ses affaires domestiques afin de réparer les brèches faites à sa fortune. Il était de règle à cette époque que toute la noblesse fût obérée par les dépenses excessives de la cour et de la guerre ; il n'y échappa

1. Voyez l'*Histoire du fanatisme de notre temps*, par Brueys; Montpellier, 1707.

pas lui-même; il termine ainsi le récit de sa campagne de 1673 <sup>1</sup> : « Nous arrivâmes le même jour à Paris, où je trouvai pour régal, après une campagne de vingt-deux mois, mon père qui sortoit d'une rechute d'apoplexie et mes affaires dans une ruine totale. » Sa correspondance témoigne que l'ordre qu'il apporta à ses affaires releva sa fortune; il étendait sa vigilance à la surveillance même des affaires de son fils; il s'oppose à ce que celui-ci achète certains bois, parce que présentement il n'a pas d'argent et qu'en outre il ne veut pas qu'il paye les choses plus qu'elles ne valent, attendu que le propriétaire de ces bois, M. de Maridort, « vend toujours chèrement ses coquilles. » Il aimait à arrondir sa terre de Sourches par des acquisitions, mais il ne se laissait séduire que par les bonnes occasions; il en guette unè pour les bois de l'Île, appartenant au comte de Maillé-Bénéhart, « qui n'est pourtant pas, écrit-il, un homme de facile convention. » Enfin il ne veut dépenser que lorsqu'il a de l'argent disponible, et s'excuse dans cette lettre du 17 avril 1686 de ne pouvoir envoyer d'argent en province, parce que depuis trois mois il n'a pas touché un sol de sa charge. Il apprécie tout l'avantage qu'apporte à l'agriculture l'ouverture et le bon entretien des chemins, et s'applaudit dans cette même lettre à son intendant de la nomination au Mans d'un nouveau lieutenant de maire qui fera cesser les difficultés suscitées auparavant à ce sujet.

Quel qu'aît été le soin avec lequel l'auteur des *Mémoires* s'était attaché à arrondir sa terre de Sourches, il y habita peu; retenu à la cour par ses fonctions, il ne faisait dans sa

1. Volume des *Œuvres mêlées*.

terre que de rares et courtes apparitions; de son vivant même, il en fit don à son fils aîné. Celui-ci s'attacha à y faire de grands embellissements; il démolit l'ancien château <sup>1</sup> à peu de distance duquel il entreprit, vers 1713 environ, une construction nouvelle qu'il environna d'un parc à la française. Ce château, aux proportions vastes et majestueuses, avec les longues lignes de son magnifique encadrement, fut un mirage de Versailles et de ses jardins transporté dans le Maine.

L'auteur des *Mémoires* ne se retira donc point sur son déclin dans la demeure de ses aïeux. Nous croyons même que, pour un homme accoutumé comme lui à vivre dans le milieu mouvementé d'une cour dont il consignait les événements au jour le jour, une semblable retraite eût paru une sorte de tombe anticipée. Il ne résigna même sa charge entre les mains de son fils que moins de deux années avant sa mort. Les lettres des dernières années de sa vie sont datées de Paris, de Versailles et de Marly.

Nous avons dit au paragraphe de sa généalogie que Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, mourut à Paris le 4 mars 1716; voici un passage de la lettre que Louis du Bouchet, marquis de Sourches, son fils aîné et son successeur dans sa charge de grand prévôt de France, adressait au sujet de cette perte à M. des Plats, capitaine du château de Sourches : ]

1. Une vue de l'ancien château, en 1690, a été donnée par M. Hucher dans sa notice sur *Sillé-le-Guillaume et ses environs* insérée par lui dans le volume intitulé : *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*.

Nous devons cette communication à M. l'abbé Ledru, ainsi que celle de la lettre qui va suivre.

« Paris, 16 mars 1716.

« .... Quoique mon père fût malade et bien exténué depuis longtemps, j'ai bien compris que vous n'en seriez pas moins affligé en apprenant la nouvelle de sa mort. Il est vray que voilà bien des pertes coup sur coup dans nostre maison, mais il faut se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu, et se mettre entièrement entre ses mains pour toutes choses. Vous avez bien fait de faire avertir messieurs les curez de nos paroisses (Saint-Symphorien, Epineu-le-Chevreuil, etc.), afin qu'on fasse pour lui les prières qu'il a bien méritées. Il avoit ordonné mille messes par son testament, que je fais dire actuellement et dont je me suis chargé... »

Les *Mémoires* du marquis de Sourches avec ceux du duc de Saint-Simon et avec le *Journal* du marquis de Dangeau forment les grandes annales écrites par les contemporains de la seconde moitié du règne de Louis XIV; comme, à quelques différences près, ils correspondent aux mêmes années, ils se servent réciproquement de corollaire et de contrôle.

Les *Mémoires* du marquis de Sourches sont ceux qui commencent à l'année la plus éloignée et qui se terminent le plus tôt; ils s'étendent de l'année 1681 à l'année 1712, trois années environ avant la mort de l'auteur; les *Mémoires* du marquis de Dangeau s'étendent de l'année 1684 à l'année 1720; les *Mémoires* du duc de Saint-Simon de l'année 1693 à l'année 1720. Ces trois ouvrages ont donc des parties qui se rapportent à une période commune de dix-huit années. Sur toute cette importante période, il sera toujours très intéressant de les comparer; il sera même possible de le faire souvent pour les années antérieures, Saint-Simon

surtout, à l'occasion des faits du jour, faisant à chaque instant des incursions dans le passé pour remonter aux circonstances qui les ont amenés. Pour la précision même des faits, les marquis de Dangeau et de Sourches seront toujours préférables, parce qu'ils ont écrits, l'un et l'autre, au fur et à mesure des événements, tandis que le duc de Saint-Simon, qui n'avait pris que des notes incomplètes, n'a écrit ses Mémoires que longtemps après les événements, bien heureux de trouver pour sa brillante tapisserie de haute-lisse la trame modeste mais solide, fournie par la copie qu'il avait fait faire à son usage du Journal du marquis de Dangeau.

Le duc de Saint-Simon, par les notes qu'il a ajoutées au Journal du marquis de Dangeau et qui ont été publiées avec ce Journal <sup>1</sup>, lui a donné du relief et du piquant; le marquis de Sourches, en annotant ses propres Mémoires, a accompli une œuvre quelque peu identique pour son propre ouvrage.

Lorsque le comte de Montalembert a tracé le programme qui lui semblait devoir être suivi pour donner une bonne et complète édition de Saint-Simon <sup>2</sup>, programme que M. de Boislesle réalise par un heureux et patient labeur, il demandait au bas de chaque page un vaste commentaire de notes. Sans mettre en doute l'amour de la vérité, la franchise, l'honneur et la probité dans le duc de Saint-Simon, l'excès même de ces qualités, s'il est possible de parler ainsi, sa haine vigoureuse du vice, de la bassesse et de l'hypocrisie l'ont aveuglé souvent, et ses préventions l'ont amené à prononcer des jugements parfois injustes. Ceux-ci ont donc besoin de vérification; par conséquent, la publication des Mémoires du marquis de Sourches, d'un haut intérêt par

1. Par M. Feuillet de Conches.

2. Voyez les Œuvres du comte de Montalembert, tome VI, p. 405-507.

elle-même, est encore précieuse à ce point de vue qu'elle va fournir aux Mémoires du duc de Saint-Simon un nouvel élément de contrôle.

Outre l'avantage du contrôle, les Mémoires du marquis de Sourches présentent encore celui de combler bien des omissions. Ainsi le marquis de Dangeau, en narrant le voyage du Roi de Maintenon à Chambord, en 1685, chevauchant et chassant sur la route, omet une dispendieuse précaution que nous fait connaître le marquis de Sourches : pour éviter un détour par Blois, le Roi avait fait jeter un pont de bateaux sur la Loire. Vainement on chercherait dans le Journal de Dangeau les détails circonstanciés que renferment les Mémoires du marquis de Sourches sur le soulèvement entrepris en Angleterre par le duc de Monmouth contre Jacques II. Lorsque le premier raconte cette aventure à la chasse du duc de Berry tirant, en 1699, imprudemment des lapins dans la direction du duc de Bourgogne, refusant de se rendre aux observations de son sous-gouverneur, et mis aux arrêts pendant huit jours dans sa chambre par ordre du Roi, il omet les particularités de la mortification éprouvée par ce prince ; le second n'hésite pas à les faire connaître.

Notre œuvre pour la publication des Mémoires du marquis de Sourches a consisté d'abord dans la reproduction exacte du texte de l'auteur ; nous n'avons pas cru cependant devoir en reproduire l'orthographe, qui aurait nui à leur lecture facile et courante, et nous avons suivi la méthode généralement adoptée aujourd'hui pour la publication des ouvrages du dix-septième et du dix-huitième siècles, c'est-à-dire l'emploi de l'orthographe moderne, sauf l'*oi* que nous avons conservé. Pour l'orthographe des noms propres, nous n'avons pas toujours suivi celle de l'auteur ;

à son époque, l'on écrivait en général les noms propres sans règle fixe, en s'attachant presque uniquement à reproduire leur consonnance euphonique ; nous avons au contraire donné pour ces noms, particulièrement pour tous ceux plus ou moins illustrés par une notoriété personnelle ou de famille, l'orthographe qui nous a paru consacrée par le plus grand nombre de documents authentiques, et toujours celle actuellement adoptée par les familles encore représentées ; lorsqu'il y a doute, ou lorsqu'il s'agit de noms ignorés ou à peu près, nous avons conservé l'orthographe de l'auteur. Pour les noms de lieux, nous avons adopté l'orthographe consacrée par les meilleurs dictionnaires géographiques.

Nous aurions craint d'altérer la forme des *Mémoires*, si nous les avions divisés par chapitres avec des sommaires ; nous avons donc simplement reproduit la division par années et par mois adoptée par l'auteur, en prenant le soin de mettre en relief en tête de chaque alinéa la date à laquelle il appartient, lorsque cette date nous est fournie par son texte même.

Quant aux notes, malgré l'attrait qui nous eût poussés, M. Bertrand et moi, pour en publier de complètes, à nous servir de documents inédits et à nous livrer à un travail comparatif avec les divers ouvrages publiés sur cette époque, nous avons dû nous borner à en donner de très succinctes et seulement dans les cas d'une erreur utile à rectifier ou d'un fait complémentaire indispensable à signaler. Nous avons été arrêtés par cette considération que l'auteur lui-même a déjà accompagné son texte de notes très nombreuses et que M. Hachette nous a témoigné le désir que les proportions de la publication des *Mémoires* du marquis de Souches, déjà très étendues, ne fussent pas augmentées.



# MÉMOIRES

DU

## MARQUIS DE SOURCHES

---

La France jouissoit d'une profonde tranquillité depuis que son auguste monarque Louis XIV avoit heureusement terminé, par une paix glorieuse, une guerre qui avoit duré près de sept ans, pendant laquelle il avoit eu sur les bras presque toutes les forces de l'Europe. Cette paix s'étoit faite en l'année 1678, après que le Roi eût étonné les Hollandois, les plus opiniâtres de ses ennemis, par la prise de Gand, qui est sur leurs frontières et qu'il assiégea pendant la plus rude saison de l'hiver. Ils comprirent aisément qu'il n'y avoit plus de sûreté pour eux si ce monarque poussoit plus loin ses conquêtes, et furent les premiers moteurs de la paix comme ils avoient été la première cause de la guerre.

Mais, pour entendre mieux ce que nous dirons dans la suite, il sera bon de faire un plan de l'état des affaires de la France avec toutes les nations de l'Europe, des affaires du royaume en lui-même et de la situation de la cour au 25<sup>e</sup> de septembre de l'année 1681.

25 SEPTEMBRE 1681

La France, qui venoit de tenir tête à toute l'Europe, étoit aussi l'objet de toutes les nations, et son monarque seul attiroit tous les yeux de cette principale partie du monde. L'admiration qu'on avoit pour lui n'étoit pas la seule cause qui faisoit agir tant de peuples; sa grandeur les avoit rendus jaloux; et, plus il étoit au-dessus des autres rois, plus tous les princes croyoient avoir intérêt de s'opposer au cours de ses entreprises.

Il sembloit que la paix venoit d'y donner des bornes, mais on connoissoit assez l'inquiétude des François et l'on avoit de la peine à se persuader qu'un prince accoutumé à conquérir, et qui jusques alors avoit fait tant d'heureuses expériences de sa bonne fortune, pût demeurer longtemps en repos et se contenter des conquêtes qu'il avoit déjà faites.

Les Espagnols, ses plus proches voisins, auxquels il avoit enlevé la meilleure partie des Pays-Bas pendant la dernière guerre, étoient aussi ceux qui l'appréhendoient le plus. La mauvaise administration de la reine, mère <sup>1</sup> du roi Charles II, alors régnant, et des ministres qu'elle avoit choisis ou tolérés, faisoit que l'Espagne se trouvoit sans troupes, sans argent, sans capitaines et sans crédit. Les places qui lui restoit dans les Pays-Bas étoient mal fortifiées et mal entretenues. Le peu d'Espagnols qui y servoient étoient si mal choisis et si mal payés qu'on ne pouvoit faire aucun fond sur eux, et même la plupart désertoient parce qu'ils mouraient de faim. Les Wallons, qui étoient encore dans le service de l'Espagne, n'y demeuroient que par honneur; les principaux de leurs officiers avoient la meilleure partie de leurs biens dans les terres que la France avoit conquises, et les soldats de fortune qui se voyoient mal payés-

1. Elle étoit sœur de l'Empereur, et le roi d'Espagne, père de la reine de France Marie-Thérèse, l'avoit épousée en secondes noces, étant déjà assez âgée, et en avoit eu le roi Charles II et une fille qui avoit épousé l'Empereur, son oncle, et qui étoit morte.

avoient de grandes dispositions à souhaiter le changement de l'État.

Le prince de Parme <sup>1</sup>, qui étoit gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, pouvoit avoir quelque mérite personnel; mais on ne croyoit pas qu'il fût homme à rétablir les affaires de son maître, ni à soutenir l'honneur du grand nom qu'il portoit. Les affaires du roi d'Espagne étoient moins délabrées en Catalogne; la France n'y avoit pas fait de si grandes conquêtes, parce qu'elle n'avoit pas jugé à propos de faire ses efforts de ce côté-là : ainsi les Espagnols y respiroient encore, quoiqu'ils y eussent peu de troupes et en assez mauvais état. Dans le duché de Milan, il leur restoit quelques vieux Terces <sup>2</sup> espagnols qui s'étoient assez bien maintenus, n'ayant vu aucunes occasions depuis la paix des Pyrénées. Ils étoient aussi paisibles dans le royaume de Naples, et, quoique la Sicile, qui s'étoit révoltée contre eux pendant la dernière guerre et que la France avoit abandonnée après l'avoir longtemps soutenue, semblât vouloir recourir aux remèdes <sup>3</sup> extrêmes pour se tirer de leur tyrannie, néanmoins elle demeuroit dans le devoir, plutôt par impuissance que par bonne volonté. Les Espagnols, étant dans cette situation, ne songeoient qu'à se conserver le peu qui leur restoit dans les Pays-Bas, mais ils avoient été trompés dans leur espérance; et la France, faisant revivre d'anciennes prétentions de l'évêché de Metz, avoit trouvé moyen de leur demander, au milieu de la paix, presque tous les villages et toutes les villes du duché de Luxembourg. D'abord cette proposition leur avoit paru fort étrange; mais enfin, par les menaces que le Roi leur avoit faites d'entrer à main armée dans leur pays, ils avoient été obligés de lui céder près de cinq cents villes ou villages du duché de Luxembourg, et le Roi leur demandoit encore la châtellenie d'Alost, proche Bruxelles, avec toutes ses dépendances, ou bien l'équivalent en tel lieu de leur domina-

1. Il s'appeloit Alexandre Farnèse, comme le grand prince de Parme qui avoit autrefois tant fait parler de lui; mais, quoiqu'il fût brave homme, il avoit bien du chemin à faire pour lui ressembler.

2. Ces vieux Terces, ou régiments d'infanterie, étoient beaux à la vérité, mais ils ne pouvoient pas être bons, parce qu'il y avoit plus de vingt ans qu'ils n'avoient vu de guerre.

3. On disoit que les Siciliens avoient eu dessein d'appeler les Turcs, pour se soustraire aux vengeances des Espagnols.

tion qu'ils voudroient. Voilà l'état des affaires des Espagnols avec la France.

Les Anglais, ses anciens ennemis, n'étoient pas bien d'accord avec eux-mêmes, peut-être par les soins de notre monarque, dont la prudence et les libéralités <sup>1</sup> avoient allumé ou fomenté de grandes divisions en Angleterre, afin que ce royaume, de tout temps mal intentionné, ne fût pas en état de joindre ses forces à celles de ses ennemis. Le roi qui y régnoit avoit assez d'esprit et de cœur pour être un des plus grands princes du monde, mais la débauche du vin et des femmes <sup>2</sup> lui avoit fait perdre une partie de sa réputation; le dérèglement de sa conduite avoit donné lieu aux grands de son royaume d'avoir peu de respect pour lui, et la France se plaignoit même qu'il lui avoit manqué de parole en des occasions très-importantes.

Il avoit pourtant cassé son Parlement, qui lui avoit donné tant de peine, et l'on étoit persuadé qu'il ne le rassembleroit que quand il ne pourroit plus s'en dispenser; jusque-là qu'il avoit fait arrêter deux seigneurs du nombre de ceux qui lui avoient été les plus contraires, et qu'il leur faisoit faire leur procès dans les formes <sup>3</sup>.

L'Allemagne, qui reconnoît un si grand nombre de souverains, avoit autant d'intérêts différents qu'elle avoit de princes.

L'Empereur, après avoir fait la paix avec la France par nécessité, conservoit toujours contre elle toute la mauvaise volonté dont un prince de la maison d'Autriche étoit capable; mais il n'étoit ni fort puissant ni fort habile, et il étoit encore plus mal conseillé <sup>4</sup>. Outre cela, les rebelles de la Hongrie, appuyés par les Turcs, qui avoient une armée sur la frontière de ses pays héréditaires, lui donnoient assez d'inquiétude pour l'empêcher de pouvoir troubler la France dans ses desseins.

Il conservoit pourtant toujours Philipsbourg, pour avoir une

1. On ne doutoit pas que le Roi n'eût un grand nombre de pensionnaires en Angleterre, dont le roi de ce pays étoit souvent le principal.

2. Il avoit plus de cinquante bâtards, dont l'ainé, qui se nommoit le duc de Monmouth, étoit le chef de la faction qui lui étoit le plus opposée.

3. Milord Howard et Milord Shaftesbury.

4. Les Jésuites l'avoient gouverné fort longtemps, et, après leur disgrâce, un capucin étoit le chef de son Conseil.

entrée dans l'Alsace, quoique par le traité de paix de Nimègue il fût obligé de la rendre à l'évêque de Spire, auquel elle appartient légitimement.

L'électeur de Brandebourg avoit promis d'entretenir une bonne union avec la France, mais il lui avoit manqué si souvent de parole qu'on ne se fioit à lui que médiocrement, et même les Hollandois se vantoient d'avoir tiré parole de lui qu'il n'abandonneroit point les intérêts de l'Empire.

L'électeur de Bavière, qui venoit de donner sa sœur en mariage à Monseigneur le Dauphin, ne laissoit pas de garder beaucoup de mesures avec l'Empereur et sembloit avoir dessein d'épouser la princesse sa fille.

L'électeur palatin du Rhin, quoique beau-frère de Monsieur, frère du Roi, n'étoit pas fort affectionné à la France et se ressouvenoit toujours des mauvais traitements que son père en avoit reçus pendant la dernière guerre.

L'électeur de Saxe et les princes de sa maison paroisoient prendre moins de part aux affaires que les autres princes d'Allemagne et ne songer qu'à demeurer en repos.

Les électeurs ecclésiastiques et surtout celui de Trèves appréhendoient extrêmement le voisinage de la France, aussi bien que le duc de Neubourg, et même elle sembloit appuyer les Liégeois dans leur désobéissance à l'égard de l'électeur <sup>1</sup> de Cologne, leur évêque.

Les princes de la maison de Brunswick et de Lünebourg entretenoient toujours un corps de troupes assez considérable, dans le dessein de faire acheter leur amitié bien cher par l'un ou l'autre des partis qui feroient la guerre.

Les Hollandois avoient depuis la dernière paix laissé prendre au prince d'Orange un pouvoir absolu sur eux; il étoit naturellement l'ennemi de la France <sup>2</sup>, et son application continuelle n'avoit d'autre objet que de réunir toute l'Europe contre elle. C'étoit un homme d'une ambition démesurée, dont les vues étoient infiniment au-dessus de celles d'un homme de son âge

1. Il paroissoit que la France avoit dessein d'obliger les Liégeois, quand l'évêché viendroit à vaquer, à choisir pour leur évêque le cardinal de Bouillon, qui avoit déjà la dignité de grand prévôt dans leur chapitre, qui est la première dignité de leur église cathédrale.

2. On disoit qu'il ne haïssoit la France que par le ressentiment qu'il avoit de ce qu'elle l'avoit méprisé dans les commencements.

et qui ne s'étoit point rebuté par tous les mauvais succès qu'il avoit éprouvés pendant la dernière guerre.

Le duc de Lorraine, qui avoit épousé la reine douairière de Pologne, sœur de l'Empereur, et qui avoit assez longtemps commandé toutes les forces de l'Empire, ne pouvoit se consoler de se voir dépouillé par la France de son duché de Lorraine et n'avoit pas voulu <sup>1</sup>, par cette raison, paraître dans le dernier traité de paix, étant bien assuré que la France n'écouteroit pas les propositions de lui restituer la Lorraine.

La Suède s'étoit trop bien trouvée de l'amitié de la France, qui lui avoit fait restituer la Poméranie et les autres terres qu'elle avoit <sup>2</sup> perdues pendant la guerre, pour n'être pas dans ses intérêts; elle murmuroit néanmoins de ce que la France ne lui donnoit plus la même pension qu'elle lui avoit autrefois donnée.

Le roi de Pologne étoit toujours bien intentionné pour la France, mais il avoit beaucoup perdu de cette activité <sup>3</sup> qui l'avoit fait parvenir au trône, et les entreprises des Turcs, jointes aux divisions intestines de son royaume, le mettoient hors d'état de pouvoir faire une grande figure dans les affaires de l'Europe.

Le roi de Dannemark s'étoit imaginé qu'il pourroit faire avec la France un traité pareil à celui qu'elle avoit autrefois fait avec la Suède; mais son ambassadeur avoit trouvé des dispositions peu favorables, et la France n'avoit pas témoigné faire beaucoup de cas de son alliance.

Les Moscovites étoient trop éloignés pour pouvoir nuire à la France ou la favoriser, quoiqu'ils lui eussent envoyé depuis peu des ambassadeurs.

Les princes d'Italie étoient assez embarrassés : d'un côté, le Pape, qui étoit un grand homme de bien, mais grand formaliste

1. Il avoit bien fait de s'en faire honneur, car aussi bien la France ne lui auroit jamais voulu rendre la Lorraine.

2. L'électeur de Brandebourg lui avoit pris la Poméranie, les princes de la maison de Lünebourg, l'évêché de Brême, et le roi de Dannemark une partie des îles de la mer Baltique et de la Suède; et l'on peut dire que les Suédois avoient dans cette guerre fort dégénéré de leur ancienne valeur, quoique leur jeune roi en témoignât beaucoup.

3. Il étoit devenu extrêmement gros, et l'on disoit même que son esprit s'étoit épaissi autant que son corps.

et assez mal conseillé <sup>1</sup>, s'étoit brouillé avec la France au sujet des droits de régale <sup>2</sup> que le Roi prétendoit, auxquels le Pape s'opposoit peut-être avec un peu trop de chaleur et d'opiniâtreté <sup>3</sup>, parce que le sujet ne le méritoit pas.

Le duc de Savoie, encore jeune, étoit gouverné par la duchesse, sa mère <sup>4</sup>, laquelle avoit traité le mariage de ce prince avec la princesse de Portugal, fille de sa sœur et du prince de Portugal qui avoit chassé du trône le roi don Alphonse <sup>5</sup>, son frère, et l'avoit relégué dans une île de l'Océan. Le cardinal d'Estrées, qui avoit l'honneur <sup>6</sup> d'appartenir à la reine de Portugal et à Madame de Savoie, avoit négocié cette alliance, à laquelle la France n'avoit pas eu de peine à donner les mains <sup>7</sup>.

Le grand-duc de Toscane étoit un peu mécontent de ce que le Roi avoit mieux aimé faire épouser à Monseigneur le Dauphin la princesse de Bavière <sup>8</sup> que sa fille, mais il n'en faisoit rien paroître.

Les Génois appréhendoient extrêmement les desseins de la

1. Il avoit confiance en un certain Favoriti, dont l'esprit brouillon étoit fort mal disposé pour la France.

2. Ce droit de régale est le pouvoir de conférer les prébendes et autres dignités ecclésiastiques dans les chapitres des diocèses toutes les fois que les évêchés viennent à vaquer.

3. Ce sujet ne valait pas la peine que le Pape s'en formalisât, ni que le Roi s'opiniâtât à conserver ce droit qui lui étoit acquis dans tous les diocèses de son royaume, hormis dans ceux du Languedoc, où toutes les prébendes ne sont proprement que des places de moine; mais c'étoit M. François de Harlay, archevêque de Paris, homme de grande entreprise, qui mettoit ces choses dans la tête du Roi.

4. Elle étoit, aussi bien que sa sœur la reine de Portugal, de la maison de Savoie, étant fille d'un duc de Nemours et de Mlle de Vendôme.

5. Ce roi don Alphonse avoit épousé cette Mlle de Nemours; mais le prince, son frère, la lui avoit ôtée sous prétexte d'impuissance; et, l'ayant confiné dans une île de l'Océan, avoit épousé sa femme publiquement, de laquelle il avoit eu une fille; mais il n'avoit pas pris le titre de roi; il étoit encore jeune et sa femme aussi, de sorte que le duc de Savoie faisoit une affaire mal assurée, puisqu'ils pouvoient encore avoir des garçons.

6. Parce que César, duc de Vendôme, grand-père de la reine de Portugal et de Madame de Savoie, étoit bâtard du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

7. Peut-être dans la vue d'avoir un jour plus de facilité à s'emparer du Piémont et de la Savoie, sous prétexte d'empêcher les autres de les envahir, à cause de l'éloignement du duc de Savoie, qui devoit passer en Portugal.

8. La raison apparente qui avoit obligé le Roi de donner plutôt à Monseigneur le Dauphin la Bavaroise que la Toscane étoit que cette der-

France, tant à cause du voisinage que des anciens droits de cette couronne sur leur pays, et des menaces que le Roi leur avoit faites plusieurs fois depuis peu d'années.

Le duc de Mantoue <sup>1</sup> étoit entré en négociation avec la France pour lui vendre la citadelle de Casal, et c'étoit le sujet des appréhensions du duc de Modène, des Vénitiens et de tout le reste de l'Italie.

Les Suisses se tenoient fermes dans l'alliance de toutes les couronnes, mais ils étoient assez alarmés de voir la France fortifier Huningue <sup>2</sup> à la portée du canon de Bâle.

Cependant le Roi s'étoit mis en possession du duché des Deux-Ponts, de la principauté de la Petite-Pierre et d'un grand nombre de terres dans le palatinat du Rhin et dans l'archevêché de Trèves, faute par les possesseurs de lui avoir rendu la foi et hommage. Cela avoit extrêmement ému les esprits : on avoit fait plusieurs manifestes auxquels les Hollandois avoient eu la meilleure part; enfin le Roi avoit offert de remettre au jugement d'une diète qui se tiendroit à Francfort la révision des arrêts donnés par la Chambre de Metz et par le Conseil souverain d'Alsace, en vertu desquels il s'étoit mis en possession des terres qu'on lui vouloit disputer; et il avoit envoyé ses ambassadeurs pour s'y trouver avec les ministres de tous les princes de l'Europe et pour y soutenir ses droits.

Voilà quel étoit alors l'état de la France avec les étrangers; faisons voir présentement celui où elle se trouvoit en elle-même.

nière, n'ayant que dix ou onze ans, n'étoit pas en état de donner sitôt des héritiers à la couronne; mais l'humeur de Mme la grande-duchesse, fille de feu M. le duc d'Orléans et par conséquent cousine germaine du Roi, pouvoit bien y avoir contribué. Cette princesse étoit depuis longtemps en mésintelligence avec le grand-duc son époux, et même on lui avoit donné pour son séjour ordinaire l'abbaye de Montmartre, proche de Paris, et, si le Roi eût fait épouser sa fille à Monseigneur, peut-être cela l'auroit-il jeté dans des engagements qu'il avoit été bien aise d'éviter.

1. C'étoit un vieux débauché, qui n'avoit point d'enfants, qui n'aimoit point ses héritiers et qui ne se soucioit guère de l'avenir, pourvu qu'il eût de l'argent pour aller se divertir à Venise.

2. Pendant la guerre, ce n'étoit qu'une redoute, dans laquelle on mettoit des hommes; mais, comme il fut dit, par le traité de paix de Nimègue, que chacun garderoit les postes dans lesquels il se trouveroit avoir des troupes, le Roi garda celui-ci et jugea à propos d'y faire construire une place de guerre, pour tenir toute la tête du Rhin.

Dans la dernière guerre, tous les princes de l'Europe, et avec eux tous leurs plus habiles ministres et tous les politiques les plus consommés, avoient cru que la France succomberoit par le manque d'hommes et d'argent; qu'elle pourroit à la vérité faire des conquêtes dans les deux premières années, mais qu'il n'y avoit qu'à tenir bon, et qu'elle seroit enfin réduite à périr elle-même, quand elle auroit à se défendre longtemps toute seule contre toutes les forces de l'Europe. Cependant ils s'étoient trompés dans leurs conjectures, et la prudence du Roi avoit été si bien secondée par le soin de ses ministres, que non seulement il n'avoit manqué ni d'hommes ni d'argent, mais qu'il avoit même forcé ses ennemis à lui demander la paix après une guerre de sept années, pendant laquelle il avoit conquis des provinces entières et gagné plusieurs batailles.

Son revenu se trouvoit de plus de cent millions, et le ministre qui étoit à la tête de ses finances y avoit établi un si grand ordre que ce n'étoit plus une affaire de les maintenir dorénavant dans le même état.

D'autre côté, le secrétaire d'Etat de la guerre avoit eu soin, dans la réforme de troupes qu'on avoit été obligé de faire à la paix, d'en casser beaucoup en apparence et très peu en effet, et de conserver tous les officiers, et cette réforme s'étoit faite de manière qu'en deux mois de temps on pouvoit sans peine remettre les troupes sur le même pied qu'elles étoient pendant la guerre. Il y avoit dans toutes les villes des frontières des magasins de vivres et des arsenaux remplis d'artillerie et de toutes sortes de munitions.

Le Roi avoit fait fortifier toutes les places qu'il avoit conquises et en avoit même fait construire <sup>1</sup> plusieurs tout à neuf dans les postes où il les avoit jugées nécessaires pour couvrir les frontières ou pour incommoder les ennemis à l'avenir. Elles étoient presque toutes en état de défense, et l'on travailloit avec une application sans égale à les achever.

Le Roi avoit une armée de mer plus nombreuse et meilleure qu'aucun prince de l'Europe; il pouvoit mettre à la mer tout à

1. Le Roi avoit fait fortifier trop de places, parce qu'il lui falloit plus d'hommes pour les garder qu'il n'en pouvoit entretenir pendant une grande guerre, où il lui falloit avoir de grosses armées en campagne, et il s'en falloit peu qu'il n'en convint lui-même.

la fois cent à six-vingts vaisseaux de guerre <sup>1</sup>, dont les moindres étoient de vingt pièces de canon, et les plus grands étoient percés pour cent trente pièces. Il avoit outre cela vingt et une galères toujours prêtes à mettre à la mer, puissance si formidable que les Anglais ni les Hollandois n'osoient plus se dire les rois de la mer, et que la France faisoit baisser le pavillon presque à toutes les nations de l'Europe.

Comme les affaires du Roi étoient dans un état à le faire respecter de tout le monde, les ministres qu'il avoit dans les pays étrangers n'avoient pas besoin d'être extrêmement habiles <sup>2</sup>, et le crédit de leur maître leur aplanissoit le chemin dans toutes les affaires. Le Roi venoit d'augmenter les fermes de plusieurs millions <sup>3</sup>, et tous les peuples s'empressoient à l'envi pour lui témoigner leur zèle et pour le servir.

La noblesse ne croyoit pas être bien si elle n'étoit à la cour ou dans les troupes, qui étoient plus belles que jamais. Le clergé contribuoit avec empressement aux dépenses de l'État. La justice s'exerçoit avec toute l'exactitude possible sous un chancelier également habile et bien intentionné, et, ce qui étoit encore plus considérable pour le Roi, c'est que rien ne paroissoit difficile quand il s'agissoit de lui obéir.

Voilà quel étoit l'état de la France en elle-même; nous allons présentement faire un petit portrait de la cour, pour en donner une légère idée. Commençons par la famille royale.

1. Il avoit bien les cent vingt vaisseaux et les vingt-cinq galères, mais il ne lui étoit pas possible de les armer tous à la fois, parce que ses terres ne lui fournissoient pas assez de matelots pour ses navires et que, par ses soins ni par son argent, il ne pouvoit pas mettre assez de chiourme ensemble pour ses galères.

2. Il auroit été bon qu'ils eussent été fort habiles, mais la plupart n'en avoient pas la réputation.

3. Il est vrai que le Roi haussait ses fermes; mais toutes les provinces de son royaume étoient absolument ruinées; on n'entendoit parler que de banqueroutes. Si la noblesse vouloit être à la cour et dans le service, ce n'étoit que par un entêtement de vanité et parce qu'elle mourroit de faim dans les provinces, au lieu qu'elle subsistoit dans les troupes, ou de ce que le roi lui donnoit ou d'industrie. Les troupes étoient belles, à la vérité, mais les officiers étoient épuisés, et la plupart étoient obligés de quitter par nécessité: et comme tout le monde, en se plaignant toujours, ne laissoit pas de faire des dépenses qui alloient à se rendre agréable au Roi, il ne pouvoit croire que chacun fût aussi véritablement réduit à l'extrémité qu'il l'étoit effectivement.

Le Roi avoit tous les avantages du corps et de l'esprit; il méritoit encore plus de grandeurs qu'il n'en possédoit, quoiqu'il se vît l'arbitre de l'Europe, et, s'il avoit quelque chose à désirer, c'étoit un peu de science <sup>1</sup> que le cardinal de Mazarin, son tuteur, lui avoit peut-être enviée. La Reine <sup>2</sup> étoit la meilleure princesse du monde, la plus dévote, la plus attachée au Roi et à sa famille; et, comme le Roi entroit dans le moindre détail des affaires de son royaume, elle n'avoit autre chose à faire qu'à prier Dieu qu'il lui conservât son auguste époux.

Monseigneur le Dauphin, dans une grande jeunesse où la générosité et la bonté de son cœur ne laissoient pas de paroître <sup>3</sup>, ne songeoit qu'à ses plaisirs et se reposoit sur le Roi, son père, des soins de la couronne. Madame la Dauphine étoit une princesse qui avoit beaucoup d'esprit, mais elle ne lui permettoit pas de faire voir son étendue en toutes sortes d'occasions <sup>4</sup>. Elle avoit toujours les yeux attachés sur le Roi, voulant se régler entièrement sur ses volontés et ne rien faire qui eût l'apparence de lui être désagréable.

Monsieur, frère unique du Roi, avoit de bonnes qualités; mais elles auroient éclaté davantage s'il ne se fût pas laissé trop gouverner au chevalier de Lorraine <sup>5</sup>, qui depuis longtemps avoit pris un empire absolu sur son esprit.

Madame <sup>6</sup> étoit généreuse et ne manquoit pas d'esprit, quoiqu'elle fût d'un naturel assez brusque. On ne croyoit pas qu'il

1. Il avoit eu, après la mort du cardinal, quelque envie d'étudier; mais, comme il avoit déjà près de vingt-cinq ans, les difficultés qu'il y trouva l'en rebutèrent.

2. Elle étoit fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et de Madame Elisabeth de France, sœur du feu roi Louis XIII, père du Roi.

3. On trouvoit à redire qu'à vingt ans il ne songeât à rien, parce que les fils de souverains doivent être plus avancés à vingt ans que les fils des particuliers à vingt-cinq.

4. Elle avoit tenu cette conduite dans le commencement de son mariage, mais depuis elle s'étoit un peu brouillée avec le Roi par son humeur particulière, ne prenant plaisir à rien et peu complaisante; elle étoit néanmoins beaucoup pour son mari, dont elle avoit grand soin de cultiver l'amitié.

5. Il étoit fils du fameux comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine; mais le crédit qu'il avoit sur l'esprit de Monsieur avoit fait grand tort à la réputation de ce prince.

6. Elle étoit sœur de l'électeur palatin du Rhin et avoit quitté la religion protestante pour épouser Monsieur.

y eût une grande intelligence entre elle et le prince, son époux <sup>1</sup>.

Elle aimoit la chasse passionnément, et son plus grand plaisir étoit d'y suivre le Roi, qui avoit quelquefois la complaisance d'y aller pour l'amour d'elle. M. le duc de Chartres, fils de Monsieur, dans son enfance, donnoit de très-grandes espérances, et tout le monde jugeoit déjà qu'il pourroit un jour être un prince de grand mérite. Le roi d'Espagne ayant épousé la fille aînée de Monsieur et de sa première femme Henriette d'Angleterre, il lui restoit encore une fille de ce premier mariage, laquelle se nommait Mademoiselle, laquelle étoit encore dans une si grande jeunesse qu'on ne savoit pas trop bien ce qu'on en devoit espérer. Pour Mlle de Chartres, qui étoit fille de Monsieur, de son second mariage, elle ne faisoit quasi que de sortir du berceau.

Mlle de Montpensier <sup>2</sup>, qu'on nommait autrement la grande Mademoiselle, pour la différencier de la fille de Monsieur, étoit une princesse de bonne mine, assez généreuse, mais un peu légère dans ses affections.

Le mariage qu'elle avoit voulu faire avec M. le marquis de Lauzun, du temps qu'il étoit capitaine des gardes du corps du Roi, avoit fait grand tort à la réputation de sa prudence. Il y avoit des gens qui croyoient qu'elle l'avoit épousé, parce qu'elle faisoit toujours paroître un grand empressement pour ses intérêts, quoique le Roi le tint prisonnier à Pignerol.

Madame la grande-duchesse de Toscane, la sœur de Mlle de Montpensier d'un second lit, étoit une des plus belles princesses du monde; mais, comme elle n'avoit pas voulu rester en Italie avec le grand-duc, son époux, elle étoit obligée de passer ses jours dans le monastère de Montmartre, proche Paris, d'où elle

1. Le chevalier de Lorraine pouvoit être cause de cette mésintelligence, qui devint publique dans la suite; car, comme on vouloit un jour empêcher Madame d'aller à la chasse sous prétexte qu'on disoit qu'elle étoit grosse, elle vint trouver le Roi dans son cabinet et se plaignit à lui de ce qu'on vouloit l'empêcher d'aller à la chasse sous le prétexte d'une grossesse imaginaire et lui protesta qu'il y avoit plus d'un an que Monsieur n'avoit couché avec elle.

2. Elle étoit fille de feu M. le duc d'Orléans et d'une princesse de la maison de France, héritière de la branche de Montpensier: c'est pourquoi elle en portoit le nom pour la distinguer de la fille de Monsieur; mais on étoit si fort accoutumé à l'appeler seulement Mademoiselle, qu'on ne la nommoit que la *Grande Mademoiselle* et l'autre la petite.

ne sortoit que rarement pour venir voir Leurs Majestés. Mme de Guise, sa sœur cadette du même lit, étoit veuve du dernier des ducs de Guise, qui étoit un jeune homme bien fait, mais peu spirituel. Elle en avoit eu un fils qui se nommait M. le duc d'Alençon et qui mourut peu de temps après son père. Elle avoit soin de réparer un esprit assez médiocre par beaucoup de dévotion.

Monsieur le Prince, que ses lauriers n'avoient pu mettre à couvert des incommodités <sup>1</sup> de la vieillesse, passoit presque toute sa vie à son château de Chantilly, qui n'étoit qu'à dix lieues de Paris et dont il avoit fait une des plus magnifiques et des plus agréables demeures du monde. Pour madame la Princesse, il l'avoit depuis longtemps reléguée à Châteauroux, qui étoit une de ses maisons située dans le Berry.

Monsieur le Duc, son fils, avoit beaucoup d'esprit, de savoir et de valeur, mais il ne s'accommodoit pas de tout le monde et sembloit aimer la retraite un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince comme lui. Madame la Duchesse, qui se conformoit à son inclination, vivoit aussi dans une assez grande solitude <sup>2</sup> et mettoit tout son plaisir à élever M. et Mlle de Bourbon, avec ses autres enfants, qui étoient tous fort jeunes.

M. le prince de Conti, neveu de monsieur le Prince, dans une grande jeunesse, faisoit voir des inclinations très-nobles et très-relevées; il avoit dans ses premières années donné de merveilleuses impressions de sa conduite, et peut-être auroit-il mieux fait de suivre toujours sa première manière de vivre que de se laisser trop entraîner au torrent du monde.

La princesse son épouse, fille naturelle du Roi et de Mme la duchesse de La Vallière, étoit la plus charmante princesse du monde; elle étoit remplie de toutes les grâces imaginables, et son esprit, quoiqu'elle n'eût encore que quinze ans, commençoit déjà de faire voir de la solidité.

M. le prince de La Roche-sur-Yon, frère de M. le prince de Conti, étoit très bien fait et avoit l'esprit aussi agréable que le

1. Il avoit la goutte si souvent qu'il ne pouvoit presque se soutenir. Il n'avoit rien augmenté au corps du château de Chantilly, qui venoit de la maison de Montmorency, mais il avoit extrêmement embelli les jardins. C'étoit le plus grand et le plus illustre capitaine de son temps, quoiqu'il eût longtemps porté les armes contre le Roi.

2. C'étoit pour complaire à son mari, qui étoit d'un naturel jaloux.

corps ; il donnoit dans tous les plaisirs des gens de son âge, et même passait quelquefois au delà des bornes <sup>1</sup>.

M. le comte de Vermandois, fils naturel du Roi et de Mme la duchesse de La Vallière, témoignoit déjà dans une grande jeunesse beaucoup d'esprit et de jugement. M. le duc du Maine, M. le comte de Vexin, et Mlle de Nantes, enfans naturels du Roi et de Mme de Montespan, étoient encore plus jeunes ; ils faisoient paroître un esprit au-dessus de leur âge, mais les deux garçons étoient estropiés, particulièrement le dernier, qu'on ne croyoit pas pouvoir conserver longtemps.

Voilà l'état de la famille royale, car le Roi avoit donné le rang de princes du sang à ses enfans naturels, et, pour autoriser mieux cette nouveauté, il l'avoit aussi donné à M. le duc de Verneuil, fils naturel du défunt roi Henri quatrième.

Venons présentement aux personnes les plus considérables de la cour.

Depuis que la mort du cardinal Mazarin et la prison de M. Fouquet <sup>2</sup> avoient rendu le Roi maître absolu de son royaume, il avoit presque toujours eu les mêmes ministres. M. Le Tellier <sup>3</sup>, secrétaire d'État de la guerre, le plus habile courtisan de son temps, s'étoit conservé dans la faveur où le cardinal de Mazarin l'avoit élevé, et se voyoit au comble des

1. Cela lui avoit attiré des réprimandes de la bouche du Roi et avoit obligé Monsieur le Prince, son oncle et son tuteur, de mettre auprès de lui des gens pour éclairer ses actions, précaution peu utile pour remédier aux désordres d'un jeune prince, quand on lui a une fois laissé prendre l'essor.

2. M. Fouquet, surintendant des finances et ci-devant procureur général du Parlement de Paris, l'un des principaux ministres, avoit donné au Roi des soupçons de sa fidélité, et Sa Majesté alla tout exprès à Nantes pour le faire arrêter plus sûrement. Ensuite on forma une chambre pour lui faire son procès, mais il se défendit si bien qu'on ne le put condamner ; et le Roi l'envoya prisonnier à Pignerol, où il fut jusqu'à la mort.

3. Il étoit d'une médiocre famille de Paris : il avoit commencé par être conseiller au Grand-Conseil ; ensuite il fut procureur du Roi du Châtelet de Paris, après cela maître des requêtes et intendant de justice en Italie, où M. Mazarin, qui n'étoit pas encore cardinal, l'ayant connu et ayant fort goûté son esprit, dès qu'il fut dans le ministère, il lui fit acheter la charge de secrétaire d'Etat de la guerre, pour avoir dans ce poste important un homme entièrement à lui. Il avoit deux fils, M. de Louvois et l'archevêque de Reims ; sa fille unique étoit morte, mariée au duc d'Aumont.

honneurs par la charge de chancelier dont le Roi l'avoit honoré après la mort de M. d'Aligre.

Il avoit joint une expérience consommée à un beau naturel, à une grande facilité de génie et à une modération sans égale, qui l'empêchoit de sortir jamais des bornes de sa condition. Son plus grand bonheur étoit d'avoir pour fils un homme digne de lui succéder, M. le marquis de Louvois <sup>1</sup>, qui, à quarante et deux ans, avoit plus de lumières que n'en avoient les ministres qui avoient vieilli dans les affaires. C'étoit un homme dont le génie étoit capable de tout, qui avoit un ordre admirable dans l'esprit, et qui entroit dans le détail des moindres choses avec une application infatigable.

Il avoit eu depuis longtems la survivance de la charge de secrétaire d'État de la guerre, et la possédoit alors en titre, depuis la promotion de son père à celle de chancelier.

Les finances étoient gouvernées par M. Colbert <sup>2</sup>, qui devoit sa première fortune à M. Le Tellier, avec lequel il avoit quelque alliance et qui s'étoit ensuite élevé sous le cardinal Mazarin. C'étoit un homme d'un génie tout opposé à celui de M. Le Tellier; il étoit naturellement austère et difficile, mais laborieux et qui ne se donnoit, non plus qu'aux autres, aucune relâche dans les affaires. Il avoit poussé les finances <sup>3</sup> jusques où elles pouvoient aller, et le Roi lui avoit l'obligation d'y avoir établi un ordre qui devoit servir de règle à la postérité. Il étoit outre cela secrétaire d'État de la maison du Roi <sup>4</sup>, et il avoit encore

1. Les deux premières années qu'il avoit été dans le monde, tous les courtisans le regardoient comme un homme sans esprit; mais il fit bientôt connoître qu'ils s'étoient trompés, par la grande application qu'il se donna aux affaires, laquelle le mit en peu de temps en haute estime et dans une grande faveur. Il tenoit de sa mère des manières un peu rudes, qu'il conserva longtems; mais les réflexions qu'il fit sur lui-même le rendirent beaucoup plus poli.

2. Son père étoit de Reims, fils d'un marchand, et faisoit à Paris la charge de payeur des rentes; comme il n'étoit pas riche, il le donna pour commis à M. Le Tellier, lors secrétaire d'Etat de la guerre, lequel le donna ensuite au cardinal Mazarin, qui lui demandoit un homme qui sût faire diligemment et juste toutes sortes de supputations. Ensuite Monsieur le cardinal en fit son intendant, et, quand il mourut, il le donna au Roi comme un homme de confiance, et le Roi lui donna le maniement de ses finances après avoir fait arrêter M. Fouquet.

3. On pouvoit même dire qu'il les avoit poussées trop loin et que le royaume n'en étoit pas mieux.

4. Il avoit acheté cette charge de M. du Plessis de Guénégaud, qui avoit

la commission de la marine, que feu M. de Lionne <sup>1</sup> lui avoit vendue; mais, comme les finances et les affaires d'État lui donnoient assez d'occupation <sup>2</sup>, il faisoit exercer ces deux derniers emplois par son fils aîné M. le marquis de Seignelay, qui en avoit les survivances. C'étoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit, mais moins laborieux que son père, et qui auroit fort aimé ses plaisirs, si la dévotion qu'il avoit embrassée le lui avoit pu permettre.

À la mort de M. de Lionne <sup>3</sup>, le Roi avoit choisi M. de Pomponne <sup>4</sup> pour remplir la charge de secrétaire d'État des étrangers qu'il occupoit; mais, malgré tout son mérite, qu'un choix si glorieux faisoit éclater, il avoit eu dans la suite le malheur de déplaire à son maître, et M. Colbert <sup>5</sup> s'étoit servi

bien servi le Roi et longtemps; mais, ayant été compris dans la chambre de justice que M. Colbert avoit conseillée au Roi pour faire rendre gorge aux partisans, il en avoit été ruiné, et ensuite obligé de vendre pour peu de chose à M. Colbert sa charge de secrétaire d'État de la maison du Roi.

1. M. de Lionne, qui étoit un des ministres que le cardinal Mazarin avoit établis avec la charge de secrétaire d'État des étrangers, avoit encore la commission de la marine; mais M. Colbert la vouloit aussi, et l'acheta de lui 200 000 livres. Effectivement, cette commission est mieux entre les mains de celui qui gouverne les finances, parce que, quand elle est séparée, la marine n'a jamais les fonds nécessaires.

2. Il avoit encore un fils nommé M. d'Ormoy, auquel il faisoit assurer en survivance une troisième charge, qui étoit celle de surintendant des bâtimens; un autre, qui étoit coadjuteur de Rouen, avec 50 000 livres de rente ou bénéfices; un qui étoit colonel du régiment de Champagne et commandeur grand-croix de l'ordre de Malte, par une grâce particulière du grand maître, et deux autres petits qui étoient encore au collège. Il avoit trois filles, dont l'aînée étoit mariée au duc de Chevreuse, capitaine lieutenant des cheveu-légers de la garde du Roi; la seconde avoit épousé le duc de Beauvilliers, fils du duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et son survivancier; et la cadette étoit mariée au duc de Mortemart, fils du maréchal de Vivonne, et reçu en survivance de sa charge de général des galères.

3. On disoit qu'il avoit été empoisonné chez un ambassadeur d'Angleterre, avec M. le comte de Soissons, Monsieur le grand prieur de Souvres et M. de Bonnelle, qui en moururent tous à peu de temps l'un de l'autre et qu'on s'étoit mépris en leur donnant le poison préparé pour le chevalier de Lorraine.

4. Il étoit de la famille des Arnauld, et, quand on le fit secrétaire d'État, il étoit ambassadeur en Suède après l'avoir été longtemps en Hollande.

5. Les amis de M. de Pomponne accusoient M. Colbert de lui avoir rendu de mauvais offices auprès du Roi, dans le dessein de mettre son frère à sa place, parce qu'il vouloit contrecarrer dans le Conseil M. le chancelier et M. de Lorraine; et en effet M. de Pomponne avoit été chassé; et la place étoit remplie avant que M. le chancelier ni M. de Lorraine en sus-sent rien.

de la conjoncture pour mettre dans ce grand poste M. de Croissy <sup>1</sup>, son frère, qui étoit déjà président au mortier du parlement de Paris et qui, après avoir été ambassadeur en Angleterre, avoit contribué depuis peu à la conclusion du traité de paix de Nimègue, où il étoit plénipotentiaire du Roi, avec M. le maréchal d'Estrades <sup>2</sup> et M. d'Avaux <sup>3</sup>.

Le quatrième secrétaire d'État étoit M. le marquis de Chasteauneuf, qui venoit de perdre M. de La Vrillière, son père, duquel il étoit survivancier. Il avoit beaucoup d'esprit et rapportoit admirablement bien une affaire dans le Conseil <sup>4</sup>; mais, comme son département n'avoit pas autant de relation avec les affaires d'État que ceux des trois autres, il ne lui attiroit pas aussi tant de considération, et il avoit même besoin de les ménager pour se maintenir.

On pouvoit encore mettre au nombre des ministres M. le maréchal duc de Villeroy, qui avoit été gouverneur du Roi; il étoit chef de son Conseil de finance; il entroit dans le Conseil des dépêches, et il étoit commissaire dans toutes les affaires que le Roi jugeoit en personne et où il y alloit de l'intérêt de l'État et de la religion. C'étoit avec une grande justice que le Roi l'employoit, il avoit toute la probité et la droiture dont un homme est capable et conservoit, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, toute la netteté d'esprit et toute la mémoire d'un habile homme qui n'en auroit eu que trente. Je ne parle point de son expérience, et je dirai seulement qu'il avoit été, dès sa jeunesse,

1. Ce M. de Croissy avoit déjà acheté la charge de président au mortier du parlement de Paris de M. de Novion, quand le Roi le fit premier président, à la mort de M. de Lamoignon.

2. Il avoit servi, et même il avoit été capitaine général, mais on l'estimoit plus pour les négociations que pour la guerre. Il avoit, entre autres emplois, été ambassadeur en Angleterre et en Hollande; il étoit chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur de Dunkerque.

3. Il étoit frère de M. de Mesmes, président au mortier du parlement de Paris; il avoit été ambassadeur à Venise; il étoit depuis la paix ambassadeur en Hollande, et il avoit pris le nom d'Avaux au lieu de celui d'Irval, qu'il portoit étant maître des requêtes, à cause de son oncle, qui l'avoit rendu célèbre au traité de Munster, où il étoit un des plénipotentiaires du Roi.

4. Ce qui lui donnoit le plus de relief étoit sa connaissance des affaires des huguenots, dont il avoit la commission. On trouvoit à redire qu'il témoignât autant de soumission aux autres secrétaires d'Etat (parce qu'ils étoient ministres et qu'il ne l'étoit pas) qu'auroient pu faire les particuliers.

dans les plus grandes affaires. Il étoit gouverneur de Lyonnais, et son fils, le duc de Villeroy, auquel il avoit cédé le duché, avoit la survivance de ce gouvernement. Un de ses frères étoit archevêque de Lyon et lieutenant général de la province, et le marquis d'Alincourt, fils du duc de Villeroy, avoit la survivance de cette lieutenance générale. L'autre frère du maréchal de Villeroy étoit évêque de Chartres.

Voilà quels étoient les ministres du royaume au temps que commencent ces Mémoires, et nous pouvons dire que chacun d'eux avoit, sous le bon plaisir du Roi, une autorité absolue dans son département.

Venons aux autres personnes de la Cour.

Depuis la mort du cardinal de Mazarin, le Roi avoit eu trois maîtresses déclarées, Mme la duchesse de La Vallière <sup>1</sup>, Mme de Montespan <sup>2</sup> et Mme la duchesse de Fontanges <sup>3</sup>.

1. C'étoit une fille de médiocre qualité; elle n'étoit pas régulièrement belle : elle étoit un peu trop maigre, mais blonde, très bien faite, grande et parfaitement aimable par ses manières douces et engageantes; elle aimoit le Roi passionnément, sans songer à autre chose qu'à lui plaire; elle n'avoit même pas soin de sa fortune et trop peu de celle de sa maison.

Elle étoit fille d'honneur de défunte Madame, qui s'appeloit Henriette d'Angleterre, quand le Roi devint amoureux.

2. Elle étoit de l'illustre maison de Rochecouart, fille du duc de Mortemart, chevalier de l'ordre et premier gentilhomme de la chambre du Roi. Elle étoit mariée au marquis de Montespan, de la maison de Gondrin, duquel elle avoit un fils; elle étoit claire, brune, parfaitement faite, mais un peu trop grasse. Elle avoit de l'esprit infiniment et le savoit tourner comme il lui plaisoit; son ambition étoit sans bornes. Elle fit son père gouverneur de Paris, son frère général des galères, gouverneur de Champagne et maréchal de France; elle fit donner au fils de son frère la survivance de la charge de général des galères; au maréchal d'Albret, parent de son mari et son ami intime, le gouvernement de Guienne; à la duchesse de Richelieu, la charge de dame d'honneur de la Reine, et au duc de Montausier, son ami, celle de gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

3. Elle se nommoit en son nom Roussille, et étoit d'assez bonne noblesse d'Auvergne; grande, blonde, belle comme le jour, fort douce, mais avec peu d'esprit : elle aimoit le Roi passionnément.

Elle mourut d'une perte de sang, qu'on croyoit lui être venue d'avoir été mal accouchée par Morisseau, accoucheur, ou par Félix, premier chirurgien du Roi, qui ne laissa pas d'en avoir 100 000 livres.

Elle se retira dans le Port-Royal, qui est un couvent de Paris, parce qu'elle se mouroit et que le Roi avoit fait dessein de la quitter. Il ne put pourtant s'empêcher de pleurer en lui disant adieu. Elle étoit fille d'honneur de Madame quand il devint amoureux d'elle. (Elle appartenait à la maison de Scoraille; Roussille étoit le nom d'une seigneurie de son père.)

*Note de M. le comte de Cosnac.*

Mme la duchesse de La Vallière, après avoir eu plusieurs enfants du Roi, dont il ne lui restoit qu'un fils et une fille, s'étoit retirée dans un couvent de Carmélites à Paris, où elle s'étoit faite effectivement religieuse. Sa fille, nommée Mlle de Blois, avoit épousé M. le prince de Conti ; son fils, qui s'appeloit M. le comte de Vermandois, étoit amiral de France.

Mme de Montespan avoit été en faveur pendant dix ans tout au moins et avoit eu un grand nombre d'enfants du Roi, dont il lui restoit deux fils, l'aîné desquels se nommoit M. le duc du Maine, qui étoit colonel général des Suisses, l'autre s'appeloit M. le comte du Vexin, et une fille qui s'appeloit Mlle de Nantes. On disoit aussi qu'elle avoit encore un fils et une fille qui n'étoient pas reconnus. Elle étoit mariée, et par cette raison elle n'avoit pu suivre l'exemple de Mme de La Vallière ; mais, quand il lui auroit été permis de le faire, son génie étoit trop différent de celui de sa rivale pour marcher sur les mêmes traces. Elle avoit donc suivi un chemin tout opposé, et, quand elle avoit vu diminuer sa faveur, elle avoit trouvé moyen de se faire surintendante de la maison de la Reine à la place de Mme la comtesse de Soissons <sup>1</sup> et de se faire donner les honneurs <sup>2</sup> du Louvre, et par ce moyen elle se soutenoit à la cour, aussi bien que par ses enfants, que le Roi aimoit et dont la considération l'obligeoit de garder encore beaucoup de mesures avec elle.

Pour Mme la duchesse de Fontanges <sup>3</sup>, sa faveur avoit été de courte durée ; dix-huit mois en avoient borné le cours, et elle étoit morte dans le monastère du Port-Royal, à Paris, sans laisser d'enfants, le seul qu'elle avoit eu du Roi étant mort peu de temps après sa naissance.

1. Cette comtesse de Soissons s'appeloit en son nom Mancini ; elle étoit une des nièces du cardinal Mazarin, qui lui avoit fait épouser le comte de Soissons, fils du prince Thomas de Savoie. Comme elle n'étoit pas trop agréable à la cour, après la mort de son mari, on l'obligea à se défaire de sa charge, et ensuite elle se trouva comprise dans l'affaire des poisons ; On l'accusa même d'en avoir voulu autrefois donner au Roi par jalousie, cela l'obligea de s'enfuir à Bruxelles avec la marquise d'Alluye, sa bonne amie, laquelle eut peu de temps après permission de revenir en France.

2. Ces honneurs du Louvre pour les femmes sont les privilèges des duchesses, qui ne sont autre chose qu'entrer en carrosse dans le logis du Roi, être assises devant la Reine, et avoir un carreau à l'église, quand elles y sont avec le Roi et la Reine.

3. Le Roi avoit été touché de repentir de ses débauches et avoit pris la résolution de la quitter.

Le Roi n'avoit donc plus de maîtresse au temps où commencent ces Mémoires, mais il avoit donné toute sa confiance à Mme la marquise de Maintenon <sup>1</sup>, qui, par sa pénétration, ses manières et son exactitude à garder le secret, méritoit la confiance dont l'honoroit le plus grand prince du monde. Il avoit créé une charge tout exprès pour elle, l'ayant fait seconde dame d'atours de madame la Dauphine; il avoit tous les jours avec elle de très longues conversations, et il témoignait avoir pour elle toute la considération et toute l'amitié imaginables.

De tous les hommes de la cour qui n'étoient pas ministres, il n'y en avoit que deux qui fussent traités du Roi avec une distinction considérable, qui étoient M. le maréchal duc de La Feuillade et M. le duc de La Rochefoucauld. Cependant c'étoient les deux hommes du monde dont les caractères étoient les plus opposés.

Le maréchal de La Feuillade <sup>2</sup> étoit un homme vif, impétueux,

1. C'étoit une pauvre demoiselle de Poitou, nommée d'Aubigny, laquelle, après un voyage qu'elle fit en Amérique, étant venue à Paris, par je ne sais quelle aventure, épousa le fameux estropié Scarron, qui a si bien écrit en vers burlesques.

Son mari étant mort, elle cultiva l'amitié de ceux qu'elle avoit connus de son vivant : de ce nombre étoit le maréchal d'Albret, proche parent de M. de Montespan et intime ami de Mme de Montespan, qui étoit alors en faveur; il lui donna la connoissance de Mme Scarron, dont l'esprit lui plut extrêmement. Elle la fit venir à la cour et lui fit donner la charge imaginaire de dame du lit de la Reine avec une pension. Ensuite, quand les enfans qu'elle avoit eus du Roi furent reconnus, elle leur donna Mme Scarron pour gouvernante, qui ne le fut pas longtemps sans trouver moyen d'acheter des bienfaits du Roi le marquisat de Maintenon, dont elle prit le nom aussitôt.

Enfin elle sut si bien gagner l'esprit du Roi, qu'elle y devint plus puissante que Mme de Montespan, avec laquelle elle eut depuis plusieurs démêlés que le Roi avoit soin d'apaiser. On savoit qu'elle portoit le Roi à la dévotion, parce que, depuis qu'il avoit pris confiance en elle, il n'avoit plus aucun commerce avec des femmes et qu'il communioit régulièrement quatre fois l'année.

2. Il étoit de la maison d'Aubusson; il avoit épousé la sœur du duc de Roannez, qui lui avoit cédé ce duché à condition de porter son nom. Mais il avoit repris le sien au bout de quelque temps. Il avoit servi toute sa vie, et il en portoit beaucoup de marques sur sa personne. Cependant il étoit plus soldat que capitaine.

Étant maréchal de camp, il s'étoit trouvé en Hongrie à la fameuse journée où les François battirent les Turcs, qui avoient passé la rivière de Raab malgré les Impériaux, et il en avoit eu tout l'honneur. Il s'étoit retiré chez lui et se croyoit perdu quand le Roi le fit colonel de son régiment des gardes françaises, sur la démission du vieux maréchal de Gramont. Il

inquiet, se faisant honneur de tout : qui, malgré tout cela, savoit aller à ses fins, vouloit savoir toutes les nouvelles et les savoit jusque-là qu'il n'ignoroit pas même le détail des familles, dépensoit de l'argent sans nombre, et trouvoit mille moyens d'en regagner. Il étoit colonel du régiment des gardes françoises et gouverneur de Dauphiné <sup>1</sup>.

Le duc de La Rochefoucauld, au contraire, étoit un homme froid, appréhendant de parler ou affectant de ne le pas faire, paroissant même honteux et embarrassé sur certains chapitres, ne s'accommodant que de fort peu de gens. Il étoit grand-maître de la garde-robe du Roi, son grand veneur, et venoit de vendre le gouvernement de Berry.

Ces deux hommes passaient pour être ceux qui avoient le plus de part aux bonnes grâces du Roi. Je ne parlerai point de tous les autres courtisans, pour n'entrer pas dans un détail trop ennuyeux, et je me contenterai de dire un mot de leur caractère quand l'occasion s'en présentera dans la suite.

La France étoit dans l'état que je viens de dire vers la fin du mois de septembre de l'année 1681 ; le Roi étoit à Fontainebleau depuis plus d'un mois, il y prenoit tranquillement les plaisirs de la chasse, de la musique et de la comédie, et, malgré les bruits de voyage et de guerre qui avoient couru pendant toute l'année, les courtisans ne songeoient plus qu'à faire celui de Cham-

trouva le moyen de persuader au Roi qu'il étoit le seul qui eût un véritable attachement pour sa personne, et par là il emporta le gouvernement du Dauphiné sur tous ses compétiteurs. Ce gouvernement vaquoit par la mort du jeune de Lesdiguières, l'un des plus braves seigneurs de son temps.

1. Le Roi avoit eu dès sa jeunesse de l'inclination pour lui, ce qui avoit obligé le cardinal Mazarin de le chasser de la cour ; depuis, étant revenu, le Roi avoit été longtemps sans faire rien pour lui, quoiqu'il eût fait son père duc et pair de France ; mais tout d'un coup, comme il fut blessé au célèbre passage du Rhin, le Roi lui donna la charge de grand maître de sa garde-robe, vacante par la mort du marquis de Quित्रy, qui venoit d'être tué à la même occasion. Ensuite il lui donna le gouvernement de Berry, quelque temps après que le marquis de Lauzun, qui le possédoit, eut été conduit prisonnier au château de Pignerol ; et puis il lui donna encore la charge de grand veneur, à la mort du marquis de Soyecourt, qui en étoit revêtu.

On disoit qu'il avoit obtenu cette dernière charge par la faveur de Mme de Fontanges, étant confident des amours du Roi avec elle. Il avoit aussi obtenu la survivance de ces deux charges pour son fils aîné, le duc de La Rocheguyon, qui avoit épousé la fille de M. de Louvois, de laquelle il avoit déjà un fils.

bord <sup>1</sup>. Ce qui les confirmoit davantage dans cette pensée étoit l'empressement avec lequel ils voyoient le Roi donner ses ordres pour faire représenter à Chambord deux comédies qu'on y avoit jouées autrefois, jusque-là même qu'il avoit fait partir M. le duc de Saint-Aignan <sup>2</sup>, son premier gentilhomme de la Chambre en année, suivi de tous les comédiens, des danseurs et de la musique.

**26 septembre.** — Mais les choses changèrent bien de face le 26<sup>e</sup> de septembre, car le Roi donna publiquement ses ordres pour son départ et déclara qu'il partiroit le 30 pour aller assiéger Strasbourg <sup>3</sup>, où il vouloit se rendre en sept jours et où M. de Louvois étoit allé en toute diligence.

Jamais les courtisans n'ont été si embarrassés, il n'y en avoit presque pas un qui fût en état de le suivre; l'un n'avoit point de chevaux, l'autre point de tentes, l'autre point de lit, l'autre point de voiture, et généralement tous manquoient d'argent. Cependant il n'y en avoit pas un qui voulût demeurer derrière.

**30 septembre.** — Le plus grand nombre prit le parti de s'en aller à Paris en diligence prendre des mesures pour le départ, de sorte que le Roi étant parti de Fontainebleau le 30, comme il l'avoit promis, ne se trouva pas trop importuné de la foule des courtisans à Donnemarie, où il vint dîner, ayant laissé ses ordres à la Reine pour le suivre lentement et pour venir à Nancy en onze journées.

Le même jour en arrivant à Provins, où il devoit coucher, il apprit par un courrier que lui envoyoit M. de Louvois que le sieur d'Asfeld <sup>4</sup>, colonel de dragons, avoit, avec son régiment

1. Maison royale à trois lieues de Blois, bâtie par le roi François I<sup>er</sup>.

2. Jadis confident de ses amours avec Mme de La Vallière et qui par là étoit devenu duc et pair.

3. Ville libre sur le Rhin, en Alsace, de la dernière conséquence, à cause de son pont sur ce grand fleuve, de sa grandeur et de sa richesse. Elle étoit toute huguenote, et avoit fort offensé le Roi dans la dernière guerre, manquant à toutes les paroles qu'elle lui avoit données, pour favoriser les Impériaux.

4. Ce baron d'Asfeld étoit un garçon de fortune, mais qui avoit de l'esprit, de la valeur et encore plus d'ambition, ce qui l'avoit fait attacher sans réserve à M. de Louvois, qui le mettoit dans le chemin d'une grande fortune.

Il avoit été pris en Italie négociant sourdement pour le Roi, et il étoit demeuré trois mois prisonnier dans le château de Milan, sans vouloir répondre aux questions qu'on lui faisoit avec menaces. Le Roi le redemanda fièrement et on n'osa le lui refuser.

Son père se nommoit Bidal, marchand d'étoffes de soie dans la rue aux

et celui de Pinsonel, emporté la redoute qui est au bout du pont de Strasbourg sans y avoir perdu aucun de ses gens.

## OCTOBRE 1681

**1<sup>er</sup> octobre.** — Cela ne donna que plus d'envie au Roi de faire diligence, il partit de fort bonne heure le lendemain et vint dîner à Queudes, où il se trouva une lettre de M. de Louvois qui lui mandoit que les habitants de Strasbourg paroissoient bien disposés à seconder ses intentions, et qu'ils avoient parlé de manière à faire espérer un heureux succès sans beaucoup de peine. Cette nouvelle, le beau temps, et les chemins plus agréables qu'ils n'auroient pu être en été, firent qu'il arriva de très bonne heure à la couchée, quoiqu'il eût fait ce jour-là plus de quinze lieues. C'étoit à Semoine, village de Champagne assez petit pour loger un si grand monarque, mais heureusement sa cour n'étoit pas grosse ce jour-là. En y arrivant, une lettre de M. de Louvois lui apprit qu'il avoit eu une conférence avec les principaux bourgeois de Strasbourg, lesquels étoient sortis de leur ville pour lui parler; qu'il leur avoit fait entendre les intentions de Sa Majesté, le peu d'apparence qu'il y avoit qu'ils fussent secourus de l'Empereur, et qu'ils se pussent défendre d'eux-mêmes; enfin qu'il ne leur donnoit que vingt-quatre heures pour aviser ce qu'ils avoient à faire et que, si le lendemain 30<sup>e</sup> à midi, ils n'avoient pas donné une des portes de leur ville aux troupes du Roi, on ne les prendroit plus qu'à discrétion <sup>1</sup>.

Une si bonne nouvelle fit que le Roi changea le dessein <sup>2</sup> qu'il

Fers à Paris; lequel, ayant fait banqueroute, à cause du grand crédit qu'il faisoit aux gens de qualité, passa en Suède, où la reine Christine, qui lui devoit beaucoup, lui donna en paiement deux ou trois grandes terres situées dans la Poméranie et dans l'évêché de Brême, et depuis il fut résidant pour le Roi à Hambourg.

1. Selon toutes les apparences, on avoit négocié avec eux de longue main, et la plupart étoient d'accord qu'ils se rendroient, car, sans cela, il n'auroit pas été fort à propos de les menacer, vu le nombre des habitants et la force de la ville; mais on croit qu'un nommé Günzer, secrétaire de la ville, étoit d'intelligence avec M. de Louvois, et qu'il avoit disposé toutes choses pour la reddition de la place.

2. Les courtisans en furent fort fâchés, parce que le Roi, en l'absence de la Reine, ayant peu de monde avec lui, leur témoignoit plus de fami-

avoit de faire diligence ; il fit résolution de n'aller le lendemain coucher qu'à Vitry-le-François, au lieu qu'il devoit aller coucher à Sermaize ; et en même temps il dépêcha un courrier à la Reine, qui le suivoit avec madame la Dauphine, Madame et tout le reste de sa cour, pour lui faire savoir qu'il séjourneroit trois jours à Vitry pour l'attendre, dans le dessein d'achever son voyage avec elle.

**2 octobre.** — En effet, il vint dîner le lendemain à Sompuis et coucher à Vitry, où il apprit que Strasbourg avoit reçu ses troupes le 30<sup>e</sup> de septembre à midi, qui étoit le propre jour de son départ de Fontainebleau. Voici quels étoient les articles de la capitulation de cette importante place, qui furent accordés aux habitants par M. de Louvois et par M. de Monclar <sup>1</sup>, commandant les armées du Roi en Alsace au nom de Sa Majesté.

## I

La ville de Strasbourg, à l'exemple de M. l'Evêque de Strasbourg, du comte de Flanaw, du seigneur de Fleckenstein et de la noblesse de la Basse-Alsace, reconnoît Sa Majesté Très Chrétienne pour son souverain seigneur et protecteur <sup>2</sup>.

Le Roi reçoit la ville et toutes ses dépendances en sa royale protection.

## II

Sa Majesté confirmera tous les anciens privilèges, droits, statuts et coutumes de la ville de Strasbourg, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de paix de Westphalie, confirmé par celui de Nimègue.

Accordé.

liarité qu'à l'ordinaire. L'envie d'avoir M<sup>me</sup> de Maintenon auprès de lui obligea peut-être le Roi à attendre la Reine.

1. Le baron de Monclar, maître de camp général de la cavalerie légère et lieutenant général des armées du Roi, commandoit en Alsace en l'absence du duc Mazarin, auquel le Roi n'étoit pas bien aise de confier cette importante province, quoiqu'il en fût gouverneur, et du duc de Montausier, gouverneur de Monseigneur le Dauphin, qui en étoit lieutenant du Roi. Il étoit Catalan de nation et s'appeloit en son nom Ponce ; il prétendoit être de la maison des fameux Ponce de Léon.

2. Ce titre que les habitants de Strasbourg donnent au Roi est très remarquable, parce que leur ville étoit libre depuis deux cents ans et ne reconnoissoit aucun seigneur.

Sa Majesté laissera le libre exercice de la religion, comme il a été depuis l'année 1624 jusqu'à présent, avec toutes les églises et écoles, et ne permettra à qui que ce soit d'y faire des prétentions, ni aux biens ecclésiastiques, fondations et couvents, à savoir l'abbaye de Saint-Etienne, le chapitre de Saint-Thomas, Saint-Marc, Saint-Guillaume-aux-Toussaints, et tous les autres compris et non compris, mais les conservera à perpétuité à la ville et à ses habitants.

Accordé, pour jouir de tout ce qui regarde les biens ecclésiastiques suivant qu'il est prescrit par le traité de Munster, à la réserve du corps de l'église de Notre-Dame, appelée autrement le Dôme <sup>1</sup>, qui sera rendu aux Catholiques. Sa Majesté trouvant bon néanmoins qu'ils puissent se servir des cloches de ladite église pour tous les usages ci-devant pratiqués, hors pour sonner leurs prières.

## IV

Sa Majesté laissera le Magistrat dans le présent état, avec tous ses droits et libre élection de leur collègue, nommément celui des Treize, Quinze, Vingt et Un, grand et petit Sénat, des échevins, des officiers de la ville et chancellerie, des couvents ecclésiastiques, l'Université avec tous leurs docteurs, professeurs et étudiants, en quelque qualité qu'ils soient, le collègue, les tribus et maîtrises, tout comme ils se trouvent à présent, avec la juridiction civile et criminelle.

Accordé, à la réserve que pour les causes qui excéderont mille livres de France en capital, on en pourra appeler au conseil de Brisach, sans néanmoins que l'appel suspende l'exécution du jugement qui aura été rendu par le Magistrat, s'il n'est pas question de plus de deux mille livres de France.

## V

Sa Majesté accordera aussi à la ville que tous les revenus, droits, péages, pontenages et commerce, avec la douane, soient conservés en toute liberté et jouissances, comme elle les a eues jusques à présent, avec la libre disposition de la Pfenningthurm <sup>2</sup>,

1. C'est l'église cathédrale.

2. C'est le lieu où l'on bat la monnaie.

et la monnoie, des magasins de canons, munitions, armes, tant de celles qui se trouvent dans l'arsenal qu'aux remparts, et maisons de la bourgeoisie, des magasins de blés, vins, bois, charbons, suif et tous les autres, les cloches comme aussi les archives, documents et papiers, de quelque nature qu'ils soient.

Accordé, à la réserve des canons, munitions de guerre et armes des magasins publics, qui seront au pouvoir des officiers de Sa Majesté, et, à l'égard des armes appartenant aux particuliers, elles seront remises dans l'hôtel de ville en une salle dont le Magistrat aura la clef <sup>1</sup>.

## VI

Toute la bourgeoisie demeurera exempte de toutes contributions et autres paiements, Sa Majesté laissant à la ville tous les impôts ordinaires et extraordinaires pour sa conservation.

Accordé.

## VII

Sa Majesté laissera à la ville et citoyens de Strasbourg la libre jouissance du pont du Rhin <sup>2</sup>, de toutes leurs villes, bourgs, villages, maisons champêtres et terres qui leur appartiennent, et fera la grâce à la ville de lui accorder des lettres de répit contre ses créanciers, tant dans l'Empire que dehors.

Accordé.

## VIII

Sa Majesté accordera aussi amnistie de tout le passé tant au public qu'aux particuliers, sans aucune exception, et y fera comprendre le prince Palatin de Veldentz, le comte de Nassau, le résident de Sa Majesté impériale, tous les hôtels, le Bruderhof avec ses officiers, maisons et appartenances.

Accordé.

## IX

Il sera permis à la ville de faire bâtir des casernes pour y loger les troupes qui y seront en garnison.

Accordé.

1. Il est vrai que le Magistrat avoit la clef de la salle où étoient les armes des bourgeois, mais on avoit mis un corps de garde devant l'hôtel de Ville, qui en étoit le maître.

2. Ce pont du Rhin appartenoit naturellement aux évêques de Strasbourg; mais ils l'avoient engagé aux habitants pour une somme d'argent.

## X

Les troupes du Roi entreront aujourd'hui, trentième de septembre, dans la ville, à quatre heures après midi.

Fait à Illkirch et signé : de Louvois, Joseph de Ponce baron de Monclar <sup>1</sup>, Jean George Zedlitz, écuyer et prêteur, Dominique Dietrich, Johann Leonhard Froreisen, Iohann Philipp Schmidt, Daniel Richshoffer, Jonas Stoorr, J. Joachin Frantz, Christoffe Günzer.

**3-5 octobre.** — Le Roi ratifia les présents articles à Vitry le troisième d'octobre, et envoya sa ratification à M. de Louvois par le même courrier qui lui avoit apporté la capitulation.

La Reine arriva le 4 à Vitry, et l'on y resta encore le lendemain; mais, la nuit qui précéda le jour qu'on en devoit partir, un boulanger de la suite de la cour, ayant trop échauffé son four, mit le feu à la maison où il étoit logé, et, dans peu de moments, la flamme s'étant communiquée dans les maisons voisines, qui étoient toutes bâties de bois, il y en eut dix-sept ou dix-huit de brûlées. La désolation étoit grande, et quand le jour fut venu l'on ne voyoit que des malheureux qui se plaignoient d'avoir perdu tout ce qu'ils avoient au monde. Il y avoit eu même plusieurs personnes brûlées et estropiées. Quand le Roi en fut averti, son grand cœur songea d'abord à secourir tant de misérables. Il envoya quérir M. de Miromesnil, intendant de la province, et lui ordonna de faire incessamment distribuer deux mille écus d'argent comptant pour remédier à leurs plus pressants besoins, avec ordre de faire une exacte perquisition de toute la perte <sup>2</sup> qu'ils pouvoient avoir faite, pour leur rendre le tout exactement.

**6 octobre.** — Après avoir donné des ordres si généreux et si charitables, Sa Majesté vint dîner à Sermaize et coucher à Barle-Duc, où la cour, qui s'étoit déjà extrêmement grossie à Vitry <sup>3</sup>,

1. Tous les magistrats ici dénommés étoient de la faction de l'Empereur, et le secrétaire, Christophe Günzer, qui étoit de la faction française, les obligea habilement de venir signer la capitulation, afin que, si l'on reprochoit un jour cette reddition à ceux qui y avoient contribué, il pût faire voir que la pure nécessité avoit obligé de la faire, puisque ceux qui l'avoient signée étoient absolument dévoués à l'Empereur.

2. Elle pouvoit monter à quarante ou cinquante mille francs.

3. Le Roi, comprenant que tant de courtisans qui étoient venus pour lui marquer leur zèle pendant le siège de Strasbourg l'embarrasseroient

devint encore plus nombreuse par l'arrivée de quantité de gens qui y étoient venus en poste.

**7 octobre.** — Le lendemain, le Roi vint dîner à Ligny-en-Barrois, qui appartient à M. le duc de Luxembourg <sup>1</sup>, et coucha à Void. C'étoit un lieu très serré et où la cour étoit très mal logée; mais les dames oublièrent le mauvais gîte le lendemain, quand, après avoir diné à Choley, elles arrivèrent à Germiny, où elles devoient coucher.

**8 octobre.** — Il est vrai que c'est un des plus détestables endroits du monde et des moins propres à loger la plus grande cour de l'Europe. Le Roi, la Reine et la famille royale n'étoient guère mieux logés que les autres, et l'on se souviendra longtemps du logement de Germiny. On n'eut donc pas de regret à le quitter pour aller dîner à Autrey; et ce fut où le Roi apprit par un officier de dragons que lui envoyait exprès le marquis de Boufflers <sup>2</sup>, qui commandoit ses armes sur la frontière

fort dans la marche, dit tout haut qu'il agréoit leur bonne volonté, mais que, comme il n'y avoit plus rien à faire, tous ceux qui voudroient s'en retourner le pouvoient faire librement, et il y en eut beaucoup qui prirent ce parti.

1. Il étoit de la maison de Montmorency, fils de M. de Bouteville, ce célèbre duelliste auquel le roi Louis XIII fit trancher la tête pour s'être battu en duel au mépris de ses ordonnances. Le fils avoit épousé l'héritière de la maison de Luxembourg, ce qui l'avoit fait duc et pair, et il étoit obligé d'en porter le nom. Il étoit maréchal de France et capitaine des gardes du corps, quoiqu'il eût servi presque toute sa vie contre le Roi sous monsieur le Prince.

C'étoit lui qui avoit commandé en chef dans les conquêtes du Roi en Hollande, où il avoit fait des actions très hardies et encore plus heureuses. Il avoit ensuite été accusé d'avoir été en commerce avec des magiciens, et pour cela il s'étoit mis prisonnier à la Bastille; mais il avoit été déclaré innocent, nonobstant quoi le Roi l'avoit relégué à son château de Piney, d'où il l'avoit enfin rappelé pour venir servir son quartier de capitaine des gardes auprès de sa personne.

2. C'étoit un gentilhomme d'auprès de Beauvais, qui se mit d'abord officier dans le régiment des gardes françaises, où il fut ensuite aide-major.

Comme il avoit de l'ambition, il acheta de M. de Lauzun le régiment Royal de dragons et mit tout son bien, qui étoit 100 000 livres, en cette acquisition. Il se distingua dans cet emploi; et, s'étant fortement attaché à M. de Louvois, il fut fait brigadier et ensuite maréchal de camp en très peu de temps. Le marquis de Ranc, colonel général des dragons, ayant été tué, le Roi lui donna sa charge, à condition de donner quelque récompense à la veuve.

La paix étant venue, M. de Louvois se servit de lui avec confiance et fit que le Roi le choisit pour commander les troupes qui devoient s'aller em-

d'Italie en qualité de maréchal de camp, que ses troupes étoient entrées dans Casal <sup>1</sup>, le trentième de septembre, jour également heureux pour toutes ses entreprises, puisqu'il avoit vu presque en un même moment réduire sous son obéissance deux des plus importantes places de l'Europe, qui sont proprement les clefs de l'Allemagne et de l'Italie.

**9 octobre.** — Après une si bonne nouvelle, quand le logement de Bayon auroit été aussi mauvais que celui de Germiny, le Roi ne l'auroit pas trouvé désagréable, mais heureusement il s'y trouva bien logé, et la cour fut aussi très contente de ses logements.

**10-11 octobre.** — Le lendemain, on vint dîner à Damas-aux-Bois et coucher à Ramberviller, petite ville fermée, où le Roi séjourna un jour, pour donner du repos aux équipages.

Dès la couchée de Provins, le Roi avoit voulu qu'on jouât chez lui, et il étoit venu de temps en temps voir ce qui se passoit à Semoine; il avoit lui-même joué au brelan; mais à Vitry-le-François il déclara qu'il ne pouvoit se résoudre à jouer petit jeu, et il ordonna aux joueurs de former des sociétés pour jouer gros jeu au reversy. Les acteurs furent: le Roi, qui, ne voulant pas toujours tenir la carte, associa le marquis de Beringhen <sup>2</sup>,

parer de la citadelle de Casal. Il s'en acquitta très bien; et, à son retour, le Roi le fit lieutenant général.

Il étoit très honnête, très brave et très bon gentilhomme.

1. Cela est bien à remarquer que les troupes du Roi soient entrées le même jour dans Strasbourg et dans Casal.

Le Roi mit pour gouverneur dans cette dernière place Catinat, capitaine au régiment des gardes, qui étoit gouverneur de Tournay en Flandre, homme d'une valeur éprouvée, d'une honnêteté sans égale et d'une sagesse digne des plus grands hommes. Il étoit d'une famille de robe de Paris, mais originaire du Maine ou de Touraine.

2. Il étoit fils du bonhomme Beringhen, qui avoit été dans ses commencements premier valet de chambre du Roi.

Le bonhomme étoit Hollandois d'origine, d'auprès de Genap, ville du pays de Gueldres. Il avoit été chassé de la cour par le cardinal de Richelieu, parce qu'il étoit dans les intérêts de la reine Anne d'Autriche. Pendant son exil, il alla servir le roi de Suède Gustave Adolphe et fut dans ses troupes colonel de cavalerie avec réputation. Après la mort du cardinal de Richelieu et du roi Louis XIII, la Reine, étant veuve, le rappela à la cour et le fit premier écuyer du Roi; ensuite de quoi il épousa une sœur du marquis d'Huxelles.

Il avoit deux fils, dont l'un, qui donnoit de grandes espérances, fut tué au siège de Besançon, d'un coup de canon à la tête; le second, dont il est parlé ici, qui avoit été chevalier de Malte, avoit épousé une fille du duc d'Aumont, petite-fille de monsieur le chancelier.

son premier écuyer, d'un dixième avec lui pour tenir son jeu en son absence ; Monsieur, frère du Roi ; le comte de Roze<sup>1</sup> ; le marquis de Dangeau<sup>2</sup>, et Langlée<sup>3</sup>. La Reine et Monseigneur se mirent de part avec Dangeau ; les autres trouvèrent plusieurs croupiers, de manière qu'on joua assez gros jeu pour que le Roi en fût satisfait. Ce n'étoit pas qu'il aimât naturellement le jeu, ou qu'il eût besoin de son secours pour passer des heures inutiles ; mais c'est qu'il étoit bien aise de donner à la Reine et aux courtisans une occupation qui les amusât et qui les empêchât de songer trop aux fatigues et à la longueur du voyage. Ce qui le doit faire croire plus aisément, c'est que, au lieu de jouer, il avoit tous les soirs de très longues conversations avec Mme de Maintenon<sup>4</sup>, et qu'il ne venoit prendre son jeu chez la Reine qu'un quart d'heure avant qu'il se mit à table.

Cependant il venoit de jour à autre des courriers de Casal, et l'on assuroit que c'étoit pour la négociation qu'on faisoit avec le duc de Mantoue, pour tirer de lui la ville et le château de Casal<sup>5</sup> de la même manière qu'on en avoit déjà tiré la citadelle.

En partant de Ramberviller, le Roi vint dîner à L'Hoste du Bois et coucher à Saint-Dié<sup>6</sup>. Son dessein étoit d'aller coucher le lendemain à Schlestadt<sup>7</sup> ; mais on lui en fit connoître l'impossibilité, qui venoit de la montagne qu'il falloit passer et de la distance des lieux ; de sorte qu'il envoya sur-le-champ ses

1. Fils du comte de Rousy, de la maison de La Rochefoucauld, homme de grande valeur et de beaucoup de services, mais huguenot.

2. Gentilhomme de Beauce de la maison de Courcillon, qui avoit tellement gagné au jeu qu'il étoit un des gros seigneurs du royaume. Il avoit acheté le gouvernement de Touraine et plusieurs terres. Il étoit attaché auprès de monseigneur le Dauphin et étoit un des six seigneurs que le Roi avoit choisis pour être toujours auprès de lui, auxquels il donnoit 6000 livres de pension.

3. Fils d'un paysan du Maine, lequel étoit venu à Paris avec des sabots au lieu de souliers, s'étoit élevé par son mérite à la charge de maréchal des logis de l'armée. La faveur de M. de Louvois, les amis de son père et le jeu avoient mis le fils dans toutes les meilleures compagnies.

4. Ce fut dans ce temps-là qu'elle essaya de raccommoier madame la Dauphine avec le Roi, mais cette bonne intelligence ne dura pas longtemps.

5. Ce château étoit très nécessaire au Roi pour être absolument maître de la ville, parce qu'il est situé à un bout tout opposé à celui où est située la citadelle.

6. Dernière ville de la Lorraine de ce côté-là.

7. Première ville de l'Alsace.

maréchaux des logis faire le logement à Sainte-Marie-aux-Mines, où il auroit diné s'il avoit été tout en un jour à Schlestadt.

**12 octobre.** — Ce fut à Saint-Dié où M. de Louvois rejoignit la cour; la joie de la reddition de Strasbourg paroissoit encore sur son visage, et il eut sujet d'être content des devoirs que les courtisans lui rendirent et de l'accueil que le Roi lui fit en arrivant. Entre autres choses qu'il dit sur le chapitre de Strasbourg, il parla des matériaux qu'il faisoit tirer depuis trois mois auprès de Schlestadt, dans le dessein de les faire conduire à Strasbourg pour la construction de la citadelle et des forts que le Roi avoit résolu d'y faire bâtir, sitôt que la place auroit été en son pouvoir. Le lendemain, le Roi vint dîner à Laveline, qui est au pied de la montagne, et après son dîner il monta à cheval avec toutes les dames et tous les courtisans pour passer plus commodément la montagne, qui est très longue et très rude à monter et à descendre. Pour la Reine, elle se mit dans une des petites calèches du Roi, et ce prince la suivit avec tout son beau cortège.

**13-14 octobre.** — On arriva assez tard à Sainte-Marie-aux-Mines pour comprendre qu'on avoit eu raison de n'entreprendre pas d'aller de Saint-Dié à Schlestadt, où l'on vint coucher le lendemain après avoir diné à Châtenois. C'est un lieu célèbre par les campements que M. le Prince <sup>1</sup> et M. de Luxembourg y ont faits successivement, et parce qu'il est à la tête du canal que le Roi a fait faire pour transporter les pierres et le bois de la montagne à Schlestadt, où il tombe dans la petite rivière d'Ille qui descend à Strasbourg. Sa Majesté monta à cheval à Châtenois et vint le long de ce canal, dont elle fit lever plusieurs écluses pour en voir l'effet; ensuite elle vit les troupes de la garnison de Schlestadt et fit le tour de la place. Elle est parfaitement bien située, n'étant commandée d'aucun endroit; elle a

1. Après la mort de M. de Turenne, qui fut tué d'un coup de canon en poussant l'armée de l'Empereur de l'autre côté du Rhin, Montecuculli, qui la commandoit, poussa notre armée à son tour, et tout ce que nos officiers purent faire fut de repasser le Rhin devant lui. Le comte de Vaubrun, lieutenant général, y fut même tué. Mais Montecuculli ne s'en tint pas là; il passa aussi le Rhin et poursuivoit notre armée vivement, de sorte que le Roi crut nécessaire d'envoyer monsieur le Prince la commander. Le Prince, y étant arrivé, la campa auprès de Schlestadt; mais, ayant remarqué que Montecuculli vouloit lui couper le chemin de la montagne, afin de lui ôter la communication de la Lorraine, d'où il tiroit ses convois, il vint en diligence se poster à Châtenois, qui est au pied de la montagne.

d'un côté un grand marais inaccessible ; la plupart des autres côtés se peuvent inonder par le moyen des écluses, et il n'y a proprement que le côté de Châtenois par où elle soit attaquable. Elle est composée de six bastions entiers et de deux demi-bastions. Quand le Roi y passa, elle n'étoit pas encore achevée <sup>1</sup>, mais il n'y avoit pas pour un an à y travailler pour la mettre en sa perfection. Ce fut dans cette ville que les députés de Strasbourg lui vinrent rendre leurs premiers hommages.

**15-18 octobre.** — On n'y coucha qu'une nuit, et le lendemain on vint dîner à Marcklosheim et coucher à Brisach.

C'est assurément une des plus belles places du monde, et des mieux situées pour être d'une grande importance, et pour faire une belle défense si elle étoit jamais assiégée. La ville est tout au delà du Rhin, mais on a bâti une nouvelle ville en deçà de la rivière, qu'on appelle la ville de Paille, dans laquelle même est le lieu où se tient le conseil souverain d'Alsace, et, pour assurer cette ville neuve et le pont qui est sur le Rhin, on a fait quantité d'ouvrages en deçà de ce fleuve, et dans une île qui est au milieu. On pourroit même dire qu'on y en a trop fait <sup>2</sup>, parce qu'il faut trop de monde pour les défendre. On a fait dans Brisach de très belles écluses, qui noieroit tout le pays si l'on venoit à les lâcher, et l'on y voit une très belle fonderie de canons.

On séjourna un jour dans Brisach, pendant lequel le Roi vit les troupes de la garnison et la place par dehors, l'ayant vue par dedans le jour qu'il arriva ; et, le lendemain, il alla dîner avec toute sa cour à Fribourg en Brisgau <sup>3</sup>, qui étoit la dernière con-

1. On ne croyoit pas qu'elle fût sitôt achevée, à cause qu'on donnoit alors tous les soins à Strasbourg, nouvellement pris, outre qu'il falloit faire une grande dépense pour l'achever.

2. Il faudroit plus de dix mille hommes pour garder seulement la ville de Paille ; aussi peut-on dire qu'il est impossible qu'on assiège Brisach qu'on ne se soit rendu maître de la campagne par le gain de deux ou trois batailles.

3. Cette place est célèbre par le combat que monsieur le Prince y donna contre les Bavaurois au commencement du règne du Roi. Ce fut la dernière place que les armes du Roi conquièrent à la fin de la guerre qu'il avoit commencée en 1672. Le maréchal de Créquy, pour tromper M. le duc de Lorraine, qui commandoit l'armée de l'Empire, sépara les troupes, leur donna les ordres pour aller dans leurs quartiers d'hiver, les laissa marcher deux jours et puis, les rassemblant tout d'un coup, passa le Rhin, investit Fribourg et le prit en quatre jours par la vieillesse du colonel Schits, qui

quête qu'il avoit faite de la guerre, n'ayant point voulu dîner en chemin à son ordinaire, parce que tous les villages qui sont entre Brisach et Fribourg sont de la dépendance de l'Empereur<sup>1</sup>. Il donna à dîner à toutes les dames de la cour, et ensuite il alla voir le château, mais il faisoit un brouillard tellement épais qu'il ne put rien voir ; il s'en vint donc faire le tour de la ville, dont il trouva la plupart des bastions élevés au-dessus du cordon, et vit ensuite quelques bataillons de la garnison de la place.

Le soir, il soupa encore avec les dames, et le lendemain il retourna voir le château, qui est d'une situation la plus surprenante du monde. Fribourg est au pied des montagnes de la Forêt-Noire dont la première n'est qu'à une portée de pistolet de la ville : elle s'élève dans les nues, et c'est justement dessus qu'est situé le château. Il est composé de trois forts les uns au-dessus des autres par étages, qui y ont été de tout temps ; mais le Roi y en a fait construire un quatrième qui est encore plus haut que les autres à la place d'un rocher qu'il a fait raser<sup>2</sup>. Il est de quatre bastions revêtus avec leurs demi-lunes, et le fossé en est tout taillé dans le roc, de sorte que selon les apparences c'est une place imprenable.

Après avoir vu Fribourg avec un extrême plaisir, le Roi y dina encore avec les dames ; il vit le reste de la garnison sur la contrescarpe et en partit pour venir coucher à Brisach, où il arriva de très bonne heure.

**19-20 octobre.** — Le lendemain, il alla dîner à Fritzfelden et coucher à Ensisheim, où étoit autrefois la Chambre royale d'Alsace, depuis transférée à Brisach et érigée en Conseil souverain.

en étoit gouverneur. Il attaqua le château par un rocher qui étoit au dessus, où il fit mener du canon à force de bras : c'est sur ce même rocher que le Roi a fait depuis construire le quatrième fort du château.

M. de Lorraine, qui s'étoit éloigné de plusieurs journées, parce qu'il savoit que le maréchal de Créqui avoit séparé son armée, voulut revenir, dès qu'il eut la nouvelle du siège, mais il n'étoit plus temps, et il trouva la place rendue. Elle est naturellement du domaine de l'Empereur.

1. Entre les sujets de plainte qu'on avoit suscités pour perdre M. de Pomponne, celui-ci en étoit un des principaux, de n'avoir eu soin de faire comprendre tous ces villages dans la dépendance de Fribourg, dans le dernier traité de paix.

2. C'est le même rocher où le maréchal de Créqui fit mettre du canon pour prendre les anciens forts.

Ce fut là que les ambassadeurs des Suisses vinrent pour complimenter le Roi de la part de leurs cantons. Ils étoient vingt et trois, et furent reçus par le maréchal de Bellefonds et le marquis de Dangeau <sup>1</sup> au nom du Roi, qui leur fit donner à dîner par ses officiers, ayant envoyé plusieurs seigneurs de la cour pour leur tenir compagnie. Après leur dîner, le Roi étant arrivé, il fut question de le venir complimenter ; mais, comme les ambassadeurs ont accoutumé de rendre aussi visite aux princes de la maison royale, et que la dernière fois qu'il étoit venu en France des ambassadeurs de Suisse les uns se couvrirent devant Monsieur, frère du Roi, et les autres ne se couvrirent point, on voulut savoir comment ceux-ci en useroient. D'abord ils répondirent qu'ils prétendoient se couvrir devant Monsieur, assurant que les derniers ambassadeurs qui avoient manqué à se couvrir devant lui en avoient été sévèrement punis à leur retour en Suisse. Cette réponse ayant été apportée au Roi par M. de Croissy, Sa Majesté répondit que, s'ils ne vouloient pas rendre à son frère ce qu'ils lui devoient, elle ne vouloit point aussi de leur visite. Après bien des négociations, bien des allées et des venues que fit Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, il fut résolu que les Suisses verroient Monsieur chez lui et qu'ils ne se couvriroient point devant lui, néanmoins sans conséquence pour l'avenir. On leur envoya donc sur-le-champ les carrosses de la maison royale, parce que la nuit s'approchoit,

1. Le Roi, ne devant arriver que l'après-dîner à Ensisheim, et les Suisses devant y venir dîner, le Roi envoya, suivant la coutume, au-devant d'eux un maréchal de France et un homme de qualité ; ce dernier fut le marquis de Dangeau ; le maréchal de France fut le maréchal de Bellefonds. C'étoit un gentilhomme de Normandie qui avoit beaucoup de service, de valeur, d'esprit et d'ambition. Il avoit eu pour rien la charge de premier maître d'hôtel du Roi ; mais ensuite, ayant encouru la disgrâce de son maître sur un assez léger sujet (puisque ce n'étoit que pour n'avoir pas assez tôt abandonné quelques places qu'il avoit cru devoir conserver plus longtemps que son ordre ne portoit, ou plutôt par les mauvais offices de M. de Louvois), il avoit été chassé de la cour. Après avoir demeuré longtemps en Anjou à l'abbaye de Bourgueil, lieu de son exil, il avoit eu permission de se retirer chez lui en Normandie, où il avoit passé quelques années dans une fort grande dévotion. Après cela, on l'avoit rappelé à la cour, et on lui avoit donné la charge de premier écuyer de madame la Dauphine, et il faisoit tous ses efforts pour pousser sa fortune plus loin, en regagnant la familiarité du Roi qu'il avoit eue autrefois. Il venoit de marier son fils avec une des filles du duc de Mazarin, qui lui avoit donné en mariage la capitainerie du bois de Vincennes, avec l'agrément du Roi.

et ils se mirent en marche pour venir à l'audience, conduits par M. le comte d'Armagnac <sup>1</sup>, grand écuyer de France. Le régiment d'Auvergne, qui étoit à la garde du Roi ce jour-là, n'étoit point sous les armes <sup>2</sup> mais seulement reposé sur ses armes, et les tambours ne battirent ni n'appelèrent point pour eux. Dans le logis du Roi, les gardes de la porte, les gardes de la prévôté de l'hôtel, les Cent-Suisses et les gardes du corps étoient en haie sous leurs armes jusqu'à l'antichambre du Roi. Le Roi les reçut dans sa chambre, assis et couvert, et, comme ils ne se couvrirent point devant lui, les princes du sang demeurèrent découverts. Quand tous les ambassadeurs eurent fait la révérence au Roi, le premier, qui étoit celui du canton de Zurich, lui fit une harangue en langue suisse d'un ton grave et respectueux, et faisant des révérences <sup>3</sup> toutes les fois qu'il nommoit le Roi. Quand il eut achevé sa harangue, un interprète, à qui la mémoire manquoit à tous moments, la répéta en françois avec assez de peine, et le Roi y fit à peu près cette réponse : « Vous voyant dans de si bonnes intentions, je suis bien aise d'être venu en ce pays pour vous voir et vous témoigner que je suis plus que jamais dans le dessein d'entretenir l'alliance et les traités qui ont été faits depuis longtemps entre la France et les Suisses, et, plus je serai votre voisin <sup>4</sup>, plus je vous donnerai des marques de mon amitié et de mon affection. »

L'ambassadeur rendit grâces au Roi et lui dit que les cantons espéroient qu'il leur seroit toujours favorable. Sur quoi le Roi lui répliqua : « Je vous promets que j'irai toujours au-devant de toutes les choses qui pourront vous faire plaisir et vous être agréables. » Après cela, le Roi toucha dans la main à chacun des

1. Il étoit fils aîné du vaillant duc d'Harcourt, cadet du duc d'Elbeuf, prince de la maison de Lorraine. Il avoit eu de son père la survivance de la charge de grand écuyer de France, et depuis sa mort, la possédant en titre, il avoit obtenu la survivance pour son fils aîné, le comte de Brionne. Sa femme étoit fille du maréchal de Villeroy et une des plus belles personnes de son temps, qui avoit encore plus d'esprit que de beauté.

2. *Sous les armes* veut dire : le mousquet sur l'épaule.

*Reposer sur ses armes* veut dire : ayant la crosse du mousquet posée à terre, et tenant le mousquet par le bout du canon.

*Appeler du tambour* est seulement préluder sans battre la marche.

3. C'est la manière d'Allemagne pour rendre plus de respect.

4. Il disoit cela à cause de Huningue, qu'il faisoit bâtir à la portée du canon de Bâle.

ambassadeurs en particulier, suivant l'ancienne coutume, et, après lui avoir fait de profondes révérences, ils passèrent à l'appartement de la Reine, qu'ils assurèrent de leur respect, et de là s'en allèrent rendre leurs devoirs à monseigneur le Dauphin, à madame la Dauphine, à Monsieur, à Madame, à monsieur le Duc, à M. le prince de Conti, à Mme la princesse de Conti et à M. le prince de la Roche-sur-Yon, selon les rangs de la dignité. Comme il étoit presque nuit avant qu'ils vinsent chez le Roi, il fallut allumer des bougies pendant leur harangue, et il étoit extrêmement tard quand ils partirent d'Ensisheim.

Il y a dans la principale église de cette ville une grosse pierre de couleur noire, approchant de celle du fer, de figure ronde ou à peu près, mais fort raboteuse, qui paroît peser cent cinquante livres tout au moins, laquelle on assure être une pierre de foudre qui tomba autrefois auprès de la ville sans blesser personne. Si cela est vrai, c'est une chose fort curieuse, mais la grosseur rend la chose difficile à croire.

La cour séjourna un jour à Ensisheim, pendant lequel le Roi alla voir Huningue qui est une place qu'il avoit fait construire tout à neuf depuis la paix. Elle est située dans une prairie qui est le long du Rhin à une portée de canon de Bâle, ce qui la rend très considérable; et, comme elle n'a rien qui la commande et qu'on l'a faite telle qu'on l'a voulu, on la regarde comme une des plus achevées places du royaume <sup>1</sup>.

**21 octobre.** — Le Roi fit une extrême diligence dans cette course, et le lendemain il vint dîner à Sainte-Croix et coucher à Colmar, qui est après Strasbourg la plus grosse ville d'Alsace. Comme les fortifications en ont été rasées, le Roi n'eut rien à y voir en arrivant, et le lendemain, avant que d'en partir, il vit deux bataillons qui étoient en garnison.

**22 octobre.** — Au sortir de Colmar il vint dîner à Gémars, qui appartient au prince palatin de Birckenfeld <sup>2</sup>, et de là coucher à Benfeld, qui appartient à l'évêque de Strasbourg. M. de Fürstenberg, qui occupoit alors le siège épiscopal de cette

1. Les connoisseurs y trouvoient quantité de défauts, et particulièrement celui d'être bâtie trop loin du Rhin pour en être maîtresse.

2. Ce prince étoit dans le service de France, où il commandoit un régiment d'infanterie allemande nommé le régiment d'Alsace, et il y avoit servi de maréchal de camp; il étoit de même maison que madame la Dauphine et Madame.

grande ville, vint recevoir Sa Majesté à ce premier lieu de sa dépendance, et le Roi lui témoigna toute la considération et toute l'amitié que méritoient le zèle qu'il avoit toujours eu pour les intérêts de la France <sup>1</sup>, et les services qu'il lui avoit rendus dans la dernière guerre.

**23-26 octobre.** — Ce prélat, après avoir rendu ses devoirs à la maison royale, repartit pour Strasbourg, où le Roi arriva de bonne heure le lendemain, après avoir dîné à Fegersheim. En y arrivant, il trouva deux cent vingt et une pièces de canon de fonte rangées sur le glacis de la contrescarpe, lesquelles on avoit trouvées dans la ville lorsqu'elle s'étoit rendue et parmi lesquelles il y en avoit une du calibre de cent et une livres de balle. Toutes les troupes de la garnison étoient en haie depuis la porte jusqu'au logis du Roi, qui étoit celui du marquis de Chamilly <sup>2</sup>, qu'il en avoit fait gouverneur, à cause de la réputation

1. Il s'appeloit François Egon de Fürstenberg. En l'année 1672, il avoit obligé monsieur l'électeur de Cologne, duquel il étoit le premier ministre, de donner au Roi des quartiers dans ses Etats pour ses troupes et pour y faire des magasins, dans le dessein qu'il avoit d'entrer dans les terres des Hollandois. Ensuite le Roi, ayant abandonné les grandes conquêtes qu'il y avoit faites, et l'électeur de Cologne, épouvanté par les menaces de l'Empereur, ayant abandonné les intérêts de la France (l'Empereur avoit même fait enlever dans Cologne le prince Guillaume de Fürstenberg, frère de M. de Strasbourg), ce prélat ne se crut plus en sûreté en Allemagne, vint en France et demeura à la cour jusqu'à la paix, ayant de grosses pensions du Roi pour l'indemniser des revenus que la guerre lui faisoit perdre.

2. Quand le Roi abandonna les conquêtes qu'il avoit faites en Hollande il ne conserva que Grave et Maëstricht, la dernière parce qu'elle rompoit le commerce des Pays-Bas avec l'Allemagne, et l'autre parce qu'étant située sur la Meuse, bien loin en dessous de Ruremonde, c'étoit laisser encore aux Hollandois un os à ronger dans le cœur de leur pays. Grave étoit une des meilleures places de terre qu'on pût voir. On y laissa Chamilly avec cinq bataillons et deux escadrons, près de 500 pièces de canon qu'on n'avoit pu emmener, et six cents milliers de poudre, le reste des munitions à proportion.

Il ne fut pas attaqué d'abord fort vigoureusement par le vieux Rabenkaupt, qui commandoit l'armée de Hollande; sur la fin, le prince d'Orange y vint en personne, et ses troupes y firent des merveilles. Cependant, après trois mois de siège, Chamilly ne se rendoit pas, quoique sa garnison ne vécût depuis longtemps que de chair de cheval. Le Roi lui envoya deux ordres consécutifs de se rendre, et il obéit au second. Le lendemain qu'il fut sorti de Grave avec quatorze pièces de canon, la Meuse inonda le pays, et, s'il ne s'étoit pas rendu, le prince d'Orange auroit été obligé de lever le siège.

On fit Chamilly maréchal de camp pour le récompenser, et on lui donna

qu'il s'étoit acquise en défendant Grave contre les Hollandois. Dès qu'il y fut arrivé, on fit trois salves de toute l'artillerie, et, peu de temps après il monta à cheval pour aller voir l'endroit que MM. de Louvois et Vauban <sup>1</sup>, le plus grand ingénieur de son temps, avoient choisi pour y construire une citadelle, qu'ils avoient même déjà fait tracer.

Le lendemain, Sa Majesté alla avec la Reine et toute la maison royale entendre la messe au Dôme ou à l'église cathédrale, qui étoit la seule que les habitants de Strasbourg eussent rendue aux catholiques par la capitulation. Il y fut reçu et harangué par M. l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, à la tête d'un grand nombre d'abbés de son diocèse, presque tous mitrés, des Domherr ou Chanoines, et du reste de son clergé <sup>2</sup>. Quand le Roi fut à genoux dans le chœur, M. l'évêque, qui s'étoit venu mettre dans les hauts sièges à sa place ordinaire, entonna le premier le *Te Deum*, qui fut ensuite continué par la musique de la cathédrale; et, après la messe, il commença de même le *Domine salvum fac regem* <sup>3</sup>, qui fut aussi chanté par la musique. Ensuite le Roi s'en retourna en cérémonie <sup>4</sup>,

le gouvernement d'Oudenarde, où, ayant continué de servir utilement, on le fit lieutenant général. Ensuite, comme on rendit Oudenarde aux Espagnols par le traité de paix de Nimègue, on lui donna le gouvernement de Fribourg; enfin, quand Strasbourg se rendit, le Roi l'en fit gouverneur.

1. Il avoit d'abord été valet, ou, selon d'autres, disciple du chevalier de Clerville, alors chef des ingénieurs du Roi, mais il avoit bien passé son maître dans la suite en valeur et en habileté; aussi étoit-il riche des bienfaits du Roi, qu'il méritoit extrêmement. Il avoit pour principe d'épargner le sang des troupes autant qu'il pouvoit, et pour cette raison il faisoit les ouvertures de tranchée de fort loin, et la tranchée n'étoit autre chose que de grandes lignes parallèles à la place qu'il attaquoit.

2. D'abord, le Roi et la Reine se mirent à genoux, en entrant dans l'église, et baisèrent la croix, suivant leur louable coutume; et M. l'évêque, leur ayant présenté de l'eau bénite, ils se relevèrent. M. l'évêque fit sa harangue au Roi, qui, dès qu'il la vit achevée, s'achemina au chœur, où il se mit à genoux devant le grand autel, pour entendre la messe, et ce fut alors que M. l'évêque entonna le *Te Deum*.

3. Chose remarquable qu'un évêque de Strasbourg entonnât le *Domine salvum fac regem* pour un roi de France.

4. Les gardes de la prévôté de l'hôtel marchoient les premiers, ayant à leur tête leurs officiers à pied, hormis le marquis de Sourches, grand prévôt de France, qui étoit à cheval.

Ensuite venoient les Cent-Suisses de la garde avec leurs officiers aussi à pied, hormis le marquis de Tilladet, leur capitaine, qui étoit à cheval.

Après cela venoit le carrosse de la Reine, attelé de six chevaux gris, dans lequel étoit le Roi avec toute la famille royale, environné des gardes

comme il étoit venu, et, après son dîner, il alla voir le célèbre pont du Rhin et la place du fort de Kehl <sup>1</sup>, et des deux autres qui étoient ci-devant sur les bords des bras de cette grande rivière, lesquels avoient été rasés par le maréchal de Créqui pendant la dernière guerre; comme aussi la trace de trois autres que Sa Majesté y vouloit faire construire. De là il vint voir l'ouvrage qu'avoient fait ce jour-là les soldats commandés qui commençoient à remuer les terres de la citadelle, et leur fit donner deux mille livres de gratification.

Madame l'électrice palatine du Rhin, veuve du défunt électeur, mère de celui qui régnoit et de Madame, étoit arrivée à Strasbourg avant le Roi, pour y voir sa fille, qu'elle n'avoit point vue depuis qu'elle avoit épousé Monsieur, frère du Roi. Elle ne vint pas voir leurs Majestés dans les formes, et elles la virent seulement chez Madame, sans cérémonie et comme incognito <sup>2</sup>.

Pendant les trois jours que le Roi séjourna dans Strasbourg, il y eut un très grand concours de princes allemands, aussi bien que de princesses : le prince régent de Wurtemberg <sup>3</sup> y vint saluer le Roi. Le prince et la princesse de Bade Durlach y vinrent aussi, et l'on croit même que monsieur l'électeur de Bavière y seroit venu, sans que M. de La Haye, ambassadeur de France auprès de lui, l'en empêchât en lui disant que le Roi n'y venoit que pour un jour et que la Reine, monseigneur le Dauphin son beau-frère, et madame la Dauphine n'y venoient pas. Il faut avouer, si cela est vrai, que ce fut une étrange faute pour un ambassadeur, et que le pas que M. de Bavière vouloit faire étoit aussi avantageux pour la France qu'il étoit désavantageux pour lui et désagréable pour l'Empereur et pour l'Empire.

du corps et de leurs officiers à pied, hormis le maréchal de Lorge, leur capitaine en quartier, qui étoit à cheval à la portière.

1. Il étoit à l'autre bord du Rhin, du côté de l'Allemagne; les deux autres étoient dans des îles que le Rhin fait à cet endroit et qui font la communication des branches du pont. Les trois autres qu'on y vouloit construire étoient dans les mêmes endroits, mais tournés d'une autre manière.

2. C'est une manière que les Italiens ont introduite, laquelle est fort commode, car on voit les plus grands princes sans l'embarras des cérémonies. En cette occasion, l'on en usa ainsi, parce que les honneurs que les rois de France doivent rendre aux électeurs ne sont pas trop bien réglés.

3. C'étoit l'oncle du duc de Wurtemberg qui étoit son tuteur et qui gouvernoit les états de ce jeune prince pendant son bas âge.

Le troisième jour, le Roi vit le matin la moitié de la garnison hors de la ville, c'est-à-dire cinq bataillons et trois escadrons, et l'après-dîner il sortit encore au bruit du canon et vit au même endroit cinq autres bataillons.

**27 octobre.** — Le lendemain, après avoir encore entendu la messe à la grande église, dont on admire avec raison le clocher <sup>1</sup>, le portail et l'horloge, il partit de Strasbourg avec les mêmes cérémonies qu'on avoit faites à son entrée, et, après avoir dîné à Scherlenheim, il vint coucher à Saverne, dans une belle maison qui appartient, aussi bien que toute la ville, à M. l'évêque de Strasbourg. On en admire surtout le degré et le salon, qui sont magnifiques <sup>2</sup>. Le Roi n'y demeura qu'une nuit, et le lendemain il monta à cheval avec toutes les dames et passa la montagne, qui est plus rude, mais moins longue, que celle de Sainte-Marie-aux-Mines. La Reine la passa dans son carrosse et arriva quelques heures après le Roi à Phalsbourg, où il devoit dîner. C'est une place de six bastions, située sur une petite éminence qui commande à tout le pays et qui est à la tête des bois qui séparent la Lorraine d'avec l'Alsace. Le pays des environs est inculte, sec et stérile; tous les fondements de la fortification sont sur le roc vif, et les fossés ont été faits en tirant la pierre pour revêtir les bastions et les demi-lunes; de sorte qu'elle doit être une des places du monde la plus difficile à attaquer <sup>3</sup>, mais ce qu'on y doit craindre pendant un siège est de manquer d'eau. Cette place n'étoit pas encore à demi achevée lorsque le Roi y passa.

**28-29 octobre.** — De Phalsbourg, il vint coucher à Sarrebourg, petite ville dont il avoit seulement fait réparer les mu-

1. Le clocher de Strasbourg est d'une hauteur prodigieuse, bâti de pierres de taille, tout à jour; quand on y monte, on voit sous ses pieds toute la ville, parce que les degrés ne sont que des petites barres de fer, au moins depuis la grande plate-forme jusqu'à la croix qui est au haut de l'aiguille; le portail est admirable; et, pour un ouvrage gothique, il n'y en a jamais eu un si magnifique ni si délicat; la nef de l'Eglise est parfaitement belle, mais le chœur n'est pas trop beau; le tout a été bâti par Dagobert, roi de France. L'horloge est plus moderne et assez curieuse.

2. C'étoit M. François Egon de Fürstenberg qui avoit fait bâtir ce salon et ce degré, avec deux grands corps de logis qui joignoient le vieux bâtiment.

3. On disoit que Phalsbourg étoit une place inutile, quoiqu'elle soit à la tête du grand chemin que l'on a fait dans les bois pour venir d'Alsace en Lorraine par Saverne, parce qu'il y a bien d'autres passages que celui de Saverne pour entrer d'Alsace en Lorraine, par exemple celui de Saint-Jean-des-Choux, qui en est tout proche.

railles ; et le jour suivant il vint dîner à Azouange, d'où, envoyant la Reine droit à Vic, où il devoit coucher, il s'en alla, suivi de monseigneur le Dauphin, voir Marsal, qui est une place située dans un marais et qu'il avoit fait revêtir depuis peu. Il arriva à Vic en même temps que la Reine ; il y fut reçu par l'archevêque de Metz <sup>1</sup>, frère du maréchal duc de La Feuillade, auquel cette petite ville appartenoit, et logea dans son château, d'où il vint le lendemain dîner à Champenoux et coucher à Essey, château qui n'est qu'à une lieue de Nancy, parce que la Reine ne voulut jamais consentir d'aller coucher dans cette ville, capitale de la Lorraine, à cause de la quantité de maladies qui y régnoient alors.

**30 octobre.** — Le lendemain, le Roi partit de bonne heure d'Essey et vint faire le tour de Nancy, où il fut reçu par le maréchal de Créqui <sup>2</sup>, gouverneur de la province, par le marquis de Bissy <sup>3</sup>, lieutenant général, et par Cajac <sup>4</sup>, ci-devant capi-

1. Il avoit été ambassadeur pour le Roi en Espagne, du temps qu'il étoit archevêque d'Embrun ; il s'étoit démis de cet archevêché en faveur de l'abbé de Genlis, qui lui avoit donné quelque abbaye en échange ; ensuite il avoit donné quelques bénéfices au prince Guillaume de Fürstenberg pour avoir l'évêché de Metz, dont il étoit pourvu.

Ce prince Guillaume avoit la nomination du Roi pour le chapeau de cardinal ; et il l'avoit bien acheté par sept années de prison pour les intérêts du Roi.

2. Il n'étoit pas de la véritable maison de Créqui, non plus que le duc son frère, qui étoit premier gentilhomme de la chambre du Roi ; mais il étoit, comme les ducs de Lesdiguières, de la maison de Blanchefort.

Il avoit autrefois été chassé de la cour, parce qu'il étoit des amis de M. Fouquet. Mais il fut rappelé de son exil, en 1667, et on lui donna un corps de troupes à commander, avec lequel il battit M. le comte de Marchin, qui commandoit les troupes d'Espagne auprès de Gand ; il fut ensuite fait maréchal de France avec MM. d'Humières et de Bellefonds.

Il étoit homme d'esprit, de cœur, de savoir et d'ambition, mais un peu trop fier et trop difficile dans le commandement.

En 1675, commandant une armée dans le pays de Luxembourg, il fut battu par le vieux duc de Lorraine, et ce fut par sa faute. Ensuite il fut pris dans Trèves, où il s'étoit jeté après sa défaite. Ce malheur le rendit meilleur général, de sorte que les deux années suivantes il fit des merveilles contre le jeune duc de Lorraine qui commandoit l'armée de l'Empire, plus forte que la sienne de vingt mille hommes et qui étoit même entrée en Champagne, jusque-là qu'on le comparoit au Fabius Cunctator des Romains et qu'on regrettoit moins la perte de M. de Turenne. (Les Lesdiguières étoient de la maison de Bonne, en Dauphiné ; la maison de Blanchefort, en Limousin, s'étoit substituée par deux alliances aux Lesdiguières et aux Créqui. [Note du comte de Cosnac].)

3. C'étoit un gentilhomme de Bourgogne qui étoit très brave homme et très ancien officier.

4. Il avoit été gouverneur du fort de Sierck, et il avoit beaucoup de valeur. C'étoit un soldat de fortune.

taine au régiment des gardes et alors gouverneur de la place. C'est une des plus belles et des plus grandes de l'Europe <sup>1</sup>, sa situation est des plus avantageuses, et ses portes sont magnifiques ; mais il ne s'en faut pas étonner, puisqu'elle étoit autrefois la capitale des états des ducs de Lorraine, qui tenoient, après les têtes couronnées, un des premiers rangs entre les princes souverains de l'Europe.

**31 octobre.** — Le Roi, ayant fait le tour de Nancy et vu dans la ville les troupes de la garnison en bataille, vint joindre la Reine, qui l'attendoit sur la contrescarpe, et, montant dans son carrosse, vint dîner à Champigneules, d'où il eut bien de la peine à venir coucher à Pont-à-Mousson, parce que la pluie avoit fort gâté les chemins et qu'on lui avoit fait prendre le plus long de deux lieues.

## NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1681

**1-3 novembre.** — Il y séjourna le jour de la Toussaint et y communia avec une dévotion exemplaire. L'après-dîner il alla entendre Vêpres à l'église des Jésuites avec toute la cour, et le lendemain il vint dîner à\*\*\* et coucher à Metz. Cette place est si fameuse par le siège que le grand duc de Guise y soutint contre l'empereur Charles-Quint qu'il est presque inutile d'en parler ; on peut dire pourtant qu'elle est et sera toujours d'une très grande importance <sup>2</sup>, parce qu'elle est la place d'armes qui fait tête à toute l'Allemagne du côté de Trèves et qui tient en bride la Lorraine. Le Roi y vit trois cents canonniers, et cent bombardiers, qui y avoient alors leur école ; il leur fit tirer des bombes et du canon, et fut très satisfait de leur adresse. Ce fut là qu'il vit pour la première fois tirer des bombes qui alloient à toute volée plus loin que ne portent des pièces de canon de vingt et quatre livres de balle, et qu'on fit en sa présence l'épreuve de certaines carcasses, ou balles à feu, qu'on jette dans des mortiers et qui

1. Le Roi, après l'avoir fait raser, l'avoit fait reconstruire tout de nouveau.

2. On s'étonnoit avec raison de ce qu'on n'avoit pas plus de soin de la mieux fortifier.

réduisent infailliblement en cendres tout ce qu'elles peuvent toucher. Le Roi fit aussi le tour de la ville et de la citadelle de Metz, et vit les troupes de la garnison malgré le mauvais temps, qui ne l'empêcha pas de venir le lendemain dîner à Hadgon-dange et coucher à Thionville.

C'est une place de six bastions, bâtie par l'empereur Charles-Quint, célèbre par le siège de monsieur le Prince, qui la prit pendant la Régence, et qui est d'une grande conséquence, parce qu'elle est sur la Moselle, à quatre lieues de Trèves. Le Roi y avait fait depuis peu bâtir un pont sur la Moselle, et, pour l'assurer, il y avoit fait construire un grand ouvrage à cornes revêtu, avec une bonne demi-lune entre les deux demi-bastions; et cette augmentation servoit à rendre cette place beaucoup plus considérable, parce qu'elle la rendoit maîtresse des deux bords de la rivière.

**4 novembre.** — Au sortir de Thionville, où le Roi ne coucha qu'une nuit, Sa Majesté vint dîner à Longwy, avec monseigneur le Dauphin et une partie de la cour. C'étoit une place <sup>1</sup> qu'il avoit fait bâtir tout à neuf pour contenir le pays de Luxembourg et couvrir la frontière de Champagne, laquelle n'étoit pas encore entièrement achevée. Il en fit le tour, il en vit la garnison, et, lorsqu'il en partit pour venir à Longuyon où il devoit coucher, il envoya M. de Louvois visiter toutes les villes et les postes que les Espagnols lui avoient depuis peu cédés dans le duché de Luxembourg. La traite de Thionville à Longwy étoit très grande et les chemins détestables; ainsi le Roi étoit arrivé tard à Longwy. Il s'y arrêta assez longtemps; il y avoit encore loin de Longwy à Longuyon, de sorte que, peu de temps après que le Roi fut parti de Longwy, la nuit vint, les guides s'égarèrent, et le Roi, ne pouvant plus sans danger marcher dans son carrosse, fut obligé de monter à cheval. Il perdit même la trace de ses escadrons de mousquetaires qui marchaient devant lui <sup>2</sup>,

1. On disoit qu'elle étoit absolument inutile et principalement pour couvrir la frontière de Champagne.

2. On racontera un jour cette aventure fabuleusement; aussi est-ce une chose surprenante que le Roi, la Reine, le Dauphin et la Dauphine de France, avec tous les princes et les princesses de leur sang, se soient égarés à trois lieues de Luxembourg, place des Espagnols, avec une assez médiocre escorte; la plupart des princes qui étoient avec le Roi n'avoient point de bottes et étoient montés sur des chevaux de leurs pages, en bas de soie, par une boue et une pluie effroyables.

et fut longtemps au milieu d'une campagne sans savoir que devenir; enfin, quelqu'un de ses gardes ayant retrouvé le chemin, il se remit en marche et arriva dans Longuyon à neuf heures du soir. En y entrant, il apprit que la Reine, qui devoit être venue par le plus court chemin, n'étoit pas encore arrivée, et sur-le-champ il repartit pour aller au-devant d'elle et ne la joignit qu'à Arrancy, grand village qui est à deux lieues de Longuyon. Cette princesse, en partant de Thionville, étoit venue dîner à Boulange; mais, comme il y avoit fort loin et que les chemins étoient extrêmement mauvais, elle n'avoit pu y arriver qu'à deux heures après-midi; il lui avoit fallu du temps pour dîner; de sorte que, la distance de Boulange à Longuyon étant encore plus grande que celle de Thionville à Boulange, elle étoit encore à plus de cinq lieues de France de Longuyon quand la nuit commença <sup>1</sup>, ce qui fut cause qu'elle arriva si tard à Arrancy. Elle avoit voulu plusieurs fois rester dans des villages qu'elle trouva dans le chemin; mais Monsieur, qui étoit dans son carrosse, l'en empêcha. Quand le Roi l'eut jointe, il se mit dans son carrosse, et ils arrivèrent à Longuyon sur les onze heures. Toutes les femmes de la Reine, de madame la Dauphine et de Madame étoient restées en chemin, de sorte que la Reine n'avoit ni cornette ni chemise de nuit, et qu'elle fut obligée de se servir de ce que le Roi lui prêta, n'ayant que Mme de Béthune <sup>2</sup>, sa dame d'atours, pour la servir. Les filles d'honneur de madame la Dauphine demeurèrent dans un village à cinq lieues de Longuyon; celles de Madame couchèrent au milieu de la campagne, dans leur carrosse, et n'arrivèrent que le lendemain à six heures du matin. Mme de Montespan et Mlle de Nantes eurent bien de la peine à arriver entre minuit et une heure à Longuyon, où elles ne trouvèrent que de la paille pour se coucher. Enfin cette journée fut fertile en aventures et donna

1. Quand la Reine vit qu'il étoit nuit toute noire, elle pleura beaucoup, par la crainte d'être enlevée par les partis de Luxembourg, — ce qui étoit impossible, parce qu'il n'y avoit dans cette place aucune cavalerie, et qu'elle avoit trois cents chevaux d'escorte; — ou de se tuer en versant, — ce qui étoit un peu plus raisonnable. — Madame la Dauphine et madame la princesse de Conti, qui étoient de jeunes personnes, étoient ravies de ce désordre, et Madame le regardoit de sang-froid.

2. Elle étoit sœur de M. le duc de Saint-Aignan. Son défunt mari étoit chevalier de l'ordre et chevalier d'honneur de la Reine, homme d'esprit et d'érudition.

matière pour en parler longtemps, principalement aux dames, qui se souviennent assez des incommodités qu'elles ont souffertes.

**5-6 novembre.** — Comme tous les équipages étoient restés derrière, le Roi qui ne pouvoit séjourner à Longuyon, à cause de l'incommodité du logement, résolut de séjourner un jour à Stenay <sup>1</sup>, où il vint coucher, après avoir dîné au Petit-Failly. Pendant ce séjour on ne vit autre chose que des équipages délabrés, qui arrivoient à la file de temps en temps, et les courtisans, malgré l'envie qu'ils avoient d'arriver à Paris, auroient bien voulu qu'on eût demeuré encore un jour à Stenay.

**7 novembre.** — Mais le Roi, qui ne régloit pas sa marche à leur fantaisie, en partit après un jour de séjour seulement, pour venir dîner à Nouart, d'où il vint coucher à Grandpré, ancien château qui appartient à la maison de Joyeuse et dont le seigneur dernier mort avoit été fait Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit pour récompense des grands services qu'il avoit rendus dans la guerre.

**8 novembre.** — De Grandpré, le Roi vint dîner à Monthois <sup>2</sup> et coucher à Saint-Souplet, qui est une assez jolie maison de gentilhomme, mais dont le village est si petit que la cour y fut très incommodée.

**9 novembre.** — On en partit le lendemain pour venir dîner à Nauroy, qui étoit sur le grand chemin de Reims, où le Roi vint coucher ce jour-là. Reims est une grosse ville où nos rois viennent se faire sacrer à leur avènement à la couronne quand ils sont majeurs <sup>3</sup>, parce qu'on y conserve la Sainte-Ampoule <sup>4</sup> qu'un ange apporta à saint Remy lorsqu'il baptisa Clovis, notre premier roi chrétien. La ville est fort riche par le commerce

1. Place fortifiée sur la Meuse, laquelle n'étoit pas des meilleures, quoiqu'il y eût une citadelle à quatre bastions revêtus. Le marquis de Bourlemont en étoit alors gouverneur.

2. Ce fut cette journée que Madame la Dauphine pleura beaucoup dans le carrosse de la Reine, sur ce que le Roi lui reprocha qu'elle n'avoit aucune complaisance pour lui.

3. C'est-à-dire quand ils ont quatorze ans.

4. Beaucoup de gens croient que l'huile sacrée de la Sainte-Ampoule se renouvelle et ne se tarit jamais; il est vrai qu'elle ne s'use point, car on n'en ôte point du tout ou si peu qu'elle ne peut diminuer sensiblement. Elle est toute desséchée au fond de la Sainte-Ampoule et d'une couleur rougeâtre, comme une espèce de baume.

de vins et de draperies. L'église cathédrale en est très belle, et son portail est le plus renommé de toute la France; on y voit un autel tout d'or qui a été donné par les cardinaux de la maison de Lorraine, qui en ont été archevêques. Il y a une salle très magnifique dans l'archevêché, et l'on montre, sous les remparts de la ville, un ancien arc de triomphe des Romains qu'on croit être du temps de Jules César; d'autres disent qu'il a été construit sous Julien l'Apostat, et les plus sensés jugent par sa structure qu'il est encore plus moderne. Il fut découvert en l'an \*\*\*. Il n'y a rien de pareil au concours de peuple qu'on vit à Reims autour de la maison du Roi et à son passage, et il eut sujet d'être fort satisfait de son empressement et de ses acclamations.

**10-11 novembre.** — En partant de Reims, le Roi vint dîner à Jonchery et coucher à Fismes, d'où il repartit le lendemain pour venir dîner à Braisne, qui est un ancien château des comtes de la Marck, et coucher à Soissons, où il arriva de bonne heure.

Ce fut là que ses courtisans qui avoient cru que M. le duc de Lorraine s'étoit approché de l'Italie pour empêcher M. le duc de Mantoue de livrer au Roi la citadelle de Casal, reconnurent qu'ils s'étoient trompés dans leurs conjectures. Ils apprirent donc que M. de Lorraine, qui avoit des prétentions bien fondées sur le Montferrat, parce que la reine de Pologne, sa femme, sœur de l'Empereur, en étoit la légitime héritière, du chef de sa mère, l'Impératrice douairière, avoit offert à M. de Mantoue de lui envoyer trois mille hommes, et que M. de Mantoue, qui avoit déjà traité avec la France, lui avoit fait réponse que trois mille hommes pouvoient bien défendre Casal, mais qu'ils ne seroient pas suffisants pour empêcher les François de ravager son pays<sup>1</sup>, et qu'ainsi il le remercioit de ses offres; que depuis cela M. de Lorraine, qui n'osoit aller à la cour de l'Empereur, dans l'esprit duquel il n'étoit pas trop bien, s'étoit tenu dans le Tyrol, et même qu'il étoit venu à Constance<sup>2</sup>, pour essayer d'y apaiser l'esprit du peuple, qui étoit assez aigri contre la domination de

1. Quel sujet les François auroient-ils eu de ravager le Montferrat, n'ayant rien à démêler avec le duc de Mantoue? Mais il se servoit de cette mauvaise excuse, ne pouvant, par de bonnes raisons, se laver d'avoir trahi son pays.

2. Ville voisine de la Suisse, célèbre par le concile qui s'y est tenu autrefois.

l'Empereur, parce que ce prince, sous prétexte de vouloir faire fortifier la ville, avoit fait abattre un grand nombre de maisons, sans néanmoins qu'on y eût encore commencé la moindre fortification.

La prise de Strasbourg avoit donné un grand mouvement aux princes de l'Europe, et surtout à ceux qui étoient jaloux de la grandeur de la France. Le prince d'Orange faisoit tous ses efforts pour lui attirer de puissants ennemis, en laissant entendre à toute l'Allemagne quel intérêt elle avoit de s'opposer aux entreprises d'un conquérant qui n'avoit point de repos, même dans le temps de son oisiveté. Mais c'étoit un grand corps, bien difficile à ébranler, étant composé de parties si peu unies ensemble, et principalement dans un temps où l'Empereur, qui avoit toujours pris le soin d'en réunir les forces, étoit assez occupé à songer à ses propres affaires, ayant sur les bras les rebelles de Hongrie, assistés du prince de Transylvanie et favorisés par les Turcs. L'union qui paroissoit alors entre les rois de France et d'Angleterre <sup>1</sup> étoit encore un grand obstacle aux desseins du prince d'Orange, le dernier de ces deux monarques n'ayant point encore convoqué son Parlement, lequel s'opposoit souvent à ses intentions quand il étoit assemblé. Ces grandes raisons faisoient croire que l'Allemagne, après avoir beaucoup murmuré de la prise de Strasbourg, se contenteroit de ces vains raisonnements et demeureroit dans la tranquillité, faute de reconnoître ses forces ou d'avoir des chefs capables de l'en faire servir en les unissant. On croyait aussi que les affaires de Rome avec la France pourroient s'accommoder, le Pape faisant voir dans ses sentiments un peu moins de rigueur qu'il n'avoit accoutumé, quoiqu'on tint à Paris une assemblée du clergé de France <sup>2</sup>, qui paroissoit n'avoir été convoquée que pour contrecarrer son autorité. Pour les Espagnols, ils ne s'étoient pas encore déclarés sur la demande que le Roi leur faisoit d'Alost, du bourg de Gand, et de plusieurs autres terres qu'il prétendoit lui appartenir, ou d'un équivalent en tel endroit qu'ils voudroient, et

1. Elle étoit probablement l'effet de quelque gros présent que le Roi avoit fait au roi d'Angleterre.

2. C'étoit messire François de Harlay, archevêque de Paris, qui y présidoit; elle étoit composée de trente-deux évêques ou archevêques, et d'autant d'abbés; mais ces derniers n'avoient point voix de délibération; ils l'avoient seulement consultative.

même le Roi leur avoit encore accordé six semaines de temps pour se déterminer. D'autre côté, l'armée navale de France, commandée par Duquesne <sup>1</sup>, lieutenant général, homme d'une expérience consommée, ne donnoit aucune relâche aux corsaires de Tripoli, de Barbarie, dans toute la mer Méditerranée. Il avoit même assiégé une escadre considérable de leurs vaisseaux dans le port de Scio, qui est une île de l'Archipel. Le Grand-Seigneur voyoit cela avec peine, et même l'ambassadeur de France avoit eu quelque désagrément à la Porte <sup>2</sup>; mais on ne doutoit pas qu'on ne lui rendit justice, et, comme les vaisseaux françois avoient été chercher si loin les Tripolitains, contre lesquels le Roi étoit justement aigri, cela donnoit une grande réputation à ses armes dans tout le Levant et quoique ceux d'Alger témoignassent quelque mécontentement de la France, avec laquelle ils avoient la paix depuis longtemps, on étoit presque assuré qu'ils termineroient ce petit différend à l'amiable.

**12 novembre.** — Voilà dans quel état se trouvoient les affaires de France, quand le Roi, songeant à venir se délasser à Saint-Germain-en-Laye des fatigues de son voyage, partit de Soissons, et, ayant diné à Verte-Feuillée, vint coucher à Villers-Cotterets, maison royale bâtie par le roi François I<sup>er</sup> au milieu d'une grande forêt, laquelle appartenoit alors à Monsieur, frère unique de Sa Majesté, comme étant située dans le Valois, qui faisoit partie de son apanage. Mlle de Montpensier <sup>3</sup>, cousine germaine du Roi, y vint joindre la cour,

1. Il étoit Normand, soldat de fortune, huguenot. C'étoit lui qui avoit gagné la bataille navale contre le fameux Ruyter, amiral des Provinces-Unies, où ce grand homme fut tué. Il avoit quatre-vingts ans et se voyoit, depuis la mort de Ruyter, le premier homme de la mer, ayant une santé et une vigueur surprenantes pour son âge.

2. On lui refusoit de lui donner audience sur le Sopha, qui est proprement une estrade, quoiqu'on ne l'eût pas refusé à ceux qui l'avoient précédé. C'étoit M. de Guilleragues qui étoit alors ambassadeur. Il avoit été président au Parlement de Bordeaux, secrétaire des commandemens de feu M. le prince de Conti, et secrétaire du cabinet du Roi.

3. Mlle de Montpensier, qu'on appeloit la *grande Mademoiselle*, pour la distinguer de la fille de Monsieur, après avoir passé plus de quarante ans sans témoigner aucune passion pour personne, s'étoit infatuée de M. de Lauzun, capitaine des gardes du corps, qui étoit alors une espèce de favori, quoiqu'il fût très petit et d'une assez méchante mine.

La chose alla si loin que M. de Lauzun demanda au Roi la permission de l'épouser, et que le Roi la lui accorda. Il n'avoit donc, après cette permission, qu'à l'aller épouser et coucher avec elle, et l'affaire étoit finie; mais

et, après une longue conversation qu'elle eut avec Sa Majesté tête à tête, on sut qu'il étoit effectivement véritable que cette princesse avoit fait donation de deux terres considérables à M. le duc du Maine, fils naturel du Roi et de Mme de Montespan. Ces deux terres étoient la souveraineté de Dombes et la comté d'Eu; la première lui venoit de la succession de sa mère qui étoit héritière de la maison de Montpensier; pour la seconde, qui avoit été autrefois un apanage des fils de France, elle l'avoit achetée deux millions cinq cent mille livres, et même elle en devoit encore dix-huit cent mille francs. On sut aussi que la même princesse avoit donné trente mille livres de rente au marquis de Lauzun <sup>1</sup>, ci-devant capitaine des gardes du

la vanité l'emporta sur le bon sens. Il voulut l'épouser en cérémonie, et cela donna le temps à tous les princes de la maison royale de venir en corps trouver le Roi et de le supplier de ne pas souffrir qu'un simple gentilhomme épousât une princesse de son sang. Le roi entra dans cette considération et révoqua la permission qu'il avoit donnée à M. de Lauzun. Mademoiselle fut au désespoir; mais, peu de temps après, elle eut encore un plus grand sujet de chagrin. M. de Lauzun, s'étant brouillé avec Mme de Montespan, qui étoit alors maîtresse du Roi et toute-puissante, elle obligea le Roi à le faire arrêter et à l'envoyer en prison dans la citadelle de Pignerol, où l'on gardoit déjà M. Fouquet. Cette prison ne refroidit pas les ardeurs de Mademoiselle; elle continua d'aimer M. de Lauzun, quoique absent et malheureux, et fit tous ses efforts, quoique inutilement, pour le tirer de captivité.

Dans la suite, Mme de Montespan, étant déchue de sa faveur, et voyant que Mme de Maintenon avoit toute la confiance du Roi, se raccommoda avec Mademoiselle, lui promit d'obtenir du Roi la liberté de M. de Lauzun, qui ne l'avoit perdue que par ses mauvais offices, dans le dessein de le faire revenir à la cour pour contrecarrer Mme de Maintenon et sa cabale, car le Roi avoit toujours eu un grand penchant à aimer M. de Lauzun. Mais, comme elle avoit plus d'une vue, elle engagea Mademoiselle à faire donation de la principauté de Dombes et de la comté d'Eu à son fils, M. le duc du Maine, lui persuadant qu'il n'y avoit que ce moyen pour tirer M. de Lauzun de prison. En effet, le Roi lui accorda sa liberté, mais il ne lui permit d'abord que de venir à Chalon-sur-Saône; encore y étoit-il accompagné et observé par Maupertuis, sous-lieutenant des mousquetaires du Roi.

Ensuite on lui permit d'aller aux eaux de Bourbon avec la même garde. Enfin il eut la permission de venir demeurer à Amboise, mais on ne voulut point souffrir qu'il revint à la cour, peut-être parce que Mme de Maintenon s'y opposoit sourdement; car en ce même temps on vit revenir à la cour M. le maréchal de Luxembourg, qui avoit la charge de capitaine des gardes du corps, qu'avoit possédée M. de Lauzun, et l'on croyoit qu'on ne l'avoit fait revenir que pour ôter toute espérance à M. de Lauzun.

On devoit donner 100 000 livres de pension à Mademoiselle et lui augmenter le revenu de Dombes par les droits qu'on lui rétablissoit.

<sup>1</sup>. Il avoit beaucoup d'esprit et de valeur; et, quoique le Roi l'eût déjà fait mettre en prison une autre fois, comme ce n'étoit que pour des

corps du Roi, pour en jouir dès l'instant de sa donation, au lieu que M. le duc du Maine ne devoit jouir de Dombes et de la comté d'Eu qu'après la mort de sa donatrice.

**13-14 novembre.** — De Villers-Cotterets, le Roi vint dîner à Nanteuil, gros château qui appartient à la maison d'Estrées, et de là coucher à Dammartin, d'où il partit le lendemain de bonne heure pour venir dîner au Bourget et se rendre à Saint-Germain sans passer dans Paris, ce qu'il exécuta heureusement.

La première scène qui parut après son retour à Saint-Germain fut la reconnaissance des deux enfants <sup>1</sup> qu'il avoit de Mme de Montespan, qui n'étoient pas encore reconnus. Le garçon se nomma M. le comte de Toulouse, la fille porta le nom de Mlle de Blois.

Il vint aussi une nouvelle qui fit ouvrir les oreilles à beaucoup de gens, qui fut le bruit de la maladie du pape, car, outre les démêlés qu'il avoit avec la France, sa mort importoit beaucoup à ceux qui prétendoient au chapeau de cardinal par la nomination des couronnes <sup>2</sup>. De vingt-six chapeaux qui avoient été vacants, le pape en avoit donné seize à ses créatures, et l'on ne doutoit pas qu'il ne dût remplir les dix autres dans peu de temps, en les accordant à ceux que les rois avoient nommés : c'est ce qui leur faisoit appréhender le changement de pontificat, étant bien assurés que, s'il venoit un nouveau pape, il disposeroit de tous les chapeaux en faveur de ses parents et de ses créatures. Sur la fin du voyage, on avoit com-

affaires d'amour, il l'en avoit retiré peu de temps après et lui avoit donné des marques essentielles de l'inclination qu'il avoit toujours eue pour lui, de sorte qu'on le regardoit en ce temps-là comme un favori et que les ministres en étoient jaloux.

Il étoit d'une des plus grandes maisons de Gascogne.

1. C'étoit M. de Louvois qui avoit eu le soin de les faire élever; quoiqu'il ne fût pas alors très bien avec Mme de Montespan, il les avoit fait élever par Mlle d'Arbon, veuve d'un vieil intendant de M. le chancelier, dans une des maisons de M. le chancelier même, et la chose avoit été conduite si secrètement que M. le chancelier et Mme la chancelière même avoient été longtemps sans le savoir; la demoiselle d'Arbon croyoit au commencement qu'ils étoient des enfants naturels de M. de Louvois.

2. A chaque mutation de pape, celui qui est élevé au pontificat donne cinq chapeaux de cardinal aux couronnes, c'est-à-dire un à la France, un à l'Espagne, un à la Pologne, un à Venise et un au Portugal. Mais souvent les papes se dispensent d'en donner aux trois derniers et ne manquent jamais d'en accorder à la France et à l'Espagne. L'Angleterre avoit le même privilège du temps qu'elle étoit catholique.

mencé à soupçonner Madame la Dauphine d'être grosse; cette espérance, qui flattoit tout le monde, duroit encore dix jours après l'arrivée du Roi à Saint-Germain, et la joie que l'on en avoit fut encore augmentée par la nouvelle, qui vint à la cour, que le duc de Mantoue avoit mis la ville de Casal sous la protection du Roi, et qu'il avoit fait entrer dedans une partie des troupes qui étoient déjà dans la citadelle, lesquelles, quoique françoises, ne laissoient pas néanmoins de recevoir l'ordre du gouverneur qui commandoit dans la ville pour le duc de Mantoue <sup>1</sup>. On apprit bientôt après que le pape n'avoit point de nouvelles incommodités; mais il étoit assuré que d'ordinaire sa santé n'étoit pas trop bonne, quoiqu'il ne fût pas extrêmement âgé. Comme il n'étoit pas encore en bonne intelligence avec la France, ses moindres indispositions y faisoient grand bruit, et, comme il y avoit des gens qui pour leurs propres intérêts souhaitoient la continuation de sa vie, il y en avoit aussi qui, pour les mêmes raisons, auroient été bien aises de voir un nouveau pontificat; mais les bons François y prirent bien moins de part qu'à la grossesse de Mme la Dauphine qui continuoit toujours pendant que le Roi prenoit souvent le plaisir de la chasse du cerf avec Madame et Mme la princesse de Conti, ce qui ne l'empêchoit pas de tenir des conseils plus souvent qu'à son ordinaire <sup>2</sup>, et de témoigner plus d'application que jamais au gouvernement de son royaume.

Cependant le prince d'Orange ne s'endormoit point, et il avoit obligé les Suédois de faire une association avec les Provinces-Unies, sous prétexte de maintenir la paix de l'Europe. L'ambassadeur de France, qui étoit auprès du roi de Suède <sup>3</sup>, s'étoit plaint

1. C'étoit une bonne finesse de faire donner l'ordre par celui qui commandoit pour le duc de Mantoue, quand la ville, la citadelle et le château étoient occupés par des troupes françoises et payées par le Roi. Le duc de Mantoue avoit dans Casal environ 800 hommes de ses troupes propres.

2. Il est vrai que le Roi se levait une heure plus tôt qu'à son ordinaire, et qu'il tenoit des conseils le matin et l'après-dîner, qui faisoient raisonner les courtisans et les étrangers; les uns et les autres disoient que le Roi ne vouloit point de guerre, mais qu'il en auroit malgré lui, ayant poussé tous ses voisins dans une extrémité qui les avoit obligés de se liguier ensemble contre la France.

3. C'étoit le marquis de Feuquières, homme de qualité et de mérite, qui avoit beaucoup de science et de valeur. Il avoit été lieutenant général des armées du Roi avant la paix des Pyrénées, et pendant la dernière guerre, s'étant trouvé à deux batailles auprès du roi de Suède, qui étoit

hautement de ce traité clandestin, reprochant aux Suédois de s'être liés avec les ennemis de la France après toutes les obligations qu'ils lui avoient, et particulièrement celle de leur avoir fait rendre à la dernière paix l'évêché de Brême et la Poméranie, qu'ils avoient laissé perdre pendant la guerre. Les Suédois se défendoient en disant qu'ils ne prétendoient pas avoir rien fait contre les intérêts de la France, en faisant une association avec les Hollandois, puisque ce n'étoit que dans le dessein de maintenir la paix de l'Europe, que la France protestoit aussi de vouloir entretenir. Mais on voyoit bien que ce n'étoient là que de mauvaises excuses, et la France ne doutoit pas que les Suédois ne lui fussent demeurés fidèles, si elle eût voulu leur continuer la pension qu'elle leur faisoit depuis longtemps.

D'un autre côté, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg et les princes de la maison de Brunswick et de Lunebourg essayoient de faire leur profit de ce que les Suédois avoient perdu, et offroient d'entrer dans l'alliance de la France, pourvu qu'elle voulût leur donner des pensions, comme elle en avoit donné à la Suède. Mais la politique de France s'y opposoit, et elle ne vouloit pas agrandir ces princes, qui auroient dans la suite anéanti la Suède sans peine, parce qu'elle étoit derrière eux et qu'elle auroit été abandonnée de tout le monde. Il est vrai que les Suédois ne méritoient pas qu'on eût tant d'égards pour eux; aussi n'étoit-ce pas pour l'amour d'eux qu'on prenoit ces précautions; mais c'étoit de peur que leurs ennemis, s'étant agrandis de leur perte, ne se rendissent trop puissants en Allemagne et par conséquent trop redoutables à la France.

Pendant qu'on raisonnoit sur l'association des Suédois avec la Hollande, Van Beuning<sup>1</sup>, ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi d'Angleterre, faisoit tous les efforts imaginables pour l'engager dans les intérêts du prince d'Orange, son neveu<sup>2</sup>,

encore fort jeune, il avoit été cause qu'il avoit battu le roi de Danemark toutes les deux fois. Il étoit conseiller d'Etat d'épée, place honorable, que M. de Pomponne, son cousin germain, lui avoit fait donner pendant son ministère, et outre cela gouverneur de Verdun; mais il en méritoit davantage.

1. Il avoit été en partie cause que le Roi avoit eu la guerre contre les Hollandois; et, pendant son ambassade en France, il avoit dit et fait mille choses de la dernière insolence.

2. Le prince d'Orange étoit fils de la sœur du roi d'Angleterre et avoit épousé la fille de son frère, M. le duc d'York; d'autre côté, le roi de France

contre la France, mais c'étoit inutilement. Le roi d'Angleterre s'étoit uni de nouveau avec elle et tenoit ferme dans la résolution de n'assembler pas son Parlement, qui auroit pu, s'il avoit été une fois assemblé, l'engager dans des ligues toutes opposées à ses desseins et à ses inclinations ; d'un autre côté, le prince Adolphe, proche parent du roi de Suède, et de la maison Palatine aussi bien que lui, auquel le duché des Deux-Ponts étoit échu par succession, venoit de prêter serment de fidélité au Roi pour ce duché, et le prince de la Petite-Pierre <sup>1</sup> forcé, par la nécessité, venoit d'en faire autant, ce qui donnoit encore à discourir aux princes d'Allemagne.

Mais les démarches des Espagnols firent bien plus de bruit. Depuis qu'ils avoient cédé au Roi toutes les villes et les villages dont j'ai parlé, ses troupes incommodoient fort la ville de Luxembourg, parce qu'elles étoient dans des quartiers tout autour de cette place et qu'elles ne laissoient entrer dedans ni vivres ni munitions. Le prince de Chimay, qui y commandoit pour le roi d'Espagne, avoit déjà été obligé d'en faire sortir sa cavalerie, parce qu'elle y mouroit de faim, et le reste de sa garnison avoit beaucoup de peine à y subsister. Cette espèce de blocus duroit depuis plus de six mois, et Luxembourg se trouvoit dans une étrange extrémité, quand les Espagnols, ennuyés de souffrir, firent venir quelque cavalerie du côté de Flandre, laquelle, s'étant jetée sur un quartier de François, en tua quelques-uns, mit le reste en fuite, et fit entrer un convoi dans Luxembourg.

Dans le même temps que cette scène se passoit, le marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne, étoit venu présenter un mémoire au Roi, par lequel il se plaignoit, au nom de son maître, des mauvais traitements qu'on faisoit à ses sujets de Luxem-

et le roi d'Angleterre étoient fils du frère et de la sœur, car la reine d'Angleterre étoit la cadette des trois sœurs du roi Louis XIII, et ainsi le prince d'Orange étoit neveu à la mode de Bretagne du roi de France, puisque la princesse, sa mère, étoit fille de la reine d'Angleterre, sœur de Louis XIII.

Les deux autres sœurs du roi Louis XIII étoient la reine d'Espagne, mère de la reine de France Marie-Thérèse, et Mme la duchesse de Savoie, grand-mère du duc de Savoie, alors régnant.

1. Il avoit pour tout bien trente ou quarante mille livres de rente, et alors il mouroit de faim, parce que le Roi avoit saisi tous ses biens. Il étoit aussi de la maison Palatine.

bourg, et demandoit les raisons qu'on avoit pour en user de cette manière avec eux. Cependant, la nouvelle de ce que je viens de dire étant arrivée, le Roi envoya sur-le-champ un ordre au maréchal d'Humières <sup>1</sup>, gouverneur de tous les Pays-Bas de son obéissance, d'entrer à main armée dans le franc de Bruges <sup>2</sup>, pour y demeurer et faire subsister ses troupes aux dépens du pays, jusques à ce que le roi d'Espagne lui eût fait raison de l'insulte qu'on avoit faite à ses troupes en Luxembourg. L'ambassadeur d'Espagne <sup>3</sup> fut bientôt averti de cette résolution; il vint trouver le Roi et désavouer, au nom de son maître, l'action que ses troupes avoient faite. Mais les ordres étoient déjà partis pour faire marcher le maréchal d'Humières, et, avant que le contre-ordre arrivât, ses troupes étoient entrées dans le franc de Bruges et dans la châtellenie de Courtray <sup>4</sup>, où elles avoient déjà fait un dégât irréparable. M. le prince de Vaudemont <sup>5</sup>,

1. Il étoit homme de qualité et fort brave, mais peu capable du métier de général. La grande dépense qu'il avoit faite autrefois l'avoit mis bien dans l'esprit de feu M. de Turenne, qui avoit fort aidé à le faire lieutenant général.

En 1667, le Roi lui donna le gouvernement de Lille et des autres conquêtes qu'il avoit faites dans les Pays-Bas, sur le refus qu'en avoit fait le marquis de Bellefonds, qui étoit lieutenant général aussi bien que lui, et qui ne voulut point s'éloigner de la personne du Roi, dont il étoit alors premier maître d'hôtel. Ensuite il fut fait maréchal de France, avec le même marquis de Bellefonds et le marquis de Créqui. Après cela, ses complaisances et l'esprit de sa femme, qui étoit de la maison de La Chastre, le mirent parfaitement bien auprès de M. de Louvois, par l'appui duquel son gouvernement se grossit de toutes les conquêtes que le Roi fit en Flandre et en Hainaut. Il n'avoit qu'un fils, qui étoit colonel d'un régiment d'infanterie, et trois filles, dont l'ainée étoit mariée à un seigneur flamand, qu'on nommoit le prince d'Isenghien, auquel on avoit donné les honneurs du Louvre en faveur de ce mariage.

2. C'est proprement la châtellenie de Bruges, qui porte ce nom à cause qu'elle est exempte de certains impôts.

3. C'étoit le marquis de la Fuente, fils de celui qui avoit été autrefois ambassadeur en France, mais bien moins honnête homme que son père, et bossu par-dessus le marché.

4. On avoit rendu Courtray et son territoire aux Espagnols par le traité de Nimègue.

5. Il étoit bâtard de feu M. le duc de Lorraine et de Mme la princesse de Cantecroix, de laquelle il avoit hérité plusieurs terres dans les Pays-Bas.

Il avoit épousé la fille de M. le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine. C'étoit, dans sa jeunesse, un des plus beaux hommes du monde et des mieux faits; mais, depuis, la petite vérole lui avoit fort gâté le visage. Il avoit une sœur, bâtarde comme lui, qui avoit épousé M. de Lillebonne, frère cadet de M. le duc d'Elbeuf.

général de la cavalerie d'Espagne, en ayant eu avis, y marcha avec sept régiments ; mais il trouva les troupes françoises déjà retirées.

Il y avoit depuis longtemps un autre démêlé entre la France et l'Espagne au sujet d'une affaire arrivée vers Fontarabie. Les François se plaignoient qu'onze de leurs mariniens naviguant sur la rivière de Bidassoa <sup>1</sup>, qui sépare les deux royaumes, les Espagnols ne s'étoient pas contentés de les assassiner, mais qu'ils en avoient même fait mourir plusieurs dans des chaudières d'huile bouillante. Le Roi en avoit demandé justice, et cela avoit été inutilement, car les Espagnols, après avoir fait semblant de faire informer de cette action, n'avoient fait aucune diligence pour trouver les coupables. C'est ce qui avoit obligé le Roi de faire marcher des troupes vers Bayonne pour se faire justice à lui-même, puisqu'on ne la lui vouloit pas faire, et entre autres il avoit envoyé sa compagnie de bombardiers avec celui qui la commandoit <sup>2</sup>, pour apprendre à ceux de Fontarabie que de la frontière de France il n'étoit pas impossible de faire aller des bombes jusque dans leur place. Mais, depuis, pour donner des marques de sa modération, il avoit sursis la marche de ses troupes, et, pour faire voir à toute l'Europe qu'il avoit raison dans toutes les choses qu'il faisoit, il choisit le roi d'Angleterre pour arbitre entre le roi d'Espagne et lui, sur la demande qu'il lui faisoit de la châtellenie d'Alost ou d'un équivalent.

La cour étant à Saint-Germain, où elle devoit passer l'hiver, commençoit à voir des comédies et des divertissemens mêlés de musique ; mais l'inquiétude qu'on eut d'une indisposition de Mme la Dauphine, qui faisoit appréhender pour sa grossesse, suspendit les plaisirs des courtisans pour quelques jours, au bout desquels la grossesse de Mme la Dauphine se confirmant, ils recommencèrent de nouveau, et Monseigneur le Dauphin, pour complaire à Mme la princesse de Conti, qui aimoit la danse

1. Ce fut dans une île de cette rivière que se fit la célèbre conférence du cardinal Mazarin, premier ministre de France, avec don Louis de Haro, premier ministre d'Espagne, laquelle eut pour effet la paix des Pyrénées et le mariage du roi Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse. Ce fut aussi dans la même île que se fit l'entrevue des deux rois de France et d'Espagne.

2. C'étoit un nommé Vigny, soldat de fortune, mais d'une extrême valeur et fort ingénieux pour tous les feux d'artifice dont on se peut servir à la guerre.

passionnément et qui y réussissoit au-dessus de toutes les personnes de son siècle, dans plusieurs entrées avec elle, et d'autres hommes et dames de la cour, dans les entr'actes des comédies de *Pourceaugnac* et de *Jourdain*<sup>1</sup>.

A peu près dans le même temps, le Roi, qui depuis plusieurs années n'étoit point entré dans Paris<sup>2</sup>, y alla pour passer un après-dîner. Il y vit sa pépinière de fleurs et d'arbres verts qui étoit au Roule<sup>3</sup>. De là il alla voir Monsieur et Madame au Palais-Royal; ensuite il alla au vieux Louvre<sup>4</sup>, où il vit les tableaux<sup>5</sup>; enfin il alla, chez le maréchal duc de La Feuillade, voir une grande statue de marbre blanc, accompagnée de quatre autres figures et d'un grand nombre<sup>6</sup> d'ornemens de bronze doré que ce seigneur faisoit faire. C'étoit la figure du Roi plus grande que nature, toute d'un seul bloc de marbre; le sculpteur qui la faisoit étoit un très habile homme, qui n'avoit jamais travaillé pour le Roi, et Sa Majesté, charmée de son ouvrage, lui donna mille louanges et dit mille choses obligeantes au duc de La Feuillade.

Peu de jours après, le Roi donna au marquis de Courtenvaux<sup>7</sup>,

1. Deux comédies dont les paroles avoient été autrefois composées par Molière et la musique par Baptiste Lulli, les deux plus habiles hommes de leur temps dans leurs professions.

2. Il paroissoit avoir une extrême aversion pour Paris, qui étoit peut-être un reste des impressions que lui avoit données la révolte de cette grande ville pendant sa minorité.

3. Ces arbres verts étoient fort de mode depuis quelques années, parce qu'ils conservoient de la verdure dans les jardins au milieu de l'hiver, et qu'on les tondoit en toutes sortes de figures. C'étoient des ifs, des pins, qui sont une espèce de sapins, etc.

4. Ce palais, qui est à Paris, dans la rue de Saint-Honoré, avoit été bâti par le cardinal duc de Richelieu, qui l'avoit donné aux dauphins de France, et le Roi l'avoit prêté à Monsieur, son frère unique, pour lui servir d'habitation.

5. Il en avoit d'excellents et en très grand nombre, en ayant fait venir de tous côtés et principalement d'Italie.

6. On croyoit que cet ouvrage coûteroit au maréchal de La Feuillade plus de 40 000 écus avant qu'il fût achevé. Il disoit qu'il vouloit le mettre à Oiron, belle maison qu'il avoit eue de sa femme dans le Poitou. Mais la plupart croyoient qu'il en feroit part au Roi.

7. Il portoit le nom de Courtenvaux, parce que sa mère étoit héritière de la maison de Souvré, dont les aïeux avoient accoutumé de porter ce nom.

M. de Louvois avoit encore trois autres fils, dont le premier étoit abbé de Bourgueil; le second étoit commandeur de Malte, avec dispense d'âge; le troisième étoit quasi au berceau. Sa fille unique avoit épousé le duc de La Rocheguyon, fils aîné du duc de La Rochefoucauld, et en avoit déjà un fils.

ils aîné de M. de Louvois, la survivance de la charge de secrétaire d'État de la guerre, dont son père s'acquittoit si dignement. Personne n'en fut surpris, les services du père et du grand-père méritant bien de plus grandes récompenses. Ce bienfait du Roi fut bientôt suivi de celui qu'il fit au maréchal de Lorge <sup>1</sup>, capitaine de ses gardes, en lui donnant douze mille livres de pension. Il étoit frère du maréchal duc de Duras, aussi capitaine des gardes et gouverneur de la Franche-Comté, et neveu de M. de Turenne <sup>2</sup>, après la mort duquel il avoit sauvé l'armée du Roi en faisant une belle retraite devant l'armée de l'Empire, commandée par Montecuculli <sup>3</sup>. C'étoit un très brave homme qui avoit de la hauteur et de l'ambition, froid, mais très honnête homme et très commode dans le commerce du monde; on ne fut point fâché du bien que le Roi lui avoit fait, parce qu'il avoit l'estime et l'amitié générale de toute la cour.

Pendant que ces petites nouvelles l'amusoient, les Espagnols songeoient à nous attirer le plus d'ennemis qu'il leur étoit possible, suscités ou encouragés par le prince d'Orange, qui avoit dit publiquement à leur résident auprès de lui que, s'ils vouloient avoir des alliés, il falloit qu'ils les appellassent à coups de canon. Dans cet esprit ils n'agissoient plus à l'égard de la France avec cette soumission qu'ils avoient témoignée depuis la paix. Un de leurs vaisseaux avoit combattu un des nôtres qui vouloit

1. Il avoit été huguenot, aussi bien que son frère, le maréchal duc de Duras, et il avoit un frère qui l'étoit encore, étant capitaine des gardes du roi d'Angleterre, où il s'étoit établi.

2. C'étoit un des plus fameux capitaines de son temps et qui affectoit une modestie digne de l'ancienne Rome; mais dans le fond, personne n'avoit plus de vanité que lui. D'ailleurs jamais homme n'eut l'âme si désintéressée, car, après avoir pu gagner des monts d'or en Allemagne, où il faisoit la guerre, il mourut ruiné.

Il étoit moins entreprenant que Monsieur le Prince; mais il prévoyoit de plus loin et hasardoit moins. Il fut tué d'un coup de canon en attaquant l'armée de Montecuculli, général de l'Empire, dans une marche. Le Roi le pleura, et ce fut avec justice qu'il ordonna qu'on lui érigeât un tombeau dans l'église de Saint-Denis, auprès de ceux de nos rois. Il avoit été huguenot. Il étoit colonel général de la cavalerie; et de la maison de La Tour en Auvergne. Le Roi lui avoit donné le rang de prince, sur le fondement d'une chimère de la maison de La Marck, dont il ne descendoit ni par les mâles ni par les femmes; cependant, par son crédit, toute sa maison eut le même honneur.

3. C'étoit un des grands hommes de son siècle, qui non seulement tint tête à M. de Turenne, mais qui lui donna souvent bien des affaires; il mourut dans son lit, accablé de vieillesse.

lui faire baisser le pavillon ; et leur ambassadeur à Rome <sup>1</sup> avoit fait trouver son carrosse au cortège d'un cardinal <sup>2</sup> avec ordre de disputer le rang au carrosse de l'ambassadeur de France <sup>3</sup>, ce qu'il fit rigoureusement, quoique, depuis l'affaire qui arriva en Angleterre à M. d'Estrades <sup>4</sup>, les Espagnols ne se trouvassent à aucune cérémonie avec les François. D'autre côté, les Algériens avoient fièrement déclaré la guerre à la France et lui avoient déjà pris quantité de vaisseaux marchands, ce qui interrompit extrêmement le commerce de Provence. On apprit presque en même temps la blessure du roi de Suède, qui s'étoit cassé la jambe en tombant de cheval, et à cette nouvelle succéda celle de la liberté de milord Schaftebury, que les commissaires qu'on lui avoit donnés avoient déclaré innocent. Il étoit un de ceux auxquels le roi d'Angleterre avoit fait faire le procès, et, comme il étoit fort accredité dans le pays, on ne doutoit pas qu'il ne

1. C'étoit le marquis de Liche, fils de don Louis de Haro, premier ministre d'Espagne sous le roi Philippe IV. Ce don Louis de Haro, après de longues années de ministère, mourut de 100 000 écus plus pauvre qu'il n'étoit lorsqu'il entra en faveur. Grande louange pour un favori tout-puissant!

Il avoit encore un autre fils, nommé le comte de Monterey, lequel, étant gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, avoit, pendant la guerre, qui commença en 1672, attiré par ses intrigues à la France tous les ennemis qu'elle avoit eus sur les bras.

2. Ce n'étoit pas une entreprise essentielle contre la France, car, aux cortèges qui se font pour les cardinaux à Rome, il n'y a point de rang réglé, et un carrosse de louage passera devant le carrosse d'un cardinal.

3. C'étoit le duc d'Estrées, frère du cardinal et du maréchal de même nom.

4. M. d'Estrades étoit ambassadeur pour le Roi en Angleterre; le marquis de Batteville comtois, qui y étoit alors ambassadeur pour le roi d'Espagne, se mit en tête de vouloir dans une cérémonie faire passer son carrosse devant celui de M. d'Estrades, et, sur la résistance que firent les François, les Espagnols, qui y étoient allés en grand nombre et bien armés, les maltraitèrent et en tuèrent plusieurs. Cette nouvelle étant venue au Roi, il en demanda raison au roi d'Espagne, le menaçant de faire passer le fer et le feu dans toutes les terres de son obéissance, s'il ne lui faisoit justice de l'attentat de son ambassadeur. Et, peu de temps après, le marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne auprès du Roi, ayant demandé audience, lui déclara en présence de tous les ambassadeurs et ministres des princes étrangers, qu'on avoit appelés à cet effet, que le Roi son maître désavouoit l'entreprise de Batteville, son ambassadeur; qu'il l'avoit rappelé de son ambassade, et qu'il ne prétendoit aucune compétence avec le roi de France. Le secrétaire d'Etat des étrangers dressa un procès-verbal de cette authentique déclaration, qu'il signa, aussi bien que ses trois confrères, et qui fut remis dans les archives du royaume.

remuât ciel et terre pour perdre le Roi, qui avoit voulu lui ôter l'honneur et la vie.

Ce fut aussi dans ce temps-là qu'il arriva une affaire en Hollande qui donna matière à de grandes explications. Il y avoit un certain comédien nommé Brécourt, lequel, ayant tué deux hommes à Paris en deux rencontres différentes, avoit obtenu sa grâce de la bonté du Roi, qui lui avoit pardonné toutes les deux fois. Mais, en ayant tué un troisième, le Roi ne voulut plus lui donner de grâce, et il fut contraint de sortir du royaume. D'abord il alla à Rome; de là, il vint à Venise; ensuite, étant venu en Hollande, il se donna au prince d'Orange, qui le fit chef d'une troupe de comédiens françois qu'il entretenoit pour son plaisir. Cet homme, naturellement inquiet, s'ennuyant d'être toujours éloigné de son pays, crut avoir trouvé moyen d'y revenir en faisant enlever à Amsterdam un nommé Sardan, que le Roi avoit depuis longtemps envie de faire châtier. Ce Sardan étoit de Languedoc; il avoit autrefois eu le maniement des deniers du Roi et avoit fait une banqueroute considérable. Outre cela, depuis qu'il étoit en Hollande, où il s'étoit sauvé, toute son application étoit de susciter des ennemis à la France et d'entrer dans toutes les négociations qui pouvoient lui être désavantageuses. Brécourt entreprit donc d'enlever cet homme-là; il communiqua son dessein à M. d'Avaux, ambassadeur de France en Hollande, lequel en écrivit au Roi, et Sa Majesté lui remit la conduite de cette affaire. M. d'Avaux, la trouvant faisable, manda aux officiers qui commandoient dans Ypres <sup>1</sup> de lui envoyer neuf dragons, commandés par un officier, avec ordre de venir à Amsterdam déguisé. L'officier, avec ses dragons, alla prendre un petit bâtiment à Dunkerque et vint débarquer auprès d'Amsterdam, où il entra avec ses gens sans être connu. Le dessein de Brécourt étoit d'enlever Sardan quand il se seroit embarqué pour aller en Angleterre <sup>2</sup>, où il avoit résolu de passer, et n'avoit rien communiqué à l'officier ni aux dragons, lesquels avoient seulement ordre de faire ce qu'il leur diroit et qui

1. Place de Flandre qui fut la dernière des conquêtes du Roi dans la guerre qui commença en 1672. Il la prit l'hiver de l'année 1678, après avoir déjà pris Gand.

2. C'étoit Brécourt qui l'avoit engagé à faire ce voyage d'Angleterre, dans le dessein de l'enlever.

avoient caché leurs armes derrière une dune sur le bord de la mer. Il se trouva par hasard un de ces dragons qui étoit marié en Hollande<sup>1</sup>, lequel, pour faire sa fortune, alla trouver le prince d'Orange et lui découvrit la chose, disant qu'il ne savoit pas le dessein qu'on avoit, mais que, selon toutes les apparences, on en vouloit à sa personne.

Le prince d'Orange, ravi d'avoir une occasion de discréditer la France, envoya le dragon déferer ses compagnons à la justice, qui les fit arrêter aussi bien que leur officier. Pour Brécourt, il se sauva en diligence. Dès qu'ils furent arrêtés, le prince d'Orange alla en personne solliciter tous les juges et leur demander justice de l'attentat qu'on avoit voulu faire à sa vie. Il fit si bien qu'ils condamnèrent l'officier à perdre la tête et les dragons à une prison perpétuelle, mais le Roi les fit redemander par son ambassadeur, qui déclara naïvement toute la chose comme elle s'étoit passée, disant qu'il n'avoit pas cru qu'il fût défendu d'enlever à la mer un fripon public<sup>2</sup> que tout le monde avoit intérêt de voir châtier. Cela obligea les juges de faire surseoir l'exécution et de députer à M. le prince d'Orange pour le rendre maître de la vie et de la mort de l'accusé<sup>3</sup>, auquel il donna grâce, il le fit mettre en liberté avec les huit dragons qui lui restoient.

Après cette affaire vint celle de la régale; l'assemblée du clergé de France, qui se tenoit à Paris au sujet des démêlés qu'on avoit alors avec Rome, avoit travaillé avec application à discuter ce point-là, qui étoit le principal. M. l'archevêque de Reims<sup>4</sup>, fils de Monsieur le chancelier, en parla dans l'assemblée avec beaucoup d'érudition et de prudence; et, après sa harangue, les prélats assemblés, ayant délibéré sur cette ma-

1. Grande imprudence à ceux qui avoient choisi ces dragons, d'en avoir mis un qui étoit marié en Hollande; mais peut-être ne le savoient-ils pas. On pourroit dire qu'il ne falloit pour une semblable entreprise employer que des officiers, et non pas des soldats, naturellement infidèles.

2. Sardan.

3. C'étoit, pour des peuples jaloux de leur autorité, donner une étrange autorité au prince d'Orange; mais, depuis la deuxième guerre, il s'étoit rendu redoutable aux Provinces-Unies, parce qu'il étoit le maître de leurs troupes.

4. C'étoit un homme brusque et qui n'étoit nullement poli, mais il avoit bon sens et s'étoit rendu très habile dans les matières qui regardoient sa profession; il avoit plus de 50 000 écus de rente en bénéfices.

tière, résolurent d'envoyer le lendemain des députés au Roi pour lui rendre compte de ce qui avoit été arrêté, qui étoit que l'Eglise de France reconnoissoit que le droit de régale appartenoit à Sa Majesté dans tous les diocèses de son royaume, mais qu'elle la supplioit très humblement d'y apporter certaines modérations qui étoient fort justes et qui serviroient fort à contenter sur ce point le zèle de Sa Sainteté. Les députés vinrent le lendemain à Saint-Germain et s'acquittèrent de leur commission, mais le Roi les remit à huitaine pour leur donner une réponse positive, qu'on espéroit devoir être favorable.

Peu de jours après, le Roi envoya à la Bastille M. le prince d'Elbeuf <sup>1</sup> pour avoir offensé le jeune marquis de Thury, de la maison de Beuvron-Harcourt.

Sa Majesté ordonna aussi que les dames du palais rendroient à la Reine leurs services avec plus d'assiduité. Il y en avoit douze, et elles avoient été créées pour accompagner la Reine partout. Cependant on les avoit depuis séparées en trois troupes qui servoient la Reine par semaine pour leur commodité, et la plupart commençoient à ne servir point du tout, ce qui obligea le Roi d'abolir ce service par semaine et d'ordonner qu'elles ne pourroient quitter la Reine sans son expresse permission. De ce nombre étoit Mme la princesse de Tingry <sup>2</sup>, sœur de Mme la duchesse de Luxembourg, laquelle, ayant été disgraciée lorsque M. le duc de Luxembourg, son beau-frère, fut mis à la Bastille, fut rappelée à la cour en cette conjoncture.

Les huit jours étant expirés, les députés du clergé vinrent trouver le Roi pour savoir de Sa Majesté ce qu'elle avoit résolu

1. Il étoit fils du duc d'Elbeuf, alors chef des princes de la maison de Lorraine en France. Il avoit la survivance du gouvernement de Picardie, que son père possédoit en titre. Il avoit épousé la fille du maréchal duc de Vivonne, frère de Mme de Montespan; il avoit un frère aîné d'un autre lit, mais qui étoit presque imbécile; et on l'avoit fait renoncer à la succession en le faisant chevalier de Malte. Le prince d'Elbeuf étoit fils d'une sœur de M. le duc de Bouillon.

Il étoit brave, mais il avoit encore la tête bien jeune, et il fut mis à la Bastille pour avoir frappé le marquis de Thury d'une épaule de mouton au visage, étant à table avec lui dans Strasbourg.

2. C'étoit une chose étrange de la voir à la cour, elle qui avoit été religieuse professe à l'Abbaye-aux-Bois, à Paris, et même maîtresse des novices. Pour l'en retirer, M. de Luxembourg avoit trouvé moyen de la faire élire abbesse d'une maison de chanoinesses, en Lorraine, où elle n'alloit jamais.

au sujet de la régale, et le Roi leur répondit que, comme il s'agissoit de relâcher des droits de sa couronne, il n'en vouloit pas décider tout seul, qu'il avoit nommé des commissaires <sup>1</sup> pour examiner s'il le pouvoit faire ou non, et que, lorsqu'ils auroient examiné la chose et qu'il auroit su leur sentiment, il leur rendroit réponse. En effet, les commissaires, s'étant assemblés chez M. le chancelier, ordonnèrent qu'il en seroit communiqué aux gens du Roi, c'est-à-dire au procureur général <sup>2</sup> et aux avocats généraux du Parlement de Paris <sup>3</sup>, qui devoient naturellement défendre les droits du Roi ; après quoi l'on entendroit les raisons du clergé.

Le même jour, on vit arriver à Saint-Germain le comédien Brécourt, qui vint se jeter aux pieds du Roi et le remercier de ce qu'il lui avoit accordé une troisième grâce, en faveur du service qu'il avoit eu seulement envie de lui rendre à Amsterdam.

Ce fut aussi dans ce temps-là que le Roi, voulant récompenser les officiers qui s'étoient distingués dans le commandement de ses vaisseaux, fit le chevalier de Tourville <sup>4</sup>, lieutenant général, et lui donna sur-le-champ le commandement des navires qu'il envoyoit faire la guerre à ceux d'Alger, et nomma les chevaliers de Béthune <sup>5</sup> et de Lévis <sup>6</sup> chefs d'escadre.

Sa Majesté fit aussi présent à Monseigneur le Dauphin de beaucoup de curiosités, entre lesquelles il lui donna pour cinquante mille écus de tableaux, parce que ce jeune prince faisoit

1. Les commissaires étoient Monsieur le chancelier, qui présidoit; M. le maréchal duc de Villeroy; M. Colbert, et cinq conseillers d'Etat, qui étoient M. de Boucherat, M. de Besons, M. Pussort, M. de Hotteman et M. Le Pelletier.

2. M. de Harlay, grand magistrat, et qui s'étoit fait un visage et une conduite de censeur, quoiqu'on l'accusât d'aimer naturellement les plaisirs.

3. M. Talon, très habile homme, et qui auroit pu mieux conserver qu'il n'avoit fait la grande réputation qu'il s'étoit autrefois acquise, et M. de Lamoignon, fils du défunt premier président du Parlement de Paris, duquel il avoit hérité plusieurs vertus.

4. Il avoit de la qualité et beaucoup de mérite; mais en cette occasion ce fut le crédit et la faveur de M. de Seignelay qui le firent passer devant Gabaret et le chevalier de Châteaurenaud qui étoient chefs d'escadre avant lui.

5. Fils de Mme de Béthune, dame d'atours de la Reine.

6. Gentilhomme de Champagne fort sage, fort brave, fort pieux, fort appliqué à son métier. Cependant il eut besoin de toute la faveur de M. de Seignelay pour passer devant un grand nombre de capitaines qui étoient plus anciens que lui.

un cabinet de toutes les choses les plus belles, les plus rares et les plus curieuses qu'il pouvoit rencontrer <sup>1</sup>.

Il y avoit longtems qu'il couroit à la cour de mauvais bruits touchant M. de Guilleragues, ambassadeur pour le Roi à Constantinople ; mais enfin on reçut de lui une dépêche, par laquelle il mandoit au Roi, que l'entreprise que le lieutenant général Duquesne avoit faite dans le port de Scio contre les vaisseaux de Tripoli avoit extrêmement irrité le Grand-Seigneur, et que cela avoit empêché le grand visir de lui donner, comme il le demandoit, son audience sur le sofa <sup>2</sup>, qui est un honneur que les grands visirs ont accoutumé de rendre aux ambassadeurs de France ; que cependant le grand visir lui avoit mandé de venir à l'audience lui promettant de le recevoir sur le sofa et d'y venir avec le plus de François qu'il pourroit ; que sur sa parole il y étoit allé ; mais que, au lieu de le traiter avec honneur, il lui avoit demandé un million de dédommagements pour les désordres que les vaisseaux françois avoient faits dans l'Archipel ; qu'il avoit répondu fièrement à cette proposition qu'il n'avoit point ordre du Roi, son maître, de donner cette somme ; et que, si l'on prétendoit quelque chose de lui, on pouvoit bien le lui venir demander à lui-même ; que sur cette réponse le grand visir l'avoit menacé de le faire mettre dans les Sept-Tours <sup>3</sup>, et tous les François qui étoient avec lui ; mais qu'il lui avoit répliqué que, s'il le faisoit mettre en prison, le Roi, son maître, étoit assez puissant pour l'en retirer et même pour le venger si on lui faisoit quelque traitement plus fâcheux ; que sur cela le grand visir avoit ordonné qu'on le menât aux Sept-Tours, mais qu'un des ministres de la Porte, s'étant entremis dans cette affaire sur-le-champ, avoit proposé au grand visir de l'envoyer seulement dans un de ses appartements, en attendant qu'il se résolût à lui obéir ; que le grand visir avoit consenti à ce tempérament, et qu'on l'avoit mené aussitôt dans un autre appartement avec les François qui l'avoient suivi à l'audience, qu'il y avoit été quatre jours entiers, pendant lesquels, quoiqu'on lui fit toutes sortes d'hon-

1. Il les faisoit choisir par le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, qui s'y connoissoit parfaitement.

2. Ce n'est autre chose qu'une estrade.

3. C'est une prison de Constantinople d'où l'on ne sort jamais, quand on y est entré une fois.

neurs, on lui étoit venu le matin et le soir faire les mêmes menaces de la part du grand visir; mais que, voyant qu'il ne s'ébranloit point pour tout cela, on l'étoit venu prendre avec bien des honnêtetés et qu'on l'avoit ramené chez lui <sup>1</sup>.

Comme les Turcs n'étoient pas en état de faire beaucoup de mal à la France, les nouvelles qui venoient de Constantinople touchoient moins que les bruits qui couroient des traités que tous les princes d'Allemagne, sollicités par le prince d'Orange, faisoient avec la Hollande et l'Espagne contre la grandeur du Roi. On assuroit donc que le roi de Danemark entroit dans la ligue de l'Empire, et que l'électeur de Brandebourg et les princes de Luxembourg et de Brunzwick étoient mal intentionnés pour la France. Le comte de Mansfeld, envoyé de l'Empereur auprès du Roi, publioit que les rebelles de Hongrie avoient fait la paix avec l'Empereur, nouvelle qui décidoit de la paix, ou de la guerre de la France avec tous ceux qui étoient jaloux de sa grandeur. Mais on disoit à la cour que cette nouvelle étoit fautive, que les rebelles de Hongrie étoient plus mal que jamais avec l'Empereur, et que les Espagnols, malgré toutes les sollicitations du prince d'Orange et toutes les démarches qu'ils avoient faites, ne vouloient point de guerre contre la France, connoissant trop leur propre foiblesse, et sachant bien qu'ils n'y pouvoient que perdre toujours, pendant que leurs ennemis et leurs alliés s'enrichiroient, parce qu'il falloit de nécessité que la guerre se fit dans ce qu'il leur restoit de terres dans les Pays-Bas, qui étoit si peu de chose, que deux années de guerre l'auroient ruiné à n'en revenir jamais.

**24 décembre.** — La veille de Noël, le Roi fit ses dévotions le matin à la paroisse et vint ensuite toucher les malades des écrouelles <sup>2</sup> dans son parterre. Il n'y en avoit pas en si grand

1. Ce fut dans ce temps qu'on parla fort du mécontentement de Mlle de Montpensier; quand elle avoit donné la principauté de Dombes et la comté d'Eu à M. le duc du Maine, elle s'étoit un peu trop pressée, et, sans prendre aucunes assurances du Roi, elle s'étoit contentée des paroles que Mme de Montespan lui avoit données, de lui faire encore donner 200 000 livres de pension, d'augmenter son revenu de Dombes, et peut-être de faire revenir M. de Lauzun à la cour; mais sa donation ayant été enregistrée, il ne fut plus question de toutes ces conditions, et dans le même temps elle eut des sujets de jalousie contre M. de Lauzun qui ne diminuèrent pas ses chagrins.

2. Grande grâce de Dieu envers les rois de France, qui guérissent les

nombre que les autres fois qu'il avoit touché ; aussi en vit-on plusieurs qui avoient été guéris, les uns pour avoir été touchés une fois par le Roi, les autres après avoir été touchés deux fois.

A peu près dans ce même temps, le Roi donna ses ordres pour augmenter le nombre des soldats dans trente et huit de ses bataillons, dans lesquels trois compagnies ne faisoient que cent hommes, et, par cette augmentation, il obligeoit tous les capitaines de ces bataillons à mettre leurs compagnies à quarante-cinq hommes, ce qui mettoit dans son infanterie vingt-cinq mille hommes d'augmentation.

Il fit aussi ces jours-là le chevalier de Breteuil<sup>1</sup> chef d'escadre de ses galères, ce qu'il méritoit bien par son ancienneté et par ses services.

Cependant on étendoit tous les jours les prétentions de l'évêché de Metz et les dépendances des terres que l'Espagne avoit cédées à la France dans le pays de Luxembourg, et l'on avoit déjà réuni à la couronne la meilleure partie du pays de Liège et du duché de Luxembourg, ce qui faisoit un grand bruit.

## JANVIER 1682

**1<sup>er</sup> janvier.** — Le premier jour de l'année 1682, le Roi fit Monseigneur le Dauphin chevalier de l'ordre du Saint-Esprit<sup>2</sup>, avec les cérémonies accoutumées. Sa Majesté, comme grand maître de l'ordre, assembla, selon les statuts, le chapitre<sup>3</sup> dans

malades des écrouelles en les touchant après avoir communié. Ils en jouissoient depuis le roi Clovis, premier chrétien de nos rois.

1. Il étoit fils du vieux Breteuil, conseiller d'Etat ordinaire, qui avoit autrefois été contrôleur général des finances ; mais M. Colbert lui avoit ôté cette charge.

2. Les fils des rois de France portent en naissant le cordon bleu, qui est la marque des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, jadis institué par le roi Henri III, mais ils ne sont faits chevaliers que quand ils ont l'âge, c'est-à-dire vingt ans. Les princes le sont à cet âge, et les gentilshommes à trente-cinq.

3. Le chapitre, c'est-à-dire tous les commandeurs, qui sont les ecclésiastiques, et les chevaliers, qui sont les laïques. Là, le Roi propose celui qu'il a destiné à être fait chevalier, et il est permis à chacun d'y faire des difficultés, s'il en a de bonnes raisons. Les chevaliers et commandeurs sont obligés de faire preuve de noblesse de quatre races, ainsi Monseigneur n'eut guère de peine à faire les siennes.

son cabinet, et proposa le nouveau chevalier, qu'on n'eut pas de peine à recevoir. Le Roi, ni les chevaliers, n'étoient point dans leur grand habit de cérémonie, mais seulement en habit de ville, c'est-à-dire en manteau noir, et les prélats en rochet et camail ; pour Monseigneur, comme c'étoit pour lui que la cérémonie se faisoit, il avoit son habit de novice <sup>1</sup>. Son capot de velours noir étoit chamarré de toutes les pierreries de la couronne, hormis d'un diamant qui se nommoit le grand Sancy <sup>2</sup> ; il en avoit aussi une magnifique enseigne au retroussis de sa toque de velours. La messe fut chantée par M. l'archevêque d'Auch <sup>3</sup>, commandeur de l'ordre, en présence de tous les commandeurs et chevaliers qui se trouvoient à la cour et qui purent marcher <sup>4</sup>, et des grands et petits officiers de l'ordre. Les grands étoient : M. le cardinal de Bouillon <sup>5</sup>, grand aumônier de l'ordre ; M. de Louvois, chancelier ; M. le président de Mesmes, prévôt ou maître des cérémonies de l'ordre <sup>6</sup> ; M. de Seignelay, trésorier ; et M. de Châteauneuf, greffier ou secrétaire.

Après que Monseigneur eût été fait chevalier, et qu'il en eût

1. C'est-à-dire un habit comme on les portoit du temps du roi Henri III. Il doit être de toile d'argent, à chausses troussées avec les grands bas de soie d'attache ; et par-dessus il doit y avoir un capot de velours noir, qui est comme un petit manteau ou roquet qui vient finir en pointe par en bas. Il doit avoir une toque de velours noir, retroussée d'un côté par une enseigne de pierreries avec une masse de plumes de héron. Il doit avoir des souliers de toile d'argent, avec des galoches de velours noir et de petites jarretières et roses de souliers rondes de ruban d'argent.

2. Le Roi ne voulut pas qu'on y mit le grand Sancy, de peur que son poids ne le fit perdre, étant le plus beau diamant de l'Europe. Il est taillé en table. Il est à remarquer qu'il y avoit sur le capot de Monseigneur grand nombre de diamants qui appartenoient au marquis de Daugeau.

3. Il étoit frère de feu M. le maréchal de La Mothe-Houdancourt et avoit été premier aumônier de la Reine, mère du Roi, jusqu'à sa mort.

4. Il y en avoit plusieurs qui étoient si vieux et si goutteux qu'ils ne pouvoient faire un pas, sans compter ceux qui étoient dans les pays étrangers, comme le roi de Pologne, et plusieurs en Italie.

5. Les grands aumôniers de France sont grands aumôniers nés de l'ordre du Saint-Esprit.

6. Ces deux charges de chancelier et de prévôt de l'ordre ont une grande prérogative sur les autres, qui est que ceux qui y entrent sont obligés de faire leurs preuves de noblesse, comme les chevaliers, à cause que le chancelier de Chiverny et le marquis de Rhodes, auxquels le roi Henri III les donna en instituant l'ordre, ne les voulurent accepter qu'à cette condition de faire leurs preuves, parce qu'ils étoient de bonne maison. M. de Louvois avoit aussi fait ses preuves, mais peut-être qu'on n'y avoit pas pris garde de bien près.

prêté le serment entre les mains du Roi <sup>1</sup> à la fin de la messe, il revint avec Sa Majesté en cérémonie <sup>2</sup>, comme il étoit venu, jusques à la chambre du Roi, hormis que, au lieu de son capot de velours noir chamarré de pierreries, il étoit revêtu de son grand manteau de l'ordre <sup>3</sup>, qu'il avoit bien de la peine à porter.

Dans le même temps, le Roi, qui avoit mis Catinat pour commander dans la citadelle de Casal, voulut pourvoir à la sûreté de la ville et de la citadelle de Tournay <sup>4</sup>, dont il étoit gouverneur, et pour cet effet il en donna le gouvernement à Tracy <sup>5</sup>, qui avoit été capitaine au régiment des gardes, maréchal de camp, et qui étoit alors gouverneur de Bergues <sup>6</sup>, et l'un des inspecteurs généraux de son infanterie <sup>7</sup>.

Le gouvernement de Bergues, qui vacquoit par cette promotion, fut donné à Boquemare <sup>8</sup>, ci-devant capitaine aux gardes, maréchal de camp, qui étoit gouverneur de Gravelines <sup>9</sup>; et le gouvernement de cette dernière place fut donné au marquis de La Frézelière <sup>10</sup>, lieutenant général de l'artillerie.

Cependant la cour commençait à voir les représentations de

1. Les chevaliers de l'ordre prêtent le serment de fidélité entre les mains du Roi, et c'est le greffier qui le lit.

2. Les chevaliers marchant devant lui, deux à deux, selon le rang de leur dignité; les Suisses de la garde marchant, avec leurs tambours battant, à leur tête; et les gardes du corps environnant le Roi avec leurs officiers, jusqu'à l'antichambre du Roi en retournant, et jusqu'à la chapelle en allant.

3. Il est de velours noir tout chamarré de flammes d'or. Il est extraordinairement ample et traîne de deux ou trois aunes. Il y a dessus une espèce de rochet qui couvre les épaules, lequel est de toile d'or et vert couvert de flammes d'or en broderie comme celles du manteau.

4. Place de Flandre très considérable, située sur la rivière d'Escaut; elle étoit la plus frontière de nos places.

5. Il s'appeloit en son nom Bonneau; il étoit d'une famille de Paris, très brave homme, et d'une humeur douce et accommodante.

6. Place de Flandre à une lieue de Dunkerque.

7. C'étoient des gens dont la fonction avoit été inventée depuis dix ou douze ans. Ils passaient leur vie à aller de place en place, visiter l'infanterie du Roi et donner ordre qu'elle se maintint en bon état et dans la discipline, et à rendre compte au secrétaire d'Etat de la guerre.

8. Il étoit d'une famille de robe de Paris, et fort brave homme.

9. Place de Flandre, située proche de la mer, entre Calais et Dunkerque, bâtie par l'empereur Charles-Quint.

10. Gentilhomme de Touraine d'une grande valeur et d'un grand mérite. Il avoit commencé à servir à plus de quarante ans, et cependant il s'étoit acquis une très grande réputation.

l'opéra d'*Atys*<sup>1</sup>, dont les vers étoient de la composition de Quinault et la musique de celle de Lulli. Monseigneur le Dauphin y dansoit deux entrées avec Mme la princesse de Conti; mais cette princesse, qui en faisoit tout l'ornement, tomba malade d'une fièvre continue, avec des redoublements, qui lui dura trois semaines, ce qui n'empêcha pas qu'on continuât à représenter l'opéra, quoiqu'avec de moindres acclamations.

Peu de jours après arrivèrent les ambassadeurs du roi de Maroc<sup>2</sup> : ils étoient deux ambassadeurs<sup>3</sup>, suivis seulement de six ou sept autres personnes. Le premier ambassadeur, qui étoit gouverneur de la province de Tétouan, étoit un homme de quarante-cinq ans; il avoit une belle physionomie et une grande barbe grise, un peu plus arrondie que n'est celle d'un capucin. Il étoit de la race de ces Morisques<sup>4</sup> qui furent chassés d'Espagne sous le règne de Philippe II, et se vantoit d'être de la maison des fameux Abencérages<sup>5</sup>. L'autre étoit gouverneur de Salé : il avoit une mine sombre et désagréable, et passoit pour un saint parmi les siens, qui disoient même qu'il faisoit des miracles. Leurs habits n'étoient point magnifiques, n'y ayant ni or ni soie, parce que les peuples de Maroc sont les plus réformés de tous les mahométans et qu'il ne leur est permis de porter aucune étoffe de soie ni aucune chose qui soit d'or. Quand ces ambassadeurs vinrent à l'audience, les compagnies des régiments des gardes suisses et françoises n'étoient pas sous les armes, mais les armes étoient arrangées dans la cour, et les soldats se prome-

1. On l'avoit renouvelé pour Mme la Dauphine, ayant été représenté plusieurs années auparavant.

2. C'étoit un puissant prince d'Afrique, mahométan de religion : il avoit hérité des royaumes de Maroc et de Fez et avoit conquis celui de Salé. D'ailleurs il passoit pour un prince très cruel. Comme ses vaisseaux, par leurs pirateries, avoient empêché pendant quelque temps le commerce de France, dans l'Océan, on lui avoit fait une rude guerre par mer, et on l'avoit obligé à demander la paix, ce qui l'obligeoit ensuite à envoyer des ambassadeurs.

3. Le second n'étoit pas ambassadeur, mais il avoit ordre d'en faire la fonction si l'autre venoit à manquer.

4. Ces Morisques étoient les descendants des Mores, qui avoient conquis presque toute l'Espagne et qui ensuite avoient été vaincus par le roi don Ferdinand de Castille et forcés par lui de se rendre chrétiens. Les Morisques se révoltèrent sous le règne de Philippe II, qui les chassa tous de l'Espagne, ce qui la rendit presque déserte.

5. Famille illustre, parmi les Mores de Grenade, par sa noblesse et par sa vertu. Lisez le premier livre des *Guerres civiles de Grenade*.

noient derrière ; les gardes de la porte étoient en haie, sans armes ; les gardes de la prévôté étoient en haie dans la cour, sans mettre leurs mousquetons sur l'épaule ; les Cent-Suisses étoient rangés le long du degré, sans hallebardes ; et les gardes du corps étoient sans armes en haie dans leur salle.

Le Roi reçut les ambassadeurs assis et couvert dans sa chambre, où la Reine, Mme la Dauphine et Madame, suivies de toutes les dames de la cour, étoient *incognito* <sup>1</sup>. Le premier des ambassadeurs fit en sa langue une très courte harangue au Roi, à laquelle Sa Majesté ne répondit que par des démonstrations d'honnêteté, ensuite desquelles l'ambassadeur lui présenta une lettre de la part du roi, son maître. Ensuite les ambassadeurs s'en retournèrent de la même manière qu'ils étoient venus.

Le lendemain, on leur fit voir l'Opéra, dont le spectacle les surprit agréablement.

Ils proposoient une ligue offensive et défensive avec la France, et ne parloient que d'entrer avec deux cent mille hommes en Espagne. On leur fit dire de traiter avec M. de Seignelay <sup>2</sup> à son retour de Dunkerque, où il étoit allé voir en quel état étoit le port, qu'on avoit extrêmement accommodé depuis peu. Ils avoient amené avec eux des animaux de leur pays pour en faire présent au Roi, qui étoient des lions, des autruches, et entre autres une tigresse privée que tout le monde alloit voir par rareté.

Cependant l'Angleterre n'étoit pas tranquille ; la plupart des seigneurs et des principaux du peuple demandoient hautement que le Roi assemblât son Parlement, incités, selon toutes les apparences, par Shaftesbury <sup>3</sup>, et l'on ne croyoit pas que le Roi pût se dispenser de l'assembler vers le mois de mars, ce qui étoit fort suspect à la France, car, le Parlement étant assemblé, le

1. Elles y étoient par curiosité, parce que les ambassadeurs des princes mahométans ne vont point à l'audience chez les reines, à cause qu'ils méprisent trop les femmes pour leur rendre le respect. Ils ne vont pas non plus voir les fils de roi, ne reconnoissant dans un royaume que le roi qui y règne.

2. Ils ne vouloient point traiter avec lui, voulant traiter avec le Roi directement, et on eut assez de peine à les y faire résoudre.

3. C'étoit ce milord auquel le roi d'Angleterre avoit voulu faire trancher la tête.

Roi n'étoit plus le maître de demeurer dans l'alliance avec elle.

On eut dans le même temps nouvelle que les Tripolitains avoient demandé la paix, épouvantés par la puissance du Roi, dont les vaisseaux commandés par Duquesne avoient été assiéger les leurs jusque dans le port de Scio, qui est au milieu de l'Archipel.

Une petite fièvre continue qu'eut M. le duc du Maine donna de l'inquiétude au Roi pendant quelques jours, mais elle finit bientôt par sa guérison.

M. de Louvois n'en fut pas quitte à si bon marché; son second fils, abbé de Bourgueil <sup>1</sup>, âgé de quinze ans, étant tombé malade d'une fièvre continue avec des redoublements, fut réduit dans une telle extrémité que, après qu'on lui eut fait un grand nombre de saignées, les médecins lui donnèrent du vin émétique, lequel ayant fort échauffé sa poitrine au lieu de la guérir, on fut obligé de lui faire prendre du remède anglois <sup>2</sup>; mais, comme il ne fit pas tout l'effet qu'on avoit espéré, Belley <sup>3</sup>, premier médecin de Mlle de Montpensier, très habile homme, le fit encore saigner une fois; et, par ce remède qu'il opiniâtra, contre tous les autres médecins, dégagea sa poitrine et fit tellement diminuer sa fièvre qu'il le guérit entièrement. M. de Louvois donna dans cette maladie de son fils toutes les marques d'un bon père, et le Roi trouva bon qu'il quittât toutes les affaires pour rester à Paris auprès de ce cher enfant.

Quoique M. de Louvois fit à la cour la plus grande figure qu'il pouvoit souhaiter, les nouvelles de l'extrémité de son fils étoient étouffées par les bruits de guerre qui couroient, sur ce que, l'ambassadeur d'Espagne ayant demandé au Roi qu'il fit retirer ses troupes qui tenoient depuis longtemps Luxembourg et Na-

1. Belle abbaye en Anjou, sur les bords de la Loire.

2. Composition du remède appelé Quinquina, qui vient des Indes orientales, inventé par Talbot ou Tabot, médecin anglois dont ce remède a pris le nom. Cet homme se rendit célèbre en France par le grand nombre de fièvres qu'il y guérit et y gagna bien de l'argent, au grand déplaisir des médecins de la Faculté de Paris, qui firent toutes choses pour le détruire. Il donna au Roi son secret dans une maladie qu'eut Monseigneur le Dauphin, et le Roi lui donna 2000 pistoles et une pension dont il ne jouit pas longtemps, étant mort bientôt après en Angleterre.

3. Il étoit natif de Blois, très habile homme dans son art, très agréable dans la conversation, mais huguenot, ce qui l'avoit peut-être empêché d'être premier médecin de Monseigneur le Dauphin.

mur dans une espèce de blocus, en avoit été refusé absolument par Sa Majesté. On disoit même que la garnison de Namur avoit poussé un corps de garde des François et qu'elle avoit planté un poteau aux armes d'Espagne à l'endroit où avoit été ce corps de garde.

Ce fut à peu près dans les mêmes jours que, Monseigneur le Dauphin étant allé chasser un loup sur l'Otie <sup>1</sup>, cet animal se fit chasser si longtemps et s'en alla si loin, quoiqu'on eût tiré plusieurs coups sur lui dont il étoit blessé, qu'une heure avant la nuit Monseigneur se trouva à Gisors <sup>2</sup>, qui est à douze lieues de Saint-Germain. Il prit donc la résolution de quitter la chasse et de s'en revenir ; mais, comme son cheval étoit rendu, il prit un cheval de poste à Magny <sup>3</sup>, sur lequel il arriva à Saint-Germain sur les dix heures du soir, suivi seulement du comte de Brionne <sup>4</sup>, du comte de Marsan <sup>5</sup>, de Chamarande <sup>6</sup>, des deux officiers de ses gardes <sup>7</sup>, et d'un de ses écuyers <sup>8</sup>, lesquels portoient tour à tour un flambeau devant lui ; mais comme il s'éteignit, parce qu'il pleuvoit et qu'il faisoit un vent épouvantable, ils furent obligés de se servir d'une lanterne pendant quatre lieues. M. le prince de La Roche-sur-Yon et M. le duc de Vendôme <sup>9</sup>, qui s'opiniâtrèrent à suivre la chasse, furent contraints

1. Hauteur qui est au delà de Poissy, à deux lieues de Saint-Germain-en-Laye, où le pays est très propre pour courre le loup.

2. Ville du Vexin normand.

3. Ville du Vexin normand.

4. Prince de la maison de Lorraine, fils de M. le comte d'Armagnac, grand écuyer de France, et reçu en survivance de sa charge. Sa mère étoit fille de M. le maréchal duc de Villeroy, une des plus belles et des plus habiles femmes de son temps.

5. Le cadet des frères du comte d'Armagnac, petit homme brave et agréable.

6. Fils de Chamarande, gentilhomme du Lyonnais, très brave homme, lequel, ayant été longtemps premier valet de chambre du Roi, devint premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine, et son fils eut la survivance de cette charge.

7. C'étoit un cadet de la maison d'Urfé, lors enseigne des gardes du corps du Roi, et un cadet de la maison de Hautefort qui en étoit exempt. Car les Dauphins n'ont point de gardes ni aucuns autres officiers que ceux des rois leurs pères.

8. C'étoit un nommé Dumont, son écuyer cavalcadour.

9. Jeune prince d'un grand espoir, d'une extrême valeur et d'un rare mérite, mais aimant un peu les plaisirs. Son grand-père étoit fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il avoit un frère qui étoit grand prieur de France. Il étoit gouverneur de Provence. Son père étoit mort cardinal.

de faire rompre leurs chiens à la nuit sans avoir pris le loup, couchèrent dans un village, sans avoir un seul valet avec eux, et ne revinrent à Saint-Germain que le jour suivant sur les dix heures du matin.

Peu de jours après, les commissaires nommés pour examiner l'affaire de la régale en ayant rendu compte au Roi, Sa Majesté accorda tout ce que le clergé lui avoit demandé et en fit dresser une authentique déclaration <sup>1</sup>.

**20 janvier.** — Cependant les bruits de guerre s'augmentoient tous les jours à Paris et à la cour, et ce qui les confirmoit, c'étoit que l'ambassadeur de Hollande et l'envoyé d'Angleterre avoient demandé conjointement audience au Roi, dans le dessein de le presser de la part de leurs maîtres de faire cesser les blocus de Namur et de Luxembourg. Mais le Roi leur fit dire par M. de Croissy qu'il ne les entendroit point ensemble et que, s'ils avoient quelque chose à lui dire, il leur donneroit audience séparément : ce qui les obligea de dépêcher des courriers à leurs maîtres pour savoir leurs intentions sur cet article.

On assuroit aussi que les rebelles de Hongrie avoient enfin conclu leur traité de paix avec l'Empereur, ce qui l'auroit mis en liberté de se mettre à la tête de toute l'Allemagne pour faire la guerre à la France, comme on ne doutoit pas que ce fût son dessein. Il restoit à savoir si l'Angleterre entreroit dans la ligue que le prince d'Orange avoit formée contre la France, car, si elle y entroit, il n'y avoit point de doute que le Roi alloit avoir la guerre contre toutes les forces de l'Europe ; et, quand même l'Angleterre ne seroit pas entrée dans cette ligue, il n'étoit pas trop assuré que les autres princes ne fissent pas la guerre à la France.

Voilà quels étoient les raisonnements des politiques de la cour au vingtième de janvier de l'année 1682.

Ce fut en ce temps que la fièvre quitta absolument Mme la princesse de Conti et que M. de Seignelay revint de Dunker-

1. Malgré les remontrances de M. de Novion, son premier président du Parlement de Paris, qui dit au Roi librement que cette déclaration se maintiendrait pendant son règne, mais qu'après cela le Parlement réclamerait contre, parce qu'elle diminueait les droits de la couronne. Mais tout cela n'étoit qu'un jeu joué de concert pour faire valoir l'action du Roi.

que <sup>1</sup>, dont il avoit trouvé le port en très bon état. Il avoit visité en revenant un endroit du Boulonois qui se nomme Ambleteuse <sup>2</sup>, où le Roi avoit dessein de faire un port, et, l'ayant trouvé très commode, Sa Majesté fit un fonds de 70 000 livres pour commencer à y travailler.

## FÉVRIER 1682

Mais, pendant que toute la cour goûtoit les plaisirs du carnaval, les bruits de guerre ne laissoient pas de s'augmenter tous les jours, sur les nouvelles des grandes levées qui se faisoient dans toutes les parties de l'Allemagne et des efforts que le prince d'Orange faisoit auprès de tous les princes de l'Europe pour les engager dans la ligue contre la France. Cependant les plus sensés, qui voyoient que le Roi n'augmentoient point le nombre de sa cavalerie, quoiqu'il en eût très peu, tiroient de là une conséquence qu'ils croyoient infaillible contre l'opinion que le public avoit de voir bientôt la guerre; et ce qui les fortifioit le plus dans leur sentiment étoit la persuasion où ils étoient que le roi d'Angleterre, engagé par de gros présents <sup>3</sup>, tenoit toujours bon pour la France, et qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on lui déclarât la guerre, tant que ses ennemis ne seroient pas assurés d'avoir l'Angleterre dans leurs intérêts.

Ces raisonnemens de politique faisoient place quelquefois à de moindres nouvelles : le Roi nomma M. Amelot de Gour-

### 1. Place maritime de Flandre d'une extrême conséquence.

Le Roi l'assiégea avant son mariage, assisté des troupes de Cromwell, lors Protecteur d'Angleterre, et, après que M. de Turenne, qui commandoit son armée, eut gagné la bataille des Dunes contre don Juan d'Autriche et monsieur le Prince, qui venoient secourir la place avec toutes leurs forces, il la prit et la laissa en la possession des Anglois, comme il en étoit convenu avec Cromwell. Mais dans la suite Cromwell étant mort et le roi d'Angleterre s'étant rétabli dans son royaume, le Roi, profitant de l'amitié que ce prince avoit pour lui, racheta Dunkerque de lui cinq millions de livres, et c'est le plus grand coup d'État qu'il ait jamais fait. Il la fit fortifier depuis avec tant de dépense, qu'on la tenoit pour la plus belle et la meilleure place du monde.

### 2. C'est un village à quatre lieues de Boulogne.

3. On disoit que le Roi lui avoit déjà fait toucher 200 000 écus et qu'il lui en promettoit encore 400 000.

nay<sup>1</sup>, l'un de ses maîtres des requêtes, pour aller être son ambassadeur ordinaire à Venise à la place de M. de Varengeville<sup>2</sup>, qui y avoit été trois années. Sa Majesté donna aussi 10 000 livres de pension à M. le duc de Saint-Aignan<sup>3</sup>, qui ne lui furent pas inutiles, vu l'état de ses affaires. Mais la survivance de la charge de grand chambellan de France qu'elle donna à M. le duc de Bouillon<sup>4</sup> pour son fils aîné, M. le prince de Turenne, donna bien plus de joie aux courtisans, dont il n'y avoit presque pas un qui n'eût de l'amitié pour M. le duc de Bouillon, qui depuis son enfance étoit attaché auprès du Roi. Ce fut peu de jours après que le bonhomme M. de Marillac<sup>5</sup>, conseiller d'Etat, qui étoit aveugle et fort cassé, se démit de la place qu'il occupoit dans le Conseil, entre les mains du Roi, qui la donna à son fils<sup>6</sup>, lequel étoit maître des requêtes et intendant de justice en Poitou, quoiqu'il fût très jeune pour remplir une semblable dignité. On donna l'intendance de Poitou à son cousin germain<sup>7</sup>, M. de Bâville,

1. Il étoit jeune, mais fort sage, fort doux et fort honnête homme. Il avoit du bien pour soutenir sa dignité, et c'étoit encore une raison pour l'envoyer en cet emploi.

2. Il étoit parent de M. de Pomponne, qui lui avoit procuré cet emploi étant secrétaire d'Etat; il avoit été secrétaire des commandemens de Monsieur et étoit sorti de sa maison par les mauvais offices du chevalier de Lorraine.

3. Il avoit mangé une fois tout son bien; les bienfaits du Roi l'avoient rétabli; ensuite il avoit encore gâté ses affaires et avoit cédé son bien à son fils, M. le duc de Beauvilliers, en le mariant avec la seconde fille de M. de Colbert. Depuis, sa femme étant morte, il avoit épousé une petite boiteuse nommée Mlle de Lucé, qui avoit été demoiselle suivante de sa femme. Mais, comme il avoit auparavant cédé le duché à son fils, cette seconde femme n'avoit pas les honneurs du Louvre. Il avoit d'elle une fille, quoiqu'il eût plus de soixante-douze ans quand il l'épousa.

4. Il étoit fils de feu M. le duc de Bouillon, frère aîné du fameux M. de Turenne, de la maison de La Tour en Auvergne. Il possédoit de grands biens par l'usurpation que ses ancêtres avoient faite de la principauté de Sedan sur M. de La Marck, pour laquelle le Roi leur avoit donné en échange tous ces grands domaines. Il étoit très bon homme.

5. Il étoit de même maison que le maréchal de Marillac, auquel le cardinal de Richelieu fit couper la tête.

6. C'étoit un homme d'honneur, mais qui avoit exécuté avec trop de rigueur les ordres qui lui étoient venus de la cour contre les huguenots de Poitou, mettant entre autres choses chez eux des cavaliers qui les tourmentoient, afin de les obliger à changer de religion, ce qui en fit passer un grand nombre en Angleterre. Aussi le Roi le révoqua-t-il, sous prétexte d'honneur, envoyant à sa place M. de Bâville, qui avoit un génie tout opposé, avec des ordres plus doux, mais qui arrivoient trop tard.

7. Il s'étoit acquis beaucoup de réputation dans le conseil, par son intégrité et par ses lumières; mais il avoit un défaut bien incommode pour

fil du défunt premier président de Lamoignon, qui n'avoit point dégénéré des vertus de son père.

En ce temps-là, l'ambassadeur de Hollande et l'envoyé extraordinaire d'Angleterre eurent enfin audience sur la levée du blocus de Luxembourg et de Namur, qu'ils avoient ordre de demander, mais ils eurent leur audience séparément et non pas ensemble, comme ils l'avoient prétendu, et, comme ils donnèrent des mémoires touchant leurs prétentions, le Roi leur dit qu'il y répondroit aussi par des mémoires <sup>1</sup>.

Cependant, sur ce que le Grand Seigneur s'opiniâtroit à refuser de donner à son ambassadeur l'audience sur le Sopha, il avoit envoyé un ordre précis à Duquesne, lieutenant général de ses armées de mer, d'aller se poster avec l'escadre qu'il commandoit dans l'embouchure des Dardanelles et de faire donner à son ambassadeur l'audience sur le Sopha, ou de le tirer de Constantinople et de le ramener en France. Sa Majesté avoit été si contente de la vigueur et de la bonne conduite de Duquesne dans la guerre qu'il avoit faite aux corsaires de Tripoli et dans la paix qu'il avoit conclue avec eux, qu'Elle lui avoit fait un présent de 100 000 livres d'argent comptant. Elle choisit aussi peu de jours après le jeune Breteuil <sup>2</sup>, qui étoit son lecteur, pour l'envoyer résident <sup>3</sup> auprès du duc de Mantoue, à la place de l'abbé Morel <sup>4</sup>, dont la santé avoit été absolument ruinée par le mauvais air de l'Italie.

un homme qui est obligé de parler à beaucoup de gens : c'étoit une surdité qu'il tenoit de sa mère.

1. Cela étoit plus commode pour le Roi, qui avoit par ce moyen plus de temps pour négocier avec le roi d'Angleterre et les autres princes, et même en tout cas de faire ses préparatifs pour la guerre.

2. Il étoit le cadet des six fils du bonhomme Breteuil, ci-devant contrôleur général des finances, et alors conseiller d'État ordinaire; il avoit beaucoup de feu, d'esprit et de la lecture. Il avoit autrefois été premier commis de M. de Seignelay, auprès duquel il s'étoit attaché par amitié; mais, prétendant avoir sujet de se plaindre de lui, il avoit pris le parti de le quitter et avoit acheté du président de Mesmes la charge de lecteur du Roi : 118 000 livres, parce qu'elle donnoit le brevet d'affaires auprès du Roi.

3. Ou pour mieux dire envoyé extraordinaire à 12 000 livres d'appointements. Ce fut M. de Croissy qui lui procura cet emploi, à la recommandation de M. le prince de Conti.

4. Fils de Morel, maître de la chambre aux deniers, natif de Vitry-le-François, lequel avoit été toute sa vie traitant dans les affaires du Roi. Cet abbé Morel, qui avoit été autrefois commis de M. de Lionne, étoit

Jamais on n'avoit entendu dire que les vents eussent fait tant de ravages qu'ils en firent en ce temps-là : on ne compta presque pour rien la perte d'un grand nombre de vaisseaux qu'ils firent périr, par la grandeur des autres maux qu'ils causèrent. Ils rendirent la mer si furieuse, qu'elle emporta une grande partie des fortifications de Dunkerque <sup>1</sup>, de Newport <sup>2</sup>, d'Ostende <sup>3</sup> et de plusieurs autres places maritimes. Ils enflèrent si fort les marées que, remontant dans les rivières, elles passèrent par-dessus les digues et inondèrent presque toute la Zélande <sup>4</sup>, la Nord Hollande <sup>5</sup>, le pays de Waës <sup>6</sup> et quantité d'autres provinces. On comptoit plus de 8000 personnes de noyées, et une si grande perte d'ailleurs en maisons, en marchandises et en bétail, qu'il étoit absolument impossible de la réparer. Ce furent ces tempêtes qui forcèrent les vaisseaux françois qui portaient la compagnie de bombardiers du Roi à Bayonne, avec toutes sortes de feux d'artifice, de relâcher dans le port de Dunkerque, d'où ils étoient partis et où ils furent trop heureux de se mettre en sûreté. Cependant le marquis de Boufflers <sup>7</sup>, colonel général des dragons, qu'on avoit fait lieutenant général des armées du Roi à son retour de Casal, qu'il avoit mis sous l'obéissance de Sa Majesté, avoit été envoyé à Bayonne <sup>8</sup>, où il assembloit les milices du pays, dans le dessein de s'en servir avec les troupes des garnisons, quelque

celui qui avoit conduit la négociation de Casal avec M. le duc de Mantoue ; ainsi Breteuil n'avoit plus guère de choses à faire auprès de lui.

1. Place sur la Manche qui est la plus importante de celles qui appartiennent à la France dans les Pays-Bas.

2. Place sur la Manche qui appartient aux Espagnols ; son port ne vaut rien.

3. Place sur la Manche qui appartient aux Espagnols, qui en ont rendu le port assez bon par de grands soins ; elle est fameuse par le siège qui fut mis devant par le fameux Ambroise Spinola, qui ne la prit qu'après des années de défense.

4. Ille qui fait une des principales parties des Provinces-Unies.

5. C'est la partie la plus septentrionale du comté de Hollande. Il paroît que ce pays-là a été desséché par l'industrie des hommes, parce qu'il est plus bas que la mer, laquelle n'est retenue que par des digues.

6. Petit pays, d'une richesse immense, qui est auprès de Gand et appartient aux Provinces-Unies.

7. On l'avoit fait lieutenant général à son retour de Corse, par la faveur de M. de Louvois, quoique d'ailleurs il eût beaucoup de mérite.

8. C'est la dernière place de la France du côté de la Biscaye. C'étoit alors le duc de Gramont qui en étoit gouverneur. Il avoit eu du maréchal duc, son père, ce gouvernement et celui de Béarn.

cavalerie qui étoit venue de Casal, et les bombardiers du Roi qu'il attendoit, pour châtier l'insolence des habitants de Fontarabie <sup>1</sup>, qui n'avoient point voulu faire de justice de l'assassinat commis par quelques-uns des leurs en la personne de onze de nos mariniers de la rivière de Bidassoa ; mais la tempête avoit un peu retardé l'exécution de ses projets.

D'autre côté, les Génois étoient dans des appréhensions mortelles, ayant appris que le Roi leur envoyoit un résident de sa part <sup>2</sup>. Il ne leur avoit jamais fait cet honneur, et ils se figuroient qu'on ne leur envoyoit ce résident que pour observer jusqu'à leurs moindres démarches ; les factums que le comte de Fiesque <sup>3</sup> avoit fait imprimer, et qu'il avoit présentés au Roi, leur faisoient appréhender que Sa Majesté ne prit son fait et cause, et qu'elle ne se servit de ce prétexte pour envahir leur Etat ; tout leur faisoit ombrage, et même ils ne voulurent pas permettre au prince de Monaco <sup>4</sup>, leur voisin et leur ancien ami, de se promener sur leurs remparts, parce qu'ils savoient qu'il devoit bientôt s'en retourner à la cour de France.

Les ambassadeurs du roi de Maroc ayant traité avec M. de Seignelay, et ayant signé une paix pour six années, vinrent prendre leur audience de congé du Roi, en la même manière qu'ils avoient eu leur première audience, et ce fut alors qu'ils amenèrent leurs présents et qu'on vit leur tigresse privée <sup>5</sup> dans

### Bibl. Jag.

1. Première place de la Biscaye du côté de Bayonne.

2. C'étoit un nommé Saint-Olon, l'un des gentilshommes ordinaires du Roi ; il étoit fils d'un homme d'affaires nommé Pidon, et les courtisans ne l'honoreroient pas de leur approbation.

3. Il venoit de ce fameux comte Jean-Louis de Fiesque, qui avoit voulu envahir la souveraineté de son pays et qui se noya en passant d'une galère à l'autre dans le temps que son entreprise avoit réussi. Ses biens, après sa mort, furent confisqués partie au profit de la république, partie à celui de la maison des Doria, chefs de la faction contraire aux Fiesque, et c'étoient ces biens dans lesquels le comte de Fiesque prétendoit rentrer par la protection du Roi.

4. Il étoit originaire de Gênes, de la maison de Grimaldi. Son parti étoit sous la protection de la France, et même le Roi mettoit dans Monaco un commandant et une garnison françoise. Le prince de Monaco étoit duc et pair de France, et le duché se nommoit le Valentinois. Celui qui l'étoit alors avoit de la valeur, du mérite et de la probité. Il étoit aimé et estimé de tout le monde. Il étoit veuf de la fille du défunt maréchal duc de Gramont.

5. Elle étoit aussi apprivoisée qu'une chienne, et toutes les dames la flâtèrent très longtemps.

la chambre de la Reine au milieu de toutes les dames de la cour.

Peu de jours après, les députés du clergé en corps vinrent remercier le Roi de la bonté qu'il avoit eue d'accorder à l'Eglise de France, au sujet de la régale, plus qu'elle n'avoit osé espérer. Ce fut M. l'archevêque de Paris, président de l'assemblée qui se tenoit dans cette capitale du royaume, lequel porta la parole et fit au Roi une harangue digne de son savoir et de sa réputation.

La grossesse de Madame la Dauphine continuoit toujours, au grand contentement de toute la France, et le Roi, qui devoit quitter Saint-Germain au deuxième de mars pour s'aller établir à son château de Versailles <sup>1</sup>, avoit changé de résolution et pris le parti de n'aller à Versailles qu'après Pâques. On croyoit même qu'il iroit auparavant passer un mois à Saint-Cloud dans la maison de Monsieur <sup>2</sup>, son frère unique, comme il l'avoit fait l'année dernière.

Cependant il donna des marques de ses bontés ordinaires à M. de Villacerf <sup>3</sup>, premier maître d'hôtel de la Reine, en lui donnant deux mille écus de pension, et à Mme la duchesse de La Ferté <sup>4</sup>, qui avoit eu le malheur de lui déplaire, en la

1. Le roi Louis XIII avoit bâti ce château de Versailles pour servir d'un rendez-vous de chasse; mais le Roi, son fils, l'avoit pris en amitié et d'un petit château de gentilhomme avoit fait la plus superbe maison de souverain qu'il y eût dans l'Europe. Il lui en avoit coûté un grand nombre de millions, parce qu'il y avoit forcé la nature, laquelle lui avoit refusé le secours d'une heureuse situation. Les jardins en étoient d'une magnificence surprenante, et l'on y voyoit quantité de fontaines, dont chacune avoit besoin d'une rivière pour la faire jouer, quoiqu'il n'y eût naturellement pas une goutte d'eau à Versailles, à la réserve d'un méchant étang.

2. Cette maison est située à mi-côte de la montagne de Saint-Cloud, qui est à deux petites lieues de Paris. Monsieur y avoit fait beaucoup de dépenses. On y voyoit de très belles fontaines d'eau vive et une galerie peinte à fresque de la main de Mignard, célèbre peintre françois. Cette galerie étoit la plus belle chose qu'il y eût en France pour la peinture.

3. Il étoit fils de défunt Saint-Pouange, jadis intendant en Lorraine; il se trouvoit très proche parent de Le Tellier et de Colbert et portoit naturellement le nom des derniers. Il avoit été élevé par M. le chancelier Le Tellier, duquel il avoit été plusieurs années premier commis, du temps qu'il étoit secrétaire d'Etat de la guerre. C'étoit un très brave homme et très loyal; il avoit la survivance de sa charge pour son second fils, son aîné, qui l'avoit aussi, ayant été tué à la bataille que Monsieur gagna contre le prince d'Orange, à Cassel, proche de Saint-Omer.

4. Elle étoit la troisième fille de la maréchale de La Mothe-Houdancourt, qui avoit été gouvernante de Monseigneur le Dauphin; le Roi l'avoit choisie de la cour pour avoir parlé imprudemment sur plusieurs chapitres.

Son mari étoit fils du défunt maréchal duc de La Ferté Seneclerre, jadis

rappelant à la cour, d'où elle avoit été chassée un an auparavant.

Peu de jours après, le comte de Mansfeld <sup>1</sup>, envoyé extraordinaire de l'Empereur, eut son audience de congé, avec le chagrin de n'avoir pu obtenir du Roi aucune des choses que son maître l'avoit chargé de lui demander. Aussi n'y avoit-il aucune apparence qu'on les lui accordât, car il demandoit que le Roi fit lever le blocus de Namur et de Luxembourg; qu'il renonçât à ses prétentions sur Alost et autres endroits des Pays-Bas; qu'il rendit Strasbourg à ses habitants; qu'il consentit à retirer ses troupes de Casal, en recevant le million qu'il avoit donné au duc de Mantoue et plusieurs autres choses aussi importantes que celles que je viens de dire.

**21 février.** — Le 21<sup>e</sup> de février, la cour eut une des plus grandes joies qu'elle pouvoit avoir, en apprenant que l'enfant de Madame la Dauphine avoit remué plusieurs fois. Cette princesse, l'ayant appris premièrement à Monseigneur le Dauphin, ne voulut pas que le Roi l'apprit par d'autres que par elle-même. Elle lui écrivit un billet par lequel elle lui donnoit part d'une si agréable nouvelle, et lui envoya le billet par Mme la duchesse de Richelieu <sup>2</sup>, sa dame d'honneur. Elle vint trouver le Roi, qui étoit en son Conseil, et, quand elle lui eut rendu le billet, le Roi, après l'avoir ouvert, lui apprit et à ses ministres avec une extrême joie ce que Mme la Dauphine lui mandait.

Peu de jours après, le Roi augmenta le nombre de sa cavalerie générale des armées du Roi et gouverneur de Lorraine. Le fils étoit encore gouverneur de Metz et brigadier d'infanterie.

1. Il avoit épousé la veuve du vieux duc de Lorraine, qui l'avoit pris par amour, et on l'appeloit toujours Mme la duchesse de Lorraine.

2. Elle s'appeloit en son nom du Vigean et avoit été épousée par amour par le duc de Richelieu, neveu du grand cardinal du même nom. Elle n'avoit pas eu d'enfants de lui, mais elle en avoit eu un de son premier mari, qui se nommoit M. de Pons, frère aîné du maréchal d'Albret. Ce fils s'appeloit M. d'Albret et étoit effectivement de la maison des anciens rois de Navarre, mais pas un bâtard; le Roi lui écrivoit : mon cousin. Il étoit bien fait, fort adroit, et avoit de l'esprit. Il fut tué en allant voir une dame.

Mme de Richelieu avoit été faite dame d'honneur de la Reine après la mort de Mme la duchesse de Montausier, par le crédit de Mme de Montespan, lors maîtresse du Roi; depuis, elle entra fort dans les intérêts de Mme de Maintenon, qui obligea le Roi de la faire dame d'honneur de Madame la Dauphine, lui donnant de l'argent comptant pour la dédommager et la charge de chevalier d'honneur de Madame la Dauphine pour son mari.

lerie de 8000 chevaux, mettant toutes les vieilles compagnies de vingt et six cavaliers à trente <sup>1</sup>, et levant de nouvelles compagnies pour remplir le reste de ce nombre. Cela devoit faire croire que l'on auroit bientôt la guerre ; mais toutes les autres apparences y étoient contraires.

Cette nouvelle surprit moins que celle du retour de M. de Lauzun, qui eut permission de revenir à la cour pour voir le Roi une fois seulement, avec ordre de se tenir à Paris dans la suite.

On vit aussi dans ce temps-là mourir Maillard, auditeur des comptes, sur un échafaud pour crime de poison <sup>2</sup>. Il avoit été jugé par la chambre <sup>3</sup> établie à l'Arsenal par le Roi pour connoître de ce crime et de celui de magie, dont le président étoit M. de Boucherat, conseiller d'Etat ordinaire, les deux rapporteurs M. de Bezons <sup>4</sup>, conseiller d'Etat, et M. de La Reynie <sup>5</sup>, maître des requêtes et lieutenant général de police de Paris ; et le procureur général M. Robert, procureur du Roi, du Châtelet de Paris : le reste de la chambre étoit composé de conseillers d'Etat et de maîtres de requêtes. Cette chambre duroit depuis près de deux ans et avoit purgé la France de plusieurs monstres, dont le plus infâme avoit été Mme de Brin-

1. Toutes les compagnies de cavalerie, depuis la dernière paix, étoient à vingt-cinq maîtres et un trompette ; on les mit à trente, y compris le trompette.

2. Il étoit convaincu d'avoir su qu'un homme avoit voulu empoisonner le Roi et de n'en avoir pas averti.

3. Le Roi, ayant été averti des fréquents empoisonnements qui se faisoient dans son royaume et du nombre de gens qui faisoient profession de la magie, forma une chambre tout exprès pour faire le procès à ceux qui seroient accusés d'un de ces deux crimes, et la composa de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes ; elle se tenoit à Paris à l'Arsenal, et ceux qui en avoient la principale direction, qui étoient M. de Bezons et M. de La Reynie, rendoient compte de tout à M. de Louvois, qui en entretenoit le Roi.

4. Homme d'un bon esprit ; c'étoit lui qui avoit fait avouer à M. le chevalier de Rohan la trahison qu'il avoit machinée contre le Roi ; mais ses ennemis disoient qu'il n'avoit pas tiré de lui cet aveu trop juridiquement ; cependant cela fut cause qu'il eut la tête tranchée.

5. C'étoit un garçon de basse naissance, qui, d'intendant de feu M. le duc d'Epemon (ce qu'il regardoit en ce temps-là comme une grande faveur), avoit trouvé moyen de se faire maître des requêtes, et ensuite de faire démembler la charge de lieutenant civil de Paris, pour se faire celle de lieutenant général de police, qui lui donnoit la direction de toute cette grande ville.

villiers <sup>1</sup>, qui avoit empoisonné son père, son mari, ses deux frères, sa sœur, sa belle-sœur et une infinité d'autres.

La fin du mois de février fut marquée par la grâce que le Roi fit à la famille de M. le duc de Coislin <sup>2</sup>, en donnant à son second fils la survivance de la charge de son premier aumônier, qui étoit depuis longtemps possédée par M. l'évêque d'Orléans, frère de ce duc.

## MARS 1682

Au commencement de mars, mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, le vieux M. de La Salle <sup>3</sup>, qui avoit autrefois été lieutenant de la compagnie de gendarmes du Roi ; il avoit bien servi et très longtemps, premièrement dans le régiment des gardes,

1. Elle étoit fille du lieutenant civil d'Aubray, qu'elle empoisonna ; ensuite elle donna deux fois du poison à son mari ; mais, par un bizarre mouvement de repentir, elle lui donna du contre-poison.

Son frère aîné ayant succédé à la charge de son père, elle l'empoisonna aussi, et le second, lui ayant succédé et s'étant marié, elle traita le mari et la femme de la même manière ; le mari mourut brusquement, la femme languit deux ans.

Elle se défit de la même façon d'une sœur qu'elle avoit et l'on dit qu'elle alloit dans les hôpitaux, sous prétexte de charité, faire l'essai de tous ses poisons sur les malades qu'elle y rencontroit.

Le Roi la fit suivre deux ans entiers par un exempt du guet nommé Desgrez, fort habile pour de semblables prises, lequel enfin l'arrêta dans Liège, où elle étoit venue de Bruxelles.

Le Roi se plaignit de ce qu'on ne l'avoit pas assez pressée à la question qu'on lui donna avant que de lui trancher la tête ; et, comme elle étoit de famille de robe, il accusa le rapporteur, qui étoit M. de Palluan, conseiller de la grand-chambre du Parlement de Paris, d'avoir eu trop de considération pour ses parents ; et ce fut ce qui l'obligea de tirer ces sortes d'affaires de la juridiction ordinaire et de former une chambre exprès pour en connoître.

2. C'étoit un gentilhomme de Bretagne dont le grand-père avoit été élevé par le cardinal de Richelieu, duquel il avoit épousé la nièce ; son fils avoit épousé la fille du chancelier Séguier, et, comme il avoit été tué fort jeune, celui-ci, qui étoit un homme de méchante mine, mais très brave et très vertueux, avoit été fait duc et pair par le crédit de son grand-père le chancelier. Son frère, l'évêque d'Orléans, étoit un homme sans reproche, aimé et honoré de tout le monde.

3. Son père étoit un gentilhomme de Beauce, capitaine au régiment des gardes ; celui-ci l'avoit aussi été ; il étoit fort brave homme et s'étoit longtemps soutenu auprès du Roi, en dépit des ministres, desquels il ne vouloit point dépendre, mais enfin il avoit été contraint de céder.

et ensuite dans la compagnie des gendarmes, à la tête de laquelle il étoit parvenu par degrés. Il avoit été lieutenant général des armées du Roi ; il laissoit un fils dans la charge de maître de la garde-robe du Roi, qui étoit fort estimé de tout le monde.

Le lendemain de la mort de ce vieux seigneur, le Roi surprit extrêmement toute la cour, lorsqu'il déclara l'ordre qu'il avoit donné pour faire marcher du côté de Metz tous les gardes du corps <sup>1</sup>, douze compagnies de son régiment des gardes françoises et quatre compagnies de son régiment des gardes suisses ; car cela avoit une apparence de guerre à laquelle on ne s'attendoit pas. Le départ du maréchal de Créqui pour aller du même côté et l'ordre que tous les officiers des troupes eurent de se rendre incessamment à leurs charges furent une suite des mêmes desseins, et l'on ne manqua pas de gens qui assurèrent que le Roi partirait dans peu de jours pour aller assiéger Luxembourg. Mais une bonne partie des gens les plus sensés de la cour soutenoit que cela étoit impossible ; qu'il n'étoit pas nécessaire que le Roi marchât pour prendre Luxembourg ; que les Espagnols et les Hollandois assembloient un corps de troupes dans le dessein de jeter un grand convoi dans cette place ; que le Roi n'iroit pas exprès pour donner une bataille ; que, si l'on faisoit marcher de tous côtés des troupes dans le Luxembourg, et si le maréchal de Créqui s'y en alloit, ce n'étoit que pour le mettre en état d'empêcher que les Espagnols et les Hollandois ne vissent à bout de leur dessein, et cela paroissoit d'autant mieux fondé que l'on savoit, sans en pouvoir douter, que, sur les instances qui avoient été faites par les ministres d'Espagne et des Provinces-Unies auprès du roi d'Angleterre pour l'obliger de se joindre à eux et de faire en sorte que les François levassent le blocus de Luxembourg, ce prince leur avoit répondu qu'il n'entreroit point dans cette ligue avec eux et qu'il trouvoit raisonnable que les Espagnols donnassent au roi de France la ville de Luxembourg rasée, en échange des prétentions qu'il avoit sur Alost, le bourg de Gand et autres lieux des Pays-Bas.

Ces grandes nouvelles étouffèrent un peu celle du retour de M. de Lauzun, qui vit le Roi en particulier et se jeta à ses pieds ; la conversation qu'ils eurent ensemble ne fut pas longue,

1. Il y en avoit quatorze cents, tous montés sur des chevaux de plus de 400 livres pièce.

et quelques gens assurèrent qu'elle n'avoit pas été fort agréable pour M. de Lauzun <sup>1</sup>.

En ce temps-là vint la nouvelle de la mort de Tracy, maréchal de camp et inspecteur de l'infanterie, qui fut regretté du Roi et généralement de tous les honnêtes gens.

Le gouvernement de Tournai, qu'il avoit, fut donné à M. de Maulevrier <sup>2</sup>, frère de M. de Colbert, le plus ancien des lieutenants généraux qui fussent alors dans le service. On disoit qu'il ne l'avoit pas demandé, et l'on doutoit même s'il étoit bien aise de l'avoir.

**4 mars.** — Le retour de Mme la duchesse de Navailles <sup>3</sup> à la cour, d'où elle étoit exilée depuis vingt ans, servit dans ce même temps de matière aux entretiens des courtisans ; quand elle fut chassée, elle étoit dame d'honneur de la Reine, et son mari, qui depuis fut fait maréchal de France en l'année 1675 <sup>4</sup>, étoit lieutenant de la compagnie de cheveu-légers de la garde du Roi, mais on les obligea l'un et l'autre à se défaire de leurs charges. Elle vit le Roi le quatrième de mars et fut reçue de lui avec toute l'honnêteté imaginable.

C'étoit le même jour qu'il pensa arriver dans Paris une perte irréparable : le feu prit à la Chambre des comptes, où est une bonne partie des archives du royaume ; mais, comme le feu parut pendant le jour et que le palais étoit tout plein de monde, il fut éteint en peu de moments.

1. On disoit que le Roi lui avoit parlé fort sèchement et qu'il lui avoit dit de prendre bien garde qu'il ne lui parût plus aucune intrigue entre lui et Mademoiselle qui sentit le mariage, ou qu'il le renverroit à Pignerol, et elle à Saint-Fargeau, qui étoit une de ses terres.

2. Il étoit très brave homme. D'abord il avoit été capitaine d'infanterie dans le régiment de Navarre, ensuite capitaine aux gardes et ensuite capitaine lieutenant de la compagnie de petits mousquetaires du Roi à pied, qu'on mit, pour l'amour de lui, à cheval et sur le même pied que la compagnie de grands mousquetaires, dont on ne la distingua plus que par les chevaux noirs, parce que l'autre n'en avoit que des blancs. On ne croyoit pas qu'il fût bien aise d'avoir le gouvernement de Tournai, parce qu'il avoit de plus hautes prétentions, étant le plus ancien des lieutenants généraux des armées du Roi et parce que cet emploi le mettoit par nécessité sous la férule de M. de Louvois, ennemi de sa famille, par la jalousie ordinaire entre les ministres.

3. Sa vertu l'avoit fait chasser de la cour, parce que, étant dame d'honneur de la Reine, elle n'avoit pas voulu souffrir que le Roi entrât la nuit dans la chambre d'une fille de la Reine dont il étoit amoureux.

4. Il fut fait maréchal de France de la même promotion que MM. de La Feuillade, d'Estrades, de Duras, de Vivonne et de Schönberg.

**6 mars.** — Deux jours après, le Roi, étant à la chasse, apprit une chose à ceux qui le suivoient qui étoit bien honteuse pour les Espagnols : don Francisco Anthonio Ahurto, lieutenant général de leur artillerie dans les Pays-Bas, ayant été envoyé par le gouverneur, qui étoit le prince de Parme, au prince d'Orange, pour lui demander le secours de 8000 hommes que les Provinces-Unies étoient, par leur dernier traité avec les Espagnols, obligés de leur fournir quand ils en auroient besoin, cet envoyé se mit à genoux devant le prince d'Orange, lequel, témoignant être surpris de cette soumission, Ahurto lui dit qu'il avoit ordre positif d'en user ainsi : grande marque de l'extrême faiblesse des Espagnols, de soumettre leur fierté jusqu'à rendre les devoirs serviles à un général des Provinces-Unies, qu'ils avoient jusque-là traitées comme des rebelles, et avec raison, puisqu'elles s'étoient, par une révolte, soustraites à leur domination légitime.

On sut aussi que le marquis de Grana, qui étoit ambassadeur de l'Empereur en Espagne, étoit parti de Madrid pour venir apporter aux Pays-Bas tous les ordres pour la guerre. Il devoit y faire la charge de commandant des armes, qui est la première après le gouverneur. Il étoit homme de mérite pour la guerre et pour la négociation, mais fort gros : il tiroit son origine d'Italie, de la maison de Carretto, mais il étoit né à Vienne, où il avoit sucé avec le lait une extrême aversion pour la France, et l'on ne doutoit pas qu'il ne secondât avec empressement tous les desseins du prince d'Orange.

Cependant le prince de Parme se préparoit à retourner en Espagne, pour laisser le gouvernement des Pays-Bas au prince de Neubourg<sup>1</sup>, beau-frère de l'Empereur. Comme il étoit absolument dévoué aux volontés de Sa Majesté impériale et qu'il croyait devoir tout faire pour se venger des mauvais traitements que son père avoit reçus de la France<sup>2</sup>, il avoit offert volontairement aux Espagnols de leur lever des troupes à ses dé-

1. Prince de la maison palatine, fils aîné du duc de Neubourg, auquel appartient le duché de Juliers. Les François avoient ruiné ce duché dans la dernière guerre et en avoient tiré des sommes immenses.

2. Il avoit été dans les intérêts de la France, mais elle n'avoit pas fait grand cas de lui, et, quand il eut donné sa fille en mariage à l'Empereur, elle avoit rompu assez légèrement avec lui et avoit ruiné tout son pays en y mettant hiverner de grands corps de troupes.

pens, pourvu qu'ils le fissent gouverneur de ce qui leur restoit dans les Pays-Bas, et ils avoient accepté ses offres <sup>1</sup>.

**11 mars.** — L'onzième de mars, Madame la Dauphine fut saignée, étant grosse de quatre mois et demi, suivant la coutume des dames de France, qui se font toujours saigner à mi-terme.

Peu de jours après, le Roi, ayant fait la revue de ses deux compagnies de mousquetaires à cheval <sup>2</sup>, en commanda cent cinquante de chaque compagnie pour se tenir prêts à marcher au premier ordre, et ces trois cents mousquetaires partirent en effet peu de jours après pour aller apparemment vers la Lorraine ou le Luxembourg <sup>3</sup>. Cela fit renaitre les raisonnements et les inquiétudes des courtisans, qui appréhendoient la guerre, parce qu'ils craignoient de marcher dans un temps où il faisoit encore extrêmement froid, et où pas un d'eux n'étoit en état de se mettre en campagne.

Les nouvelles de Hongrie et d'Angleterre les consoloient toutefois extrêmement, car on disoit que les rebelles de Hongrie étoient plus résolus que jamais à faire la guerre à l'Empereur <sup>4</sup> et que le roi d'Angleterre tenoit toujours bon pour la France <sup>5</sup>. On assuroit même que la province de Hollande avoit déclaré dans les états généraux des Provinces-Unies que, puisque le roi de France protestoit qu'il ne vouloit point de guerre, elle ne con-

1. C'étoit un bruit qui avoit couru en ce temps-là, mais il ne se trouva pas véritable dans la suite.

2. Ces deux compagnies avoient été instituées pour faire la garde du Roi, dans les lieux où il ne se trouvoit point d'infanterie. On les choisissoit ordinairement pour toutes les actions de vigueur, comme pour les attaques de contrescarpes et de demi-lunes, parce qu'elles étoient toutes composées de jeunes gentilshommes : aussi s'étoient-elles acquises une gloire immortelle par mille actions éclatantes.

La première, qui étoit montée sur des chevaux blancs, étoit alors commandée par le chevalier de Forbin, gentilhomme provençal, qui avoit de l'esprit et de la valeur. Il avoit été autrefois attaché à M. le duc de Guise, celui qui alla à l'entreprise de Naples ; et depuis il avoit été major des gardes du corps, charge qu'il avoit trouvé moyen de faire instituer.

La seconde compagnie, qui étoit montée sur des chevaux noirs, étoit alors commandée par Jonvelle, ancien maître de camp de cavalerie, homme de valeur.

3. On peut-être pour se jeter dans Strasbourg, parce qu'on croyoit que les Allemands vouloient empêcher qu'on en achevât la citadelle.

4. On assuroit que leur opininiâtreté venoit de l'argent que la France leur avoit fait donner sous main.

5. Par le moyen d'un million qu'on lui avoit fait toucher fort à propos.

sentiroit point qu'on envoyât le secours de huit mille hommes aux Espagnols, et qu'elle ne trouvoit point mauvais qu'ils cédaissent à la France la ville de Luxembourg démantelée, en échange des prétentions qu'elle avoit sur Alost, le bourg de Gand, etc. <sup>1</sup>. On disoit aussi que l'électeur palatin du Rhin s'étoit réconcilié avec la France de bonne foi <sup>2</sup>, et que celui de Brandebourg paroissoit fort dans ses intérêts <sup>3</sup>, mais que celui de Bavière les abandonnoit pour épouser ceux de l'Empereur avec la princesse, sa fille.

Ce fut à peu près dans ce même temps-là que le jeune comte de Königsmarck <sup>4</sup> fut arrêté en Angleterre, accusé d'être auteur ou complice de l'assassinat commis en la personne d'un milord Anglois. Le comte de Königsmarck étoit jeune, assez bien fait et fort riche : il avoit recherché en mariage une dame Angloise qui avoit 200 000 livres de rente, mais elle lui avoit préféré un homme de sa nation, qu'elle avoit épousé. Le comte, au désespoir de ce mariage, avoit fait appeler plusieurs fois en duel son rival, qui ne s'étoit point voulu battre contre lui, mais il auroit peut-être mieux fait de s'y résoudre ; car un jour, passant dans son carrosse dans les rues d' <sup>5</sup> Londres, il fut attaqué par trois hommes, dont l'un lui tira un coup de pistolet qui le tua. Ces trois hommes étoient un capitaine Allemand qui devoit sa fortune à la maison de Königsmarck, et deux de ses valets, l'un Suédois

1. Elle pouvoit donner un grand poids, car de sept voix elle en avoit trois dans les états généraux, et elle contribuoit elle seule aux dépenses de l'État, plus que trois autres provinces. Outre cela, la ville d'Amsterdam, qui en est la capitale, s'opposoit toujours à l'augmentation de l'autorité du prince d'Orange.

2. Plutôt par nécessité que par bonne volonté, voyant bien que, depuis la prise de Strasbourg, les États étoient à la merci de la France.

3. D'autant plus que la Suède l'en détachoit.

4. Il étoit Suédois, petit-fils du comte de Königsmarck, l'un des généraux du grand Gustave, roi de Suède. Ce fut lui qui prit Prague, et le pillage de cette ville, capitale de Bohême, l'enrichit, aussi bien que toute l'armée Suédoise : il laissa à son fils aîné 100 000 écus de rente et à son cadet 50 000. Son fils aîné, servant les Hollandois, en qualité de lieutenant général, dans la guerre qui avoit commencé en 1672, fut tué devant Bonn, qui étoit assiégée par le prince d'Orange et par Montecuculli. Et c'étoit le père de ce jeune comte dont il est ici parlé. Son cadet, après avoir été ambassadeur en France, y prit de l'emploi et y devint maréchal de camp, ensuite de quoi il s'en retourna servir le roi de Suède, qui le fit général de ses troupes.

5. Ville capitale d'Angleterre.

et l'autre Polonais ; ce fut ce dernier qui tira le coup de pistolet. Ils furent arrêtés tous trois sur-le-champ ; et, sur ce que le capitaine Allemand déclara qu'il n'avoit entrepris cette action que pour servir le comte de Königsmark, on arrêta le comte, auquel on commença de faire son procès ; mais le Roi dépêcha un courrier au roi d'Angleterre pour lui demander sa liberté ; et, peu de jours après, on apprit à la cour qu'il étoit hors de prison <sup>1</sup>.

On eut vers ce temps des nouvelles de Rome, et l'on sut que le Pape, ayant reçu la lettre du clergé de France au sujet de la régale <sup>2</sup>, en avoit fait fort peu de cas, et qu'il avoit demandé quelle mission avoient eue les évêques de France pour s'assembler, et pourquoi ils se mêloient de décider des questions sur desquelles on ne leur demandoit pas leur avis. Ces réponses faisoient assez voir que, encore que le Roi eût cédé de son droit, cela n'avoit pas adouci l'esprit du Pape ; mais on témoigna peu de jours après ne s'en soucier pas trop, quand M. l'archevêque de Paris vint, à la tête des députés du clergé, haranguer le Roi et lui dire de la part de toute l'assemblée qu'elle supplioit Sa Majesté de donner une déclaration pour s'opposer au pouvoir que les papes s'attribuoient, sans fondement, de mettre les royaumes en interdit <sup>3</sup>.

Cependant on parloit de guerre plus que jamais : tous les officiers étoient allés à leur charge, et le maréchal de Créquy tenoit Luxembourg bloqué ; on espéroit toujours que les Espagnols seroient obligés de rendre cette place, qui avoit tiré du canon sur le maréchal de Créquy, lequel s'en étoit approché de trop près, et l'on croyoit le devoir espérer avec d'autant plus de raison qu'on étoit persuadé que les Turcs étoient entrés en Hongrie, ce qui faisoit une puissante diversion des forces de l'Empereur. D'autre côté, le roi d'Angleterre étoit toujours dans les intérêts

1. La recommandation du Roi y fit quelque chose, mais de l'humeur dont sont les Anglois, peut-être n'y auroit-elle rien fait, si les juges ne l'avoient trouvé innocent, ou s'il n'avoit fait distribuer des sommes considérables, car il fut jugé dans toutes les formes.

Il étoit cousin germain de l'électeur palatin du Rhin, et par conséquent de Madame, belle-sœur du Roi.

2. Elle avoit été composée par l'archevêque de Reims, fils aîné de M. le chancelier, assez habile homme dans sa profession.

3. Cela étoit fort mal à propos, car il ne s'agissoit point de cette question dans ce temps-là, et, en la remuant, on ne faisoit qu'irriter l'esprit du Pape.

de la France<sup>1</sup> ; mais, ne pouvant plus tenir contre les instances que faisoient auprès de lui les ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne et de Hollande, il les avoit tous envoyés quérir un matin et leur avoit dit qu'il avoit résolu de s'en aller divertir à la campagne pendant un mois, et qu'il ne vouloit, pendant tout ce temps, entendre parler d'aucunes affaires.

Ces grandes nouvelles, qui tenoient tous les esprits en suspens, n'empêchèrent pas qu'on ne parlât de la mort de Monteran, écuyer du marquis de Termes<sup>2</sup>. L'un et l'autre avoient été accusés de crime de poison et mis dans le donjon de Vincennes<sup>3</sup> : on leur avoit fait leur procès, et Monteran, ayant été condamné à une question préparatoire<sup>4</sup>, après avoir souffert longtemps sans rien dire, promit enfin de tout avouer si l'on vouloit cesser de le faire souffrir. On le tira donc de la question, on le mit sur un matelas, comme c'est la coutume ; mais, sitôt qu'il eut un peu repris ses esprits, il dit qu'il ne savoit rien et que la seule violence des tourments l'avoit obligé de parler comme il avoit fait. On le remit sur-le-champ à la question ; mais, ne l'ayant pu supporter, il y mourut. Peu de jours après, le marquis de Termes fut absous, et on le vit reparoître à la cour.

Ce fut dans le même temps que le comte Charles de Schönberg, cadet des trois fils du maréchal de même nom<sup>5</sup>, arriva à la cour et eut une longue audience du Roi en présence de M. de Croissy ; il venoit d'Allemagne, et l'on croyoit que lui et son frère, qui avoient servi en France de maréchal de camp,

1. Espérant peut-être encore de nouveaux millions.

2. De la maison de Gondrin, de Gascogne, cousin germain du marquis de Montespan. C'étoit un gentilhomme fort accompli, si l'on en exceptoit une grande difficulté de parler qu'il avoit naturellement. Il avoit même depuis quelques années une vie bien licencieuse, qui avoit peut-être causé ses malheurs.

3. C'étoit la prison où l'on mettoit alors ceux qui étoient accusés de crime de poison ou d'impiété.

4. C'est la question qu'on donne aux accusés pour tirer la vérité de leur bouche, avant de les condamner.

5. Il étoit Allemand de nation et avoit presque toujours servi sous M. de Turenne. Après la paix des Pyrénées, il alla commander en chef l'armée des Portugais contre les Espagnols. Il y gagna trois batailles, et le roi de Portugal lui donna pour récompense de grosses pensions et la qualité de Grand, qui fut cause qu'il eut ensuite les honneurs du Louvre, en France. Il étoit homme d'une grande valeur et d'une singulière prudence, et sa douceur dans le commandement le faisoit aimer de tout le monde.

pouvoient bien y avoir négocié quelque chose, surtout avec l'électeur palatin.

On vit mourir en ce temps-là la marquise de Dangeau <sup>1</sup>. Elle n'étoit pas de grande qualité, étant fille d'un homme d'affaires, aussi bien que la maréchale d'Estrées, sa sœur ; mais elle avoit de grands biens ; et, quoiqu'elle eût deux filles, elle ne laissa pas de donner par son testament 500 000 livres à l'abbé de Dangeau <sup>2</sup>, frère de son mari.

**23 mars.** — Le vingt-troisième de mars, le Roi fit l'action la plus héroïque qu'il pût faire, après en avoir déjà fait de si grandes et de si mémorables. Il envoya quérir l'ambassadeur d'Espagne <sup>3</sup> et lui fit dire par M. de Croissy qu'il avoit eu nouvelles certaines que les Turcs <sup>4</sup>, au nombre de quatre-vingt mille

1. Leur père s'appelait Morin, auquel on donnoit le sobriquet de Juif, lequel avoit amassé de grands biens.

De trois filles qu'il avoit, il donna l'aînée en mariage au comte d'Estrées, troisième fils du vieux maréchal duc d'Estrées, frère de la belle Gabrielle, de laquelle le Roi Henri IV avoit eu M. le duc de Vendôme. Ce comte d'Estrées, après la mort de son père, devint maréchal de France après avoir servi longtemps de vice-amiral et avoir quitté le service de terre, où il avoit été lieutenant général ; il étoit frère du duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, et du cardinal d'Estrées.

La seconde fille de Morin épousa Du Mesnil Montmort, fils d'un maître des requêtes, lequel se ruina mal à propos.

La troisième fut mariée à Dangeau, qui, étant bien gentilhomme, avoit gagné au jeu des sommes immenses.

2. Lecteur du Roi, un des plus savants hommes de son temps. Il avoit été huguenot, aussi bien que son frère, et avoit porté les armes en Pologne sous le nom de Courcillon.

3. C'étoit le bossu marquis de la Fuentès.

4. Cette action paroissoit héroïque ; mais les critiques estimoient, avec l'ambassadeur d'Espagne, qu'il n'y avoit point de Turcs en Hongrie, que le Roi n'avoit pris ce prétexte spécieux que parce qu'il s'étoit engagé trop avant, et qu'il étoit obligé de se retirer d'un engagement qui ne pouvoit que lui être désavantageux, prétextant une chose qui lui étoit glorieuse ; que le roi d'Angleterre lui avoit mandé qu'il ne pouvoit plus tenir contre les bonnes raisons du prince d'Orange, de l'Empereur et des Espagnols, et qu'enfin il seroit obligé de se déclarer contre lui, s'il ne faisoit lever le blocus de Luxembourg. Mais, quand ces raisons auroient été véritables, le Roi et ses ministres auroient toujours mérité des louanges extrêmes pour avoir su se servir si à propos de la conjoncture, et l'employer à se tirer d'un pas si glissant, et tourner la chose à leur gloire sans rien risquer : d'autant plus que, par cette conduite, les princes d'Allemagne qui armoient pour la cause présente, c'est-à-dire pour faire lever le siège de Luxembourg, alloient oublier la prise de Strasbourg, voyant que le Roi, au lieu de vouloir pousser ses conquêtes plus loin, remettoit toutes ses prétentions entre les mains du roi d'Angleterre, qui, bien intentionné comme il

hommes, étoient entrés en Hongrie, qu'il ne vouloit point profiter des malheurs de la chrétienté pour ses intérêts particuliers, et que, pour faire connoître à toute l'Europe la sincérité de ses intentions, il avoit envoyé ordre au maréchal de Créquy de lever le blocus de Luxembourg, et qu'il choisissoit le roi d'Angleterre pour son arbitre et lui donnoit pouvoir de terminer tous les différends qu'il avoit avec l'Espagne. Il faut avouer que cette grande action du Roi charma toute la cour; mais en même temps elle la surprit agréablement, parce que, en augmentant la gloire du Roi, elle exemptoit ses serviteurs de faire un voyage très pénible et très incommode. On commençoit même à dire que le Roi enverroit un secours de troupes à l'Empereur, mais ce bruit pouvoit être mal fondé.

Vers la moitié du mois de mars étoit venu le jubilé universel : le Roi fit le sien pendant la semaine sainte; il alla deux jours de suite faire à pied plusieurs stations, il fit de grandes aumônes et toucha le samedi saint plus de neuf cents malades des écrouelles.

Dans le même temps, le marquis de Boufflers revint de Bayonne, aussi bien que Vigny, capitaine des bombardiers, ce qui fit croire à quelques gens qu'il y avoit longtemps qu'on méditoit la levée du blocus de Luxembourg, puisqu'on abandonnoit de tous côtés les entreprises contre l'Espagne. Le Roi choisit ce jour-là M. Bazin <sup>1</sup>, maître des requêtes, pour aller ambassadeur en Suède, à la place du marquis de Feuquières <sup>2</sup>, qui, après y

étoit pour la France, pouvoit peut-être dans la suite faire donner au Roi Luxembourg rasé pour ses prétentions sur Alost, le bourg de Gand, etc.

1. Il étoit parmi les gens de robe, d'une médiocre naissance; il avoit été intendant de l'armée de M. de Turenne en Allemagne, ensuite de la généralité de Caen, enfin des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, où l'on disoit qu'il avoit amassé des biens immenses. On l'avoit révoqué de son intendance pour quelques mécontentemens qu'on avoit eus de sa conduite; il s'étoit raccroché en demandant l'ambassade de Suède, pour laquelle on avoit peine à trouver des sujets. Il avoit d'ailleurs de l'esprit, mais une physionomie très malheureuse, quoiqu'il fût grand joueur et très heureux au jeu.

2. Il étoit homme de qualité de Picardie; il avoit du savoir, de l'esprit et de la valeur; il avoit été longtemps lieutenant général des armées du Roi: il étoit cousin germain de M. de Pomponne, qui lui avoit fait donner l'ambassade de Suède et la place de conseiller d'Etat. Comme il s'étoit trouvé pendant le fort de la guerre auprès du roi de Suède et qu'il en savoit plus que les généraux suédois, il avoit fait gagner deux batailles au jeune roi contre le roi de Danemark; mais, voyant que le roi de Suède, malgré les obligations qu'il avoit à la France, s'étoit détaché de ses intérêts, il demanda son congé, ne voulant plus répondre des événemens.

avoir servi très utilement pendant plusieurs années et dans des temps très difficiles, avoit demandé permission de revenir en France jouir des honneurs de conseiller d'Etat ordinaire d'épée, que le Roi lui avoit conférés dans le même temps qu'il les avoit donnés à feu M. le duc de Vitry <sup>1</sup>.

Ce fut aussi sur la fin du mois de mars qu'on vit arriver à Paris Mme la duchesse de Portsmouth <sup>2</sup>, l'une des maîtresses du roi d'Angleterre. Elle étoit Française, de la province de Bretagne; elle avoit été autrefois fille d'honneur de feu Madame, sœur du roi d'Angleterre; et, après sa mort, elle avoit pris le parti de passer en ce pays-là; le roi d'Angleterre étoit devenu amoureux d'elle et en avoit eu plusieurs enfants. Elle n'étoit pas régulièrement belle, mais fort aimable et fort galante; elle avoit amené en France avec elle quelques-uns de ses enfants, qui étoient reconnus, et disoit qu'elle n'étoit venue que pour voir sa mère et pour aller aux eaux de Bourbon.

## AVRIL 1682

La première nouvelle du commencement du mois d'avril fut celle de la dispense <sup>3</sup> pour posséder des bénéfices que le Pape avoit accordée à M. le comte du Vexin, fils naturel du Roi et de Mme de Montespan; et l'on croyoit que cette dispense, accordée après avoir été sollicitée si longtemps <sup>4</sup>, pouvoit être une marque certaine que le Pape commençoit à prendre des sentiments plus doux <sup>5</sup>. On ne doutoit pas que dans peu de temps le Roi ne donnât à ce jeune prince les abbayes de Saint-Denis <sup>6</sup> et de

1. C'étoit un homme qui avoit un beau génie et de belles lettres; mais, dans les guerres civiles, il avoit servi contre le Roi, et toute sa vie il avoit été fort débauché. Il avoit été ambassadeur en Bavière, et étoit mort immédiatement après son retour.

2. Elle s'appeloit en son nom Mlle de Keroual; elle avoit causé de grandes passions dès le temps qu'elle étoit fille d'honneur de feu Madame.

3. Il n'y avoit point d'exemple d'une semblable dispense, parce que M. le comte du Vexin étoit le fruit d'un double adultère.

4. Le refus que le Pape en avoit fait jusqu'alors avoit été cause de tous ses démêlés avec la France.

5. Il devoit perdre bientôt cet esprit de douceur par les nouvelles entreprises du clergé de France, ou pour mieux dire de l'archevêque de Paris.

6. Elle valoit 40 000 écus de rente. Elle vaquoit par la mort du cardinal de Retz, qui l'avoit eue du Roi à son retour en France, après la mort du

Saint-Germain-des-Prés <sup>1</sup>, vacantes depuis longtemps ; et l'on croyoit même qu'il lui donneroit celle de Cluny <sup>2</sup>, quoiqu'elle fût en règle et chef d'ordre.

Peu de jours après, le Roi fit une distribution de bénéfices <sup>3</sup> et donna une abbaye à l'abbé d'Artagnan, frère du major <sup>4</sup> de son régiment des gardes françaises ; une à l'abbé de Chaulieu <sup>5</sup>, garçon d'esprit et de mérite, qui étoit depuis longtemps attaché à M. de Vendôme <sup>6</sup> ; une à l'évêque de Conserans, frère de Saint-Estève <sup>7</sup>, premier lieutenant des gardes du corps ; et une à M. l'archevêque de Reims, pour fonder le séminaire de son archevêché <sup>8</sup>.

On vit aussi ces jours-là Mme la duchesse de Portsmouth venir à la cour, où elle fut reçue avec tous les agréments imaginables, le Roi lui ayant fait plus d'honnêtetés qu'elle n'en avoit osé désirer <sup>9</sup>.

On apprit dans le même temps que Van Beuning, ambassa-

cardinal Mazarin, pour le dédommager de l'archevêché de Paris, que le Roi ne vouloit pas qu'il possédât, à cause qu'il avoit autrefois eu la meilleure part aux guerres civiles du royaume.

1. Elle valoit 80 000 livres de rente et vaquoit par la mort du roi Casimir de Pologne, qui, ayant quitté la couronne pour venir en France vivre comme un particulier, avoit reçu du Roi un grand nombre d'abbayes.

2. Elle vaquoit par la mort d'un autre cardinal.

3. Il avoit accoutumé d'attendre qu'il y en eût plusieurs de vacants pour les donner.

4. Ils étoient cousins de cet Artagnan, capitaine lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du roi, qui fut tué au siège de Maëstricht avec un si grand nombre de ses mousquetaires.

5. Il étoit frère d'un conseiller du Parlement de Rouen qui avoit quitté sa charge, et ils s'étoient l'un et l'autre attachés par amitié à la maison de Vendôme ; l'abbé avoit un beau génie et de l'érudition.

6. Petit-fils de César de Vendôme, bâtard du roi Henri IV, et fils du duc de Vendôme qui mourut cardinal, et de l'ainée des cinq Mancini, nièces du cardinal Mazarin. C'étoit un prince qui avoit beaucoup de cœur et d'esprit, et qui étoit fort adroit à toutes sortes d'exercices.

7. Brave gentilhomme du pays Basque, qui, étant devenu colonel de cavalerie par son mérite, en fut tiré par le Roi pour être officier dans ses gardes du corps.

8. Les évêques de France avoient depuis quelques années établi dans leurs diocèses des séminaires de prêtres qui étoient proprement des écoles, où ceux qui se vouloient mettre dans les ordres de l'Eglise apprennoient à se conduire suivant leur profession et à conduire les autres suivant les règles du christianisme.

9. Elle lui avoit rendu des services considérables auprès du roi d'Angleterre, qui, conservant beaucoup de considération pour elle, lui donnoit encore à espérer d'avoir 100 000 livres par mois à dépenser.

deur des États Généraux en Angleterre, étoit extrêmement brouillé avec le prince d'Orange, et qu'il s'étoit même vanté à Londres d'avoir écrit aux états qu'ils ne devoient point envoyer aux Espagnols le secours de huit mille hommes qu'ils leur demandoient. Le prince d'Orange, de son côté, quoique très dissimulé, témoignoit avoir sujet de se plaindre de lui, et l'on parloit de cette mésintelligence, parce que Van Beuning<sup>1</sup> avoit été le boute-feu de la guerre qui commença en l'année 1672, et que par là il s'étoit fait connoître par toute l'Europe.

La retraite du prince de Parme hors des Pays-Bas espagnols, dont il étoit le gouverneur, fit encore plus de bruit. Il sut que le marquis de Grana, qui étoit arrivé à Anvers depuis deux jours, avoit ordre de le déposséder dans six semaines, et en fut tellement offensé, que sur-le-champ il sortit d'Anvers dans un carrosse à deux chevaux sous prétexte de s'aller promener ; ensuite il envoya quérir un carrosse à six chevaux et, sans dire adieu à personne<sup>2</sup>, vint dîner à Louvain et coucher à Tirlemont<sup>3</sup>, d'où il vint le lendemain coucher à Liège. On disoit même que de là il passoit en Allemagne pour se retirer en Italie.

La mort de l'évêque de Strasbourg, M. François Egon de Fürstenberg, de tout temps attaché à la France, laquelle arriva quelques jours après, donna du chagrin à tous ceux qui le connoissoient, parce qu'il étoit un fort bon homme et qu'il avoit des inclinations fort généreuses. On songea d'abord qui pourroit remplir sa place, et ceux qui ne connoissoient ni les coutumes d'Allemagne ni les véritables intérêts du Roi s'imaginèrent que Sa Majesté nommeroit de plein droit à cet évêché<sup>4</sup>, comme elle nommoit à tous ceux de son royaume. Mais les gens sensés ne doutèrent pas que le Roi ne laissât aux Domherr, ou chanoines de l'Eglise de Strasbourg, la liberté d'élire un évêque

1. Il étoit natif de la ville d'Amsterdam, ville capitale de la province de Hollande, qui seule s'opposoit à la grandeur du prince d'Orange. Son procédé pendant son ambassade en France, et les conseils qu'il avoit donnés à son retour à ses compatriotes, avoient été cause de la guerre que le Roi leur déclara en l'année 1672.

2. Au grand regret des marchands et banquiers de Bruxelles et d'Anvers auxquels il devoit 200,000 livres et qui coururent, à ce qu'on dit, après lui et firent saisir son équipage.

3. Ville de Brabant.

4. Parce que jusqu'alors il avoit nommé de plein droit à tous les évêchés de ses conquêtes.

de leur corps <sup>1</sup>, suivant leur ancien droit. Et comme M. le prince Guillaume de Fürstenberg, frère du défunt, étoit de leur nombre, on ne douta pas que le Roi n'appuyât ses prétentions, qui devoient réussir d'autant plus facilement qu'il avoit sept ou huit neveux dans le chapitre <sup>2</sup>. D'abord on n'avoit pas cru qu'il voulût se faire prêtre, mais depuis on apprit qu'il pourroit s'y résoudre pour complaire au Roi, en acceptant cet évêché, qui vaut 50 000 écus de rentes.

Cette élection étoit assurément d'une plus grande conséquence que l'agrément que le Roi donna au baron de Beauvais <sup>3</sup>, l'un de ses maîtres d'hôtel, de la charge de capitaine de la Varenne <sup>4</sup> du Louvre, qu'il acheta du vicomte de Marsilly 55 000 écus; mais le Roi lui accorda un brevet de retenue de toute cette somme <sup>5</sup>.

Le roi de Pologne avoit depuis longtemps donné sa nomination pour le cardinalat à l'évêque de Beauvais <sup>6</sup>, qui avoit été ambassadeur de France auprès de lui; mais le Roi l'ayant envoyé une seconde fois en Pologne, et quelques gens s'étant imaginé que ce n'étoit que pour porter les rebelles de Hongrie à faire toujours la guerre à l'Empereur <sup>7</sup>, le Pape avoit donné créance à

1. Il étoit trop grand politique pour en user autrement, car il falloit qu'il fit toutes choses pour ne rebuter pas les autres villes d'Allemagne d'entrer sous sa domination.

2. C'étoit autant de voix dont il étoit assuré, car tous ses neveux étoient trop jeunes pour prétendre à l'évêché; mais le meilleur de son droit étoit la protection du Roi, contre laquelle les chanoines n'avoient garde de rien entreprendre, principalement dans une élection qu'ils devoient faire au milieu de Strasbourg, où le Roi étoit le maître.

3. Il étoit fils de cette célèbre Mme de Beauvais, première femme de chambre de la reine mère, Anne d'Autriche.

4. C'est-à-dire des plaisirs du Roi pour la chasse autour de Paris. Le vicomte de Marsilly l'avoit eue de son oncle le maréchal de Schulemberg, mais il en avoit déjà vendu une partie à un nommé Catelan, fils d'un Parisien.

5. C'est-à-dire une assurance pour la famille du total du prix, en cas qu'il vint à mourir.

6. Il étoit d'une bonne maison de Provence qui s'appelle de Forbin; il avoit beaucoup d'esprit et avoit utilement servi le Roi, qui l'en avoit bien récompensé en lui donnant l'évêché de Beauvais, qui a titre de pairie et vaut 40 000 livres de rente.

7. On étoit persuadé qu'il avoit prêté de l'argent aux rebelles de Hongrie pour les empêcher de faire la paix avec l'Empereur. Et l'on croyoit que, dans l'envie que l'archevêque de Reims avoit d'être cardinal, M. de Louvois, son frère, avoit habilement fait donner cet emploi à l'évêque de Beauvais pour l'exclure du cardinalat en le perdant dans l'esprit du Pape, qui avoit aisément donné créance aux bruits qu'on avoit fait courir sur son chapitre.

ces faux bruits, et l'on étoit persuadé que Sa Sainteté n'accorderoit jamais le chapeau de cardinal à un prélat qu'elle soupçonnoit de s'être employé contre les intérêts de la chrétienté. On ne croyoit pas aussi que le Pape fût content de la dernière déclaration que le Roi venoit de donner, à la prière du clergé, par laquelle on ordonnoit à toutes les universités d'enseigner que le Pape n'étoit pas infallible, même dans les questions de droit, et que ses décisions étoient au-dessous de celles des conciles. Les courtisans, quoique peu savants en ces sortes de matières, ne laissoient pas de se mêler d'en discourir et même de censurer en cela la conduite du Roi <sup>1</sup>, qui le trouva fort mauvais.

Cependant il arriva une affaire en Languedoc qu'il n'approuva pas davantage. L'archevêque de Toulouse <sup>2</sup>, que le Pape avoit excommunié pour avoir agi dans l'affaire de la régale conformément aux intentions du Roi et pour avoir excommunié les grands vicaires de l'évêché de Pamiers, qui s'y opposoient, quoiqu'il ne se tint pas pour excommunié, pria l'évêque de Papoul <sup>3</sup> de vouloir à Pâques conférer les ordres dans la ville de Toulouse. Cet évêque lui répondit sur-le-champ qu'il ne les feroit pas et qu'il le regardoit comme un excommunié. Mais, en ayant ensuite parlé à ses amis, qui désapprouvèrent sa conduite, il alla trouver l'archevêque, lui dit qu'il avoit changé de sentiment et qu'il étoit prêt de faire les ordres. L'archevêque lui répondit fièrement qu'il ne le vouloit plus, et comme l'évêque appréhendoit de se faire une affaire avec la cour, il employa tous ses parents et ses amis auprès de l'archevêque pour obtenir de lui qu'il lui permit de faire les ordres, ce que l'archevêque lui accorda enfin après avoir longtemps résisté.

Toutes ces nouvelles, peu importantes aux affaires tempo-

1. Ils n'avoient pas tort en cette occasion, et le vieux maréchal de Villeroi, le plus sage courtisan de son temps, frondoit le premier ce que l'on avoit fait faire au Roi. Car on avoit été remuer ces questions sans qu'il fût aucunement nécessaire; mais l'archevêque de Paris, qui avoit entraîné le P. de La Chaise, confesseur du Roi, dans son parti, ne pouvoit demeurer en repos.

2. De la maison de Corbon, de Gascogne. Il étoit frère de l'archevêque de Sens, qui auparavant étoit archevêque de Bourges.

3. Il étoit d'une famille de robe de Toulouse; il s'appeloit en son nom Gramont et avoit été agent du clergé. Le Roi parla désavantageusement de lui au sujet de cette affaire.

relles de l'Etat<sup>1</sup>, mais qui donnoient matière à discourir aux courtisans et aux nouvellistes de Paris, étoient bien différentes de celles qui coururent ensuite. La première fut celle de l'extrême maladie du duc de Lorraine<sup>2</sup>, que l'on ne croyoit pas devoir être en vie dans peu de jours, parce qu'il avoit un abcès dans la poitrine, causé par une pleurésie; il est vrai que cet abcès s'étoit crevé et qu'il le jetoit par la bouche, mais les médecins n'en avoient pas pour cela plus d'espérance pour sa vie.

La nouvelle de la levée du blocus de Luxembourg avoit donné une extrême joie au roi d'Angleterre<sup>3</sup>, jusque-là que quand M. de Barillon<sup>4</sup>, ambassadeur de France, la lui vint apprendre, il l'embrassa devant les ambassadeurs de tous les autres princes. Le duc d'York<sup>5</sup>, qui étoit alors revenu d'Ecosse auprès du roi, son frère, en témoigna aussi une joie très sensible à l'ambassadeur de France et lui dit que cela mettoit ses affaires particulières en très bon chemin, parce que cela reculoit l'assemblée du parlement d'Angleterre<sup>6</sup>. Ensuite le roi de la Grande-Bretagne dit à M. Barillon que ce n'étoit pas assez que le Roi son maître, en faisant lever le blocus de Luxembourg, eût bien voulu le nommer pour arbitre des différends qu'il avoit avec l'Espagne, et que, pour ôter tout soupçon aux Espagnols, il seroit bon qu'il voulût lui associer, en cette qualité d'arbitre ou de médiateur, les Etats généraux des Provinces-Unies. Barillon le manda au Roi, qui sur-le-champ lui envoya l'ordre de dire au

1. Les démêlés avec le pape ne laissoient pas de pouvoir donner coup aux affaires temporelles de l'Etat.

2. Beau-frère de l'Empereur, ayant épousé sa sœur, qui étoit veuve de Michel, roi de Pologne.

3. Parce qu'il étoit dévoué à la France et qu'il voyoit bien que, si elle s'étoit opiniâtrée à vouloir avoir Luxembourg, il auroit à la fin été contraint de se déclarer contre elle.

4. Il étoit conseiller d'Etat et depuis longtemps employé dans les négociations; il avoit l'esprit doux, il étoit poli et assez capable de son métier.

5. Frère du roi d'Angleterre, qui s'étoit fait catholique depuis quelques années, et par là s'étoit attiré la haine de la plupart des Anglois et avoit donné occasion au duc de Monmouth, bâtard du roi d'Angleterre, de lui rendre d'assez mauvais offices, pour l'obliger à sortir d'Angleterre et à se réfugier en Ecosse, où il demeura très longtemps.

Il avoit en premières noces épousé une demoiselle fille d'un chancelier d'Angleterre, de laquelle il n'avoit eu qu'une fille, qui avoit épousé le prince d'Orange. En secondes noces, il avoit épousé une princesse de Modène.

6. L'assemblée du Parlement lui étoit contraire, parce qu'il étoit composé de ses plus mortels ennemis.

roi d'Angleterre qu'il ne vouloit point des Etats généraux pour ses arbitres, parce qu'ils en avoient trop mal usé avec lui.

Cependant l'état de l'Europe étoit bien changé, et la plupart des princes, qui avoient été ennemis déclarés de la France, avoient pris des liaisons avec elle et soutenoient ses intérêts ; d'autres aussi, qui avoient été ses alliés, étoient devenus ses ennemis. Le roi de Danemark, après de longues négociations où il avoit adroitement ménagé ses intérêts <sup>1</sup>, avoit enfin signé une ligue défensive avec la France, et Martangis <sup>2</sup>, ambassadeur du Roi auprès de lui, l'avoit signée en son nom.

L'électeur de Brandebourg s'étoit absolument déclaré pour la France sachant bien que son véritable intérêt étoit d'avoir occasion de reprendre aux Suédois la Poméranie, qu'on venoit, par le traité de Nimègue, de l'obliger à leur restituer. Les électeurs de Trèves, de Cologne et de Mayence en faisoient autant, et le premier paroissoit le plus échauffé pour la France, parce qu'il étoit le plus exposé à ses incursions.

L'électeur palatin avoit signé un traité avec le Roi <sup>3</sup>; et ses ministres avoient déclaré, dans l'assemblée de Francfort, que leur maître ne comprenoit pas pourquoi les princes d'Allemagne ne trouvoient pas les propositions que le Roi faisoit raisonnables, puisque lui, qui étoit le plus intéressé, étoit prêt d'y donner les mains. Le duc de Wurtemberg, pressé par le voisinage de Strasbourg, tenoit le même langage, et le prince régent, son oncle, n'étoit apparemment venu voir le Roi jusque dans Saint-Germain que pour lui témoigner l'empressement qu'il avoit pour ses intérêts. L'évêque de Munster et d'Osnabruch, quoique plus éloigné, n'étoit pas moins bien intentionné pour la France. On avoit cru pendant quelque temps que l'électeur de Bavière épouseroit la fille de l'Empereur, et qu'ainsi il se déclareroit pour la maison d'Autriche; mais il écrivit à Madame la Dauphine, sa sœur, qu'il la prioit d'assurer le Roi qu'il n'avoit aucun engagement avec l'Empereur et d'être sa caution qu'il feroit son devoir à son égard. Pour le roi de Suède, il s'étoit absolument

1. Il avoit plusieurs fois fait semblant d'avoir des engagements avec le parti contraire, pour se faire acheter bien cher, et en effet il avoit tiré du Roi un gros argent.

2. En son nom Foullé, maître des requêtes; il avoit été capitaine de cavalerie en Portugal.

3. Moyennant une somme d'argent qu'on lui avoit donnée.

déclaré contre la France <sup>1</sup>, par l'instigation de son chancelier, qui étoit tout à fait dans les intérêts de la maison d'Autriche.

Le duc de Hanovre paroissoit aussi déclaré pour elle, peut-être par politique, car on croyoit que son frère, le duc de Brunswick, seroit pour la France, afin d'avoir occasion d'enlever une seconde fois l'évêché de Brême aux Suédois, auxquels il avoit été obligé de le rendre par le dernier traité de paix. Car c'est la politique des maisons d'Allemagne d'avoir un frère dans un parti et un frère dans l'autre, pour être considérables de tous côtés. Pour l'électeur de Saxe, il paroissoit être dans les intérêts de l'Empereur, mais on disoit que l'électeur de Brandebourg, son voisin et son bon ami, travailloit à le faire changer de sentiment.

La grossesse de Madame la Dauphine continuant heureusement, donnoit toujours de grandes espérances, qui obligèrent le Roi, après avoir tenu longtemps les courtisans en haleine sur le choix qu'il devoit faire d'une gouvernante pour l'enfant qui devoit venir, de choisir enfin Mme la maréchale de La Mothe-Houdancourt <sup>2</sup>, qui avoit été gouvernante de Monseigneur le Dauphin.

Peu de jours après, il rappela à la cour le marquis de Bussy-Rabutin, qu'il en avoit autrefois exilé <sup>3</sup>. Il avoit été autrefois maître de camp général de la cavalerie légère, et ses écrits faisoient voir qu'il avoit beaucoup d'esprit, mais il auroit peut-être mieux valu pour lui qu'il en eût eu moins.

1. Premièrement parce qu'on n'avoit plus voulu lui donner sa pension ordinaire, et ensuite par les conseils de son chancelier, qui, ayant été longtemps ambassadeur à Vienne, y avoit pris de grandes liaisons avec la maison d'Autriche.

2. Veuve du maréchal de La Mothe-Houdancourt, qui avoit longtemps commandé les armées du Roi en Catalogne, où il avoit pris Cordoue, dont le pillage l'avoit enrichi, car il étoit pauvre naturellement.

Le Roi lui donna aussi la duché de Cordoue, et sa veuve, à cause de cette duché imaginaire, avoit les honneurs du Louvre. Elle étoit de la maison de Lusignan; au moins elle croyoit en être. Elle avoit trois filles, à chacune desquelles elle donna 100 000 écus en mariage.

L'aînée avoit épousé le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi et gouverneur du Boulonois; la seconde étoit mariée au duc de Ventadour, la troisième au duc de La Ferté-Saint-Nectaire, gouverneur de Metz.

D'ailleurs elle étoit bonne femme, et ce choix du Roi lui étoit bien doux, ayant déjà été gouvernante de Monseigneur le Dauphin.

3. Pour avoir écrit des satires contre mille gens et entre autres contre M. le Prince.

**20 avril.** — Le 20<sup>e</sup> d'avril, le Roi quitta Saint-Germain, dont les bâtiments qu'il y faisoit <sup>1</sup> commençoient de rendre le séjour incommode, et vint s'établir à Saint-Cloud, dans la belle maison de Monsieur <sup>2</sup>, son frère unique, avec dessein d'y rester jusqu'à ce que tous les appartements de Versailles fussent en état d'être habités. Madame la Dauphine se fit apporter en chaise à Saint-Cloud, de peur que le mouvement du carrosse ne fit tort à sa grossesse. Le Roi demeura quinze jours complets à Saint-Cloud, pendant lesquels mourut la vieille du Vigean. Elle étoit mère de Mme la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de Madame la Dauphine. Mme de Richelieu étoit veuve de M. de Pons, frère aîné du maréchal d'Albret, et en avoit un fils, quand M. le duc de Richelieu devint amoureux d'elle <sup>3</sup>. Il étoit héritier du grand cardinal de Richelieu, étant fils de sa sœur, Mme la duchesse d'Aiguillon <sup>4</sup>. Mme du Vigean étoit amie et en quelque manière dépendante de Mme d'Aiguillon <sup>5</sup>; ainsi elle s'opposa fortement à l'amour du duc pour sa fille, mais inutilement, car il l'épousa malgré Mme d'Aiguillon. Mme du Vigean, depuis le jour des noces, ne voulut plus voir sa fille et lui tint rigueur pendant plus de vingt ans, jusqu'à ce que Mme d'Aiguillon elle-même, s'étant enfin raccommodée avec son fils et sa belle-fille, fit le raccommodement de M. de Richelieu avec Mme du Vigean, qui ne lui vouloit du mal qu'à sa considération.

Pendant qu'on étoit à Saint-Cloud, on vit à la cour le prince Adolphe de la maison palatine, avec ses enfants. C'étoit lui qui avoit reçu du roi l'investiture du duché des Deux-Ponts et qui lui en avoit fait le serment de fidélité <sup>6</sup>.

Dans le même temps, le Roi vint un matin à Paris avec la Reine donner le nom à la grosse cloche de Notre-Dame <sup>7</sup>, qu'on

1. Il y faisoit faire cinq pavillons en saillie, au vieux château bâti par François I<sup>er</sup>, pour agrandir les appartements.

2. Elle avoit une vue surprenante. Paris lui servoit de perspective ; mais ce qu'on y admiroit le plus étoit une galerie et deux salons peints de la main de Mignard, le plus habile peintre françois de son temps.

3. Elle étoit beaucoup plus âgée que lui.

4. Elle étoit veuve de M. de Combalet, simple gentilhomme de Gascoigne, et avoit, pendant le ministère de son frère, acheté la duché d'Aiguillon, qu'on avoit rétablie en pairie en sa faveur.

5. Elle logeoit chez elle.

6. Il lui importoit peu à qui il se fioit, car on assuroit que ce duché ne lui appartenoit point, mais au roi de Suède, par légitime succession.

7. C'étoit l'église cathédrale.

avoit fondue de nouveau. Le lendemain, il vint dîner à Versailles et assista à la bénédiction que M. l'archevêque de Paris fit d'une chapelle neuve que Sa Majesté avoit fait bâtir et où elle avoit fondé un nombre de prêtres de la Mission pour y faire tous les jours le service divin, comme dans les paroisses les mieux réglées. Quelques jours après, le Roi alla à Paris avec la Reine et toute la cour voir l'Observatoire <sup>1</sup> et l'hôtel des Invalides <sup>2</sup>, deux magnifiques ouvrages du Roi, qui devoient être d'une grande réputation pour les siècles à venir.

On sut en ce temps-là que le Pape avoit appris la nouvelle déclaration du Roi donnée par Sa Majesté touchant l'infailibilité du Saint-Père, à la prière du clergé de France, et que Sa Sainteté en étoit extrêmement offensée ; cependant on espéroit que comme un bon père il excuseroit ses enfants et n'agiroyt pas contre eux à la rigueur. On apprit pourtant peu de jours après qu'il avoit envoyé un bref en France ; mais on ne disoit pas encore ce qu'il contenoit, et l'on tint longtemps la chose secrète.

Cependant les bruits de guerre se renouveloient plus que jamais, et ce qui les confirma davantage fut l'augmentation que le Roi fit de 250 compagnies de cavalerie et de cinq hommes par chaque compagnie de dragons. On disoit aussi que les plénipotentiaires de l'Empereur à Francfort insistoient fortement pour que le Roi rendit Strasbourg et Casal, et c'étoit vouloir absolument la guerre que de s'aheurter à cette proposition, puisqu'on savoit bien que le Roi ne consentiroit jamais à rendre ces deux places.

Sur la fin du séjour à Saint-Cloud, il arriva une querelle

1. Grand édifice situé au-dessus de la porte Saint-Jacques et de la porte Saint-Victor, que M. Colbert avoit mis au Roi en tête de bâtir pour y faire observer les mouvements des astres ; en effet, il y avoit là un nombre d'astrologues et de mathématiciens qui travailloient.

Ce dessein paroissoit noble, mais dans le fond étoit une grande dépense, absolument inutile.

2. Grande maison que le Roi, de l'invention de M. de Louvois, avoit fait bâtir, et fondée d'un gros revenu pour servir de retraite aux officiers et soldats estropiés à son service. Il y en avoit alors plus de 2000, qui y étoient traités et entretenus fort honnêtement ; l'ordre y étoit merveilleux, et M. de Louvois y avoit établi une règle admirable.

Rien n'étoit plus magnifique que cet établissement, rien plus grand, rien plus charitable, rien plus utile ni plus digne du Roi, ni plus glorieux pour lui.

assez violente entre le maréchal duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, et le marquis de Rhodes <sup>1</sup>, grand maître des cérémonies de France. Ce dernier étoit amoureux de Mlle de Tonnerre <sup>2</sup>, fille d'honneur de Madame la Dauphine, proche parente du duc de Luxembourg, et, comme on ne voyoit pas que cet amour pût produire un mariage avantageux pour les parties, les parents de la demoiselle s'y opposoient, ce qui fut cause de la querelle, qui alla jusqu'à des menaces de coups de bâton <sup>3</sup>, mais elle fut accommodée par des amis communs.

## MAI 1682

**6 mai.** — Le sixième de mai, le Roi quitta Saint-Cloud pour venir s'établir à Versailles, où il souhaitoit d'être depuis longtemps <sup>4</sup>, quoiqu'il fût encore rempli de maçons, dans le dessein d'y demeurer jusqu'après les couches de Madame la Dauphine, qui fut obligée de changer d'appartement le second jour qu'elle y fut arrivée, parce que le bruit l'empêchoit de dormir.

**9 mai.** — Le neuvième, on fut éclairci de ce que contenoit le bref du Pape, parce qu'il fut lu par les prélats de l'assemblée. Sa Sainteté faisoit réponse à la lettre qu'ils lui avoient écrite au sujet de la régale : qu'elle trouvoit fort étrange tout ce qu'ils avoient fait sur ce chapitre, et qu'elle ne comprenoit pas que,

1. Gentilhomme de grande maison, brave et très agréable de sa personne, mais dont les affaires étoient en mauvais état, sans apparence de les raccommoier, son humeur étant plus capable de les gâter que de les rétablir.

2. Elle étoit de l'illustre maison des comtes de Tonnerre, mais d'une beauté peu capable de faire des conquêtes, si elle avoit eu moins d'esprit.

3. Ce fut Rhodes qui en menaça le maréchal, lequel, ne l'ayant pas entendu sur-le-champ, prit le parti d'un homme d'esprit quand on le lui conta et traita toujours Rhodes d'homme qui avoit perdu l'esprit. En effet, la réputation du maréchal étoit au-dessus de cette insulte. Le Roi auroit pris le parti du maréchal s'il avoit voulu, et Rhodes auroit fini ses jours dans une prison pour avoir insulté un maréchal de France dans la maison du Roi, après les rigoureuses ordonnances que Sa Majesté avoit faites depuis peu, sur le sujet des querelles ; mais le maréchal intercêda pour lui et ne laissa pas de le perdre dans l'esprit du Roi.

4. Il aimoit cette maison avec une passion démesurée, y ayant déjà dépensé plus de cinquante millions ; aussi étoit-elle d'une grandeur et d'une magnificence surprenante, mais dans une très vilaine situation.

ayant un Roi aussi pieux et aussi zélé pour la religion qu'étoit le leur <sup>1</sup>, ils eussent manqué à leur devoir, en ne l'avertissant pas des choses qu'il ne leur étoit pas permis d'ignorer et que ce prince ne savoit pas. Que pour elle, voyant qu'il avoit fait des décisions qui n'étoient pas canoniques, elle les avoit cassées, par le pouvoir qu'ils reconnoissoient eux-mêmes qu'elle avoit de juger les questions de droit *ex cathedra* <sup>2</sup>. On ne doutoit pas que le bref n'embarassât extrêmement les prélats de l'assemblée, et l'on ne voyoit pas par quel moyen ils se pourroient tirer de cette intrigue : car, s'ils en appeloient à un concile général, on ne doutoit pas que le Pape n'en indiquât un sur-le-champ, dans lequel ils n'auroient peut-être guère de satisfaction : et ce qui les embarrassoit le plus étoit que la rigueur que le Pape tenoit au sujet de la régale leur en faisoit appréhender davantage au sujet de la déclaration qui donnoit atteinte à son infailibilité.

Quelques jours auparavant, il avoit couru un bruit que le duc de Hanovre avoit vendu ses troupes aux Espagnols ; mais on sut bientôt après que cette nouvelle étoit fausse ; que ce prince, à la vérité, se trouvoit assez embarrassé de ses troupes, n'ayant pas assez de force pour en entretenir un si grand corps, mais qu'il n'avoit pas encore pris le parti de les vendre, et que, s'il avoit touché de l'argent des Espagnols, c'étoit de l'argent qu'ils lui devoient, et qui lui avoit été acquitté pour eux par le prince d'Orange. On assuroit que le duc de Hanovre avoit fait demander à son frère, le duc de Zell, la princesse, sa fille, en mariage, pour son fils, soit dans le dessein d'attirer ce prince dans le parti de l'Empereur, ou bien pour avoir beaucoup d'argent comptant qu'il avoit amassé pour donner en mariage à sa fille <sup>3</sup>, qui ne pouvoit par les lois d'Allemagne hériter du duché de Zell <sup>4</sup>, à cause de certaines conditions qui ne lui plaisoient pas.

1. Ce bref étoit très bien fait et très bien écrit, et, en louant le Roi, avec préméditation et affectation, il le taxoit sérieusement d'être ignorant et de se laisser gouverner par des prélats passionnés.

2. C'est-à-dire avec tout l'appareil du successeur de saint Pierre, dans sa chaise pontificale, assisté des cardinaux.

3. Il l'avoit eue d'une simple demoiselle française qu'il avoit épousée, laquelle le pouvoit encore à amasser de l'argent pour donner à sa fille.

4. C'étoit un partage de la maison de Brunswick, et les filles n'héritent point en Allemagne des souverainetés.

On disoit aussi que les troupes de l'Empereur marchaient vers la Franconie pour s'approcher de l'Alsace ; mais il vint une nouvelle contraire, par laquelle on assuroit qu'elles ne devoient marcher qu'au mois d'août. Cependant les Suédois pressoient extrêmement le roi d'Angleterre, par leur ambassadeur, d'entrer avec eux dans la ligue de l'Espagne, de l'Empereur et des Hollandois, sous prétexte d'une liberté de commerce entre l'Angleterre et la Suède que le roi de la Grande-Bretagne leur avoit fait proposer il y avoit longtems <sup>1</sup>.

**10 mai.** — Le dixième de mai, le Roi donna l'ordre aux compagnies de gendarmes et de cheveu-légers de sa garde <sup>2</sup> de marcher vers la frontière <sup>3</sup>, et cela fit croire encore plus fortement aux courtisans qu'ils verroient bientôt la guerre.

En ce temps-là, il arriva en France un tremblement de terre, qui donna au vulgaire d'autant plus de matière de discourir que ces sortes d'effets naturels n'avoient pas accoutumé d'arriver en France, où le premier qu'on y vit arriva l'année du mariage du Roi, du côté de Bordeaux <sup>4</sup> ; mais il étoit inouï qu'il fût arrivé aucun tremblement de terre du côté de Paris. Celui-ci ne fut pas violent dans cette grande ville, la plupart de ses habitants ne s'en étant pas seulement aperçus, à cause qu'il arriva entre deux et trois heures après minuit. Peu de gens le sentirent à Versailles où la cour étoit alors ; mais, en Champagne et en Bourgogne, il se fit connoître plus sensiblement par la chute de quelques murailles et de quelques cheminées, et en Lorraine par la ruine de plusieurs édifices tout entiers <sup>5</sup>. Il y avoit des gens qui disoient que c'étoit un avertissement du ciel, qui montrait par là combien

1. Il y avoit longtems que le roi d'Angleterre avoit fait proposer au roi de Suède d'établir le commerce entre les sujets de leurs deux couronnes, et les Suédois, dans la conjoncture qui se présentoit, acceptoient non seulement ce que le roi d'Angleterre leur proposoit, mais demandoient même à faire avec lui une ligue offensive et défensive.

2. Ces deux compagnies, qui étoient les plus anciennes de la gendarmerie du royaume, avoient une gloire toute particulière, qui étoit de n'avoir jamais été battues. Celle des gendarmes étoit commandée par M. de Soubise, de la maison de Rohan ; et celle des cheveu-légers par M. le duc de Chevreuse, fils de M. le duc de Luynes et gendre de M. Colbert.

3. C'est-à-dire en Lorraine, car elles allèrent à Verdun.

4. Le Roi étoit à Bourg, petite ville de Gascogne, quand il arriva.

5. Entre autres l'abbaye de Remiremont, qui fut presque touté renversée.

il désapprouvoit la conduite de la France avec Rome. Mais la cour raisonnaient bien différemment, et le Roi, ayant su que les courtisans prenoient la liberté de discourir fortement sur cette matière, avoit témoigné n'en être pas content et même avoit marqué quelques-uns de ceux qui tenoient ces sortes de discours <sup>1</sup>.

**19 mai.** — Le dix-neuvième de mai, on eut nouvelle que le cardinal d'Estrées avoit eu une conférence de trois heures avec le Pape, dans laquelle il avoit représenté à Sa Sainteté qu'on la trompoit quand on lui faisoit entendre que les évêques de France avoient dessein de la choquer, que les opinions qu'ils soutenoient n'étoient pas nouvelles, qu'elles avoient été soutenues depuis longtemps, et que saint François de Sales <sup>2</sup>, dont il honoroit la mémoire, avoit été du même sentiment, comme il le pourroit voir par une de ses lettres qu'il lui apportoit ; que les prélats de France n'auroient pas songé à s'assembler s'ils n'avoient remarqué qu'on attaquoit injustement la réputation de leur roi, et qu'ils n'avoient eu aucun dessein que celui de la défendre ; qu'en son particulier, il étoit tellement persuadé de la justice des propositions qu'ils soutenoient et de la mauvaise intention de ceux <sup>3</sup> que Sa Sainteté employoit pour ces sortes de matières, qu'il la prioit de faire venir tous ses docteurs disputer en sa présence contre lui, se faisant fort de les convaincre d'erreur et d'ignorance, principalement en ce qu'ils alléguoient du concile de Lyon, dont ils expliquoient fort mal la doctrine <sup>4</sup>. On ajoutoit que le Pape avoit goûté les raisons de ce cardinal et qu'il en avoit paru fort adouci.

1. La Reine, Madame la Dauphine, le vieux maréchal de Villeroy, le duc son fils, le duc de Charost et le duc de Créqui ; on disoit même qu'on leur avoit donné sous main l'avis de ne plus parler si librement à l'avenir.

2. Evêque de Genève, d'une éminente piété ; il vivoit sous le règne de Louis XIII.

3. C'étoit particulièrement un certain *Favoriti*, grand ennemi de la France, qui, en se déchaînant contre elle, avoit espéré d'obtenir le chapeau de cardinal ; mais il n'avoit pas encore pu réussir.

4. On prétendoit que *Favoriti*, qui composoit les brefs du Pape, avoit tronqué les passages du concile de Lyon, se servant de ce qui pouvoit être contre la régale et laissant ce qui la favorisoit. Les gens éclairés assuroient aussi que le dernier bref que le Pape avoit envoyé n'étoit pas si bien fait que les autres, et même qu'il y avoit dedans plusieurs faussetés ; et ces discours faisoient triompher l'archevêque de Reims, qui étoit piqué de ce que le Pape n'avoit pas approuvé la lettre du clergé de France, dont il étoit l'auteur.

A peu près dans le même temps, le Roi eut une légère attaque de goutte, qui le rendit boiteux pour quelques jours. Il en avoit eu une première dès le dernier hiver et n'avoit point fait de façon, comme font ordinairement tous les autres, d'avouer que c'étoit la goutte.

Cependant Monseigneur le Dauphin avoit, pour le divertir, résolu de faire une course de bague et de têtes <sup>1</sup>, et pour cet effet il avoit composé deux quadrilles <sup>2</sup>, de sept personnes chacune ; la première étoit la sienne, la seconde étoit celle de M. le prince de La Roche-sur-Yon. Les douze seigneurs qui devoient avoir l'honneur d'être de la course ayant été nommés par Monseigneur, afin qu'il n'y eût point d'avantage d'un côté ni d'autre, Monseigneur et M. le prince de la Roche-sur-Yon tirèrent au sort à qui choisiroit le premier, et, le choix étant échu à Monseigneur pour choisir alternativement, M. le duc de Vendôme <sup>3</sup>, M. le comte de Brienne <sup>4</sup>, M. le prince de Turenne <sup>5</sup>, M. le mar-

1. C'est une espèce de jeu à cheval inventé par les Mores d'Espagne ou par les Espagnols, qui avoient la guerre contre eux, pour rendre les hommes adroits à combattre à cheval avec la lance, le sabre et l'épée.

C'est pourquoi on essaye d'abord d'emporter avec la lance une tête de carton qui est au bout d'un pivot assez élevé pour apprendre à donner dans un combat effectif un coup de lance dans la tête de son ennemi. Ensuite on lance un dard à une autre tête qui est sur un pivot, et à une figure qui est appliquée sur un placard de bois, pour apprendre à jeter un javelot avec justesse ou dans la tête d'un homme, ou dans un bouclier. Enfin on emporte avec l'épée une autre tête qui est sur un petit pieu tout contre terre, pour apprendre à donner un coup d'épée à son ennemi quand il est à terre. La course de bague servoit aussi à se rendre adroit à donner de la pointe de la lance dans la visière du casque ; et ces exercices, qui étoient autrefois tous nécessaires, ne sont plus présentement que des jeux, parce que la manière de faire la guerre est absolument changée.

2. C'est un mot espagnol qui signifie une troupe de gens à cheval.

3. Petit-fils de César, duc de Vendôme, qui étoit fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. C'étoit un prince qui, avec beaucoup d'esprit et de valeur, étoit extrêmement adroit à toutes choses. Le Roi l'aimoit beaucoup.

4. Prince de la maison de Lorraine, fils de M. le comte d'Armagnac, grand écuyer de France, et qui avoit la survivance de cette charge. M. le comte d'Armagnac étoit fils du brave comte d'Harcourt.

5. Il étoit fils aîné de M. le duc de Bouillon, grand chambellan de France, et avoit depuis peu la survivance de cette charge. Ils étoient de la maison de La Tour en Auvergne. Mais le maréchal de Bouillon, leur grand-père, ayant épousé l'héritière de la maison de Bouillon La Marck, qui mourut sans enfants, ne laissa pas d'en garder le bien qui ne lui appartenoit pas, et surtout la principauté de Sedan, qu'il échangea ensuite

quis de Soyecourt <sup>1</sup>, M. le marquis de Bouligneux <sup>2</sup> et M. le chevalier de Mailly <sup>3</sup>. M. le prince de La Roche-sur-Yon choisit M. le prince de Commercy <sup>4</sup>, M. de Valentinois <sup>5</sup>, M. le prince de Tingry <sup>6</sup>, M. le marquis de Bellefonds <sup>7</sup>, M. le comte de Roucy <sup>8</sup> et M. le marquis de Molac <sup>9</sup>. Mais le marquis de Bouligneux s'étant blessé à la jambe en s'exerçant à courre les têtes, et le maréchal de Bellefonds ayant envoyé le marquis son fils à Toulon pour s'embarquer sur les vaisseaux du Roi qui alloient faire la guerre aux corsaires d'Alger, Monseigneur mit à la place de ce dernier M. le comte de Marsan <sup>10</sup>, et M. le prince de La

contre de grands domaines en France avec le roi qui y régnoit alors, et dans la suite le fameux maréchal de Turenne obtint du Roi le rang de prince pour lui et pour sa maison. Le jeune seigneur étoit assez adroit et sortoit de l'Académie.

1. Jeune gentilhomme de Picardie, de condition et fort riche, fils du défunt marquis de Soyecourt, chevalier de l'ordre, qui avoit été maître de la garde-robe du Roi et qui étoit mort grand veneur; il n'étoit ni adroit ni maladroit, mais honnête gentilhomme et fort sage.

2. Jeune gentilhomme de Bourgogne de très bonne maison, assez adroit et fort honnête garçon.

3. Gentilhomme de condition de Picardie, jeune et bien fait, assez maladroit, d'une humeur assez douce.

4. Prince de la maison de Lorraine, jeune, adroit à cheval et fort honnête garçon. Il étoit fils de M. le prince de Lillebonne, troisième enfant de M. le duc d'Elbeuf, qui étoit alors l'ainé des princes de la branche de Lorraine qui s'étoit établie en France.

5. Fils du prince de Monaco, duc de Valentinois, jeune et extrêmement grand, maladroit, revenant d'Italie, où son père l'avoit envoyé.

6. Fils du maréchal duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, de la maison de Montmorency, il portoit le nom d'une principauté qui appartenoit à sa mère. Jeune, assez adroit et fort sage.

7. Fils du maréchal de même nom, et reçu en survivance de sa charge de premier écuyer de Mme la Dauphine. Jeune, assez adroit à cheval, et marié depuis peu à la fille du duc Mazarin, qui étoit fils du feu maréchal de La Meilleraye et héritier du cardinal Mazarin, duquel il avoit épousé une nièce, nommée Hortense Mancini, la plus belle femme de son temps.

8. Jeune et fait à peindre, mais maladroit en tout, d'ailleurs honnête garçon, fils du comte de Roze, de la maison de La Rochefoucauld, et huguenot.

9. Jeune gentilhomme de Bretagne, de la maison de Rosmadec, fils du marquis de Molac, lieutenant général pour le Roi en Bretagne, et gouverneur de Nantes. Il étoit assez adroit à tout et particulièrement à la danse.

Il avoit épousé Mlle de Roussille, sœur de Mme de Fontanges, maîtresse de ce mariage; et, quoiqu'elle fût morte, le Roi lui avoit donné, en faveur de ce mariage, les survivances des charges de son père, avec augmentation d'appointements.

10. Prince de la maison de Lorraine et le cadet des cinq fils de M. le comte d'Harcourt, auquel il ressembloit beaucoup de taille et de visage. Il n'étoit plus fort jeune, mais il étoit adroit à toutes choses; il chantoit,

Roche-sur-Yon prit M. le prince d'Harcourt <sup>1</sup>. Le prix de ces courses étoit de l'argent que ceux qui couroient avoient mis, et les vainqueurs devoient le partager entre eux. On courut donc la bague d'abord en présence du Roi, de la maison royale et de toute la cour, et le parti de Monseigneur l'emporta de beaucoup; mais les uns et les autres ayant ensuite couru les têtes, le parti de M. le prince de La Roche-sur-Yon gagna d'une tête seulement; ainsi la partie fut remise à un autre jour. On courut donc, et cette seconde fois le parti de M. le prince de La Roche-sur-Yon gagna la course de bague et auroit aussi gagné celle des têtes, sans plusieurs accidents qui arrivèrent à ceux de son parti, ce qui fit gagner celui de Monseigneur, de sorte que la course fut encore remise à une autre fois <sup>2</sup>.

Dans ce temps-là, le Roi fit une distribution de bénéfices : il donna l'évêché de Sées à l'abbé Savary <sup>3</sup>, aumônier ordinaire de la Reine, l'évêché de Clermont à M. l'évêque de Mâcon, frère du marquis de Tilladet <sup>4</sup>, capitaine des Cent-Suisses de la garde du Roi; l'évêché de Mâcon à l'abbé de Saint-Georges, comte de Lyon <sup>5</sup>,

dançoit et dessinoit très bien. Il étoit brave et bon homme de cheval et avoit l'esprit badin et très agréable auprès des dames.

1. Prince de la maison de Lorraine, un des plus adroits hommes de son temps, et très brave. Il étoit fils du comte d'Harcourt, le jeune, c'est-à-dire du neveu du grand comte d'Harcourt, car il étoit le second des fils du duc d'Elbeuf, son frère aîné. Le prince d'Harcourt avoit épousé une des filles du feu comte de Brancas, frère du bossu duc de Villars, et sa femme étoit d'une grande piété.

2. Cette dernière course fut cause de plusieurs querelles, entre autres d'une entre M. le prince de La Roche-sur-Yon et M. le Grand, le premier se plaignant que l'autre avoit jugé mal à propos et que ce jugement l'avoit fait perdre; ces querelles furent cause qu'on ne recourut plus, quoique le prix n'eût pas été gagné.

3. D'une médiocre famille de Paris, mais d'ailleurs honnête homme, il y avoit trente-deux ans qu'il étoit au service de la Reine, et on lui avoit déjà refusé plusieurs évêchés; mais sa persévérance l'emporta, et il se servit à propos du crédit que la Reine avoit depuis quelque temps auprès du Roi, c'est-à-dire depuis qu'il n'avoit plus de maîtresses.

4. C'étoient des gentilshommes de Gascogne, dont le père, qui étoit fils d'un capitaine au régiment des gardes, épousa la sœur de M. Le Tellier dans les commencements de sa fortune. Ainsi le marquis de Tilladet étoit cousin germain de M. de Louvois, qui avoit beaucoup d'amitié pour lui et qui le poussa si loin qu'il le fit lieutenant général, maître de la garde-robe du Roi et ensuite capitaine de ses Cent-Suisses par la démission du marquis de Vardes, qui étoit depuis longtemps exilé.

5. Cette dignité de comte appartient aux chanoines de Saint-Pothin de Lyon, lesquels font des preuves de noblesse très exactes pour entrer dans ce chapitre.

l'un des députés de l'assemblée du clergé; et une abbaye à l'abbé de Montmoreau <sup>1</sup>.

Peu de jours après mourut la bonne femme Mme la duchesse d'Angoulême <sup>2</sup>, âgée de plus de quatre-vingts ans; elle étoit veuve de M. le comte d'Alais, fils de M. le duc d'Angoulême, qui étoit fils naturel du roi Charles IX.

On apprit dans le même temps que M. le duc de Verneuil <sup>3</sup>, fils naturel du roi Henri IV, étoit extrêmement malade, et, comme il avoit plus de quatre-vingt-deux ans, on ne douta pas qu'il ne mourût de cette maladie. Les courtisans, qui avoient de tout temps destiné le gouvernement de Languedoc à M. le prince de Conti, parce que Monsieur son père l'avoit longtems possédé, commençoient par avance à lui en faire les compliments, qui servoient à lui faire supporter plus patiemment une fièvre tierce dont il avoit déjà eu quelques accès. Mais M. le duc de Verneuil mourut, et la nouvelle de sa mort étoit à peine arrivée, que le Roi donna le gouvernement de Languedoc à M. le duc du Maine, son fils naturel <sup>4</sup>; et, comme il étoit en bas âge, il donna le commandement dans cette province à M. le duc de Noailles <sup>5</sup>, son capitaine des gardes du corps, avec 40 000 livres

1. Gentilhomme de Poitou, homme d'esprit, parent de M. de Montespan, qui lui fit donner ce bénéfice.

2. Elle étoit de la maison de La Guiche, de laquelle sont MM. de Saint-Géran.

3. Il étoit bâtard du roi Henri IV et de Mme d'Antragues, à laquelle ce prince donna depuis la duché de Verneuil. C'étoit le meilleur homme du monde, et le plus grand chasseur. Il avoit eu longtems de grands bénéfices, et même l'évêché de Metz, et sur ses vieux jours il les avoit quittés pour épouser la veuve du duc de Sully, qui étoit belle femme et fille du chancelier Séguier.

4. Les courtisans firent bien des raisonnemens sur ce sujet, sachant que Mme de Maintenon, qui avoit tout pouvoir auprès du Roi, n'aimoit point Mme de Montespan, mère de M. le duc du Maine; mais les plus habiles croyoient que Mme de Maintenon avoit obligé le Roi de faire ce présent au fils de Mme de Montespan parce qu'elle aimoit tendrement ce jeune prince, duquel elle avoit été gouvernante, et qu'elle avoit été bien aise de faire voir au public que si Mme de Montespan avoit fait sa fortune, elle la payoit alors de même monnoie en établissant son fils, bien loin d'être ingrate, comme elle l'en accusoit; enfin qu'elle avoit voulu faire comprendre au Roi qu'elle n'avoit rien de cher que ce qui lui étoit cher à lui-même, puisqu'elle le pressoit de faire du bien à ce jeune prince, quoique Mme de Montespan, sa mère, eût de si méchantes intentions contre elle.

5. Il étoit fils du défunt duc de Noailles, aussi capitaine des gardes du corps, lequel s'étoit fait duc et pair par son habileté, car on disoit que,

d'appointements, et la charge de capitaine des gardes de ce jeune prince au marquis de Montchevreuil <sup>1</sup>, qui étoit son gouverneur, et cet emploi lui devoit valoir 16 000 livres de rente.

Parmi ces nouvelles particulières, on en débitoit une de plus grande conséquence pour le royaume, car on assuroit que le pape envoyoit en France un légat *a latere* <sup>2</sup>, dont la présence auroit fort embarrassé les prélats qui composoient l'assemblée du clergé, car ils n'auroient pas pu lui refuser d'être présent à toutes leurs séances, puisqu'il auroit représenté le pape en personne. Cependant il sembloit que ce dessein faisoit voir que l'intention du pape alloit à accommoder les affaires, et qu'il n'envoyoit un légat que pour les aplanir et leur faire prendre le chemin de la douceur. On ne laissoit pas, dans l'assemblée du clergé, de travailler à examiner le dernier bref de Sa Sainteté et de le confronter à la lettre que M. l'archevêque de Reims avoit composée au nom de tous les prélats assemblés, qu'on avoit envoyée au pape de leur part, et dont ce bref <sup>3</sup> étoit proprement la réponse. De sorte que, en examinant tous les termes de la lettre, M. l'archevêque de Paris trouva à redire à quelques-uns qui s'y rencontroient, et, M. l'archevêque de Reims s'étant imaginé qu'il ne le faisoit que pour lui faire tort, ils se prirent de parole, et MM. les évêques de Meaux <sup>4</sup> et de

du temps que le Roi étoit encore jeune, — c'est-à-dire un peu après la mort du cardinal Mazarin, — il lui faisoit sous main donner des appréhensions pour sa vie, feignant aussi des avis qu'on lui avoit donnés de gens qui avoient dessein d'y attenter, et s'étoit par là rendu nécessaire.

Celui-ci avoit eu l'esprit d'être l'intime de Mme de Montespan, l'ami particulier de Mme de Fontanges, sans être brouillé avec Mme de Maintenon, et cela avec des manières qui paroissent aussi peu fines qu'agréables. Il étoit outre cela gouverneur du Roussillon et de Perpignan. Il avoit épousé la fille du duc de Bournonville.

1. Gentilhomme du Vexin que Mme de Maintenon avoit fait gouverneur de M. le duc du Maine, peut-être en dépit de Mme de Montespan, parce que sa femme étoit son intime amie. Elle lui avoit aussi fait donner la charge de gouvernante des filles d'honneur de Mme la Dauphine.

2. C'est-à-dire qui avoit toute l'autorité qu'auroit pu avoir le pape en personne.

3. Ce bref étoit beau, aussi bien que tous ceux qui l'avoient précédé au sujet de la régale; mais monsieur le Prince, qui étoit un homme d'un merveilleux esprit, assuroit qu'il n'étoit pas si bien écrit que les autres, et même que la plupart des citations n'en étoient pas véritables.

4. Il s'appeloit Benigne Bossuet, frère d'un maître des requêtes, originaire de Dijon, en Bourgogne; il avoit d'abord été fait évêque de Condom, par la réputation qu'il s'étoit acquise en prêchant, étant un des plus

Châlons <sup>1</sup> prirent hautement le parti de M. l'archevêque de Reims, qu'on disoit n'être pas le plus raisonnable. Peut-être que ce démêlé, joint à l'appréhension d'avoir un légat en France, fit remettre peu de temps après les séances du clergé <sup>2</sup>.

Sur la fin du mois de mai, le Roi donna l'intendance de Lyonnois à M. d'Amboille, maître des requêtes, fils de M. d'Ormesson <sup>3</sup> et digne héritier de sa vertu. Cette intendance étoit vacante par le retour de M. du Gué <sup>4</sup>, sous-doyen des conseillers d'État, lequel, après avoir longtemps gouverné le Lyonnois avec applaudissement, avoit demandé à venir se reposer et jouir de sa dignité.

## JUIN 1682

Le commencement du mois de juin fut signalé par l'exil d'un grand nombre de personnes considérables accusées de débauches ultramontaines <sup>5</sup>; le Roi ne les chassa pas de la cour tous

grands prédicateurs de son temps. Ensuite il avoit permuté son évêché contre un prieuré, et enfin sa haute réputation le fit choisir pour être précepteur de monseigneur le Dauphin, lequel, venant à se marier, il fut premier aumônier de madame la Dauphine, et ensuite le Roi lui donna l'évêché de Meaux.

C'étoit un des plus renommés évêques de France; et il avoit, pendant la grande faveur de Mme de Montespan, soutenu ouvertement le Roi dans les desseins qu'il avoit de la quitter pour se convertir. Il servoit encore l'Eglise actuellement par ses écrits contre les hérétiques, mais on auroit souhaité que dans l'assemblée du clergé il ne se fût pas si fort emporté contre les intérêts du pape.

1. Jeune évêque, homme de bien, frère du duc de Noailles. Il avoit d'abord été évêque de Cahors.

2. On disoit que l'assemblée étoit remise, mais tout le monde la croyoit tout à fait rompue.

3. Il avoit été longtemps maître des requêtes avec une haute réputation de probité, mais il s'étoit impatienté et avoit vendu sa charge. Il n'avoit pu depuis parvenir à être conseiller d'État, quoiqu'il méritât mieux de l'être que la plupart de ceux qui l'étoient.

4. Il étoit beau-frère de monsieur le chancelier et avoit bien servi le Roi dans cette intendance, où il falloit avoir bien des ménagements, parce que M. l'archevêque de Lyon, qui étoit aussi lieutenant général de la province et frère de M. le maréchal de Villeroy, qui en étoit gouverneur, y avoit toute autorité depuis longtemps et en étoit extrêmement jaloux.

5. Tous ces jeunes gens avoient poussé leurs débauches dans des excès horribles, et la cour étoit devenue une petite Sodome. Ils y avoient même fortement engagé M. le comte de Vermandois, amiral de France, fils naturel du Roi et de Mme la duchesse de La Vallière, lequel n'avoit que qua-

à la fois, mais il exila d'abord M. le prince de La Roche-sur-Yon, qu'il envoya à Chantilly auprès de monsieur le Prince, son oncle ; M. le prince de Turenne, et M. le marquis de Créqui <sup>1</sup>, lequel eut ordre d'aller à Strasbourg joindre le régiment royal d'infanterie dont il étoit colonel <sup>2</sup>. Quelques jours après, le Roi exila M. le chevalier de Sainte-Maure <sup>3</sup>, un des six seigneurs que Sa Majesté avoit mis auprès de monseigneur le Dauphin pour le suivre partout <sup>4</sup> ; M. le chevalier de Mailly <sup>5</sup>, qui avoit été élevé auprès de Monseigneur depuis son enfance ; M. de La Caille-motte <sup>6</sup>, fils de M. de Ruvigny, député général des huguenots ; M. de Mimeurre <sup>7</sup>, qui avoit été nourri page de la chambre de

torze ans, et ce fut ce qui les perdit, car ce prince, étant pressé par le Roi, les dénonça tous.

1. Fils du maréchal de Créqui, jeune, bien fait et très agréable de sa personne, brave et qui avoit beaucoup d'esprit, mais débauché outré.

2. On disoit que M. le duc de Vendôme étoit chassé, parce que dans le même temps il partit pour son château d'Anet. Mais on sut depuis que c'étoit un faux bruit.

On sut aussi que M. le duc de Gramont, fils du défunt maréchal du même nom et frère du célèbre comte de Guiche qui fit passer le Rhin à la nage aux troupes du Roi dans la guerre de 1672, seroit chassé comme les autres ; mais le Roi ne l'exila point, peut-être parce qu'il étoit gouverneur du Béarn, de la Basse-Navarre et de Bayonne ; mais on disoit qu'il avoit parlé de lui avec le dernier mépris.

3. Brave gentilhomme de la maison dont étoit M. le duc de Montausier, gouverneur de monseigneur le Dauphin. Aussi c'étoit lui qui l'avoit poussé à la cour ; il étoit colonel d'un régiment d'infanterie qu'il reçut l'ordre d'aller joindre.

4. Ces six seigneurs étoient : le marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine ; le comte de Cheverny, fils du marquis de Monglat, chevalier de l'ordre et maître de la garde-robe du Roi ; le marquis de Florensac, frère du duc d'Uzès ; le chevalier de Grignan, frère du marquis de Grignan, lieutenant général pour le Roi en Provence ; le comte de Thorigny, lieutenant pour le Roi en Normandie, et le chevalier de Sainte-Maure. Ils avoient chacun 6000 livres de pension du Roi.

5. C'étoit dommage de ce jeune gentilhomme, qui ne s'étoit laissé entraîner qu'à la mauvaise compagnie.

6. Il avoit du cœur et de l'esprit infiniment, ce qui l'avoit mis dans le monde, malgré les désagrémens naturels de sa personne. Il avoit une pension du Roi de 3000 livres, laquelle, selon toutes les apparences, étoit perdue pour lui. Il passa en Angleterre, et l'on disoit qu'il alloit se mettre dans le service de Suède.

7. Il étoit fils d'un conseiller du Parlement de Dijon et avoit témoigné tant d'esprit dans son enfance, qu'on l'avoit mis page de la chambre de Monseigneur avec le jeune La Chesnaye, fils de La Chesnaye, gentilhomme de la manche de Monseigneur. Mais Mimeurre se perdit par la débauche, au lieu que La Chesnaye se conserva par sa bonne conduite et par l'innocence de ses mœurs.

Monseigneur et qui étoit encore à son service avec 1000 écus de pension ; et M. le chevalier de Tilladet <sup>1</sup>, cousin germain de M. de Louvois, qui avoit été colonel de dragons et maréchal de camp. Ce dernier espéra quelques jours de se raccommo-der, mais à la fin il fallut partir comme les autres. Enfin le Roi chassa M. le comte de Roucy <sup>2</sup> et M. le vidame de Laon, enfans de M. le comte de Roye <sup>3</sup>, de la maison de La Rochefoucauld, huguenot, mais un des plus braves, des plus honnêtes et des meilleurs seigneurs du royaume. M. le duc de La Rochefoucauld employa tout son crédit auprès du Roi pour épargner un chagrin si mortel à son parent, qu'il aimoit fort ; mais le Roi fut inexorable en son endroit. Il accorda pourtant aux instantes prières de M. le Grand que M. le comte de Brionne, son fils aîné, ne fût point exilé comme les autres, quoiqu'il fût accusé de la même chose <sup>4</sup> ; mais M. le Grand ne put sauver M. le comte de Marsan, son frère, lequel, quoiqu'il ne fût pas chassé de la cour, fut néanmoins perdu dans l'esprit du Roi à n'en jamais revenir <sup>5</sup>. On accusoit encore un grand nombre de courtisans. M. le comte de Vermandois, amiral de France, qui n'avoit encore que quatorze à quinze ans, étoit fort mêlé dans ces débauches, et, le Roi l'ayant interrogé avec toute l'autorité d'un père et d'un roi, il n'avoit pas pu tenir contre lui et avoit tout avoué, de sorte que le Roi avoit su par lui tous ceux qui y avoient quel-

1. Il étoit frère du marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses, lequel fut aussi impliqué dans l'accusation ; aussi M. de Louvois, qui l'aimoit particulièrement, eut assez d'affaires à le conserver et fut obligé d'abandonner le chevalier.

2. Ils étoient tous deux très bien faits ; mais ils avoient un médiocre esprit, et on les plaignoit pour le moins autant pour l'amour de leur père que pour l'amour d'eux.

3. Il étoit un des plus anciens lieutenants généraux des armées du Roi et avoit très bien servi particulièrement dans les dernières guerres en Allemagne sous le maréchal de Créqui et sous feu M. de Turenne, duquel il avoit épousé la nièce, c'est-à-dire la sœur de M. de Duras, dont la mère étoit sœur de M. de Turenne.

4. On disoit que M. le Grand, voyant son fils prêt à se perdre, avoit averti le Roi de toutes ses débauches, et qu'il lui avoit demandé en grâce, en l'en avertissant, de ne pas chasser son fils. Si cela étoit vrai, c'étoit un tour bien habile.

5. Le Roi dit à M. le Grand qu'il avoit aimé et estimé M. de Marsan, mais qu'il ne pouvoit plus le regarder qu'avec horreur et que c'étoit un monstre qui avoit voulu corrompre son fils. Ce fils n'étoit pas Monsieur l'amiral, comme plusieurs l'entendoient, mais Monseigneur le Dauphin lui-même.

que part, ce qui fut cause de leur disgrâce. On en accusoit encore un grand nombre d'autres, mais au dixième de juin il n'y en avoit encore aucun de chassé que ceux que j'ai nommés.

Ce fut dans ce temps-là que le Roi nomma M. le marquis de La Trousse<sup>1</sup> lieutenant général de ses armées et gouverneur d'Ypres<sup>2</sup>, pour aller commander les troupes qu'il envoyoit en Italie autour de Casal<sup>3</sup>, sur le bruit des grandes levées que les Espagnols faisoient dans le Milanois.

Il choisit aussi M. du Bois-Baillet<sup>4</sup>, maître des requêtes, pour aller en Béarn en qualité de commissaire de Sa Majesté pour la réformation de la justice, pour les affaires de la religion et pour présider de sa part aux états de cette province. Il n'avoit pas la qualité d'intendant, mais il en avoit tous les honneurs, toutes les prérogatives et toute l'autorité<sup>5</sup>.

Vers le 15<sup>e</sup> de juin, on eut nouvelle que l'Impératrice étoit accouchée d'un fils, et, comme c'étoit une grande joie pour l'Empereur, on fit à Vienne de très grandes réjouissances. Tous les ministres des princes firent des feux de joie, et le marquis de Sébeville<sup>6</sup>, envoyé extraordinaire de France, fit mettre, au-dessus d'un magnifique feu d'artifice qu'il fit faire, un soleil qui étoit le corps de la devise du Roi, avec cette inscription pour âme : *Fulget ubique*, qui signifie : Il porte en tous lieux sa lumière.

1. Il étoit homme de condition, il avoit du mérite et du service, cependant il devoit toute sa fortune à M. de Louvois, qui l'avoit pris en amitié et l'avoit fait lieutenant général et gouverneur d'Ypres. Les courtisans ne le croyoient pas assez fort pour l'emploi que le Roi lui avoit donné.

2. Place considérable en Flandre. C'étoit la dernière que le Roi avoit conquise. Il la prit en 1678, et il l'avoit extrêmement fortifiée.

3. Ou plutôt pour appuyer les desseins de M. de Savoie, qui pouvoient n'être pas désavantageux à la France.

4. Il étoit maître des requêtes depuis peu d'années, mais homme d'esprit et de feu.

5. Il n'y avoit jamais eu d'intendant en cette province, où le Parlement de Pau avoit eu de tout temps toute l'autorité, et peut-être étoit-ce pour la réprimer qu'on y envoyoit un conseiller du Roi. D'ailleurs les affaires de la religion le requéroient, et il devoit tout d'un temps présider aux intérêts de la province, ce qui avoit jusqu'alors été fait par les intendants de Guyenne par une commission particulière.

6. Gentilhomme de Normandie, neveu du maréchal de Bellefonds, homme de cœur et bon gentilhomme, lieutenant de la compagnie de cheval-légers de la Reine.

La France n'avoit point d'ambassadeur auprès de l'Empereur, parce qu'il n'en envoyoit point au Roi.

Cette devise audacieuse, mise au milieu de Vienne, donna aux Allemands une ample matière de discourir.

Pendant une partie de leurs troupes filoit vers le Rhin, sous la conduite du comte de Leslie <sup>1</sup>, mais elles étoient encore en petit nombre. On disoit aussi qu'il en marchoit un autre corps vers le Tyrol pour entrer en Italie et que M. le duc de Bavière y devoit joindre ses forces et aller prendre le commandement en ce pays-là. C'est ce qui embarrassoit extrêmement Mme la duchesse de Savoie, car les ennemis de la France vouloient empêcher qu'elle n'envoyât le duc, son fils, achever son mariage avec la princesse de Portugal, appréhendant que dans les suites le Roi ne profitât des occasions qui se pourroient présenter d'envahir le Piémont et la Savoie pendant que le duc seroit en Portugal. Ce qui augmentoit encore son embarras étoit l'état où elle voyoit le duc, son fils, qui étoit extrêmement malade d'une fièvre continue <sup>2</sup>, et il ne manquoit pas de gens à la cour de France qui faisoient déjà des compliments à M. le comte de Soissons <sup>3</sup> sur ses prochaines espérances à la couronne de Savoie.

D'autre côté, les nouvelles qui vinrent de la maladie du roi d'Angleterre firent ouvrir les oreilles à beaucoup de gens, qui regardoient sa mort comme présente et qui envisageoient les changements qu'elle pouvoit apporter dans les affaires de l'Europe; mais on sut peu de jours après que son indisposition n'avoit pas eu de suite.

Le duc d'York, son frère, étoit auprès de lui; et l'on s'éton-

1. Il étoit fils d'un gentilhomme écossais, lequel fut celui qui tua Wallenstein, ce célèbre favori d'un empereur, qui vouloit déshonorer son maître.

2. Outre la violence de son mal, on attendoit tout de la délicatesse de sa complexion, qui venoit de ce qu'à l'âge de dix-huit mois on avoit été obligé de lui faire suer la v...., ce qu'on avoit fait en le mettant dans du pain chaud, cure tellement surprenante qu'on n'avoit jamais entendu parler d'une semblable.

3. C'étoit un prince de la maison de Savoie. Son père s'appeloit aussi M. le comte de Soissons et étoit fils du prince Thomas de Savoie, qui étoit frère du grand-père du petit duc de Savoie qui régnoit en 1682.

Le jeune comte de Soissons dont on parle ici étoit un homme d'un grand cœur et d'une grande élévation. Il étoit fils de la seconde des Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Il n'étoit pas le premier héritier présomptif de la couronne de Savoie, car il lui restoit un oncle, frère aîné de son père, lequel étoit sourd et muet de naissance, et qui néanmoins écrivoit très bien en espagnol et en italien. Il avoit plus de cinquante ans, et l'on ne croyoit pas qu'il fût en état d'avoir des enfants; il étoit toujours à la cour de Savoie.

noit, avec raison, qu'après avoir été chassé d'Angleterre <sup>1</sup> comme un proscrit, il fût alors les délices de la cour et du royaume. Il lui étoit même arrivé depuis peu un accident duquel il s'étoit tiré fort heureusement. Il étoit allé faire une promenade à la mer avec beaucoup de gens, mais son vaisseau s'entr'ouvrit, et, comme il se jeta dans la chaloupe pour se sauver, tous ceux qui étoient dans le vaisseau, quoiqu'ils vissent leur perte assurée, eurent un si grand respect pour lui, qu'il n'y en eut pas un qui se présentât pour entrer dans la chaloupe que ceux qu'il appela par leurs noms <sup>2</sup>; ainsi tous ceux qu'il appela se sauvèrent, et tous les autres furent noyés.

Peu de jours après, on sut que le prince Guillaume de Fürstenberg avoit été élu évêque de Strasbourg <sup>3</sup>, ce que l'on avoit toujours cru devoir arriver, parce qu'il avoit la protection du Roi et un grand nombre de neveux dans le chapitre.

On apprit aussi que les universités de Douai et de Besançon <sup>4</sup> avoient refusé d'enregistrer la déclaration du Roi touchant l'infailibilité du pape, et la Sorbonne <sup>5</sup> alloit suivre leur exemple, quand le premier président du Parlement de Paris <sup>6</sup> alla la trouver; et, après de grands éloges qu'il lui donna, lui fit des remontrances de la part de sa compagnie et l'exhorta de témoigner en cela sa complaisance aux volontés du Roi. Mais deux jours après, voyant que cela n'avoit de rien servi et que les docteurs avoient résolu de ne point enregistrer la déclaration, il

1. Pour avoir embrassé la religion catholique; il avoit été particulièrement persécuté par le duc de Monmouth, qui, étant l'ainé des fils naturels du roi, son frère, avoit des prétentions à la couronne. Ce n'est pas que les bâtards héritent en Angleterre, mais c'est qu'il prétendoit être légitime, étant venu avant le mariage de son père d'une demoiselle des Pays-Bas.

2. Rare exemple dans une nation aussi féroce que le sont les Anglois; peut-être que l'opinion qu'ils ont de la prédestination des hommes y contribue beaucoup.

3. A la place de défunt François Egon de Fürstenberg, son frère. Ce prince Guillaume étoit le même qui avoit été enlevé dans Cologne par les ordres de l'Empereur l'année 1673, à cause qu'il étoit dans les intérêts de la France, et détenu prisonnier à Vienne jusqu'à la paix de 1678. Il avoit la nomination de France pour le cardinalat.

4. Ces universités, dont les villes avoient été nouvellement conquises, étoient plus libres à dire leurs sentiments.

5. Faculté de théologie la plus célèbre de toute l'Europe.

6. Il s'appeloit Potier de Novion, homme d'esprit mais assez emporté, et tout dévoué à la cour.

leur manda de venir rendre compte de leurs actions au Parlement. Quand ils y furent venus, il fit un discours dans lequel il les traita fort injurieusement, mais ils s'en échauffèrent fort peu, et quelques-uns d'entre eux dirent en sortant de la grande chambre que les injures qu'ils venoient d'entendre de la bouche du premier président leur plaisoient beaucoup plus que les louanges qu'il leur avoit données deux jours auparavant <sup>1</sup>.

Cependant on parloit toujours des démêlés de la France avec Rome, et même l'on assuroit que le Pape avoit parlé des prélats de l'assemblée avec grand mépris, disant qu'il n'estimoit ni leurs personnes ni leur savoir, qu'il avoit déjà cassé ce qu'ils avoient fait, et qu'il casseroit bien encore ce qu'ils feroient, et qu'il trouveroit bien le moyen de les remettre dans leur devoir, mais ce qui le fâchoit étoit de voir arriver ces désordres sous le règne d'un prince aussi grand, aussi religieux et aussi bien intentionné que l'étoit le roi de France.

Ces jours-là, Monseigneur se trouva un peu indisposé en revenant de la chasse du loup, et, comme son indisposition étoit un enrouement qui lui ôtoit la voix, on le fit saigner, et deux jours après il se trouva presque entièrement guéri.

Ce fut aussi dans ce temps-là qu'on vit revenir à la cour le jeune comte de Königsmark, qui avoit couru un si grand risque en Angleterre. Le Roi le traita avec toute l'honnêteté imaginable, et, le lendemain de son arrivée, il lui donna la moitié du régiment d'infanterie de Fürstenberg, qui avoit appartenu au prince Guillaume <sup>2</sup>, en donnant l'autre moitié au comte Ferdinand de Fürstenberg, neveu de ce prélat.

Sa Majesté fit aussi le duc de Noailles et le chevalier de Sourdis <sup>3</sup> lieutenants généraux de ses armées.

Comme les bruits de guerre étoient la principale nouvelle du temps, on écouta avec quelque avidité celle de l'armement des Turcs pour secourir les rebelles de Hongrie : elle fut débitée

1. Noble et louable liberté de ces bonnes gens.

2. Lors évêque de Strasbourg; il avoit levé ce régiment en Allemagne au nom du Roi, quelques années avant la guerre de 1672.

3. Fils du défunt marquis de Sourdis, chevalier des ordres du Roi et gouverneur d'Orléans. C'étoit la faveur de M. de Louvois qui l'élevoit, et elle avoit été causée par l'amitié de Saint-Pouange, cousin germain de M. de Louvois et son premier commis.

premièrement par M. de Louvois, mais elle se trouva confirmée par les lettres de Venise et de toute l'Italie.

A celle-là succéda celle du départ de M. de Louvois, qui fit soupçonner quelque entreprise<sup>1</sup>; mais les plus habiles courtisans ne croyoient pas que le Roi voulût commencer la guerre le premier, s'il n'étoit bien assuré qu'on dût la lui faire au premier jour.

On eut dans ce même temps la nouvelle que M. le duc de Savoie étoit hors de danger, quoiqu'il lui restât encore une petite fièvre, et l'on sut que huit magnifiques vaisseaux étoient partis de Portugal pour venir prendre ce prince à Nice<sup>2</sup> et le porter en Portugal. Le Roi avoit offert à la reine de Portugal des vaisseaux pour mener le duc de Savoie à Lisbonne, mais cette princesse n'accepta pas l'offre du Roi, les Portugais étant trop glorieux pour épargner la dépense en une semblable occasion. Elle fit donc construire ces huit vaisseaux tout exprès, lesquels étoient d'une magnificence extraordinaire, et dont le plus grand étoit de quatre-vingts pièces de canon et les sept autres de soixante. Cette escadre étoit commandée en chef par le duc de Cadaval<sup>3</sup>, qui étoit le plus grand seigneur d'entre les Portugais, et il étoit accompagné de tous les principaux seigneurs du royaume.

D'autre côté, l'on avoit fait courir de mauvais bruits touchant M. de Guilleragues<sup>4</sup>, ambassadeur de France à Constantinople :

1. Parce que souvent ces sortes de voyage de M. de Louvois avoient précédé des entreprises de guerre; mais il n'y en avoit alors aucune apparence, parce que, les places du Roi n'étant pas achevées de fortifier, il ne paroissoit pas de bon sens qu'il commençât la guerre le premier.

2. La seule ville maritime des états de ce prince, qui disoit n'être tombé malade que du chagrin que lui donnoit le mariage que la duchesse, sa mère, le forçoit d'achever.

3. Il étoit de la maison royale de Portugal et avoit épousé en premières noces Mlle d'Harcourt, fille du jeune comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, de laquelle il n'avoit point eu d'enfants.

En secondes noces, il avoit épousé la fille aînée de M. le comte d'Armagnac, prince de la maison de Lorraine, grand écuyer de France, qui étoit très jeune et très belle, tenant sa beauté de son père et de sa mère, laquelle étoit fille du vieux maréchal de Villeroy. Il avoit plusieurs enfants de cette jeune princesse.

4. Il avoit été autrefois président au Parlement de Bordeaux; ensuite il fut secrétaire des commandemens de feu M. le prince de Conti, après la mort duquel il acheta la charge de secrétaire du cabinet du Roi, laquelle il revendit pour payer ses dettes; enfin M. de Seignelay lui fit donner l'ambassade de Constantinople. Il étoit homme de cœur et avoit l'esprit fort agréable.

on disoit que le grand visir lui demandoit, pour le débris que Duquesne avoit fait en canonnant Scio, sept cents bourses, qui reviennent à peu près à un million de notre monnoie ; qu'il les avoit refusées, et que, sur ce qu'il avoit voulu renvoyer en France sa femme et sa fille, on les avoit empêchées avec menaces de se rembarquer ; il couroit même un bruit que le Grand Seigneur l'avoit fait enfermer dans les Sept Tours <sup>1</sup>, et que Duquesne, qui commandoit encore les vaisseaux de France dans l'Archipel, s'étoit rapproché de Constantinople dans le dessein de canonner le sérail <sup>2</sup> jusqu'à ce qu'on lui eût rendu notre ambassadeur. Mais Duquesne revint à Toulon peu de jours après, et l'on sut que Guilleragues étoit paisible dans son palais, quoiqu'on l'observât et qu'on lui demandât toujours les sept cents bourses.

A peine étoit-il arrivé, qu'il se prépara pour partir avec d'autres vaisseaux et aller faire la guerre aux Algériens <sup>3</sup>, qu'on sut être fort alarmés, et même ils avoient fait témoigner par leurs correspondants qu'ils étoient dans le dessein de renouveler la paix.

Cependant il y eut six pauvres docteurs de Sorbonne, qui, s'étant signalés par leurs avis dans leur compagnie, furent exilés en divers endroits du royaume. On disoit aussi que M. le chevalier de Lorraine <sup>4</sup> avoit eu ordre de ne venir pas si souvent à

1. Prison de Constantinople de laquelle on ne sort presque jamais, principalement les chevaliers de l'ordre de Malte, qu'on n'en laisse jamais sortir quand ils y sont une fois entrés.

2. Palais du Grand-Seigneur, dans lequel il est enfermé avec toutes ses sultanes et toute sa cour. Il est d'une prodigieuse étendue et situé sur le bord de la mer, sans aucune fortification qui le couvre ; aussi, quand les vaisseaux sont une fois dans le canal de Constantinople, rien ne les empêche de canonner le sérail, qui n'a aucune défense.

3. C'est-à-dire aux habitants d'Alger, ville d'Afrique, et aux habitants du royaume qui en dépend, lesquels sont tous pirates de profession et ne vivent que de leurs pirateries. Ils avoient déclaré la guerre à la France depuis près d'un an et avoient déjà pris un grand nombre de vaisseaux marchands, et l'on vouloit les forcer à rendre tout ce qu'ils avoient pris.

4. Il étoit perdu dans l'esprit du Roi par les mêmes raisons qui avoient perdu M. le comte de Marsan, son frère, car il étoit aussi accusé d'avoir voulu corrompre Monseigneur le Dauphin, et on l'en soupçonnoit d'autant plus aisément qu'il n'avoit pas bonne réputation et qu'il étoit suspect de grandes débauches avec Monsieur, frère unique du Roi.

Sa Majesté, le voyant un jour auprès d'Elle à la chasse du cerf, appela M. le Grand, son frère aîné, et lui dit qu'il croyoit que c'étoit assez qu'il souffrit, pour l'amour de Monsieur, que le chevalier de Lorraine restât à la cour, et que, comme il ne prenoit pas les mêmes plaisirs que lui, il n'étoit

la cour, et cet ordre, qui devoit fort chagriner Monsieur, frère unique du Roi, dont il étoit le favori, lui fut donné de la part du Roi par M. le Grand, son frère aîné.

A peu près dans le même temps, on porta au Parlement de Paris de la part du Roi une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, son fils naturel, à l'égard de la souveraineté de Dombes, que Mlle de Montpensier lui avoit donnée, par laquelle le Roi déclaroit qu'il n'entendoit point que cette souveraineté relevât en aucune manière de la couronne, mais qu'elle fût seulement sous sa protection, comme une souveraineté moindre sous la protection d'une plus grande; qu'elle eût d'ailleurs toutes les prérogatives des véritables souverainetés, et que les conseillers du Parlement de Dombes <sup>1</sup> pussent gagner en y servant leur ancienneté pour être maîtres des requêtes <sup>2</sup> et pour parvenir à de plus grandes charges. Cette déclaration parut étrange, parce qu'elle dérogeoit aux droits de la couronne <sup>3</sup>, et le

pas juste qu'il vint prendre avec lui le plaisir de la chasse du cerf; ainsi qu'il pouvoit l'avertir de ne se trouver devant lui qu'en présence de Monsieur.

Il y avoit eu depuis peu de grands démêlés dans la maison de Monsieur à son occasion. On disoit que Mlle de Théobon, qui avoit été autrefois fille d'honneur de la Reine et à laquelle Monsieur avoit donné retraite en sa maison, peu de temps après que le Roi eut licencié la chambre des filles, s'étant mise bien avant dans les bonnes grâces de Madame, l'avoit avertie des débauches de Monsieur; que cette princesse s'en étoit plainte hautement; qu'elle avoit déclamé contre le chevalier de Lorraine, et qu'elle avoit parlé trop librement de la conduite de Monsieur, parce qu'elle avoit vu que le Roi lui avoit fait une grosse réprimande à propos des affaires courantes, et de la conduite de M. de Marsan et du chevalier de Lorraine; mais que le Roi ne l'avoit pas trouvé bon, et que Monsieur s'en étant plaint à lui, il en avoit témoigné quelque chose à Madame, et qu'il s'en étoit fallu fort peu que Mlle de Théobon n'eût été chassée. Cependant, au 2<sup>e</sup> de juillet, Monsieur, étant revenu à la cour de sa maison de Saint-Cloud, où il avoit été un mois, le visage de Madame parut fort serein, et l'on vit le Roi la traiter aussi honnêtement qu'à son ordinaire, mais la cabale des Lorrains parut toujours fort consternée.

1. Ce Parlement avoit été jusqu'alors dans une moindre considération que la plupart des sièges présidiaux.

2. Le Roi avoit depuis quelques années fait une ordonnance par laquelle on ne pouvoit devenir maître des requêtes sans avoir été assez longtemps officier dans une cour souveraine ou tout au moins avocat.

3. Les gens d'esprit disoient même qu'il n'y avoit point de politique à Mme de Montespan d'avoir poussé les choses si loin, parce que quelqu'un des rois à venir ne manqueroit pas de prendre de l'ombrage des grands droits de la souveraineté de Dombes ou de mettre la main sur cette souveraineté pour ôter au souverain le moyen de remuer, car elle est située sur les frontières de la Suisse et de la Savoie.

procureur général du Roi <sup>1</sup> étant venu à la cour faire quelques remontrances, quoique inutilement, fut enfin obligé de donner ses conclusions pour l'enregistrement, mais il les donna de manière qu'on vit bien qu'il obéissoit et qu'il n'approuvoit pas <sup>2</sup>. Le Parlement, qui étoit dans les mêmes sentiments, ne voulut pas désobéir, mais il délibéra s'il feroit mettre dans l'enregistrement qu'il étoit fait par ordre exprès de Sa Majesté, ce qui n'ayant pas été trouvé à propos, il fit seulement enregistrer au bout de la déclaration la lettre de cachet par laquelle le Roi avoit ordonné d'en faire l'enregistrement.

## JUILLET 1682

Le commencement du mois de juillet fournit une nouvelle qui fut bien agréable au peuple de Paris et que la cour reçut avec joie : ce fut la séparation de l'assemblée du clergé, que le Roi remit à quatre mois. Le peuple étoit persuadé que cette assemblée brouilloit la France avec le Pape, et que les évêques qui la composoient étoient cause de la disgrâce des docteurs de Sorbonne qui avoient été exilés, la plupart desquels étoient curés ou vicaires des paroisses de Paris ; et les courtisans, qui appréhendoient avec raison les suites que pouvoient avoir les démêlés de la France avec la cour de Rome, étoient persuadés que la rupture de l'assemblée étoit un préliminaire d'accommodement. Ils croyoient aussi que la mésintelligence des archevêques de Reims et de Paris <sup>3</sup>, qui avoient eu encore un nouveau démêlé depuis quelques jours, avoit avancé l'exécution du dessein que le Roi avoit formé depuis longtemps de séparer l'assemblée, et l'on murmuroit de certain bref que le Pape lui avoit écrit nouvellement, lequel, à ce qu'on disoit, étoit plein de force et de bonté tout ensemble.

1. C'étoit M. de Harlay, dont le père étoit mort dans la même charge : il étoit homme d'esprit, grand magistrat et s'étoit fait un extérieur de censeur conforme aux fonctions de la charge qu'il faisoit.

2. Il avoit accoutumé de mettre dans ses conclusions : *Je n'empesche pour le Roi*, et il mit dans celle-ci : *Je ne puis empescher pour le Roi*.

3. On s'imaginait qu'il étoit bien aise de contribuer à faire rompre l'assemblée, afin de se faire un mérite auprès du pape dans le dessein de parvenir au cardinalat.

Il courut un bruit en ce temps-là que Duquesne avoit envoyé un courrier à la cour pour s'excuser, sur son indisposition, d'aller commander la flotte contre les Algériens, soit qu'il fût malade effectivement, étant âgé de plus de quatre-vingts ans, et venant de faire une campagne de dix-huit mois tout entiers, soit qu'il se fit prier pour qu'on lui donnât la charge de vice-amiral du Levant, qu'il souhaitoit depuis longtemps <sup>1</sup>.

**4 juillet.** — Mais cette nouvelle fit bien moins de bruit que celle que le Roi débita le 4<sup>e</sup> de juillet : Sa Majesté dit que les Turcs avoient dépossédé Michel Abaffi de la principauté de Transylvanie et qu'ils en avoient donné l'investiture au comte Tœckœli, chef des rebelles de Hongrie contre l'Empereur, lequel Tœckœli avoit épousé la veuve du prince Rakoczy, qui avoit été prince de Transylvanie auparavant Michel Abaffi. Ce changement étoit très important pour la France, car on assuroit qu'elle donnoit pension depuis longtemps au comte Tœckœli, et l'on ne doutoit pas que, se voyant devenu si puissant par la protection des Turcs, il ne les engageât à donner bien des affaires à l'Empereur <sup>2</sup>.

Il vint aussi ces jours-là un bruit que peu de gens crurent véritable ; on disoit qu'il étoit revenu de Constantinople un dragon de nos troupes qui avoit été pris par les Turcs en Candie, lorsque M. le duc de Beaufort <sup>3</sup> et M. le duc de Navailles <sup>4</sup> man-

1. Peut-être espéroit-il qu'en se faisant souhaiter on le feroit maréchal de France, quoique huguenot.

2. Ce qui auroit assuré la paix à la France, car, si l'Empereur avoit eu les Turcs sur les bras en Hongrie, il auroit eu assez d'affaires.

3. Amiral de France, second fils de César, duc de Vendôme, qui étoit fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, prince très brave et fort populaire ; il ne l'avoit que trop fait voir dans les guerres civiles pendant la minorité du Roi.

4. Gentilhomme de Béarn, qui avoit commencé par être enseigne dans le régiment d'infanterie de la marine en quittant les chausses de page qu'il avoit portées chez M. le cardinal de Richelieu, devint depuis, par son mérite, soutenu de la faveur du cardinal Mazarin, capitaine lieutenant de la compagnie des cheveu-légers de la garde du Roi, duc et capitaine général.

Depuis, sa femme, qui étoit dame d'honneur de la Reine, ayant déplu au Roi, on les obligea l'un et l'autre à se défaire de leurs charges. Dans la suite, on lui donna le gouvernement du pays d'Aunis, et puis le Roi le choisit pour commander les 6000 hommes qu'il envoyoit au secours de Candie. Au retour de cette expédition, où il ne fut pas heureux, il commanda les armées du Roi sous Monsieur le Prince et fut fait maréchal de France.

quèrent à secourir la ville capitale de ce royaume, avec les troupes que le Roi avoit envoyées pour en faire lever le siège; que ce dragon s'étoit sauvé des Sept Tours, où les Turcs l'avoient enfermé, croyant qu'il étoit un homme de qualité; qu'il assuroit avoir vu plusieurs fois dans cette prison M. le duc de Beaufort, que tout le monde croyoit avoir été tué à la même sortie où le dragon avoit été pris; qu'il étoit encore en bonne santé quand il avoit trouvé moyen de se sauver; qu'il le connoissoit parfaitement, l'ayant vu mille fois avant sa prison, et qu'il ne paroissoit sur son visage aucune différence, hormis qu'il avoit une fort grande barbe blonde. Cette nouvelle paroissoit ridicule; mais, comme M. le duc de Beaufort étoit un homme d'un grand rang, elle ne laissoit pas de faire un assez grand bruit à la cour <sup>1</sup>.

Les prélats de l'assemblée du clergé, après avoir eu leurs ordres pour se séparer, vinrent en corps ou, pour mieux dire, par députation, prendre congé du Roi; et, dans le compliment que l'archevêque de Paris lui fit à leur tête, il le conjura de tenir la main à l'exécution de toutes les choses qui avoient été résolues pour l'extirpation de l'hérésie des calvinistes; citant même que le roi François I<sup>er</sup> avoit dit, en une pareille occasion, qu'il auroit voulu donner son bras droit pour voir tous ses sujets unis dans la profession de la foi orthodoxe. Le Roi, après leur avoir témoigné qu'il étoit très content de leur conduite <sup>2</sup> dans l'assemblée, leur promit de continuer comme il avoit fait jusqu'alors de leur donner sa protection pour leur aider à extirper entièrement l'hérésie, et dit ces propres termes : « Je suis honteux de le dire moi-même, mais je donnerois ma vie de bon cœur, pour voir tous mes sujets réunis dans le giron de l'Église catholique. »

Le lendemain de cette députation, M. de Louvois arriva de son voyage des Pays-Bas, où il avoit visité les places que le Roi y faisoit fortifier. On s'étoit imaginé qu'il n'y étoit allé que pour traiter avec monsieur l'électeur de Trèves de la forteresse d'Eher-

1. Outre que la charge d'amiral de France avoit été donnée à M. le prince de Vermandois, fils naturel du Roi, et que le retour de M. de Beaufort l'auroit embarrassé, parce que la marine avoit absolument changé de face et que M. de Seignelay y commandoit beaucoup plus que l'amiral.

2. Il n'avoit néanmoins pas grand sujet d'être content, car ils lui avoient fait des affaires avec le Pape très mal à propos.

breistein<sup>1</sup>, et même qu'il avoit fait porter avec lui une somme d'argent très considérable, que le Roi devoit donner à cet archevêque pour lui remettre entre les mains cette importante place; mais ces bruits n'avoient guère de fondement.

On sut, en ce temps-là, que la santé de M. le duc de Lorraine s'étoit rétablie, et qu'il espéroit même être en état de commander les troupes de l'Empereur.

Les nouvelles de la santé de M. le duc de Savoie n'étoient pas si bonnes, et l'on assuroit que la fièvre l'avoit repris et qu'il étoit en grand danger de sa vie, au grand regret du duc de Cadaval, qui étoit arrivé depuis peu de jours à Turin avec tous les seigneurs Portugais. Cette nouvelle étoit de grande conséquence, et l'on parloit déjà de faire épouser Mme la duchesse de Savoie à M. le comte de Soissons<sup>2</sup>.

Le Roi fit mettre en ce temps-là dans la Bastille le comte Primi de San Maiolo<sup>3</sup>, gentilhomme de Lombardie; mais ses amis espéroient fortement de l'en voir sortir bientôt, ayant appris que tout son crime étoit d'avoir parlé désavantageusement des Anglois et des Hollandois dans l'histoire de la dernière guerre de Hollande qu'il avoit depuis peu donnée au public.

Sa prison, qui avoit servi de matière aux discours des courtisans, d'ailleurs peu occupés, avoit suivi de près la nouvelle du

1. Cette forteresse est à la jonction de la Moselle avec le Rhin, au delà de ce fleuve à l'égard de la France; elle est située sur un rocher presque inaccessible et commande la ville de Coblenz, qui est dans la fourche que les deux rivières font en se joignant. C'est ce qui rend Eherbreistein d'une extrême conséquence, parce qu'elle est maîtresse du Rhin et de la Moselle.

2. Cette nouvelle étoit sans fondement, et l'on assuroit même que Mme de Savoie, quoique encore assez jeune, ne pouvoit plus avoir d'enfants.

3. Quand il vint en France, on ne le connoissoit pas pour être homme de qualité; il se vantoit de connoître l'avenir; et la curiosité des femmes le mit pendant deux années dans une grande vogue, mais il se lassa d'un si mauvais métier, et, comme il étoit homme d'esprit, il se mit en tête d'écrire en italien l'histoire de la guerre qui avoit commencé en 1672 et qui venoit de finir; il fit même parler au Roi de son dessein, et il l'approuva. On disoit aussi que, lui ayant donné permission en bonne forme de faire imprimer son livre, il lui avoit même donné de quoi en faire les frais. Mais il fut la victime de la politique, et, comme dans la conjoncture présente, on ménageoit avec soin les Anglois et les Hollandois, lorsqu'ils se plainquirent que Primi avoit parlé d'eux désavantageusement dans son histoire, on le fit mettre à la Bastille, d'autant plus facilement que les Hollandois disoient avoir fait depuis peu supprimer un livre imprimé en leur pays, parce qu'il parloit avec désavantage de la France.

combat que le marquis d'Humières <sup>1</sup> avoit fait à Lille en Flandre contre le prince de Morbecque <sup>2</sup> à l'occasion d'une belle demoiselle <sup>3</sup> de ce pays-là. Ils furent séparés par le marquis de Richelieu <sup>4</sup>, qui étoit avec eux lorsqu'ils se querellèrent et qui ne put empêcher que le prince de Morbecque ne fût légèrement blessé de deux coups d'épée. Comme c'étoit une querelle arrivée sur-le-champ, où il n'y avoit aucune suspicion de duel <sup>5</sup>, on ne crut pas qu'ils fussent assez malheureux pour en être punis; cependant le maréchal d'Humières, père du marquis, qui étoit gouverneur général des Pays-Bas françois, ne laissa pas de les faire arrêter tous deux et d'en donner avis au Roi, qui renvoya la connaissance de la chose au Parlement de Tournay <sup>6</sup>, pour examiner si c'étoit véritablement une simple rencontre <sup>7</sup>.

Sa Majesté donna, presque dans le même temps, l'évêché de Castres à M. l'abbé de Maupeou <sup>8</sup>, qui faisoit alors la charge

1. Il étoit fils du maréchal d'Humières et colonel d'un régiment d'infanterie. Il y avoit déjà quelques années qu'il servoit. Il étoit alors à Lille, ville capitale des conquêtes du Roi en Flandre, auprès du maréchal, son père, qui étoit gouverneur général : magnifique établissement qu'il devoit à la faveur de M. de Louvois.

2. Il étoit de la maison de Montmorency; il avoit toute sa vie servi le roi d'Espagne, de qui il étoit né sujet; mais, par le dernier traité de paix, toutes ses terres étant demeurées sous la domination de la France, et n'étant pas d'ailleurs satisfait des Espagnols, il avoit quitté leur service et se tenoit en France, où il n'avoit toutefois aucun emploi.

3. Elle s'appelloit Mlle de La Rienderie; sa mère étoit une très belle personne.

4. Il étoit fils du défunt marquis de Richelieu et neveu de M. le duc de Richelieu, duquel il étoit présomptif héritier, ce duc n'ayant point d'enfants. C'étoit un des plus agiles et des plus adroits hommes du monde; et d'ailleurs d'un commerce très doux et très honnête.

5. Le Roi avoit autrefois fait un édit pour empêcher les duels dans son royaume, par lequel tout homme qui se battoit en duel étoit condamné à être pendu et ses biens confisqués à l'hôpital-général.

Il avoit tenu bon à ne vouloir donner grâce à aucun de ceux qui depuis ce temps-là avoient été convaincus de duel; mais, depuis peu, il avoit encore ajouté plusieurs ordonnances très sévères pour empêcher les querelles qui sont toujours la cause des duels.

6. Le Roi avoit établi un Parlement nouveau à Tournay pour rendre la justice dans toutes ses conquêtes des Pays-Bas, et c'étoit renvoyer le marquis d'Humières dans un tribunal bien favorable.

7. Les simples rencontres n'étoient pas punies aussi sévèrement que les duels et même n'y ayant point d'exemple d'un châtement pour de simples rencontres.

8. Fils de M. de Maupeou, président aux enquêtes du Parlement de Paris. Ils étoient d'une bonne race et fort attachés au service du Roi. Le

d'avocat général du Grand-Conseil, qu'il avoit eue par la mort de son frère aîné, qui avoit été un homme de très grandes espérances. On sut aussi que M. l'évêque de Mâcon, frère du marquis de Tilladet, auquel le Roi avoit donné l'évêché de Clermont, l'en avoit très humblement remercié, disant qu'il ne se sentoit ni assez de santé ni assez de suffisance, pour gouverner un diocèse composé d'un si grand nombre de paroisses. Ainsi le Roi donna l'évêché de Clermont au comte de Saint-Georges, auquel il avoit destiné celui de Mâcon, si M. de Tilladet s'étoit pu résoudre à le quitter.

La grossesse de Madame la Dauphine continuant heureusement, on jugea qu'il étoit à propos de la saigner pour faciliter son accouchement, parce qu'elle étoit dans son neuvième mois, et l'on ne douta pas, après sa saignée, qu'elle n'accouchât dans peu de jours; mais tout le monde fut trompé dans ses conjectures, et, neuf jours s'étant passés sans qu'elle accouchât, on commença de soupçonner qu'on n'avoit pas bien compté le temps de sa grossesse.

Le Roi voulut bien alors donner fin à la chambre qu'il avoit établie à l'arsenal de Paris pour juger les accusés de poison et de magie, ce qui donna bien de la joie à ceux qui la composoient, lesquels étoient fort ennuyés d'entendre parler tous les jours de ces matières abominables.

**21 juillet.** — Le 21<sup>e</sup> de juillet, le Roi fit mettre à la Bastille le marquis de Mouy <sup>1</sup>, sur la plainte que fit Mme la comtesse de

président avoit eu cinq frères qui avoient servi dans les armées avec applaudissement, quatre desquels qui avoient été tués officiers dans le régiment des gardes, et le cinquième, qui en avoit été major, étoit mort gouverneur d'Ath.

Le fils aîné du président, jeune homme qui, par son mérite, auroit pu dans la suite prétendre à toutes les charges de la robe, mourut à la fleur de son âge, regretté de tout le monde; un de ses cadets fut tué à la bataille de Saint-Denis, que le prince d'Orange donna contre M. le maréchal duc de Luxembourg, quoiqu'il eût dans sa poche le traité de paix signé. L'évêché de Castres étoit vacant par la mort du frère de feu M. le président Tubeuf, secrétaire des commandements de la reine-mère, Anne d'Autriche.

1. Il étoit fils du défunt prince de Ligne, en Hainault, lequel étoit mort gouverneur de Milan pour le roi d'Espagne; mais le marquis de Mouy étoit un cadet qui, s'étant trouvé avoir en France 60 000 livres de rente de bien substitué, son père l'y avoit fait élever de jeunesse, et il s'y étoit absolument établi. Il y avoit épousé depuis peu la fille du comte Carlo Broglie, Piémontais, qui, par ses services et ceux de son frère aîné, avoit

Mansfeld <sup>1</sup> de ce que les laquais de ce jeune seigneur ayant insulté les siens devant la porte des Tuileries <sup>2</sup>, au lieu de lui en faire ses excuses, il étoit venu chez elle la menacer de maltraiter ses domestiques, si elle ne lui faisoit raison de leur insolence.

Sa Majesté donna aussi dans le même temps une pension de 10 000 livres au marquis de Montchevreuil, gouverneur de M. le duc du Maine, au lieu de la charge de capitaine des gardes de ce jeune prince dans son gouvernement de Languedoc, qu'il lui avoit auparavant destinée.

On recommençoit à parler de la marche des Impériaux, et les seigneurs Allemands qui faisoient leurs exercices à Paris, et qui venoient souvent à la cour, assuroient qu'il en marchoit plus de 25 000 vers le Rhin en trois corps; on murmuroit même de certain voyage que M. de Louvois devoit bientôt faire du côté de Strasbourg.

Cependant il assuroit toujours que les Turcs faisoient de grands préparatifs du côté de la Hongrie; qu'ils ne vouloient point renouveler la trêve avec l'Empereur, disant qu'il n'étoit pas encore temps, et qu'il falloit attendre qu'elle fût expirée, et qu'un envoyé de Caprara, qui étoit ambassadeur de l'Empereur à la Porte <sup>3</sup>, avoit, en venant de Constantinople, trouvé soixante et dix pièces de canon, que ces infidèles amenoient à Bude <sup>4</sup>. Ces discours de M. de Louvois étoient d'autant plus croyables qu'ils s'accordoient avec les nouvelles qu'on avoit d'Allemagne, et avec la *Gazette de Hollande*, laquelle ne pouvoit être suspecte

fait une grosse fortune en France. Le comte de Broglie avoit épousé la sœur du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi.

1. C'étoit une demoiselle de Lorraine, que le vieux duc de Lorraine défunt avoit épousée par amour peu d'années avant sa mort. Elle se remarqua depuis par amour au comte de Mansfeld, qui étoit honnête homme et de bonne maison, mais cadet d'Allemagne, et par conséquent fort pauvre. L'Empereur l'ayant envoyé auprès du Roi en qualité d'envoyé extraordinaire, et, sa négociation n'ayant pas réussi, il s'en retourna en Allemagne, laissant la comtesse, sa femme, à Paris pour quelque temps, parce qu'il devoit revenir, et effectivement l'Empereur, l'ayant nommé pour son ambassadeur extraordinaire en Espagne, on l'attendoit de jour en jour à Paris quand sa femme eut à démêler avec le marquis de Mouy.

2. Admirable jardin que le Roi avoit fait faire devant son palais à Paris.

3. C'est la cour du Grand-Seigneur.

4. Autrement dite Offen, grande ville sur le Danube, qui est de la domination des Turcs, sur la frontière de Hongrie.

sur cette matière, car elle ne flattoit jamais la France, et elle cachoit toujours les désavantages de ses ennemis.

La cour écoutoit ces nouvelles générales avec assez de tranquillité, quand une querelle qui arriva entre M. le prince de Conti et M. le chevalier de Lorraine lui donna bien du mouvement : il y avoit longtems que M. le prince de Conti croyoit avoir sujet de se plaindre de M. le chevalier de Lorraine ; il l'accusoit d'avoir tenu plusieurs discours à son désavantage, injurieux à la réputation de Mme la princesse de Conti, et qui déniroient M. le prince de La Roche-sur-Yon et M. de Vermandois ; il étoit même persuadé que Monsieur, frère du Roi, à l'instigation du chevalier de Lorraine, son favori, avoit tenu les mêmes discours de lui et de la princesse son épouse, et il prétendoit en avoir des preuves indubitables. Il résolut donc de se venger du chevalier de Lorraine ; et, après avoir longtems cherché les occasions de lui parler sans témoins pour lui faire connoître son ressentiment, enfin il le trouva un soir à Versailles, comme il sortoit de l'appartement du cardinal de Bouillon<sup>1</sup> avec son frère, le comte de Marsan ; il les suivit, et, voyant qu'ils se promenoient dans la plus grande des allées du jardin, il s'approcha d'eux et leur parla de mille choses indifférentes tant qu'il crut qu'on le pouvoit entendre ; mais, sitôt qu'il ne vit plus personne autour de lui, il dit au chevalier de Lorraine qu'il avoit depuis très longtems sujet de se plaindre des discours qu'il tenoit de lui et de toute sa maison, et qu'il vouloit en tirer raison en se battant contre lui. Le chevalier de Lorraine fut assez surpris de ce compliment, auquel il ne s'attendoit pas, mais il se remit d'abord et accepta le parti que M. le prince de Conti lui proposoit ; cependant après avoir accepté, il lui demanda s'il n'y avoit point de moyen de se justifier dans son esprit. M. le prince de Conti lui répondit que, après la démarche qu'il venoit de faire à son égard, il auroit sujet de croire qu'il avoit peur de lui s'il prenoit le parti d'écouter sa justification, mais qu'il l'écouteroit volontiers après qu'il se seroit battu contre lui. Le chevalier de Lorraine lia donc la partie avec lui, et, le comte de Marsan ayant

1. Frère du duc de Bouillon et neveu de feu M. de Turenne, dont la faveur l'avoit dans une tendre jeunesse élevé au cardinalat et à la charge de grand aumônier de France. Le Roi lui avoit depuis donné de grands biens en bénéfices.

dit qu'il en vouloit être, M. le prince de Conti le prit au mot et lui promit de lui donner un homme pour se battre contre lui. Sur quoi M. de Marsan lui répondit qu'il ne vouloit se battre que contre un prince <sup>1</sup>, et, M. le prince de Conti lui ayant dit qu'il n'avoit qu'à choisir et qu'il n'y en avoit point à la cour qui ne le servît avec joie, M. de Marsan lui dit qu'il seroit bien aise de se battre contre M. le comte de Soissons, duquel il n'avoit d'ailleurs pas grand sujet d'être content <sup>2</sup>. M. le prince de Conti lui donna sa parole pour Monsieur le comte, l'assurant qu'il ne s'en dédieroit point <sup>3</sup>. Le lieu, le jour, l'heure et les armes du combat furent donc résolus <sup>4</sup>, et M. le prince de Conti se retira à sa chambre pour envoyer avertir M. le comte de Soissons, ne doutant pas que deux jours après il n'eût le plaisir de se satisfaire contre le chevalier de Lorraine. Mais la médisance dit qu'il avoit à peine le dos tourné qu'un des deux frères alla en donner avis à Monsieur <sup>5</sup>, qui courut en avertir le Roi. Sa Majesté envoya sur-le-champ le sieur de Batiment <sup>6</sup>, lieutenant de ses gardes du corps, à l'appartement de M. le prince de Conti, lui dire qu'il avoit ordre du Roi de se tenir auprès de sa personne

1. Le grand comte de Harcourt, son père, n'avoit pas tant fait le renchéri : il avoit plusieurs fois tiré l'épée contre des gentilshommes ; aussi n'y en a-t-il point qui ne fit tirer l'épée à ces messieurs les princes étrangers, s'il se trouvoit offensé par eux.

2. Quand on dit cela dans la suite à M. le comte de Soissons, il répondit froidement qu'il s'étonnoit fort que M. de Marsan, le trouvant tous les jours seul à seul comme il le trouvoit, il ne l'eût pas déjà attaqué, puisqu'il lui vouloit tant de mal.

3. Il en pouvoit répondre hardiment, M. le comte de Soissons étant un des plus braves hommes de son temps.

4. Les Lorrains firent une grande sottise d'accepter le combat s'ils avoient envie d'en donner avis, car, quoiqu'il y eût des ordonnances très rigoureuses contre les duels, c'étoit se déshonorer dans le monde que de ne se battre pas après en avoir donné sa parole ; mais une fausse vanité les trompa. Ils crurent avoir ville gagnée que de recevoir et de donner parole pour se battre contre un prince du sang, et faire ensuite leur cour au Roi en le faisant avertir ; cependant ils eurent le chagrin de voir que personne n'approuva leur conduite.

5. On dit que le chevalier de Lorraine y envoya M. le comte de Marsan.

6. Gentilhomme du Limousin, sage, brave et vertueux.

[Louis-Joseph de Rochechouart, baron du Batiment, marié en premières noces à Marie des Cars, fille de Bertrand des Cars, seigneur de Saint-Bonnet, et de Françoise de Verrières, et, en secondes noces, le 10 juin 1689, à Madeleine de Bermondet, veuve de Louis de Bourbon, comte de Busset. Ce mariage fut déclaré nul par sentence de l'official de Paris, du 25 janvier 1696. (*Note du comte de Cosnac*).]

et de ne le pas quitter un moment. M. le prince de Conti se douta d'abord de la vérité ; et, après avoir passé trois quarts d'heure dans sa chambre, pendant lesquels il ne disoit pas aux assistants tout ce qu'il avoit sur le cœur, le Roi lui envoya dire de le venir trouver chez Mme de Maintenon. Ce fut là que, par toute l'autorité d'un beau-père et d'un roi, lui ayant fait avouer la chose, et ayant appris de lui tout le détail, il lui représenta qu'il avoit eu grand tort d'entreprendre une chose directement contraire à ses ordonnances et de se rabaisser comme il avoit fait au-dessous de son rang. Il lui dit qu'il devoit se souvenir mieux de quel sang il étoit sorti ; et lui fit une réprimande pleine de sévérité, mais à travers de laquelle il paroissoit certaine joie secrète de ce que son gendre avoit témoigné tant de courage. M. le prince de Conti reçut cette réprimande avec respect et sortit très content de cette conversation avec le Roi, qui ne lui permit de s'en aller qu'après qu'il lui eut engagé sa parole de ne rien entreprendre contre le chevalier de Lorraine. Le lendemain, la chose se tenoit assez secrète, n'étant connue que de deux ou trois amis de M. le prince de Conti ; mais le second jour son appartement de Versailles et sa maison de Paris ne désem- plissoient point de gens de tous âges et de toutes conditions, qui venoient lui rendre leurs respects, n'osant lui offrir leurs services. Il n'y eut que trois hommes considérables qui ne furent point de ce nombre<sup>1</sup> : le cardinal de Bouillon, intime ami du comte de Marsan ; le duc de Luxembourg, qui se plaignoit de ce que M. le prince de Conti, quoique son parent, s'étoit offert au marquis de Rhodes dans la querelle qu'il avoit eue contre lui à Saint-Cloud ; et le duc de Villeroy, qui étoit beau-frère de M. le Grand, frère du chevalier de Lorraine. Mais, malgré leurs raisons<sup>2</sup>, tous les courtisans de bon esprit convenoient qu'ils avoient

1. Il est pourtant vrai que M. de Louvois fut pour le chevalier de Lorraine, par l'étroite liaison que ce ministre avoit avec Monsieur, frère du Roi.

2. Ces trois hommes avoient tort : le cardinal de Bouillon étant au Roi, et lui ayant de si grandes obligations, et étant frère du duc de Bouillon, dont la femme étoit tante de M. le prince de Conti, c'est-à-dire cousine germaine de Mme sa mère ; le duc de Luxembourg étant son parent et de M. le Prince, auquel il avoit des obligations infinies, et n'étant pas, quoiqu'il fût de la maison de Montmorency, d'un rang à être en droit de rendre à un prince du sang déplaisir pour déplaisir ; le duc de Villeroy étoit plus excusable ; mais, n'étant pas déjà trop bien dans l'esprit du Roi, il avoit tort de l'irriter encore en s'offrant contre son gendre.

eu tort d'en user de cette manière. Monsieur le Duc prit la chose avec encore plus de hauteur que le reste de la maison royale, et, causant avec le maréchal de Créqui, il lui dit qu'il avoit entendu dire que certaines gens s'étoient offerts au chevalier de Lorraine, mais qu'apparemment ils étoient mal informés des ordonnances du royaume, qui condamnoient au fouet et à la fleur de lys ceux qui étoient assez mal avisés pour s'offrir contre des princes du sang<sup>1</sup>. Monseigneur le Dauphin dit à M. le prince de Conti, le plus obligeamment du monde, qu'il étoit au désespoir que sa grandeur lui ôtât le plaisir de lui offrir ses services comme ses autres amis. Monsieur le Prince ne put être fâché contre M. le prince de Conti, son neveu, de ce qu'il avoit donné des marques de son grand cœur ; mais il ne laissa pas de lui témoigner qu'il avoit eu tort de rabaisser le sang royal de France jusqu'à se vouloir mesurer contre celui de Lorraine ; qu'on pouvoit pardonner cette échappée à un homme de son âge, mais qu'il prît bien garde à ne pas retomber dans une pareille faute.

Cette affaire, qui pouvoit, dans les suites, être très désavantageuse aux princes de la maison de Lorraine par la cruelle aversion qu'elle avoit réveillée contre eux dans le cœur des princes de la maison royale<sup>2</sup>, ne servit pas à faire réussir le mariage du comte de Marsan avec Mme d'Albret<sup>3</sup>. Cette dame l'avoit fait proposer au Roi, qui l'avoit agréé avant l'affaire de M. le prince de Conti ; mais depuis, quand on le voulut prier de signer le contrat, il répondit qu'il avoit à la vérité donné sa permission pour le mariage, mais qu'il ne l'affectionnoit pas assez pour signer au contrat.

Le Roi eut, en ce temps, la nouvelle que le troisième fils du comte de Roye, nommé Blansac, qui voyageoit avec les deux

1. Il ne lui disoit pas cela pour lui, mais pour le duc de Villeroy, son parent et son ami.

2. Elle avoit réveillé le souvenir des temps de la Ligue.

3. Elle étoit fille du défunt maréchal d'Albret, lequel descendoit d'un bâtard du roi de Navarre, qui étoit de la maison d'Albret. Elle avoit épousé en premières noces le fils du marquis de Pons, frère aîné du maréchal d'Albret ; et son mari avoit été tué en Picardie, la nuit, en allant voir une dame. Elle avoit 60 000 livres de rente, ayant hérité de son père, de sa mère et de son mari, qui étoit son cousin germain ; ainsi son mariage auroit fort accommodé M. de Marsan, qui n'avoit qu'une pension du Roi de 9000 livres et une autre de 10 000 livres sur l'évêché de Cahors.

enfants de M. le duc de La Rochefoucauld<sup>1</sup>, ses proches parents, avoit fait à Rome abjuration de l'hérésie de Calvin entre les mains du cardinal d'Estrées, et que le Pape avoit voulu lui donner de sa propre main la communion pour la première fois. Sa Sainteté recommanda aussi au Roi ce jeune seigneur, dont la conversion donna un cruel chagrin à tous les huguenots de la cour, et surtout à la comtesse, sa mère, qui étoit très zélée pour sa religion.

Le Roi donna, vers la fin du mois de juillet, 2000 livres de pension au sieur Torff<sup>2</sup>, l'un de ses gentilshommes ordinaires, qui les avoit très bien méritées par sa valeur et par ses services.

On continuoit toujours d'examiner, en présence de monsieur le chancelier et des commissaires<sup>3</sup> que le Roi avoit nommés à cet effet, le droit par lequel subsistoient les temples des huguenots, et ils n'avoient pas sujet de se plaindre qu'on ne leur rendit pas bonne justice, car, dès le moment qu'ils se trouvoient avoir été bâtis et conservés en vertu de l'édit de Nantes<sup>4</sup>, on les maintenoit ; mais, s'ils n'avoient pas ces qualités, on les faisoit ruiner sans miséricorde, et, comme les huguenots en avoient bâti un très grand nombre sans avoir aucun droit, il n'y avoit presque point de semaine qu'on n'en ruinât deux ou trois.

1. L'ainé s'appeloit M. le duc de La Roche-Guyon et avoit épousé la fille de M. de Louvois, de laquelle il avoit déjà un garçon ; il avoit les survivances des charges de grand veneur et de grand maître de la garde-robe ; le cadet s'appeloit M. de Liancourt.

2. Il étoit Allemand de nation et s'appeloit proprement Pottentorff, mais on avoit corrompu son nom en France. Il avoit été capitaine de cavalerie, ensuite retiré par M. de Lauzun pour être brigadier des gardes du corps, et puis exempt dans les mêmes gardes. Il étoit plusieurs fois, pour avoir des nouvelles, entré dans les places des ennemis à la faveur de sa langue naturelle, et même il pensa une fois être pendu à Trèves.

3. M. le maréchal de Villeroy et M. Colbert étoient de ce nombre ; M. de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, étoit le rapporteur de toutes ces affaires, celles de la religion prétendue réformée étant toutes de son département. Les intendants des provinces instruisoient les affaires et écoutoient pour cela les raisons des députés du clergé et des syndics des huguenots, et, s'ils ne pouvoient les accorder, ils partageoient l'affaire, et on renvoyoit le partage à M. de Châteauneuf, qui le rapportoit devant M. le chancelier et les commissaires, devant lesquels on entendoit encore les agents généraux du clergé pour les catholiques, et les syndics des huguenots pour leur parti.

4. C'étoit un édit qui fut fait pour la pacification des troubles qui s'étoient élevés en France au sujet de la religion.

## AOUT 1682

Au commencement du mois d'août, le marquis de Vassé<sup>1</sup> épousa la seconde fille de M. le maréchal d'Humières<sup>2</sup>.

Les compagnies des gardes du corps, qui étoient à Metz, marchèrent en Franche-Comté pour y prendre leurs quartiers. Mme la duchesse de Bouillon<sup>3</sup>, qui étoit depuis longtemps éloignée de la cour, eut permission du Roi d'y revenir.

**5 août.** — La nuit du 4 au 5, les douleurs de l'accouchement commencèrent à Mme la Dauphine et mirent toute la cour en mouvement. On n'a jamais vu un concours pareil à celui qui se fit à son appartement par toutes sortes de gens, qui y passoient le jour et la nuit.

Le Roi, croyant qu'elle accoucherait la nuit du 5 au 6, se fit porter un matelas dans sa chambre, où il passa la nuit avec la Reine, tous les princes et les princesses du sang<sup>4</sup>; mais, sur les six heures du matin, les douleurs ayant diminué au lieu d'augmenter, chacun alla se coucher dans sa chambre.

**6 août.** — Le 6<sup>e</sup>, vers le midi, les douleurs commencèrent à presser Mme la Dauphine après qu'elle eut été saignée; et le Roi, avec toute la famille royale, étant revenu dans sa chambre, toute la cour ne quitta plus son appartement. Elle souffrit ex-

1. Gentilhomme du pays du Maine de bonne maison et très riche.

2. La première avoit épousé un seigneur Flamand, nommé le prince d'Isenghein, auquel le Roi, en faveur de ce mariage, avoit accordé les honneurs du Louvre. Il y en avoit encore une troisième à marier.

3. Elle s'appeloit Mancini et étoit la cadette des cinq nièces du cardinal Mazarin : la défunte reine-mère, Anne d'Autriche, l'avoit fait épouser, après la mort du cardinal, à M. le duc de Bouillon, grand chambellan de France. Elle avoit été chassée en même temps que sa sœur, la comtesse de Soissons, du temps qu'on accusoit tout le monde de poison. On la relégua d'abord à sa principauté de Turenne; ensuite elle eut permission de venir à Orléans; après cela, on lui permit de venir à sa terre d'Evreux, d'où elle eut permission de venir à Paris; enfin elle revint à la cour.

4. Les princes et princesses du sang assistent toujours aux couches des reines et des dauphines, à cause de l'intérêt qu'ils peuvent avoir à la succession de la couronne; mais en cette occasion le Roi admit aussi ses enfants bâtards, quoiqu'ils n'y eussent aucun intérêt, les bâtards n'héritant point en France. Sur ce pied-là, M. le duc du Maine y fut présent. Mais M. de Vermandois, que le Roi n'avoit point voulu voir depuis le bruit de ses débauches, eut le chagrin de n'y être point appelé.

trêmement tout l'après-dîner et tout le soir, et l'on commençoit à craindre pour elle, quand on s'aperçut qu'elle étoit prête d'accoucher, ce qu'elle fit heureusement à dix heures et demie et deux minutes du soir, mettant au monde un prince très beau et plus grand qu'il ne devoit être naturellement. Le Roi lui donna le nom de duc de Bourgogne, quoique les Bretons eussent espéré qu'il se nommeroit le duc de Bretagne, parce que c'étoit un des articles du traité qu'ils avoient fait avec les rois quand ils s'étoient donnés à la France <sup>1</sup>.

Sitôt qu'on eut ouvert la porte de la chambre de Mme la Dauphine et qu'on eut déclaré qu'elle étoit accouchée d'un prince, il s'éleva un si grand cri de joie dans le château, qu'en un moment la nouvelle en alla jusqu'au bout de la ville. Les témoignages de joie allaient jusqu'à l'empyrement; et, quand le Roi sortit de la chambre de Mme la Dauphine pour aller souper, tant de gens se jetèrent à ses pieds, qu'il fut assez longtemps sans pouvoir passer. On s'étouffoit dans les galeries et dans les appartements pour se montrer à lui, et la canaille, ne voulant pas témoigner moins de joie que les honnêtes gens, cassa, par une espèce de fureur, toutes les vitres de la surintendance <sup>2</sup>, où Mme la Dauphine étoit accouchée; les uns frappaient des mains pendant que le Roi passoit, les autres allumoient des feux dans lesquels ils jetoient tout ce qu'ils rencontroient : ils brûlèrent les grues et les échafauds qui servoient aux bâtimens; il y en eut qui jetèrent leurs propres habits dans le feu; enfin, si on ne les eût empêchés, ils eussent brûlé tout le bois qui étoit dans les chantiers des marchands de Versailles.

La joie du Roi fut très grande; mais, comme il étoit extrêmement modéré, il ne la fit pas paroître tout entière; pour la Reine, elle ne prit pas la peine de se contraindre. Les jours sui-

1. C'étoit un des articles du mariage de la duchesse Anne de Bretagne avec le roi Louis XII, et du contrat de donation que les Bretons firent de leur province au Roi, ensuite de la mort de cette princesse sans enfans.

2. C'étoit l'appartement de M. de Colbert, surintendant des bâtimens, dans lequel Mme la Dauphine avoit voulu loger, parce que le grand appartement qu'elle devoit occuper étoit encore trop neuf et que celui qu'on lui avoit donné en attendant étoit trop exposé au bruit : ainsi elle s'étoit mise dans l'appartement de Mme Colbert, qui étoit assez vaste pour une si grande princesse.

vants, on fit de grandes réjouissances à Paris et à Versailles; dans l'un et dans l'autre, on alluma des feux, on tira du canon, des boîtes et des fusées volantes; on distribua du vin aux portes, dans les places et dans les maisons particulières, à tous les passants; on ferma toutes les boutiques, et il vint à Versailles une si grande quantité de gens de toutes conditions, qu'on ne s'y pouvoit tourner; mais le Roi ne voulut point que les compagnies souveraines le vissent haranguer en corps.

Dans le temps de cette joie universelle, il y avoit à Paris une famille dans l'affliction : c'étoit celle de M. le président de Champlâtreux, président au mortier, qui étoit mort d'apoplexie trois heures avant la naissance de M. le duc de Bourgogne. Il étoit fils de cet illustre M. Molé, premier président du parlement de Paris et ensuite garde des sceaux de France, qui s'étoit acquis un nom immortel par sa fermeté inébranlable pour le service du Roi <sup>1</sup>. Le président de Champlâtreux avoit un fils, nommé M. Molé, qui étoit reçu en survivance de sa charge de président au mortier.

**8 août.** — Deux jours après l'accouchement de Mme la Dauphine, Monseigneur, son époux, alla chasser un loup qui le mena jusques à Rambouillet <sup>2</sup>, où il fut obligé de coucher, et ce fut là la première fois qu'il ne revint pas coucher au lieu où étoit la cour.

Le Roi commença le même jour à parler avec quelque certitude du voyage de Chambord, disant qu'il partiroit de Versailles le 15<sup>e</sup> de septembre, qu'il iroit à Chartres rendre grâces à Dieu et à la sainte Vierge de l'heureux accouchement de Mme la Dauphine, et de là à Chambord, d'où il ne reviendrait qu'après la Toussaint.

Ce fut aussi dans ce temps-là qu'on apprit que Mme la comtesse de Soissons, qui depuis sa sortie de France demouroit à Bruxelles <sup>3</sup>,

1. Un jour, le peuple de Paris, qui étoit révolté, s'étant attroupe pour le venir tuer dans sa maison, et l'ayant assiégée, il en fit ouvrir les portes, et, se présentant à ces furieux avec une barbe et une prestance vénérables, il leur demande : « Eh bien, mes amis, que voulez-vous ? » Et cette populace enragée eut tant de vénération pour lui, qu'elle s'écoula sans lui faire aucun mal.

2. Maison qui appartenoit à M. le duc de Montausier, à cause de sa défunte femme, qui étoit de la maison d'Angennes.

3. Elle avoit été accusée d'avoir eu autrefois dessein d'empoisonner le Roi par jalousie contre Mme la duchesse de La Vallière; mais M. de La Reynie, qui étoit le moteur de la chambre des poisons, avoit été trop vite

où elle étoit traitée avec toute sorte d'honneur <sup>1</sup>, étoit passée en Angleterre, parce que le roi de la Grande-Bretagne avoit obtenu du Roi son retour en France, et qu'elle étoit allée pour l'en remercier et voir Mme la duchesse de Mazarin <sup>2</sup>, sa sœur, qui, étant alors à la cour d'Angleterre, avoit ménagé son retour en France ; mais on sut depuis qu'il étoit arrivé quelque incident nouveau dans ses affaires, qui avoit différé son retour, s'il ne l'avoit rompu entièrement.

Il y avoit longtems que la marquise de Rannes <sup>3</sup>, dont le mari avoit été tué, étant lieutenant général des armées du Roi, et colonel général des dragons, avoit envie d'épouser M. le chevalier de Guémené <sup>4</sup>, espérant par ce mariage avoir le tabouret. Toute la maison de Rohan s'y étoit opposée avec raison, cette dame n'ayant point assez de bien pour faire la fortune d'un cadet de cette illustre maison, étant d'ailleurs presque assez âgée pour être sa mère, et ayant déjà quatre ou cinq enfants de son premier mari. Ces obstacles durèrent autant de tems que le chevalier de Guémené fut mineur, et même il y eut un arrêt du Parlement qui lui défendit d'épouser Mme de Rannes ; on croyoit même que le Roi s'y opposeroit ; mais, dès que le chevalier de Guémené fut majeur, il eut permission du Roi et du Parlement de faire ce mariage, qu'il fit peu de jours après, et sa femme prit la séance chez la Reine, sous le nom de la princesse de Rohan.

Ce fut à peu près dans le même tems que Mlle de Nantes eut la petite vérole, et l'on n'eut pas le tems de la transporter hors

sur son chapitre et ne put trouver de preuves assez fortes pour la condamner.

1. Parce que son mari descendoit d'une princesse de la maison d'Autriche, on la traitoit comme une princesse du sang d'Espagne.

2. Elle étoit la plus belle personne de son tems, et héritière universelle du cardinal Mazarin, qui lui avoit donné tout son bien en la mariant ; mais, ne pouvant s'accorder avec le duc, son mari, après avoir fait bien des personnages différens, elle se sauva de France par le secours de M. le chevalier de Rohan, qui depuis eut la tête coupée ; et, après bien des aventures, elle se réfugia en Angleterre, où le Roi lui donna retraite dans son palais.

3. Fille du vieux Nogent, lequel, par d'assez froides plaisanteries qu'il faisoit à la Reine-mère et au cardinal Mazarin, avoit fait une grande fortune. Le marquis de Rannes, son mari, étoit un très brave homme.

4. Il avoit été abbé et venoit de quitter la soutane. C'étoit un jeune homme bien fait, mais peu spirituel.

du château de Versailles ; mais ce ne fut qu'une petite vérole volante, de laquelle les médecins n'eurent guère de peine à la guérir.

Peu de jours après, le marquis de Rhodes, grand maître des cérémonies, fut exilé de la cour ; quelques gens croyoient que c'étoit une suite de sa querelle avec M. le duc de Luxembourg et de son amour pour Mlle de Tonnerre ; mais les plus éclairés assuroient que le Roi ne l'avoit éloigné que parce qu'il n'étoit pas bien aise qu'il fût aussi avant qu'il étoit dans la confiance de M. le prince de Conti <sup>1</sup>.

La cour de Monsieur, frère du Roi, fut en ce temps-là fort agitée. Monsieur, persuadé, selon toutes les apparences par le chevalier de Lorraine, que Mlle de Théobon <sup>2</sup>, à laquelle il donnoit retraite chez lui depuis que la chambre des filles de la Reine avoit été licenciée <sup>3</sup>, et le comte de Beuvron <sup>4</sup>, son capitaine des gardes, fomentoient la mauvaise intelligence qui étoit depuis longtemps entre lui et Madame, son épouse <sup>5</sup>, en fit ses plaintes au Roi, et, de son agrément, chassa Mlle de Théobon de sa maison et fit donner ordre au comte de Beuvron de se défaire de sa charge. Il n'y a rien de pareil au chagrin que Madame sentit en cette occasion ; Mlle de Théobon étoit presque la seule personne en qui elle pût avoir confiance ; aussi l'aimoit-elle tendrement, et, comme elle étoit naturellement fière, elle ne pouvoit souffrir qu'on lui enlevât d'autorité la seule consolation qu'elle avoit dans ses afflictions. Elle pleura beaucoup et ne cacha ses

1. Le Roi étoit persuadé qu'il avoit conseillé à M. le prince de Conti de quereller le chevalier de Lorraine.

2. Demoiselle de Gascogne huguenote, qui, s'étant convertie, se mit sous la protection de la reine-mère, laquelle la mit au nombre des filles d'honneur de la Reine, sa belle-fille ; mais, la chambre des filles de cette princesse ayant été abolie, Mme de Guise s'en chargea et ne la garda pas longtemps, étant persuadée qu'elle n'avoit pas pour ses bienfaits toute la reconnaissance qu'elle devoit. Ensuite Monsieur lui donna retraite chez lui.

3. Mme de Montespan, qui étoit maîtresse du Roi, appréhendant que Mme de Ludres, lors fille d'honneur de la Reine, et qui étoit admirablement belle, ne lui ravit le cœur de ce prince, l'obligea à licencier la chambre des filles de la Reine.

4. Beuvron aimoit Mlle de Théobon, et on les croyoit même mariés ; ainsi ils étoient liés d'intérêt contre le chevalier de Lorraine, avec lequel Beuvron étoit fort brouillé, quoiqu'ils eussent été autrefois intimes amis. Il étoit frère du marquis de Beuvron, lieutenant général pour le Roi en Normandie.

5. A l'occasion du chevalier de Lorraine.

larmes ni au Roi ni à toute la cour. Cependant Monsieur vint trouver le Roi et le pria de le vouloir raccommo-der avec Madame, lui disant qu'il n'y avoit plus d'obstacle à leur réunion, puisqu'il venoit d'éloigner ceux qui la détruisoient par leurs mauvais conseils. Mais l'esprit de Madame n'étoit pas si facile à apaiser; Monsieur, qui étoit alors à Saint-Cloud, l'attendant pour souper, elle refusa de venir manger avec lui et témoigna son déplaisir hautement par toutes les marques qu'elle en put donner. Le Roi, voyant cette dissension, crut qu'il y alloit de son honneur de la faire cesser, et, ayant fait revenir Monsieur et Madame à Versailles, il les alla voir l'un et l'autre dans leurs appartements, et, après bien des allées et des venues qu'il voulut bien faire lui-même, il fit en sorte de rapprocher ces deux esprits, qui étoient si fort aliénés l'un de l'autre, de manière qu'il les fit embrasser et qu'ils couchèrent en même lit la nuit suivante. Outre cela, pour contenter Madame, il donna à Mlle de Théobon une augmentation de pension de 4 000 livres <sup>1</sup>, avec la permission de venir à la cour quand elle voudroit; et, pour le comte de Beuvron, il lui parla très honnêtement et lui promit de lui faire du bien. Ce comte avoit envoyé la démission de sa charge à Monsieur, mais il la lui renvoya et lui fit dire qu'il lui permettoit de la vendre le plus qu'il pourroit. Purnon <sup>2</sup>, premier maître d'hôtel de Monsieur, se trouva aussi embarrassé dans cette disgrâce, et il eut ordre de se défaire de sa charge, dont Monsieur donna l'agrément au comte de Flamarens <sup>3</sup>, qui étoit depuis longtemps attaché à son service; on murmuroit même que Mme de Gordon <sup>4</sup>, dame d'atours de Madame, seroit obligée de quitter sa charge par l'aversion que Madame avoit pour elle <sup>5</sup>;

1. Il lui en donnoit déjà autant.

2. Il étoit frère de défunt Tracy, maréchal de camp et gouverneur de Tournay. C'étoit un très honnête garçon.

3. Gentilhomme de Gascogne, cadet du marquis de Flamarens, qui étoit en fuite hors du royaume et engagé au service de l'Empereur pour s'être battu en duel.

4. Fille de qualité d'Ecosse que la défunte reine-mère avoit prise à son service, à cause de la religion. Elle lui avoit fait donner la charge de dame d'atours de Madame, quand Monsieur se maria la première fois, et c'étoit la raison pour laquelle on l'appeloit Madame et non pas Made-moiselle.

5. Madame la laissez, parce qu'elle la croyoit trop dans les intérêts de Monsieur; mais elle couroit encore plus de risques par l'envie que le chevalier de Lorraine avoit de faire avoir sa charge à Mme de Grancey, à

mais cela n'arriva pas comme on l'avoit cru, et elle eut seulement ordre d'être quelque temps sans se présenter devant Madame.

Cependant le cardinal d'Estrées, qui étoit à Rome, ne perdoit aucune occasion d'adoucir l'esprit du Pape ; mais il eut bien de la peine à le contenir dans les termes de la douceur sur le chapitre des docteurs exilés, et ce fut beaucoup d'avoir pu obtenir de lui qu'il n'éclateroit point en leur faveur.

M. Colbert avoit obtenu du Roi pour son troisième fils, qui se nommoit M. d'Ormoy, la survivance de sa charge de surintendant des bâtimens ; et ce jeune homme l'exerçoit depuis près de deux années. Il songea, vers la fin du mois d'août, à le marier ; et en effet Mme de Montespan et M. de Châteauneuf lui procurèrent un mariage très avantageux en lui faisant épouser Mlle de Tonnay-Charente ; son père et sa mère étoient morts ; le premier étoit de la maison de Rochechouart et, par conséquent, parent proche de Mme de Montespan ; l'autre étoit sœur de M. de Châteauneuf, qui, par cette alliance, se procura la protection de M. Colbert. Il fit changer de nom à son fils, à cause que la terre d'Ormoy n'étoit pas assez considérable, et voulut qu'il s'appelât à l'avenir M. le marquis de Blainville.

Peu de jours après, le Roi fit un présent de 100 000 livres en argent comptant à M. le Grand, et l'on disoit à la cour que c'étoit pour le récompenser d'un avis considérable<sup>1</sup> qu'il avoit demandé au Roi et que Sa Majesté avoit pris pour elle.

**25 août.** — Le jour de la fête de saint Louis, la ville de Paris fit un magnifique feu d'artifice sur la rivière de Seine pour honorer la fête du Roi, et Monseigneur le Dauphin voulut bien venir exprès de Versailles, avec nombre de dames, honorer de sa présence cette réjouissance publique.

laquelle il avoit fait donner la charge imaginaire de dame d'atours de la reine d'Espagne, fille aînée de Monsieur, lorsqu'elle se maria.

1. Comme peu de gens avoient de l'argent, chacun cherchoit les moyens d'en avoir ; et, en ce temps-là, il y avoit certaines gens qui ne vivoient que de donner des avis aux courtisans, c'est-à-dire d'inventer des affaires qui pouvoient faire venir de l'argent. Les courtisans les demandoient au Roi, qui souvent les prenoit pour lui, quand elles étoient trop bonnes, et leur donnoit quelque récompense.

## SEPTEMBRE 1682

Au commencement du mois de septembre, on fut fort alarmé pour M. le duc du Maine, à cause d'une légère rougeole qu'il eut à Paris, tout le monde appréhendant que ce ne fût la petite vérole, parce que Mlle de Nantes, sa sœur, l'avoit eue depuis peu ; mais il se trouva guéri quelques jours après.

Ce fut dans le même temps que l'on reçut une importante nouvelle, qui étoit que les rebelles de Hongrie, joints aux Turcs, avoient surpris le château de Cassovie <sup>1</sup>, place très importante, et qu'ils pressoient la ville de tous côtés. Cela étoit d'une très grande conséquence pour les intérêts de la France, puisqu'une guerre en Hongrie lioit les bras de l'Empereur, de manière à être forcé d'accorder à la France tout ce que ses plénipotentiaires avoient proposé à l'assemblée de Francfort.

Le départ de M. de Saint-Pouange pour la Flandre fit alors raisonner les courtisans ; mais ils surent dans la suite qu'ils s'étoient trompés et qu'il n'y étoit allé que pour donner ordre au premier établissement de certaines compagnies de gentilshommes que le Roi venoit d'instituer, dont l'une devoit toujours demeurer dans Tournay et l'autre dans Metz. On recevoit tous les jeunes gentilshommes qui se présentoient, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à vingt, et on les mettoit dans ces compagnies, qui étoient commandées par d'anciens officiers choisis, dans lesquelles on avoit soin de leur faire apprendre tout ce qui pouvoit contribuer à les rendre capables de bien servir le Roi dans ses armées ; et ces compagnies étoient proprement des séminaires, d'où l'on prétendoit tirer à l'avenir un grand nombre d'officiers pour les troupes.

D'autre côté, l'on savoit qu'il avoit passé un grand corps de troupes en Italie, et l'on assuroit qu'il y avoit jusqu'à soixante bataillons sous Casal ; cela, joint avec les bruits qui couroient de l'extrême maladie du duc de Savoie, faisoit appréhender fortement que le Roi n'allât à Lyon, au lieu d'aller à Chambord.

Ce fut en ce temps-là que M. le Prince, étant venu de son

1. Place de Hongrie qui appartenoit à l'Empereur.

château de Chantilly à Versailles, demanda instamment au Roi le retour de M. le prince de La Roche-sur-Yon, et, l'ayant obtenu, envoya incessamment en avertir ce prince, qui, étant venu en diligence, fut bien reçu du Roi, qui lui fit seulement une réprimande dans son cabinet.

On apprit aussi que Duquesne avoit brûlé deux vaisseaux d'Alger vers la rade de ce royaume, et que le jeune duc de Villars<sup>1</sup> et le marquis de Bellefonds, qui étoient volontaires sur son vaisseau, s'étoient particulièrement signalés en cette occasion.

L'abbé de Montmoreau, auquel le Roi avoit depuis peu donné une abbaye, n'en jouit pas longtemps. Il mourut, et le Roi donna son abbaye au second fils du marquis de Saint-Hérem, capitaine de Fontainebleau, gentilhomme d'Auvergne de grande qualité, très honnête homme et généralement aimé de tout le monde.

On disoit en ce temps-là que le Roi avoit fait faire sous main une réprimande à l'archevêque de Reims de ce qu'il parloit très souvent des jésuites avec de l'aigreur et du mépris, et qu'il lui avoit fait ordonner de s'abstenir dorénavant de ces sortes de discours.

Les nouvelles qui vinrent alors de Constantinople firent grand bruit, et l'on reçut une magnifique relation de la part de Guilleragues, dans laquelle il faisoit le détail de toutes les menaces qu'il avoit essayées de la part des ministres de la Porte, qui lui demandoient sept cents bourses, qui valent près d'un million de notre monnoie, pour la réparation du débris fait par Duquesne en l'île de Scio; des réponses sages et vigoureuses qu'il avoit faites; enfin de l'accommodement qu'il avoit fait avec le grand visir, en donnant au Grand-Seigneur un présent de choses rares qui valaient à peu près 60 000 livres; des honneurs qu'on avoit ensuite faits à sa personne et à ses domestiques, qui avoient eux-mêmes présenté les raretés au Grand-Seigneur<sup>2</sup>, contre la coutume; et des espérances qu'on lui donnoit de lui accorder l'audience sur le Sopha.

**3, 4 septembre.** — Le 3 ou le 4 du mois de septembre, on

1. Il étoit de la maison de Brancas, qui est la même que les Brancas d'Italie.

2. Jamais les domestiques des ambassadeurs n'approchoient du Grand-Seigneur, et tous les ministres des princes de l'Europe, qui étoient alors à Constantinople, furent fort surpris de ce procédé nouveau.

commença de voir une comète, laquelle étoit un peu chevelue et d'une couleur peu enflammée ; elle n'étoit pas si grande que celle qui avoit paru dix-huit mois auparavant, mais peut-être étoit-ce son grand éloignement qui la faisoit paroître plus petite. Elle paroissoit au nord-ouest de la Normandie ; son cours étoit très rapide et de l'orient à l'occident ; elle ne parut pas plus de quinze jours ou trois semaines sur notre hémisphère. Quoique ces espèces de phénomènes passent dans l'esprit du peuple pour présager des malheurs, je ne crois pas que l'indisposition que Mme la Dauphine eut un mois après sa couche fut un effet des influences de celui-ci ; cette princesse eut deux accès de fièvre, mais l'apparence est que la cause n'en fut autre chose que l'abondance extraordinaire de lait qui lui revint en ce temps-là, car le sein lui enfla tellement, qu'elle ne pouvoit point du tout s'habiller ; de sorte que, la saison s'avancant, le Roi, qui vouloit aller à Chambord, voyant qu'il étoit impossible qu'elle l'y suivît, déclara qu'elle demeureroit à Versailles jusqu'à sa parfaite guérison ; que Monseigneur le Dauphin lui tiendroit compagnie, et qu'il viendrait seulement une fois en poste à Chambord rendre visite à Leurs Majestés ; qu'après le voyage de Chambord le Roi viendrait passer quelque temps à Fontainebleau, et que Monseigneur et Mme la Dauphine l'y viendraient joindre.

En ce temps-là, l'on apprit que les rebelles de Hongrie avoient pris la ville de Cassovie et deux autres petites places ; le bruit courut même que les Turcs avoient absolument déclaré la guerre à l'Empereur, et l'on crut que ce prince seroit obligé d'accorder à la France toutes ses prétentions pour obtenir d'elle un secours considérable.

Le chevalier de Forbin<sup>1</sup>, grand-croix de l'ordre de Malte et assistant de son ambassadeur en France, qui étoit capitaine lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi, étant malade depuis quelques jours, fut dans une telle extrémité que plusieurs courtisans commencèrent à se remuer pour avoir sa

1. Brave gentilhomme provençal qui avoit autrefois été domestique de M. le duc de Guise. Après sa mort il trouva moyen d'être enseigne des gardes du corps, et ensuite de faire créer pour lui la charge de major des mêmes gardes, dans laquelle il se mit très bien auprès du Roi, qui le fit capitaine lieutenant de sa première compagnie de mousquetaires au siège de Maëstricht quand Artagnan qui la commandoit fut tué.

charge, mais il trompa leurs espérances, et quelques prises de vin émétique lui sauvèrent la vie.

M. le maréchal de Villeroy, qui étoit honoré de tout le monde, donna aussi de grandes appréhensions à sa famille par une fièvre tierce qui lui coûta deux saignées ; il avoit quatre-vingt-cinq ans, et les moindres maladies sont dangereuses dans une si grande vieillesse ; néanmoins il s'en tira heureusement.

On vit en ce temps-là ce qu'on n'avoit point encore vu ; le marquis de La Fare, brave et honnête gentilhomme qui avoit toujours été attaché au Roi, quitta cet attachement pour se donner à Monsieur, qui lui assura une pension de 6 000 livres.

Dans le même temps, M. de Louvois partit pour aller visiter les places de Luxembourg, d'Alsace et de Franche-Comté ; mais M. le chancelier, son père, qui étoit âgé de quatre-vingts ans, étant tombé malade d'une violente fièvre tierce qui faisoit presque désespérer de sa vie, le Roi lui dépêcha un courrier, avec une lettre de sa main, par laquelle il lui ordonnoit de revenir en toute diligence, ce qu'il fit ; mais, en arrivant à Paris, il eut le plaisir de trouver que monsieur son père étoit entièrement guéri par le moyen du quinquina, préparé selon la méthode du fameux Talbot, médecin anglais.

**10 septembre.** — Vers le 10 du mois de septembre, on vit arriver à la cour milord Feversham, qui venoit faire compliment au Roi de la part du roi d'Angleterre, son maître, sur la naissance de M. le duc de Bourgogne. Il étoit frère de M. le maréchal duc de Duras et de M. le maréchal de Lorge ; mais, comme il avoit peu de bien, étant cadet de Gascogne, il s'étoit établi en Angleterre, où le Roi l'avoit fait son capitaine des gardes ; ensuite une veuve de condition, qui avoit 40 000 livres de rente, étant devenue amoureuse de lui, il l'avoit épousée ; mais, étant venue à mourir sans enfant, et lui ayant donné tout son bien, il avoit eu procès avec les héritiers et l'avoit gagné ; de sorte qu'il étoit pour toujours établi en Angleterre et avoit même pris le nom de Feversham, après s'être longtemps fait appeler milord Duras.

En ce temps-là, le Roi fit sortir le prince d'Elbeuf de la Bastille et lui fit embrasser dans son cabinet le jeune marquis de Thury, contre lequel il avoit eu querelle, leur ordonnant de vivre bien ensemble à l'avenir.

Il y eut une autre querelle qui fit quelque bruit à la cour : elle se passa entre le duc d'Atri, de la maison de Bourlemont, et le jeune marquis d'Estrades et le chevalier d'Estrades, le premier petit-fils du maréchal du même nom, l'autre son fils. Les amis de MM. d'Estrades disoient que, sur ce que les gens du duc d'Atri avoient maltraité ceux de MM. d'Estrades, ces deux jeunes garçons, qui étoient dans les mousquetaires du Roi <sup>1</sup>, étoient descendus de carrosse, avoient parlé fort honnêtement au duc d'Atri, qui étoit dans le sien, et, n'en ayant pas reçu une réponse trop honnête, avoient pris le parti de remonter dans leur carrosse, où le duc d'Atri, les ayant suivis, leur donna à chacun un coup d'épée et se retira.

Peu de jours après, le maréchal d'Estrades fut nommé par le Roi pour être gouverneur de M. le duc de Chartres, son neveu, fils unique de Monsieur; mais lui ayant déclaré que cet emploi étoit incompatible avec le gouvernement de Dunkerque, qu'il avoit <sup>2</sup>, il voulut le remettre entre les mains de Sa Majesté, quoiqu'il n'eût d'autre bien que celui-là, et le Roi lui donna du temps pour essayer de le vendre.

Le Roi donna aussi au petit Bonneuil <sup>3</sup>, introducteur des ambassadeurs, un brevet de retenue de 40,000 écus sur sa charge, ce qui étoit une grande grâce pour un homme aussi jeune qu'il l'étoit et qui ne servoit que depuis peu d'années.

M. le comte de Marsan pensa mourir par un accident assez extraordinaire : il s'étoit fait arracher une dent; mais douze heures après, comme il dormait dans son lit, une artère s'ouvrit, et le sang l'auroit étouffé, s'il ne s'étoit éveillé fort à propos. Il saigna plus de trois pintes de sang et seroit mort sans le secours que lui donna Tancrede, premier chirurgien de Monsieur, qui lui arrêta le sang avec une pierre de vitriol.

1. Le Roi vouloit en ce temps-là que tous les jeunes gens de condition fissent leur apprentissage dans ses mousquetaires, ne leur donnant son agrément pour aucun emploi s'ils n'avoient passé par ce service. Et presque tous se mettoient dans la première compagnie, que commandoit Forbin.

2. Le marquis d'Estrades, son fils aîné, avoit la survivance de ce gouvernement; mais, quoiqu'il fût un très brave homme, il n'étoit pas agréable à la cour, parce qu'il avoit quitté le service mal à propos.

3. Fils d'un autre Bonneuil qui avoit eu la même charge et qui lui en avoit obtenu la survivance, ils s'appeloient en leur nom Chabenat. Le père avoit été favori de M. de Lionne, et le fils faisoit ses affaires par une dépendance achevée de M. de Croissy.

On murmuroit fort alors que le Pape, qui penchoit fort du côté de la douceur, avoit repris son ton de sévérité, et qu'il s'étoit déclaré, qu'il n'entendrait aucune proposition d'accommodement, que le Roi n'eût au préalable fait revenir les docteurs exilés.

**20 septembre.** — Vers le 20<sup>e</sup> de septembre, le Roi envoya M. de Ménars <sup>1</sup>, intendant de l'Ile-de-France, au temple des huguenots de Charenton, proche Paris, leur demander de quelle profession de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût permis en France, ce qu'on faisoit pour les désunir, parce qu'il étoit vrai que presque aucun d'eux n'étoit de la même créance que l'autre.

**21 septembre.** — Le 21<sup>e</sup> de septembre, le Roi, laissant Madame la Dauphine à Versailles jusqu'à son entière guérison, et Monseigneur pour lui tenir compagnie, en partit pour aller à Chambord; il vint dîner à La Ferté et coucher à Montfort-l'Amaury, où il commença à jouer au reversi, pour amuser la Reine et la cour pendant le voyage; les acteurs du jeu étoient le Roi qui étoit associé avec la Reine, M. le duc de Créqui, et le marquis de Beringhen, son premier écuyer, pour tenir son jeu en son absence, Monsieur, Dangeau, Xaintrailles <sup>2</sup> et Langlée.

**22 septembre.** — Le 22, le Roi vint dîner à Maintenon; Mme de Maintenon, qui y avoit couché la nuit, en partit quatre heures avant l'arrivée du Roi, apparemment pour ne pas être obligée de faire les honneurs de sa maison à toute la cour; mais elle y laissa M. le duc du Maine, qui en fit les honneurs au Roi, lequel visita la maison et les jardins et y ordonna plusieurs choses qu'on y devoit faire pour l'embellissement.

**23 septembre.** — Ensuite il vint coucher à Chartres, où il séjourna un jour, pour donner à la Reine le temps de s'acquitter du vœu qu'elle avoit fait pour l'heureux accouchement de Madame la Dauphine.

1. Il s'appeloit en son nom Charron et étoit fils d'un homme de la lie du peuple qui avoit fait fortune; il étoit frère de M. Colbert et infiniment riche.

2. Gentilhomme de Vendômois, qui étoit maître de camp du régiment de cavalerie de monsieur le Duc. Il n'avoit point de bien, mais le jeu et son savoir faire le poussèrent dans le monde. Il se disoit descendu de ce fameux Poton de Xaintrailles; mais ses ennemis disoient qu'il n'en étoit rien et qu'il s'appeloit Saintrailles et non pas Xaintrailles.

**24-25 septembre.** — Le 24, le Roi vint dîner au Bois-de-Feugères et coucher à Châteaudun; Sa Majesté y logea dans un ancien château des ducs de Longueville et en repartit le 25 pour venir dîner à L'Estrille et coucher à Blois.

C'est une ancienne ville, qu'on ne sauroit regarder sans s'étonner qu'on ait pu la faire si effroyable, dans la plus agréable situation qu'on puisse voir sur les bords de la rivière de Loire. Le Roi logea au château, lequel originairement fut un ouvrage des rois Louis XII et François I<sup>er</sup>, et où feu M. le duc d'Orléans, oncle du Roi, avoit fait commencer un superbe bâtiment de la conduite du vieux Mansard <sup>1</sup>. Ce château est renommé par beaucoup d'incidents célèbres dans l'histoire, mais principalement par la mort du grand duc de Guise, que le roi Henri III y fit assassiner pendant que les états-généraux du royaume y étoient assemblés.

**26 septembre.** — Le 26, le Roi vint dîner à Chambord, qu'il trouva en très bon état, y ayant fait faire depuis peu un grand nombre d'accommodements.

On eut nouvelle en ce temps-là que la haute Hongrie étoit presque toute révoltée, et l'on disoit même que l'Empereur avoit pris le parti d'envoyer toutes ses troupes, qui étoient des meilleures de l'Europe, assiéger Neuhausel <sup>2</sup> pour faire diversion, avec ordre de donner bataille aux rebelles et aux Turcs s'ils venoient secourir cette place, parce que leur armée n'étoit composée que de milices.

Il courut aussi un bruit que l'armée navale de France, commandée par Duquesne, avoit eu de si mauvais temps à essayer sur le bord de la rade d'Alger, qu'elle n'avoit pu exécuter l'entreprise qu'elle avoit ordre de faire sur cette place, et que les galères, ayant été fort endommagées par la tempête, avoient été obligées de revenir en France, mais qu'on en équipoit quinze autres pour aller prendre leur place.

A la fin du mois de septembre, on sut que le duc de Cadaval étoit parti de Piémont avec ses vaisseaux pour s'en retourner en

1. Le plus habile architecte de son temps et duquel cependant le Roi ne s'étoit pas servi, parce qu'il ne vouloit pas obéir aux volontés de M. Colbert. C'étoit le jeune Mansard, son neveu, qui, depuis sa mort, conduisoit les bâtiments du Roi, quoique bien moins habile que son oncle.

2. Place de Hongrie que les Turcs avoient prise, après un très long siège, en l'année 1663 ou 1664.

Portugal, quoique la santé du duc de Savoie se rétablit de jour en jour : ce qui fit croire que son mariage avec la princesse de Portugal pouvoit bien être rompu, le Roi même ayant dit hautement que le duc de Cadaval ne reviendrait plus.

**30 septembre.** — Le dernier jour de septembre, Monseigneur arriva en poste en chaise roulante à Chambord, n'ayant été que dix heures à faire le chemin qui est entre Versailles et ce château.

## OCTOBRE 1682

Au commencement d'octobre, on eut nouvelle que Duquesne, avec les vaisseaux du Roi, avoit canonné Alger, et qu'il y avoit jeté des bombes, lesquelles y avoient fait un effet assez considérable<sup>1</sup>; qu'ensuite il avoit fait attaquer le port par des galiotes armées, ce qui avoit obligé les Algériens de lui envoyer un François, qui y avoit autrefois servi de consul, pour parler d'accommodement; mais que Duquesne avoit répondu que, s'ils vouloient négocier avec lui, ils devoient lui envoyer un des leurs et non pas un François; qu'ils n'avoient pas voulu envoyer un d'entre eux, et, qu'au lieu de le faire, ayant remarqué qu'il y avoit peu de monde sur nos galiotes, ils avoient résolu de les venir enlever avec une galère qui étoit dans leur port; mais qu'un esclave françois, s'étant sauvé à la nage, étoit venu avertir Duquesne de ce dessein; que ce général avoit envoyé sur-le-champ un renfort aux galiotes, et que les Algériens, étant venus avec leur galère pour les enlever, y avoient trouvé beaucoup de résistance, parce qu'il y avoit quarante hommes sur chaque galiote; que dans cette attaque il y avoit eu plusieurs hommes tués et blessés de part et d'autre, mais qu'un vent trop léger s'étant levé, et une galère de Bizerte<sup>2</sup> ayant trouvé moyen d'entrer dans le port, l'armée de France avoit été obligée de lever l'ancre.

1. On avoit inventé des mortiers d'une manière nouvelle, qui jetoient des bombes extraordinairement loin, et en même temps on avoit inventé une espèce de bombes pleines de feu d'artifice qu'on nommoit carcasses, lesquelles mettoient le feu à tout ce qu'elles touchoient. Ce fut de celles-là qu'on jeta dans Alger, qui n'y firent pas grand mal.

2. Bizerte est un royaume de la côte d'Afrique voisin de celui d'Alger.

Le Roi donna en ce temps-là 2000 écus de pension à Blansac, fils du comte de Roye, qui avoit abjuré à Rome l'hérésie de Calvin, et lui fit dire qu'il lui donnoit cela en attendant qu'il lui donnât quelque chose de mieux.

**4 octobre.** — Le 4<sup>e</sup> d'octobre, le Roi fut un peu indisposé d'un dévoiement accompagné de colique et de vapeurs; mais ce mal ne lui dura guère. Il déclara qu'il partiroit de Chambord le 12, pour aller coucher le premier jour à Orléans, le second à Pluviers, et le troisième à Fontainebleau.

On sut en ce temps-là que les Turcs et les mécontents de Hongrie, après avoir pris ensemble Filleck <sup>1</sup>, n'avoient pu s'accorder à qui elle appartiendroit, les Turcs la voulant avoir pour eux, et les Hongrois ne voulant point qu'elle demeurât aux Turcs; ainsi les uns et les autres prirent la résolution de la raser, ce qu'ils exécutèrent sur-le-champ. Pour Cassovie, le comte Torkely en demeura le maître, malgré les prétentions des Turcs. Les nouvelles de ce pays-là portoient que les affaires de l'Empereur y étoient en très mauvais état; on y appréhendoit même que les infidèles et les mécontents n'assiégeassent Presbourg <sup>2</sup>; et, quoique Vienne <sup>3</sup> fût une des meilleures places du monde, on ne laissoit pas d'y travailler encore en grande diligence <sup>4</sup>. On sut aussi que l'Empereur avoit fait arrêter Strasoldo, qui avoit commandé en chef ses armées en Hongrie, et qu'il vouloit lui faire son procès <sup>5</sup>, aussi bien qu'au lieutenant-colonel de son régiment, qui commandoit dans Cassovie quand les rebelles l'avoient pris.

**12 octobre.** — Le Roi, ayant donné ses ordres pour faire achever le château de Chambord qui étoit resté imparfait depuis la mort du roi François I<sup>er</sup>, son fondateur, en partit le 12 d'octobre, et, ayant diné aux Trois-Cheminées, vint coucher à Orléans, à l'évêché, qui étoit devenu une très belle maison par les soins de M. de Coislin <sup>6</sup>, premier aumônier du Roi, qui en étoit alors évêque.

1. Ville de la Haute-Hongrie.

2. Capitale de la Haute-Hongrie.

3. Capitale de l'Autriche et résidence de l'Empereur.

4. Parce que les Turcs n'en étoient qu'à douze ou quinze lieues.

5. Apparemment parce qu'il étoit soupçonné d'intelligence avec les mécontents de Hongrie.

6. C'étoit un parfait honnête homme et un très bon évêque; il donnoit aux pauvres tout le revenu de son évêché; il y faisoit bâtir un séminaire

**13 octobre.** — Le lendemain, le Roi vint dîner à Loury et coucher à Pluviers, petite ville assez incommode qui appartient à l'évêque d'Orléans. Ce fut à Pluviers qu'on finit le jeu du reversi, qui n'avoit été établi que pour passer le temps dans le voyage, et il se trouva que le Roi et Langlée gagnèrent tout; Dangeau ne perdit rien, et toute la perte, qui fut de 5000 pistoles, tomba sur Monsieur et sur Monseigneur et ses associés, représentés par Xaintrailles.

**14 octobre.** — Le Roi se ressentoit encore de son incommodité à Pluviers, d'où il partit le 14, et vint dîner à Augerville, gros château appartenant au jeune Chabanes <sup>1</sup>, fils de Lammarie, qui avoit été de tout temps attaché au service de M. le Prince.

Monseigneur le Dauphin vint au-devant du Roi jusqu'à Augerville, d'où le Roi, étant parti pour venir coucher à Fontainebleau, il trouva Mme la Dauphine <sup>2</sup> à La Chapelle de la Reine, qui est un village à une lieue au delà de la forêt de Fontainebleau.

La première nouvelle qui parut, après l'arrivée du Roi à Fontainebleau, fut le retour du prince de Turenne, que ses parents obtinrent après l'avoir longtemps demandé. Comme il étoit, après M. le prince de La Roche-sur-Yon, le premier des exilés qui étoit revenu à la cour, son retour donna des espérances à tous les autres d'obtenir aussi le leur dans peu de temps.

à ses dépens; il assistoit d'ailleurs sa famille, qui n'étoit pas pécunieuse, quoique son frère aîné fût duc et pair.

Il avoit fait donner la survivance de sa charge de premier aumônier du Roi au second fils de son frère, le duc.

1. Perrault, homme de peu de naissance, qui étoit président à la cour des comptes de Paris, avoit autrefois été intendant de feu M. le Prince et ensuite de M. le Prince, son fils; il avoit fait sa fortune dans leur maison, et se trouvoit avoir quatre à cinq millions de biens. Il n'avoit jamais été marié, mais il avoit une petite bâtarde à laquelle il vouloit donner une dot considérable. Un grand nombre de gens de condition ruinés le voulurent épouser; elle fut même accordée au jeune Chamarande, premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine; mais ce jeune homme, auquel la bâtardise déplaisoit, rompit ce mariage. Enfin M. le Prince fit si bien, qu'après la mort du vieux président, il la fit venir à l'hôtel de Condé, où il la fit consentir à épouser le jeune Chabanes, fils de Lammarie, un de ses plus anciens domestiques. Elle eut en mariage Augerville, Milly en Gâtinais et plusieurs autres choses. Le président donna aussi par testament à M. le Duc 40 000 livres de rente, et le reste de son bien à ses parents.

2. Elle étoit très bien remise des incommodités de sa couche, qui l'avoit rendue beaucoup plus agréable, car elle n'étoit pas naturellement belle; mais, quand on étoit accoutumé à son visage, elle ne déplaisoit pas, parce qu'elle avoit des yeux pleins d'esprit.

Quelques jours après se fit le mariage du marquis de Beauvau <sup>1</sup>, lieutenant des gens d'armes de Monsieur, frère unique du Roi, avec Mlle de Saint-André <sup>2</sup>; et, comme cette demoiselle avoit beaucoup d'argent comptant, ce mariage donna moyen à son nouvel époux d'acheter la charge de capitaine des gardes de Monsieur, que le comte de Beuvron possédoit auparavant.

Depuis quelques années, le Roi avoit établi dans son infanterie certains officiers, qu'on appelloit des inspecteurs, pour avoir soin qu'elle fût toujours en bon état et que les capitaines en employassent bien la paye qu'il leur donnoit. D'abord on avoit choisi des capitaines au régiment des gardes, des lieutenants-colonels et des majors de régiments d'infanterie pour remplir ces emplois; mais, comme les gens soigneux et propres au détail étoient fort à la mode, Saint-Pouange <sup>3</sup>, cousin germain de M. de Louvois et son premier commis, avoit obligé le marquis d'Huxelles <sup>4</sup>, son intime ami, qui étoit colonel du régiment d'infanterie de Monseigneur le Dauphin, à se faire inspecteur, afin d'avoir occasion par là de lui rendre de bons offices, et que son assiduité dans le service fût un chemin pour son élévation. Le marquis d'Harcourt <sup>5</sup>, colonel du régiment de Picardie et fils aîné du marquis de Beuvron <sup>6</sup>, prit le même chemin, et le Roi le fit inspecteur de l'infanterie qu'il avoit dans les places maritimes de la Picardie et de la Flandre, comme le marquis

1. Gentilhomme de Touraine d'une illustre maison, mais pauvre, ce qui l'obligea à faire ce mariage.

2. Elle étoit jolie et riche, mais fille d'un partisan.

3. Il étoit fils du bonhomme Saint-Pouange, beau-frère de M. le chancelier et proche parent de M. Colbert; son frère aîné, M. de Villacerf, étoit premier maître d'hôtel de la Reine; un autre frère étoit évêque de Montauban.

Saint-Pouange avoit été secrétaire des commandemens de la Reine; ensuite le Roi lui donna la charge de secrétaire de son cabinet, et il vendit l'autre. Il avoit tout crédit sur ses troupes, sous l'autorité de M. de Louvois.

4. Fils du défunt marquis d'Huxelles, capitaine général, qui fut tué d'un coup de mousquet au siège de Gravelines.

5. Brave gentilhomme et fort appliqué; il avoit servi d'aide de camp à M. de Turenne, qui lui fit donner le régiment d'infanterie de Sourches, quand le grand prévôt de même nom le remit au Roi, après l'avoir commandé dix ans.

Ensuite le Roi lui donna le régiment de Picardie, quand le marquis de Bourlemont, qui le commandoit, fut tué au siège de Valenciennes.

6. Il étoit lieutenant général pour le Roi dans la haute Normandie.

d'Huxelles l'étoit dans le reste des places des Pays-Bas françois.

En ce temps-là, M. le Prince eut une assez forte indisposition à Chantilly, laquelle donna de grandes appréhensions à ses serviteurs; mais, peu de jours après, on sut qu'il n'y avoit aucun danger et qu'il étoit absolument guéri.

On apprit aussi que le Pape devoit envoyer en France un nonce pour apporter les langes bénits à M. le duc de Bourgogne <sup>1</sup>, et que Sa Sainteté les faisoit faire d'une magnificence extraordinaire.

Cependant on doutoit toujours que l'Espagne voulût accepter la médiation de l'Angleterre, touchant ses démêlés avec la France, et l'on croyoit que les Espagnols attendoient avec impatience la fin de la négociation de l'Empereur pour la paix avec les mécontents de Hongrie et pour la trêve avec les Turcs : car il étoit grand bruit de l'accommodement de Tœkœly <sup>2</sup>, chef de ces rebelles, avec l'Empereur; et l'on croyoit que les Turcs, qui avoient pris Tœkœly sous leur protection, continueroient la trêve avec l'Empire, s'il faisoit son accommodement, quoiqu'on assurât à la cour qu'on avoit arboré la queue de cheval à Constantinople, qui est la marque qu'ils donnent lorsqu'ils veulent entreprendre une guerre considérable.

Cette grande nouvelle fit place à une autre. M. Bazin, maître des requêtes, que le Roi avoit envoyé ambassadeur ordinaire en Suède, n'y ayant pu obtenir les honneurs que ses prédécesseurs y avoient reçus <sup>3</sup>, eut ordre du Roi de revenir en France,

1. C'étoit la coutume que les papes envoioient des langes bénits aux enfants des rois, mais on n'avoit jamais vu d'exemple qu'ils en eussent envoyé aux fils des dauphins; et cette nouveauté marquoit la considération extraordinaire qu'on avoit pour le Roi.

2. Tœkœly étoit un grand seigneur hongrois, qui étoit calviniste et chef des rebelles de Hongrie contre l'Empereur, lesquels s'étoient révoltés à cause qu'on leur vouloit ôter la liberté de religion. Ce Tœkœly étoit homme de mérite et d'ambition et qui jouoit alors un grand rôle en Europe : car de son sort dépendoit de toutes manières la tranquillité de cette principale partie du monde. Les Turcs l'avoient fait prince de Transylvanie, à la place du fils de Rakoczy, qu'ils avoient dépossédé de cette principauté.

3. On avoit accoutumé en Suède d'envoyer deux sénateurs recevoir les ambassadeurs de toutes couronnes; mais le roi de Suède avoit, depuis peu, fait une règle par laquelle il ne devoit plus y en aller qu'un.

Le marquis de Feuquières, qui avoit été reçu par deux sénateurs à sa première audience, depuis cette règle faite, ne put obtenir le même honneur, quand il voulut prendre son audience de congé, et ainsi il ne prit congé du roi de Suède qu'*incognito*.

et arriva effectivement à Fontainebleau peu de temps après que M. le marquis de Feuquières, qui avait été ambassadeur extraordinaire en Suède avant lui, y fut aussi arrivé.

Les exilés ne s'étoient pas trompés quand ils avoient espéré leur retour après celui de M. de Turenne, car le chevalier de Tilladet fut rappelé peu de jours après lui, et le crédit de M. de Louvois y contribua beaucoup.

On apprit aussi qu'un vaisseau espagnol ayant refusé de saluer un vaisseau françois, le marquis de Preuilly <sup>1</sup>, lieutenant général des armées navales du Roi, qui étoit à Cadix <sup>2</sup> pour favoriser le commerce des marchands françois en ce pays-là, eut ordre de ne pas saluer l'amiral d'Espagne même dans ses propres ports, ce qu'il exécuta vigoureusement, car l'amiral d'Espagne, étant venu mouiller proche de lui dans le port de Cadix avec dix-huit vaisseaux, M. de Preuilly, qui n'avoit que quatre petits navires, ne le salua point, quoique l'amiral d'Angleterre, qui y étoit aussi, l'eût salué. A la vérité, il ne doutoit pas qu'il ne lui en dût coûter bien cher, et il s'étoit préparé à se tirer de ce combat inégal le mieux qu'il lui auroit été possible ; mais l'amiral d'Espagne ne le fit point attaquer ! et, ayant levé l'ancre, alla mouiller plus loin.

En ce temps-là, M. le comte d'Harcourt <sup>3</sup>, frère de M. le duc d'Elbeuf, se fit une méchante affaire assez mal à propos : il avoit chez lui une certaine femme, d'une assez mauvaise réputation, laquelle ayant été soupçonnée d'avoir fait mourir son mari, la justice en prit connoissance, et ayant décrété contre elle, comme on ne la pouvoit prendre chez M. le comte d'Harcourt, d'où elle ne sortoit point, on eut recours à l'autorité du Roi, qui l'envoya demander à ce prince par Saint-Martin, un des exempts de ses gardes du corps. Mais M. le comte d'Harcourt, au lieu d'obéir aux

1. Frère cadet du maréchal d'Humières, qui étoit gouverneur général de tous les Pays-Bas françois. Ce M. de Preuilly avoit autrefois servi dans la cavalerie, mais, après la paix des Pyrénées, il se mit dans le service de mer et y devint lieutenant général. Il avoit beaucoup de valeur et de mérite.

2. Port célèbre d'Espagne, tout contre le détroit de Gibraltar.

3. Il s'étoit autrefois appelé M. le prince d'Harcourt, parce que son oncle, le fameux comte d'Harcourt, étoit encore en vie ; mais, après sa mort, il prit le nom de comte d'Harcourt. Il étoit cadet de M. le duc d'Elbeuf et aîné de M. de Lillebonne ; il avoit un fils qui se nommoit le prince d'Harcourt.

ordres du Roi, que Saint-Martin lui donna avec toutes les précautions imaginables d'honnêteté et de civilité, non seulement fit sauver cette femme, mais s'emporta jusqu'à parler du Roi avec peu de respect. Saint-Martin eut beau le vouloir faire apercevoir de sa faute, il ne put jamais le remettre dans son devoir ; et, après avoir fait ses perquisitions dans toute la maison, où il n'avoit garde de trouver ce qu'il y cherchoit, il s'en revint à Fontainebleau rendre compte au Roi de sa commission ; il eut même l'honnêteté de ne dire pas tout ce que la passion et l'emportement avoient fait dire à M. le comte d'Harcourt, mais il en dit assez pour que le Roi envoyât ordre à ce prince de se tenir dans sa maison sans en sortir que par son ordre, et ce fut une grande bonté du Roi, car il méritoit bien de faire un petit séjour à la Bastille.

**16 octobre.** — Le 16<sup>e</sup> d'octobre, le Roi partit avec toute la cour de Fontainebleau pour revenir à Versailles, où il arriva le soir. D'abord il alla droit à l'appartement de M. le duc de Bourgogne, de la santé duquel il fut très satisfait. En y allant, il trouva dans la salle des gardes de la Reine M. le chancelier qu'il n'avoit point encore vu depuis sa grande maladie ; il lui donna toutes les marques imaginables de son estime, de son amitié et de la joie qu'il avoit de le revoir en bonne santé.

En entrant dans sa chambre, le comte de Roucy et le vidame de Laon, enfants du comte de Roze, auxquels il avoit permis de revenir à la cour, lui firent la révérence. Le même soir, il envoya quérir M. le comte de Vermandois, amiral de France, son fils naturel, et, après lui avoir fait une réprimande paternelle, il s'attendrit fort et le traita en bon père, qui est ravi de recevoir son fils lorsqu'il lui demande pardon. Il est vrai que ce jeune prince se jeta à ses pieds avec beaucoup de larmes ; aussi le Roi en fut extrêmement touché et lui demanda même s'il ne lui restoit rien sur le cœur et s'il revenoit à lui de bonne foi ; sur quoi, M. l'amiral s'étant de nouveau jeté à ses pieds, le Roi le releva et, l'ayant embrassé tendrement, lui dit qu'il vouloit qu'il ne le quittât pas de vue et qu'il fût auprès de lui à toutes les heures du jour. Enfin ceux qui s'intéressoient à la fortune de ce jeune prince crurent qu'il lui seroit avantageux d'avoir encouru l'indignation du Roi, puisque ce raccommodement avoit réveillé sa tendresse.

Quelques jours après, Monseigneur le Dauphin eut un peu de fièvre, avec quelques douleurs de ventre qui donnèrent de l'inquiétude, parce qu'on appréhendoit que le mal qui l'avoit presque mis au tombeau un an auparavant ne lui reprit alors ; mais, le lendemain, la fièvre et les douleurs ayant cessé, on connut qu'elles n'avoient été causées que pour avoir trop mangé <sup>1</sup>.

Il vint en ce temps-là des nouvelles de Malte, peu avantageuses au chevalier Colbert, qui étoit général des galères de la religion, et ses ennemis disoient qu'avec ses cinq galères il n'avoit pas voulu attaquer deux vaisseaux turcs qu'il avoit trouvés en calme, et qu'à son retour tout ce qu'on avoit pu faire avoit été d'empêcher le grand maître de le châtier sévèrement, et qu'il l'avoit renvoyé sur-le-champ à la mer chercher à réparer sa faute.

Le bruit courut aussi qu'on avoit surpris en Pologne des lettres qu'un nommé Duvernay <sup>2</sup>, qui y ménageoit les affaires du Roi, écrivoit aux mécontents de Hongrie, par lesquelles il les sollicitoit, non seulement de continuer la guerre contre l'Empereur, mais même d'engager les Turcs à déclarer la guerre à l'Empire et à la Pologne. Ces lettres étoient écrites en chiffres à Tœckœli ; mais on prétend qu'on avoit trouvé le moyen de les déchiffrer et que le roi de Pologne avoit fait une avanie à Duvernay sur ce sujet, en présence de tous les ambassadeurs qui étoient à sa cour. Cependant les bruits de l'accommodement de Tœckœli avec l'Empereur et de la continuation de la trêve des Turcs avec l'Empire devenoient tous les jours plus fréquents, et les nouvelles de Paris ne doutoient pas que ce ne fût une chose faite.

Mais, quoique cet accommodement décidât de la tranquillité de la France, la cour n'en avoit pas moins de divertissement à

1. C'étoit une chose surprenante de voir manger Mgr le Dauphin autant qu'il le faisoit ; aussi grossissoit-il tous les jours, et, comme il étoit petit, on appréhendoit que la graisse ne l'incommodât un jour extrêmement. Il faisoit pourtant beaucoup d'exercice à cheval, courant très souvent le cerf, le loup et le sanglier ; mais il ne faisoit aucun exercice à pied, n'étant pas trop bien planté sur ses jambes.

2. Ce Duvernay avoit été secrétaire de feu M. le duc de Modène ; ensuite il étoit devenu capitaine de cavalerie et premier capitaine du régiment des cuirassiers du Roi ; après cela, s'étant dégoûté du service, il s'étoit retiré en Champagne, où il avoit quelques biens ; et M. de Louvois l'en avoit tiré pour l'employer à des affaires secrètes, parce qu'il avoit un esprit capable de mener bien une intrigue.

Versailles et ne les goûtoit pas moins paisiblement. On y avoit des comédies trois fois par semaine, un bal tous les samedis, et les trois autres jours tout ce qu'il y avoit d'hommes et de femmes de condition à la cour s'assembloit à six heures du soir dans le grand appartement du Roi, lequel étoit magnifiquement meublé, y ayant pour plus de six millions d'argenterie. Il étoit très bien éclairé; il étoit orné d'un grand nombre d'excellents tableaux, et tous ceux qui y venoient avoient une liberté tout entière de se divertir à tout ce qui leur plaisoit. Dans une chambre, il y avoit des musiciens qui chantoient de temps en temps; il y avoit des violons et des hautbois avec lesquels on dansoit quand on en avoit envie. Dans l'autre, la Reine jouoit au reversi, et le Roi étoit de part du jeu. Dans l'autre Madame la Dauphine jouoit avec des dames; Monseigneur jouoit de son côté, et Monsieur et Madame du leur; et dans cette même chambre il y avoit un grand nombre de tables couvertes de tapis magnifiques, où chacun jouoit au jeu qui lui plaisoit le plus, et l'on y étoit servi par un grand nombre de domestiques, qui ne songeoient à autre chose qu'à prévenir l'intention des joueurs. Dans la quatrième chambre, il y avoit un billard, où le Roi jouoit très souvent avec les meilleurs joueurs de la cour. Dans la cinquième, il y avoit une magnifique collation, où chacun alloit boire et manger quand il lui plaisoit. Mais ce qui étoit de plus charmant étoit l'esprit de liberté qui y étoit répandu par la bonté du Roi, qui ne vouloit pas même qu'on lui fit ces jours-là aucune cérémonie et qui alloit et venoit familièrement au milieu de tous les joueurs et spectateurs sans avoir personne qui le suivit que son capitaine des gardes.

Sur la fin du mois d'octobre, on sut que les ambassadeurs de France à l'assemblée de Francfort se préparoient à revenir, et peu de temps après on apprit qu'ils avoient reçu leurs ordres pour partir.

## NOVEMBRE 1682.

Ce fut aussi dans ce temps-là que Mlle de Loubes<sup>1</sup>, fille d'honneur de Madame, pensa être chassée. Monsieur ne pouvoit

1. Elle n'étoit pas de bonne maison, mais elle avoit le plus joli petit visage du monde.

lui pardonner le mauvais office qu'elle avoit rendu au chevalier de Lorraine au dernier voyage de Chambord. Cette jeune personne avoit été mise au service de Madame par le crédit du chevalier de Lorraine, et, comme Madame haïssoit tout ce qui venoit de cette main-là, elle témoignoit beaucoup de froideur à Mlle de Loubes, prétendant même avoir intercepté une lettre qu'elle écrivoit à M. le comte de Marsan, par laquelle elle lui mandoit que, lorsque Madame étoit dans le carrosse du Roi, elle faisoit cent railleries de Monsieur. Mlle de Loubes avoit été bien avant dans les bonnes grâces de Mme la princesse de Conti; mais la chose avoit été changée, et Mme la princesse de Conti, qui aimoit extrêmement Madame, avoit épousé ses sentiments et témoignoit autant de froideur à Mlle de Loubes qu'elle lui avoit autrefois fait paroître de tendresse. Elle ne put souffrir ce traitement; et, en ayant demandé le sujet à Mme la princesse de Conti, elle ne lui en fit point de mystère et lui dit franchement tout ce qu'elle avoit appris de Madame. Mlle de Loubes s'en défendit fort, mais la princesse la pressa vivement et lui conseilla de parler à Madame, de lui avouer tout et de lui demander pardon, l'assurant fortement qu'elle étoit assez généreuse pour ne le lui pas refuser. La petite fille, pressée par sa conscience, voulut parler: elle alla trouver Madame dans son cabinet; elle entama le discours, mais la honte l'empêcha d'avouer, et elle tâcha de se justifier par d'assez mauvaises raisons; de sorte que, malgré les larmes qu'elle répandit en abondance, Madame, ennuyée de ses discours, se mit à écrire. Cependant elle demeura derrière la chaise de Madame; et, dans le temps qu'elle y pensoit le moins, elle se jeta à ses pieds, fondant en larmes, et lui dit qu'elle lui avoueroit tout, pourvu qu'elle eût la bonté de lui pardonner. Madame, qui étoit généreuse, la releva, l'embrassa et lui dit que non seulement elle lui pardonneroit, mais qu'elle lui rendroit même toute son amitié. Après cela, Mlle de Loubes lui avoua qu'on l'avoit chargée d'épier toutes ses actions et tous ses discours, et que, le chevalier de Lorraine, voyant qu'elle ne lui rapportoit rien qui pût lui faire tort, il l'avoit obligée d'écrire des lettres à M. de Marsan, et même de les signer, par lesquelles elle lui mandoit ce que nous avons déjà dit, et que Madame se moquoit incessamment de Monsieur avec Mlle de Théobon. Madame fut contente de cet aveu; elle commença à faire publique-

ment mille honnêtetés à Mlle de Loubes, et le chevalier de Lorraine ne fut pas longtemps sans s'en apercevoir; il prit alors des mesures contre elle auprès de Monsieur; mais elle l'avoit prévenu, car elle avoit demandé au Roi une audience particulière, dans laquelle, après lui avoir demandé sa protection, elle lui avoit découvert toute l'intrigue qu'elle avoit déjà dite à Madame. Ainsi, quand Monsieur voulut la chasser, il ne trouva pas le Roi disposé à le souffrir, d'autant plus que le chevalier de Lorraine avoit laissé entendre dans le public que Mme la princesse de Conti avoit induit la petite de Loubes à jouer le personnage qu'elle avoit fait auprès du Roi et auprès de Madame.

Mais cette bagatelle n'inquiétoit guère le public, et l'on étoit bien plus en peine de ce que le Pape ne s'adoucissoit point à l'égard de la France, qui avoit en ce rencontre la consolation des malheureux, car le roi d'Espagne et l'Empereur n'étoient pas mieux qu'elle dans l'esprit de Sa Sainteté, qui se plaignoit que l'Empereur avoit employé à des usages profanes l'argent qu'elle lui avoit envoyé pour l'employer à défendre ses frontières contre le Turc.

## DÉCEMBRE 1682.

Au commencement de décembre, Mme la Dauphine vint en plusieurs églises de Paris s'acquitter des vœux qu'elle avoit faits pendant sa couche; et le Roi permit au marquis de Créqui et aux chevaliers de Mailly et de Sainte-Maure de revenir à la cour, où l'on vit arriver en même temps Duquesne, lieutenant général des armées navales du Roi, qui le reçut avec des marques d'estime et d'amitié toutes particulières. Aussi les méritoit-il autant qu'homme du monde par la grandeur des services qu'il venoit de rendre au Roi, puisqu'il avoit fait redouter ses armes dans tout le Levant, par la hardiesse qu'il avoit témoignée en assiégeant les vaisseaux Tripolitains dans le port de Scio, qui est au milieu de l'Archipel, avec cinq vaisseaux de guerre seulement, et en les forçant à demander la paix après les avoir tenus enfermés près de cinq mois. Au retour de cette expédition, il étoit venu canonner Alger, et c'étoit à l'âge de quatre-vingts ans

qu'il avoit fait tant de glorieuses actions, qui l'avoient obligé de demeurer deux ans entiers à la mer sans débarquer.

On apprit en ce temps-là deux nouvelles d'Italie tout à la fois, la première que les Vénitiens avoient donné un commandement considérable dans leurs troupes au prince de Parme, qui avoit autrefois été gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne ; mais, dans l'esprit où la république de Venise paroissoit être de vouloir s'opposer aux progrès de la France en Italie, on se consolait que cette république eût confié le commandement de ses armes à ce prince. L'autre nouvelle étoit que l'abbé Favoriti, auquel le Pape avoit une entière confiance et qu'on croyoit l'auteur de toutes les fâcheuses résolutions que Sa Sainteté avoit prises contre la France, étoit dangereusement malade et qu'on n'espéroit rien de sa vie.

Peu de jours après, le Roi fit mettre à la Bastille le baron de Beauvais <sup>1</sup>, capitaine de la Varenne du Louvre, et le chevalier son frère, pour avoir battu un collecteur des tailles <sup>2</sup> de leur village de Gentilly, proche de Paris ; mais ils en sortirent vingt-quatre heures après.

M. Le Blanc <sup>3</sup>, maître des requêtes, intendant de justice à Rouen, ne fut pas si heureux, car il tomba dans l'indignation du Roi, et le crédit de M. de Bezons, conseiller d'Etat, son beau-père, ne le put sauver. Il fut révoqué de son intendance et eut

1. Il étoit fils de la célèbre Mme de Beauvais, première femme de chambre de la défunte reine mère du Roi, laquelle avoit de son temps grand crédit sur l'esprit de sa maîtresse et qui auroit eu des richesses immenses si elle avoit su ménager ses bienfaits, mais elle les avoit tous dissipés.

Le baron, son fils, étoit aimé du Roi, et il étoit agréable de sa personne, et grand amateur de la musique, ce qui l'avoit mis dans les plaisirs du Roi, qui l'aimoit aussi extrêmement.

2. M. Colbert avoit si bien fait que c'étoit un grand crime de battre un collecteur des tailles, quelque tort qu'il pût avoir, ce qui rendoit les partisans très insolents, mais ce qui étoit d'ailleurs assez nécessaire pour tirer les deniers du Roi plus aisément.

3. Il n'étoit pas de grande naissance, étant fils d'un procureur de Paris, mais très habile, très honnête homme et très aimé dans son intendance de tout le monde, hormis des fermiers du Roi, parce qu'il réprimoit leurs violences. Ils s'en vengèrent en avertissant le Roi que, sous son cachet, son secrétaire faisoit entrer en France des livres défendus. S'il avoit voulu abandonner son secrétaire, il ne lui seroit arrivé aucun mal, mais il lui avoit obligation de l'avoir fait son héritier universel, et il le voulut sauver en rayant quelque chose sur les registres de la douane, ce qui ayant été vérifié, le Roi le révoqua.

ordre de n'approcher pas de Paris plus près que quatre lieues.

A peu près dans le même temps mourut madame l'abbesse de l'abbaye de Montmartre<sup>1</sup>, proche Paris, princesse de la maison de Lorraine d'une grande vertu, et qui avoit établi dans cette maison une extrême régularité. Elle avoit souhaité que Mme de Harcourt, fille du comte de Harcourt, prince de sa même maison, lui succédât ; mais, quoique le Roi, qu'elle en fit supplier avant de mourir, eût une très grande considération pour elle, il y fit beaucoup de difficulté, à cause que Mme de Harcourt n'avoit que vingt-six ans et qu'on ne peut être abbesse qu'à trente.

On avoit eu raison de croire que la maladie de l'abbé Favoriti étoit dangereuse, car on en eut nouvelle qu'il étoit mort et qu'il avoit, en mourant, supplié le Pape d'agréer en sa place l'abbé Cassoni, ce que Sa Sainteté avoit accordé. On étoit même bien aise en France que cet abbé prit du crédit auprès du Pape, parce qu'on étoit persuadé qu'il avoit un esprit doux, fort opposé aux manières de Favoriti, et qu'il n'avoit aucune liaison directe qui l'engageât contre les intérêts de la France.

En temps-là, Primi, gentilhomme de Lombardie, sortit de la Bastille, où le Roi l'avoit fait mettre six mois auparavant, et Sa Majesté le reçut même assez honnêtement quand il eut l'honneur de lui parler.

**10 décembre.** — Vers le 10 du mois de décembre, on sut que le roi de Danemark avoit demandé au Roi le comte de Roye pour aller commander ses troupes, et l'on disoit que ce seigneur partiroit au plus tôt pour aller en Danemark. Mais quelque temps après, on dit que la chose étoit changée et qu'il n'iroit point en ce pays-là<sup>2</sup>.

On murmura aussi de quelque rébellion arrivée à Montpellier et dans les Cévennes au sujet d'un temple de huguenots qui devoit être abattu en vertu d'un arrêt du conseil du Roi<sup>3</sup> ; mais la

1. Elle étoit sœur du duc de Guise, qui fit l'entreprise de Naples.

2. Cela avoit trop fait d'éclat, que le roi de Danemark eût pris un général françois pour commander ses troupes ; ainsi on jugea à propos de différer son voyage, par une dissimulation assez grossière.

3. Le Roi, par une déclaration, avoit défendu aux huguenots, à peine de démolition de leurs temples, d'y recevoir ceux qui, après avoir abjuré la religion calviniste et s'être faits catholiques, y voudroient retourner. Au préjudice de cette déclaration, une huguenote convertie alloit tous les

chose fut apaisée en peu de jours par le duc de Noailles, qui étoit sur les lieux, et le temple fut rasé.

Le marquis de La Trousse, qui commandoit les armes du Roi en Italie, étoit toujours à Turin, selon toutes les apparences pour apprécier l'autorité de Mme la duchesse de Savoie, contre laquelle il y avoit toujours de grandes factions en Piémont. Car cette princesse n'avoit songé qu'à régner en voulant faire le mariage du duc, son fils, avec la princesse de Portugal ; mais les choses avoient changé de face depuis que le duc de Cadaval s'en étoit retourné ; on disoit que les Portugais ne vouloient plus ce mariage, croyant que M. le duc de Savoie étoit trop infirme pour avoir des enfants.

Cependant on assuroit à Paris que Tœckœli avoit fait sa paix avec l'Empereur, qui avoit aussi continué la trêve avec les Turcs, et l'on ne doutoit pas que la France n'eût la guerre avec l'Empire au premier jour ; on disoit même que l'électeur de Bavière s'étoit déjà déclaré contre elle.

D'autre côté les princes du Rhin avoient fait une ligue entre eux pour entretenir la paix, ayant plus d'intérêt que personne de la faire durer, parce que la situation de leurs États les exposoit les premiers aux entreprises des deux partis.

**15 décembre.** — Vers le 15 de décembre on apprit la mort du prince Robert, de la maison palatine ; il étoit oncle de Madame, et établi en Angleterre, où il avoit toujours fait son possible pour desservir la France. Le Roi ne laissa pas d'aller chez Madame lui témoigner la part qu'il prenoit en son déplaisir.

Sa Majesté nomma M. Méliand, maître des requêtes, qui étoit intendant de justice dans la généralité de Caen, pour aller à Rouen remplir la place de M. Le Blanc ; elle envoya à Caen M. de Morangis <sup>1</sup>, qui étoit intendant à Alençon, et nomma pour l'intendance d'Alençon M. de Vertamont <sup>2</sup>, aussi maître des re-

jours au temple de Montpellier ; on avertit le ministre de ne le pas souffrir, il n'en voulut rien faire : on prouva qu'elle avoit été recevoir la cène avec les huguenots, et le Roi donna un arrêt de son conseil par lequel il ordonna que le temple fût démoli.

1. Il étoit fils de M. de Barillon, conseiller d'État ordinaire, ambassadeur pour le Roi en Angleterre. Il étoit homme d'esprit et fort honnête homme.

2. Il étoit fils de la maréchale d'Estrades, fille du chancelier d'Aligre. Elle s'appeloit d'abord Mme de Vertamont et étoit grande joueuse, gagnant même tous les jours des sommes considérables.

Elle épousa le vieux maréchal d'Estrades, pour avoir un rang au-dessus de ses égales. Son fils, quoique jeune, étoit homme d'esprit et de mérite.

quêtes ; mais, comme il ne jugea pas à propos de l'accepter, on envoya en sa place M. de Bouville, qui avoit épousé une des nièces de M. Colbert et qui étoit intendant en Bourbonnois, à la place duquel on envoya M. de La Berchère, aussi maître des requêtes. Le Roi révoqua aussi M. de Marle, qui étoit intendant de justice en Auvergne, quoiqu'il fût proche parent de M. Colbert, et envoya en sa place M. de Bercy, maître des requêtes.

M. d'Herbigny, oncle de M. de Pomponne, intendant en Dauphiné, fut aussi révoqué par les mauvais offices qu'on lui rendit auprès du Roi, et l'on envoya en sa place M. Le Bret, qui étoit intendant en Limousin, à la place duquel on mit M. Poncet<sup>1</sup>, qui étoit intendant en Berry, auquel on substitua M. de Séraucourt<sup>2</sup>, maître des requêtes.

Le reste du mois de décembre fut assez fécond en nouvelles. Le Roi donna une pension de 20 000 livres à M. le comte de Soissons et accompagna ce présent de beaucoup d'honnêtetés, que ce prince méritoit extrêmement par un grand nombre de bonnes qualités qu'il avoit.

Sa Majesté nomma M. le président de Fourcy<sup>3</sup> pour être prévôt des marchands de la ville de Paris après que M. de Pommereu<sup>4</sup>, conseiller d'État, avoit quitté cette charge, qu'il possédoit depuis sept années.

On sut que l'Espagne ne vouloit en aucune manière accepter la médiation du roi d'Angleterre au sujet des démêlés qu'elle avoit avec la France.

Le marquis de Richelieu<sup>5</sup> recherchoit depuis longtemps

1. Fils du bonhomme Poncet, doyen du conseil, et qui avoit longtemps espéré d'être chancelier. Il étoit aussi président au grand conseil.

2. Il étoit proche parent de M. Pussort, conseiller d'État ordinaire, oncle de M. Colbert ; il avoit été premier commis de M. le marquis de Seignelay et étoit fort honnête homme.

3. Il étoit ancien président de la troisième chambre des enquêtes du Parlement de Paris, et nul magistrat de son temps n'avoit plus de réputation, de probité et d'intégrité que lui. Ce fut M. de Boucherat, conseiller d'État ordinaire et l'un des commissaires des finances, lequel, étant son beau-père, lui fit donner cet emploi.

4. On ne peut être que huit ans prévôt des marchands ; ainsi M. de Pommereu, qui étoit depuis sept années, devoit quitter dans un an.

Ce M. de Pommereu étoit un des plus fins compères de son temps.

5. Il étoit fils du défunt marquis de Richelieu, frère du duc de même nom, lequel étoit l'héritier du grand cardinal de Richelieu. Le marquis de Richelieu, le père, avoit épousé par amour une fille de Mme de Beauvais,

en mariage la fille aînée de M. le duc Mazarin<sup>1</sup>; mais ce duc, après lui avoir donné de grandes espérances, jusque-là même qu'il avoit ordonné à sa fille de le regarder comme devant être son époux, avoit néanmoins changé de sentiment et ne vouloit en aucune manière consentir à ce mariage, quoique sa fille le souhaitât passionnément et que tous ses amis le lui conseillassent. Enfin le marquis de Richelieu, passionnément amoureux, et se voyant aimé, entreprit d'enlever Mlle de Mazarin, qui étoit dans le monastère des filles de Sainte-Marie de Chaillot, proche de Paris : ce qu'il exécuta un jour que la troisième fille de M. le duc Mazarin, qui étoit mariée au marquis de Bellefonds, étoit venue voir sa sœur, laquelle l'étant venue reconduire jusqu'à une porte du jardin qui est sur le bord de la Seine, avec sa sœur de Beauvais, tante du marquis de Richelieu, Mlle Mazarin prit son temps, pendant que sa sœur embrassoit sa sœur de Beauvais, et, se jetant au travers de la porte, y trouva le marquis de Richelieu, qui avoit un carrosse à six chevaux tout prêt, dans lequel il la fit entrer, et l'emmena dans quelque lieu de sûreté.

Cette affaire fit un grand bruit; mais, comme M. le duc Mazarin n'étoit pas à Paris, les parents<sup>2</sup> s'assemblèrent d'abord

première femme de chambre de la reine, mère du Roi; et il en avoit eu le marquis de Richelieu dont nous parlons ici.

C'étoit un garçon extraordinaire. Il étoit de complexion très amoureuse; il étoit un des plus vigoureux et des plus agiles hommes de son temps. Comme son oncle de Richelieu n'avoit point d'enfants, il étoit le présomptif héritier de toute la maison; et, quand son oncle auroit eu des enfants, la duché de Fronsac lui étoit toujours substituée.

1. Fils du feu maréchal, duc de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie de France; il avoit eu lui-même cette charge et avoit épousé Hortense Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin qui l'avoit faite son héritière universelle, et qui étoit la plus belle femme de son temps.

Mais il sembloit que ce mariage lui eût porté malheur, car il s'étoit défait de sa charge de grand maître, de la lieutenance générale de toute la Bretagne et de plusieurs autres emplois considérables. Il avoit un million de procès qu'il perdoit tous, et toutes ses affaires, quoiqu'il fût homme de bien, alloient en décadence. Il lui restoit encore le gouvernement d'Alsace, où l'on ne souffroit pas qu'il allât, et le gouvernement de La Fère. Tout le monde lui donnoit le tort dans l'affaire de sa fille aînée, qu'on venoit d'enlever.

2. Les parents étoient : M. le prince de Conti et M. le prince de La Roche-sur-Yon, fils d'une Martinozzi, qui étoit aussi nièce du cardinal Mazarin et cousine germaine de Mme la duchesse Mazarin; M. le comte de Soissons; M. le duc de Vendôme et M. le grand prieur de France,

à la cour, chez M. Colbert <sup>1</sup>, où ils ne résolurent rien; ensuite ils s'assemblèrent encore à Paris chez M. le prince de Conti, où ils ne voulurent point prendre le parti de rigueur que les agents de M. le duc Mazarin leur proposèrent. A leur défaut, le procureur général du parlement de Paris présenta sa requête à la cour; il fit informer et décréter contre le marquis de Richelieu, suivant la coutume, et l'on agita même si l'on ne décréteroit point contre la marquise de Bellefonds; mais les amis de son beau-père, le maréchal, en empêchèrent. Pendant toutes ces poursuites, le marquis de Richelieu avoit bien fait du chemin, et l'on eut nouvelle, le 23, qu'il avoit passé à Courtrai et qu'il alloit à Bruxelles. Le Roi parla sur cette affaire d'une manière digne de lui, et, quoiqu'il aimât toute la famille de Richelieu et qu'il n'estimât point le duc Mazarin, il témoigna désapprouver entièrement l'action du marquis, et qu'il ne lui donneroit point de grâce s'il étoit condamné.

A ce désordre que l'amour avoit causé succédèrent deux autres affaires auxquelles il n'avoit pas moins de part. M. le comte de Soissons avoit témoigné très longtems une violente passion pour Mlle de Beauvais <sup>2</sup>, qui étoit alors fille d'honneur de Madame, et l'affaire avoit été si loin, que Mme la princesse de Carignan <sup>3</sup>, grand'mère de M. le comte de Soissons, avoit obtenu de Monsieur qu'il chassât Mlle de Beauvais de la chambre des filles de Madame. Mais l'amour que monsieur le comte avoit pour cette belle personne, au lieu de diminuer, avoit aug-

son frère, qui étoient fils de deux des sœurs de Mme Mazarin, et Mme la duchesse de Bouillon, qui étoit la cadette de toutes ses sœurs. Voilà ceux qui s'assemblèrent chez M. Colbert.

1. Ils s'assemblèrent chez M. Colbert, parce qu'il les y invita, à cause que, étant créature du cardinal Mazarin et ayant été son intendant, il prenoit toujours soin de sa famille, et que les gens d'affaires de M. le duc Mazarin s'étoient adressés à lui en l'absence de leur maître, qui étoit en Bretagne.

2. Elle étoit fille d'un gentilhomme de Poitou nommé Beauvais, qui s'étoit élevé par son mérite dans les troupes de monsieur le Prince, du temps qu'il servoit contre la France, et d'une fille de la maison de Marennes, que les médisants assuroient qu'on lui avoit fait épouser par force, aussi n'avoit-il point voulu reconnoître Mlle de Beauvais pour sa fille légitime, même à l'heure de sa mort. Elle étoit une très belle et très aimable brune.

3. Elle étoit princesse du sang, sœur du comte de Soissons qui fut tué à la bataille de Sedan portant les armes contre le Roi. Elle étoit veuve du prince Thomas de Savoie.

menté par ces obstacles, et il l'avoit enfin épousée secrètement ; mais, comme elle étoit fille d'esprit et de vertu, et qu'elle savoit que ce prince n'avoit que vingt-trois ans quand il l'épousa, elle ne voulut point souffrir que le mariage se consommât que quand il auroit vingt-cinq ans, ne voulant pas hasarder de donner lieu à le faire casser dans la suite, ce qui auroit pu se faire, suivant la disposition des lois, si l'amour de monsieur le comte pour elle étoit venu à se refroidir. En effet, ils furent deux ans sans coucher ensemble, au bout desquels, monsieur le comte, étant majeur, le mariage fut consommé, et deux jours après M. le prince de Conti amena Mme la comtesse de Soissons au Roi et à la Reine, qui savaient la chose apparemment et qui reçurent cette nouvelle princesse avec toutes sortes d'honnêtetés. Elle prit le tabouret le jour même, et le Roi envoya M. de Seignelay à Mme la princesse de Carignan, pour lui apprendre cette nouvelle et la lui faire recevoir avec le moins de chagrin qu'il seroit possible. Mais, quoique cette princesse eût plus de quatre-vingts ans, elle n'en fut pas moins vive en cette occasion ; et, sans qu'elle s'échappât contre le respect qu'elle devoit au Roi, qui sembloit avoir toléré cette affaire, sa colère fut aussi grande qu'elle le pouvoit être ; on espéroit que Sa Majesté, ayant la bonté de s'en mêler, les choses s'accommoderoient avec le temps <sup>1</sup>.

La seconde affaire que l'amour causa fut le mariage de M. le comte de Marsan avec Mme d'Albret, dame du palais, veuve du marquis d'Albret qui étoit fils de Mme la duchesse de Richelieu de son premier lit. M. de Marsan, quoique très petit, étoit très agréable, et cette dame l'avoit trouvé fort à son gré ; il étoit prince, et cette qualité donnoit le tabouret à sa femme. Ces raisons d'amour et d'ambition obligèrent Mme d'Albret à lui faire parler de mariage ; elle étoit laide, mais fort riche ; il étoit de grande naissance, mais fort pauvre ; c'est ce qui lui fit accepter la proposition. On en parla au Roi, qui y consentit ; cependant, comme entre deux arriva la disgrâce de M. de Marsan, le Roi dit qu'il n'empêchoit pas le mariage, mais qu'il y prenoit trop peu de part pour en signer le contrat. Cette réponse les

1. Elles ne s'accommodèrent pourtant pas, car Mme la princesse de Carignan déshérita M. le comte de Soissons.

obligea à différer quelque temps, pendant lequel M. le comte de Marsan obtint du Pape la permission de posséder, quoique marié, une pension de 12 000 livres <sup>1</sup>, que le Roi lui avoit autrefois accordée sur l'évêché de Cahors. Enfin, après avoir attendu plus de six mois, ils firent une seconde tentative auprès du Roi pour essayer de tirer de lui un consentement plus agréable, et, ayant eu une réponse aussi dure que la première, l'amour de Mme d'Albret ne lui permit pas de temporiser davantage : elle épousa M. de Marsan ; mais elle fut bien étonnée quand, deux jours après son mariage, Mme de Richelieu, sa belle-mère, lui envoya dire de la part du Roi qu'il lui avoit ôté sa place de dame du palais et l'appartement qu'elle avoit à Versailles.

Pendant que la cour étoit occupée de ces nouvelles, il en couroit une bien plus fâcheuse, qui étoit que la Pologne s'étoit déclarée contre la France, et les politiques disoient qu'on avoit eu grand tort de ménager si peu le roi de Pologne, son amitié étant de plus grande conséquence qu'on ne s'imaginoit, parce qu'il étoit presque impossible que l'électeur de Brandebourg demeurât dans notre parti lorsqu'il auroit la Pologne sur les bras, et que, s'il nous demeuroit fidèle, il ne pourroit faire aucune figure en Allemagne en notre faveur, ayant assez d'occupation à se défendre contre la Pologne et contre la Suède. Cependant on témoignoit en France ne faire aucun cas de cette rupture, et l'on ne faisoit point encore de nouvelles troupes ; quoique, selon les apparences, on dût avoir bientôt la guerre, on songeoit seulement à tenir les vieilles troupes en bon état, en mettant de bons officiers pour visiter la cavalerie et l'infanterie. Ce fut par cette raison que le Roi fit le marquis de Créan <sup>2</sup> inspecteur de son infanterie ; il étoit brave gentilhomme et commandoit depuis longtemps le régiment de la Reine en qualité de colonel.

Sa Majesté fit aussi ces jours-là mettre en liberté le secrétaire du comte de Mansfeld, ci-devant envoyé extraordinaire de

1. Plusieurs personnes désapprouvèrent cette action du Pape, qui étoit si rigide en autre chose ; et l'on étoit persuadé qu'il n'avoit donné cette dispense que pour faire voir qu'il pouvoit, de son autorité, dispenser des canons contre l'avis de l'assemblée du clergé de France. Car jamais le comte de Marsan n'avoit rendu aucun service à l'Eglise.

2. Il étoit fils du défunt marquis de Créan, gentilhomme de Bretagne, d'une grande valeur. Il étoit grand échanson du Roi, charge autrefois très considérable, et alors hors de fonction depuis longtemps.

l'Empereur en France, lequel, en son absence, y faisoit les affaires de l'Empereur ; on l'avoit mis à la Bastille, parce que l'Empereur avoit fait emprisonner à Vienne un homme qui s'y mêloit des affaires du Roi ; mais, comme on sut qu'il avoit été mis en liberté, on fit aussi sortir de la Bastille le secrétaire de M. de Mansfeld.

On sut alors que le marquis de Richelieu s'étoit réfugié à Bruxelles avec Mlle Mazarin, qui s'y étoit mise dans un couvent ; cependant on lui faisoit à Paris son procès dans les formes, et le procureur général du Parlement poussoit cette affaire, comme c'étoit son devoir de la pousser, jusqu'à ce que M. le duc Mazarin, qui étoit à la campagne, vint lui-même en prendre le soin.

**24 décembre.** — La fin de l'année fut marquée par une action de piété du Roi, qui fit ses dévotions la veille de Noël ; et toucha, selon sa coutume, les malades des écrouelles dans l'avant-cour de son château de Versailles.

Il vint aussi à la cour une nouvelle considérable de Piémont, qui fut celle de l'emprisonnement du marquis de Pianesse <sup>1</sup>, lors principal ministre de M. de Savoie. Il étoit fils du fameux marquis de Pianesse qui, après avoir été longtemps premier ministre, avoit pris le parti si excellent et si extraordinaire de se retirer de la cour sans y être forcé par aucun dégoût, et de ne vouloir pas y mourir. Le fils étoit un homme d'un grand cœur, d'un grand esprit et d'un grand savoir, mais surtout d'une dissimulation digne des Italiens les plus raffinés. Il avoit été chassé de sa patrie par les sollicitations de ses ennemis <sup>2</sup>, lorsque les Génois eurent quelque avantage sur les troupes de Savoie, et, quoiqu'il fût un très brave homme, on l'avoit soupçonné de n'y avoir pas fait son devoir ; on lui avoit fait son procès ; on avoit confisqué tous ses biens ; mais il avoit pris un parti d'homme d'esprit. Comme il savoit dans quelle dépendance Mme la duchesse de Savoie, alors régente par la minorité du duc son fils, étoit de la France, il vint trouver le Roi, qui faisoit la conquête de la Franche-Comté, en l'année 1674 ; il servit de volontaire auprès de lui ; il se distingua par sa valeur ; et, comme il avoit

<sup>1</sup>. De la maison de Simiane, dont étoit M. de Gordes.

<sup>2</sup>. MM. de Saint-Maurice, qui étoient alors en faveur auprès de Mme la duchesse de Savoie.

beaucoup d'argent comptant, il acheta la même année, du chevalier de Hautefeuille <sup>1</sup>, la charge de capitaine lieutenant de la compagnie de gens d'armes écossois du Roi <sup>2</sup>. Il y servit ensuite avec approbation ; il y devint brigadier de la gendarmerie <sup>3</sup> ; enfin il trouva moyen de s'attirer si fortement la protection du Roi, qu'il demanda sa grâce à Mme de Savoie, laquelle non seulement ne la put refuser, mais peu de temps après qu'elle lui eut rendu tous ses biens, et qu'elle lui eut permis de revenir à sa cour, elle le fit conseiller d'Etat <sup>4</sup> et lui donna presque toute sa confiance. Mais cette élévation ne dura pas longtemps ; Mme de Savoie crut qu'il avoit empêché le duc, son fils, de conclure son mariage avec la princesse de Portugal, sa nièce, qu'elle souhaitoit ardemment ; elle crut en avoir des preuves certaines et résolut de se raccommo-der avec son fils pour perdre le marquis de Pianesse. En effet, elle exécuta ce dessein, et la première condition de son accommodement fut la perte du marquis, à laquelle le duc de Savoie, qui étoit encore enfant, consentit par foiblesse. On arrêta donc le marquis avec un autre homme de qualité qu'on accusoit d'être de sa cabale, et l'un et l'autre furent menés prisonniers au château de Montmélian.

1. Il étoit d'une famille de robe de Paris, mais très brave homme ; il avoit été longtemps capitaine au régiment des gardes avec distinction ; il avoit aussi servi sur mer. Il avoit vendu sa compagnie pour acheter la lieutenance des gendarmes écossois, où il étoit devenu maréchal de camp. Il étoit ambassadeur de l'ordre de Malte auprès du Roi, qui lui avoit donné plusieurs bons bénéfices.

2. C'étoit une ancienne compagnie qui avoit autrefois été composée toute d'Ecossois et étoit créée même avant les gardes du corps ; mais peu à peu elle étoit devenue à rien ; il n'y avoit plus d'Ecossois dedans. Le chevalier de Hautefeuille l'acheta peu de chose du maréchal de Schönberg et la remit sur le bon pied ; elle avoit le rang après les chevaliers-légers de la garde du Roi.

3. On avoit inventé cette qualité de brigadiers pour amuser les officiers qui vouloient de colonels être d'abord maréchaux de camp, et on en faisoit un pour commander la petite gendarmerie qui étoit composée de toutes les compagnies de gendarmerie à la réserve des gardes du corps, des gens d'armes et chevaliers-légers de la garde, et des mousquetaires.

4. Conseiller d'Etat, c'est-à-dire, en Piémont, ministre d'Etat.

JANVIER 1685 <sup>1</sup>

**1<sup>er</sup> janvier.** — Le premier jour de l'année 1685, le Roi alla à sa chapelle, en procession avec les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, selon la coutume. Il s'y en trouva un très petit nombre, dont la plupart étoient estropiés de gouttes et de vieillesse ; mais on ne croyoit pas pour cela que le Roi eût envie de faire sitôt une promotion, appréhendant naturellement de se voir importuner de prétendants, et de faire des cérémonies dans lesquelles il pouvoit y avoir de grandes disputes pour les rangs, comme il pouvoit y en avoir dans celles-là entre les princes et les ducs et pairs.

Ce jour-là, le bonhomme Béringhen, chevalier de l'ordre et premier écuyer de la petite écurie du Roi, lequel s'étoit retiré de la cour depuis quelques années, pour songer à son salut <sup>2</sup> et passer en repos le reste de ses jours, obtint du Roi <sup>3</sup> de transférer à son fils le brevet d'affaires dont il jouissoit depuis de longues années, et qui ne lui servoit plus de rien, parce qu'il ne venoit voir le Roi que deux ou trois fois tous les ans, au lieu que c'étoit un très grand avantage pour son fils, qui étoit toujours auprès du Roi et qui, selon toutes les apparences, étant jeune, en devoit jouir longtemps.

**2 janvier.** — Le lendemain, le nonce du pape eut une audience du Roi, dans laquelle il le pressa vivement pour les intérêts de la république de Gênes ; mais, après une longue conversation, le Roi demeura ferme et lui accorda seulement un mois de délai, après lequel il l'assura qu'il marcheroit contre Gênes pour l'attaquer, la prendre et la ruiner de fond en comble, et que, sitôt qu'il auroit commencé la guerre, il en coûteroit aux

1. Cette brusque transition de l'année 1682 à l'année 1685, provient de la perte du volume manuscrit qui comprenait les années 1683 et 1684. Voy. l'*Introduction*. (Note du comte de Cosnac.)

2. C'étoit presque le premier homme qui eût donné aux courtisans l'exemple de faire dans la vieillesse une sage retraite, car on ne veut jamais quitter la cour, quelque âge que l'on ait, et l'on ne se fait point de justice ; mais le bonhomme Beringhen étoit le plus sage homme de son temps.

3. Le Roi lui accorda cette grâce avec beaucoup de facilité.

Génois cent mille écus par jour. Néanmoins, Sa Majesté accorda, quelques jours après, la liberté au résident de cette république, lequel il détenoit depuis longtemps prisonnier à la Bastille.

Le même jour, on sut que le Roi avoit acheté le régiment de dragons de M. de Denonville vingt mille écus et qu'il l'avoit donné au jeune chevalier de Mursay, neveu de Mme de Maintenon <sup>1</sup> et frère de celui auquel il avoit, peu de temps auparavant, donné la cornette de cheval-légers de sa garde.

**5 janvier.** — La veille des Rois, Sa Majesté donna un souper aux dames; mais elles furent en petit nombre, au grand déplaisir de celles qui ne furent pas priées. On disoit aussi que le Roi alloit recommencer à donner des soupers, comme il avoit fait l'année précédente.

Et, peu de jours après, on eut à Versailles la première représentation de l'opéra de *Roland*, qu'on devoit avoir à l'avenir seulement une fois par semaine, au lieu qu'on avoit accoutumé de représenter les autres opéras trois fois chaque semaine. Ce n'étoit pas que celui-là fût moins beau que les autres; mais le Roi déclara que ces sortes de spectacles l'ennuyoient quand il les voyoit représenter si souvent.

Quelques jours après, on sut que le Roi avoit donné une abbaye de filles à la sœur du marquis de Chamilly, gouverneur de Strasbourg, et que Sa Majesté avoit aussi donné la fameuse abbaye du Port-Royal <sup>2</sup> à l'une des sœurs de M. l'archevêque de cette grande ville, laquelle étoit depuis longtemps abbesse de la Virginité, en Vendômois.

On sut aussi dans le même temps que Mme la duchesse d'Arpajon avoit la petite vérole, malheureux effet de la tendresse qu'elle avoit pour mademoiselle sa fille; car si elle ne se fût point renfermée avec elle, lorsqu'elle fut attaquée de cette maladie contagieuse, elle n'auroit pas pris ce mauvais air, et elle n'au-

1. Ce n'étoit pas mal aller que de faire donner, en six semaines de temps, à ses deux neveux deux charges, pour lesquelles il avoit tiré de son épargne cent soixante mille livres; aussi son crédit augmentoit-il tous les jours.

2. Célèbre par la résistance que les religieuses avoient faite aux décisions du pape et aux ordres du Roi, en faveur du Jansénisme. C'étoit leur donner une grande bride que de leur donner cette abbesse, sœur de l'archevêque de Paris, qui avoit toujours été l'instrument dont les confesseurs du Roi s'étoient servis contre les jansénistes.

roit pas été dans un manifeste danger de sa vie, la petite vérole étant très dangereuse à une personne de cinquante ans.

On disoit alors que le Roi avoit commandé quarante bataillons de son infanterie pour marcher du côté de Gênes; et effectivement ils avoient ordre de se tenir prêts à marcher au premier jour.

On sut aussi peu de jours après que Sa Majesté avoit nommé le comte de Cheverny pour aller en Danemark relever M. de Villars en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et qu'elle lui donnoit douze mille écus d'appointements pendant son ambassade, et quelque argent comptant pour faire les frais de son équipage.

On vit en ce temps-là le marquis d'Houdetot <sup>1</sup>, mestre de camp de cavalerie, faire abjuration de la religion prétendue réformée; et tous ceux qui le connoissoient en eurent beaucoup de joie, parce que c'étoit un fort honnête et fort brave gentilhomme.

Le bruit couroit alors que le nonce du pape avoit tous les pouvoirs nécessaires pour finir l'affaire des Génois avec le Roi, mais qu'il ne vouloit les faire paroître qu'à l'extrémité. D'autres croyoient que cette nouvelle étoit fausse et que les Génois persistoient dans leur opiniâtreté. Mais, quand le nonce n'auroit pas eu tous les pouvoirs dans sa poche, il n'y avoit guère d'apparence que les Génois furent assez mal avisés pour attendre que le Roi fit entrer ses troupes en Italie; n'y ayant pas de doute que, en attendant jusqu'à l'extrémité, ils n'auroient pas rendu leur condition meilleure.

Quelques jours après, le Roi ayant été obligé de faire mettre le feu à une de ses dents, cela lui attira une grosse fluxion sur la joue, qui lui dura plusieurs jours. Madame la Dauphine fut aussi indisposée, et Monsieur eut quelques accès de fièvre; mais ces indispositions n'eurent point de suites.

Peu de jours après, on sut que Mme d'Espagny, femme de chambre de Madame la Dauphine et sœur de Félix, premier chirurgien du Roi, avoit été chassée, sa conduite n'ayant pas été agréable au Roi.

Lequel donna en même temps au comte de Claire <sup>2</sup> une pen-

1. C'étoit un gentilhomme de Normandie, parent de M. de Pomponne et de MM. de Feuquières, qui contribuèrent beaucoup à sa conversion.

2. Il n'étoit pas de la véritable maison de Claire de Normandie, mais il s'appeloit, en son nom, de Fontaine-Martel; il étoit neveu du marquis d'Arsty, que le Roi avoit nommé pour ambassadeur en Savoie.

sion sur une abbaye. Ce jeune gentilhomme, qui étoit fils du défunt comte de Claire, chevalier de l'ordre et capitaine des gardes de Monsieur, frère du Roi, ayant été destiné à l'Église parce qu'il avoit plusieurs frères aînés, devint enfin l'aîné de sa maison par les morts de tous ses frères; et, cette raison lui ayant fait quitter la soutane, il remit au Roi une abbaye qu'il lui avoit donnée, et le Roi voulut bien lui conserver une petite pension sur ce bénéfice.

Quelques jours après, le Roi nomma l'abbé Morel <sup>1</sup> pour aller à Vienne en qualité de son envoyé extraordinaire auprès de l'Empereur. On doutoit néanmoins qu'il y pût aller en cette qualité, parce qu'on disoit que l'Empereur n'envoyoit qu'un résident, auprès du Roi; et il étoit très assuré que, s'il n'envoyoit qu'un résident, l'abbé Morel n'auroit que cette qualité, ce qui étoit indifférent pour le Roi, mais fort différent pour l'abbé Morel, la qualité d'envoyé extraordinaire étant bien plus honorable que celle de résident.

**18 janvier.** — Le 18 du mois de janvier mourut M. de Breteuil, conseiller d'Etat ordinaire, père de M. de Breteuil, intendant des finances. Il avoit plus de soixante-quinze ans et avoit toujours vécu avec beaucoup d'honnêteté, et pendant qu'il avoit été contrôleur général des finances, et depuis qu'il avoit été réduit à n'être que conseiller d'Etat.

On sut aussi dans le même temps que Mme la duchesse d'Estrées, veuve de feu M. le maréchal d'Estrées <sup>2</sup>, le bonhomme, et sœur du défunt marquis de Manicamp, étoit tombée dans une apoplexie, de laquelle on craignoit qu'elle n'eût de la peine à revenir, quoiqu'elle ne fût pas fort âgée.

1. Il étoit fils de Morel, maître de la chambre aux deniers, qui étoit un bon bourgeois de la ville de Vitry-le-François, en Champagne, et un fort bon homme qui s'étoit enrichi dans les affaires du Roi.

L'abbé, son fils, étoit conseiller du Parlement et avoit été élevé autrefois sous feu M. de Lionne, secrétaire d'Etat, sous lequel il avoit appris les affaires étrangères et en étoit aussi capable qu'aucun de ceux qui s'en mêloient.

2. Le vieux maréchal d'Estrées, frère de la belle Gabrielle, maîtresse du roi Henri IV, et de laquelle ce prince avoit eu César de Vendôme, se maria, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, avec mademoiselle de Manicamp, l'aînée, sa cousine, et qui avoit été longtemps auprès de sa première femme; et c'est celle dont on parle ici.

On la nommoit la duchesse d'Estrées, pour la distinguer de la maréchale d'Estrées, sa belle-fille.

**20 janvier.** — Le vingtième, le grand procès de Mme Colbert contre Bruant des Carrières, pour une maison qui lui avoit appartenu autrefois et que feu M. Colbert s'étoit fait adjudger, fut jugé à la grande direction <sup>1</sup>, en présence de M. le chancelier, par le rapporteur et les commissaires du conseil que le Roi avoit nommés exprès; et Mme Colbert le gagna avec tous les avantages qu'elle pouvoit souhaiter, des Carrières ayant été condamné à cinq cents livres d'amende, et sa requête rayée et biffée des registres du conseil. Cela étoit d'une grande conséquence pour la maison des Colbert; car c'étoit une espèce de justification de la conduite de feu M. Colbert, qu'on accusoit de plusieurs violences, et cela réprimoit l'envie que d'autres gens auroient pu avoir d'entreprendre de semblables affaires.

**21 janvier.** — Le lendemain, le Roi remplit les deux places de conseiller d'Etat ordinaire, qui étoient vacantes de MM. de Caumartin et d'Argouges, qui étoient semestres, et donna une de leurs places à M. l'abbé Le Pelletier, conseiller en la grande chambre du parlement de Paris <sup>2</sup>, frère de M. le contrôleur général, conservant *in petto* <sup>3</sup> deux autres places de semestres qui étoient encore vacantes.

On disoit alors que le Pape étoit extrêmement malade, et il y avoit même des gens qui assuroient qu'il étoit mort; mais cette nouvelle ne se confirmoit pas, et on croyoit qu'il avoit été fort malade d'une fluxion de poitrine et qu'il s'en portoit beaucoup mieux.

On murmuroit aussi à la cour que, dans une mascarade qui

1. Toutes les affaires de finance passaient par deux tribunaux. Le premier s'appeloit la petite direction, à laquelle présidoit le maréchal de Villeroy, comme chef du conseil de finance; et par conséquent monsieur le chancelier ne s'y trouvoit point. Ce tribunal étoit pour juger les petites affaires et pour préparer les grandes qu'on devoit porter à la grande direction. Monsieur le chancelier présidoit à la grande direction, quoique M. le maréchal de Villeroy s'y trouvât; et on y jugeoit les affaires de la plus grande conséquence.

C'étoit M. Colbert qui avoit établi ces tribunaux, et pendant sa vie il en avoit été absolument le maître; car, quand une affaire ne lui plaisoit pas, il prenoit un visage sévère et disoit qu'elle étoit contre les intérêts du Roi, et peu de gens avoient assez de cœur pour lui résister.

2. Il étoit homme d'esprit et qui s'étoit acquis une bonne réputation dans ce parlement.

3. C'est un mot italien qu'on a introduit en France, à force d'entendre dire que le pape gardoit des cardinaux *in petto*, c'est-à-dire qu'il les avoit nommés dans sa tête sans les déclarer en public.

s'étoit faite depuis peu chez le Roi, une dame de la cour ayant traité plus favorablement le comte de Roucy que le chevalier de Sainte-Maure, qui étoit extrêmement amoureux d'elle aussi bien que l'autre, le chevalier s'étoit emporté par jalousie à dire sur-le-champ beaucoup de choses désavantageuses à cette dame, en présence de plusieurs personnes, et que, cela ayant été bientôt rapporté au comte de Roucy, il en avoit voulu tirer raison du chevalier de Sainte-Maure; qu'ils étoient sortis du château ensemble dans le dessein de se battre, mais que M. le prince de Conti, en ayant été averti par la dame même, avoit couru après eux et, les ayant trouvés l'épée à la main, les avoit séparés. Mais cette histoire n'étoit pas généralement crue de tout le monde, quoiqu'on sût bien qu'il y en avoit une partie véritable.

En ce temps-là, la petite vérole continuoit à faire de grands désordres; Mme la duchesse de Choiseul en fut attaquée, et ce fut une grande désolation parmi les jeunes gens de la cour, entre lesquels on en comptoit plusieurs du nombre de ses soupirants.

Mme la duchesse de Mortemart étoit aussi tombée malade, au sortir d'une couche, et l'on appréhendoit fort qu'elle n'eût la petite vérole.

Le bruit couroit en ce temps-là que le Roi iroit passer le carême à Saint-Germain, au lieu de faire le voyage de Compiègne, parce qu'il avoit eu dessein d'aller de Compiègne à Luxembourg, et que Vauban lui avoit assuré depuis peu que cette place ne pouvoit pas être de longtems en état de lui donner du plaisir à la voir; mais cette nouvelle paroissoit encore peu certaine.

On parloit aussi du retour de Mme la duchesse de Mazarin en France; mais on en avoit parlé tant de fois qu'il n'y avoit guère d'apparence d'ajouter foi à ce que l'on en disoit alors.

Il couroit aussi une nouvelle, qui n'étoit pas mieux confirmée mais qui pouvoit être plus véritable : c'étoit celle du mariage de la fille de l'Empereur avec M. le duc de Bavière. Cette alliance ne devoit pas être avantageuse à la France; mais comme elle l'étoit fort pour M. de Bavière, et qu'il étoit en âge de se marier, on ne devoit pas s'étonner qu'il prît le meilleur parti qu'il pût trouver alors en Europe, sans consulter la France, qu'il n'avoit pas beaucoup ménagée depuis quelque temps.

**22 janvier.** — Le 22 de janvier, on eut nouvelle que Mme la comtesse de Soissons, la mère, se promenant en Hollande sur la glace; son traîneau avoit versé; qu'elle s'étoit cassé un bras et qu'elle s'étoit fait plusieurs trous à la tête. M. le comte de Soissons, son fils, qui étoit mal avec elle depuis son mariage, n'osa pas l'aller trouver; mais il lui dépêcha un gentilhomme pour lui témoigner la douleur qu'il avoit de son accident et la supplier de lui permettre de se rendre auprès d'elle.

Le même jour, Mme de Maintenon fut saignée pour un rhumatisme qui la tourmentoit depuis quelques jours, le Roi témoignant en être fort en peine et allant chez elle deux ou trois fois par jour.

Le bruit couroit alors que les Génois se mettoient à la raison et qu'ils avoient envoyé dire au Pape qu'ils vouloient donner satisfaction au Roi; mais le nonce protestoit qu'il ne lui étoit point encore arrivé de courrier, quoiqu'il en attendit un de jour en jour. Cependant on eut nouvelle qu'un capitaine de vaisseau génois, ayant pris un petit vaisseau marchand de Saint-Malo, avoit fait jeter à la mer, avec des pierres au cou, treize François qu'il avoit trouvés dedans, et qu'ensuite il avoit été mouiller l'ancre en un port d'Espagne; mais que le gouverneur, ayant été averti de cette cruauté par un quatorzième François qui avoit été assez heureux pour se cacher au fond de cale <sup>1</sup>, avoit fait arrêter ce capitaine génois, chose fort honnête, mais fort peu ordinaire aux Espagnols quand il s'agit de rendre justice aux François.

Quelques jours après mourut le vieux marquis de Genlis <sup>2</sup>, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il s'étoit remarié à soixante-dix-neuf ans, et il avoit eu une fille de sa seconde femme; mais elle n'avoit pas vécu.

1. C'est la partie du vaisseau la plus inférieure et où coulent d'ordinaire toutes les immondices.

2. Il étoit père du marquis d'Abbecourt, qui mourut pendant la campagne de Montmédy mestre de camp de cavalerie, de M. l'archevêque d'Embrun, des trois Genlis qui étoient morts colonels du régiment de la couronne, de celui qui en étoit encore colonel actuellement, du chevalier de Genlis, capitaine de vaisseau, et de l'abbé de Genlis. Il étoit frère de père du marquis de Genlis Pisy, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur du fort de Baraux.

Vers le vingtième de janvier, le Roi nomma l'abbé de Saint-Vallier à l'évêché de Québec, en Canada, dont le titulaire venoit de donner sa démission. Le comte de Saint-Vallier, son frère, et toute sa famille, en furent au désespoir, ne pouvant songer qu'un homme qu'ils aimoient tant allât s'établir à plus de mille lieues de la France, dans un lieu où il n'y avoit que des sauvages et d'où, selon toutes les apparences, il ne devoit jamais revenir. Mais toutes leurs oppositions <sup>1</sup> et tous leurs regrets ne l'ébranlèrent point; et, comme il crut voir le doigt de Dieu dans cette nomination du Roi qu'il n'avoit point recherchée, il embrassa avec joie cet emploi, dans la vue d'y travailler plus efficacement pour la gloire de Dieu qu'il n'auroit pu faire en France.

Ce fut dans le même temps que M. le duc de La Trémoille, premier gentilhomme de la chambre du roi en survivance, eut une assez forte querelle avec M. le marquis d'Alincourt, fils de M. le duc de Villeroy, quoiqu'ils fussent très proches parents <sup>2</sup>. Leur démêlé vint sur quelques plaisanteries qu'un d'eux ne prit pas en bonne part et qui attirèrent de part et d'autre des paroles fort offensantes; mais ils furent accommodés peu de moments après par M. le prince de Conti.

Quelques jours après, Monsieur, frère du Roi, ordonna au comte de Flamarens, son premier maître-d'hôtel, de se défaire de sa charge <sup>3</sup>; et tout le monde disoit qu'il lui avoit nommé

1. Le comte de Saint-Vallier en parla plusieurs fois au Roi; mais M. de Seignelay et les autres dévots qui avoient conduit cette affaire l'avoient si bien engagée que Saint-Vallier ne put venir à bout de la rompre.

2. M. le maréchal de Créqui, qui fut tué en Italie, avoit pour enfants M. le duc de Lesdiguières et M. de Canaples, et Mme la maréchale de Villeroy.

M. de Canaples eut pour fils M. le duc de Créqui, M. de Canaples et M. le maréchal de Créqui.

M. le duc de Créqui n'eut qu'une fille, qu'il maria à M. le duc de La Trémoille dont on parle ici.

Mme la maréchale de Villeroy eut pour enfants M. le duc de Villeroy et Mme d'Armagnac; et M. le duc de Villeroy fut père de M. le marquis d'Alincourt.

Ainsi M. de La Trémoille et M. d'Alincourt étoient cousins issus de germains.

3. Il y avoit longtemps que le comte de Flamarens étoit mal dans l'esprit de Monsieur; et, n'y ayant que deux ans qu'il étoit son premier maître-d'hôtel, il y avoit plus de dix-huit mois qu'il avoit envie de le tirer de cette charge. Ses ennemis écrivirent donc un billet au Roi, par lequel ils l'avertissoient que, la dernière veille des Rois, qui étoit un

pour successeur le chevalier de Nantouillet <sup>1</sup>, qui étoit son domestique depuis longtemps.

**24 janvier.** — Le 24, il courut un bruit que le 14 il s'étoit tenu à Gênes une assemblée générale, dans laquelle cette république avoit résolu de faire tout ce que le Roi ordonneroit et même d'envoyer le Doge lui demander pardon. On ajoutoit que l'envoyé de Gênes en avoit donné avis <sup>2</sup> à M. de Louvois, disant qu'il en avoit des nouvelles certaines, quoiqu'il n'en eût pas de courrier exprès.

Deux jours après, le Roi nomma le marquis de Feuquières, conseiller d'État d'épée, pour aller en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire; et tout le monde applaudit ce choix, le marquis étant généralement estimé de tous ceux qui le connoissoient, pour sa science, sa sagesse, sa valeur <sup>3</sup> et sa probité.

Sa Majesté donna aussi à MM. de Breteuil <sup>4</sup> et de Baviile <sup>5</sup>, maîtres des requêtes, les deux places de conseiller d'État semestres qui restoient à remplir, au grand déplaisir de tous les anciens maîtres des requêtes, qui ne s'étoient pas attendus à voir passer devant eux deux hommes dont le plus ancien n'avoit que quinze années de service dans le conseil; mais en ce temps-

vendredi, le comte de Flamarens avoit donné un souper en viande, lequel avoit commencé dès neuf heures du soir, et ils nommoient ceux qui s'y étoient trouvés. Mais le Roi, s'étant informé à fond de la chose, trouva que ce n'étoit qu'une pure calomnie, et par cette raison il différa de quelques jours la disgrâce du comte de Flamarens, afin qu'on ne crût pas qu'il étoit chassé à cause de ce souper, et sa disgrâce vint purement de Monsieur.

1. C'étoit un gentilhomme qui avoit beaucoup d'esprit. Il avoit été esclave parmi les Turcs et en avoit été racheté par rançon. C'étoit un homme qui aimoit extrêmement son plaisir.

2. Peut-être un peu trop inconsidérément.

3. Il s'étoit trouvé avec le jeune roi de Suède dans les trois batailles qu'il donna dans la dernière guerre contre le roi de Danemark, et qu'il gagna par la valeur et les conseils du marquis de Feuquières, qui étoit auprès de lui en qualité d'ambassadeur de France.

4. On ne comprenoit pas comment il avoit encore obtenu cette grâce, et tout le monde croyoit que M<sup>me</sup> de Maintenon y avoit contribué; mais peut-être que le Roi, qui l'avoit fait intendant des finances de son propre mouvement, avoit encore voulu l'égaliser en dignité à M. Le Pelletier de Souzy, son collègue et son émule.

5. C'étoit un très bon choix, car il avoit tout le mérite qu'on peut avoir dans sa profession; mais il étoit bien rude aux anciens, qui avoient du mérite, de voir passer devant eux des gens si nouveaux.

là on ne regardoit pas toujours à l'ancienneté, et la seule volonté du Roi <sup>1</sup> décidoit de la fortune de tout le monde.

Ce fut aussi dans le même temps qu'on apprit que M. le chevalier de Savoie avoit été condamné en Angleterre, pour avoir tué Banner, à avoir le dedans de la main brûlé avec un fer chaud, ce qui est une punition à peu près semblable à la fleur de lis qu'on donne en France, mais que le roi d'Angleterre avoit prorogé ce jugement, c'est-à-dire qu'il en avoit sursis l'exécution pour quatre-vingt-dix-neuf ans; et c'étoit en effet toute la grâce qu'il lui pouvoit faire, les rois d'Angleterre n'ayant pas le pouvoir de remettre absolument ces sortes de crime, mais bien de surseoir pour ce temps-là l'exécution des jugements.

Cependant le Roi faisoit toujours la guerre aux huguenots. On venoit de faire fermer leur temple de Caen, dont les trois ministres étoient en prison, et on leur avoit nommé un juge extraordinaire pour leur faire leur procès, touchant les contraventions qu'on prétendoit qu'ils avoient faites aux dernières déclarations du Roi, et on leur faisoit encore fermer leur temple de Saumur. On faisoit le procès à leurs ministres, et on vouloit leur ruiner leur temple et leur école, qui étoit la plus célèbre qu'ils eussent en France.

Peu de jours après, Monsieur, ayant trouvé le comte de Flamarens chez le Roi aux appartements <sup>2</sup>, entra dans une terrible colère, prétendant lui avoir fait défendre de paroître devant lui; il en parla sur-le-champ au Roi et lui dit : « Monsieur, il y a un homme qui me manque de respect, qui est Flamarens. Je ne lui avois pas fait défendre de venir chez vous, sachant bien que je ne dois pas le faire, mais je lui avois fait défendre positivement de se présenter devant moi, et je trouve fort étrange qu'il ait été assez insolent pour me désobéir. » Le Roi lui

1. Elle se régloit suivant le rapport de monsieur le chancelier, qui n'affectionnoit pas les anciens maîtres des requêtes et qui pouvoit avoir ses raisons pour n'en être pas content.

2. Ce mot d'*appartement* venoit de ce que le Roi avoit commencé à donner des plaisirs dans son grand appartement de Versailles. Et de là on avoit donné le nom d'*appartement* aux jours auxquels le Roi donnoit quelque divertissement chez lui, c'est-à-dire lorsqu'il jouoit au billard en public, qu'il y avoit bal et musique et liberté à tout le monde de jouer à tel jeu que l'on vouloit; et on disoit : « Il y a aujourd'hui *appartement*. »

répondit : « Mon frère, il n'y a point de ma faute en cela. » Mais Monsieur, s'échauffant de plus en plus, pria le Roi fortement de lui en faire justice; et le Roi lui répondit : « Vous êtes en colère, mon frère; reprenez un peu votre sang-froid, et je vous donnerai toute sorte de satisfaction. » Ensuite Monsieur se sépara du Roi, et, traversant une haie de courtisans, il dit tout haut, d'un ton menaçant, qu'il feroit donner cent coups de bâton à Flamarens, et le soir même il lui envoya dire de sortir de sa maison; et, comme il étoit déjà en robe de chambre pour se coucher, il fut obligé de reprendre ses habits et d'aller chercher une chambre ailleurs. Le lendemain, la comtesse, sa femme, alla se jeter aux pieds de Monsieur et lui demander pardon pour son mari; mais elle ne fut pas trop bien reçue.

**30 janvier.** — Le 30 de janvier, on sut que M. de Blainville, frère de M. de Seignelay, lequel avoit été surintendant des bâtimens, avoit acheté quatre-vingt mille écus la charge de grand-maitre des cérémonies, du marquis de Rhodes, que la nécessité de ses affaires avoit obligé de la vendre: et, le même jour, il en prêta le serment entre les mains de M. le Duc<sup>1</sup>, comme grand-maitre de la maison du Roi. Le rétablissement de M. de Blainville étoit une grande marque que M. de Seignelay étoit bien dans l'esprit du Roi, et de la protection manifeste que Mme de Maintenon donnoit à toute la maison des Colbert. Cette charge de grand-maitre des cérémonies avoit toujours été posédée par des gens de grande condition, et c'étoit un bel établissement pour M. de Blainville, qui ne l'achetoit pas trop cher, quoiqu'elle ne valût que trois mille livres de revenu fixe<sup>2</sup>; car il y avoit apparence que M. de Seignelay obtiendrait bientôt qu'on y joignît quelque nouvelle pension.

**31 janvier.** — Le dernier jour du mois de janvier fut marqué

1. Tout le monde avoit cru que cette charge prêtoit serment au Roi. Et cela en diminueoit beaucoup le prix, car on faisoit avec raison une grande différence de celles qui prêtoient le serment entre les mains du Roi d'avec celles qui le prêtoient entre les mains de quelqu'un des grands-officiers.

Cependant toutes celles des gendarmes et des cheveu-légers de la garde ne le prêtent qu'entre les mains d'un maréchal de France ou d'un commissaire des guerres.

2. Il y avoit outre cela mille livres qui lui appartenoint à chaque *Te Deum* que l'on chantoit, et d'autres rétributions à chaque deuil et à chaque grande cérémonie.

par le serment que M. Dalon, avocat général du parlement de Guyenne, prêta entre les mains du Roi, de la charge de premier président du parlement de Pau, à laquelle Sa Majesté l'avoit agréé par la mort du premier président de La Vie, qui étoit mort dans son exil.

Quelque temps auparavant, le Roi avoit fait don à M. le duc du Maine de sa magnifique maison de Clagny, proche de Versailles, qu'il avoit fait bâtir exprès pour ce prince dans le temps de la faveur de Mme de Montespan, et la donation en fut enregistrée dans toutes les cours souveraines, selon la coutume.

Dans le même temps, Mlle de Montpensier avoit eu une grande fluxion sur le cou, laquelle avoit enfin dégénéré en abcès, et il avoit fallu lui donner un coup de lancette pour l'ouvrir.

La santé de Monsieur, frère du Roi, continuoit aussi à n'être pas trop bonne; il avoit de grands maux de tête avec de fréquents vomissemens et de grandes sueurs qui lui prenoient le jour et la nuit.

## FÉVRIER 1685.

Au commencement du mois de février, il couroit de grands bruits du mariage du Roi avec l'infante de Portugal, et on disoit même que c'étoit Mme de Maintenon qui le vouloit faire réussir; mais toutes ces choses étoient bien incertaines, quoique le fils de M. de Croissy ne fût pas encore revenu de Portugal.

Quelques jours après, on apprit l'affaire qui étoit arrivée au marquis d'Estaing <sup>1</sup>, sous-lieutenant des gendarmes de la reine, lequel, passant en poste par Péronne pour s'en aller rendre le service qu'il devoit à sa charge, fut insulté de telle manière, par les gardes préposés pour faire payer les droits du roi pour l'entrée et la sortie du royaume <sup>2</sup>, que, malgré toute sa sagesse,

1. C'étoit un gentilhomme d'Auvergne, d'une très grande maison, et qui a reçu des rois, pour récompense, une distinction particulière, qui est de porter les mêmes livrées que le roi. Celui-ci étoit un fort brave, fort sage et fort honnête gentilhomme. Il avoit commencé par servir dans les gardes du corps, où il avoit été exempt plusieurs années, ensuite de quoi le Roi lui avoit donné la sous-lieutenance des gendarmes de la reine.

2. Tous les gens qui levoient les droits du roi étoient devenus d'une extrême insolence sous le ministère de M. Colbert, et on n'entendoit parler que des insultes qu'ils faisoient aux plus honnêtes gens.

il fut obligé d'en tuer un qui l'avoit manqué, d'un coup de pistolet et d'un coup de fusil. Cependant, comme il savoit bien qu'il n'y avoit point de sa faute et qu'il avoit été forcé de tuer cet homme pour défendre sa propre vie, il se remit prisonnier entre les mains du lieutenant de roi de la place, et écrivit incessamment au marquis de Saillant <sup>1</sup>, capitaine au régiment des gardes, son proche parent, pour en parler au Roi, lequel, ayant été déjà informé de la chose, témoigna être bien persuadé que le marquis d'Estaing en avoit usé fort sagement dans cette occasion, et cependant il envoya ordre à l'intendant de la province d'informer de toute l'action.

On disoit en ce temps-là que le prince de Fürstenberg <sup>2</sup>, qui avoit demandé au Roi l'agrément de la charge de chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, que M. le duc de Richelieu vouloit vendre, en avoit été refusé; mais que le Roi, par la considération de son oncle, M. l'évêque de Strasbourg, n'avoit prétexté ce refus que sur la jeunesse de M. de Fürstenberg. Mais on voyoit bien, en effet, qu'il n'auroit pas été de la bonne politique de donner un chevalier d'honneur allemand à une princesse allemande, et que ce n'étoit pas assez, pour faire passer pardessus cette considération, de dire que M. de Fürstenberg étoit établi en France par son mariage avec Mlle de Ligny <sup>3</sup>, cousine germaine de M. le duc de Noailles.

**8 février.** — Vers le 8 du mois de février, le Roi donna une pension de douze mille livres à Mme la duchesse de Créqui, et il le fit d'autant plus agréablement qu'il la lui donna sans qu'elle ni le duc, son mari <sup>4</sup>, l'eussent demandée.

1. Il étoit de même maison que M. d'Estaing. Son frère aîné, qui étoit mestre de camp de cavalerie, s'appeloit le marquis du Terrail. Ils étoient aussi d'Auvergne, et de braves gentilshommes, aussi bien que le feu marquis de Saillant, leur père.

2. Il étoit neveu de feu M. l'évêque de Strasbourg, qui lui avoit fait épouser en France mademoiselle de Ligny, à laquelle il avoit fait accorder les honneurs du Louvre pour une fois seulement : et ce mariage l'avoit fait établir en France, où il étoit toujours, cette alliance n'ayant pas plu à ses parents d'Allemagne, parce qu'elle étoit au-dessous de lui.

3. Elle étoit fort riche et assez jolie, quoique boiteuse. Son père étoit d'une famille de robe; et il avoit un frère, évêque de Meaux, qui avoit beaucoup de mérite.

4. M. de Seignelay ayant dit à M. le duc de Créqui qu'il avoit ordre du Roi de lui mettre entre les mains le brevet de la pension de madame sa femme, M. de Créqui lui demanda ce que c'étoit que cette pension, et,

Tout le monde disoit alors que la négociation de Gènes étoit en mauvais état, et que les Génois avoient absolument résolu de n'envoyer point leur doge; mais on fut bien étonné, deux ou trois jours après, quand on sut qu'il viendrait sans en pouvoir douter, et quand on vit le nonce du Pape en venir donner part au Roi publiquement. Cette nouvelle ne donna pas peu de joie à Sa Majesté, qui voyoit par là son royaume dans une profonde paix, et que rien ne pouvoit en Europe résister à ses volontés. On ne savoit pas encore de quelle manière on traiteroit le doge, s'il seroit obligé de venir dans ses habits de cérémonie, et s'il demanderoit effectivement pardon au Roi; mais on s'imaginait que, par les bons offices du Pape, le Roi se relâcheroit un peu de la rigueur de ces formalités.

Ce fut en ce temps-là que Béchameil gagna son procès contre Galand : mais il eut une belle appréhension; car, ayant trouvé moyen de se mettre dans la buvette du conseil, d'où il entendoit facilement opiner les juges sur son affaire, il entendit les quatre premiers opiner contre lui. Ce furent MM. de Richebourg <sup>1</sup>, rapporteur, de Ribeyre <sup>2</sup>, Bignon <sup>3</sup> et de La Reynie <sup>4</sup>. Mais M. de

M. de Seignelay le lui ayant expliqué, il alla trouver le Roi et le remercia de ce bienfait. Sa Majesté lui répondit que les pensions ordinaires des dames d'honneur, dont les maîtresses étoient mortes, n'étoient que de quatre mille cinq cents livres, mais qu'il étoit si content de la conduite de Mme de Créqui qu'il avoit voulu lui donner cette distinction.

1. C'étoit un petit maître des requêtes qui n'avoit point de mine, mais qui étoit très bon juge et très éclairé; aussi le chargeoit-on en ce temps-là de la plupart des grandes affaires du conseil.

2. Il avoit été lieutenant civil du nouveau Châtelet de Paris, et il avoit vendu cette charge pour ne demeurer que maître des requêtes. Mais on avoit bien connu qu'il avoit fait un bon choix, car, peu d'années après, le Roi l'avoit fait conseiller d'État, quoiqu'il fût encore assez jeune; mais son mérite avoit fait passer par-dessus son âge.

3. Il avoit été très longtemps avocat général du parlement de Paris, aussi bien que son père, l'un et l'autre avec une grande réputation. Il avoit vendu cette charge à M. de Lamoignon, fils du premier président, qui vivoit alors, et il avoit eu ensuite bien de la peine à obtenir une place de conseiller d'État, malgré tout son mérite, peut-être parce qu'il avoit quitté sa charge sans être assuré d'en avoir une; mais on disoit qu'il ne l'avoit fait que sur la parole du premier président de Lamoignon, qui s'étoit chargé de la lui faire donner et qui ne put lui tenir sa parole.

4. C'étoit un Gascon qui, étant venu à Paris n'ayant pas de chausses, regarda dans la suite comme une grande fortune d'être devenu intendant de feu M. le duc d'Epéron.

Mais, après sa mort, ayant acheté une charge de maître des requêtes, il s'insinua si bien dans les bonnes grâces de M. Colbert que, pour lui faire

Fieubet, conseiller d'État ordinaire <sup>1</sup>, ouvrit un autre avis, qui fut suivi de M. le chancelier et des cinq autres juges.

Les plaisirs du carnaval occupoient alors la jeunesse de la cour. De deux jours l'un il y avoit appartement chez le Roi. Les autres jours, on avoit la comédie, l'opéra ou des mascarades dans le grand appartement, auxquelles le Roi sembloit prendre quelque plaisir ; mais il s'en falloit beaucoup qu'il n'y en prit autant que Monseigneur, qui se masquoit chaque soir de cinq ou six manières différentes.

**10 février.** — Vers le 10 de février mourut le marquis de Vitry, qui avoit été ambassadeur en Pologne, et qui fut emporté en fort peu de temps par une fluxion sur la poitrine.

On vit aussi mourir dans le même temps Mme la chancelière d'Aligre <sup>2</sup>, troisième femme de feu M. le chancelier d'Aligre, duquel elle n'avoit point eu d'enfants. Après sa mort, elle s'étoit retirée au faubourg de Saint-Antoine, dans un hôpital des enfants trouvés nouvellement fondé, où elle avoit achevé sa vie d'une manière très pieuse.

On apprit aussi la mort du marquis de Vendevre Mesgrigny <sup>3</sup>, lequel avoit la charge de la cornette blanche, laquelle avoit alors, à la vérité, peu de fonctions, mais qui avoit toujours été possédée par des gens de qualité et qui avoit été autrefois une des plus considérables du royaume.

une charge, il fit séparer la police de celle de lieutenant civil de Paris et le fit lieutenant général de la police.

Ensuite M. de Louvois lui donna la connoissance de l'affaire des poisons, et enfin il fut fait conseiller d'État. Il avoit beaucoup d'esprit et de manège ; il parloit peu et avoit un grand air de gravité.

1. Il n'y avoit point d'homme dans le conseil du roi qui eût plus d'ouverture d'esprit que lui ; il tournoit les affaires comme il vouloit, et, quoiqu'il eût l'air d'un gros brutal, il ne laissoit pas d'être délicat et agréable dans la conversation.

Il étoit fort riche et avoit offert autrefois seize cent mille livres à M. Fouquet de la charge de procureur général du parlement de Paris, laquelle il donna par amitié à M. de Harlay, le père, à deux cent mille livres de moins.

2. Elle s'appelait, en son nom, Lhuillier.

3. C'étoit une maison de robe, de la province de Champagne, dont les uns étoient demeurés dans la robe, les autres avoient pris l'épée et s'étoient mis dans le service, où ils avoient paru avec beaucoup de valeur, entre autres le comte de Briel, oncle de celui-ci, et Mesgrigny, ci-devant, major du régiment de Navarre et depuis lieutenant de roi de la citadelle de Tournai et grand ingénieur fort employé par M. de Louvois.

Madame la Dauphine se trouva incommodée en ce temps-là, et l'on disoit qu'elle avoit eu quelque commencement de grossesse et qu'elle s'étoit blessée ; mais elle en fut quitte pour garder quelques jours le lit et pour n'être que spectatrice dans les bals, ce qui n'étoit pas une médiocre mortification pour elle.

**12 février.** — Vers le 12 de février, le Roi donna douze mille livres de pension à M. le comte de Roucy, fils aîné de M. le comte de Roye. Il étoit fort honnête gentilhomme ; mais en cela le Roi prenoit à tâche de faire voir qu'il faisoit du bien aux gens de qualité qui abandonnoient la religion prétendue réformée.

Une chose qui fit bien du bruit en ce temps-là parmi les courtisans fut le chagrin qu'eut M. de Châteauneuf, secrétaire d'État, de voir prendre une grande rue qui étoit à Paris, vis-à-vis de son magnifique hôtel de La Vrillière, et de ne la voir prendre que pour donner de la place à M. le maréchal de La Feuillade, pour regagner ce qu'il perdoit sur l'hôtel de La Ferté. Ce maréchal, ingénieux à faire de prodigieuses dépenses comme il étoit habile à en trouver les fonds, avoit entrepris de faire une statue du Roi en bronze, avec de superbes ornements, et de la placer dans quelque endroit de la ville de Paris, pour témoigner au Roi la reconnoissance qu'il avoit de tant de bienfaits qu'il avoit reçus de lui. Pour cet effet, il avoit acheté l'hôtel de La Ferté Saint-Nectaire deux cent mille livres. Sa statue ayant bien réussi, malgré la difficulté qu'on trouve à faire ces sortes d'ouvrages, il résolut d'abattre l'hôtel de Saint-Nectaire, qui est au milieu de quatre rues différentes, pour faire la place dans laquelle il vouloit mettre sa statue ; mais, comme il vouloit en même temps se conserver une maison, il trouva moyen d'obtenir du Roi tout le terrain de cette rue qui étoit vis-à-vis de l'hôtel de La Vrillière et qui en faisoit tout l'agrément, parce qu'elle enfiloit le grand portail de cet hôtel ; et il eut en même temps permission de prendre la maison d'un nommé Perrault <sup>1</sup>, et une partie du jardin de Mme Hotman <sup>2</sup>, ce qui devoit ne leur causer pas un médiocre chagrin.

1. C'étoit un médecin qui étoit devenu tout d'un coup architecte et avoit eu quelque temps la direction des bâtimens du roi sous M. Colbert, qui ne s'y entendoit pas mieux que lui ; mais, dans la suite, on lui avoit ôté cet emploi, dès le temps même de M. Colbert, et il ne lui restoit de sa fortune que cette maison qu'on lui ôtoit alors.

2. Mme Hotman étoit veuve du célèbre Hotman, intendant des finances, qui avoit été un des principaux instrumens du ministère de M. Colbert.

**15 février.** -- Vers le 15 de février, M. de Louvois alla voir lui-même les lieux par lesquels on prétendait faire venir l'eau de la rivière d'Eure à Versailles. Cette rivière prend sa source à trois ou quatre lieues au delà de Chartres; et l'on prétendoit qu'elle étoit de niveau à pouvoir la faire venir jusque dans Versailles. Mais quoiqu'on n'en voulût faire venir que deux pieds d'eau, pour ne pas ruiner les provinces qu'elle traversoit<sup>1</sup>, il falloit l'amener de vingt lieues tout au moins, et il se trouvoit des endroits où, pour lui faire traverser des vallées très profondes, il falloit faire des aqueducs très longs et plus élevés que ne sont les tours de l'église de Notre-Dame de Paris. C'étoit un ouvrage plus grand que tous ceux qu'ont jamais faits les Romains; et, comme il est bien difficile de niveler juste pendant vingt lieues de terrain, il y avoit beaucoup à appréhender qu'après avoir fait une si prodigieuse dépense l'eau de cette rivière ne pût venir jusqu'à Versailles.

**19 février.** — Le soir du 19 de février, le Roi, par un courrier exprès de M. de Barillon, son ambassadeur à Londres, eut nouvelle que le roi d'Angleterre étoit mort<sup>2</sup> en quatre jours d'une fièvre maligne qui avoit été précédée par une espèce d'apoplexie. La dépêche portoit aussi que le duc d'York avoit été proclamé roi sur-le-champ dans Londres, du consentement de tout le monde<sup>3</sup>; et le courrier étoit chargé d'une lettre de ce prince au Roi, qui étoit remplie de termes honnêtes<sup>4</sup> et pleins d'amitié.

duquel sa femme étoit parente. Il avoit acheté cette maison des créanciers de M. de Turenne, après la mort de ce général, et l'avoit gâtée en ayant vendu une partie à Perrault, qui en avoit fait la plus jolie petite maison de Paris.

1. Si l'on eût ôté toute la rivière, on eût ruiné tous ceux qui y avoient des moulins, outre qu'elle porte bateau jusqu'à Nogent-le-Roi, et que cela auroit ruiné le commerce; mais on appréhendoit encore avec raison, que ce que l'on en ôteroit ne diminuât assez la rivière pour empêcher qu'elle ne portât bateau. Avec cela, le canal qu'on devoit faire pour amener l'eau jusqu'à Versailles, coupant toutes les terres des particuliers, devoit leur être d'une extrême incommodité.

2. Grande perte pour la France et pour le Roi en son particulier; car le roi d'Angleterre étoit le plus fidèle ami qu'il eût au monde, et, s'il lui avoit envoyé de grosses sommes d'argent, il les avoit bien gagnées par les services qu'il lui avoit rendus.

3. On avoit appréhendé qu'il n'y trouvât plus d'obstacles à cause de la religion catholique qu'il professoit; mais, comme le duc de Monmouth étoit éloigné, il trouva toutes les choses bien disposées en sa faveur.

4. On disoit même que dans cette lettre il prioit le Roi de lui continuer son amitié et sa protection.

Quand le Roi déclara cette nouvelle à son souper, le milord Arran, qui étoit dans la chambre de Mme la Dauphine, l'ayant entendu dire tout d'un coup à quelques courtisans qui étoient auprès de lui, s'évanouit sur-le-champ, chose très louable à un sujet d'être ainsi touché de la mort de son prince, et encore plus louable à un Anglois <sup>1</sup> qu'à un autre, les gens de cette nation n'étant pas accusés de tendresse et principalement pour leurs rois.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que le Roi, entrant à la messe, dit à M. le Grand : « N'avez-vous point entendu dire, aussi bien que les autres, que je fais faire une livrée, et que c'est une marque certaine que je me remarie ? » Ce discours tenu en public parut affecté à ceux qui y firent réflexion ; et les courtisans éclairés, au lieu de croire que ce fût une exclusion pour le mariage du Roi, se persuadèrent plutôt qu'il avoit envie de se remarier, ayant remarqué plusieurs fois qu'il avoit mis la même finesse en usage, quand il avoit voulu faire croire qu'il ne pensoit pas à des choses qu'il avoit néanmoins résolues.

Quelques jours après, le marquis de Saint-Gelais <sup>2</sup>, brigadier des armées du roi et mestre de camp de cavalerie du régiment de Mgr le Dauphin, disputant sur un léger sujet avec le comte Carpegna, seigneur italien, chez la marquise d'Alluye <sup>3</sup>, ils s'échauffèrent de parole : et les médisants assuroient qu'il y avoit eu entre eux quelques menaces de coups de bâton et quelque soufflet donné. Mais, tous les deux ayant désavoué le fait,

1. Il n'avoit pas les vices de sa nation, et il étoit plus doux et de meilleur commerce que les Anglois n'ont accoutumé de l'être.

2. Il se disoit de l'ancienne maison de Lusignan, et ceux qui se van-toient d'en être, comme la maréchale de La Mothe, reconnoissoient qu'il en étoit ; mais la plupart des gens qui avoient lu l'histoire croyoient que cette illustre maison étoit éteinte.

3. Son mari étoit fils aîné de feu le marquis de Sourdis, chevalier de l'ordre ; mais, comme il avoit porté le nom de marquis d'Alluye pendant la vie de son père, il ne voulut pas changer ce nom après sa mort. Il épousa cette femme par amour, malgré son père. Elle étoit grande et fort éclatante, mais plus belle de loin que de près ; elle eut ensuite la petite vérole qui la rendit extrêmement laide, et elle n'eut point d'enfants.

Elle étoit sœur d'un nommé du Fouilloux, enseigne des gardes de la reine, mère du Roi, de laquelle elle étoit fille d'honneur.

Ce fut elle qui fut obligée de s'enfuir en Flandre avec Mme la comtesse de Soissons Mancini, de laquelle elle étoit amie intime de tout temps, et ce fut à l'occasion de l'affaire des poisons ; mais ensuite elle revint et fut trouvée innocente.

les maréchaux de France ordonnèrent que l'un et l'autre tiendroient prison pendant quatre jours.

**23 février.** — Le 23 de février, il se fit une exécution célèbre de l'abbé de Belmont<sup>1</sup>, gentilhomme de Gascogne, dont l'action avoit été si noire qu'elle avoit fait un très grand bruit à la cour et dans Paris. Il avoit tué une pauvre Hollandoise qui étoit banquière à Paris, et, lui ayant volé une lettre de change de mille écus, il l'avoit mise dans un coffre et l'avoit jetée dans la rivière; ensuite de quoi il avoit trouvé le moyen de se faire payer de la lettre de change, et il avoit pris la route d'Angleterre. Mais il fut arrêté à Montreuil, son meurtre ayant été découvert par une permission de Dieu toute particulière, parce que le baron de Beauvais, marchant en carrosse le long de la rivière, son cocher aperçut le coffre où étoit cette femme, lequel nageoit entre deux eaux; et le baron l'ayant fait repêcher, on en fit l'ouverture et on y trouva cette malheureuse. Cet abbé, qui, malgré ses crimes, ne laissoit pas d'être parent d'un grand nombre de personnes de qualité<sup>2</sup>, avoit autrefois volé dix-huit mille livres au chevalier de La Hillière, lors mestre de camp de la cavalerie et depuis lieutenant des gardes du corps et gouverneur de Rocroy; lequel ayant découvert son vol, après lui en avoir fait rendre les deux tiers, parce qu'il avoit dépensé le reste, ne voulut pas le mettre en justice, à cause qu'il étoit son proche parent. Il avoit aussi été condamné à avoir la tête tranchée, par le parlement de Toulouse, pour avoir fait de fausses résignations de bénéfices et avoir voulu donner du poison ensuite à ceux qui les possédoient.

Peu de jours après, on sut que le marquis de Dangeau avoit acheté de M. le duc de Richelieu la charge de chevalier d'honneur de Mme la Dauphine trois cent cinquante mille livres, et que le Roi lui en avoit donné l'agrément, malgré tous les bruits qui avoient couru jusqu'alors du contraire.

**25 février.** — Vers le 25, le Roi nomma M. le maréchal de Loge, l'un des capitaines de ses gardes, pour aller faire com-

1. Il fut roué tout vif par arrêt du Parlement, qui avoit confirmé la sentence du Châtelet. Et, comme il avoit tout nié dans ses interrogatoires, lorsqu'on le présenta à la question, il dit que les jugements de Dieu étoient justes et avoua tous les crimes qu'il avoit commis.

2. Entre autres de MM. de Bellegarde, de Montespan et de Termes.

pliment au roi d'Angleterre sur son avènement à la couronne ; et l'on croyoit que ce maréchal avoit demandé cet emploi pour avoir l'occasion d'aller voir son frère, qui s'étoit longtemps appelé milord Duras, et qui s'appeloit alors milord Feversham, et étoit capitaine des gardes du roi d'Angleterre. M. de Canaples, frère de MM. de Créqui<sup>1</sup>, devoit aussi partir pour se rendre auprès du roi d'Angleterre ; mais il y alloit seulement comme ayant l'honneur depuis longtemps d'être bien avant dans les bonnes grâces de ce prince<sup>2</sup>.

Vers la fin du mois de février, le Roi donna à M. le cardinal d'Estrées l'abbaye de Saint-Éloi, proche d'Arras, laquelle étoit d'un grand revenu. Elle avoit été jusqu'alors possédée par des abbés réguliers, et le Roi la donnoit à un cardinal pour la faire passer en commande ; car les cardinaux avoient ce privilège de faire passer en commande les bénéfices réguliers qui leur tomboient entre les mains.

En ce temps-là, on apprit que Mme la comtesse de Montsoreau étoit morte âgée de soixante-douze ans, en une terre qu'elle avoit au pays du Maine. Elle étoit veuve du comte de Montsoreau, de l'illustre maison de Chambes, originaire d'Angoumois, mais établie depuis longtemps en Anjou, de laquelle il ne restoit alors qu'un commandeur de Malte, ce comte de Montsoreau n'ayant laissé que deux filles, dont l'aînée avoit épousé le grand prévôt de Sourches<sup>3</sup>, l'autre étoit mariée au comte d'Éguilly, frère cadet du marquis des Marests, grand fauconnier de France.

1. Il étoit entre M. le duc de Créqui et monsieur le maréchal ; mais, quoique son aîné et son cadet fussent dans de grosses fortunes, il n'avoit jamais pu rien faire à la cour. Cependant il avoit de la valeur, du service et du mérite, mais la fortune ne se donne pas toujours à ces qualités.

Voyant qu'il ne faisoit rien en France, il passa en Angleterre, où le Roi lui donna une pension, peut-être à la prière du duc d'York, qui avoit toujours eu beaucoup d'amitié pour lui.

2. Le duc d'York, même après la mort de sa première femme, voulut épouser la fille unique de M. de Créqui, qui fut mariée depuis à M. le duc de La Trémoille ; mais le roi de France n'y voulut pas consentir dans ce temps-là : et ce devoit être un étrange contre-cœur à Mme de La Trémoille de songer que, si le Roi avoit voulu, elle auroit été reine d'Angleterre.

3. [C'est-à-dire l'auteur lui-même. (Note du comte de Cosnac.)]

## MARS 1685

Au commencement du mois de mars, Mme de Maintenon eut quelques accès de fièvre, lesquels n'eurent pas de suite fâcheuse et servirent seulement à faire connoître l'affection du Roi, qui alloit, trois ou quatre fois par jour, chez Mme de Maintenon.

Ce fut à peu près dans le même temps qu'on sut que M. Le Coigneux, président au mortier du parlement de Paris, ayant instamment demandé au Roi la survivance de sa charge pour son frère, M. de Bélabre, lors maître des requêtes, il avoit été refusé : et, comme il ne paroissoit point de cause raisonnable de ce refus, — le président étant bon juge et son frère honnête homme, — les courtisans s'imaginèrent que monsieur le contrôleur général avoit envie de se revêtir de cette charge, pour la pouvoir laisser à un de ses enfants.

Ce fut alors que le Roi déclara qu'il ne vouloit plus que ses charges d'aumônier fussent vénales<sup>1</sup>, mais que, quand il y en auroit quelqu'une à vendre, il la rembourseroit sur le pied de vingt-cinq mille écus ; et, pour commencer, il remboursa celle de l'abbé de Saint-Vallier, qui étoit nommé à l'évêché de Québec, l'abbé de Beuvron, qui l'avoit achetée, n'ayant pu trouver d'argent pour la payer.

Sa Majesté donna aussi dans le même temps trois mille livres de pension à Ventelet, l'un de ses gentilshommes ordinaires, dont la fille avoit épousé depuis peu le marquis de La Farre ; et on s'imaginoit à la cour qu'il avoit obtenu cette pension par les intrigues de sa femme, qui avoit été auprès de Mme la duchesse de La Vallière dans le temps de sa grande faveur.

Quelques jours après, on apprit la mort de Lanson, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Mézières. C'étoit un très brave gentilhomme de Champagne, lequel, étant en répu-

1. Il y avoit longtemps que le Roi auroit dû prendre ce parti ; car, encore qu'il ne s'obligeât pas à donner des bénéfices à tous ceux qui entroient dans ces charges, néanmoins la plupart de ceux qui les achetoient ne le faisoient que dans le dessein d'en obtenir, et c'étoit une espèce de simonie bien déguisée, d'autant plus qu'on achetoit vingt-cinq mille écus une charge qui ne valoit que cent écus de revenu.

tation, avoit été choisi par le Roi pour être l'un des lieutenants de ses gardes, et dans cette charge étoit devenu brigadier, maréchal de camp, lieutenant général <sup>1</sup> et gouverneur de Sainte-Menehould. Mais il avoit fait une grande faute; car, ayant la survivance de ce gouvernement pour son fils, qui étoit alors exempt dans les gardes du corps, il aima mieux prendre celui de Mézières, dont il n'eut point la survivance, parce qu'il valoit mille écus de rente de plus; mais, quand il mourut, le Roi donna ce gouvernement à Dauger, maréchal de camp, qui avoit abjuré depuis peu la religion prétendue réformée.

Peu de jours après, le Roi donna plusieurs pensions; il en donna une de deux mille livres à Mme de La Sablière, femme qui n'étoit pas de grande naissance <sup>2</sup>, mais qui étoit connue par son bel esprit et qui s'étoit aussi convertie depuis peu de temps.

Il en donna aussi une de trois mille livres à Mlle de Martel, autrement de Marennes <sup>3</sup>, damoiselle de bonne maison de Poitou, qui avoit aussi été autrefois huguenote.

Il rétablit en même temps à Mme la princesse de Tingry, à Mme la comtesse de Saint-Géran et à Mme la comtesse de Gramont, celles de six mille livres qu'elles avoient eues autrefois comme dames du palais <sup>4</sup>, et il augmenta celle qu'il donnoit au comte de Gramont, de six mille livres.

Mais comme on ne peut pas être heureux en tout, le comte et la comtesse de Gramont, qui venoient d'avoir la joie de voir augmenter leurs appointements, eurent le chagrin de voir M. d'Hamilton, frère de la comtesse, obligé de se retirer en Angleterre <sup>5</sup>. On ne sait si M. de Louvois lui en vouloit d'ailleurs; mais il lui dit un jour que le Roi n'étoit pas content de lui, parce que son régiment n'étoit pas bon. Hamilton lui répondit que, à la réserve de quelques compagnies, le reste du régiment étoit en

1. Il avoit eu le bras emporté dans un des combats de la dernière guerre.

2. Elle étoit femme ou fille d'un certain Rambouillet, qui avoit été toute sa vie dans les partis.

3. Elle étoit tante de Mme la comtesse de Soissons.

4. On croyoit que le Roi ne rétablirait pas les appointements à toutes les dames du palais, mais seulement à celles qui étoient en nécessité.

5. C'étoit un fort honnête gentilhomme, fort bien fait, fort brave et fort doux, et il n'y eut personne à la cour qui ne le regrettât.

bon état, et, qu'outre cela, quand son régiment auroit été mauvais, il n'auroit pas fallu s'en prendre à lui ; voulant faire entendre par là qu'il s'en falloit prendre aux inspecteurs qui faisoient alors toutes choses dans les troupes. M. de Louvois, qui l'entendit fort bien, lui répondit qu'on donnoit assez d'autorité aux colonels pour qu'ils pussent répondre de leurs régiments ; mais Hamilton lui répliqua qu'il voyoit bien que ses services n'étoient pas agréables au Roi, et que, puisque le duc d'York étoit devenu roi d'Angleterre, il vouloit aller le servir ; qu'il savoit bien d'où il étoit venu, et qu'il sauroit bien s'y en retourner. M. de Louvois, lui ayant répondu que le Roi ne retenoit personne par force dans son service, alla sur le champ rendre compte de cette conversation à Sa Majesté, qui en fut offensée et dit que, sans la considération de la comtesse de Gramont, Elle auroit fait mettre son frère à la Bastille.

Cependant Elle lui permit de vendre son régiment, et Elle en donna l'agrément au marquis de Jarzé, gentilhomme d'Anjou, qui étoit petit-fils d'un homme qui avoit fait figure pendant la minorité du Roi, ayant même fait la charge de capitaine des gardes du corps par commission, quand le vieux comte de Charost et le marquis de Gesvres furent chassés de la cour <sup>1</sup>.

Peu de jours après, on apprit des nouvelles d'Angleterre, qui donnèrent de la joie à tous les bons catholiques. On sut donc que le nouveau roi avoit entendu la messe et communiqué publiquement dans la chapelle de la reine <sup>2</sup>, et qu'un des principaux milords de sa cour, lui ayant voulu persuader de n'en rien faire, il lui avoit répondu : « Vous êtes un de ceux qui m'ont proclamé roi ; je le suis présentement, je fais ce que je veux : c'est à vous à vous taire. » On disoit encore qu'il avoit fait mettre en liberté tous les catholiques qui étoient prisonniers au sujet de la religion, et qu'il avoit chassé une des filles de la reine, sa femme, parce qu'elle étoit soupçonnée d'avoir eu quelque commerce de débauche avec lui ou avec le feu roi, son frère, disant publiquement

1. Ils furent chassés l'un et l'autre pour un léger sujet ; mais Jarzé fut chassé lui-même quelque temps après, pour avoir fait paroître trop ouvertement l'amour qu'il avoit pour la reine, mère du Roi.

2. Apparemment dans la chapelle de la reine, veuve du défunt roi, laquelle étoit sœur du roi de Portugal et une princesse d'une éminente sainteté.

ment que, puisque Dieu lui faisoit la grâce de professer ouvertement une religion dans laquelle ces sortes de choses étoient défendues, il ne devoit souffrir auprès de la maison royale aucune personne qui en fût soupçonnée. Cependant il assura à cette fille une subsistance honnête dans sa retraite.

Cette conduite si chrétienne ne laissa pas d'attirer divers raisonnemens en France. Les uns disoient que le roi d'Angleterre avoit fort bien fait de se déclarer avant que son Parlement fût assemblé; car il ne pouvoit se dispenser de l'assembler au premier de mai <sup>1</sup>, et, quand il auroit été assemblé, il n'auroit peut-être pas été dans le pouvoir de le faire, outre qu'il étoit de la bonne politique de faire voir à tous les Anglois que ce n'étoit point par l'instigation du Pape qu'il agissoit, ce qu'ils n'auroient pas manqué de dire, s'il avoit encore attendu quelque temps à le faire. Les autres assuroient que son zèle étoit fort louable; mais qu'il n'étoit pas accompagné de toute la prudence nécessaire, et qu'il auroit mieux valu se rendre insensiblement maître des esprits, gagner aujourd'hui une chose et demain une autre, que de prendre un ton de hauteur qui étoit bien capable de cabrer les Anglois, et de ruiner plutôt les affaires de la religion que de les avancer.

On assuroit encore que ce prince étoit allé rendre deux visites fort honnêtes à Mme la duchesse de Portsmouth <sup>2</sup>, l'une des maîtresses du feu roi, son frère; mais qu'à la dernière visite il lui avoit conseillé que, si elle vouloit se retirer d'Angleterre, comme elle sembloit en avoir envie, elle eût le soin de payer toutes ses dettes, ne pouvant pas se faire fort auprès d'elle, si elle en faisoit autrement, d'empêcher que les Anglois ne lui fissent quelque insulte.

Quelques jours après, Monseigneur fit une petite course de têtes, où lui et les neuf autres qui couroient furent armés de toutes pièces: et ce fut le prince de Turenne qui emporta le prix <sup>3</sup>. Ce divertissement, auquel Monseigneur et madame la Dauphine avoient pris plaisir, donna lieu à ceux qui s'en étoient

1. Le Roi, son frère, ne pouvant plus le proroger, avoit promis de l'assembler en ce temps-là.

2. C'étoit celle qui avoit été fille d'honneur de défunte Madame, sœur du roi d'Angleterre. Elle étoit de Basse-Bretagne, et s'appeloit de Kéroual.

3. Il étoit pourtant le plus maladroit de la troupe.

mêlés de proposer un grand carrousel dans les formes : et, le Roi ayant agréé la proposition, Monseigneur composa deux quadrilles de quarante personnes chacune, dans lesquelles entrèrent la plupart des jeunes gens de qualité de la cour. Ce carrousel devoit se faire après Pâques, quand le doge de Gênes seroit à la cour; car la ratification du traité étoit arrivée, malgré tous les obstacles que le comte de Melgar, gouverneur de Milan pour le roi d'Espagne, avoit essayé d'y apporter. Déjà les couleurs des armes des différentes brigades qui devoient composer les deux quadrilles avoient été choisies par Monseigneur; il avoit nommé les chefs de ces brigades. Chacun étoit bien embarrassé à inventer une nouvelle devise, ou à trouver quelqu'un qui pût lui en inventer une. Le Roi fournissoit tous les chevaux, et devoit aussi fournir à chaque chevalier un écuyer et deux hommes de livrée, de sorte qu'il n'en devoit coûter à chacun que ses plumes, ses armes et son habit; ce qui pouvoit revenir à cent pistoles ou environ.

On vit alors arriver à la cour le milord Churchill, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre, pour donner part au Roi de la mort du Roi, son frère, et de son avènement à la couronne; ce qui obligeoit le maréchal de Lorge à partir bientôt pour aller aussi, de la part du Roi, faire des compliments au roi d'Angleterre.

Ce fut dans le même temps que le Roi donna à La Chesnaye, gentilhomme de Mgr le Dauphin, la charge de la cornette blanche, à condition de donner vingt mille livres aux héritiers de M. de Vendevre, par la mort duquel elle étoit vacante; et Sa Majesté y réunit la charge de grand-tranchant de France, qui étoit alors possédée par le comte de Hombourg <sup>1</sup>, à condition de lui donner seulement quinze mille livres, qui étoient le prix qu'il l'avoit achetée, lui promettant d'ailleurs de le récompenser. Cette promotion de La Chesnaye lui attira bien des envieux, parce qu'on l'avoit préféré à plusieurs personnes de qualité qui avoient demandé cette charge, laquelle valoit deux mille écus de rente et avoit été possédée autrefois, aussi bien que celle de grand-tranchant, par les plus grands seigneurs du royaume. Ce fut Mgr le

1. Il se disoit de la maison des comtes de Hombourg de Lorraine; mais il avoit peu de bien et ne faisoit pas grande figure, quoiqu'on assurât qu'il eût autrefois épousé une fille de la maison de Coligny.

Dauphin qui la demanda au Roi pour La Chesnaye, et l'on peut dire que ce fut la première chose dans laquelle Mgr le Dauphin eût fait paroître le crédit qu'il avoit auprès du Roi.

**7 mars.** — Vers le septième de mars, le marquis de Feuquières, qui étoit depuis quelque temps nommé pour aller ambassadeur en Espagne, eut ordre de partir en poste et de donner de ses nouvelles par toutes les villes où il passeroit. Cette précipitation et cette exactitude extraordinaire donnèrent matière de discourir. Les uns disoient que le marquis de Grana n'exécutoit point les conditions du dernier traité de paix, et qu'on vouloit avoir un ambassadeur en Espagne, avant que de prendre la résolution de faire marcher des troupes vers Bruxelles; les autres s'imaginoient que le roi d'Espagne étoit plus mal, comme le bruit en avoit couru depuis quelque temps. Mais tous ces raisonnemens étoient bien mal assurés; et il étoit bien difficile de pénétrer dans les intentions d'un prince qui gardoit tant de secret dans tous ses desseins, et dont les ministres avoient une discrétion si exacte et si inviolable.

On disoit en ce temps-là que le Roi iroit bientôt à Maintenon, où passe la rivière d'Eure, pour voir les lieux par où cette rivière devoit venir à Versailles, et que ce voyage ne dureroit que trois ou quatre jours.

Au commencement du carême, le Roi appela un matin le grand prévôt et lui dit qu'il lui réitéroit les ordres qu'il lui avoit donnés les années précédentes, pour qu'il empêchât qu'on ne mangeât de la viande à la cour; qu'il vouloit qu'ils fussent observés plus sévèrement qu'ils ne l'avoient été par le passé; qu'il lui ordonnoit de lui nommer tous ceux qui en mangeroient et qui en donneroient à manger à d'autres, de quelque qualité qu'ils pussent être, et qu'il lui en répondroit. Le grand prévôt lui répondit que Sa Majesté lui donnoit une commission très onéreuse, et qu'elle lui alloit attirer sur les bras tout ce qu'il y avoit de gens à la cour; mais le Roi lui répliqua qu'il le vouloit absolument. Et cette conversation, qui se fit au lever du Roi, en présence de la meilleure partie de la cour, ne finit que par l'assurance que le grand prévôt donna au Roi qu'il seroit ponctuellement obéi.

Quelques jours après, le Roi donna cinq cents écus de pension

à l'abbé Renaudot <sup>1</sup>, lequel avoit la commission d'écrire la *Gazette de France*, et qui étoit un des plus savants hommes de son temps.

Le bruit couroit aussi que le fameux gazetier de Hollande <sup>2</sup>, lequel, quoique François, avoit, pendant les dernières guerres, écrit tant de choses insolentes contre la France et contre la personne du Roi, ayant été assez mal avisé pour rentrer dans le royaume sous un autre nom que le sien, avoit été arrêté et mis à la Bastille.

Quelques jours après, M. de Louvois déclara qu'il envoyoit M. le marquis de Souvré, son second fils, en Pologne, pour y apprendre le métier de la guerre sous le roi Sobieski, puisqu'il n'avoit pas voulu demeurer dans l'Église, pour laquelle il avoit été destiné, et qu'il avoit mieux aimé prendre une épée que de garder la belle abbaye de Bourgueil <sup>3</sup>, dont il étoit en possession, sans compter les grandes espérances qu'il devoit avoir des bienfaits du Roi et de l'amitié de son oncle, l'archevêque de Reims.

On fut bien surpris à la cour d'apprendre que Mme la duchesse du Lude étoit grosse, parce que l'on avoit toujours prétendu que son mari ne pouvoit avoir d'enfants ; mais on vit bien le contraire, au grand regret du duc de Roquelaure, son héritier présomptif, qui ne pouvoit sans beaucoup de chagrin voir son oncle <sup>4</sup> s'aviser d'avoir un enfant dans sa vieillesse après n'en avoir point pu avoir dans les plus belles années de son âge.

1. Il étoit fils du défunt Renaudot, premier médecin de Mgr le Dauphin, et c'étoit lui-même que le Roi avoit chassé d'auprès de M. le prince de Conti sous prétexte de jansénisme. Mais le Roi reconnut bientôt après la fausseté de ce qu'on lui avoit dit de lui, et qu'il auroit été bon qu'il fût demeuré auprès de M. le prince de Conti et qu'il y eût conservé le crédit qu'il s'étoit acquis sur son esprit.

2. Ce n'étoit pas le grand gazetier qui avoit fait toutes les gazettes pendant la guerre, mais un moine renié qui, s'étant sauvé de France, s'étoit mis à écrire certaines petites gazettes que l'on appelloit des *lardons*, lesquelles étoient assez plaisantes, mais remplies de beaucoup d'insolences.

3. Située en Anjou, à quatre lieues de Saumur, dans le plus bel endroit des environs de la Loire, avec des promenades les plus belles du monde.

4. Mlle du Lude, sœur de M. le duc du Lude, grand-maître de France, une des plus belles femmes de son temps, avoit épousé M. le duc de Roquelaure et en avoit eu un fils et une fille. Le fils fut ce M. de Roquelaure dont on parle ici, qui étoit aussi laid que sa mère étoit belle, mais qui avoit un tour d'esprit plaisant et agréable. La fille fut mariée à M. le duc de Foix dont elle n'avoit point d'enfant ; elle n'étoit ni belle ni laide.

On vit peu de jours après à la cour des envoyés d'Alger, qui amenèrent au Roi douze chevaux barbes, dont leurs maîtres faisoient présent à Sa Majesté, et qui lui firent une harangue dans laquelle ils dirent une plaisante impertinence, qu'ils avoient tirée de leur Alcoran : « Comme les fourmis, dirent-ils au Roi, firent présent à Salomon d'une cuisse de grenouille, de même, nous autres, nous venons faire à Votre Majesté le petit présent qu'elle voit. »

On sut alors que M. le prince de Commercy avoit refusé un régiment que l'Empereur lui avoit voulu donner dans ses troupes, et que ce prince, qui avoit passé son carnaval à Venise, s'en alloit voir Rome et les autres villes d'Italie.

On disoit aussi que le Roi feroit camper sa cavalerie en quatre camps différents, l'un sur la Sarre, l'autre sur la Saône, et les deux autres en Flandre.

**10 mars.** — Vers le 10 de mars mourut M<sup>me</sup> la princesse de Guéméné, grand'mère de M. le prince de Guéméné, laquelle étoit extrêmement âgée. Elle étoit de la maison de La Guiche et avoit été une des plus belles femmes de son temps. Elle mourut en sa maison de Rochefort, à dix-huit lieues de Paris, après avoir donné tout son bien à ses petits-fils le prince de Guéméné et le prince de Montauban, n'étant pas contente de la conduite de son fils, M. de Montbazou<sup>1</sup>, auquel elle laissa seulement une pension de deux mille écus.

Ce fut deux jours après que le Roi donna à M. l'abbé de Rohan<sup>2</sup>, second fils de M. de Soubise, l'abbaye de Saint-Taurin, d'Évreux, vacante par la démission d'un jeune gentilhomme qui s'appeloit de Neuilly Fresnoy<sup>3</sup>, lequel quitta la profession ecclésiastique, à laquelle il avoit été destiné par son père, quoiqu'il fût l'aîné de ses enfants. Ce présent fut d'autant plus agréable pour M. de Soubise que le Roi lui donna cette abbaye de son propre mouvement et sans qu'il la lui eût demandée.

Ce fut en ce temps-là qu'on eut la nouvelle de la mort de la

1. On disoit qu'il n'étoit pas trop sage et que, s'étant retiré à Liège, on avoit été obligé de l'enfermer dans un couvent.

2. Jeune homme beau, bien fait, agréable et spirituel, et qui, avec ces qualités, embrassoit, à ce qu'on disoit alors, la profession de l'Église de bon cœur.

3. Il étoit de Picardie, et on disoit qu'il avoit quitté ses bénéfices pour se marier.

reine-mère de Danemark et de celle de l'évêque de Vienne, ci-devant le P. Émerick, capucin, l'un des principaux ministres de l'Empereur.

On disoit aussi que Sa Majesté impériale avoit enfin nommé un évêque de sa cour, qui s'appeloit auparavant le baron de Goetz, pour remplir le chapeau de cardinal qui devoit être à sa nomination dans la promotion des couronnes, et que le roi d'Espagne avoit aussi nommé l'archidiacre de Tolède pour remplir celui qui devoit être à sa nomination; ce qui faisoit croire que le Pape pouvoit bien s'être déterminé à faire enfin une promotion de cardinaux et à donner aux couronnes les chapeaux qui leur appartenoient de droit.

Peu de jours après, M. le comte de Soissons, étant allé chez Mme la princesse de Carignan, sa grand'mère, qui n'avoit point voulu le voir depuis son mariage avec Mlle de Beauvais, se jeta aux pieds de cette princesse, la priant de lui pardonner. Elle, qui avoit quatre-vingts ans, le voyant le soir dans l'obscurité, crut que c'étoit son petit-fils le chevalier de Savoie, qui lui demandoit pardon des tours de jeunesse qu'il avoit faits depuis peu en Angleterre; mais enfin, l'ayant reconnu quand il se releva, elle fut tellement frappée de cette vue qu'elle s'évanouit. M. le comte de Soissons fut obligé de se retirer, et, quand elle fut revenue de son évanouissement, on ne put jamais la faire consentir à le voir.

On disoit quelques jours après que l'évêque de Londres, ayant vu que le roi d'Angleterre avoit communiqué publiquement, avoit fait aussi publiquement prêcher dans toutes les églises contre la religion catholique, ce qu'on ne faisoit plus depuis longtemps, et que, cela ayant été rapporté au roi d'Angleterre, il lui avoit envoyé dire qu'il tiendrait la parole qu'il ne manqueroit à rien de ce qu'il avoit promis; mais que, si l'on prétendoit l'insulter en persécutant la religion catholique mal à propos, il sauroit bien faire sentir son pouvoir à ceux qui en useroient si mal à son égard.

Peu de jours après, le comte de Gacé, frère du comte de Matignon, eut l'agrément de vendre le régiment d'infanterie de Vermandois <sup>1</sup>, qu'il commandoit depuis le temps de la bataille

<sup>1</sup>. Il y avoit longtemps qu'il en avoit envie, parce que, servant depuis tant d'années avec valeur, on lui avoit préféré quantité d'autres colonels pour les faire brigadiers à son préjudice.

de Senef, où son frère aîné, le comte de Gacé <sup>1</sup>, fut tué, étant brigadier d'infanterie; et en effet il le vendit quarante-deux mille livres au marquis de Soyecourt <sup>2</sup>, chevalier de l'ordre et grand-veneur de France, qui avoit été auparavant maître de la garde-robe du Roi <sup>3</sup>.

**20 mars.** — Vers le 20 de mars, MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon et M. le prince de Turenne demandèrent congé au Roi d'aller servir en Pologne; et, Sa Majesté le leur ayant accordé, toute la jeunesse de la cour se disposa à les suivre; et même plusieurs demandèrent congé au Roi, qui le leur accorda. Mais le soir même on sut que, quand le prince de Turenne lui en avoit parlé, il lui avoit répondu avec des paroles méprisantes, et que, s'il avoit accordé à MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon la permission de partir, ce n'avoit été que dans le chagrin qu'il avoit eu contre eux de ce qu'ils avoient formé ce dessein sans le consulter. Aussi déclara-t-il le même soir, à son coucher, qu'il défendoit absolument qu'aucun homme de sa cour allât servir en Pologne; et vraisemblablement il auroit rétracté la permission qu'il avoit donnée aux princes, qui étoient allés à Paris donner les ordres pour leur départ; mais il y eut quelqu'un assez mal avisé <sup>4</sup> pour leur mander ce qui se passoit et que, s'ils ne partoient au plus tôt, ils auroient ordre de rester.

Cette nouvelle les obligea de partir tous trois la nuit même, sans avoir pris congé du Roi ni dit adieu à personne, et sans avoir aucun domestique avec eux que le jeune Mercy, ci-devant

1. C'étoit un très brave gentilhomme; et, comme la fortune sembloit le favoriser, il auroit poussé ses affaires bien loin si la mort n'étoit venue finir son ambition.

2. Très honnête gentilhomme de Picardie, et fort riche.

3. Il n'y avoit alors que deux maîtres de la garde-robe du Roi, qui servoient par année; mais le marquis de Quitri, qui étoit l'un des deux, trouva le moyen de faire agréer au Roi qu'il le fit grand-maître de sa garde-robe, et qu'il restât encore deux maîtres de la garde-robe qui eussent peu de fonction et qui gardassent les mêmes entrées dans la chambre de Sa Majesté le grand-maître ayant tout le soin de la garde-robe.

De cette manière, Soyecourt ne pouvant pas rester dans sa charge et voir son camarade Quitri en quelque sorte au-dessus de lui, on lui fit acheter de M. le chevalier de Rohan, qui eut depuis la tête coupée, la charge de grand-veneur de France, et le Roi lui conserva les entrées de sa chambre.

4. Tout le monde en accusoit le cardinal de Bouillon.

page de M. le prince de Conti et alors son écuyer, qui étoit le même qu'il avoit choisi pour le suivre quand il voulut aller au siège de Vienne. Mme la princesse de Conti, qui avoit fait tout son possible auprès du Roi pour l'obliger à rompre le voyage de son époux, fut fort surprise de ce départ inopiné et témoigna en être fort touchée.

Le comte de Tessé, qui alloit visiter les dragons qui étoient en Flandre, suivant le devoir de sa charge de mestre de camp général, trouva ces princes qui couroient la poste pour gagner les Pays-Bas espagnols, et il leur donna un valet de chambre pour les servir; mais en même temps il en dépêcha un autre à M. de Louvois pour lui donner avis de leur marche, et qu'ils alloient ce soir-là coucher à Mons.

Dans le même temps, le Roi donna à l'abbé de Beuvron la charge d'un de ses aumôniers qu'avoit possédée le défunt abbé de Saint-Luc, son proche parent. Et ainsi il gagna vingt-cinq mille écus qu'il étoit convenu de donner à l'abbé de Saint-Vallier pour une pareille charge; mais ce n'étoit pas la première grâce que sa famille recevoit par le crédit de Mme de Maintenon.

Le Roi cassa aussi le pauvre chevalier de Lessé, enseigne de ses gardes dans la compagnie de Duras, et donna sa charge à L'Estrade <sup>1</sup>, qui étoit exempt dans la même compagnie. Son crime étoit d'avoir été fort amoureux de Mlle de Mursay, nièce de Mme de Maintenon, et peut-être d'avoir engagé cette jeune personne à avoir de l'amitié pour lui; et, comme il devoit entrer en service auprès du Roi au premier jour d'avril prochain, apparemment Sa Majesté, ne voulant pas donner le chagrin à Mme de Maintenon de voir un homme qui l'avoit offensée, le cassa et lui donna deux mille pistoles de récompense. Il est vrai qu'il avoit eu beaucoup d'imprudences, principalement dans le poste où étoit Mme de Maintenon, dont la nièce étoit alors recherchée par les plus grands seigneurs; mais aussi il avoit beaucoup de mérite, et cela faisoit qu'il étoit plaint de tous les honnêtes gens.

Ce fut dans le même temps que, pour ôter toute espérance de retour à Mme d'Espagne, femme de chambre de Mme la Dau-

1. C'étoit un Gascon qui avoit beaucoup de mérite dans son métier, et qui servoit depuis longtemps dans les gardes du corps, où il avoit monté par tous les degrés.

phine, sœur de Félix, premier chirurgien du Roi, qui avoit été chassée à l'occasion de Mgr le Dauphin, Sa Majesté disposa de sa charge en faveur de la fille de Guéherry, enseigne de ses gardes, dont la femme avoit été longtemps femme de chambre de la reine.

On vit en ce temps-là revenir à la cour M. de Torcy, fils aîné de M. de Croissy, secrétaire d'Etat, lequel avoit été si longtemps en Portugal et en Bretagne.

**26 mars.** — Le 26 de mars se fit le mariage du chevalier de Châtillon <sup>1</sup>, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, avec Mlle de Brouilly, seconde fille de M. le marquis de Piennes, chevalier de l'ordre et gouverneur de Pignerol. Ce mariage étoit bien assorti pour la qualité et pour l'âge; mais M. de Châtillon n'avoit presque rien que les bienfaits de Monsieur <sup>2</sup>, et Mlle de Brouilly n'avoit que cent mille écus. Ainsi les gens sages croyoient que ces nouveaux mariés pourroient bien dans peu de temps être fort mal à leur aise.

On sut aussi que M. le maréchal d'Estrées, quoiqu'il ne fût que vice-amiral des mers du Ponant, alloit néanmoins commander l'armée navale dans le Levant, au préjudice du vieux Duquesne <sup>3</sup>, lieutenant général, auquel ce devoit être un étrange chagrin.

**27 mars.** — Le soir du 27, le jeune Mercy arriva à la cour et apporta à Mme la princesse de Conti un paquet de lettres de la part du prince, son époux, dans lequel il y en avoit une pour le Roi. Cette princesse reçut cette lettre fort fièrement <sup>4</sup>; et le lendemain, ayant porté au Roi celle qui étoit pour lui, il dit à cette princesse : « Madame, tout ce qui me viendra de votre part me sera toujours cher; mais je veux vous faire voir l'usage que

1. Frère du comte de Châtillon-sur-Marne : ils étoient de la meilleure maison de gentilshommes qu'il y eût en France, ayant quatorze alliances directes avec la maison royale.

2. C'étoit là un revenu bien mal assuré; car la petite cour de Monsieur étoit bien orageuse, comme le feu maréchal de Gramont le lui dit fort bien, lorsqu'il ôta à sa sœur, Mme de Saint-Chaumont, la charge de gouvernante de ses enfants. Et le chevalier de Châtillon courroit encore plus de risque qu'un autre, étant aussi brouillé qu'il l'étoit avec le chevalier de Lorraine.

3. Il étoit brouillé avec M. de Seignelay, peut-être parce qu'à l'entreprise de Gênes il n'avoit pas voulu sortir de sa chambre, à cause que ce ministre donnoit tous les ordres.

4. Elle avoit raison de n'être pas contente de la conduite de son mari en cette occasion.

je veux faire de cette lettre-là. » Et, l'ayant prise de sa main, il la jeta dans le feu sans la lire. En même temps, il fit appeler M. d'Argouges, conseiller d'Etat ordinaire, auquel il avoit confié la conduite des affaires de M. le prince de Conti, et lui dit que ce prince pouvoit faire de son bien tout ce qui lui plairoit ; mais qu'il lui défendoit positivement de lui envoyer un sou du bien de Mme la princesse de Conti.

Cela fit un grand bruit à la cour, et tout le monde crioit contre MM. de Bouillon, contre lesquels on assuroit que le Roi étoit dans une extrême colère <sup>1</sup>, parce qu'on assuroit que, pour sauver la réputation du prince de Turenne, que le Roi avoit chassé, ils avoient engagé MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon à sortir du royaume avec lui. Et, ce qui déplaisoit davantage au Roi, c'étoit qu'au lieu d'aller en Pologne, comme ils en avoient eu la permission, on tenoit pour certain qu'ils alloient en Hongrie.

La dernière nouvelle du mois de mars fut celle du désagrément que le maréchal de Lorge eut en Angleterre. Le défunt roi avoit accoutumé de recevoir debout et découvert les envoyés de France, quand ils étoient des gens titrés et de grande qualité ; mais le nouveau roi reçut le maréchal, assis et couvert, de la même manière que le roi de France avoit reçut milord Churchill, son envoyé extraordinaire. Cela fut fort désagréable au maréchal de Lorge : mais, comme il avoit agi sur la bonne foi de l'usage, sans s'informer comme on le traiteroit, il fut fort surpris quand il se trouva à l'audience ; mais il étoit trop engagé pour pouvoir reculer. Il n'y avoit personne à la cour qui ne dit que le roi d'Angleterre faisoit bien de soutenir sa dignité : il en y avoit seulement qui craignoient que cela ne donnât quelque altération à la bonne intelligence des deux rois ; mais ils avoient trop besoin l'un de l'autre pour se brouiller sur des sujets si légers.

Le roi d'Angleterre ne voulut point aussi recevoir les envoyés de MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon ; les rois n'ayant pas accoutumé de recevoir des envoyés des princes du sang, mais seulement des frères de rois. On blâma ces princes

1. Le Roi étoit l'homme du monde le plus difficile à connoître, caressant souvent les gens en public dans le temps qu'il en étoit le plus mal satisfait, et faisant même du bien à ceux dont il avoit été le plus mécontent peu de temps auparavant.

d'y avoir envoyé, sachant bien que monsieur le prince, leur oncle, n'y envoyoit pas ; mais ils dirent, pour leur raison, qu'ils n'avoient pas envoyé comme princes du sang, mais comme proches parents de la reine d'Angleterre, qui venoit d'une Martinozzi <sup>1</sup> aussi bien qu'eux.

## AVRIL 1685

Le commencement du mois d'avril fut marqué par la nouvelle de la mort du duc Sforza, gendre de Mme de Thianges, laquelle prit la résolution d'aller à Rome pour en ramener la duchesse, sa fille, à laquelle son mari avoit donné en mourant tout ce qu'il lui pouvoit donner ; mais on croyoit que ses dettes empêcheroient que le présent fût considérable.

Dans le même temps mourut aussi le marquis de Saint-Geniez <sup>2</sup>, frère du feu duc de Navailles, lequel s'étoit retiré à l'abbaye de Saint-Victor à Paris, après avoir quitté volontairement le gouvernement de Saint-Omer. C'étoit un homme de grand mérite et qui avoit toujours servi le Roi avec beaucoup de valeur et de fidélité.

On apprit aussi la mort subite du pauvre Nointel, qui avoit autrefois été maître des requêtes et qui ensuite, ayant mal fait ses affaires, avoit été envoyé ambassadeur à Constantinople, où il n'avoit pas eu assez de conduite pour les raccommoder, de manière qu'il seroit mort de faim si sa famille n'avoit pris soin de lui.

Le Roi donna dans le même temps trois mille livres de gratification au borgne de Vizé, lui assurant que ce n'étoit qu'en attendant mieux ; et c'étoit avec beaucoup de justice, car, après avoir servi longtemps dans la cavalerie avec toute la réputation imaginable, le Roi l'avoit fait lieutenant de ses gardes du

1. Cette Martinozzi, sœur du cardinal Mazarin, avoit deux filles, dont l'une épousa M. le prince de Conti, père de nos deux princes ; l'autre épousa le duc de Modène, dont elle eut la reine d'Angleterre ; mais ce n'étoit pas là le bel endroit du roi d'Angleterre, et les rois ont peu d'égard à ces sortes d'alliances.

2. Il étoit estropié du genou et avoit le talon qui lui touchoit au derrière.

corps, dans lesquels il avoit encore servi avec beaucoup de valeur. Et, comme il étoit tout percé de coups, le Roi lui avoit donné la charge de maître d'hôtel ordinaire de la Reine; mais la mort de cette princesse l'avoit réduit à l'aumône, parce qu'il avoit mangé dans le service le peu de bien qu'il avoit eu de ses parents et de deux femmes qu'il avoit épousées successivement.

On sut en ce temps-là que le Roi avoit acheté l'hôtel de M. de Vendôme, lequel étoit situé à Paris, dans la rue de Saint-Honoré, et que Sa Majesté l'alloit faire abattre pour en faire une place à peu près comme la place Royale, dans laquelle il feroit mettre sa statue en bronze, et que Sa Majesté donneroit les places qui seroient autour de cette grande place, pour y bâtir de belles maisons toutes d'un même dessein d'architecture. Il y avoit aussi des gens qui disoient qu'on feroit une rue, laquelle viendrait de cette place de l'hôtel de Vendôme droit à celle que faisoit le duc de La Feuillade, en abattant l'hôtel de La Ferté, afin que du pied d'une des statues on pût envisager l'autre. Mais, pour exécuter ce dessein, il falloit abattre une prodigieuse quantité de maisons.

On parloit fort, en ce temps-là, d'une prétendue querelle entre le marquis de Rhodes et le comte de Tonnerre. On disoit donc que ce dernier, piqué de ce que l'autre n'épousoit pas sa sœur, qui avoit été chassée à son occasion de la chambre des filles de madame la Dauphine, avoit chargé le chevalier de Gassion<sup>1</sup>, enseigne des gardes du corps du Roi, de lui dire de sa part qu'il vouloit se couper la gorge avec lui, s'il ne songeoit à effectuer au plus tôt ce mariage; que Gassion s'étoit acquitté de cette commission très fortement; mais que Rhodes sachant, comme tout le monde, la rigueur des ordonnances du Roi, lui avoit répondu qu'il ne vouloit ni se battre contre Tonnerre ni épouser sa sœur. Cette affaire fit beaucoup de bruit, et toutes les parties intéressées soutenoient de tout leur pouvoir qu'elle

1. Il étoit neveu du maréchal de Gassion, dont il avoit suivi l'exemple en quittant la profession de la robe, dans laquelle son père et son frère aîné avoient toujours été; et s'étant jeté dans le service de la cavalerie, où, étant devenu mestre de camp avec beaucoup de réputation, le Roi l'avoit choisi pour le faire enseigne de ses gardes du corps.

Il avoit un autre frère qui étoit aussi mestre de camp de cavalerie.

étoit supposée <sup>1</sup>, ce qui fit qu'on ne put pas sitôt en pénétrer la vérité.

On vit peu de jours après M. le duc de Créqui et M. le maréchal, son frère, vivre en bonne intelligence; et cette réunion se fit dès le moment que les arbitres qu'ils avoient choisis <sup>2</sup>, eurent fait cesser entre eux tous les procès que l'intérêt y avoit fait naître.

On sut en même temps qu'il marchoit un corps de troupes vers la Navarre, et que M. de Boufflers devoit le commander, ce qui fit soupçonner quelque chose de la santé du roi d'Espagne. Et, en effet, le bruit courut peu de jours après qu'il étoit fort malade, soit que la nouvelle en fût véritable, soit qu'elle fût fondée sur le raisonnement qu'on avoit fait sur cette marche des troupes.

Cependant le Roi avoit nommé ceux qui devoient commander les camps de cavalerie qui se devoient faire, lesquels étoient M. de La Trousse, sur la Saône; M. de Monclar, en Alsace; M. de Saint-Ruth, sur la Sarre; M. de Montbron et M. de Beaupré, en Flandre.

Ce fut alors qu'arriva l'accident du jeune Blanchefort <sup>3</sup>, second fils du maréchal de Créqui, lequel étant à la chasse de l'oiseau avec le Roi, son cheval tomba, et en se relevant lui marcha sur le corps et sur la tête, de manière qu'il demeura tout étendu comme s'il avoit été mort. Cependant, après qu'on l'eut relevé et qu'on l'eut fait revenir à lui, comme on ne lui vit point de grande blessure, on se persuada que ce ne seroit rien; mais, dans la suite, les vomissemens et les autres accidents des maux de tête ayant paru, tout le monde crut qu'il en mourroit, et on

1. Ils avoient raison, car il n'y alloit pas moins pour Gassion et pour Tonnerre que d'une prison de vingt ans, et le reste n'étoit pas agréable pour Rhodes.

2. C'étoient M. de Caumartin, conseiller d'État ordinaire, et M. d'Ormesson, qui n'avoit pu devenir conseiller d'État parce qu'il avoit été dans les intérêts de M. Fouquet, mais qui méritoit de l'être autant qu'aucun de ceux qui l'étoient.

3. C'étoit un jeune garçon de dix-sept ou dix-huit ans au plus, très agréable de sa personne et qui marquoit avoir beaucoup d'esprit. Et, comme le maréchal de Créqui n'avoit que deux enfants, c'étoit une extrême affliction pour lui d'en voir un si dangereusement blessé, d'autant plus que la santé de son fils aîné avoit été un peu ruinée par les excès de la jeunesse.

en vint même jusqu'à lui faire de grandes incisions, les chirurgiens doutant même s'ils ne seroient pas obligés de le trépaner.

On parloit alors fréquemment d'une plaisante affaire qui étoit arrivée depuis quelques jours. On disoit donc que le marquis d'Alincourt et le chevalier d'Hamilton, ayant diné peut-être un peu trop longtemps, s'allèrent promener dans le jardin du Palais-Royal à Paris, où le marquis d'Alincourt ayant dit quelques paroles de raillerie ou de mépris à quatre hommes qui se promenoient aussi, lesquels apparemment étoient des *bretteurs*<sup>1</sup>, ces hommes lui avoient reparti avec des injures, sur lesquelles, Hamilton les ayant menacés, un d'entre eux lui avoit donné un soufflet; qu'Hamilton avoit mis l'épée à la main contre cet homme qui l'avoit aussi mise en même temps, et qu'il l'avoit poussé si vigoureusement qu'il l'avoit renversé et désarmé, et qu'il lui avoit cassé son épée sur le visage; qu'ensuite il étoit revenu trouver le marquis d'Alincourt, qu'il avait trouvé dans un étrange embarras; car comme il étoit extrêmement petit, les trois autres bretteurs s'étoient saisis de lui et lui avoient donné mille coups; qu'Hamilton, qui n'avoit plus qu'un tronçon d'épée à la main, ne pouvant leur faire quitter prise, cria au secours, et qu'à sa voix il vint plusieurs pages du Palais-Royal qui obligèrent les bretteurs à s'enfuir. D'autres gens plus malicieux disoient que cette affaire étoit purement inventée pour couvrir un véritable combat que le marquis d'Alincourt avoit fait contre Hamilton, au sujet d'une grande dame de la cour<sup>2</sup> dont ils étoient amoureux l'un et l'autre.

Quelques jours après, on sut que M. le prince de Rohan, fils aîné de M. de Soubise, avoit fait faire ses excuses à Mgr le Dauphin de ce qu'il ne pouvoit pas avoir l'honneur d'être de son carrousel, étant fort incommodé d'une fièvre tierce qu'il avoit depuis quinze jours.

On sut aussi que M. l'abbé de Rohan, son frère, avoit la petite

1. Ce terme n'étoit pas tout à fait bon françois; mais il étoit fort en usage pour signifier des gens qui font métier et marchandise de mettre l'épée à la main en toutes occasions, bonnes et mauvaises, et à proprement parler, des filous et des gens d'une très mauvaise vie.

2. De Mme la princesse de Conti; mais c'auroit été une grande folie de se battre pour elle, et, par là, de faire connoître leur amour, qui ne pouvoit avoir de meilleure récompense qu'un exil ou une prison.

vérole; et c'étoit assurément un très grand dommage, car il étoit le seigneur du royaume le plus beau et le mieux fait.

En ce temps-là mourut le comte de Béthune <sup>1</sup>, enseigne des gendarmes du roi, lequel, peu de mois auparavant, avoit épousé Mlle de Rothelin; c'étoit un jeune homme et fort vigoureux, qu'on n'auroit jamais cru devoir mourir en si peu de temps.

On disoit aussi que la reine de Pologne étoit fort malade d'une maladie qui lui duroit depuis longtemps : et même il y avoit des gens qui lui envoioient de France des remèdes particuliers, les médecins qu'elle avoit en Pologne ayant épuisé tous les leurs.

**10 avril.** — Vers le 10 d'avril, le Roi jugea l'affaire qui faisoit tant de bruit entre les maréchaux de France et les gouverneurs de province <sup>2</sup>, sur ce que les premiers avoient reçu l'appel d'une ordonnance donnée par le marquis de Canisy, lieutenant de roi de Normandie, au sujet d'un démêlé de deux gentilshommes de ce pays-là; ou pour mieux dire il ne la jugea point, ayant laissé chacun dans son ancienne possession de juger les affaires dont il auroit connu le premier, nommant seulement trois maréchaux de France particuliers, pour juger de nouveau l'affaire qui avoit été décidée par le marquis de Canisy.

Il couroit alors des bruits impertinents touchant le comte Carpegna et le marquis de Saint-Gelais, qui étoient des suites de leur première querelle; car Saint-Gelais se vançoit d'avoir poussé si vigoureusement Carpegna qu'il l'avoit obligé de se

1. Il étoit petit-fils du vieux duc d'Orval, frère du marquis de Rosny, qui étoit fils du vieux duc de Sully, grand-maitre de l'artillerie et surintendant des finances sous le roi Henri IV.

2. Les gouverneurs, lieutenants généraux et lieutenants de roi de province prétendoient avoir droit de juger les différends des gentilshommes de leur ressort et de les juger définitivement; et, à la vérité, ils en avoient toujours été en possession, et c'étoit presque la seule autorité qui leur restoit depuis qu'on avoit donné tout le pouvoir aux intendants. D'autre côté, les maréchaux de France prétendoient que les gentilshommes, qui croyoient avoir sujet de se plaindre du jugement porté par les gouverneurs et lieutenants généraux, avoient la faculté d'en appeler au tribunal des maréchaux de France.

Les uns et les autres appuyoient leur droit sur l'usage et sur diverses déclarations des rois, qui étoient favorables à l'une et à l'autre partie. Mais, comme elles se contredisoient, le Roi, qui avoit pour principe de ne régler jamais ces sortes de différends, laissa chacun dans sa possession.

retirer à Bruxelles, et les amis de Carpegna disoient que, sur les propositions que Saint-Gelais lui avoit faites de se battre contre lui, il lui avoit dit ou fait dire qu'il avoit trop de respect pour les ordres du Roi pour vouloir les violer dans son royaume même; mais qu'il n'y avoit pas loin de Paris à Bruxelles, et qu'il alloit l'y attendre pour lui donner telle satisfaction qu'il souhaiteroit.

Ce fut dans le même temps que le Roi assura qu'il avoit eu nouvelle que le roi d'Angleterre avoit pris la chapelle de la reine douairière dans son palais de Whitehall et qu'il y avoit établi des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, donnant à cette princesse le palais de Sommerset, pour y faire son habitation; que ce prince avoit aussi déclaré que si les membres de son Parlement, qu'il alloit assembler, se donnoient la liberté de parler contre les pouvoirs qu'ils avoient des villes dont ils devoient être députés, il ne balanceroit pas à les casser, et que si le Parlement entreprenoit aussi de se mêler des affaires sur lesquelles il ne seroit pas consulté, comme avoient fait les derniers parlements, il le casseroit sur-le-champ.

On vit en ce temps-là le marquis de Miremont, frère du marquis de Malauze <sup>1</sup>, vendre tout le peu de bien qu'il avoit pour s'en aller servir en Hongrie dans les troupes de quelqu'un des princes protestants. Il étoit huguenot, et, quoique assez jeune, tellement zélé pour sa religion qu'il ne pouvoit plus souffrir la France où il la voyoit si persécutée; de sorte que, n'espérant pas pouvoir jamais rien faire dans un royaume où le roi ne donnoit plus aucun emploi considérable aux huguenots, et voyant que son frère même avoit changé de religion, il prit le parti de vendre son partage de cadet de Gascogne et d'aller chercher fortune dans le service des princes protestants d'Allemagne.

On disoit aussi en ce temps-là, mais fort secrètement, que MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon n'osoient plus aller en Hongrie, le Roi leur ayant fait écrire que, s'ils y alloient, ils pouvoient s'attendre à ne rentrer en France de leur vie; de manière qu'ils étoient obligés de suivre leur premier projet et d'aller en Pologne.

1. Ils avoient la chimère de croire être de la maison de France; mais on disoit qu'ils venoient du bâtard d'un évêque qui étoit de la maison de Bourbon.

A peu près dans le même temps, M. le duc du Lude, grand-maitre de l'artillerie de France, et M. le prince d'Henrichemont, fils aîné de M. le duc de Sully, furent obligés de se faire faire certaine opération, pour guérir des hémorroïdes qui leur avoient ulcéré les parties postérieures. Ce mal, dont l'excès étoit autrefois inconnu, étoit devenu si commun en France depuis dix ou douze ans, que l'on n'y parloit d'autre chose que de gens qui s'étoient fait faire la grande opération. Les uns attribuoient la cause de ce mal nouveau à la plume dont on se servoit dans les chaises, les carrosses et les autres choses qui servoient à la commodité, au lieu du crin dont on se servoit autrefois. Les autres l'attribuoient à la grande quantité de ragoûts que l'on mangeoit alors. Enfin les autres l'attribuoient à des débauches ultramontaines; mais ce dernier avis n'étoit pas si bien fondé que les deux autres, car, encore que ces débauches honteuses se fussent beaucoup introduites en France, il étoit néanmoins véritable que plusieurs personnes qui n'en avoient jamais été soupçonnées avoient été obligées de souffrir la grande opération.

**15 avril.** — Vers le 15 d'avril mourut Mlle d'Epéron, fille de M. de Rouillac, qui, ayant hérité d'une grande partie du bien de feu M. le duc d'Epéron, en avoit pris le nom, mais n'avoit pu obtenir d'être duc et pair, quoiqu'il se fit appeler duc et qu'il eût le manteau ducal à son carrosse. Cette mort le toucha sensiblement, aussi bien que madame sa femme <sup>1</sup>, et les jeta dans un cruel embarras; car, n'ayant point de garçon et voulant faire de leur fille aînée le plus grand parti de France, comme elle l'auroit été effectivement <sup>2</sup>, ils avoient mis leur cadette en religion et lui avoient fait prendre le voile. Quand l'aînée fut morte, ils voulurent retirer la cadette du couvent; mais elle n'en voulut point sortir, disant que, puisque ses parents l'avoient mise en religion contre son gré, elle n'en sortiroit pas alors qu'ils la vouloient retirer.

1. Elle s'appeloit, en son nom, d'Etampes, et son père étoit conseiller d'État de robe, quoique bien gentilhomme.

En premières noces elle avoit épousé le comte de Celles, fils aîné du comte de Béthune, chevalier d'honneur de la reine; mais son mari étant mort, et étant demeurée longtemps veuve, elle épousa enfin M. d'Epéron.

2. Elle auroit eu plus d'un million de bien; et de la qualité dont elle étoit, c'auroit été le plus grand parti de France.

A peu près dans le même temps, on trépana le jeune Blanchefort. Félix, premier chirurgien du Roi, qui le pansoit, voyant continuer les accidens de sa blessure, ne crut pas pouvoir l'en dispenser; et, depuis le trépan, sa plaie alla mieux et les accidens cessèrent.

Ce fut aussi dans ce temps-là que le Roi donna cent mille livres au maréchal d'Humières pour achever son château de Mouchy. Il y avoit plusieurs années qu'il plaisantoit avec lui sur ce chapitre, et il ne passoit jamais par Mouchy que M. de La Rochefoucauld, grand ami du maréchal, mais qui l'attaquoit toujours de plaisanterie, ne remit celle-là sur le tapis. Enfin le Roi en plaisanta tant que la plaisanterie finit, et qu'il lui donna effectivement cent mille livres, présent très considérable et principalement n'étant fait que pour le plaisir du maréchal.

On sut alors que M. Le Vayer, maître des requêtes, quittoit son intendance de Soissons et vendoit même sa charge pour se retirer au pays du Maine, d'où il étoit, et passer le reste de sa vie dans les exercices de piété. Et en même temps le Roi nomma, pour aller remplir sa place à Soissons, M. Bossuet, maître des requêtes, frère de M. l'évêque de Meaux.

Peu de jours après, Mme la duchesse de Beauvilliers accoucha d'une fille, au grand déplaisir du duc, son mari, parce que c'étoit la sixième fille dont elle accouchoit tout de suite sans avoir eu aucun garçon, pendant que le duc, son père, qui s'étoit remarié à soixante et quinze ans <sup>1</sup>, avoit déjà deux garçons, une fille, et sa femme grosse d'un quatrième enfant.

On vit en ce temps-là le comte de Flamarens revenir à la cour et se montrer même dans les lieux où étoit Monsieur, frère du

1. Etant devenu veuf, il avoit voulu épouser mademoiselle de Saumery, fille du gouverneur de Chambord; mais comme il étoit beau-frère de M. Colbert, et par conséquent oncle de M. de Beauvilliers, il n'avoit pas voulu entendre à ce mariage, qui d'ailleurs, et pour le bien et pour l'âge, n'étoit pas convenable à sa fille, laquelle il donna en même temps à M. de Cheverny.

Mais le vieux Saint-Aignan, qui étoit aussi vert que s'il n'eût eu que trente ans, épousa une petite boiteuse nommée Mlle de Lucé, qui avoit été damoiselle suivante de sa femme, à laquelle il fit plusieurs enfans, lesquels, selon les apparences, devoient être bien gueux à l'avenir, leur père n'ayant pas un sou de bien que ce qu'il tiroit du Roi.

On ne lui accorda point les honneurs du Louvre, et elle eut une très bonne conduite, tant avec son mari qu'avec M. et Mme de Beauvilliers, en usant avec eux aussi bien qu'auroit pu faire leur propre mère.

Roi, ses amis ayant, selon les apparences, obtenu de ce prince la liberté de paroître devant lui.

On assuroit alors qu'il venoit des ambassadeurs de la part du grand-duc de Moscovie, et le Roi avoit nommé le sieur Torff <sup>1</sup>, l'un de ses gentilshommes ordinaires, pour aller au-devant d'eux, suivant la coutume.

Ce fut en ce temps-là qu'on vit arriver à Paris le doge de Gènes, qu'on attendoit depuis si longtemps; mais son audience fut remise au 8 ou 10 de mai, pour lui donner le temps de faire faire son équipage.

Quelques jours après, le Roi donna à M. Le Bailleul <sup>2</sup> la survivance de sa charge de président au mortier du parlement de Paris pour son fils aîné, M. de Château-Gontier. Et Sa Majesté cassa le chevalier de Sillery, colonel du régiment d'infanterie de M. le prince de Conti et son premier écuyer, et le chevalier d'Angoulême, mestre de camp du régiment de cavalerie de M. le prince de La Roche-sur-Yon, l'un et l'autre <sup>3</sup> pour avoir suivi les princes, leurs maîtres, sans en avoir la permission du Roi.

Au commencement de la semaine sainte, on sut que le sieur d'Albergotti, neveu de Magalotti, ci-devant lieutenant-colonel du régiment des gardes, et alors lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Valenciennes, et qui commandoit le régiment italien de son oncle, avoit eu une querelle en Angleterre contre le marquis de Sessac <sup>4</sup>, lequel l'avoit, pour son malheur, forcé de mettre l'épée à la main, et reçu de lui deux grands coups d'épée. Cette affaire ne fut pas traitée de duel, Albergotti ayant

1. Il avoit déjà eu la commission de conduire les autres ambassadeurs moscovites qui étoient venus il y avoit quelques années.

2. Il étoit fort honnête homme et fort bon juge, et il avoit eu cette charge de son père, qui avoit aussi été surintendant des finances quelque temps, mais qui ne s'y étoit pas enrichi.

3. Cela étoit bien fâcheux pour eux; mais, d'un autre côté, ils auroient été déshonorés s'ils n'avoient pas suivi leurs maîtres, et on leur en auroit refusé la permission s'ils l'avoient demandée.

4. Il avoit été autrefois fort connu à la cour sous le nom de l'abbé de Clermont, étant frère du comte de Clermont de Lodève, d'une très grande et très illustre maison. Et, comme il étoit grand joueur et qu'il avoit beaucoup gagné, il acheta une des deux charges de maître de la garde-robe du roi; mais ayant été chassé pour quelque disgrâce, et ensuite ayant trouvé le moyen de faire sa paix, il leva un régiment de cavalerie, à la tête duquel il servit assez bien, et n'en jouit pas longtemps, ayant été obligé de s'enfuir en Angleterre du temps de la chambre des poisons.

de bons protecteurs <sup>1</sup> à la cour; et on le vit après Pâques de retour à Versailles comme s'il ne lui fût rien arrivé.

La nouvelle qui suivit immédiatement celle-là fut celle de la communion de monsieur le Prince, qui surprit beaucoup de monde. On assuroit que ce prince n'avoit pas fait ses pâques depuis dix-sept ans, et que, de son propre mouvement, il avoit envoyé quérir un jésuite nommé le père de Champ <sup>2</sup>, qui avoit autrefois été son préfet, et qui depuis avoit été deux fois provincial dans sa compagnie avec beaucoup de réputation; qu'il avoit été enfermé cinq journées entières avec lui, au bout desquelles il avoit communié, lorsque ses domestiques s'y attendoient le moins; que depuis il leur avoit demandé pardon de leur avoir donné de si mauvais exemples, et qu'il avoit déclaré qu'il prétendoit faire plusieurs restitutions.

Dans le même temps, la maladie de M. le Grand-Maitre augmenta considérablement et devint assez dangereuse pour l'obliger de se faire porter à Paris; et, pour surcroît de chagrin, Mme la duchesse du Lude, sa femme, connut qu'elle n'étoit plus grosse.

Ce fut aussi alors que le Roi choisit M. du Saussay pour aller en qualité de maréchal de camp, sous les ordres de M. de Boufflers, qui devoit commander le corps de troupes qu'on assembloit du côté de la Navarre.

**21 avril.** — Le samedi saint, le Roi fit ses pâques à l'ordinaire avec beaucoup de dévotion, et il toucha treize cents malades des écrouelles.

1. M. de Louvois.

2. Ce père s'étoit signalé par son grand mérite en beaucoup d'occasions, mais en deux particulièrement : la première, quand, après la mort du P. Annat, il refusa d'être confesseur du Roi, quelque instance que lui en fissent les pères de sa Compagnie.

La seconde arriva dans une conjoncture que je vais dire : Le Roi, étant toujours fortement amoureux de Mme de Montespan, et revenant à Versailles, après la prise de Gand et d'Ypres, quelques jours avant Pâques, en l'année 1678, le P. de La Chaise, son confesseur, demeura à Lille en Flandre, disant qu'il étoit malade, soit qu'il le fût effectivement, soit qu'il ne voulût plus donner l'absolution au Roi, qui, malgré toutes les paroles qu'il lui en avoit données, ne vouloit point rompre son commerce avec Mme de Montespan. En l'absence de son confesseur, le Roi envoya quérir le P. de Champ, lequel, après un long tête-à-tête avec lui, ne voulut point le confesser, parce qu'il ne vouloit pas lui donner l'absolution, et sut néanmoins lui parler si sagement que le Roi, bien loin d'être offensé de son refus, demeura très satisfait de lui et en dit du bien à tout le monde.

Le soir, Sa Majesté distribua plusieurs bénéfiques qui étoient vacants. Et, entre autres, il donna l'abbaye de Saint-Sever à l'abbé de La Chastre <sup>1</sup>; une autre abbaye à l'abbé du Riveau <sup>2</sup>; une autre à l'abbé de La Motte <sup>3</sup>, archidiacre de l'église de Paris, lequel, pour avoir celle-là, en rendit une plus petite que le Roi donna à l'abbé de Lusancy <sup>4</sup>; et une abbaye de filles à la sœur de M. de Bélesbat <sup>5</sup>.

La semaine de Pâques fut marquée par la nouvelle de la mort de Mme de Novion, femme du premier président du parlement de Paris, et de celle de Mme la marquise de Sébeville <sup>6</sup>, femme du marquis de Sébeville, capitaine lieutenant des chevau-légers de la Reine, brigadier des armées du Roi, et ci-devant son envoyé extraordinaire auprès de l'Empereur.

**24 avril.** — Mais ces nouvelles étoient bien peu de chose au prix de celle que le Roi débita le 24 d'avril. Il apprit donc à ceux qui avoient l'honneur de le suivre à la chasse que, sur les avis certains qu'il avoit eus que le roi d'Espagne vouloit donner ce qui lui restoit des Pays-Bas pour dot à l'archiduchesse, fille de l'Empereur, en faveur de son mariage avec M. l'électeur de Bavière, qu'il devoit faire pour cet effet gouverneur perpétuel des Pays-Bas, il avoit ordonné au marquis de Feuquières <sup>7</sup>, son

1. C'étoit un jeune homme bien fait et qui avoit de l'esprit; mais on croyoit que cette abbaye n'étoit pas inutile pour confirmer sa vocation dans l'Église.

2. Fils du marquis du Riveau de Beauvau, de Touraine, lequel avoit bien besoin d'un semblable secours, car il étoit fort mal dans ses affaires.

3. Il étoit créature de feu monsieur l'archevêque de Paris, de Péréfixe, et peut-être obtenoit-il cette dernière abbaye par les bons offices de Bontemps, premier valet de chambre du Roi, qui avoit alors beaucoup de crédit auprès de son maître.

4. Frère de feu Lusancy, capitaine au régiment des gardes, qui étoit mort trop jeune pour sa famille; car sa valeur et son mérite l'auroient poussé plus avant.

Ils avoient encore un frère chevalier de Malte, qui avoit été nourri page du Roi, lequel étoit aide-major du régiment des gardes et fort brave homme.

Ils étoient de bonne noblesse de Champagne et d'une race d'honnêtes gens.

5. Il étoit le seul qui restoit de la branche des Hurault de L'Hospital. Son frère avoit été autrefois maître des requêtes. Pour lui, il portoit l'épée, mais il n'avoit pas servi dans les troupes.

6. C'étoit une fort brave femme, quoique de médiocre naissance, car elle étoit fille d'un partisan qu'on nommoit le gros Monerot.

7. C'étoit pour cette raison qu'on l'avoit fait partir si brusquement et qu'on l'avoit obligé de faire une si grande diligence.

ambassadeur extraordinaire, de déclarer de sa part au roi d'Espagne que s'il donnoit les Pays-Bas à l'archiduchesse, ce qu'il ne pouvoit pas faire au préjudice des droits de Mgr le Dauphin, il savoit bien de son côté comment il en devoit tirer raison; et que, sans attaquer les Pays-Bas, parce qu'il ne vouloit pas donner d'ombrage à l'Angleterre ni aux Hollandois, il feroit entrer ses troupes en Navarre et les feroit marcher jusques à Madrid; que le marquis de Feuquières ayant fait cette déclaration au roi d'Espagne, ce prince lui avoit répondu qu'il n'avoit aucun dessein de donner les Pays-Bas à l'archiduchesse, et qu'il étoit résolu de faire toutes choses pour entretenir l'union entre les deux couronnes.

Cette réponse, qui faisoit voir combien le roi d'Espagne redoutoit la puissance du Roi, rompoit la marche de ses troupes du côté de Navarre et assuroit, selon toutes les apparences, la tranquillité pour le reste de l'année, sans que les courtisans pussent appréhender de la voir troubler par autre chose que par quelque voyage de Marly, de Chambord ou de Fontainebleau.

Quelque temps auparavant, le Roi avoit donné à l'abbé de La Salle la charge d'un de ses aumôniers, qu'il avoit rachetée de l'abbé de Saint-Vallier. Cet abbé de La Salle étoit frère du marquis de La Salle, maître de la garde-robe du roi. Il avoit la belle abbaye de Rebais <sup>1</sup> en Brie, et il étoit honnête homme dans sa profession.

Le bruit avoit couru, dans le même temps, que le roi d'Angleterre s'étoit fait sacrer par trois évêques catholiques qu'il avoit fait venir d'Irlande; mais cette nouvelle n'étoit pas encore bien assurée.

Vers la fin du mois d'avril, on vit arriver autour de Versailles quinze ou seize bataillons d'infanterie, dont la plupart furent envoyés pour travailler à la conduite de la rivière d'Eure, que le Roi faisoit venir à Versailles. Le reste demeura aux environs de cette superbe maison pour travailler aux ouvrages du Roi.

Dans le même temps, on commença à parler ouvertement du mariage de M. le duc de Bourbon avec Mlle de Nantes <sup>2</sup>. Mme de

1. Il l'avoit eue à la mort de l'abbé de Foix, frère du duc de Foix.

2. C'étoit une chose ridicule de voir marier ces deux marionnettes, car M. le duc de Bourbon étoit petit jusque dans l'excès, et l'on appréhen-

Langeron, qui étoit dame d'honneur de Mme la Duchesse <sup>1</sup>, fut nommée pour être dame d'honneur de Mme la duchesse de Bourbon; et l'on commença à acheter tous les habits et les autres choses nécessaires pour ce mariage.

On sut aussi que M. le duc du Maine avoit acheté de M. le duc de Chaulnes sa belle terre de Magny <sup>2</sup> en Picardie, qu'il lui avoit vendu sept cent trente mille livres, et quinze mille livres de pot-de-vin. C'étoit M. de Louvois qui avoit fait ce marché; et apparemment ces deniers venoient des revenant bons de la charge de colonel général des Suisses.

La dernière nouvelle du mois d'avril fut que le jeune Mercy avoit apporté des lettres de messieurs les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, et qu'on avoit su par lui qu'un nommé de Vaux <sup>3</sup>, qui étoit attaché auprès de M. le prince de Conti, dans le régiment duquel il avoit été capitaine, et qui avoit bon esprit, ayant joint ces deux princes à Nürenberg, leur avoit fait connoître la faute qu'ils faisoient d'aller en Hongrie contre l'intention du Roi; et, qu'après leur avoir parlé fortement sur ce sujet, il leur avoit enfin persuadé (malgré les sentiments d'aigreur que les nouvelles qu'ils avoient reçues de France leur avoient inspirés) de se remettre de toutes choses à la volonté du Roi et de lui témoigner une entière soumission; qu'en même temps ils avoient dépêché le même de Vaux avec des lettres pour le Roi, et qu'ils

doit qu'il demeurât nain, et l'on étoit obligé d'attendre jusqu'au mois de juillet pour que Mlle de Nantes eût douze ans. Mais M. le Duc souhaitoit passionnément cette affaire, et Mme de Montespan la pressoit aussi par son intérêt particulier.

1. Il paroisoit que c'étoit baisser en dignité, ayant été dame d'honneur de Mme la Duchesse, de la devenir de Mme la duchesse de Bourbon, et qu'il n'étoit guère convenable à une femme qui passoit soixante ans d'entrer au service d'une si jeune princesse. Mais il falloit bien que cela fût bon, puisque, ayant de l'esprit, elle le souhaite, et que Mme de Maintenon, sa bonne amie, s'employa pour le lui faire obtenir.

2. Elle valoit trente-cinq mille livres de rente et avoit des jardins très agréables, n'étant pas à trente lieues de Paris.

3. C'étoit un homme de Languedoc, de médiocre naissance, qui fut tiré du régiment de Conti pour être mis auprès du prince peu de temps après son mariage. Mais dans la suite ayant affecté de gouverner son maître, aussi bien que l'abbé Renaudot, ils furent tous deux chassés.

Et de Vaux, n'étant revenu qu'avec peine, se tenoit plus souvent en Languedoc, d'où il vint de lui-même joindre M. le prince de Conti, quand il passa en Allemagne, pour aller au secours de Vienne; ce qui le raccommoda avec son maître entièrement.

lui avoient donné Mercy pour l'accompagner ; mais, qu'étant tombé dans une rivière pendant son voyage et en étant fort incommodé, il avoit été obligé de rester quelques jours à Metz, et avoit cependant envoyé Mercy devant lui avec les lettres, espérant d'arriver peu de temps après lui à Versailles, après avoir passé par Chantilly pour conférer avec M. le Prince, comme il fit effectivement.

On disoit que cette conduite des princes avoit fort adouci le Roi, et on commençoit à dire qu'il leur permettroit, après qu'ils auroient été en Pologne, s'ils trouvoient qu'il n'y eût rien à faire, de passer en Hongrie ; mais ce bruit ne paroissoit guère bien fondé.

## MAI 1685

Au commencement du mois de mai, M<sup>me</sup> la duchesse de La Roche-Guyon, fille de M. de Louvois, eut la rougeole ; mais elle fut bientôt guérie de cette maladie. M<sup>me</sup> la marquise de La Plesse, mère du marquis de Laval et de M<sup>me</sup> la duchesse de Roquelaure, ne fut pas si heureuse ; car elle mourut malgré tous les remèdes des médecins, et de quelques autres <sup>1</sup> auxquels on avoit recours en ce temps, quand les médecins ne pouvoient plus soulager les malades.

Quelques jours après, le Roi donna à l'ancien évêque de Québec deux mille livres de pension sur l'évêché d'Aire.

Et l'on eut des nouvelles certaines de la mort de Guilleragues, ambassadeur pour le roi à Constantinople, dont M. de Seignelay fut fort affligé, parce qu'il étoit son ami particulier. On apprit cette mort par son secrétaire qu'il avoit dépêché à la cour, pour apporter la nouvelle que le Grand Seigneur lui avoit enfin

1. Il y avoit entre autres un marquis Caretti, gentilhomme italien, de bonne maison de Montferrat, et c'étoit celui qui avoit guéri M. de La Feuillade ; un certain Sanguin, parent de M. de Livry, premier maître d'hôtel du Roi ; un certain abbé de Lucé ; un certain cordelier, nommé le Père Guitton, et un certain capucin nommé le Frère Ange. Les médecins étoient fort déchainés contre eux, mais ils avoient tort ; car on ne leur mettoit jamais de malades entre les mains qui ne fussent désespérés, et, s'ils en savoient quelques-uns, ils en laissoient bien mourir beaucoup d'autres.

donné audience sur le Sopha<sup>1</sup>. Mais le secrétaire apprit en chemin que son maître étoit mort, et apporta une lettre de la veuve, par laquelle elle supplioit le Roi d'avoir la bonté de pourvoir à l'établissement d'une fille unique que son mari lui avoit laissée, les affaires de Guilleragues étant dans un très mauvais état.

Peu de jours après, il arriva une chose qui fit grand bruit à la cour. Un nommé Saint-Geniez<sup>2</sup>, ci-devant capitaine de grenadiers du régiment d'Auvergne, et depuis lieutenant de roi de Hombourg, ayant été cassé à cause que l'incompatibilité de son esprit lui faisoit avoir continuellement des démêlés, il vint à la cour présenter un placet pour son rétablissement, ou pour obtenir quelqu'autre emploi : sur lequel le Roi ayant fait mettre qu'*il y feroit considération*<sup>3</sup>, il prit cette réponse ambiguë pour un véritable refus. Et, s'en étant retourné à Paris, il fit son testament et écrivit deux lettres, l'une au Roi, et l'autre à M. de Louvois, dans lesquelles il leur faisoit un détail des services qu'il avoit rendus, et, après leur avoir fait connoître qu'il ne méritoit point le traitement qu'il avoit reçu, et le désespoir où

1. Cet honneur qui avoit été déferé de tout temps aux ambassadeurs de France à la Porte, avoit été perdu pendant l'ambassade de M. de Nointel, et Guilleragues avoit eu bien de la peine à le rétablir.

2. C'étoit un gentilhomme de Gascogne, ou soi-disant.

3. Tout le monde étoit reçu à présenter des placets au Roi ; et on dressoit, pour cet effet, tous les lundis, dans la salle des gardes, une table couverte d'un tapis de velours avec de la frange d'or.

Au commencement, le Roi recevoit les placets lui-même, c'est-à-dire que les gens qui avoient à en donner venoient les mettre en sa présence sur la table.

Depuis, le Roi se lassa de cette occupation, et ce fut M. de Louvois qui les reçut.

Ensuite, quand il fut surintendant des bâtimens, son fils, M. le marquis de Courtenvaux, le soulagea de cette peine.

Huit jours après que ces placets étoient donnés, M. de Louvois les rapportoit dans le conseil, et là on les renvoyoit aux ministres ou aux secrétaires d'État du département desquels étoit l'affaire dont il s'agissoit.

Huit autres jours après, ceux auxquels ils avoient été renvoyés les rapportoient au conseil, où le Roi ordonnoit ce qu'il jugeoit à propos. Sur les uns on mettoit *néant* ; sur les autres on mettoit *le Roi y fera considération* ; sur les autres on y mettoit *accordé* ; et sur les autres on mettoit où il falloit s'adresser pour avoir justice.

[Nous avons constaté par nous-même aux Archives du ministère des affaires étrangères l'exactitude des renseignements donnés par l'auteur ; les rôles qui sont conservés révèlent parfois les plus curieuses demandes.]

(Note du comte de Cosnac.)

il étoit d'être endetté de tous côtés et de n'avoir plus d'emploi, il leur déclaroit qu'il étoit résolu de se tuer lui-même. Et en effet, après avoir soupé dans l'auberge où il logeoit et avoir même affecté plus de gaieté qu'à son ordinaire, il monta à sa chambre, dans laquelle s'étant enfermé il tira son épée et s'en donna un coup au travers du corps; duquel voyant qu'il ne mouroit pas assez tôt, et n'ayant pas la force de se donner un second coup, il tourna la pointe de son épée contre lui, et, s'étant jeté dessus, il tomba percé d'outre en outre sur le pavé de la chambre. Quelque temps après, on entendit qu'il se plaignoit; on vint à la porte de sa chambre pour l'ouvrir; mais, comme on la trouva fermée, on l'enfonça, et on le trouva tout baigné dans son sang. On envoya en même temps quérir la justice, qui, l'ayant fait panser, et ayant tiré de lui l'aveu de sa faute, le fit sur-le-champ porter au Châtelet, où il fut dès le lendemain condamné à être pendu. Mais l'appel de cette sentence au Parlement ayant différé l'exécution, M. de Louvois demanda sa grâce au Roi, qui envoya sur-le-champ Chapuizeaux <sup>1</sup>, exempt de ses gardes, à Paris, pour empêcher l'exécution si l'on eût eu envie de la faire; et le lendemain matin il envoya sa grâce. Mais comme on le voulut tirer de la Conciergerie, où on l'avoit transféré, on le trouva si mal qu'on n'osa le changer de place, et tout le monde croyoit qu'il n'en réchapperoit pas <sup>2</sup>.

On sut alors que le Roi envoyoit M. de Torcy, fils aîné de M. de Croissy, faire compliment au roi de Danemark sur la mort de la reine, sa mère. Et il paroissoit d'une bonne politique à M. de Croissy de procurer ainsi à son fils les occasions de voir toutes les cours de l'Europe, dans le dessein où il étoit de le former dans les négociations, pour le rendre capable de faire sa charge de secrétaire d'Etat des étrangers, de laquelle il prétendoit bien obtenir la survivance en sa faveur.

On apprit aussi dans le même temps que le Roi faisoit camper

1. Il avoit été nourri page de M. le Prince ou de M. le Duc; ensuite il avoit été capitaine de cheveu-légers, et, ayant été réformé, il s'étoit attaché à M. le duc de Noailles, pour obtenir une charge d'exempt qu'il lui avoit procurée. Il étoit originaire du Perche.

2. Il faisoit grande pitié à tout le monde; car il n'avoit que trente-sept ans, il étoit fort brave homme, il avoit servi avec distinction; et l'on voyoit que le seul chagrin de se voir cassé et sans aucune ressource d'avoit jeté dans ce désespoir.

vers la ville de Marmande, en Gascogne, les troupes qui avoient marché pour entrer en Navarre, et que ce campement devoit reconnoître les ordres de M. de Boufflers, dont les affaires étant en fort mauvais état par les excessives dépenses qu'il avoit faites, le Roi lui avoit fait donner en partant deux mille écus et lui envoya encore alors une pareille somme.

Peu de jours après, on vit arriver à la cour le milord Saint-Albans, fils naturel du feu roi d'Angleterre et d'une comédienne; et il fut présenté au Roi par milord Preston, envoyé d'Angleterre.

Le même jour, on apprit la mort de Morfontaine, maître d'hôtel du Roi, qui avoit une des quatre charges qui étoient à la nomination de M. le Duc, comme grand-maître de la maison du Roi. Ces charges et celles de gentilshommes servants n'étoient autrefois que des commissions que le Grand-Maître de la maison donnoit à ceux qu'il vouloit gratifier; mais, depuis, le Roi, les ayant érigées en titre d'office, de douze maîtres d'hôtel, il donna la nomination de quatre aux grands-maitres; et de trente-six gentilshommes servants<sup>1</sup>, il leur donna la nomination de douze.

On sut alors que le doge de Gènes ayant fait clouer l'impériale de son carrosse, ce qui est une prérogative qui n'est accordée en France qu'aux petits-fils de roi, et non pas même aux princes du sang, le Roi lui avoit fait dire de la faire déclouer; ce qui étoit une sensible mortification au chef d'une république qui affectoit les honneurs des grands souverains<sup>2</sup>.

Dans le même temps, M. de Louvois ayant prié le Roi de le décharger du soin des affaires de M. le duc du Maine, Sa Majesté en donna le soin à M. de Fieubet<sup>3</sup>, conseiller d'Etat ordinaire,

1. Ces charges de maîtres d'hôtel et de gentilshommes servants, qui étoient alors à la nomination de M. le Duc, valoient beaucoup moins que celles qui étoient à la nomination du Roi, parce que Sa Majesté donnoit souvent des survivances, et qu'il n'y en avoit aucune à espérer de M. le Duc.

2. Elle vouloit s'égalier en tout à la république de Venise, mais elle avoit tort; car la république de Venise avoit de tout temps un ambassadeur à Rome aussi bien qu'en France, en Espagne et auprès de l'Empereur, et dans toutes ces cours la république de Gènes n'avoit que des résidents. Il est à remarquer que le régiment des gardes prenoit les armes et battoit aux champs pour l'ambassadeur de Venise, ce qu'il ne faisoit pas même pour l'ambassadeur de Savoie et pour celui de Hollande, quoiqu'ils eussent l'honneur de se couvrir devant le roi.

3. Il avoit été de tous temps ami particulier de Mme de Montespan.

comme il avoit donné à son confrère M. d'Argouges le soin des affaires de M. le prince de Conti.

Dans le même temps mourut un des enfants de M. le duc de Noailles par la faute d'une gouvernante qui lui donna un coup à la tête et qui ne l'avoua qu'après sa mort. C'étoit une étrange affliction pour le duc, son père, lequel avoit perdu de cette manière cinq ou six garçons l'un après l'autre, et n'en avoit plus qu'un seul, qui même étoit extrêmement malsain.

Ce fut aussi dans ce temps-là que Mme de Guise donna la charge de sa dame d'honneur à Mme la marquise de Vibraye <sup>1</sup>, à qui elle l'avoit promise depuis longtemps. Pour cet effet elle récompensa Mme du Bouchet <sup>2</sup>, qui possédoit cette charge depuis plusieurs années : et tout le monde approuva cette conduite de Mme de Guise ; car, outre que Mme de Vibraye étoit une femme de qualité de très grande vertu, il étoit fort désagréable à Mme de Guise d'avoir pour dame d'honneur Mme du Bouchet, qui n'étoit pas de qualité à pouvoir entrer dans le carrosse de Mme la Dauphine, pendant que toutes les dames d'honneur des princesses du sang y entroient, parce qu'elles étoient de bonne maison.

Peu de jours après, on eut nouvelle que les Turcs avoient battu les Vénitiens en Dalmatie. Ces derniers, à la persuasion des Morlaques <sup>3</sup>, avoient fait une descente dans le pays ; mais leur général, n'ayant pas bien pris ses mesures, donna le temps aux Turcs d'assembler leur cavalerie, qui le vint attaquer et le força à regagner honteusement ses galères, après avoir perdu plusieurs hommes et une partie de son canon.

Ce fut dans le même temps que le Roi donna au fils de M. Catinat, conseiller au parlement, frère de M. Catinat, gouverneur de Casal, une abbaye assez considérable qui venoit de vaquer par la mort de l'abbé Catinat, leur frère, qui étoit un

1. Son mari étoit de la maison des Hurault et venoit d'un frère du chancelier de Cheverny, et cette maison étoit bonne longtemps avant qu'il s'y trouvât des gens de robe. Pour Mme de Vibraye, elle étoit sœur du président Le Coigneux, d'un second lit. C'étoit une femme de grande vertu et qui avoit été autrefois fort aimable.

2. C'étoit une femme de très médiocre naissance, étant fille d'un magistrat de province ; et on s'étoit toujours étonné de ce que Mme de Guise l'avoit prise pour sa dame d'honneur.

3. Ce sont des peuples qui habitent dans les montagnes de la Dalmatie et qui sont sujets des Vénitiens.

des plus grands hommes de bien qu'il y eût dans le clergé de France.

Peu de jours après, monsieur le contrôleur général tomba malade, mais il n'eut que quelques accès de fièvre tierce qui lui coûtèrent seulement deux saignées.

M. le maréchal de La Feuillade eut aussi une attaque de son ancien mal ; et déjà les courtisans commençoient à raisonner. Mais peu de jours après, quand on le croyoit fort malade, on le vit paroître au lever du Roi.

Ce qui occupoit alors les esprits de tout le monde étoit l'audience du doge de Gênes, dont le cortège étoit prêt et qui avoit fait demander au Roi quel jour il lui plairoit de le recevoir. Le Roi lui avoit marqué le 15 de mai ; mais il y avoit quelques difficultés, que l'on croyoit pouvoir différer cette audience. Le Roi avoit nommé le maréchal d'Humières pour aller au-devant de lui et le conduire à l'audience ; mais ce maréchal, ayant su que le doge ne lui vouloit point donner la main, ne voulut pas aller au-devant de lui <sup>1</sup>, et il fut résolu qu'il viendrait à l'audience sans être conduit de personne ; car on n'avoit pas voulu lui donner un prince, comme on donnoit ordinairement aux ambassadeurs extraordinaires, quoique d'ailleurs on le traitât en toute chose en cette qualité. Il y avoit encore une autre difficulté, qui étoit que les quatre sénateurs qui accompagnoient le doge prétendoient se couvrir devant Monsieur, frère du Roi ; mais on traitoit cette prétention de chimère.

Pendant qu'on démêloit ces difficultés avec lui, on parloit fort de l'embarquement du marquis de Preuilly, lieutenant général des armées navales du roi, lequel devoit aller au port de Cadix avec dix gros vaisseaux de guerre, pour le sujet que je vais dire.

Les marchands françois, et surtout ceux de Saint-Malo, étoient fortement intéressés dans le commerce de lingots d'argent que les Espagnols faisoient dans le Pérou, et, quand la flotte arrivoit à Cadix, ils y avoient des correspondants qui enlevoient les lingots d'argent qui leur appartenoient et les envoioient en France, où l'on n'avoit de ce métal quasi que par cette voie. Pendant

1. De bonne foi, le maréchal avoit tort ; mais on n'étoit pas en humeur en ce temps-là de donner aucun agrément aux Gênois.

la dernière guerre, la flotte du Pérou étant arrivée à Cadix, le roi d'Espagne voulut faire saisir tous les effets qui appartenoint aux marchands françois; mais la fidélité des marchands espagnols fut si grande qu'ils ne voulurent jamais déceler aucun des marchands françois qui étoient associés dans leur commerce<sup>1</sup>. Le roi d'Espagne, voyant qu'il n'avoit pu réussir, et ne pouvant souffrir que les François emportassent la plus grande partie du profit qui se faisoit par sa flotte dans les Indes occidentales, résolut de la faire partir avant que les marchands françois en pussent être avertis : et ce dessein fut conduit si secrètement que, quand les trafiquants de Saint-Malo arrivèrent à Cadix, ils trouvèrent que la flotte en étoit partie depuis dix jours. Ainsi, n'osant hasarder de faire le trajet sans escorte, ils revinrent en France pour en demander une à M. de Seignelay. La perte que la France fit à n'avoir point de part dans la flotte du Pérou obligea le Roi de prendre la résolution d'envoyer à Cadix une forte escadre de ses vaisseaux, afin que le roi d'Espagne n'osât empêcher une seconde fois les marchands françois de s'intéresser avec ceux d'Espagne dans la flotte qui devoit partir au premier jour.

**15 mai.** — Le 15 du mois de mai, le doge de Gènes eut son audience du Roi. Et, malgré toutes les précautions que l'on avoit prises pour qu'il n'y eût point de désordre à sa réception, l'affluence de toutes sortes de gens fut si effroyable dans Versailles que le désordre régna depuis la cour du château jusque dans la grande galerie, où le Roi reçut le doge. Il arriva sur les dix à onze heures du matin avec son cortège, qui n'avoit rien d'extraordinairement magnifique, et il vint prendre ses habits de cérémonie dans la chambre destinée aux ambassadeurs.

Quand il arriva, on affecta qu'il n'y parût pas dans l'avant-cour un seul soldat des deux régiments des gardes, afin qu'il ne dit pas qu'on avoit pris les armes pour lui, comme avoient fait autrefois quelques ambassadeurs. Dans la cour, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel étoient sous leurs armes. Quand il vint à l'audience, les cent-suisse de la

1. Puisque la guerre étoit entre la France et l'Espagne, le roi d'Espagne pouvoit justement faire saisir les effets des marchands françois. Et c'est une chose admirable que l'exemple de fidélité que donnèrent les marchands espagnols.

garde étoient en haie avec leurs hallebardes dans le grand degré de marbre; les gardes du corps étoient en haie sous leurs armes dans les deux premières chambres de l'appartement qui servoient de salles des gardes. Tous les gens de la cour, et tous ceux qui étoient venus pour voir cette cérémonie, étoient rangés en deux files, depuis la seconde pièce jusqu'au bout de la galerie, où le Roi étoit assis dans une chaise d'argent en espèce de trône, laquelle étoit sur un marche-pied couvert d'un tapis de Perse. Sur ce marche-pied étoient Mgr le Dauphin, Monsieur, M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le duc de Bourbon, M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, c'est-à-dire tous les princes de la maison royale; et, derrière le Roi, tous les officiers de la couronne et de sa maison qui avoient droit d'y être <sup>1</sup>. Au pied de l'estrade étoient MM. de Vendôme, M. le Grand et plusieurs autres princes de la maison de Lorraine, le milord Saint-Albans, fils naturel du défunt roi d'Angleterre, et les princes de la maison de Rohan. Tout le reste des seigneurs étoit pêle-mêle dans la galerie.

Quand le doge parut, tout le monde se pressa si fort pour le voir qu'il fut très longtemps sans pouvoir approcher du Roi. Enfin, étant venu jusqu'au pied de l'estrade, et le Roi lui ayant fait signe de s'approcher, il commença sa harangue nu-tête, le Roi étant encore couvert. Ensuite le Roi ôta son chapeau, et, ayant fait signe au doge de se couvrir, il remit son chapeau. Et le doge, ayant mis son bonnet, lui fit sa harangue, dans laquelle il ôta plusieurs fois son bonnet, le Roi mettant seulement la main au chapeau sans l'ôter. Et il lui demanda excuse, au nom de la république, des choses qu'elle avoit faites qui lui avoient été désagréables. Sa harangue fut assez longue, mais bien conçue; et le Roi, auquel on l'avoit communiquée auparavant, en fut fort satisfait. Mais il ne laissa pas de lui répondre avec hauteur, quoiqu'en termes honnêtes, qu'il étoit bien aise de voir la république de Gênes dans les sentiments de réparer les choses qui lui avoient été désagréables, et qu'il vouloit bien lui rendre son amitié, à condition qu'elle eût à l'avenir une meilleure conduite <sup>2</sup>.

1. Le Grand-Chambellan, les premiers gentilshommes de la chambre, le Grand-Maitre de la garde-robe, et les maitres de la garde-robe.

2. Cela s'appeloit parler en maitre, mais cela ne donnoit pas une sûreté

Après cela, le doge <sup>1</sup> lui présenta les quatre sénateurs qui l'accompagnoient, lesquels lui firent leur compliment chacun en particulier <sup>2</sup>, pour lui témoigner la joie qu'ils avoient d'avoir été choisis par la république pour venir témoigner leurs respects à Sa Majesté.

Il faut remarquer qu'aussitôt que le Roi eut cessé de parler au doge, le doge ôta son bonnet et ne le remit point pendant les compliments que les sénateurs firent au Roi et la réponse qu'il leur fit, quoique Sa Majesté eût toujours le chapeau sur sa tête.

L'audience étant finie, le doge s'en retourna au même ordre, c'est-à-dire accompagné du capitaine des gardes et de ses officiers, et de l'introducteur des ambassadeurs et de son aide; car on ne voulut pas que le Grand-Maitre des cérémonies s'y trouvât. Le doge n'avoit pas son habit de grande cérémonie, parce que sur le bonnet qu'il portoit avec cet habit il y avoit une couronne qu'on ne voulut pas lui souffrir <sup>3</sup>; mais il avoit l'habit qu'il portoit ordinairement quand il entroit au sénat. C'étoit une grande robe de velours rouge avec de certains ailerons gaudronnés au haut des manches. Son bonnet étoit à peu près comme celui des cardinaux, hormis qu'il étoit aussi de velours rouge et plus grand que les leurs, et qu'il descendoit jusque sur les oreilles. Les sénateurs avoient des robes toutes pareilles, hormis qu'elles étoient de velours noir.

Après l'audience, on les reconduisit dans la chambre des ambassadeurs où on leur servit un magnifique dîner, après lequel le doge alla à l'audience chez Mgr le Dauphin, chez Mme la Dauphine, chez Monsieur, chez Madame, chez M. le duc de Chartres et chez la petite Mademoiselle <sup>4</sup>, que l'on avoit fait

que les Génois ne fissent à la France quelque mauvais tour, quand ils en trouveroient l'occasion favorable.

1. Il s'appeloit, en son nom, Imperiale. Mais comme ses auteurs avoient été adoptés par un homme de la famille de Lercaro, qui leur avoit donné son bien à condition de porter son nom, il ne portoit plus celui d'Imperiale. Les sénateurs s'appeloient Durazzo, Garibaldi, Selvago et (Tomelin).

2. Le Roi ne s'attendoit pas que les sénateurs le complimentassent; mais, comme il n'étoit jamais embarrassé de rien, il n'eut pas de peine à leur répondre sur-le-champ.

3. Je ne sais s'il n'auroit pas été plus glorieux au Roi de recevoir une si grande soumission d'un homme portant une couronne, que de l'empêcher de la porter.

4. Il faut remarquer qu'il la baisa aussi bien que Mlle de Montpensier et toutes les princesses du sang.

venir exprès de Paris pour recevoir ces honneurs. Il alla ensuite chez Mademoiselle, chez Mme de Guise, chez M. le Duc <sup>1</sup>, chez Mme la Duchesse, chez M. le duc de Bourbon, chez Mme la princesse de Conti et chez Mlle de Bourbon. Mais il n'alla point chez les enfants naturels du Roi, qui connurent en cela qu'il y avoit encore quelque différence entre eux et les véritables princes du sang, quoique le Roi leur en eût accordé le rang et les honneurs. Il est à remarquer que Mme la Dauphine et Madame reçurent le doge assises, que Mesdemoiselles et Mme de Guise le reçurent debout, que Mme la Duchesse le reçut couchée dans son lit, et Mme la princesse de Conti et Mlle de Bourbon couchées seulement en déshabillé sur le leur.

Enfin il repartit de Versailles à cinq heures et demie du soir, bien fatigué de tant d'audiences.

Et deux jours après, il revint à Versailles faire sa cour au Roi comme un particulier. Il devoit venir à son lever; mais, étant arrivé trop tard, il ne vit le Roi qu'à son diner <sup>2</sup>, où il reçut beaucoup d'honnêtetés de Sa Majesté. M. le Duc lui demanda même, par ordre du Roi, s'il n'auroit point de curiosité de voir un grand bal à la françoise; et, sur ce qu'il répondit qu'il le souhaiteroit fortement, le Roi dit à Mme la Dauphine de faire avertir toutes les dames de la cour, tant celles qui demeuroient à Versailles que celles qui faisoient ordinairement leur séjour à Paris, et l'on destina le 23 de mai pour lui faire voir ce bal, après qu'il auroit vu toutes les fontaines et les autres magnificences du jardin et du parc de Versailles.

Peu de temps auparavant, le Roi avoit nommé, pour inspecteur de la marine, dans les mers de Levant, le marquis de La Porte, l'un de ses plus anciens et plus habiles capitaines de vaisseau; ce que Sa Majesté faisoit à l'instar des inspecteurs qu'elle avoit établis sur ses troupes de terre, afin d'avoir soin que les vaisseaux, les armemens et les troupes fussent gouvernés suivant ses intentions.

Le Roi avoit aussi fait venir à Versailles le marquis de Langeron,

1. Il y avoit trois fauteuils chez ce prince, un pour lui, un pour M. le duc de Bourbon et un pour le doge, lequel étoit au milieu et les sénateurs couverts et assis sur des sièges pliants.

2. Le Roi ne voulut pas l'attendre un moment.

qui avoit l'intendance de la construction des vaisseaux, pour construire un petit vaisseau propre à naviguer sur son canal, comme le chevalier de Tourville en avoit déjà construit un.

Le Roi avoit aussi donné le gouvernement de Nancy au marquis de Joyeuse, l'un des plus anciens lieutenants généraux de ses armées, et qui étoit un très brave et très honnête gentilhomme.

On disoit alors que le Roi diminueoit encore ses tailles de trois millions de livres, et que le roi d'Espagne avoit enfin chassé sans retour le duc de Medina-Celi, qui avoit eu si longtems la première part dans l'honneur de ses bonnes grâces.

On disoit aussi que ce prince avoit été malade considérablement; mais cette nouvelle étoit moins certaine que l'autre.

Quelques jours après, les ambassadeurs du grand-duc <sup>1</sup> de Moscovie eurent audience du Roi, à la manière accoutumée, c'est-à-dire qu'ils vinrent de Paris dans les carrosses du Roi, conduits par l'Introduitcur des ambassadeurs. Quand ils entrèrent dans l'avant-cour, les compagnies des deux régiments des gardes y étoient sous leurs armes, et les tambours appelèrent quand leur carrosse passa. Dans la cour du château, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel étoient en haie sous leurs armes. Et l'on conduisit ces Moscovites dans la chambre destinée pour la réception des ambassadeurs.

A midi, le Grand-Maitre des cérémonies, avec ses aides, vint les prendre et les conduisit à l'escalier de marbre, au pied duquel ils furent reçus par le capitaine des gardes avec ses officiers, qui les conduisirent jusqu'au lieu où étoit le Roi. Les cent-suisses étoient en haie le long de l'escalier, et les gardes du corps aussi en haie dans les deux premières pièces de l'appartement, les uns et les autres sous leurs armes. Le Roi étoit dans la dernière pièce de l'appartement, proche du salon, assis sur une chaise d'argent, posée en forme de trône, sur une estrade couverte d'un magnifique tapis d'or <sup>2</sup>, d'argent et de soie.

1. Il s'appelle autrement le Czar.

2. Ce tapis, aussi bien que tous les meubles de la chambre, avoit autrefois été fait chez Mme de Montespan; laquelle, cherchant toutes sortes d'inventions pour arrêter le Roi chez elle, faisoit, entre autres choses, travailler un grand nombre d'ouvrières à des meubles magnifiques.

Les Moscovites n'approchèrent pas plus près du Roi que le pied de l'estrade, où ils se prosternèrent tous le visage en terre, à la manière des Orientaux; ensuite de quoi le principal d'entre eux fit sa harangue en sa langue, qui fut sur-le-champ récitée tout haut par l'interprète. Et, s'étant approché du Roi pour lui remettre la lettre du grand-duc, son maître, Sa Majesté répondit à sa harangue; et ils se retirèrent comme ils étoient venus, après s'être de nouveau prosternés comme ils avoient déjà fait, et furent reconduits de la même manière à la chambre des ambassadeurs, où les officiers du Roi les traitèrent magnifiquement; et, après le diner, on les ramena à Paris dans les mêmes carrosses, et on continua de les défrayer dans l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, comme on avoit fait jusqu'alors.

Peu de jours après, il courut une nouvelle qui fit beaucoup de bruit à la cour. On disoit donc que le duc de Monmouth, s'étant embarqué à Hambourg avec quelques troupes et des armes pour armer vingt-cinq mille hommes, étoit allé descendre en Ecosse avec quelques seigneurs du pays, mécontents, et l'on ne doutoit pas qu'il ne donnât bien de la peine au roi d'Angleterre. Mais ce qu'il y avoit de plus extraordinaire étoit que le prince d'Orange, pour éloigner le roi d'Angleterre des intérêts de la France et pour lui donner de l'aversion contre le Roi, faisoit courir le bruit que c'étoit par sa sollicitation et à ses dépens que M. de Monmouth avoit fait cette entreprise. Cependant tout le monde étoit persuadé que c'étoit le prince d'Orange lui-même qui l'assistoit de ses conseils et de son argent. Il est vrai que cela paroissoit contraire à ses intérêts; mais, comme sa politique étoit toute particulière, il pouvoit avoir des vues bizarres en cette occasion, et il avoit l'esprit si remuant qu'on le croyoit capable d'agir contre lui-même plutôt que de demeurer en repos.

En ce temps-là, le Roi fit monter le comte de Froullay<sup>1</sup>, premier guidon de sa compagnie de gendarmes, à l'enseigne

1. C'étoit un gentilhomme du pays du Maine, dont le père étoit chevalier de l'ordre et grand maréchal des logis du Roi. Son frère aîné avoit eu la survivance de la charge de son père; mais il fut tué au combat de Consaarbrück, où le maréchal de Créqui fut battu. Et ainsi la charge fut perdue pour sa famille, qui fut bien heureuse d'en retirer cinquante mille écus, lorsque le Roi donna la charge à Cavoye.

qui étoit vacante par la mort du comte de Béthune. Mais il lui en coûta vingt-cinq mille livres, quoique les officiers eussent accoutumé, dans cette compagnie, de monter gratis aux charges qui vaquoient par la mort des titulaires.

Quelques jours après, le Roi fit voir au doge de Gênes un bal superbe dans son grand appartement. La magnificence des dames et des cavaliers y fut dans l'excès, mais la foule du monde qui s'y trouva remplit tellement le lieu où se donnoit le bal qu'il ne fut pas possible d'y empêcher le désordre.

On eut, peu de jours après, nouvelle que messieurs les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon se promenant dans les villes d'Allemagne, en attendant la réponse du Roi, étoient venus à Augsbourg, où M. le chevalier de Carignan les étoit venu trouver de Vienne, et leur avoit enfin persuadé <sup>1</sup> d'aller servir en Hongrie. Pendant le séjour qu'ils firent à Augsbourg, ayant su que M. l'électeur de Bavière faisoit une grande chasse à deux ou trois lieues de la ville, ils y allèrent et furent reçus avec toutes les honnêtetés imaginables par monsieur l'électeur, lequel, après la chasse, voulut leur donner à souper, et, après avoir passé la soirée joyeusement avec eux, leur dit que, puisqu'il leur avoit donné à souper, il étoit raisonnable qu'ils lui en donnassent aussi. Mais, comme ils s'excusoient sur ce qu'ils n'avoient point d'officiers avec eux il leur répondit qu'il iroit souper avec eux, dans leur cabaret : ce qui fut exécuté le lendemain, et l'on y but copieusement de part et d'autre. Ce commerce engagea encore davantage les princes à aller en Hongrie. Et M. l'électeur de Bavière leur offrit tel emploi qu'ils souhaiteroient dans le corps d'armée séparé qu'il y devoit commander. On disoit même que l'Empereur leur avoit fait offrir les mêmes honneurs à sa cour qu'il y donne aux électeurs, mais qu'ils l'avoient refusé.

En ce temps-là, M. de Vendôme fut attaqué d'une fièvre tierce <sup>2</sup>, mais elle ne lui dura que peu de jours, parce qu'il eut recours

1. C'étoit un homme bien prudent et d'un âge à donner de bons conseils, pour se laisser persuader à ses discours dans une affaire de si grande conséquence.

2. Mgr le Dauphin lui fit un honneur qu'il ne faisoit jamais à personne : c'est qu'il l'alla voir à sa chambre. Et, quand on lui fit remarquer l'extrême distinction qu'il donnoit à M. de Vendôme, il répondit qu'il ne l'alloit pas voir comme prince, mais comme son ami.

au quinquina, et cela ne l'empêcha pas d'être du carrousel. Mais M. de La Roche-Guyon ne fut pas si heureux; car, la même maladie l'ayant attaqué, elle lui dura fort longtemps avec des accidents qui l'empêchèrent d'être du carrousel, et de goûter la joie que lui avoit donnée un présent de quarante mille écus en argent comptant, que lui avoit fait M. de Louvois, son beau-père. M. de Courtenvaux eut aussi une fièvre continue, mais elle ne lui dura pas longtemps.

Vers la fin du mois de mai, le doge de Gênes eut son audience de congé du Roi. Il vint avec la même cérémonie qu'il étoit venu à sa première audience; mais il s'en fallut beaucoup qu'il y trouvât une si nombreuse compagnie. Le Roi le reçut dans le même endroit où il avoit reçu les ambassadeurs moscovites. Il parla au Roi fort longtemps et à plusieurs reprises, et le Roi lui répondit avec beaucoup d'honnêteté, mais avec fierté à son ordinaire, et avec des termes qui convenoient plutôt à un maître qu'à un prince voisin.

Ensuite le doge lui présenta les trois sénateurs qui étoient avec lui, et lui fit excuse de ce que le quatrième ne s'y étoit pas trouvé, à cause qu'il étoit tombé malade. Et il est à remarquer qu'en cette dernière audience le doge se tint toujours couvert, pendant que les sénateurs firent leurs compliments au Roi et que le Roi leur répondit, au lieu qu'à sa première audience il s'étoit toujours tenu découvert, pendant qu'ils parlèrent au Roi et qu'il leur parla.

La dernière nouvelle du mois de mai fut celle de la défaite d'un quartier des Impériaux proche de Neuhausel, en Hongrie. On disoit que le pacha de Bude étoit venu enlever leur quartier, et que, sachant qu'ils y avoient de grands magasins de munitions de bouche et de guerre, destinées pour le siège de cette place, il avoit amené avec lui quantité de chameaux sans charge et de chariots à vide, sur lesquels, après avoir battu les Impériaux, il avoit chargé toutes les munitions et les avoit jetées dans Neuhausel, dont la garnison étoit réduite dans une grande nécessité. Mais cette nouvelle avoit de si belles circonstances que la plupart des gens d'esprit doutoient qu'elle fût véritable <sup>1</sup>.

1. Cette nouvelle avoit été débitée par M. de Louvois; et toutes celles qui venoient de la part des ministres étoient suspectes.

## JUN 1685

Au commencement du mois de juin, on eut nouvelle que M. l'électeur palatin du Rhin étoit mort d'une fièvre quarte qu'il avoit trop longtems négligée. Madame, sa sœur, en fut très sensiblement touchée; et le Roi, qui l'alla voir à Saint-Cloud, où elle étoit avec Monsieur depuis quelques jours, eut besoin d'employer toute l'amitié qu'elle avoit pour lui et tout le crédit qu'il avoit sur son esprit, pour lui faire un peu suspendre sa douleur. Mais elle ne put se résoudre à voir le carrousel.

En ce temps-là, le Roi cassa le régiment d'infanterie de M. le prince de Conti et celui de cavalerie de M. le prince de La Roche-sur-Yon, faisant voir par là combien il étoit mal satisfait de leur conduite. Le régiment de Conti demeura cassé absolument, mais le Roi donna celui de La Roche-sur-Yon à M. le duc de Bourgogne.

Quelques jours après, les ambassadeurs moscovites eurent leur audience de congé, où ils vinrent avec les mêmes cérémonies qu'à leur première audience, mais ils ne dirent rien au Roi. Et le principal d'entre eux ayant reçu de la main de Sa Majesté la réponse qu'elle faisoit à celle du grand-duc leur maître, et le Roi leur ayant fait un petit compliment auquel ils répondirent en peu de mots par l'interprète, ils se prosternèrent devant lui; et, après lui avoir baisé la main tous l'un après l'autre, ils se prosternèrent de nouveau et se retirèrent.

En ce temps-là, le Roi nomma M. de Girardin, ci-devant lieutenant civil de Paris, pour son ambassadeur à Constantinople, où il avoit déjà été autrefois pour son plaisir, et il eut celui d'être préféré à un grand nombre de concurrents <sup>1</sup>.

Sa Majesté nomma aussi M. d'Aubeville pour son envoyé extraordinaire à Gènes. Il étoit très capable de cet emploi, ayant été déjà envoyé extraordinaire du roi en plusieurs cours différentes, et principalement en Portugal. Mais pour cette fois il dut cet emploi à la faveur de monsieur le chancelier, son parent, qui le fit préférer à Juvigny, l'un des gentilshommes ordinaires du

1. Le marquis de Frontenac, le marquis de Bréauté, le marquis de Saint-Thierry, le baron de Breteuil et plusieurs autres.

Roi, que Sa Majesté avoit depuis longtemps destiné pour être son envoyé extraordinaire à Gènes.

Peu de temps après, on eut nouvelle que M. de Monmouth n'étoit point passé en Écosse, comme on l'avoit dit, et qu'il étoit demeuré en Hollande; mais que milord d'Argyle, seigneur écossois de sa faction, étoit venu débarquer en Écosse avec cinq cents hommes de troupes réglées; qu'il s'étoit jeté dans les montagnes, d'où il avoit envoyé par tout le royaume publier des manifestes, et appliquer des placards, dans lesquels il convioit tous ceux qui avoient quelque sujet de se plaindre de se venir joindre à lui. Il n'y traitoit le roi d'Angleterre que de duc d'York, disant qu'il ne le pouvoit reconnoître pour roi, parce qu'il n'avoit pas les qualités pour l'être, entre lesquelles la principale étoit la religion. On assuroit aussi que quinze cents hommes du pays s'étoient joints à lui; mais que le roi d'Angleterre, après avoir jeté de bonnes garnisons dans les places d'Écosse, avoit envoyé ordre aux milices du pays de poursuivre milord d'Argyle, les troupes angloises étant moins propres à le suivre dans les montagnes que les gens du pays qui y sont accoutumés. On disoit cependant que le roi d'Angleterre avoit assemblé son Parlement, lequel, dans la première séance, lui avoit accordé tous les subsides qui avoient été accordés au feu roi, son frère, et abrogé la dernière ordonnance qui avoit été faite par l'autre parlement contre les catholiques <sup>1</sup>: ce qui étoit une nouvelle très considérable.

**4 juin.** — Le quatrième de juin, le carrousel, qui étoit depuis longtemps l'occupation de la jeunesse, s'exécuta malgré le froid et le mauvais temps. Le dessein en étoit pris sur l'*Histoire des guerres civiles de Grenade* <sup>2</sup>. Il y avoit deux quadrilles, celle de Mgr le Dauphin, qui étoit celle des Abencérages, et celle de M. le duc de Bourbon, pour l'absence de M. le prince de La Roche-sur-Yon <sup>3</sup>, qui étoit des Zégris.

1. Par laquelle, entre autres choses, on les déclaroit incapables de posséder aucune charge.

2. Livre très galant, composé en espagnol, qui peut avoir quelque fondement sur la vérité, mais qui néanmoins a bien l'air d'un roman.

3. M. le prince de La Roche-sur-Yon avoit été nommé pour commander cette quadrille. Mais, après son départ, comme il falloit quelqu'un qui pût figurer avec Mgr le Dauphin, et qu'on ne vouloit pas un homme moindre qu'un prince du sang, le Duc étant trop vieux pour être de cette fête,

Tout ce qui composoit cette pompeuse cavalcade, s'étant assemblé dans l'avant-cour du château de Versailles, vint passer sous les fenêtres de M. le duc de Bourgogne et, ayant fait le tour de la cour du château, en sortit et se remit en marche pour aller au lieu du carrousel, qui étoit préparé derrière la grande écurie, marchant entre deux haies des régiments des gardes, suisses et françois.

Deux trompettes ouvroient la marche et étoient suivis par Dumont, écuyer de Monseigneur, qui étoit le major des quadrilles; son habit étoit incarnat brodé d'argent.

Ensuite venoient quatre-vingts pages des chevaliers de la quadrille de Monseigneur, vêtus des couleurs des quatre brigades de la quadrille, c'est-à-dire de noir brodé d'or, de violet brodé d'or et d'argent, de gris de lin brodé d'argent, et de couleur de feu brodé d'or et d'argent; et ils portoient les écus de leurs maîtres.

Après cela marchoient les six pages des deux maréchaux de camp de la quadrille, lesquels marchoient trois à trois.

Il étoient suivis des trompettes et timbaliers de M. le duc de Saint-Aignan <sup>1</sup>, maréchal de camp général du carrousel, lequel marchoit après eux, environné de quatre estafiers portant des bâtons dorés. Il étoit monté avantageusement et armé d'une cuirasse de lames d'argent, à l'antique, ornée de broderie d'or avec des écharpes de rubis. Son casque étoit de même, avec un sphinx d'or qui soutenoit quantité de plumes toutes blanches, et d'autres mouchetées de noir et d'incarnat, avec une masse de héron. Le harnois de son cheval étoit de même, et il avoit quantité de plumes pareilles sur la tête. M. de Saint-Aignan marchoit l'épée nue à la main; et ses trompettes, pages et estafiers étoient vêtus de même livrée que ceux de Monseigneur, c'est-à-dire d'incarnat brodé d'argent. Il étoit suivi de quatre pages dont les deux premiers portoient, l'un sa lance, l'autre son écu, et les deux derniers portoient ses dards.

Sa devise <sup>2</sup> étoit un diamant taillé à facettes, sans être en-

on fut obligé de prendre M. le duc de Bourbon, qui ne montoit à cheval que depuis trois mois, mais qui ne laissa pas de s'en tirer à son honneur.

1. C'étoit une chose assez bizarre de voir un homme de soixante-seize ans commander toute cette jeunesse; mais il avoit encore les manières jeunes, et il s'étoit mis sur un tel pied que personne n'auroit osé lui disputer dans les affaires de chevalerie.

2. [En 1836, M. Adhelm Bernier, dans son tome I des *Mémoires du mar-*

châssé en œuvre, et pour âme : DA OGNI PARTE FIAMMEGGIA<sup>1</sup>.

Ensuite marchait Cazaux<sup>2</sup>, sous-écuyer de Mgr le Dauphin, dont il portoit l'écu, sur lequel il y avoit, pour corps de sa devise, trois couronnes, une de dauphin, une de laurier et une de myrte, avec ce mot : LAS MERECE<sup>3</sup>.

Cazaux étoit vêtu d'incarnat brodé d'argent, aussi bien que vingt pages<sup>4</sup> de Monseigneur, dont les chevaux étoient harnachés de même avec des plumes sur la tête.

Après cela marchoient du Gast et Neuville, écuyers de la grande écurie, dont le premier portoit la lance de Monseigneur, et l'autre ses dards.

Deux timbaliers et huit trompettes, habillés de la même livrée, les suivoient. Et puis venoit Mgr le Dauphin, monté sur un beau cheval d'Espagne et environné de vingt valets de pied, portant des dards et vêtus des mêmes livrées que les pages; et assurément il avoit très bonne mine<sup>5</sup>. Il étoit suivi du chevalier de Gassion, enseigne de ses gardes<sup>6</sup>, et de du Saussoy, son écuyer de quartier<sup>7</sup>. L'habit de Monseigneur étoit incarnat, brodé d'argent, chargé de grandes boutonnières d'or, avec une mosaïque de velours noir découpée et brodée d'or, le tout chargé d'un grand nombre de rubis et de diamants. Il seroit long de décrire tout l'ornement de son habit; mais il étoit très galant et très magnifique, aussi bien que le harnois de son cheval, qui revenoit à l'habit pour la couleur et la broderie.

*quis de Souches*, a donné en notes une traduction de l'âme de ces devises. Nous l'avons reproduite pour quelques-unes d'entre elles; mais, pour les autres, — et c'est le plus grand nombre, — nous en avons fait de nouvelles traductions, auxquelles nous avons donné la forme ambiguë que requièrent ces sortes de sentences. (A. Bertrand.)]

1. [*De toutes parts il porte ses feux.*]

Cette devise, qu'il avoit faite ou choisie lui-même, auroit été plus convenable à un homme de vingt ans qu'à lui.

2. C'étoit un neveu de Dumont.

3. [*Il les mérite.*]

Monseigneur méritoit la couronne de Dauphin, car il avoit de très bonnes qualités; mais, pour celles de myrte et de laurier, on ne pouvoit pas dire qu'il les eût encore méritées.

4. C'étoient des pages de la grande écurie du Roi.

5. Il étoit fort gros, mais bien planté à cheval, et avoit quelque chose de très grand dans tout son air.

6. C'est-à-dire enseigne des gardes du corps servant alors auprès de lui, car les Dauphins n'ont jamais de gardes ni d'officiers que ceux de leurs pères.

7. C'est-à-dire écuyer du Roi de quartier auprès de lui.

Après Monseigneur venoit le marquis de Dangeau, l'un des maréchaux de camp de sa quadrille, vêtu magnifiquement des mêmes couleurs que M. le duc de Saint-Aignan; il avoit aussi l'épée à la main et étoit entouré de trois estafiers.

Sa devise étoit un oranger chargé de fleurs et de fruits, avec ce mot : FERT AUTUMNI ET VERIS HONORES <sup>1</sup>.

Il étoit suivi de vingt chevaliers, dont les dix premiers, qui étoient les Abencérages, étoient vêtus d'or et noir. Le fond de leurs habits étoit de lame d'or, sur laquelle il y avoit un compartiment de velours noir avec beaucoup de broderie d'or, de rubis et de diamants; leurs coiffures étoient de même et les housses de leurs chevaux, mais elles étoient à jour; leurs plumes étoient noires mouchetées d'aurore; leurs chaussures et les harnois de leurs chevaux étoient aussi chargés de pierreries; les habits de leurs pages, qui les précédoient, et de deux estafiers qu'ils avoient chacun auprès d'eux, étoient de même. Chaque chevalier portoit à la main une lance noire remplie d'ornemens d'or, et son écu étoit porté par un de ses pages.

Ces dix chevaliers Abencérages étoient :

M. le marquis de Créqui, dont la devise étoit un aigle volant, et pour âme : URGET JUVENTUS ET PATRIUS VIGOR <sup>2</sup>.

M. le marquis de Nangis, qui portoit pour devise une barre de fer sur un brasier ardent, lequel étoit directement sous le milieu de la barre, avec ces mots pour âme : SE NON ARDE, NON SI PIEGA <sup>3</sup>.

M. le comte de Brionne, dont la devise étoit un aigle portant les foudres de Jupiter, avec ce mot : GERIT ARMA TONANTIS <sup>4</sup>.

1. [*L'automne et le printemps en lui portent leurs fruits.*]

Pour faire entendre que la charge de menin de Monseigneur, qu'il avoit, étoit l'emploi d'un jeune homme, et que celle de chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, qu'il avoit aussi, étoit un emploi d'un homme plus mûr.

2. [*Son âge et ses aïeux, tout l'oblige à la gloire.*]

Il étoit très agréable de sa personne; il avoit beaucoup d'esprit et de valeur; mais il étoit médiocrement adroit et il aimoit trop ses plaisirs.

3. [*Si elle ne brûle, elle ne plie.*]

C'étoit un garçon très bien fait et brave de sa personne, mais qui dépensoit bien vite les grands biens que sa mère lui avoit amassés. Il étoit colonel d'infanterie et avoit épousé la fille de la maréchale de Rochefort, dont il avoit des enfants.

4. [*Sa charge est de porter l'arme de Jupiter.*]

Pour faire allusion à sa charge de grand écuyer, qui lui donne la prérogative de porter dans les grandes cérémonies l'épée du roi, non pas nue comme le connétable, mais dans son fourreau.

M. le duc de La Trémoille, qui portoit pour devise un feu élémentaire, avec ce mot : SEMPRE ARDENTE, SEMPRE ASCOSO <sup>1</sup>.

M. le grand-prieur de Vendôme, dont la devise étoit un torrent qui en tombant d'une montagne entraîne les arbres et les maisons, et descendu dans la plaine arrose les prés et rend les campagnes fertiles, et pour âme : SPAVENTA E PIACE <sup>2</sup>.

M. le chevalier de Mailly, qui portoit pour devise un thermomètre, avec ce mot : A MAS ARDOR MAS ME LEVANTO <sup>3</sup>.

M. le duc de La Roche-Guyon <sup>4</sup>, dont la devise étoit la peau du lion de Némée, avec ce mot : A ME TOCCA D'ORNAR IL VINCITORE <sup>5</sup>.

M. le prince d'Elbeuf, qui portoit pour devise un vaisseau prêt à partir, et pour âme : QUO FERET AURA <sup>6</sup>.

M. le duc de Vendôme, dont la devise étoit un miroir ardent opposé aux rayons du soleil, avec ce mot : NO ARDE POR MENOS <sup>7</sup>.

M. le comte de Fiesque, qui portoit pour devise un soleil qui darde ses rayons sur des nuages, et les vents au-dessous qui soufflent et abattent des roseaux, et pour âme : SPECTANTE RESURGUNT <sup>8</sup>.

Cette première brigade des Abencérages étoit suivie de celle des Gazules, composée aussi de dix chevaliers vêtus de violet, brodé d'argent, avec de grandes boutonniers d'or ornées de rubis et de diamants. Ils avoient pour coiffure des turbans reliés de chaînes, de pierreries et couverts de plumes violettes et blanches ; les housses de leurs chevaux étoient de même parure,

1. [*Toujours ardent, toujours discret.*]

Il vouloit faire entendre qu'il avoit des amours secrètes ; mais elles n'étoient pas si secrètes que la moitié de la cour ne les connût et qu'on n'allât même à en faire des chansons.

2. [*Il épouvante et plaît.*]

3. [*Plus grande est la chaleur, plus aussi je m'élève.*]

4. Il ne courut point, parce qu'il étoit extrêmement malade.

5. [*C'est à moi qu'appartient de parer le vainqueur.*]

Pour faire allusion à sa charge de grand-maitre de la garde-robe du Roi.

Et cette devise aussi bien que celle de M. le comte de Brionne sont fort justes.

6. [*Où le vent me conduit.*]

7. [*Il ne brûle pas sans lui.*]

Effectivement, il avoit toute l'amitié imaginable pour le Roi et pour Mgr le Dauphin.

8. [*Son regard les ranime.*]

Il avoit raison, car il n'auroit jamais eu cent mille écus des Génois si le Roi ne s'en étoit mêlé.

aussi bien que les habits de leurs pages et de leurs estafiers; leurs lances étoient violettes à fleurs d'argent.

Les chevaliers de cette brigade étoient :

M. le prince de Fürstenberg; il se blessa au bras peu de jours avant le carrousel, et ainsi il n'eut point de devise.

M. le prince Camille <sup>1</sup>, dont la devise étoit un étang dans le milieu duquel paroît un bouillon d'eau (tel que le formeroit une pierre qu'on auroit jetée), ce qui fait naître quantité de cercles qui s'agrandissent jusqu'au bout de l'étang, et pour âme : PAR MAGNO MINIMUS SURGE <sup>2</sup>.

M. de Chamarande, dont la devise étoit un aigle volant vers le soleil, avec ce vers : DOVE L'OPRA NON PUO, GIUNGE IL DESIO <sup>3</sup>.

M. le marquis de Bellefonds, qui portoit pour devise un aiglon qui regarde le soleil, et pour âme : NON DEGENER <sup>4</sup>.

M. le marquis de Nesle <sup>5</sup>, dont la devise étoit une fusée volante, avec ce mot : ACCESA ALTO VOLA <sup>6</sup>.

M. le comte de Königsmarck <sup>7</sup>, qui portoit pour devise un lac d'amour en manière de chaînette, et pour âme : DESDE ENTONCES <sup>8</sup>.

M. le prince de Rohan <sup>9</sup>, dont la devise étoit une flamme qui s'élève en haut avec ce mot : QUO ME VOCAT INSITA VIRTUS <sup>10</sup>.

M. le duc de Roquelaure, qui portoit pour devise un feu dans un arbre, et pour âme : NEGLECTUS FURIT <sup>11</sup>.

1. C'étoit le troisième fils de M. le Grand.

2. [*Sois égale au plus grand, toi, né le plus petit.*]

3. [*Quand il ne peut agir, il forme au moins des vœux.*]

4. [*Ne dégénérons pas.*]

Parce que son père avoit emporté un prix au carrousel que le Roi avoit fait autrefois, et que le marquis couroit assez bien pour en espérer autant.

5. Fils aîné du marquis de Mailly, de Picardie; il passoit pour devoir être un grand parti; il étoit honnête gentilhomme et brigadier d'infanterie.

6. [*Quand elle est enflammée, elle s'élève au plus haut.*]

7. Seigneur suédois qui avoit un régiment d'infanterie en France; il étoit fils de l'aîné des enfants du grand général Königsmarck, qui avoit pris et pillé Prague, ce qui l'avoit extraordinairement enrichi. Le père de celui-ci avoit été tué au siège de Bonn, servant de lieutenant général sous le prince d'Orange.

8. [*Depuis lors.*]

9. Fils aîné de M. le prince de Soubise, qui ne faisoit que d'entrer dans le monde.

10. [*Là je suis appelé par vertu naturelle.*]

11. [*Les mépris l'exaspèrent.*]

M. le prince de Tingry <sup>1</sup>, dont la devise étoit l'empreinte d'un cachet où paroît la tête du Roi, fort marquée sur du papier, et au-dessous, le cachet de profil, avec ce mot : SEMEL ACCEPTAM SERVAT <sup>2</sup>.

M. le marquis de Rochefort <sup>3</sup>, qui portoit pour devise un éclair sortant d'une nue, et pour âme : NASCENDO RISPLENDE <sup>4</sup>.

Après cela paroissoit M. le duc de Gramont, aussi maréchal de camp de la même quadrille, l'épée à la main et vêtu de la même manière que M. de Dangeau et avec le même équipage que lui. Sa devise étoit une montagne fort élevée, et pour âme : LAS MAS ALTAS NO ME HAZEN SOMBRA <sup>5</sup>.

Il étoit à la tête des vingt cavaliers qui restoient de la même quadrille, dont les dix premiers, sous le nom d'Alabazes, étoient vêtus de gris-de-lin brodé d'argent avec beaucoup d'émeraudes. Ils avoient pour coiffure des turbans chargés de plumes blanches et gris-de-lin. Les housses de leurs chevaux étoient d'une manière de réseau fort large, brodé de fleurons et bordé d'une bande de gris-de-lin, brodée de même et ornée d'émeraudes et de diamants. Leurs pages et leurs estafiers étoient vêtus en partie de peaux de tigre et de réseau d'or appliqué sur un satin couleur de chair. Leur coiffure étoit une tête de léopard couverte de plumes gris-de-lin; ils étoient armés d'arcs et de flèches. Les housses des chevaux des pages étoient des peaux de tigre qui venoient se rassembler au poitrail. Les lances de ces chevaliers étoient gris-de-lin, ornées d'argent.

Les chevaliers de cette brigade étoient :

M. le marquis de Hautefort <sup>6</sup>, qui portoit pour devise

1. Fils aîné de M. le duc de Luxembourg et fort honnête gentilhomme, mais qui, selon les apparences, n'étoit pas prêt d'avoir la survivance de la charge de capitaine des gardes, à laquelle il visoit.

2. [*L'image, une fois reçue, ne s'efface jamais.*]

3. Fils du défunt maréchal de Rochefort, qui, ayant servi toute sa vie sous M. le Prince contre le Roi, n'avoit pas laissé de devenir ensuite capitaine des gardes du corps, maréchal de France et gouverneur de Lorraine : son mérite étoit bien aidé par la faveur de M. de Louvois; il mourut des blessures qu'il reçut au combat de Senef. Son fils n'avoit que dix-sept ans quand il fut du carrousel, mais il étoit assez adroit.

4. [*Dès sa naissance il brille.*]

5. [*Même les plus grandes ne me font pas d'ombrage.*]

Il y avoit pourtant bien des maisons qui pouvoient obscurcir la sienne.

6. Fils aîné du comte de Montignac, ci-devant premier écuyer de la reine; il étoit colonel du régiment d'infanterie d'Anjou.

un vaisseau battu des vents, avec ce mot : FRUSTRA OBSTANT <sup>1</sup>.

M. le marquis de La Chastre, dont la devise étoit une pyramide renversée, et pour âme : PUR CHE SIA RILEVATA <sup>2</sup>.

M. le chevalier de Broglie <sup>3</sup>, qui portoit pour devise un feu d'artifice avec une bombe au bas; et au-dessous : [ACA JUEGOS, ALLA FUEGOS <sup>4</sup>].

M. le comte de Brassac <sup>5</sup>, dont la devise étoit un oiseau de proie attaché sur une perche, avec ce mot : QUO NON SI MIHI FAS <sup>6</sup>.

M. le marquis d'Antin <sup>7</sup>, qui portoit pour devise une belle campagne, d'où une flèche s'élève fort haut, et pour âme : O SUBIR, O BAXAR <sup>8</sup>.

M. le marquis de Traisnel <sup>9</sup>, dont la devise étoit une Méduse au milieu d'un bouclier, au haut duquel il y a un soleil avec ce mot : SUB SOLE LUDIMUS ILLA <sup>10</sup>.

1. [*C'est en vain qu'on résiste.*]

Pour faire connoître qu'il ne craignoit point les obstacles que le comte Médavy et quelques autres lui avoient suscités dans la recherche qu'il faisoit de Mlle de Pompadour, à laquelle son père, qui étoit chevalier de l'ordre, avoit donné tout son bien en mourant, déshéritant ainsi la marquise de Saint-Luc, sa fille aînée. Il est vrai que cela faisoit un grand procès entre elles; mais, selon les apparences, Mlle de Pompadour devoit le gagner, parce que dans le pays de droit écrit, où étoient situées toutes les terres de M. de Pompadour, il est permis aux pères de donner leur bien à qui ils veulent.

2. [*Qu'elle soit seulement relevée!*]

Il avoit besoin que sa maison fût relevée, car son père étoit mort ruiné.

3. Frère cadet du comte de Broglie et du comte de Revel, maréchaux de-camp. Il étoit capitaine dans le régiment de cuirassiers du roi.

4. [*Ici les jeux, là les feux.*]

[Cette devise étoit omise dans le manuscrit du marquis de Sourches; nous la rétablissons d'après la relation contemporaine publiée sous ce titre : *La brillante journée, ou le carrousel des galants Mauves, entrepris par Mgr le Dauphin; avec la comparse, les courses et les madrigaux sur les devises.* Paris, V<sup>e</sup> Blageart, 1685, in-4<sup>o</sup> (Bibliothèque nationale, Lb<sup>37</sup>, 3866).

Nous avons collationné sur cet ouvrage les devises que le marquis de Sourches avoit copiées; et nous avons pu constater que son texte étoit exact. (*Note du comte de Cosnac.*)

5. Gentilhomme de qualité d'Angoumois, honnête garçon et assez adroit.

6. [*Où n'atteindrais-je pas, si je pouvais aller?*]

7. Fils légitime de Mme de Montespan; il étoit colonel d'infanterie.

8. [*Ou monter ou descendre.*]

9. Fils aîné du marquis de Palaiseau; il étoit enseigne des gendarmes du Roi, et devoit être un grand seigneur après la mort de son père.

10. [*A l'éclat du soleil, qui craindrait cette tête?*]

Méchante devise et des plus mauvaises du carrousel.

M. de Villacerf <sup>1</sup>, qui portoit pour devise un cadran au soleil, en forme d'une coupe, posé sur une pierre carrée, et pour âme : SEMPRE FEDELE <sup>2</sup>.

M. le marquis de Livry <sup>3</sup>, dont la devise étoit un jeune chêne planté en terre au-dessous d'un soleil, avec ce mot : FAVENTE CRESCAM <sup>4</sup>.

M. le comte de Médavy <sup>5</sup>, qui portoit pour devise un coq ayant la tête levée et en action de courage, avec ce mot : ET VIGIL ET PUGNAX <sup>6</sup>.

M. le marquis de Listenois <sup>7</sup>, dont la devise étoit le vaisseau des Argonautes en mer, dont le mât est chargé d'une toison d'or, et pour âme : MAS HONRADO QUE RICO <sup>8</sup>.

Après cela marchoit la brigade des Almoradis, qui étoient vêtus d'une armure africaine à fond couleur de feu, avec une Méduse d'or au milieu du corps. Les bordures des habits étoient brodées d'or sur du noir, et tout le fond couleur de feu brodé d'argent, avec quantité de diamants et d'émeraudes. Leur coiffure étoit de velours noir, brodée d'or avec des rubis et des diamants, et leurs plumes couleur de feu, avec une aigrette noire ; ils avoient une espèce de collier de velours noir brodé d'or, et couvert de rubis et de diamants ; leurs lances étoient couleur de feu avec des ornements d'argent ; les housses de leurs chevaux étoient composées de plusieurs bandes couleur de feu, en ma-

1. Il ne manquoit pas de gens qui trouvoient ridicule qu'il fût du carrousel, quoiqu'il eût été premier maître d'hôtel de la Reine, en survivance de son père.

2. [*Toujours fidèle.*]

3. Premier maître d'hôtel du Roi. On lui faisoit fort la guerre de ce qu'il étoit du carrousel avec ses cheveux gris ; et effectivement le prince d'Harcourt et lui étoient les deux doyens du carrousel. Mais il n'étoit peut-être pas mal à propos qu'il en fût, étant, comme il étoit, d'une famille de robe. Il étoit mestre de camp de cavalerie.

4. [*Qu'il me favorise et je m'élèverai.*]

5. Fils aîné du comte de Grancey ; il étoit colonel d'infanterie.

6. [*Vigilant et belliqueux.*]

7. Gentilhomme de Franche-Comté, qui avoit été nourri menin du roi d'Espagne ; mais son frère aîné s'étant révolté contre les Espagnols, ils chassèrent celui-ci de Madrid, et il vint se réfugier en France, où l'on avoit donné un régiment de dragons et un régiment d'infanterie à son frère, lequel étant un très brave homme, et s'étant fait tuer dans un combat en Allemagne, on donna à celui-ci ses deux régiments.

8. [*Plus d'honneur que d'argent.*]

Il est vrai qu'il étoit de très bonne maison, mais qu'il n'étoit pas riche.

nière de chaînes jointes ensemble par un réseau d'or, lesquelles venoient se rejoindre, autour d'une tête de Méduse, aux deux côtés de la croupe. Tout le reste du harnois étoit de même manière, et couvert de diamants et d'émeraudes, et le crin des chevaux étoit attaché en manière de festons et renoué de rubans. Les habits des pages et des estafiers étoient de la même livrée et brodés de même.

Les dix chevaliers de cette brigade étoient :

M. le chevalier Colbert, qui portoit pour devise une galère à la voile, avec ce mot : BREVI LEVIS AURA FERET <sup>1</sup>.

M. de Coadelet <sup>2</sup>, dont la devise étoit un aiglon prêt à voler et commençant à déployer ses ailes, sur la pointe d'un rocher, la tête un peu penchée en regardant le soleil, et pour âme : PROBER, EXTOLLAR <sup>3</sup>.

M. le marquis de Pleumartin <sup>4</sup>, qui portoit pour devise un pin fort élevé au milieu d'un rocher, avec ce mot : ALTIS A RADICIBUS ALTUS <sup>5</sup>.

M. de Bouzoles <sup>6</sup>, dont la devise étoit une barque qui met à la voile et de grands vaisseaux dans l'éloignement, et pour âme : MAJORES DABIT AURA SEQUI <sup>7</sup>.

M. le marquis de Mirepoix <sup>8</sup>, qui portoit pour devise un lion d'une attitude fière et hardie, au milieu d'un cirque, où l'on voit

1. [*Un vent léger me conduira.*]

C'étoit le frère de M. de Seignelay, qui étoit grand'croix de Malte; il avoit commandé les galères de son ordre, et il étoit colonel du régiment de Champagne.

2. C'étoit un gentilhomme de Bretagne, qui étoit officier au régiment des gardes.

3. [*Qu'on m'éprouve, je m'élèverai.*]

Il avoit raison, car on ne s'attendoit pas qu'on prit des officiers du régiment des gardes pour être du carrousel; et cette première élévation pouvoit le pousser à d'autres.

4. C'étoit un gentilhomme de qualité, dont le père et le grand-père avoient été lieutenants de Roi de Touraine; mais ils lui avoient laissé de fort mauvaises affaires, ce qui l'avoit obligé d'épouser la fille d'un homme d'affaires nommé Regnault; il étoit capitaine de cavalerie.

5. [*Haut sur de hautes racines.*]

6. Gentilhomme d'Auvergne, qui étoit officier dans les gendarmes de Mgr le Dauphin.

7. [*Son souffle me permet de suivre les plus grands.*]

8. Seigneur de la maison de Lévis, qui étoit enseigne de la première compagnie de mousquetaires du Roi. Son père étoit gouverneur du pays de Foix.

à l'entour d'autres animaux prêts à entrer en lice, avec ce mot :  
ROBORE VINCET ET AUSU <sup>1</sup>.

M. le comte de Roucy, dont la devise étoit un tournesol penché vers la terre, du côté du soleil couchant, et pour âme :  
HASTA SU BUELTA <sup>2</sup>.

M. le marquis de Thianges, qui portoit pour devise un aigle qui vole vers le soleil à travers les foudres, avec ce mot : NIL  
OBSTAT EUNTI <sup>3</sup>.

M. le marquis de Castries, dont la devise étoit un soleil en haut et un arc-en-ciel plus bas, entre le ciel et la terre, et pour âme :  
MUNERIS HOC TUI <sup>4</sup>.

M. le comte de La Fayette <sup>5</sup>, qui portoit pour devise un éclair, avec ce mot :  
PERESCA COMO LUSCA <sup>6</sup>.

M. le comte Palavicini <sup>7</sup>, dont la devise étoit un aigle exposé à la plus grande clarté du soleil, et pour âme :  
GIA DI MIRARLO E  
DEGNO <sup>8</sup>.

Après la quadrille des Abencérages, commandée par Monseigneur, venait celle des Zégris, commandée par M. le duc de Bourbon.

D'abord il paroissoit deux timbaliers et six trompettes, galamment et richement vêtus de la livrée du prince, qui étoit bleu, or et argent.

Après cela il marchoit lui-même, monté superbement et entouré de douze nègres naturels qui lui servoient de valet de pied.

1. [*Par la force et l'audace, il aura la victoire.*]

2. [*Jusqu'à son retour.*]

Pour faire connoître le chagrin qu'il avoit de l'absence de sa maîtresse, que tout le monde connoissoit.

3. [*Rien ne peut l'arrêter.*]

4. [*Il nous vient de vous.*]

Il étoit fils du défunt marquis de Castries, lieutenant général pour le roi en Languedoc, et de la sœur du cardinal de Bonzi; il étoit colonel d'un régiment d'infanterie.

5. Il étoit plus connu par sa mère que par son père, qui étoit un gentilhomme d'Auvergne, parce qu'elle avoit beaucoup d'esprit; et c'étoit elle qui lui avoit procuré un régiment d'infanterie, et trois abbayes à un de ses frères.

Le roi Louis XIII avoit été amoureux d'une tante de celui-ci; mais elle méprisa cette vanité pour se faire fille de Sainte-Marie.

6. [*Qu'il disparaisse mais brille.*]

7. C'étoit un gentilhomme piémontois, assez bien fait de sa personne. Il y avoit des branches de sa maison établies en France.

8. [*Il est digne déjà de la fixer en face.*]

Son habit étoit à fond bleu, et toutes les tailles, boutonnères et ceintures étoient brodées d'or mat, rebrodé de fleurs d'or brillant, dans lesquelles étoient enchâssés des rubis et des diamants; le plein de l'habit étoit brodé de compartiments d'argent avec quantité de pierreries; sa coiffure étoit un turban d'or et d'argent, et de bleu enrichi de rubis; il avoit un collier de velours noir enrichi de pierreries comme le reste; la housse de son cheval étoit à jour, composée de festons de broderie d'or et de pierreries, et le reste du harnois en étoit tout couvert. Son cheval en avoit même une aigrette sur la tête, de laquelle s'élevoient plusieurs plumes bleues et blanches. Ses pages et ses estafiers nègres étoient aussi vêtus de la même livrée et d'une manière fort convenable à leur pays, et étoient armés de carquois et de colliers d'argent avec des pendants d'oreilles.

La devise de M. le duc de Bourbon étoit un vaisseau appareillé dans un port superbe, et prêt à partir, avec ce mot : ASPETTO L'AURA <sup>1</sup>.

Après M. le duc de Bourbon marchoit M. le duc d'Uzès, l'un des maréchaux de camp de sa quadrille, entouré de ses trois estafiers. Son habit étoit une manière d'armure africaine, resserrée par plusieurs ceintures de pierreries, enchâssées dans de la broderie d'or sur un fond bleu; sa coiffure étoit un turban d'une étoffe fort riche et reliée de pierreries, duquel il s'élevoit une grande quantité de plumes bleues et blanches; la housse de son cheval convenoit à son habit et étoit presque aussi magnifique. Sa devise étoit un miroir sur une table couverte d'un tapis, avec ce mot : SIN MANCHA, Y SIN LINSONJA <sup>2</sup>.

Il marchoit à la tête de la brigade des Zégris, qui étoient suivis de leurs estafiers et qui portoient leurs lances à la main, aussi bien que tous les chevaliers du carrousel. Leur habit étoit vert, avec des boutonnères d'or ornées de rubis, et le plein en étoit brodé d'argent mêlé d'or et de pierreries; leur coiffure étoit

1. [*J'attends la brise.*]

Pour faire connoître qu'il attendoit avec impatience son mariage avec Mlle de Nantes.

2. [*Sans tache et sans flatterie.*]

Cette devise lui convenoit extrêmement, car il étoit vrai qu'il n'avoit rien à se reprocher, et qu'on ne pouvoit pas aussi le soupçonner de flatterie, étant l'homme du monde qui disoit le plus librement ses sentiments.

un turban or et vert, lacé de chaînes de diamants et de rubis; leurs plumes étoient vertes et blanches avec une aigrette noire; les housses de leurs chevaux étoient aussi à fond vert, avec des compartiments de broderie d'or et d'argent mêlée de pierreries; les harnois étoient semblables, et les chevaux avoient aussi des plumes sur la tête, comme tous ceux des chevaliers du carrousel. Leurs pages et leurs estafiers étoient vêtus de mêmes livrées, et leurs habits étoient très galants.

Ces dix chevaliers Zégris étoient :

M. le marquis de Blansac <sup>1</sup>, qui portoit pour devise un gros ruisseau qui descend d'une montagne escarpée et qui fait aller un gros jet d'eau au bas de la montagne, avec ce mot : MON PENCHANT M'ÉLÈVERA.

M. le duc de Valentinois, dont la devise étoit un champ plein de fleurs, et une abeille qui s'arrête dans le milieu, et pour âme : DE TODAS UN POQUITO <sup>2</sup>.

M. le duc de La Ferté, qui portoit pour devise un chien blanc qui ronge un os, et pour âme : FALTA DE MAJOR <sup>3</sup>.

M. le marquis d'Alincourt, dont la devise étoit un paquet de mèches, dont le fond paroît allumé par la fumée qui en sort, avec ce mot : ARDENTE, E CONSTANTE <sup>4</sup>.

M. le chevalier de Sully, qui portoit pour devise un petit aiglon au bord d'un nid, sur la pointe d'une montagne, qui s'essaye à voler, et pour âme : AUN MIDO MIS FUERÇAS <sup>5</sup>.

M. de Sainte-Frique <sup>6</sup>, dont la devise étoit un arbre fruitier tout en fleurs, avec ce mot : SPES MIXTA METU <sup>7</sup>.

M. le chevalier d'Artagnan <sup>8</sup>, qui portoit pour devise un aiglon

1. C'étoit le second fils du comte de Roye, et celui de sa maison qui s'étoit converti le premier, ayant fait son abjuration à Rome, entre les mains du pape.

2. [*De toutes un petit peu.*]

La devise étoit jolie et exprimoit bien l'humeur du chevalier, qui étoit amoureux en tous les endroits où il se trouvoit.

3. [*Faute de mieux.*]

4. [*Ardent et constant.*]

Peut-être avoit-il placé son affection en un lieu trop élevé.

5. [*Je mesure mes forces.*]

6. C'étoit un gentilhomme qui s'étoit poussé à être de toutes les parties de plaisirs, comme les plus hauts huppés de la cour, lesquels à cause de cela lui donnoient toujours quelques coups de bec.

7. [*Espérance et terreur.*]

8. Il étoit officier au régiment des gardes et fils de défunt M. d'Arta-

regardant fixement le soleil, et tenant d'une de ses serres un foudre prêt à lancer, et pour âme : SIC DOCUIT PATER <sup>1</sup>.

M. le marquis de Vervins <sup>2</sup> dont la devise étoit un tronc de laurier mort, qui pousse un rejeton vert, avec ce mot : PER TE REVIVISCET <sup>3</sup>.

M. le prince d'Harcourt, qui portoit pour devise un gros diamant brut au milieu de l'écusson, et pour âme : JE BRILLERAI SI L'ON M'EMPLOIE.

M. le marquis de Liancourt, dont la devise étoit un essaim d'abeilles, avec ce mot : OR ALL' ARMI, OR AI FIORI <sup>4</sup>.

La brigade des Vanègues suivoit celle des Zégris. Leur habit étoit un corselet africain dont le fond étoit jaune, brodé d'or et d'argent, avec des rubis et des diamants. Tous les contours de l'armure étoient noirs et brodés d'or ; les housses de leurs chevaux étoient formées de plusieurs bandes d'argent qui se joignoient en divers endroits, et étoient rattachées par des têtes de lion en relief, brodées d'argent. Les habits de leurs pages étoient de broderie d'argent sur un fond jaune ; leurs estafiers étoient vêtus d'un brocart jaune et argent ; leurs lances étoient jaunes avec des fleurs d'argent ; leurs plumes et celles de leurs chevaux étoient jaunes, mouchetées de noir.

Les dix chevaliers de cette brigade étoient :

M. de Kéroël <sup>5</sup>, qui portoit pour devise un porc-épic au milieu de deux chiens qui n'osent le mordre, et pour âme : NI ATREGUADOS, NI ATREVIDOS TEMO <sup>6</sup>.

M. le marquis de Soyecourt, dont la devise étoit une épée la pointe en bas, avec ce mot : AD LUDUM ET PRÆLIA <sup>7</sup>.

gnan qui avoit été si longtemps capitaine-lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi et qui avoit enfin été tué au siège de Maestricht.

1. [*Tel est chez moi le fruit des leçons paternelles.*]

2. Il étoit fils du feu marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du Roi, et homme de grande condition, et il avoit effectivement grand besoin que le Roi lui fit du bien, son père étant mort ruiné, et sa mère, qui étoit fille du défunt maréchal de Fabert, s'étant remariée assez mal à propos à un M. le comte de Treslon de Hainaut.

3. [*Il revivra par toi.*]

4. [*Tantôt aux armes, tantôt aux fleurs.*]

5. C'étoit un gentilhomme de basse Bretagne, qui étoit officier dans les cheveu-légers de Mgr le Dauphin.

6. [*Ardents ou audacieux ne sauraient m'effrayer.*]

7. [*Pour les jeux et la guerre.*]

M. le marquis de Gondrin <sup>1</sup>, qui portoit pour devise une fusée volante, et pour âme : DE MÍ FUEGO MÍ SUBIDA <sup>2</sup>.

M. le marquis de Villequier, dont la devise étoit deux bâtons de maréchal de France, passés en sautoir avec la masse de chancelier, avec ce mot : NEC SIC INERMES <sup>3</sup>.

M. le comte de Meilly <sup>4</sup>, qui portoit pour devise un jeune laurier en terre, tourné vers le soleil, et pour âme : ASPICE, CRESCAM <sup>5</sup>.

M. le comte d'Hostel <sup>6</sup>, dont la devise étoit un jeune taureau en liberté et s'animant au combat, avec ce mot : AD PUGNAM PROLUDIT <sup>7</sup>.

M. le comte de Hanau <sup>8</sup>, qui portoit pour devise une hironnelle qui quitte son pays pour chercher le soleil, et pour âme : AL SOL M'INVIO <sup>9</sup>.

M. le comte Carpegna, dont la devise étoit un héliotrope naissant et sortant de terre, sans soleil, avec ce mot : ESCO DAL SUOLO PER IL SOLE <sup>10</sup>.

M. le marquis de Nogaret <sup>11</sup>, qui portoit pour devise un gantelet en l'air, et pour âme : NEC ERIT INGLORIUS <sup>12</sup>.

1. C'étoit un gentilhomme d'une branche cadette de la maison de Gondrin, de laquelle le chef étoit alors le vieil M. de Bellegarde; et MM. de Termes et d'Antin en étoient aussi.

2. [*C'est mon feu qui m'élève.*]

3. [*Ils ne sont pas sans armes.*]

Pour vouloir faire allusion à son grand-père, le maréchal d'Aumont, et à son grand-père, le chancelier Le Tellier, on lui avoit fait une fort mauvaise devise.

4. C'étoit le second fils du marquis de Bouligneux, qui étoit homme de très grande qualité. Celui-ci étoit colonel d'infanterie et honnête gentilhomme.

5. [*Regardez-moi, je grandirai.*]

6. C'étoit un gentilhomme de Champagne, neveu du duc de Choiseul, et il avoit épousé sa cousine, fille du marquis de Praslin; il étoit capitaine de cheval-légers, et honnête homme.

7. [*Il prélude au combat.*]

8. C'étoit un jeune seigneur allemand qui faisoit ses exercices en France et qui étoit assez adroit.

9. [*Je vole vers le soleil.*]

Cette devise étoit honorable pour le Roi, dont on parloit toujours sous le nom du soleil.

10 [*Je sors de la terre pour chercher le soleil.*]

Cette devise étoit faite dans le même esprit que la première.

11. Fils unique du marquis de Calvisson, lieutenant général pour le Roi en Languedoc.

12. [*Il ne sera pas sans gloire.*]

M. le marquis de Villars <sup>1</sup>, dont la devise étoit un cadran d'horloge, avec ce mot : O LA DICHOSA O LA POSTRERA <sup>2</sup>.

Après la brigade des Vanègues marchoit M. le marquis de Tilladet, l'épée à la main. Son habit et la housse de son cheval et ceux de ses pages et de ses estafiers étoient tout pareils à ceux de M. le duc d'Uzès, et il étoit aussi entouré de ses trois estafiers. Sa devise étoit un aigle qui se soutient en l'air, et pour âme : AUT SOLEM, AUT PRÆLIA <sup>3</sup>.

Il étoit suivi de la brigade des Gomèles, dont les habits étoient cramoisis, brodés d'argent avec beaucoup de pierreries; les housses de leurs chevaux étoient de même. Leurs plumes et celles de leurs chevaux étoient cramoisies et blanches. Leurs pages et leurs estafiers étoient vêtus des mêmes livrées, et leurs habits étoient d'une manière très galante. Leurs lances étoient cramoisies à fleurs d'argent.

Les dix chevaliers de cette brigade étoient :

M. le comte de Cossé <sup>4</sup>, qui portait pour devise une scie et un rocher, avec ce mot : VIRTUTE ET TEMPORE <sup>5</sup>.

M. le marquis de Vieuxbourg, dont la devise étoit un bouton de rose fermé, et pour âme : J'ATTENDS TOUT DU SOLEIL <sup>6</sup>.

M. le marquis de Monchevreuil <sup>7</sup>, qui portoit pour devise du bois qui commence à s'allumer, avec ce mot : SPLENDESCAM, DA MATERIAM <sup>8</sup>.

1. Fils aîné du marquis de Villars, conseiller d'Etat d'épée, qui revenoit actuellement de l'ambassade de Danemark, après avoir aussi été deux fois ambassadeur en Espagne et une fois en Savoie. Celui-ci étoit des plus anciens mestres de camp de cavalerie.

2. [*Ou l'heure heureuse ou l'heure dernière.*]

3. [*Ou le soleil ou les combats.*]

Pour faire entendre qu'il étoit toujours employé pour le service du Roi, ou pendant la paix, auprès de sa personne, comme capitaine des Cent-Suisses de sa garde, ou pendant la guerre, en qualité de lieutenant général de ses armées.

4. Fils unique du feu comte de Cossé, chevalier des ordres du roi, qui étoit frère de feu M. l'abbé de Brissac, et grand pannetier de France. Ce jeune homme promettoit beaucoup, n'ayant encore que dix-sept ans.

5. [*Courage et patience.*]

6. C'étoit un jeune gentilhomme qui étoit capitaine de cavalerie et lieutenant de Roi de Bourbonnois. Sa devise lui convenoit parfaitement bien, car il ressembloit fort à un bouton de rose.

7. Fils aîné du marquis de Monchevreuil, qui avoit été gouverneur de M. du Maine et de M. de Vermandois, et dont la femme étoit gouvernante des filles de Mme la Dauphine, et l'intime amie de Mme de Maintenon. Celui-ci étoit colonel d'infanterie.

8. [*Donnez de l'aliment, je jetterai des flammes.*]

M. le comte Ferdinand de Fürstenberg <sup>1</sup>, dont la devise étoit une bombe qui crève en l'air, et pour âme : PEREAM CUM SONITU <sup>2</sup>.

M. le marquis de Bouligneux <sup>3</sup>, qui portoit pour devise un brûlot en feu, avec ce mot : URAR ET URAM <sup>4</sup>.

M. le chevalier de Soyecourt, dont la devise étoit une épée nue, et pour âme : ET MICAT ET FERIT <sup>5</sup>.

M. le marquis de Vibraye, qui portoit pour devise un cadran sans soleil, avec ce mot : SINE SOLE NIHIL <sup>6</sup>.

M. le marquis de Novion <sup>7</sup>, dont la devise étoit un jeune figuier sous un soleil, et pour âme : FORS FRUCTUS SINE FLORE DABO <sup>8</sup>.

M. le duc d'Atri <sup>9</sup>, qui portoit pour devise un héliotrope et un soleil qui l'éclaire, avec ce mot : NIL ATRI SOLE MICANTE <sup>10</sup>.

M. le comte de Polignac <sup>11</sup>, dont la devise étoit un feu grégeois qui brûle dans l'eau, et pour âme : MAGIS EX OBSTANTIBUS ARDET <sup>12</sup>.

Après cela suivoit la brigade des Macès, vêtus de feuille morte brodée d'argent, avec un peu d'or, des rubis et des diamants. Les housses de leurs chevaux étoient toutes pareilles. Les habits de leurs pages étoient de même parure, chamarrés en losange et ornés de pierres de couleur. Les habits de leurs estafiers étoient de brocart d'argent et feuille morte, et ils portoient les dards de leurs maîtres, aussi bien que tous les estafiers des quadrilles. Leurs lances étoient feuille morte, à fleurs d'argent.

1. Quatrième ou cinquième frère du comte de Fürstenberg, neveu de M. l'évêque de Strasbourg. Il étoit honnête garçon, et colonel d'infanterie.

2. [*Je périrai avec éclat.*]

[*La Brillante journée nous a conservé une autre version de cette devise : PEREAM MAGNO CUM MURMURE. (Note du comte de Cosnac.)*]

3. Fils aîné du marquis de Bouligneux, et très honnête gentilhomme; il n'étoit que capitaine de cavalerie, mais il n'attendoit que l'occasion d'acheter un régiment d'infanterie.

4. [*Je serai brûlé, et je brûlerai.*]

5. [*Elle brille et frappe.*]

6. [*Sans soleil il n'est rien.*]

7. Second fils du premier président du parlement de Paris; il étoit aussi colonel d'infanterie.

8. [*J'aurai des fruits peut-être et n'ai pas eu de fleurs.*]

9. C'étoit un gentilhomme de la maison de Bourlémont, qui prétendoit que le duché d'Atri, au royaume de Naples, lui appartenoit; mais il n'en avoit ni la possession ni les honneurs en France. Sa grosse taille lui attira un peu de raillerie au carrousel.

10. [*Rien de triste sous un soleil brillant.*]

11. Fils aîné du comte de Polignac, chevalier de l'ordre et homme de très grande maison; celui-ci étoit colonel d'infanterie.

12. [*Par l'élément contraire s'anime son ardeur.*]

Les dix chevaliers de cette brigade étoient :

M. le marquis de Vaubécourt <sup>1</sup>, qui portoit pour devise un girasol dessous un soleil, et pour âme : QUOCUMQUE VOCARIS <sup>2</sup>.

M. le comte de Surville <sup>3</sup>, dont la devise étoit une branche de corail, qui s'endurcit et devient vermeille dès qu'elle est exposée aux rayons du soleil, et pour âme : FORTIOR ASPECTU <sup>4</sup>.

M. de Mursay <sup>5</sup>, qui portoit pour devise un guidon debout, avec ce mot : QUO VIS FERAR ULTRO <sup>6</sup>.

M. le comte de Quélus <sup>7</sup>, dont la devise étoit un arbre enté qui commence à jeter des feuilles, et pour âme : SI JUBEAT, REFLORESCET <sup>8</sup>.

M. le marquis de Molac <sup>9</sup>, qui portoit pour devise un fusil bandé, avec ce mot : SI TANGAR <sup>10</sup>.

M. le comte de Froullay, dont la devise étoit une pierre d'aimant armée qui tient en l'air à une chaîne, une clef de fer au-dessous, qui touche à l'aimant par l'anneau, et pour âme : NON A SEGUIR TI <sup>11</sup>.

M. le marquis de Mouy <sup>12</sup>, qui portoit pour devise un cercle du

1. Gentilhomme de Champagne, fort brave et fort honnête homme; il étoit gouverneur de Chalon et colonel d'infanterie.

2. [*Partout où tu l'auras appelé.*]

3. Second fils du comte de Montignac, qui étoit aussi colonel d'infanterie.

4. [*Il emprunte sa force à l'un de tes regards.*]

5. Neveu de Mme de Maintenon, en faveur de laquelle le Roi lui avoit acheté le guidon de ses gendarmes.

6. [*A votre volonté au loin serai porté.*]

7. Gentilhomme des Cévennes, fort riche et de bonne maison. Son nom étoit bien connu du temps de Henri III.

8. [*Qu'il l'ordonne, il resteurira.*]

9. Autrement Rosmadec, fils aîné du marquis de Molac, lieutenant général pour le Roi en Bretagne, et gouverneur de Nantes, desquelles charges celui-ci avoit la survivance, ayant épousé une sœur de feu Mme la duchesse de Fontanges.

10. [*Qu'on me touche!*]

11. [*Prêt à te suivre.*]

12. Frère du prince de Ligne, grand d'Espagne dans les Pays-Bas. Celui-ci ayant hérité du feu marquis de Mouy, son oncle, de tous les biens qu'il avoit en France, qui alloient bien à soixante mille livres de rentes, fut mis par le Roi sous la tutelle de M. d'Ormesson, ci-devant maître des requêtes; en sortant de laquelle il fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Tilladet. Ensuite il acheta la compagnie de gendarmes écossois du chevalier de Hautefeuille, et il épousa la fille unique du comte Carlo Broglie, gouverneur d'Avesne, et ci-devant lieutenant général des armées du Roi, oncle du comte Broglie, maréchal de camp, et dont la femme étoit sœur de M. le duc d'Aumont.

zodiaque, où paroît de face un bélier d'argent et des étoiles d'or, avec ce vers espagnol : POR ESTA LUZ HE DEXADO EL TUSON <sup>1</sup>.

M. de Besmaus <sup>2</sup>, dont la devise étoit un [épervier avec ces mots : ALATOR APACIBLE, AL PELEAR FIERO] <sup>3</sup>.

M. le prince de Bournonville <sup>4</sup>, qui portoit pour devise une lance, les dards et l'épée joints ensemble, avec ce mot : LUDO, BELLOQUE <sup>5</sup>.

M. le marquis d'Ancenis <sup>6</sup>, dont la devise étoit une montre de poche dont on voyoit le cadran, et pour âme : CALLO DE FUERA, Y PENO DENTRO <sup>7</sup>.

Ensuite marchaient les six pages de M. d'Uzès et de M. de Tilladet, maréchaux de camp, et puis les quatre-vingts pages des chevaliers de la quadrille de M. le duc de Bourbon, vêtus des mêmes livrées que leurs maîtres.

Après eux marchoit M. de La Vergne, écuyer de ce prince, qui portoit son bouclier, et il étoit suivi des dix pages du même prince, vêtus en Africains, avec des corselets dont la broderie étoit or et argent sur un fond bleu.

Enfin M. de La Noue, aussi écuyer de M. le duc de Bourbon, fermoit toute la marche.

1. [*J'estimai la Toison moins que cette lumière.*]

Pour faire voir qu'il avoit méprisé la Toison d'Espagne pour le service du Roi.

2. Cornette des cheveu-légers de la garde du Roi, qui étoit fils de Besmaus, gouverneur de la Bastille, qui avoit fait sa fortune auprès du cardinal Mazarin, duquel il fut capitaine des gardes jusqu'à sa mort; il étoit fiancé à la fille de Villacerf, premier maître d'hôtel de la Reine.

Et de ses deux sœurs, l'aînée étoit mariée au jeune Saumery, capitaine de Chambord, et l'autre au comte de Curton; l'une et l'autre ayant eu cent mille écus en mariage, prodigieuse fortune pour un homme comme Besmaus!

3. [*Paisible dans son vol, implacable au combat.*]

[Cette devise manquait également à notre manuscrit; nous l'avons empruntée à la *Brillante journée*. Voir la note 4, page 235. (*Note du comte de Cosnac.*)]

4. Fils du prince de Bournonville, des Pays-Bas, qui étoit actuellement vice-roi de Catalogne; mais comme tout son bien étoit situé dans les conquêtes du Roi, il avoit pris le parti de venir s'établir en France, où, ayant épousé une des filles de M. le duc de Luynes, il avoit acheté le guidon de la compagnie de gendarmes du roi.

5. [*Pour les jeux et la guerre.*]

6. On ne l'appeloit presque point de ce nom, mais le marquis de Charost; c'étoit un parfaitement honnête homme; il étoit colonel d'infanterie.

7. [*En dehors je me tais et je peine au dedans.*]

Toute cette magnifique cavalcade, étant arrivée à l'entrée des barrières derrière la grande écurie, commença la comparse, c'est-à-dire qu'elle entra dans la carrière, qu'elle vint passer sous l'échafaud du Roi, deux à deux, et M. le duc de Saint-Aignan et MM. les maréchaux de camp le saluèrent de l'épée.

Ensuite toute la cavalcade entra dans la lice, qui étoit un carré égal de tous côtés, par celui qui étoit opposé au lieu où étoit le Roi, vis-à-vis duquel tous les chevaliers vinrent faire un grand front, dont les Abencérages avoient la droite et les Macès la gauche, le reste des brigades étant suivant l'ordre de leur marche; et ce front faisoit l'effet du monde le plus agréable, par la diversité des couleurs qui brilloient sur les habits et sur les plumes. Les estafiers furent postés en un bataillon derrière leurs maîtres; les pages, les trompettes et les timbaliers se mirent sur les ailes, mais non pas du même sens. Monseigneur étoit à la tête des Abencérages, M. le duc de Bourbon à la tête des Zégris, et M. le duc de Saint-Aignan au centre, un peu plus avancé qu'eux, pour marquer la dignité de général.

Quand on eut demeuré quelque temps en cet état, aux fanfares des trompettes, les Abencérages, suivis des Gazules, ayant leurs trompettes et leurs timbaliers à leur tête, marchèrent à l'un des angles de la lice; les Zégris et les Vanègues, au même ordre, allèrent occuper celui qui étoit opposé; les Alabèzes et les Almoradis en allèrent prendre un autre; les Gomèles et les Macès allèrent occuper le quatrième: et tous se mirent hors des barrières pour laisser la lice entièrement libre.

Ensuite le maréchal de camp général vint se poster au milieu de la lice, n'ayant autour de lui que ses quatre estafiers; et les quatre maréchaux-de-camp allèrent se poster à la tête de leur troupe, en dedans de la lice.

Après cette disposition, on commença les courses. Il courroit quatre chevaliers à la fois, qui commençoient après l'appel des trompettes par tourner autour de leur maréchal de camp, et la chose étoit si bien concertée qu'il n'y eut aucun désordre. M. le prince Camille fit onze têtes en trois courses, et emporta le prix, qu'il vint recevoir de la main du Roi; c'étoit une épée enrichie de diamants, qui pouvoient valoir mille pistoles. Ceux qui approchèrent le plus de lui furent le marquis de La Chastre, le marquis d'Ancenis et quelques autres.

Les courses étant finies, les Abencérages, les Gazules, les Alabèzes et les Almoradis entrèrent dans la lice, et, s'étant joints, vinrent faire un front contre les Zégris, les Vanègues, les Gomèles et les Macès : ce qui fit un très bel effet, parce que, ayant leurs lances à la main, ils sembloient être prêts à combattre les uns contre les autres, et le maréchal de camp général, allant d'une troupe à l'autre, sembloit y vouloir apporter la paix. Ensuite ils se mirent en marche pour la retraite, et, ayant passé encore sous l'échafaud du Roi, ils se retirèrent au même ordre qu'ils étoient venus, hormis que le maréchal de camp général, avec ses trompettes, timbaliers, pages et estafiers, sortit le dernier de la lice ; et la marche se continua jusque dans l'avant-cour où elle avoit commencé et où ils se remirent au même ordre qu'ils en étoient partis.

**5 juin.** — Le second jour, le même ordre y fut observé, à la réserve que, quand les quadrilles rentroient après les courses dans l'avant-cour, le Roi étant venu à passer, tous les chevaliers coururent pêle-mêle après son carrosse, la lance à la main, et le suivirent jusqu'au pied de l'escalier. Et cette confusion fut cent fois plus agréable que l'ordre qui l'avoit précédée.

M. le marquis de Pleumartin, ayant fait douze têtes en trois courses, emporta le prix de cette journée, qui étoit aussi une épée garnie de diamants, mais moins belle que la première. Comme on ne s'attendoit point qu'il gagnât ce prix, la plus grande partie de la plus belle jeunesse de la cour se déchaîna contre lui, allant même jusqu'à en parler avec quelque mépris ; mais le Roi prit l'affirmative pour lui, et dit qu'il étoit honnête gentilhomme et de fort bonne maison, ayant connu son père<sup>1</sup> et son grand-père, qui avoient fait figure à la cour. Mais cette apologie ne fit point entièrement cesser les murmures.

Il y avoit sur l'échafaud du Roi quatre maréchaux de France qui devoient juger les différends qui arriveroient sur le fait des courses, conformément aux règlements prescrits par M. le duc de Saint-Aignan, et sur le rapport de quatre pages du Roi, de la quadrille de Monseigneur, qui devoient être au milieu de la lice autour du maréchal de camp général ; et cela étoit désagréable

1. Il étoit très honnête au Roi de prendre le parti de ce gentilhomme, dont le père avoit été un des plus honnêtes hommes de la cour, et à peu près du même âge que le Roi.

aux maréchaux de camp du carrousel, qui devoient naturellement être les juges, et qui ne servoient là quasi que de piliers pour prendre autour d'eux la demi-volte.

Peut-être qu'on trouvera ce détail trop long ; mais cette fête qui coûta au Roi plus de cent mille livres, parce qu'il fournit les habits des pages et des estafiers, des timbaliers et des trompettes, avec les housses et harnois des chevaux, et qui en coûta deux fois autant aux chevaliers, fut trop magnifique pour n'en pas laisser un abrégé à la postérité.

Revenons présentement aux nouvelles du temps.

**6 juin.** — Le lendemain du carrousel, M. l'archevêque de Paris vint à la tête du clergé de France, dont les députés étoient assemblés depuis trois jours à Saint-Germain-en-Laye, selon la coutume <sup>1</sup>, et il fit au Roi une très belle harangue, après laquelle il alla en faire autant chez Monseigneur et chez Mme la Dauphine.

On eut en même temps nouvelle que M. le prince de Carignan étoit de retour à Turin <sup>2</sup>, par la permission du Roi.

Et l'on apprit la mort du marquis de Guébriant <sup>3</sup>, mestre de camp du régiment de cravates du roi. Le même jour, son père et son frère vinrent demander le régiment ; mais le Roi le donna au comte de Roucy, par préférence à un grand nombre de mestres de camp plus anciens que lui, qui le demandoient <sup>4</sup>.

Peu de jours après, le marquis de Médavy épousa la fille aînée

1. Le clergé de France s'assembloit tous les cinq ans, soit pour délibérer de ses affaires, soit pour accorder au Roi certaine somme qu'on nommoit le don gratuit. Il y avoit une de ses assemblées qui étoit grande et l'autre petite, parce que dans l'une il n'y avoit qu'un évêque et un abbé de chaque province qui fussent députés, et dans l'autre il y en avoit deux de chacune et de chaque ordre.

2. Apparemment M. le duc de Savoie s'étoit employé pour faire sa paix. Et il y avoit des gens qui disoient que sa femme étoit grosse ; mais cela n'étoit pas bien sûr, et cependant on ne voyoit point que le Roi rappelât Mme la princesse de Bade de son exil.

3. Gentilhomme de Bretagne, dont le père, qui étoit écuyer du Roi, s'étoit épuisé pour donner ce régiment à son fils. Et, par cette raison, on croyoit que le Roi le donneroit à son cadet, qui lui auroit par ce moyen remis le régiment d'infanterie qu'il lui avoit donné ; mais ceux qui le crurent se trompèrent.

4. Il y avoit même des mestres de camp en pied qui le demandoient, mais le Roi vouloit faire voir en toutes choses combien il favorisoit les gens de condition de la religion prétendue réformée qui se convertissoient.

de M. de Maulevrier <sup>1</sup>, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Tournai; et, par ce mariage, il se consola, en quelque manière, de n'avoir pas épousé Mlle de Pompadour, pour laquelle il avoit eu de grandes querelles avec M. de Haute-fort.

Ce fut en ce temps-là qu'on apprit une action bien hardie de la compagnie de gentilshommes qui étoient en garnison à Charlemont.

Deux de ces jeunes gens s'étant battus en duel, il y en eut un de tué, et l'autre se sauva vers Namur; mais, ayant été ramené à la place par les paysans qui gardoient les avenues contre les déserteurs <sup>2</sup>, on le mit en prison pour lui faire son procès. Par hasard, dans ce temps, M. de Réveillon <sup>3</sup>, gouverneur de la place, avoit eu congé pour aller hors de la place. Les cadets prirent l'occasion du temps que les soldats étoient au travail et ainsi que la garde étoit foible, et ayant tous d'un complot pris les armes, ils vinrent dans la place où étoit la prison, en chassèrent le corps de garde et y en mirent un de leur compagnie.

Comme ils délibéroient s'ils enfonceroient la prison, M. le marquis de Crenan, brigadier d'infanterie et inspecteur de ces quartiers-là, arriva dans la place et trouva ce beau désordre; mais, comme il n'étoit pas le plus fort, il crut qu'il falloit employer la finesse. Pour cet effet, il s'approcha de ces mutins, leur offrit sa médiation auprès de M. le gouverneur, pour sauver leur camarade, et les invita de monter avec lui dans son appartement.

Ils firent semblant de le suivre; mais, en s'approchant de la porte du gouverneur, ils en chassèrent la sentinelle et en mi-

1. Frère de feu M. Colbert, fort brave homme qui avoit été d'abord capitaine au régiment de Navarre, ensuite capitaine au régiment des gardes, et puis capitaine lieutenant de la seconde compagnie de mousquetaires du Roi, que Sa Majesté mit à cheval pour l'amour de lui, ayant toujours été à pied, depuis que le cardinal Mazarin les avoit levés pour être auprès de sa personne.

2. C'étoit une assez bonne invention, pour empêcher les soldats de désertir, que de donner aux paysans cinquante écus par chaque déserteur qu'ils ramenoient, parce que l'envie du gain les obligeoit à faire une garde très exacte, et cela arrêtoit la légèreté du soldat.

3. C'étoit un très galant homme qui avoit passé par tous les degrés de l'infanterie pour parvenir au poste où il étoit. Il étoit maréchal de camp des armées du roi.

rent une des leurs avec un corps de garde, et, en même temps, disant tous d'une voix qu'ils en avoient trop fait pour ne pas achever, ils coururent à la prison, en enfoncèrent les portes, en retirèrent leur camarade et, l'ayant emmené hors de la place, le firent sauver, et se dispersèrent ensuite ; mais le gouverneur ayant envoyé de la cavalerie après eux, elle en ramena dix-sept, et le Roi ordonna qu'on les fit tirer au billet, afin qu'on en fit passer deux par les armes, pour donner exemple aux autres.

On sut aussi que, quelques barques françoises s'étant approchées de Fontarabie, les Espagnols avoient tiré dessus quelques coups de mousquet, et que, pour s'en venger, le Roi avoit fait tirer mille coups de canon contre cette place, ce qui se faisoit en toute bonne intelligence et sans rompre la paix ; mais il auroit pu en arriver tant de cette manière qu'on n'auroit pas eu de peine à commencer la guerre.

On sut quelques jours après que le roi de Danemark étoit allé faire un voyage de deux ou trois mois en Norwège, pendant lequel il laissoit l'entier commandement dans son royaume au comte de Roye, chose fort extraordinaire de donner un si grand pouvoir à un étranger !

Peu de jours après, on apprit que milord d'Argyle, ayant grossi ses troupes, s'étoit rendu maître d'une presque île d'Ecosse qui regardoit l'Irlande et qui ne tenoit à la terre que par un très petit défilé. Cela pouvoit être bon ou mauvais pour lui, parce que d'un côté il lui étoit très facile d'en défendre l'entrée, et que de l'autre il étoit très aisé de l'y faire périr de faim, parce que le terrain n'étoit ni assez spacieux ni assez fertile pour y pouvoir subsister longtemps.

On sut aussi que le roi d'Angleterre avoit envoyé un corps de troupes contre lui, commandé par le milord Douglas <sup>1</sup>, qui avoit

1. C'étoit un homme de grande condition d'Ecosse, dont les ancêtres avoient beaucoup servi en France, et même il avoit été nourri page de la chambre du roi. Ensuite, étant devenu colonel d'un régiment d'infanterie écossais, il avoit servi longtemps avec une grande réputation de valeur. Mais il avoit été rappelé deux fois avec son régiment par le feu roi d'Angleterre : et l'on croyoit même qu'il s'étoit bien repenti de s'en être allé la dernière fois, l'établissement qu'il avoit en France étant plus considérable que celui qu'il trouva en Angleterre ; mais il n'étoit plus temps. Il n'étoit pas habile général, mais il étoit bon dans cette occasion, étant fidèle comme il l'étoit, et n'ayant pas à faire à de plus habiles généraux que lui.

servi très longtemps en France et qui même y avoit été lieutenant général.

On disoit encore que le roi d'Angleterre avoit rappelé les troupes de sa nation qui servoient en Hollande. Mais on doutoit de deux choses : la première, si elles obéiroient à ses ordres ; la seconde, au cas qu'elles y obéissent, s'il pourroit avoir quelque confiance à des troupes aussi dévouées que celles-là l'étoient au prince d'Orange.

On sut alors que le comte de Castel, que le défunt électeur Palatin avoit fait gouverneur de Heidelberg, n'avoit pas plus tôt vu les yeux fermés au prince, qu'il avoit dépêché un courrier au duc de Neubourg, son héritier présomptif, et qu'il avoit retenu madame l'électrice et les autres princesses comme prisonnières dans cette place, ne les voulant point laisser sortir ni aucune chose qui leur appartînt, jusqu'à ce qu'il eût eu des nouvelles du duc de Neubourg ; que ce prince avoit envoyé son fils aîné prendre possession de cette succession nouvelle, lequel avoit traité ces princesses fort honnêtement, et qu'ensuite l'électeur, son père, étant arrivé, avoit conservé tous les domestiques du défunt électeur dans leurs emplois ; et que madame l'électrice avoit écrit à Madame que feu M. l'électeur avoit été empoisonné, et qu'elle n'auroit point de repos qu'elle n'eût découvert l'auteur de cet attentat.

**12 juin.** — Vers le 12 de juin, le chevalier de Soyecourt eut l'agrément de la charge de guidon des gendarmes du roi, pour la somme de quatre-vingt-cinq mille livres ; en quoi Sa Majesté lui fit une grâce considérable, tous les autres ayant acheté ces charges cent mille francs.

Peu de jours après, le marquis de Nogaret acheta le régiment d'infanterie du duc de La Ferté quarante-deux mille livres ; mais le Roi ne voulut pas qu'il portât son nom, comme il avoit porté celui de La Ferté, et il lui donna le nom de régiment de la Sarre <sup>1</sup>.

1. Cela étoit bien désagréable à M. de Calvisson, qu'on ne voulût pas que le régiment qu'il avoit acheté portât son nom, quoiqu'il l'eût acheté sur ce pied-là et qu'il eût toujours porté le nom des colonels qui l'avoient commandé. Car il paroisoit quelque affectation en cela, le Roi, n'ayant plus de province dont il pût donner le nom à ses régiments d'infanterie, de donner à celui-là le nom d'un mauvais ruisseau du pays de Luxembourg.

A peu près dans le même temps mourut Mme de Rouvroy, mère de Mme la comtesse de Saint-Vallier <sup>1</sup>, laquelle avoit autrefois été gouvernante des filles de la Reine.

Et, quelques jours après, le Roi, faisant un nouveau bataillon des débris du régiment de Conti avec quelques compagnies de garnison, il en fit le régiment de Beaujollois, qu'il donna à Bérulle, capitaine dans son régiment, qui étoit frère d'un maître des requêtes, lors intendant en Auvergne.

Peu de jours après, on disoit que MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, ayant passé par Vienne sans voir l'Empereur, étoient arrivés à Presbourg, capitale de la Hongrie; et l'on commençoit à craindre pour eux <sup>2</sup>, parce qu'on avoit avis qu'un corps considérable de Turcs s'étoit avancé.

Ce fut en ce temps-là que M. le duc de La Roche-Guyon fut dans une si grande extrémité que tout le monde le crut mort. Sa fièvre, qui n'avoit pu céder à deux prises d'émétique, avoit cessé par le quinquina; mais il lui étoit resté de grandes coliques avec une insomnie qui lui faisoit beaucoup de peine. Les médecins, pour le faire dormir, lui donnèrent plusieurs jours de suite de l'opium, lequel ne lui faisant point d'effet, ils lui donnèrent un soir un breuvage composé de pavots blancs <sup>3</sup>; mais, le lendemain qu'il l'eut pris, la fièvre lui revint; il perdit la parole absolument, et ensuite la connoissance et la vue. Il demeura dans ce pitoyable état plus de vingt et quatre heures, au bout desquelles les médecins, ne sachant plus que lui faire et voyant qu'il avoit encore de la force, lui firent prendre une prise de vin émétique; laquelle ne lui ayant rien fait, parce qu'il la rejeta

1. Elle étoit fille d'honneur de la Reine, pendant que sa mère étoit gouvernante des filles. Et, comme elle étoit la plus jolie personne de la cour, le comte de Saint-Vallier, qui avoit acheté depuis peu la charge de capitaine des gardes de la porte du Roi, devint amoureux d'elle et poussa son engagement si loin qu'à la fin il fut obligé de l'épouser.

2. Principalement pour M. le prince de Conti, qui étoit fort bouillant et qui avoit le corps si foible qu'il n'étoit guère propre pour de semblables occasions.

3. Les gens qui raisoient sur cette maladie disoient que c'étoit l'opium qui avoit réduit M. le duc de La Roche-Guyon en cet état, et ils assuroient que, quand ce remède ne faisoit point son effet dans le temps qu'il devoit le faire, toutes les prises s'en joignoient ensemble et faisoient ensuite leur effet toutes à la fois, ce qui étoit bien capable de faire dormir un homme pour toujours; et effectivement on disoit que la feue reine d'Angleterre en étoit morte.

aussitôt, ils lui en redonnèrent une seconde prise, sur laquelle ils lui firent avaler de la manne pour la faire descendre en bas, et cela leur réussit; car quelques heures après, l'émétique opérant par en bas, le malade commença à reprendre un peu de connoissance : ce qui les obligea de lui en donner encore une prise, laquelle ayant fait un grand effet, la connoissance et la vue lui revinrent peu à peu, et deux jours après il n'eut plus de fièvre ni de coliques. Toute la famille de M. de La Rochefoucauld et de M. de Louvois fut dans des alarmes extrêmes, et ce n'étoit pas sans raison, M. de La Roche-Guyon ayant sur la tête, à l'âge de vingt-trois ans, la charge de grand-veneur de France et celle de grand-maître de la garde-robe du Roi, qui témoigna en cette occasion s'intéresser fortement à la conservation de ce jeune seigneur.

En ce temps-là, le parlement de Rouen fit abattre tous les temples des huguenots qui restoient en Normandie, à cause qu'ils avoient contrevenu à quelques articles des dernières déclarations du Roi <sup>1</sup>; et ils poussèrent même leur sévérité au delà de celle des déclarations. Tous les plus célèbres ministres de cette province quittèrent la France et s'en allèrent en Hollande ou en Angleterre.

On disoit alors que M. de Monmouth avoit effectivement passé de Hollande en Écosse avec trois vaisseaux de guerre et beaucoup d'armes, pour armer ceux qui se voudroient joindre à lui; mais cela n'étoit pas encore bien assuré.

Quelques jours après, le Roi ôta le gouvernement de Charlemont à M. de Réveillon, apparemment parce qu'il n'étoit pas content de sa conduite dans l'affaire de la révolte des cadets, et il le donna à M. le marquis de Refuge <sup>2</sup>, brigadier d'infanterie. C'étoit un homme de qualité qui avoit beaucoup d'esprit, de savoir et de valeur, et il étoit peut-être le meilleur homme d'infanterie que le Roi eût dans ses troupes; mais, quoique l'on fût fort aise de voir son mérite récompensé, tout le monde pleura le malheur de Réveillon, qui avoit pour lui l'estime générale de toute la France.

1. On leur faisoit bien souvent des querelles d'Allemand, et le Roi n'étoit pas fâché de voir les parlements pousser leur sévérité plus loin que lui.

2. Il étoit originaire de Bretagne. Son père avoit été capitaine au régiment des gardes, et étoit mort lieutenant général des armées du Roi en Italie.

Ce fut dans le même temps que l'assemblée du clergé accorda au Roi sur-le-champ trois millions de livres pour le don gratuit. Et c'étoit la même somme que la dernière assemblée lui avoit accordée, et celle qu'il avoit demandée; car, s'il en eût demandé davantage, on le lui eût accordé.

Peu de jours après, on sut que M. le duc de Monmouth étoit effectivement parti de Hollande, et que, s'étant mis dans une barque, il étoit allé joindre un grand vaisseau qui faisoit voile en Écosse. Cependant il n'y avoit pas grande apparence que son voyage réussît, le Parlement d'Angleterre ayant accordé depuis peu au Roi quatre millions de livres payables en huit ans, au delà des vingt millions que le dernier parlement avoit accordés au défunt roi, son frère; ce qui étoit une grande marque de l'affection que l'on avoit pour lui et par conséquent une mauvaise disposition à favoriser les entreprises de M. de Monmouth.

On parloit alors fortement à la cour des prétentions de Madame sur quelques terres du Palatinat du Rhin <sup>1</sup>, et l'on ne doutoit pas que le Roi n'appuyât ses droits : ce qui pouvoit bien donner occasion à quelque nouvelle guerre.

Cependant le Roi n'ayant pas jugé à propos que l'abbé Morel allât de sa part à la cour de l'Empereur, pour laquelle il l'avoit destiné, il lui ordonna de se tenir prêt pour aller auprès de M. l'électeur Palatin, en qualité de son envoyé extraordinaire. Et, selon les apparences, cet emploi devoit être très agréable <sup>2</sup> pour lui, n'y ayant alors presque aucune cour dans l'Europe où la négociation dût être plus vive qu'en celle-là.

Il y avoit longtemps que le Roi et l'Empereur ne vouloient point faire partir leurs envoyés de part et d'autre; et même l'Empereur, n'ayant peut-être pas eu agréable la personne de l'abbé Morel <sup>3</sup>, n'avoit pas voulu nommer son envoyé; le Roi, de

1. Non pas sur l'électorat, ni même sur le corps du Palatinat, mais sur quelques fiefs qui étoient de nature à tomber dans le partage des filles. Ces sortes de choses étoient si mal réglées par les coutumes d'Allemagne qu'ordinairement le plus fort étoit celui qui avoit le meilleur droit.

2. Il ne pouvoit pas lui être agréable d'être envoyé auprès d'un électeur, après avoir été nommé pour l'être auprès de l'Empereur.

3. Soit à cause de sa médiocre naissance, soit à cause du traité qu'il avoit fait avec le duc de Mantoue pour la vente de Casal, qui avoit extrêmement choqué l'Empereur.

son côté, ne vouloit point en nommer un autre que l'Empereur n'eût nommé le sien. Cette dispute ayant duré longtemps, on sut enfin que l'Empereur avoit nommé le prince de Lobcowitz <sup>1</sup> pour venir en France, et l'on ne doutoit pas que le Roi ne nommât aussi bientôt quelqu'un pour aller à Vienne.

**21 juin.** — Le 21 de juin, qui étoit le jour de la fête du Saint-Sacrement, le Roi le suivit pendant toute la procession avec une dévotion exemplaire ; mais Mme la Dauphine <sup>2</sup>, ne croyant pas pouvoir supporter la chaleur du jour, attendit le Saint-Sacrement dans la chapelle du château, d'où elle alla ensuite en carrosse à la paroisse, entendre la grand'messe avec le Roi.

Peu de jours après, Mme de Richelieu <sup>3</sup> accoucha d'une fille, au grand regret du duc, son époux, qui avoit espéré un fils. Cela laissoit encore au marquis de Richelieu quelques espérances d'avoir les duchés qui étoient substitués. Mais, puisque M. le duc de Richelieu avoit bien eu une fille, il n'étoit pas impossible qu'il n'eût en peu de temps un garçon qui auroit absolument détruit les prétentions du marquis.

Quelques jours auparavant, le marquis de Gaucourt <sup>4</sup> avoit eu l'agrément du Roi pour la lieutenancé de roi de Berry, laquelle il avoit achetée quarante-cinq mille livres de la comtesse de Moreuil <sup>5</sup>, à laquelle le Roi l'avoit donnée en mariage, quelque temps après qu'elle fut sortie de la chambre des filles de la Reine <sup>6</sup>, où le Roi l'avoit mise après la mort de défunte Madame, dont elle étoit fille d'honneur.

1. Fils ou neveu du prince de Lobcowitz qui avoit été favori de l'Empereur.

2. Elle étoit extrêmement délicate, ne pouvant souffrir ni chaud, ni froid, ni poussière, ni pluie, ce qui la rendoit incapable d'être de la plupart des parties que le Roi faisoit, et qu'il auroit faites encore avec plus de joie avec elle, si elle eût voulu, pour s'accommoder à son humeur, ne se faire pas des monstres de ces petites incommodités.

3. Elle étoit héritière de la maison d'Assigny, qui prétend être une branche de celle de Bretagne.

4. Gentilhomme de condition de Berry, mais peu connu à la cour.

5. Elle s'appeloit Mlle de Dampierre, et sa sœur aînée avoit épousé le maréchal Foucault, frère du marquis de Saint-Germain-Beaupré. Elle fut d'abord fille de Mme Henriette d'Angleterre. Après sa mort, le Roi la mit avec Mme de Ludres, qui étoit une très belle personne de Lorraine, dans la chambre des filles de la Reine, où elles furent surnuméraires, y ayant déjà six filles dans la chambre, c'est-à-dire le nombre ordinaire.

6. C'est-à-dire quand le Roi cassa la chambre des filles de la Reine ; ce qu'on croit qu'il fit à l'impulsion de Mme de Montespan, qui étoit jalouse

**22 juin.** — Vers le 22 de juin, on eut nouvelle que le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas espagnols, étoit mort d'une rétention d'urine, qui l'avoit pris en buvant des eaux de Spa, chose fort extraordinaire, ces eaux guérissant ordinairement du mal dont elles le firent mourir! mais on soupçonnoit qu'il avoit fait quelque débauche, ou en les prenant ou avant que de les avoir prises.

Dans le même temps, M. le duc de La Force, qui étoit presque le seul grand seigneur huguenot qui fût alors en France, fut malade à l'extrémité à Paris; ce qui obligea le Roi d'y envoyer M. le maréchal duc de Duras, son capitaine des gardes en quartier, pour voir si, sous prétexte d'amitié ou de parenté, il ne pourroit point l'engager à songer à sa conversion. Il mena avec lui Batiment, lieutenant des gardes du corps, peut-être pour enlever les enfants de M. de La Force, qui étoient en bas âge, s'il l'eût trouvé mort, et les mettre entre les mains de quelques catholiques, pour les élever dans la bonne religion. Mais l'un et l'autre s'en revinrent à Versailles sans avoir rien fait.

En ce temps-là, le Roi donna à M. de Torigny, conseiller au parlement de Paris, gendre de Bontemps, premier valet de chambre du Roi, la survivance de la charge de président de la Chambre des comptes, qu'avoit M. Lambert, son père; et on s'étonna de voir ce jeune homme, qui avoit consigné pour être maître des requêtes<sup>1</sup>, borner sa fortune à être président des

de Mme de Ludres et qui appréhendoit que, de temps en temps, il ne vint dans cette chambre de belles filles comme celle-là, dont il n'y en eût quelqu'une qui lui enlevât le cœur du Roi.

Mme de Ludres s'appeloit *madame*, parce qu'elle étoit chanoinesse d'un collège de Lorraine.

1. M. Colbert avoit trouvé une belle invention : il avoit taxé presque toutes les charges de judicature, et il avoit donné un arrêt du Conseil, par lequel tous ceux qui vouloient acheter quelque charge de président au parlement de Paris ou de conseiller, de président ou de conseiller au grand Conseil, de maître des requêtes, de président ou de conseiller à la Cour des aides, de président ou de maître des comptes, etc., étoient obligés de consigner entre les mains du receveur des revenus casuels du roi la somme à laquelle étoit fixée la charge qu'ils vouloient acheter, soit qu'il y en eût de vacante, soit qu'il n'y en eût point. De même, quand un homme vouloit vendre sa charge, il étoit obligé d'en porter la procuration *ad resignandum* au receveur des revenus casuels, qui lui en donnoit l'argent, s'il y avoit quelqu'un qui eût consigné. Ordinairement il y avoit beaucoup plus de gens qui consignoient pour acheter qu'il n'y en avoit qui voulussent vendre, et principalement pour les charges de maître des

comptes, emploi de nulle considération, lui qui avoit de l'esprit, de très grands biens, et l'appui de son beau-père, lequel seul pouvoit le faire aller jusqu'où un homme de robe pouvoit prétendre de parvenir.

On soupçonnoit alors que Mme la Dauphine étoit grosse, et même on appréhenda qu'elle ne se fût blessée, ayant fait un faux pas en descendant le degré de marbre.

On disoit en ce temps-là que le corps de troupes que les Turcs avoient avancé en Hongrie s'étoit retiré derrière leurs places, ne se trouvant pas assez fort pour tenir la campagne devant les Impériaux, qui devoient avoir marché le 15 pour aller se poster au delà de Neuhausel, afin d'ôter toute espérance de secours à cette place, dans laquelle ils savoient que les vivres manquoient absolument.

Ce fut alors que le Roi donna cinq cents écus de pension au marquis de Rouvroy <sup>1</sup>, et autant à Mlle de Rouvroy, sa sœur, enfants de feu Mme de Rouvroy, gouvernante des filles de la reine, charité bien digne de la bonté du Roi et bien nécessaire à cette pauvre famille, qui étoit réduite en un pitoyable état!

Vers la fin du mois de juin, on eut nouvelle que le duc de Monmouth étoit arrivé en Angleterre et qu'il s'étoit emparé d'une petite ville nommée Lyme <sup>2</sup>, dont les habitants l'avoient reçu avec les honneurs de la royauté. On croyoit en France que cette ville étoit au nord d'Angleterre, parce que, selon les apparences et la situation de la Hollande, d'où partoient M. de Monmouth, il devoit plutôt aller descendre de ce côté-là qu'ailleurs; mais on sut qu'elle étoit située vers le pays de Cornouailles, qui est à l'ouest d'Angleterre, ayant sa pointe vers l'Irlande et s'étendant vis-à-vis des côtes de Bretagne.

On disoit aussi que les milices qui avoient marché contre le

requêtes, de manière que le Roi se servoit de l'argent en attendant qu'il mourût quelqu'un, dont le premier consignat pût remplir la place. On avoit vu tout à la fois jusqu'à quinze consignants pour être maîtres des requêtes.

1. Il étoit capitaine de vaisseau en second; car il y avoit sur chaque vaisseau du Roi deux capitaines, deux lieutenants et deux enseignes, afin que, quand ceux qui commandoient en chef venoient à manquer, ceux qui étoient en second prissent le commandement à leur place.

2. On ne la trouvoit pas dans la carte, mais elle étoit située assez proche de Plymouth et de Portsmouth, qui sont les principales places du roi d'Angleterre.

duc de Monmouth, sous les ordres du duc d'Albemarle, capitaine des gardes du roi d'Angleterre, avoient passé dans le parti de M. de Monmouth. On assuroit en même temps que le roi d'Angleterre y avoit envoyé ses meilleures troupes, commandées en chef par milord Feversham <sup>1</sup> et dont milord Arran <sup>2</sup> commandoit un corps sous lui ; et l'on espéroit avoir bientôt des nouvelles de quelque grande action <sup>3</sup>, parce que Lyme n'étoit pas fort éloignée de Londres, d'où les troupes du Roi étoient parties.

Ce qu'il y avoit de fâcheux étoit qu'il paroissoit que la Hollande appuyoit les desseins de M. de Monmouth, tous les rebelles d'Angleterre ayant trouvé en Hollande les commodités nécessaires <sup>4</sup> pour repasser en leur pays, et les gazettes de Hollande parlant toujours fortement contre le gouvernement présent d'Angleterre.

A la fin du mois de juin, M. de Caumartin, conseiller d'État ordinaire, eut une espèce d'apoplexie qui lui fit perdre la mémoire pendant quelque temps, mais elle n'eut pas de suites, et elle ne servit qu'à fournir un prétexte à M. le chancelier pour faire nommer en sa place M. de Fieubet, pour être cette année le commissaire du Roi aux états de Bretagne, qui se devoient tenir bientôt. La raison de cela étoit que M. le chancelier s'étant déclaré ouvertement contre M. le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, il avoit trouvé mauvais que M. de Caumartin eût de grandes liaisons avec ce duc ; et, quand il n'auroit pas eu une attaque d'apoplexie, il n'auroit pas retourné en Bretagne en

1. Autrement milord Duras, frère cadet de MM. les maréchaux de Duras et de Lorge. C'étoit un méchant général, n'ayant jamais vu que six mois de guerre en Allemagne sous feu M. de Turenne. Mais on pouvoit s'assurer sur sa fidélité, d'autant plus que sa fortune étoit attachée à celle du roi d'Angleterre, dont il étoit capitaine des gardes.

2. C'étoit le même qui étoit aide de camp du Roi la dernière année et qui, pour toute guerre, n'avoit vu qu'une partie du siège de Luxembourg.

3. Ce qu'il y avoit à craindre, c'étoit l'infidélité des troupes angloises, servant un roi catholique contre un prince de même religion qu'elles.

4. Armes, vaisseaux et munitions ne leur avoient pas manqué. Il est vrai que cela étoit du génie de la république de Hollande, où tous les partis contraires trouvoient toujours ce qui leur étoit nécessaire. Mais il y avoit bien de l'apparence que, si le prince d'Orange n'eût pas été dans les intérêts de M. de Monmouth, ni lui ni les autres rebelles n'auroient pas trouvé en Hollande toutes les facilités qu'ils y trouvèrent.

qualité de commissaire du Roi. M. de Fieubet lui paroissoit plus propre à ses intentions, n'ayant pas de liaison avec M. de Chaulnes et en ayant beaucoup avec M. de Ponchartrain <sup>1</sup>, premier président de Bretagne, petit homme d'un grand mérite, de beaucoup d'esprit et d'une égale ambition, lequel, ayant été mis fort jeune à la tête de ce parlement, et peut-être par les soins de M. de Chaulnes, qui s'étoit imaginé le gouverner à sa fantaisie, croyoit avoir eu depuis de grands sujets de se plaindre de ce duc, et, s'étant soustrait à sa domination, avoit cherché l'appui de M. le chancelier, par le moyen de M. le contrôleur général. Son mérite et les intentions de M. le chancelier contre M. le duc de Chaulnes lui avoient ouvert toutes les portes de ce côté-là; et il étoit alors un grand acteur pour contrecarrer en toutes choses les desseins de M. de Chaulnes, quoiqu'en apparence ils véçussent ensemble comme s'ils eussent encore été bons amis.

Le bruit couroit alors que Mlle de Gramont, fille aînée du comte de Gramont et l'une des filles d'honneur de Mme la Dauphine, alloit épouser le marquis de Sessac, frère du comte de Clermont de Lodève; lequel après avoir été abbé, ensuite maître de la garde-robe du Roi, chassé de la cour, rappelé à la cour, et mestre de camp de cavalerie, s'étoit enfin sauvé de Paris pour une très mauvaise affaire <sup>2</sup> et s'étoit réfugié en Angleterre.

On disoit donc que ce mariage se faisoit, et que la dot de la damoiselle étoit la grâce de M. de Sessac et la permission de revenir en France; mais quelques courtisans, bien avertis, assuroient que, quelqu'un en ayant parlé au Roi, il avoit répondu que cette affaire n'étoit pas venue encore jusqu'à lui.

## JUILLET

Au commencement du mois de juillet, on sut de science certaine que M. de Monmouth, ayant passé la Manche <sup>3</sup> avec trois

1. Il s'appeloit, en son nom, de Phélippeaux, et il étoit de la même famille que M. de Châteauneuf, secrétaire d'État.

2. Il avoit été accusé de poison.

3. C'est le détroit de mer qui est entre la France et l'Angleterre.

vaisseaux de guerre, dont le plus gros étoit de trente-deux pièces de canon, étoit venu débarquer au petit port de Lyme, qui est auprès de l'île de Wight, duquel il s'étoit emparé, parce qu'il n'étoit point gardé, ayant avec lui deux cent cinquante hommes qui étoient presque tous officiers ; qu'ensuite il avoit fait publier des manifestes par toute l'Angleterre, par lesquels il assuroit que le duc d'York étoit incapable d'être roi, par plusieurs raisons, dont les principales étoient qu'il avoit empoisonné le feu roi, son frère, et qu'il étoit de la religion romaine, laquelle étoit une exclusion pour parvenir à la couronne ; que, pour lui, il ne venoit que pour défendre la religion d'Angleterre, et, quoiqu'il fût fils légitime du feu roi, malgré les déclarations qui avoient été faites contre lui, à l'impulsion du duc d'York, qu'il vouloit bien soumettre ses droits à la décision d'un parlement libre et légitime.

On sut aussi que le Parlement, sur ces nouvelles, avoit déclaré le duc de Monmouth coupable du crime de haute trahison <sup>1</sup>, ses biens confisqués, et avoit mis sa tête à prix à vingt-cinq mille écus, à qui l'amènerait mort ou vif ; que cependant ce prince, se tenant toujours à Lyme, qui n'est qu'à trente-cinq lieues de Londres, avoit fait avancer milord Grey, l'un des chefs de son parti, lequel avoit commencé par faire une course dans le pays, dans laquelle il avoit pris deux ou trois cents chevaux pour commencer à mettre de la cavalerie sur pied, parce que quinze cents hommes de la commune étoient venus le joindre ; qu'ensuite quelques petits partis des deux factions s'étoient rencontrés, et qu'il y avoit eu quelques gentilshommes de pris et de tués de part et d'autre ; mais que le duc d'Albemarle, gouverneur de la province, s'étant avancé avec quelques milices, avoit repoussé milord Grey, et qu'il attendoit le secours que lui envoyait le roi d'Angleterre, lequel cependant faisoit une nouvelle levée de sept ou huit mille hommes ; que le comte d'Argyle, ne pouvant plus subsister dans la presqu'île où il s'étoit retranché, avoit regagné ses montagnes ; qu'on avoit intercepté ses papiers, et

1. C'est ce qui s'appelle en France crime de lèse-majesté, mais le mot anglois a plus de force. Aussi punit-on ce crime en Angleterre plus fortement qu'en France, car on y ouvre le corps des criminels, on arrache leur cœur, dont on leur donne deux ou trois soufflets, et ensuite on le jette au feu.

qu'on y avoit trouvé écrite de sa main la harangue qu'il avoit médité de faire sur l'échafaud, au cas qu'il fût pris et qu'on le fit mourir, précaution assez extravagante et digne de la seule nation angloise !

**2 juillet.** — Le deuxième de juillet, le Roi, avec toute la cour, alla à Meudon, où M. de Louvois lui donna une magnifique collation, pendant laquelle tous les violons et hautbois de l'Opéra <sup>1</sup> jouèrent des airs de la composition de Lulli <sup>2</sup>. Ensuite le Roi se promena à pied dans les jardins, qui sont les plus beaux du monde, comme il s'étoit promené en carrosse, en arrivant, dans le parc et sur les terrasses <sup>3</sup>, qui sont d'une beauté surprenante et qui ont une vue à laquelle on ne voit rien de comparable dans l'Europe. Mais M. de Louvois eut le chagrin de voir qu'il plut pendant tout le temps que le Roi fut chez lui.

Dans ce temps-là, on eut nouvelle de la mort de Mme Martinozzi, mère de feu Mme la princesse de Conti et de Mme de Modène. Elle étoit sœur de feu M. le cardinal Mazarin, et avoit toujours vécu avec une vertu extraordinaire, aussi bien que les deux princesses, ses filles.

On disoit aussi que l'armée de l'Empire, en Hongrie, marchoit vers Gran; et l'on croyoit qu'il pourroit y avoir bientôt un combat, parce que les Turcs avoient passé le Danube à Pesth, et qu'ils étoient du même côté que les Impériaux, n'y ayant entre les deux armées qu'une petite rivière.

On avoit aussi nouvelle que M. le duc de Bavière, avec cer-

1. Depuis douze ou treize années, Jean-Baptiste Lulli, surintendant de la musique de la chambre du Roi, avoit établi dans Paris, par privilège du Roi, une académie de musique, qui représentoit des comédies toutes en musique, avec des entrées de ballet et des machines, que l'on nommoit des opéras, parce qu'elles s'appellent de ce nom en Italie; et il y avoit gagné des biens immenses.

2. Il étoit Italien, et avoit été d'abord nourri valet de pied de Mlle de Montpensier, chez laquelle il s'étoit perfectionné à jouer du violon. Ensuite il s'étoit poussé si avant dans la musique, qu'on l'avoit fait composer pour les ballets du Roi. Son génie admirable l'avoit fait passer de bien loin tous ses compétiteurs, et enfin il étoit devenu le premier homme de son siècle dans son art.

3. Il y en avoit deux, dont la première, qui étoit la plus magnifique, avoit été faite par feu M. Servien, surintendant des finances, pendant sa faveur, et il y avoit dépensé bien des millions. L'autre étoit l'ouvrage de M. de Louvois.

tain ingénieur qui avoit déserté la France l'année dernière, avoit résolu toutes les attaques qu'il falloit faire à Neuhausel ; mais c'est une chose bien différente de régler un siège sur le papier ou de le conduire sur le terrain.

Peu de jours après, mourut un des enfants de M. le contrôleur général, dont la perte lui causa une douleur très sensible. C'étoit un jeune garçon de quinze ou seize ans, mais d'une vertu et d'une piété toute extraordinaire, et que la terre ne méritoit pas de posséder plus longtemps.

Ce fut à peu près dans le même temps qu'il arriva des nouvelles d'Angleterre qui firent bien raisonner les courtisans. On apprit donc qu'un des comtes d'Hamilton <sup>1</sup>, frère de Mme la comtesse de Gramont, qui commandoit quelques navires du roi d'Angleterre, avoit pris les vaisseaux du comte d'Argyle, et que c'étoit ce qui l'avoit obligé de se retirer dans les montagnes, où il avoit été poursuivi, d'un côté par le duc de Gordon <sup>2</sup> qui commandoit une partie des milices, et de l'autre par milord Dumbarton <sup>3</sup>, qui en commandoit un autre corps ; que, se voyant ainsi environné de ses ennemis, il avoit pris le parti d'aller combattre le milord Dumbarton, qui étoit plus foible que le duc de Gordon ; et qu'il étoit venu camper sur le bord d'une petite rivière, de l'autre côté de laquelle ce milord étoit campé ; qu'il étoit si tard, quand il arriva, qu'on avoit remis le combat au lendemain, mais que pendant la nuit les troupes du comte d'Argyle s'étoient dissipées <sup>4</sup>, et que, se voyant abandonné, il s'étoit déguisé pour se sauver, mais, qu'en passant une rivière, il avoit trouvé trois soldats du parti du Roi, qui lui avoient demandé qui il étoit ; que ne leur ayant pas voulu répondre, ils avoient tiré sur lui et, l'ayant blessé, étoient tout prêts de l'achever, s'il ne leur eût avoué qu'il étoit le comte

1. Ce n'étoit aucun de ceux qui avoient servi en France, mais un autre de leurs frères qui étoit toujours demeuré en Angleterre.

2. C'étoit un homme de très grande maison d'Ecosse. Son nom étoit connu en France, à cause de Mme de Gordon, laquelle, après avoir été longtemps fille d'honneur de la Reine, mère du Roi, étoit devenue dame d'atour de défunte Madame Henriette d'Angleterre, et ensuite de Madame, seconde femme de Monsieur, frère du Roi.

3. Autrement milord Douglas, qui avoit servi si longtemps en France.

4. Peut-être, voyant ses troupes ébranlées, prit-il le parti de les dissiper lui-même pour les pouvoir ensuite rassembler.

d'Argyle <sup>1</sup>, ce qui les obligea de le mener sur-le-champ au milord Dumbarton, qui l'envoya à Edimbourg <sup>2</sup>, pour lui faire son procès.

Les mêmes lettres portoient que le duc de Monmouth avoit écrit au duc d'Albemarle, et que dans sa lettre il prenoit le titre de roi d'Angleterre, dont il avoit déjà pris les ornements, portant le deuil en habit violet, suivant la coutume des rois <sup>3</sup>; qu'une petite ville qui est au milieu des terres, nommée Taunton <sup>4</sup>, s'étoit rendue volontairement à lui, et que trois mille hommes des communes étoient venus le joindre; qu'un parti de vingt cavaliers de ses troupes, bien cuirassés, ayant rencontré un parti de vingt maîtres des royalistes, en avoient d'abord tué le commandant et deux cavaliers; mais que le reste, qui avoit été d'abord un peu ébranlé par cette perte, avoit repris courage. et chargé si vigoureusement les gens de M. de Monmouth qu'il en avoit tué huit ou dix et fait quelques prisonniers; qu'un petit vaisseau qui apportoit de Hollande des armes et des munitions à M. de Monmouth avoit été poursuivi si vivement par deux frégates du roi d'Angleterre qu'il avoit été obligé de relâcher dans l'île de Wight, où ces frégates l'avoient pris; que le roi d'Angleterre avoit envoyé milord Feversham en qualité de lieutenant général contre M. de Monmouth, avec deux bataillons d'infanterie, cent cinquante de ses gardes, trois compagnies de dragons et six compagnies de cavalerie; qu'en même temps il avoit envoyé redemander aux États de Hollande les trois régiments d'infanterie angloise <sup>5</sup> qui étoient depuis long-

1. On sut depuis qu'ayant été attaqué, au passage d'une rivière, par des milices qui le gardoient, parce qu'il vouloit passer la rivière à cheval sans se nommer, il se défendit vigoureusement; mais, qu'ayant été blessé et abattu dans l'eau par les paysans, il s'écria dans le premier transport : *O malheureux comte d'Argyle!* ce qui l'ayant fait reconnoître, il fut mené par les paysans à milord Dumbarton, qui l'envoya à Edimbourg, où il n'entra qu'avec le bourreau à ses côtés. Et la dernière nouvelle portoit qu'on lui devoit donner la question, pour connoître tous les complices de son entreprise.

2. Ville capitale d'Ecosse.

3. Les rois de France portent le deuil en violet, et les rois d'Angleterre, qui affectent de prendre le titre de roi de France, en ont pris aussi cette marque de distinction.

4. Petite bicoque, mais qui est toujours prête à se révolter.

5. Ces trois régiments étoient d'excellentes troupes, ayant vu toutes les grandes actions qui s'étoient passées entre les armées de France et celles-

temps à leur service, et que les Etats-Généraux avoient promis de les renvoyer ; que le parlement d'Angleterre faisoit toujours des merveilles pour le Roi, et que, voyant que l'impôt qu'il lui avoit accordé sur chaque cheminée étoit difficile à lever, il en avoit mis l'imposition sur quelques marchandises étrangères ; que le Roi levoit des troupes avec succès, et qu'il avoit donné un régiment de dragons au comte d'Hamilton qui avoit servi en France ; mais qu'on doutoit que ces troupes fussent toutes assez affectionnées pour combattre contre M. de Monmouth.

La nouvelle qui succéda à celle-ci fut que le comte de Melgar, gouverneur de Milan pour les Espagnols, avoit voulu enlever M. le duc de Mantoue, ayant même gagné, pour cet effet, deux de ses principaux officiers, mais que ce prince avoit évité un si grand danger. Il est vrai que l'on ne comprenoit pas cette entreprise des Espagnols sur le duc de Mantoue, qui paroissoit mal fondée de toutes manières, car il n'y avoit nulle apparence d'entreprendre, au milieu de la paix, sur la liberté d'un prince contre lequel ils n'avoient point de guerre, dont la prise auroit attiré sur eux l'inimitié de tous les princes d'Italie, dont ils ménageoient les esprits depuis si longtemps, et lequel étant allié de la France, elle n'auroit pu se dispenser de la guerre pour le faire remettre en liberté ; et elle l'auroit fait avec d'autant plus de joie qu'ils n'étoient pas en état de lui résister pendant la guerre que l'Empire avoit en Hongrie.

**9 juillet.** — Le 9<sup>e</sup> juillet, on apprit que les troupes du roi d'Angleterre avoient repris le port de Lyme, dans lequel ils avoient pris ou brûlé tous les vaisseaux de M. de Monmouth, de manière qu'il n'y avoit plus d'espérance pour lui de se pouvoir retirer par mer ; et que ce prince ayant marché vers la ville de Bristol, qui sembloit lui vouloir ouvrir les portes, le milord Feversham l'avoit prévenu et s'étoit posté entre lui et cette place.

**12 juillet.** — Vers le 12 de juillet, on apprit que la ville épiscopale d'Oloron en Béarn, qui n'étoit presque habitée que par des huguenots, s'étoit entièrement convertie, à la réserve

de Hollande pendant la dernière guerre ; outre que, quand le feu roi d'Angleterre rappela les troupes de sa nation qui servoient en France, la plupart des officiers et des soldats s'allèrent jeter dans ces régiments qui servoient en Hollande, plutôt que de vivre dans l'oisiveté.

de quatre ou cinq gentilshommes qui étoient opiniâtrément demeurés dans leur hérésie, et que la petite ville de Salins de la même province avoit suivi l'exemple d'Oloron.

On eut en ce temps-là nouvelle d'Angleterre que, parmi les gens du comte d'Argyle, on avoit pris un certain Rumbold, qui étoit celui qui devoit tuer le défunt roi en revenant de New-Market <sup>1</sup>; qu'on avoit pris aussi un certain Ayloffé qui s'étoit signalé par écrire quelque chose contre le roi de France, mais qu'il s'étoit donné lui-même deux coups d'épée, lorsqu'il fut arrêté; et qu'un nommé Cocherane, homme de qualité d'Écosse, qu'on avoit aussi pris parmi les rebelles, s'étoit sauvé; que, sur la lettre que le duc de Monmouth avoit écrite au duc d'Albemarle, comme roi d'Angleterre, dans laquelle il le traitoit de son cousin et l'assuroit qu'il seroit le bienvenu s'il vouloit se venir joindre à lui, parce qu'il avoit de l'affection pour lui, à cause des bons services que son père avoit rendus au feu roi, le duc d'Albemarle lui avoit fait réponse qu'il avoit les armes à la main pour le châtier comme un traître et un rebelle, et qu'il espéroit le voir bientôt punir de tous ses crimes; que l'armée du duc de Monmouth pouvoit être de cinq à six mille hommes, mais la plupart très mal armés; qu'il y avoit eu quelques petites rencontres dans lesquelles les royalistes avoient beaucoup moins perdu de monde que leurs ennemis; que les forces du roi tâchoient à environner M. de Monmouth de toutes parts, M. le duc d'Albemarle étant proche de lui avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux, milord Churchill avec trois mille hommes, M. le duc de Beauford dans la ville de Bristol avec six mille Gallois <sup>2</sup>, M. le duc de Somerset dans la province avec quelques milices, et milord Feversham avec deux mille hommes de troupes réglées auprès de Bristol; qu'on avoit envoyé de la Tour de Londres trente-six pièces de canon à ce dernier, qui devoit commander toute l'armée en qualité de lieutenant général; que cependant le Roi avoit fait arrêter dans Londres quatre à cinq cents personnes <sup>3</sup> qui étoient soupçonnées d'intelligence avec les

1. Quand M. de Monmouth le voulut faire assassiner.

2. Du pays de Galles, qui est une des principales provinces d'Angleterre, dont les fils aînés des rois portent le nom.

3. Cela ne paroissoit pas prudent, car il étoit impossible que tout Londres ne s'intéressât en un si grand nombre de personnes.

rebelles, et que, le duc de Monmouth ayant décampé et étant venu dans la province de Wiltshire, les troupes du Roi l'avoient suivi en diligence.

A peu près en ce temps-là, le Roi donna cinq cents écus de pension au vieux Girault, qui faisoit depuis plus de quarante ans la charge d'aide de l'introducteur des ambassadeurs avec beaucoup d'application.

Sa Majesté fit aussi à M. le chevalier de Lorraine un présent de cent mille livres en argent comptant <sup>1</sup>, grande marque qu'il obligeoit Monsieur à contenter le Roi en toutes choses, et que Sa Majesté avoit oublié tous les sujets de mécontentement <sup>2</sup> qu'il lui avoit autrefois donnés.

Mme la Dauphine nomma, peu de jours après, le marquis de Bellefonds pour aller faire ses compliments à M. l'électeur de Bavière, son frère, sur son mariage avec l'archiduchesse, fille de l'Empereur, lequel devoit être fait du septième du mois.

**15 juillet.** — Vers le 15 de juillet, on eut nouvelle que le duc de Monmouth, ayant inutilement marché vers Bristol, parce que le milord Feversham lui avoit coupé chemin, avoit pris une route toute différente, mais qu'ayant été suivi par le milord, un capitaine anglois, qu'il avoit envoyé en parti avec cinquante maîtres, avoit chargé la grande garde de M. de Monmouth, qui étoit de trois cents chevaux <sup>3</sup>, l'avoit renversée et poussée jusqu'au milieu de son infanterie; que depuis, pendant que le milord Feversham étoit occupé, à la queue de ses troupes, à faire passer son canon dans des lieux très difficiles, le milord Grafton <sup>4</sup>, qui commandoit cinq cents hommes détachés à la tête de tout, ne regardant pas s'il étoit suivi ou non, étoit allé tomber dans la marche des troupes de M. de Monmouth, où il avoit été battu et blessé au bras; que cependant milord Feversham, s'étant avancé, avoit eu bien de la peine à le tirer d'affaire après une grande perte; qu'ensuite il y avoit eu une grande escarmouche entre les deux partis, qui s'étoient longtemps canonnés, le milord Feversham s'étant posté tout proche de M. de Mon-

1. Cela auroit fait grand bien à plusieurs personnes qui en avoient plus de besoin que lui, et qui peut-être en auroient fait un meilleur usage.

2. Qui n'étoient pas médiocres.

3. Une grande garde de trois cents chevaux supposoit une armée bien forte.

4. Bâtard du feu roi d'Angleterre et de Mme de Cleveland.

mouth; que ce dernier s'étoit mis en marche pour gagner Gloucester, grande ville mal intentionnée pour le roi d'Angleterre, et que Feversham le suivoit de près, résolu de lui donner le combat, dès qu'il auroit été joint par les troupes qui lui venoient de plusieurs côtés; et que le duc de Monmouth pouvoit avoir quinze mille hommes.

A peu près dans le même temps, on eut nouvelle que le duc de Lorraine ayant fait attaquer le faubourg de Novigrade, les Turcs y avoient fait une grande résistance; que l'action y avoit été fort chaude, et que MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon s'y étoient extraordinairement exposés; que Boislandry, capitaine dans le régiment de La Chastre, qui étoit parent du maréchal d'Humières et qui avoit quitté sa compagnie pour suivre M. le prince de Conti <sup>1</sup>, y avoit été blessé d'un coup de mousquet, aussi bien que le petit chevalier de Pontchevron <sup>2</sup>, qui avoit été nourri page de ce prince; que le chevalier du Blaizel <sup>3</sup>, qui étoit aussi de ses domestiques, et le chevalier d'Angoulême, qui étoit à M. le prince de La Roche-sur-Yon, y avoient eu des contusions; et que M. le duc de Lorraine, ayant su de quelle manière ces princes s'étoient exposés en cette occasion, leur avoit dit qu'il avoit ordre de l'Empereur de les faire mettre dans le château de Komore, s'ils continuoient à s'exposer inutilement comme ils avoient fait jusqu'alors.

Peu de jours après, M. le Duc nomma M. le comte de Briolle, son premier écuyer, pour aller donner part au roi d'Angleterre du mariage de M. le duc de Bourbon avec Mlle de Nantes, lequel se devoit faire vers la fin du mois.

En ce temps-là, les prélats de l'assemblée du clergé vinrent haranguer le Roi au sujet des choses qui regardoient la religion; c'étoit M. l'évêque de Valence <sup>4</sup> qui portoit la parole, lequel fit un parfaitement beau discours à son ordinaire.

1. Ce prince lui avoit donné une pension au siège de Luxembourg, et il ne pouvoit moins faire que de lui donner cette marque de reconnaissance.

2. Gentilhomme de Languedoc, qui ne faisoit que de sortir des pages.

3. Brave gentilhomme qui avoit été longtemps capitaine d'infanterie dans le régiment royal de la marine, que commandoit alors le marquis de Nangis, et qui en étoit sorti à cause des continuel démêlés qu'il avoit avec un autre capitaine du même régiment.

4. C'étoit un homme de qualité, qui avoit été premier aumônier de Mon-

**16 juillet.** — Le 16 de juillet, le Roi, avec toute sa cour, alla à Sceaux chez M. de Seignelay. En arrivant il se promena et vit tout le jardin, qui est un des plus beaux de l'Europe, et si grand qu'il étoit plus de huit heures et demie du soir quand il eut achevé de le voir.

En rentrant dans la maison, Sa Majesté alla droit à l'orangerie, dans laquelle on avoit dressé un théâtre pour y chanter une idylle à la louange du Roi, dont les vers étoient de la composition de Racine et la musique de celle de Lulli : ce dernier réussit mieux que le poète, et le Roi trouva sa musique si agréable qu'il en fit recommencer une bonne partie.

Ce spectacle étant fini, Sa Majesté passa dans le jardin de l'orangerie, dont elle trouva les berceaux illuminés par un million de petites lampes qui faisoient le plus agréable effet du monde. Au milieu de ce jardin étoit une fontaine dont la figure étoit un carré long, et les deux bouts en étoient cintrés. Autour de ces deux cintres étoient dressées deux tables, l'une pour le Roi et l'autre pour Mgr le Dauphin, avec lesquels soupèrent toutes les dames qui étoient priées à cette fête, à la réserve de celles de la famille de M. de Seignelay, qui firent les honneurs du souper. Le reste de la fontaine étoit environné d'autres tables, sur lesquelles il y avoit seulement des pots de fleurs et des girandoles chargées de bougies.

Pendant le souper, qui fut magnifique, tous les violons et hautbois de l'Opéra jouèrent des airs de la composition de Lulli, et tous les seigneurs de la cour allèrent dans la maison, où ils trouvèrent plusieurs tables magnifiquement servies.

Enfin le Roi revint avec toute la cour, très satisfait de cette fête, et il arriva à Versailles vers les deux heures après minuit.

En ce temps-là mourut Bellay <sup>1</sup>, premier médecin de Made-

sieur, mais il avoit été chassé de sa maison à peu près dans le même temps que Mme de Saint-Chaumont en fut chassée, et même il avoit été longtemps exilé de la cour. C'étoit un des hommes du monde qui haranguoient le mieux, et il avoit parlé plusieurs fois avec beaucoup de succès. Cependant il y eut des gens qui trouvèrent à redire en plusieurs endroits de cette dernière harangue.

(Cet évêque de Valence est Daniel de Cosnac, dont nous avons publié les *Mémoires*; il y fait connaître les causes de sa disgrâce et de son exil. Nous avons donné à l'*Appendice* de ces *Mémoires* le discours dont parle le marquis de Sourches, et la réponse du Roi. — *Note du comte de Cosnac.*)

1. Il étoit natif de Blois, d'où Mademoiselle le fit venir pour être son

moiselle, un des plus habiles médecins et des plus agréables hommes de son temps, et qui n'avoit d'autre défaut que celui d'être huguenot.

On disoit aussi que le parti de M. de Monmouth se fortifioit journellement; que son armée étoit déjà de dix-sept mille hommes, et qu'il se conduisoit par les conseils d'un vieux républicain nommé Ludlow<sup>1</sup>, lequel s'étoit retiré d'Angleterre lorsque le feu roi étoit rentré en possession de la couronne, et s'étoit habitué en Suisse, d'où il n'étoit revenu que pour assister M. de Monmouth de ses conseils; car il avoit plus de soixante-dix ans et se faisoit traîner en chaise roulante, ne pouvant plus monter à cheval.

Peu de jours après, on eut nouvelle que le comte d'Argyle avoit été exécuté sans être appliqué à la question, parce qu'il avoit déclaré de lui-même tous ses complices. On disoit aussi que le milord Feversham, s'étant approché du duc de Monmouth, l'avoit obligé de se retirer six lieues en arrière et de se poster derrière le ruisseau de Bridgewater, et qu'il l'avoit suivi pour observer ses mouvements.

A peu près dans le même temps, le bruit couroit que le roi de Pologne étoit attaqué d'une hydropisie tympanique, c'est-à-dire d'une hydropisie de vents, que tous les médecins regardent comme une maladie incurable.

On disoit encore que le Pape s'étoit enfin résolu de faire au mois de septembre une promotion de cardinaux; mais on n'étoit pas trop assuré s'il s'y pourroit résoudre, et si, en faisant la promotion, il donneroit les chapeaux des couronnes<sup>2</sup>.

premier médecin, le connoissant depuis longtemps pour l'avoir vu médecin de feu Monsieur, son père, oncle du Roi, lequel ne l'appeloit jamais que le *petit Zwingle*, à cause de sa religion.

1. Comme on n'avoit pas bonne opinion du jugement de M. de Monmouth, on étoit fort persuadé qu'un bon conseil lui étoit fort nécessaire, et l'on s'imaginait que ce Ludlow étoit véritablement son fait, parce qu'il avoit de l'esprit et qu'il avoit autrefois vu la guerre, ayant commandé la cavalerie pour le Parlement. Mais il étoit bien vieux pour soutenir les fatigues d'une guerre, qui ne laissoient pas d'être grandes, quoiqu'il se fit traîner en chaise roulante.

2. On appréhendoit particulièrement qu'il ne donnât pas de chapeau à M. l'évêque de Beauvais, qui avoit la nomination de Pologne, à cause des mauvais offices qu'on avoit rendus à ce prélat auprès de Sa Sainteté dans les derniers voyages qu'il avoit faits en Pologne pour le service du Roi, où elle croyoit qu'il avoit eu commerce avec les ennemis de la chrétienté.

**21 juillet.** — Le 21 de juillet, les prélats de l'assemblée du clergé vinrent faire au Roi leur dernière harangue au sujet de la religion. Le coadjuteur de Rouen, frère de M. de Seignelay, porta la parole et fit un parfaitement beau discours.

Dans le même temps, le Roi donna au marquis de Cogners<sup>1</sup> une pension de mille écus, et à son fils, le marquis de Beaumont, une pension de deux mille livres. Les courtisans publioient que M. le Grand y avoit beaucoup contribué, en faisant que le marquis de Beaumont donnât au Roi des chiens couchants dont il s'étoit bien trouvé; mais sans vouloir diminuer le crédit ni les bons offices de M. le Grand, qui pouvoit y avoir contribué, on pouvoit, pour parler plus juste, assurer que ces pensions avoient été accordées par la protection de Mme de Maintenon, qui étoit depuis longtemps amie du marquis de Cogners.

**22 juillet.** — Le 22, on eut une nouvelle qui donna bien de la joie à tout le monde. C'étoit celle de la défaite de M. de Monmouth, dont voici le détail, suivant la lettre qui en fut écrite à M. le maréchal de Duras par M. Oglethorpe, lieutenant des gardes du roi d'Angleterre, qui avoit eu beaucoup de part à cette action :

« Le quinziesme de juillet, milord Feversham décampa de Sommerton et alla se poster à Weston, à trois milles de Bridgewater, et logea sa cavalerie et ses dragons dans le village, faisant camper son infanterie dans un lieu avantageux, qui étoit proche de Weston, couvert d'un fossé et faisant face à un terrain marécageux qui étoit desséché par la chaleur de la saison et qui, par ce moyen, faisoit une espèce de plaine fort spacieuse.

« Il apprit sur le soir que les troupes des rebelles sortoient de Bridgewater, ce qui l'obligea de tenir ses troupes prêtes à prendre les armes et d'envoyer plusieurs partis pour observer les mouvemens des rebelles; mais ils concertèrent si bien leur marche et gardèrent un si grand silence qu'ils passèrent toute la plaine sans bruit et sans être rencontrés par aucun parti des royalistes. Le duc de Monmouth, qui marchoit à la tête de leur

<sup>1</sup> 1. Gentilhomme du Maine ou du Vendômois, qui avoit autrefois été de la religion prétendue réformée. Ni lui ni son fils n'avoient pas beaucoup servi; mais ils avoient bien besoin que le Roi les aidât dans le mauvais état où étoient alors leurs affaires.

infanterie, qui étoit au nombre de cinq à six mille hommes, la mit en bataille avant le jour et s'avança dans cet ordre vers le camp des troupes du Roi. Milord Feversham, ayant eu nouvelle de leur marche, mit aussitôt ses troupes en bataille, lesquelles consistoient en deux mille hommes de pied et sept cents chevaux, tant grenadiers que cavaliers et dragons.

« Les rebelles commencèrent l'attaque, accompagnée de grands cris que les troupes du Roi leur rendirent en même monnoie. Cependant ils avoient fait marcher leur cavalerie sur une colonne pour soutenir leur infanterie ; mais ils eurent bien de la peine à garder leurs rangs, parce que Oglethorpe, qui revenoit de battre l'estrade avec un parti de cavalerie, ayant grossi sa troupe de tout ce qu'il put ramasser de gardes avancées et de volontaires, chargea la cavalerie des rebelles et par ce moyen donna le temps à celle de milord Feversham de se mettre en bataille et de charger les ennemis. Leur cavalerie, qui faisoit mille à douze cents chevaux et qui étoit commandée par milord Grey, ne fit que fort peu de résistance, parce qu'elle n'étoit pas encore en ordre de bataille ; mais elle plia de tous côtés et lâcha le pied à mesure qu'on la chargeoit. Durant tout ce temps-là, l'infanterie combattoit vigoureusement de part et d'autre et ne perdoit pas un pied de son terrain, sans pouvoir néanmoins venir aux prises, à cause du fossé qui séparoit les deux partis ; mais le canon des royalistes étant arrivé, et leur cavalerie ayant chargé l'infanterie des rebelles, ils furent enfin mis en déroute, leur canon fut pris, et ils perdirent environ deux mille hommes qui furent tués sur la place, sans parler d'un grand nombre de prisonniers qui furent faits en cette occasion. Milord Feversham y témoigna toute la conduite et toute la valeur imaginable, et il dépêcha sur le champ Oglethorpe pour en porter la nouvelle au Roi, qui fit cet officier chevalier, pour récompense du service important qu'il venoit de lui rendre et de la bonne nouvelle qu'il venoit de lui apporter.

« Ensuite milord Feversham alla attaquer la ville de Bridgewater, qu'il prit facilement, et y fit prisonniers tous les rebelles qui avoient échappé du combat, à la réserve d'environ cinquante qui s'étoient sauvés avec le duc de Monmouth, lequel avoit pris le chemin de Bristol. »

La même lettre portoit que le milord Feversham avoit envoyé

plusieurs partis après lui, ne doutant pas qu'il ne fût bientôt pris, de manière ou d'autre, comme le milord Grey, qui avoit été pris dans la province de Hampshire. Et, à la fin de la lettre, Oglethorpe ajoutoit que la nouvelle venoit d'arriver que M. de Monmouth avoit été pris à Bruton, qui est à vingt milles de Bridgewater, par un parti envoyé par le milord Feversham.

Dans le même temps, M. le duc de Luynes épousa Mme de Manneville, fille de feu M. le chancelier d'Aligre, laquelle étoit veuve d'un gentilhomme de Normandie. La famille de ce duc s'étoit longtemps opposée à le voir entrer dans un troisième mariage ; mais enfin il le voulut, et sa famille fut obligée de céder : ce qu'elle fit d'autant plus aisément que ce mariage lui faisoit moins de tort qu'un autre, M. le duc de Luynes ne donnant point de douaire à cette nouvelle épouse, qui s'obligeoit de lui apporter quinze mille livres de pension pour sa nourriture, sans avoir communauté de biens avec lui.

**23 juillet.** — Le 23 de juillet, on célébra à Versailles les fiançailles de M. le duc de Bourbon avec Mlle de Nantes ; et la cérémonie s'en fit en présence de toute la cour, dans le salon du petit appartement du Roi.

Ensuite Sa Majesté monta en carrosse avec toutes les dames, ayant fait tenir à cet effet plusieurs calèches toutes prêtes, et il alla s'embarquer sur le canal, sur lequel toute cette belle compagnie se promena jusqu'à dix heures du soir dans des barques magnifiques, qui suivoient un yacht dans lequel étoit toute la musique du Roi, avec des timbales et des trompettes, chantant et jouant des airs de la composition de Lulli.

A dix heures, le Roi vint débarquer au pied de Trianon ; et, ayant monté dans le jardin, on y servit un magnifique souper sur quatre tables différentes, qui furent servies dans les quatre cabinets qui terminent les berceaux du jardin, lesquels étoient éclairés par un grand nombre de lustres de cristal.

Après le souper, le Roi vint se rembarquer sur le canal, au bout duquel étoit une magnifique illumination <sup>1</sup> avec un feu

1. Ces illuminations paraissoient plus qu'elles ne coûtoient, car elles se faisoient ordinairement avec des terrines pleines de graisse, dans lesquelles on mettoit un lumignon de mèche, et en disposant un grand nombre de ces terrines en différentes figures dans les endroits que l'on vouloit illuminer. Quand on venoit à les allumer, elles faisoient le plus agréable effet du

d'artifice. Tout le château étoit pareillement illuminé , aussi bien que la plupart des plus beaux endroits du jardin ; ce qui faisoit un objet très magnifique, et très agréable à voir du canal sur lequel le Roi se promenoit et duquel il ne revint qu'à une heure après minuit.

**24 juillet.** — Le lendemain, le mariage se fit dans la chapelle du Roi par M. l'évêque d'Orléans<sup>1</sup>, premier aumônier de Sa Majesté, que l'on avoit mandé par un courrier exprès pour faire cette fonction ; car il étoit depuis longtemps dans son diocèse, suivant sa bonne coutume. Ç'auroit été naturellement à M. le cardinal de Bouillon à faire cette cérémonie, comme grand aumônier de France ; mais il ne voulut pas s'y trouver, par la raison que je vais dire.

Jusqu'alors, les princes du sang ne mangeoient jamais avec le Roi, quand la Reine ou Mme la Dauphine étoit à table avec lui. Cependant, au festin du mariage de M. le prince de Conti, le Roi voulut bien que M. de Chartres, son neveu, mangeât à sa table, ce qui causa un sensible déplaisir à tous les princes du sang, qui soutenoient avec raison que M. de Chartres, n'étant pas fils de roi, n'étoit que du même rang qu'eux, et qu'on ne pouvoit le regarder que comme premier prince du sang. En cette occasion du mariage de M. le duc de Bourbon, le Roi voulut bien se relâcher ; et, sur ce qu'on lui fit entendre qu'il y avoit eu un exemple que les princes du sang avoient mangé avec un de ses prédécesseurs, quoique la Reine, sa femme, fût à table, il accorda aux princes de son sang l'honneur de manger avec lui au festin royal qu'il devoit faire pour les noces de sa fille. M. le cardinal de Bouillon prétendoit, comme cardinal, avoir droit d'y manger aussi, puisque les princes du sang y mangeoient ; mais le Roi ne voulut pas lui accorder cet honneur : et, après de longues instances, il eut pour toute réponse de Sa Majesté, qu'elle vouloit donner à manger à sa famille et que personne n'avoit droit d'y trouver à redire.

monde. On faisoit encore des illuminations avec des lampes, comme celle de Sceaux, et avec du papier frotté d'huile, sur lequel il y avoit différentes figures peintes ; et derrière ces figures on mettoit des terrines allumées, ce qui faisoit paroître ces figures toutes en feu : et c'étoit la plus belle et la plus magnifique manière d'illumination.

1. Frère de M. le duc de Coislin, un des plus honnêtes et des meilleurs évêques de son temps.

Le Roi donna pour dot à Mlle de Nantes un million d'argent comptant, pour cent mille écus de pierreries et cent mille francs de pension ; et il donna aussi, en faveur du mariage, cent mille livres de pension à M. le duc de Bourbon, le gouvernement en chef du duché de Bourgogne, sur la démission de M. le Duc, son père, auquel il donna néanmoins un ordre pour commander dans la province, et la survivance de la charge de grand maître de la maison du Roi, de laquelle M. le Prince donna sa démission, afin que M. le Duc pût en être titulaire et que M. de Bourbon pût être son survivancier. M. le Prince donna aussi à son petit-fils en mariage cent mille livres de rente, pour cent mille écus de pierreries, et quantité de meubles précieux.

Après le mariage, qui se fit entre midi et une heure, le Roi alla dîner chez Mme la Dauphine, à son ordinaire : mais il eut à table plus grande compagnie qu'il n'avoit accoutumé ; car, outre Monseigneur, Mme la Dauphine, Monsieur, Madame, la petite Mademoiselle, Mme la Grande-Duchesse <sup>1</sup>, qui y mangeoient de droit <sup>2</sup>, Mme la Duchesse, Mme la duchesse de Bourbon, Mme la princesse de Conti, Mlles de Bourbon, d'Enghien et de Condé, filles de M. le Duc, et Mlle de Blois y mangèrent aussi.

Sur les huit heures du soir, le Roi donna une grande musique sur son magnifique escalier de marbre, qui est un endroit admirable pour de semblables divertissements.

Après la musique, le Roi donna un festin royal dans la salle des gardes de Mme la Dauphine.

Et voici les personnes qui eurent l'honneur de manger avec le Roi, suivant l'ordre dans lequel elles étoient assises, à commencer par la droite en faisant tout le tour de la table pour revenir jusqu'au Roi :

Le Roi.

Monseigneur.

Monsieur.

M. de Chartres.

Mme la Grande-Duchesse.

Mme la princesse de Conti.

1. La grande Mademoiselle et Mme de Guise étoient absentes. La première étoit à son château d'Eu, la seconde en sa ville d'Alençon.

2. Les princesses du sang ne venoient jamais manger avec le Roi qu'il ne les eût mandées à cet effet.

M. le Duc.

Mlle de Bourbon.

Mlle de Blois.

Mme de Verneuil <sup>1</sup>.

Mme d'Armagnac <sup>2</sup>.

Mlle d'Armagnac.

Mme la duchesse de Sully <sup>3</sup>.

Mme la duchesse de Foix <sup>4</sup>.

Mme de Seignelay.

Mme la duchesse de Rohan <sup>5</sup>.

Mme la duchesse de Coislin <sup>6</sup>.

Mlle de Coislin.

Mme la maréchale d'Estrades <sup>7</sup>.

Mme de Moreuil.

Mme de La Vieuville <sup>8</sup>.

1. Fille de feu M. le chancelier Séguier, veuve en premières noces de M. le duc de Sully, et en secondes noces de M. le duc de Verneuil, fils naturel du roi Henri IV et de Mlle d'Antragues, qui s'appela depuis Mme la duchesse de Verneuil. Celle-ci avoit été une des plus agréables femmes de son temps; elle avoit eu de son premier mari M. le duc de Sully et Mme la duchesse du Lude, et n'avoit point eu d'enfants de M. de Verneuil.

2. Fille du maréchal de Villeroy et femme de M. le Grand, la plus belle et la plus habile femme de son temps, mais d'une taille un peu trop grossière.

3. Fille de feu M. Servien, surintendant des finances; elle avoit été assez aimable.

4. Fille de feu M. le duc de Roquelaure; quoiqu'elle fût jeune, elle avoit beaucoup perdu de son premier agrément, qui n'avoit jamais approché de l'extrême beauté de sa mère, qui étoit sœur du duc du Lude.

5. Fille de M. de Vardes, chevalier de l'ordre, ci-devant capitaine des Cent-Suisses du Roi.

6. Elle étoit de la maison Querguret, de Bretagne. C'étoit une parfaitement honnête femme. (Madeleine du Halgoët, fille de Philippe, seigneur de Kargrest. — *Note du comte de Cosnac.*)

7. Elle étoit fille de feu M. le chancelier d'Aligre. Elle avoit épousé en premières noces M. de Verthamon, maître des requêtes, duquel elle avoit eu un fils, qui étoit aussi maître des requêtes, et un habile garçon, et une bossue qui avoit épousé M. le duc de Brissac. En secondes noces, elle avoit épousé le vieux maréchal d'Estrades, gouverneur de M. le duc de Chartres.

8. Elle étoit nièce du feu maréchal de La Mothe Houdancourt. Elle avoit été parfaitement belle, et le Roi étant devenu amoureux d'elle pendant qu'elle étoit fille d'honneur de la Reine, ce fut à son occasion que Mme la duchesse de Navailles, lors dame d'honneur, fut chassée pour s'être opposée aux desseins du Roi.

Longtemps après, M. le duc de La Feuillade fit le mariage de Mlle de La

- Mme de Coëtquin <sup>1</sup>.  
 Mme de Sainte-Mesme <sup>2</sup>.  
 Mme de La Fare.  
 Mme de Thianges.  
 Mlle de Châteauthiers <sup>3</sup>.  
 Mlle de Minville <sup>4</sup>.  
 Mlle de Chausseraye <sup>5</sup>.  
 Mlle d'Heudicourt <sup>6</sup>.  
 Mme de Langeron.  
 Mlle d'Uzès <sup>7</sup>.  
 Mme de Durasfort <sup>8</sup>.  
 Mme la comtesse de Roye <sup>9</sup>.  
 Mlle de Roucy <sup>10</sup>.  
 Mlle d'Humières.

Mothe avec le marquis de La Vieuville, fils du duc, qui étoit chevalier d'honneur de la Reine et gouverneur de Poitou : et par ce mariage le fils eut les survivances de ces deux charges.

1. Femme très bien faite et de bonne mine. Elle étoit sœur de M. le duc de Rohan, de Mme de Soubise et de Mme la princesse d'Espinoy. Son défunt mari étoit un seigneur de Bretagne.

2. Femme du comte de Sainte-Mesme, qui avoit été premier écuyer de défunte Madame, douairière d'Orléans, et qui avoit été préposé par le Roi pour faire la même charge auprès de Mme la Grande-Duchesse, auprès de laquelle sa femme servoit de dame d'honneur.

3. C'étoit une belle damoiselle, dont la maison étoit du côté de Lyon. Elle étoit fille d'honneur de Madame et avoit autant de mérite que de beauté.

4. C'étoit une damoiselle de Brie, qui étoit auprès de Mme la Grande-Duchesse et que l'on connoissoit à peine. Elle se servit en cette occasion du droit que les filles d'honneur des princesses, petites-filles de rois, ont de manger avec le Roi, prérogative que n'ont pas les filles d'honneur des princesses du sang.

5. Damoiselle de Poitou, qui étoit fille d'honneur de Madame. Sa mère étoit sœur de la maréchale de La Meilleraye et de feu M. le duc de Brissac, et elle étoit demi-sœur du marquis de La Porte, capitaine de vaisseau.

6. Fille de M. d'Heudicourt, grand louvetier de France, et mestre de camp de cavalerie.

7. Fille aînée de M. le duc d'Uzès. Elle étoit assez belle, mais trop grasse pour son âge.

8. Sœur de MM. les maréchaux de Duras et de Lorge, et du milord Feversham. Elle étoit dame d'atour de Madame, et à cause de cette charge elle s'appeloit *madame*, quoiqu'elle fût fille. Elle avoit beaucoup de mérite.

9. Autre sœur de MM. de Duras, laquelle avoit beaucoup de mérite ; mais elle étoit une opiniâtre huguenote.

10. Fille aînée du comte de Roye. Elle avoit été assez jolie, mais elle commençoit à enlaidir.

- Mme la princesse de Tingry <sup>1</sup>.  
 Mme la duchesse de La Trémoïlle.  
 Mme la princesse d'Harcourt <sup>2</sup>.  
 Mme la duchesse de Nevers <sup>3</sup>.  
 Mme la duchesse d'Uzès <sup>4</sup>.  
 Mme la maréchale de Rochefort.  
 Mme de Louvois.  
 Mme d'Heudicourt.  
 Mme de Mailly <sup>5</sup>.  
 Mlle d'Estrées <sup>6</sup>.  
 Mme la duchesse de Roquelaure <sup>7</sup>.  
 Mme la duchesse de Villeroy <sup>8</sup>.  
 Mme la duchesse de Mortemart <sup>9</sup>.  
 Mme la duchesse de Gramont <sup>10</sup>.  
 Mme de La Vallière <sup>11</sup>.  
 Mme de Croissy.  
 Mlle de Biron <sup>12</sup>.

1. Sœur aînée de Mme la duchesse de Luxembourg, laquelle, à cause de la maison de Luxembourg dont elle venoit, avoit les honneurs du Louvre, quoiqu'elle fût fille. Elle avoit été dame du palais.

2. Fille du feu comte de Brancas, chevalier d'honneur de la Reine, mère du Roi; elle avoit été fort aimable; elle étoit dans une grande dévotion et étoit une des amies de Mme de Maintenon.

3. Fille de Mme de Thianges, femme du neveu du défunt cardinal Mazarin, qui se nommoit, en son nom, Mancini; la plus aimable femme de son temps.

4. Fille unique de M. le duc de Montausier. Elle étoit intime amie de Mme de Montespan.

5. Femme du marquis de Mailly de Picardie. Elle étoit priée à ce souper par M. le Duc, comme sa proche parente.

6. Fille du maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, et nièce du duc et du cardinal d'Estrées.

7. Sœur du marquis de Laval-Lezay. Elle avoit été la première fille d'honneur de Mme la Dauphine, et le Roi avoit fait M. de Roquelaure duc à brevet en faveur de son mariage.

8. Sœur de M. le duc de Brissac. Elle avoit été belle, mais elle étoit devenue prodigieusement grosse; elle étoit dans une grande dévotion.

9. Cadette des trois filles de feu M. Colbert.

10. Elle étoit Angloise, sœur des comtes de Hamilton. Son mari l'avoit épousée par amour en Angleterre, et elle étoit parfaitement bien faite, mais son temps étoit passé.

11. Veuve du feu marquis de La Vallière, frère de Mme la duchesse de La Vallière, maîtresse du Roi. C'étoit une damoiselle de Bretagne, qui s'appeloit La Cotardaye.

12. Première fille d'honneur de Mme la Dauphine, qui représentoit le

Mme la maréchale d'Estrées.

Mme de Bury <sup>1</sup>.

Mlle de Sourches <sup>2</sup>.

Mme de Sourches.

Mme de Châteauneuf.

Mme la duchesse de Gesvres <sup>3</sup>.

Mme la duchesse d'Arpajon.

Mme la duchesse de Créqui.

Mme la duchesse de Duras.

Mme la duchesse de Vantadour.

Mme de Nemours <sup>4</sup>.

M. le comte de Toulouse.

M. le duc du Maine.

M. le duc de Bourbon.

Mme la duchesse de Bourbon.

Mme la Duchesse.

Madame.

Mme la Dauphine.

Après le festin, qui fut extrêmement superbe, on mena les mariés dans la chambre du grand appartement du Roi, où Sa Majesté leur avoit fait dresser un lit tout neuf et très magnifique. Ce fut là qu'on déshabilla la mariée en présence de Mme la Dauphine et de toutes les dames, à la réserve des filles, qui s'étoient arrêtées dans la galerie; pendant qu'on déshabillait M. le duc de Bourbon en présence du Roi, dans la chambre voisine.

corps des filles, les autres, avec quelques dames, étant allées souper avec Mlle d'Arpajon, parce qu'il n'y avoit pas de places à la table du Roi.

Il est à remarquer que Mme de Maintenon n'étoit pas de ce souper, mais donnoit à manger, dans le même temps, à quelques-unes de ses amies.

Mme de Montespan n'y étoit point aussi.

1. Dame d'honneur de Mme la princesse de Conti, d'une grande vertu. Elle étoit veuve d'un cadet de la maison de Rostaing, et elle-même étoit d'une branche de la même maison, établie en Dauphiné, qui portoit le surnom d'Egbonne.

2. Fille du grand prévôt. Sa mère étoit de la maison de Chambes.

3. Elle étoit fille du feu marquis de Fontenay, qui avoit été ambassadeur à Rome.

4. Fille du premier lit de feu M. le duc de Longueville et d'une des sœurs de feu M. le comte de Soissons, prince du sang, lequel fut tué les armes à la main contre le Roi à la bataille de Rethel.

Quand on eut mis la mariée dans son lit, le Roi amena M. le duc de Bourbon et le fit coucher dans le lit, mais ce ne fut que pour la cérémonie <sup>1</sup>; car, le Roi leur ayant donné le bonsoir, Mme la Duchesse et Mme de Montespan demeurèrent aux deux côtés du lit, et, y ayant passé une demi-heure, on fit lever les mariés, et on les reconduisit chacun dans leur chambre.

**25 juillet.** — Le lendemain du mariage, Monseigneur et Mme la Dauphine donnèrent le nom à Mlle de Condé, troisième fille de M. le Duc; et cette cérémonie fut faite, après la messe du Roi, par M. l'évêque d'Orléans.

Le même jour, après dîner, le Roi alla en cérémonie rendre visite à Mme la duchesse de Bourbon, qui étoit sur son lit, dans la même chambre où on l'avoit couchée le soir d'auparavant, et elle y reçut aussi les visites de toute la cour.

Ce fut aussi le même jour que le Roi nomma pour inspecteur de cavalerie le marquis de Crillon <sup>2</sup>, qui en étoit brigadier, et un fort galant homme; et que M. le Prince reçut une lettre qui contenoit le détail de la prise de M. Monmouth, et de celle de milord Grey, à peu près de cette manière :

« Milord Grey, voyant toute sa cavalerie en fuite quand elle fut chargée par celle de milord Feversham, et ne se croyant pas trop en sûreté lui-même, se retira de toute la vitesse de son cheval, et, quand il se vit fort éloigné du lieu du combat, il mit pied à terre, et, ayant abandonné son cheval, il trouva moyen de se déguiser en berger et commença à marcher pour chercher quelque lieu de sûreté. En faisant chemin, il tomba dans un endroit où le milord Lumley exerçoit des milices qu'il avoit assemblées pour le roi d'Angleterre. A cet aspect, il se troubla, et, comme il balançoit quelque temps s'il devoit passer, son incertitude, qui fut remarquée de milord Lumley, fut cause qu'il le fit arrêter. Il lui demanda d'abord qui il étoit et où il alloit; mais milord Grey lui ayant répondu d'un air ingénu qu'il étoit un

1. On ne souffrit pas que le mariage fût consommé, parce que encore que Mlle de Nantes eût douze ans, elle n'étoit pas encore véritablement nubile. Et, le lendemain des noces, on disoit hautement que Mme de Montespan étoit au désespoir de ce que la consommation n'avoit pas été faite, parce qu'elle appréhendoit que, le temps venant à changer, la famille de M. le Prince ne trouvât des raisons pour rompre ce mariage.

2. Gentilhomme de Provence, dont le père ou le grand-père avoit été capitaine des gardes du corps.

pauvre berger qui alloit à quelques milles de là faire une commission pour son maître, il le fit mettre en liberté et lui permit de passer son chemin. Un moment après, un laquais de milord Lumley lui dit que cet homme qu'il venoit de relâcher ressembloit beaucoup au milord Grey : ce qui ayant fait impression sur l'esprit de milord Lumley, il fit courir après lui ; on le reprit, et aussitôt il déclara son nom et sa qualité.

« Pour ce qui est de M. de Monmouth, voyant son infanterie défaite après un combat de trois quarts d'heure, il se retira dans Bridgewater ; mais, ne s'y trouvant pas en sûreté, parce que la ville n'est pas fortifiée, il prit environ cinquante maîtres qui lui restoient de sa cavalerie et marcha en diligence du côté de Bristol. Il trouva sur sa route une compagnie de cavalerie qui alloit joindre les troupes du Roi : il la chargea, la battit et continua son chemin : mais ceux qui composoient cette compagnie s'étant ralliés, et ne pouvant souffrir d'avoir été battus par des gens mal montés et qui n'étoient pas en si grand nombre qu'eux, ils résolurent de courir après eux, et, ayant exécuté sur-le-champ leur résolution, ils les joignirent, les chargèrent et les mirent en déroute, de sorte que M. de Monmouth, fuyant comme les autres, ne se trouva accompagné que d'un Allemand qui le suivoit. Dans cette extrémité, ils prirent le parti d'abandonner leurs chevaux et de se cacher dans un fossé qui étoit couvert d'une grosse haie ; mais les royalistes, qui les pousoient vivement, les cherchèrent si bien qu'à la fin ils découvrirent une des jambes de l'Allemand, qui n'étoit pas bien cachée, et, l'ayant retiré de dessous la haie, lui demandèrent où étoit M. de Monmouth, et il leur avoua qu'ils le trouveroient dans le fossé, ce qu'ils firent sur-le-champ : et celui qui apporta au roi d'Angletrre la nouvelle de cette prise lui remit entre les mains l'ordre et la jarretière qu'il avoit ôtés à M. de Monmouth. »

Quelques jours après, on eut nouvelle de la mort de Mlle de Rare, l'aînée, qui n'avoit été malade que cinq jours, quoiqu'elle fût dans une grande jeunesse. Elle n'étoit pas si belle que sa sœur, mais il y avait bien des gens qui l'auroient mieux aimée qu'elle ; et tout le monde la plaignit, principalement à cause de son père, qui étoit un fort honnête gentilhomme.

Dans le même temps, le Roi nomma M. le maréchal d'Humières pour aller faire compliment au roi d'Angleterre sur l'extinction de

la révolte de M. de Monmouth; et ce maréchal reçut cette commission avec une extrême joie, parce qu'il avoit été de tout temps lié d'une amitié particulière avec le roi d'Angleterre <sup>1</sup>.

On sut, peu de jours après, que le duc de Monmouth et le milord Grey, ayant été conduits prisonniers à Londres, avoient demandé à parler au roi d'Angleterre, lequel, après avoir reçu cinq lettres de suite du duc de Monmouth, lui avoit enfin accordé qu'il le feroit interroger en sa présence <sup>2</sup>, aussi bien que le milord Grey; ce qui ayant été exécuté et le Roi les ayant renvoyés à la tour de Londres, M. de Monmouth avoit encore fait demander au Roi la grâce de lui parler, mais que le Roi lui avoit envoyé dire qu'il en savoit assez et qu'il n'en vouloit pas savoir davantage <sup>3</sup>.

La paix profonde dont la France jouissoit alors sembloit avoir éteint, en quelque manière, dans les officiers des troupes du Roi et particulièrement dans ceux de cavalerie, l'émulation de s'avancer, parce qu'ils ne voyoient pas d'apparence de le pouvoir faire. Le Roi, pour réveiller cette passion si nécessaire dans le cœur des gens de guerre, créa des lieutenants-colonels dans sa cavalerie, comme il y en a dans les troupes allemandes; et, au lieu que les premiers capitaines des régiments en étoient naturellement majors, il créa des majors qui ne devoient point avoir de compagnie et qui avoient un peu plus de paye que les capitaines: il choisit pour lieutenants-colonels tous ceux qui se trouvèrent premiers capitaines et donna aux mestres de camp le choix de leurs majors.

En ce temps-là, le Roi envoya en Poitou deux régiments de dragons sous la conduite du comte d'Asfeld, peut-être parce que

1. Cette amitié avoit commencé du temps que le défunt roi d'Angleterre, le duc d'York, et le duc de Gloucester, ses frères, la Reine, leur mère, et la princesse, leur sœur, qui fut depuis femme de Monsieur, frère du Roi, étoient réfugiés en France, s'étant sauvés des cruelles mains de Cromwell. Dans ce temps-là, le duc d'York, qui depuis devint roi d'Angleterre, servoit dans les troupes de France contre les Espagnols.

2. Il y avoit des gens qui ne comprennoient pas comment le roi d'Angleterre avoit voulu voir M. de Monmouth. Mais, s'il avoit eu à le voir, il ne pouvoit mieux faire que de le faire interroger devant lui, parce que cela lui pouvoit être utile à plusieurs choses.

3. Cette réponse étoit ambiguë. Si M. de Monmouth avoit nommé plusieurs de ses complices au Roi, ce prince pouvoit, par générosité et même par politique, dire qu'il n'en vouloit pas savoir davantage; s'il ne lui en avoit pas découvert, il pouvoit répondre qu'il en savoit assez, parce qu'il étoit ennuyé de voir un homme aussi haïssable que M. de Monmouth.

les huguenots de cette province ne témoignaient pas toute la soumission qu'ils devoient aux ordres du Roi <sup>1</sup>.

**28 juillet.** — Le 28 de juillet, on eut nouvelle que le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, avoit bombardé la ville de Tripoli, en Barbarie, qui étoit la seule de l'Europe qui eût guerre avec la France, et que l'épouvante y avoit été si générale que ceux qui y commandoient avoient demandé avec instance la paix à ce général, lequel ne la leur avoit accordée qu'après lui avoir rendu sept cent quatre-vingts esclaves chrétiens, qui avoient été pris par les corsaires de Tripoli sur des bâtimens qui navigoient sous la bannière de France, et cinq cent mille livres d'argent comptant pour les frais de l'armement que le Roi avoit fait. Comme la ville de Tripoli n'étoit pas riche <sup>2</sup>, ils avoient eu une extrême peine à mettre ensemble cette somme, et il leur avoit fallu donner jusqu'aux lampes des synagogues des Juifs et jusqu'aux bracelets et aux colliers de leurs femmes; ce qui étoit une étrange extrémité pour eux, mais en même temps une grande gloire pour le Roi, de forcer ainsi les sujets du Grand Seigneur à lui payer des sommes si considérables.

**30 juillet.** — Le 30, il arriva un courrier de M. le prince de Conti, qui confirma la nouvelle du siège de Neuhausel <sup>3</sup> par les troupes de l'Empereur. Les lettres portoient que, quand on avoit reconnu la place, la cavalerie des Turcs en étoit sortie et avoit poussé la garde des chrétiens, mais qu'elle s'étoit ralliée et qu'elle avoit repoussé les Turcs dans leur place; que M. le prince de Commercy y avoit été légèrement blessé et M. le prince de Würtemberg blessé à mort; que M. le prince de La Rochesur-Yon s'étoit un peu blessé en tombant de cheval; et qu'on avoit ouvert la tranchée le 18.

On sut aussi à la cour que le Roi avoit fait arrêter auprès de Strasbourg le jeune Mercy <sup>4</sup>, page de M. le prince de Conti qui,

1. Ou plutôt pour les obliger à changer de religion.

2. Leur port étoit petit et ne comportoit pas de grands vaisseaux. Ainsi ils ne pouvoient pas faire de prises considérables; et ce n'étoit que la piraterie qui enrichissoit les villes de Barbarie.

3. On disoit que les Turcs avoient fait courir le bruit que les vivres et les munitions manquoient dans cette place, pour obliger les impériaux à l'attaquer et y faire périr leur armée.

4. Frère de celui qui avoit suivi M. le prince de Conti dans le premier voyage qu'il avoit voulu faire en Allemagne.

étant venu de la part de son maître à la cour, retournoit le joindre en Hongrie; qu'on avoit pris les paquets de lettres qu'il lui portoit, et que, depuis, Mme la princesse de Conti, ayant eu une longue conversation avec le Roi dans son cabinet, en étoit sortie toute en larmes : et l'on croyoit que le Roi pouvoit avoir querellé cette princesse <sup>1</sup> de la quantité d'argent qu'elle envoyoit à son mari <sup>2</sup>, malgré la défense qu'il lui en avoit faite.

La chose alla plus loin, et on sut que ce n'avoit pas été sans raison que le Roi avoit fait arrêter Mercy et prendre les lettres qu'il portoit, dont on assuroit qu'on lui en avoit trouvé plusieurs cachées entre la coiffe et le fond de son chapeau et entre le drap et la doublure de son justaucorps; car on disoit que dans la plupart de ces lettres il y avoit de grandes abominations de débauche, et même des critiques sanglantes contre le gouvernement et contre tous ceux qui pouvoient y avoir part <sup>3</sup>.

Ces lettres étoient de la main de la plupart des jeunes gens les plus qualifiés de la cour; et l'on appréhendoit particulièrement que, si le Roi vouloit faire quelque exemple, le châtiment ne tombât sur le marquis d'Alincourt et sur les deux enfants de M. de La Rochefoucauld.

**31 juillet.** — Le dernier jour de juillet, on eut nouvelle que le duc de Monmouth avoit été exécuté le 25, après avoir fait bien des bassesses et après avoir frappé à toutes les portes, pour obtenir son pardon du roi <sup>4</sup>. Il déclara, en mourant, qu'il avoit

1. Elle aimoit le Roi tendrement, et, pour peu qu'il vint à la gronder, elle en étoit sensiblement touchée.

2. Si le Roi la grondoit d'envoyer de l'argent à son mari, il avoit ses raisons. Mais il ne pouvoit s'empêcher de l'en estimer davantage, car ce qu'elle faisoit étoit très digne de louange.

Le Roi pouvoit être avec raison fâché que Mme la princesse de Conti envoyât tant d'argent au prince, son époux, qui s'en servoit pour faire avancer les affaires de l'Empereur et pour faire réussir le siège de Neuhausel; car M. le prince de Conti donnoit dans toutes les occasions beaucoup d'argent aux soldats et aux officiers, et les intérêts de la France n'étoient pas qu'il aidât à l'Empereur à prendre des places, ni qu'il apprît à ses troupes à faire des sièges, les y encourageant par son argent et par ses exemples, parce que d'un côté la foiblesse de l'Empereur faisoit la grandeur de la France, et que de l'autre les troupes de l'Empereur, ayant appris à faire des sièges contre les Turcs, pourroient se servir un jour de leur science contre les places françoises.

3. Contre la personne même du Roi et contre Mme de Maintenon.

4. Le roi d'Angleterre fit fort bien d'étouffer ce monstre, qui ne l'auroit pas épargné dans la suite s'il en avoit trouvé l'occasion.

répudié sa première femme <sup>1</sup>, quoiqu'il en eût des enfants qu'on lui avoit même amenés dans la prison et auxquels il avoit recommandé de ne pas suivre son exemple et d'être fidèles au Roi. Il déclara aussi qu'il reconnoissoit sa seconde femme pour sa femme légitime, et il mourut professant la religion anglicane <sup>2</sup>.

On sut aussi que le procès du milord Grey n'étoit pas encore achevé; qu'il avoit découvert plus de choses qu'on ne lui en avoit demandé, et que le roi d'Angleterre continuoit de lever des troupes, voulant avoir toujours trente mille hommes sur pied, ce qui étoit le véritable moyen de tenir dans le respect les esprits inquiets et remuans des peuples d'Angleterre.

Le même jour au soir, on apprit que le Roi avoit exilé M. le duc de La Roche-Guyon, M. le marquis de Liancourt et M. le marquis d'Alincourt, à cause des lettres qu'ils avoient écrites <sup>3</sup> à MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, et dont ils avoient chargé le page Mercy. On sut aussi que le premier de ces messieurs étoit relégué à La Rochefoucauld, le second dans l'île d'Oleron, et le troisième à une petite terre que le maréchal de Villeroy avoit en Berry et qui étoit située au milieu des bois <sup>4</sup>, avec ordre aux uns et aux autres de n'en point sortir.

Par la différence du châtement, on connoissoit la différence du crime, et il étoit aisé de comprendre que M. de Liancourt étoit le plus coupable <sup>5</sup>, puisque, au lieu qu'on avoit relégué les deux autres dans leurs maisons, on l'envoyoit dans une île qui étoit plutôt une prison qu'un exil.

On apprit en même temps que le Roi avoit cassé le régiment

1. Il avoit grand tort, car elle avoit beaucoup de mérite et de vertu.

2. Il méritoit bien par ses crimes que Dieu lui refusât la grâce de mourir dans la bonne religion.

3. On disoit que c'étoit une chose horrible que les infamies de débauche ultramontaine qui étoient dans ces lettres, et que les insolences que l'on y disoit contre la propre personne du Roi et contre celle de Monseigneur, sans compter ce qu'on y disoit contre Mme de Maintenon. On accusoit quelques femmes de la cour de la première qualité d'avoir aussi écrit des lettres pleines d'une liberté bien éloignée de la vertu de leur sexe, dans lesquelles il y avoit aussi plusieurs choses contre la maison royale.

4. On disoit que le duc de Villeroy avoit demandé en grâce au Roi d'envoyer son fils en cette maison, afin qu'il n'y eût commerce avec qui que ce pût être.

5. Il avoit plus d'esprit que les autres, et il pouvoit s'en être servi en cette occasion plus mal à propos, en faisant des portraits plus vifs et plus offensans. Le caractère de son esprit étoit d'être caché et sournois.

d'infanterie de M. le prince de Turenne <sup>1</sup>, et qu'il en avoit séparé les compagnies en différents corps; ce qui n'étoit pas moins désagréable à ce jeune seigneur que les termes dont la *Gazette de France* s'étoit servie en parlant de lui, lorsque, dans un article de Vienne, elle avoit dit que MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon étoient à l'armée de l'Empereur, et qu'ils avoient à leur suite MM. de Turenne, de Sillery, le chevalier d'Angoulême, etc. <sup>2</sup>, confondant ainsi M. de Turenne avec les domestiques de ces princes.

## AOUT.

La première nouvelle du mois d'aôut donna bien à raisonner à tous ceux qui en surent les particularités.

Le Roi dit donc aux courtisans que la reine d'Espagne, ayant mené avec elle une femme de chambre qui avoit été sa nourrice, ou de quelqu'un des princes de sa maison, avoit toujours eu beaucoup d'affection pour elle et la regardoit avec plus d'amitié qu'aucune de ses femmes; que cette femme, qui étoit veuve, s'étant remariée en Espagne, on avoit fait quelque difficulté de la laisser coucher dans le palais, parce qu'il ne couche point dans les palais des rois d'Espagne de gens mariés que les rois et les reines; que cependant le roi d'Espagne, par complaisance pour la Reine, avoit passé par-dessus cette coutume, et permettoit à cette femme de chambre de coucher dans le palais; que quelques François, envieux de la faveur de cette femme <sup>3</sup>, avoient

1. Peut-être parce qu'il étoit ridicule d'avoir cassé celui de M. le prince de Conti et de n'avoir pas cassé celui de M. de Turenne, ou peut-être parce que ce jeune homme avoit fait quelque nouvelle sottise qui avoit achevé d'irriter le Roi.

2. L'abbé Renaudot, qui faisoit la *Gazette de France* et qui étoit un des plus savants hommes de son siècle, n'étoit pas assez sot pour avoir confondu M. de Turenne avec les suivants de ces deux princes du sang, sans en avoir reçu un ordre particulier de la cour, qui avoit peut-être voulu donner cette mortification publique à la maison de Bouillon, parce que le gazetier de Hollande avoit mis dans un de ses articles que MM. les princes de Conti, de La Roche sur-Yon et de Turenne étoient passés par certain endroit, allant en Hongrie, confondant ainsi M. de Turenne avec les princes du sang.

3. On disoit que c'étoit un Auvergnat qui étoit marié à la cour d'Espagne,

amenté contre elle plusieurs Espagnols et même des principaux seigneurs de la cour, et qu'ils l'avoient accusée, aussi bien que la Reine, de vouloir empoisonner le Roi, disant que toutes les conférences particulières qu'elles avoient ensemble n'étoient que pour en trouver les moyens; que les seigneurs espagnols, auxquels ces misérables François s'étoient adressés pour leur faire cette dénonciation, en avoient été donner avis au Roi; que ce prince avoit témoigné n'y ajouter aucune foi et avoir trop de confiance en la vertu et en l'amitié de la Reine pour la soupçonner d'un pareil attentat; mais que cette princesse lui avoit déclaré que ce n'étoit pas assez pour elle, qu'il falloit mettre en prison sa femme de chambre et ses accusateurs, tirer la vérité des uns et des autres, et châtier sévèrement ceux qu'on trouveroit coupables, et elle-même si elle l'étoit; que le roi d'Espagne s'étoit rendu à sa prière; qu'on avoit mis en prison la femme de chambre et ses accusateurs, et qu'on leur faisoit leur procès respectivement.

A peu près dans le même temps, le Roi donna au marquis de Clairembault <sup>1</sup> l'agrément du gouvernement de Toul <sup>2</sup> et pays

lequel avoit épousé une fille françoise que la reine avoit emmenée pour accorder son clavecin, et qu'elle avoit fait par bonté son écuyer cavalcadour, quoiqu'en Espagne les reines n'aient que des officiers espagnols; mais, comme cette charge étoit nouvelle dans sa maison, on lui avoit accordé de nommer cet homme pour avoir soin de ses chevaux de selle; mais dans la suite la Reine, n'étant pas contente de lui, lui avoit ôté cet emploi et l'avoit donné à un garçon qui avoit été écuyer de M. de Villars, auquel elle avoit fait épouser la fille de la dame Quentin, sa nourrice; mais que l'Auvergnat, enragé de sa dépossession, avoit accusé la fille de la Quentin de donner à la Reine des breuvages pour l'empêcher d'avoir des enfants, et qu'ensuite il l'avoit été accuser au président de Castille de vouloir empoisonner le Roi de concert avec la Reine, et que les troupes que la France tenoit en Béarn n'étoient que pour appuyer les prétentions qu'elle avoit quand le Roi seroit mort. D'abord le roi d'Espagne jeta au feu le billet d'avis que lui en donna le président de Castille; mais la chose étant venue aux oreilles de la Reine, elle demanda justice, et le Roi, à sa prière, fit arrêter l'Auvergnat et sa femme, et aussi la fille de la Quentin, avec son mari.

1. Gentilhomme de Poitou, qui avoit de l'esprit et de la valeur. Il avoit été premier écuyer de Madame; et, quoiqu'il ne fût pas jeune, il avoit trouvé le moyen de plaire à la comtesse du Plessis, qui étoit dame d'honneur de Madame, en survivance de la maréchale du Plessis, sa belle-mère; et, le comte du Plessis étant venu à mourir, il l'avoit épousée : ensuite il avoit vendu sa charge au marquis de Broun, et sa femme avoit aussi vendu la sienne à Mme de Durasfort. Ils étoient extraordinairement riches et n'avoient qu'une fille.

2. Ce gouvernement étoit un gouvernement de province, quoiqu'il n'y eût que quelques bourgades qui en dépendissent.

toulois, sur la démission de M. le duc de Choiseul, qui lui avoit cédé ce gouvernement sous le bon plaisir de Sa Majesté pour pouvoir libérer son duché de Choiseul du douaire dont il étoit chargé en faveur de la marquise de Clairembault <sup>1</sup>, laquelle avoit épousé en premières noces le comte du Plessis <sup>2</sup>, fils aîné du maréchal du même nom <sup>3</sup>, en faveur duquel le Roi avoit accordé la duché à cette famille.

Quelques jours après, M. le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, fut exilé de la cour après avoir eu une audience du Roi, dans laquelle il essaya de se disculper : et le lieu de son exil fut la petite ville de Tournus, en Mâconnois, où il y avoit une abbaye, ayant mieux aimé y aller qu'à Cluny, qu'on lui avoit d'abord destiné pour son séjour, changement que le Roi lui accorda sans peine. Le sujet de sa disgrâce n'étoit pas connu de tout le monde : les uns disoient qu'il s'étoit plaint trop hautement de ce que le Roi avoit cassé le régiment de son neveu, les autres qu'il avoit manqué de respect en parlant à Mme la Dauphine, les autres qu'il avoit écrit des lettres en Hongrie qui avoient déplu au Roi ; et il pouvoit bien y avoir un peu de toutes ces choses mêlé dans son affaire.

On disoit alors que le siège de Neuhausel s'avançoit, la dernière nouvelle étant que les chrétiens étoient sur le bord du fossé ; mais cela n'étoit peut-être pas si considérable qu'on se l'imaginait, car, toutes les places des Turcs n'ayant point de dehors, on pouvoit en peu de temps arriver jusque sur le fossé. On disoit aussi que les Turcs avoient absolument résolu de secourir cette place et que, pour cette raison, il y en avoit déjà quinze ou vingt mille qui avoient passé sur le pont de Pesth et qui attendoient le reste de leurs troupes ; mais, pour venir à Neuhausel, il falloit qu'ils passassent encore deux rivières.

Ce fut dans le même temps que Mme la princesse de Conti demanda au Roi une audience particulière, dans laquelle elle fit tous ses efforts pour obtenir de lui qu'il voulût bien oublier les

1. Elle s'appeloit, en son nom, Bellenave.

2. Il fut tué d'un coup de canon au siège d'Arnheim.

3. C'étoit un fort brave homme, et qui avoit longtemps commandé les armées du Roi. Il avoit gagné la célèbre bataille de Réthel contre M. de Turenne, qui servoit alors contre le Roi. Il avoit été gouverneur de Monsieur, frère du Roi, et ensuite son premier gentilhomme de la chambre.

fautes qu'elle avoit faites à son égard <sup>1</sup> ; et l'on ne doutoit pas que, l'aimant tendrement comme il faisoit, il ne lui eût pardonné avec joie.

Quelques jours après, le Roi fit un nouveau régiment d'infanterie à la place de celui de Bouillon, qu'il donna à M. de Lomont, capitaine de grenadiers du régiment royal, qui étoit un très honnête et très brave gentilhomme de la noble maison du Châtelet <sup>2</sup>, en Lorraine.

A peu près dans le même temps, le Roi exila de la cour M. le duc de Bouillon, grand chambellan de France, et Mme la duchesse, son épouse, et les reléqua à leur château d'Evreux, apparemment pour les mêmes raisons qui avoient causé la disgrâce de M. le cardinal de Bouillon.

On murmuroit aussi que M. le comte d'Auvergne, leur frère, avoit eu ordre de ne pas revenir sitôt de sa terre de Berg-op-Zoom, en Brabant <sup>3</sup>, et que le marquis de Châteaurenaud avoit été exilé du royaume, et son régiment cassé pour les mêmes raisons qui avoient fait exiler MM. de La Roche-Guyon, de Liancourt et d'Alincourt ; mais ces deux nouvelles n'étoient pas bien avérées.

Depuis quelque temps le Roi donnoit de fréquents divertissemens à Marly, qui étoient mêlés de comédies, de musique et de ballet. Mme la princesse de Conti y attiroit les yeux de tout le monde et surpassoit à la danse les meilleures danseuses de l'Opéra <sup>4</sup> et de Paris <sup>5</sup> que le Roi y faisoit venir. Mme la du-

1. On avoit trouvé dans les lettres qu'elle écrivoit au prince, son époux, deux choses : la première, qu'elle s'ennuyoit mortellement à toutes les fêtes que l'on faisoit à la cour ; la seconde, qu'elle avoit pris une nouvelle fille d'honneur, nommée Mlle de Vianes, sans le consulter auparavant, parce qu'elle appréhendoit qu'on ne lui en donnât une d'entre les filles de Noisy, qui étoient des cent damoiselles que le Roi faisoit élever à ses dépens et dont Mme de Maintenon prenoit le soin. Ce discours avoit déplu au Roi, qui ne vouloit pas qu'on mît Mme de Maintenon en jeu en quelque occasion que ce pût être.

2. Il étoit frère du marquis de Trichasteau, qui avoit été maréchal de Lorraine.

3. Mlle de Berg, sa femme, lui avoit apporté cette terre et plusieurs autres en ce pays-là. C'étoit une dame de très grande condition et très vertueuse.

4. Entre autres une certaine Mlle de La Fontaine, qui dansoit admirablement bien.

5. Entre autres une Mlle Roland, fille d'un des fermiers des grosses fermes

chasse de Bourbon y faisoit aussi des merveilles. Mais, la foule de gens qui y venoient importunant le Roi dans un aussi petit lieu que Marly, il défendit que personne n'y vint sans lui en avoir demandé permission, donnant par là exclusion aux gens de moindre étoffe qui n'osoient la lui demander, et ne la refusant à aucun homme de condition.

Un soir qu'il donnoit une de ces fêtes à Marly, MM. les ducs de Villeroy et de Roquelaure, M. le marquis d'Antin, et Desormes <sup>1</sup>, contrôleur général de la maison du Roi, y vinrent sans lui en avoir demandé la permission, et, comme les portes étoient fermées, ils firent prier M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes en quartier, de dire au Roi qu'ils étoient à la porte ; mais le Roi répondit sèchement : « Eh bien, qu'ils s'en retournent. » Et effectivement ils n'entrèrent point.

Peu de temps après arriva le comte de Roucy, lequel étoit le jour même arrivé de Béarn, où il étoit allé voir son régiment, et qui ne savoit point la défense du Roi ; il fit dire à M. de La Rochefoucauld qu'il étoit à la porte ; et ce duc, qui étoit son ami et son proche parent, ayant vu refuser les autres, crut pouvoir lui procurer l'entrée par habileté, et dit au Roi qu'il venoit d'arriver de Béarn et qu'il souhaitoit d'avoir l'honneur de lui faire la révérence ; mais le Roi répondit sur-le-champ : « Qu'il vienne me la faire et qu'il s'en aille ! » Ce qui fut exécuté de cette manière.

Peu de jours après, les députés des Etats de Languedoc vinrent faire la révérence au Roi, conduits par M. le duc du Maine et M. le duc de Noailles ; et M. l'évêque de Mende <sup>2</sup> harangua le Roi et le pria d'accepter le don de deux millions que la province lui avoit accordés dans les Etats. Ils allèrent ensuite chez Monseigneur et chez Mme la Dauphine, selon la coutume, et M. le duc du Maine leur donna un grand repas.

du Roi, laquelle dansoit, chantoit et jouoit du clavecin excellemment. Sa sœur ainée avoit épousé le marquis de Pleumartin.

1. Frère de Béchameil, greffier du conseil, qui étoit beau-père de Desmarets, autrefois intendant des finances.

2. C'étoit un gentilhomme d'entre le Vexin et la Picardie, qui s'appeloit Piencourt. Il avoit été abbé régulier de l'abbaye de la Croix en Normandie, laquelle il avoit résignée à un fils de M. Pelot, premier président de Rouen, lequel, par la faveur de M. Colbert, son parent, avoit fait donner l'évêché de Mende à l'abbé de Piencourt.

Il vint alors une nouvelle qui se trouva fautive dans la suite : on disoit que la reine d'Espagne, ayant demandé des commissaires pour se justifier devant eux, on lui en avoit donné ; mais on sut qu'effectivement le peuple de Madrid avoit assommé quelques François, et que le roi d'Espagne avoit été obligé de donner à M. le marquis de Feuquières, ambassadeur de France, une garde de trois cents alguazils <sup>1</sup> pour la sûreté de sa personne. On soupçonnoit le comte d'Oropeza, président de Castille, et qui faisoit les fonctions de premier ministre en attendant qu'il y en eût un autre de nommé, d'avoir excité tous ces désordres. Il étoit de la maison de Bragance, qui est celle du roi de Portugal, et même l'ainé des branches cadettes, qui pouvoit hériter de la couronne ; et on disoit que son dessein avoit été de faire déclarer la Reine incapable d'avoir des enfants pour faire dissoudre son mariage et marier ensuite le Roi avec l'infante de Portugal.

Peu de jours après, le Roi donna mille écus de pension à Mme la comtesse de Méruville, dont le défunt mari étoit chevalier de l'ordre et lieutenant général pour le Roi en Provence <sup>2</sup>, et qui avoit toujours servi le Roi très fidèlement et dans sa province et dans ses armées où il avoit eu de grands emplois ; mais, comme la plupart de ceux qui servent longtemps ne s'enrichissent guère, il avoit laissé sa maison fort obérée, et la comtesse, sa femme, qui s'étoit engagée pour lui, étoit réduite dans une étrange extrémité lorsque le Roi eut la bonté de lui donner cette pension.

On disoit aussi que Sa Majesté diminueoit encore cette année deux millions sur ses tailles ; qu'elle avoit fait arrêter à Strasbourg un second courrier qui s'en retournoit trouver M. le prince de Conti en Hongrie, et qu'elle faisoit transférer le jeune Mercy à Paris, pour savoir de lui-même qui étoient ceux qui lui avoient donné des lettres pour les princes, parce qu'on en avoit trouvé plusieurs qui n'étoient point signées et dont on ne connoissoit pas l'écriture, dans lesquelles il y avoit beaucoup de

1. On ne donna cette garde à M. de Feuquières que pour le conduire à l'audience, et, malgré cette précaution, un Espagnol fut assez insolent pour lui venir crier des injures ; mais il fut pris et condamné aux galères.

2. Ou bien en Languedoc.

choses qui ne méritoient pas moins de châtement que celles qui avoient fait exiler tant de personnes.

A peu près dans le même temps, le Roi donna deux mille écus de pension au comte Charles de Schönberg, troisième fils du maréchal du même nom, lequel étoit un brave gentilhomme qui servoit le Roi depuis longtemps dans sa cavalerie en qualité de mestre de camp, et qui avoit été envoyé extraordinaire de Sa Majesté auprès de feu M. l'électeur Palatin pendant les dernières années de sa vie.

**10 août.** — Le 10 du mois d'août, Mgr le Dauphin fit l'honneur à M. le duc de Vendôme d'aller à sa maison d'Anet, à onze lieues de Versailles, et il y séjourna trois jours entiers, outre les deux jours qu'il lui fallut pour aller et revenir, grâce qu'il n'avoit encore accordée à personne jusqu'alors. Il y fut suivi par une vingtaine de seigneurs de la cour, dont le plus sage, sans contredit, étoit le maréchal de Bellefonds<sup>1</sup>; et il passa le temps à toutes sortes de chasses, qui furent entremêlées de quelques divertissemens de jeu et de musique.

En ce temps-là, le Roi fit mettre à la Bastille Mlle de Crenan<sup>2</sup>, sœur du marquis de Crenan, brigadier des armées du Roi et inspecteur de son infanterie, pour quelque mécontentement que Sa Majesté avoit depuis longtemps de la conduite de cette damoiselle, qui avoit autrefois été fille d'honneur de la Reine.

On sut alors que deux cadets de la compagnie de gentilshommes qui étoit en garnison dans la citadelle de Besançon, s'étant battus en duel et l'un d'eux ayant été tué, celui qui s'étoit battu contre lui s'étoit retiré dans une maison de la ville sans qu'on sût qu'il se fût passé aucun combat; mais que la nuit suivante quatorze de ses camarades étoient venus le prendre dans le dessein de le faire rentrer dans la citadelle, afin qu'on ne s'aperçût de rien; qu'ils avoient passé toute la ville sans être

1. Il étoit bien nécessaire qu'il y eût là un homme aussi sage que le maréchal, qui avoit un très bon esprit et qui étoit dans une grande dévotion; car la plupart des autres n'étoient guère bien morigénés.

Il y avoit apparence que le Roi avoit souhaité qu'il y allât ou qu'au moins il l'avoit fait insinuer à Mgr le Dauphin, qui avoit facilement accepté la proposition, parce que le maréchal étoit grand chasseur.

2. Elle auroit été extrêmement belle si elle n'avoit pas été si maigre. Son père étoit un gentilhomme de Bretagne, de grande valeur et de beaucoup de vertu.

aperçus, mais que, étant arrivés au dernier corps de garde et n'ayant pas voulu se nommer, la sentinelle avoit tiré sur eux ; que le sergent du corps de garde, étant sorti au bruit, avoit voulu les arrêter, mais qu'ils l'avoient tué sur la place, et qu'ensuite ils s'étoient dispersés ; que, cela ayant causé une alarme dans la place, on avoit voulu en connoître la cause, et qu'on l'avoit recherchée si exactement qu'on l'avoit enfin découverte, en faisant prendre le lendemain les armes à la compagnie de cadets, du nombre desquels on avoit trouvé seize d'absents. On croyoit que le Roi feroit encore un exemple sur eux de cette entreprise, si l'on pouvoit les prendre, et que cela feroit grand tort à ce nouvel établissement de compagnies de gentilshommes.

**12 août.** — Le 12, M. de Croissy eut nouvelle que M. le prince de Conti avoit eu au siège de Neuhausel une contusion d'un coup de mousquet à la tête, mais qu'elle avoit été légère, parce que le coup avoit percé au travers d'un sac à terre auparavant que de le frapper.

A peu près dans le même temps, Mme de Ménessère, dame de Lorraine, eut l'agrément de la charge de gouvernante des filles d'honneur de Madame, à la place de Mme de La Dobiaye, qui étoit depuis longtemps désagréable à sa maîtresse, et elle lui rendit six mille livres qu'elle avoit données aux héritiers de défunte Mme de Marcé <sup>1</sup> lorsqu'elle étoit entrée dans cette charge.

Le 14, Monseigneur revint d'Anet ; et l'on sut que Sa Majesté avoit permis à M. d'Aguesseau de quitter l'intendance de Languedoc pour venir jouir de la dignité de conseiller d'Etat ; qu'elle avoit envoyé en sa place M. de Bâville <sup>2</sup>, aussi conseiller d'Etat, qui étoit intendant en Poitou, à la place duquel elle avoit envoyé M. Foucault, qui étoit son commissaire en Béarn et qui avoit mis sa commission en état de n'avoir plus besoin de commissaire en ce pays-là.

**15 août.** — Le 15, il arriva des nouvelles d'Espagne qui donnèrent bien du chagrin à Monsieur et à toute sa maison. M. le marquis de Feuquières mandoit au Roi que le comte d'Oropeza avoit fait donner la question à la dame Quentin, nourrice de la reine d'Espagne ; mais qu'elle n'avoit rien avoué,

1. Elle étoit Flamande.

2. On ne pouvoit pas envoyer un plus honnête homme pour remplir la place d'un aussi honnête homme qu'étoit M. d'Aguesseau.

quoiqu'on la lui eût donnée si violente qu'elle en avoit eu les bras cassés. Il mandoit aussi qu'on la renvoyoit en France dans l'état où elle se trouvoit, avec son gendre Virmont. Et la Reine, de son côté, mandoit que sa santé étoit très mauvaise et qu'elle diminuoit à vue d'œil, soit par le chagrin que cette affaire lui avoit causé, soit que cela vint d'autre chose, ce qui faisoit appréhender qu'on ne lui eût donné du poison <sup>1</sup>.

Le lendemain, il arriva un second courrier du marquis de Feuquières, qui confirmoit la même chose. Mais M. de Croissy fit pendant ces deux jours-là tant d'allées et de venues auprès du Roi qu'on s'imaginait qu'il y avoit encore quelque chose de caché qu'on ne découvreroit pas au public.

Le jour de l'Assomption, le Roi ayant fait ses dévotions avec beaucoup de piété et ayant touché quelques malades en petit nombre, donna l'évêché d'Aire à l'abbé de Bezons, fils de feu M. de Bezons, conseiller d'Etat ordinaire, et celui de Riez à l'abbé Desmarets, neveu de feu M. Colbert. Ils sortoient l'un et l'autre de l'agence du clergé, pendant laquelle ils avoient beaucoup travaillé pour les intérêts de l'Eglise.

Sa Majesté donna aussi à M. l'archevêque de Toulouse une abbaye qui étoit voisine de son archevêché, et un beau prieuré à l'abbé Brochand, beau-frère de Félix, son premier chirurgien.

En ce temps-là, le Roi nomma M. de La Vauguyon, qui avoit été son ambassadeur en Espagne, pour aller à Vienne, en qualité de son envoyé extraordinaire auprès de l'Empereur : et Sa Majesté choisit aussi M. de Vaubourg <sup>2</sup>, maître des requêtes, pour aller en Béarn, en qualité de son commissaire, pour y faire les mêmes fonctions qu'y avoient faites jusqu'alors MM. du Bois-Baillet et Foucault successivement.

Ce fut aussi dans le même temps que le Roi donna douze mille livres de pension à Mme la duchesse de Hanovre, sœur de Mme la Duchesse, ce qu'il fit apparemment à la considération

1. C'étoit une grande pitié que cette pauvre princesse, belle et jeune comme elle étoit, fût exposée à la vengeance mal fondée de la Reine, sa belle-mère, et de ses partisans.

2. Il étoit frère de M. Desmarets, et par conséquent neveu de feu M. Colbert, auprès duquel il avoit servi de commis jusqu'à sa mort, quoiqu'il fût déjà maître des requêtes. Il étoit honnête homme et d'un esprit doux, et ce n'avoit pas été sans peine qu'il avoit travaillé si longtemps sous les ordres de son oncle, dont le génie étoit si différent du sien.

de M. le Duc <sup>1</sup>, qui étoit alors dans les premières faveurs d'une nouvelle alliance.

Peu de jours après, M. l'abbé d'Harcourt, troisième frère de M. le Grand, tomba à Versailles dans une dangereuse apoplexie dont il eut bien de la peine à se tirer et de laquelle il lui resta une paralysie sur la langue et sur plusieurs autres parties de son corps.

M. de Seignelay partit en ce temps-là pour Brest, où il alloit visiter le port et les vaisseaux, et M. de Courtenvaux, pour aller visiter toutes les places des Pays-Bas, de Luxembourg, d'Alsace et de Franche-Comté, et toutes les troupes qui en composoient les garnisons.

Quelques jours après, M. le chancelier eut un accès de fièvre ; et, comme il achevoit sa quatre-vingt-troisième année, tout le monde appréhenda que la saison, qui commençoit à s'avancer, ne lui attirât une fièvre quarte dont il auroit eu bien de la peine à se tirer ; mais une seule saignée emporta sa fièvre, et il en fut quitte pour être un peu foible et pour s'absenter du conseil pendant huit jours.

On eut alors nouvelle que les Turcs, ayant repris Wisgrad, qui n'étoit pas une place forte, avoient mis le siège devant Gran, et que M. le duc de Lorraine, après avoir laissé vingt mille hommes <sup>2</sup> devant Neuhausel, avoit marché aux Turcs et s'étoit allé poster du côté d'où ils pouvoient faire venir leurs convois. Cette nouvelle étoit grande : les yeux de toute l'Europe étant alors sur la Hongrie, tant à cause qu'elle étoit la seule où il y eût alors de la guerre que parce que la paix ou la guerre de tous les autres royaumes dépendoient du succès de l'armée de l'Empereur contre les infidèles <sup>3</sup>.

Quelques jours après, le jeune marquis de Bouligneux mourut à Paris de la petite vérole, au grand regret de tous ceux qui le connoissoient, étant l'exemple de la jeunesse par sa sagesse

1. Il pouvoit bien y entrer aussi quelque reconnaissance de l'amitié que le défunt duc, son mari, avoit témoignée au Roi, en ne voulant point se déclarer contre lui pendant la dernière guerre ; mais apparemment M. le Duc en avoit fait ressouvenir le Roi.

2. Commandés par le général Caprara.

3. C'étoit avec raison, car on ne doutoit pas de la bonne volonté que l'Empereur avoit de faire la guerre à la France. Ainsi elle étoit en quelque manière forcée à souhaiter de la prospérité aux Turcs, ou tout au moins à désirer que la balance demeurât égale entre eux et les Impériaux.

et par sa bonne conduite qu'il avoit eues en partage dès son enfance.

Dans le même temps, le Roi envoya M. de Saint-Ruth, lieutenant de ses gardes du corps et maréchal de camp de ses armées, commander les troupes qu'il avoit en Dauphiné, lesquelles n'y séjournoient, selon les apparences (aussi bien que les autres qui étoient en quartier en plusieurs autres provinces du royaume), que pour engager insensiblement les huguenots à quitter leur mauvaise religion <sup>1</sup>.

M. de Boufflers commandoit toujours celles qui étoient en Béarn, ce qui causoit un sensible chagrin au duc de Gramont, gouverneur de cette province; car il étoit, en quelque manière, obligé d'en aller tenir les États, et il lui étoit très désagréable d'y voir un autre homme y commander les troupes en sa présence, sa qualité de gouverneur lui donnant naturellement le commandement de toutes les troupes qui se trouvoient dans sa province.

Ce qui faisoit alors le plus grand bruit dans le monde étoit une ligue qu'on prétendoit avoir été signée depuis peu entre l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et le Brandebourg. On ne savoit si elle étoit offensive et défensive, ou si elle étoit seulement défensive; si elle avoit été offensive et défensive, ç'auroit été une très méchante affaire pour la France, car elle n'auroit été faite que contre elle; et l'Angleterre, s'étant jointe à tant d'autres ennemis, lui auroit donné bien de la peine. Mais, si elle n'étoit que défensive, elle n'étoit plus si désavantageuse, n'étant que pour entretenir le dernier traité de paix. Quelques-uns, pour appuyer la vérité de cette nouvelle, assuroient que le roi d'Angleterre prétendoit avoir des sujets considérables de se plaindre de la France, et qu'il avoit donné ordre à tous ses généraux de mer et capitaines de navires de forcer les vaisseaux françois à saluer les siens en quelque endroit qu'ils les trouvassent, se fondant sur le traité que

1. Les dragons faisoient alors plus de conversions en huit jours que les missionnaires n'en faisoient en un an, parce qu'on n'en mettoit point chez les catholiques, et qu'aussitôt qu'un huguenot s'étoit converti on ôtoit les dragons de chez lui et on les remettoit par augmentation chez les huguenots qui étoient encore dans le lieu. Cette manière de convertir étoit un peu nouvelle, mais elle ne laissoit pas de faire de bons effets: et, si les conversions n'étoient pas tout à fait sincères de la part des pères, on étoit sûr au moins de gagner leurs enfants.

le cardinal Mazarin avoit fait avec Cromwell <sup>1</sup>, par lequel il avoit accordé que les vaisseaux françois salueroient ceux d'Angleterre. Mais cela avoit été changé depuis, et on étoit convenu que ni les uns ni les autres ne salueroient.

Peu de jours après, on apprit, par la copie d'une lettre de Vienne, venue à Ratisbonne, et ensuite par une lettre de M. de Commercy, que M. le prince de Vaudémont envoya à Mme de Lillebonne, sa sœur, qu'il y avoit eu un très grand combat entre l'armée de l'Empereur et les Turcs, auprès de Gran, dont on disoit les particularités à peu près de cette manière :

« M. le duc de Lorraine et M. l'électeur de Bavière, avec trente-cinq mille hommes, s'étant un peu trop approchés de l'armée des Turcs, commandée par le sérasquier, qui avoit levé le siège de Gran pour venir au-devant d'eux, avoient résolu de se retirer pour aller prendre un poste avantageux sur des hauteurs qui étoient à deux lieues de là, et avoient cru pouvoir faire cette démarche avec d'autant plus de sûreté qu'il y avoit entre les deux armées une petite rivière et un marais qu'il étoit dangereux de passer en présence des ennemis.

« Ils commencèrent à marcher vers le milieu de la nuit; mais en même temps ils entendirent un grand bruit dans l'armée des infidèles, ce qui leur fit connoître qu'ils travailloient à passer le marais. En effet, à la pointe du jour, ils vinrent attaquer leur aile gauche avec de grands cris; mais ils y furent si vigoureusement repoussés qu'ils furent pour quelque temps rebutés de s'en approcher. Cependant l'armée chrétienne marchoit toujours entre les montagnes et le Danube, pour aller se saisir du poste qu'elle avoit prémédité d'occuper; mais elle fut obligée de faire halte pour dégager un de ses bataillons qui s'étoit engagé au combat avec les Turcs; elle le fit après quelque feu de part et d'autre, et cela donna le temps à toute l'armée des infidèles de passer le marais.

« Les généraux chrétiens voyant qu'ils auroient peine à gagner

1. Ce traité étoit, en ce chef, bien désavantageux à la France; mais tous les temps ne se ressemblent pas, et elle avoit alors besoin de Cromwell. (Dans notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*, nous avons donné de nombreux renseignements inédits puisés aux archives du Ministère des affaires étrangères sur les circonstances qui ont précédé et amené le traité de paix du 3 novembre 1655, entre la France et l'Angleterre. — *Note du comte de Cosnac.*)

le poste qu'ils avoient marqué, parce que les Turcs harceloient à tous moments leur arrière-garde, mirent leur armée en bataille sur trois lignes, le peu de terrain qu'ils avoient ne leur permettant pas de déployer leurs ailes davantage ; mais ils occupèrent une montagne qui étoit sur leur gauche. Leurs escadrons et leurs bataillons étoient mêlés alternativement l'un avec l'autre, et si serrés qu'il n'y avoit presque point d'intervalles entre eux, cet ordre de bataille étant nécessaire contre les Turcs, qui percent tout ce qui se rencontre devant eux, qui viennent ensuite charger en queue et qu'on ne peut arrêter que par le feu. Les Turcs, au nombre de quarante-cinq mille hommes, vinrent à eux de bonne grâce et firent leur décharge de fort près. Mais, voyant que les chrétiens ne s'épouvantoient pas, plus des deux tiers de ces infidèles tournèrent tête et s'enfuirent. Cependant une bonne partie de leur armée avoit monté en foule sur la montagne, espérant de venir ensuite prendre les chrétiens par derrière ; mais les troupes qu'on y avoit postées chargèrent les Turcs si vigoureusement qu'elles les renversèrent.

« Les généraux chrétiens, voyant les infidèles lâcher le pied partout, les suivirent au petit pas, en bon ordre, les chassant toujours devant eux, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent au marais que les Turcs passèrent fort légèrement. Les chrétiens demeurèrent quelque temps sur le bord, ne voulant pas s'engager à se rompre en passant, de peur que les infidèles, qu'on croyoit être dans leur camp, ne se ralliassent. Mais M. l'électeur de Bavière <sup>1</sup>, s'apercevant qu'il ne paroissoit plus aucun corps dans le camp, traversa le marais avec ses troupes et fut aussitôt suivi de M. le duc de Lorraine avec les siennes. Ils ne trouvèrent aucune résistance dans le camp, où toutes les tentes étoient encore dressées, et qui fut pillé dans le moment. Ensuite on poussa les fuyards ; mais toute l'infanterie des Turcs se jeta dans les montagnes, qui sont couvertes de bois, et la cavalerie se retira d'une si grande vitesse à Bude qu'il fut impossible de la joindre. Les

1. Il étoit brave et jeune, et par conséquent entreprenant, mais en cette occasion M. de Lorraine faisoit plus sagement que lui ; car si les Turcs s'étoient ralliés derrière leur camp, comme ils le font ordinairement, ils auroient pu battre aisément M. de Bavière qu'ils auroient trouvé en désordre, après avoir passé le marais, et accabler les chrétiens dans leur propre victoire.

infidèles perdirent en ce combat environ trois mille hommes qui furent tués sur la place, sans les prisonniers et les rendus, outre leur canon et tous leurs bagages.

« La nuit même, M. le duc de Lorraine envoya M. le prince de Commercy en toute diligence porter la nouvelle de la victoire à Caprara, qui commandoit devant Neuhausel; et ce général, voulant avoir l'honneur de la prise de cette place, commanda sur-le-champ toutes ses troupes pour donner l'assaut.

« On avoit fait une galerie pour passer le fossé; mais il n'y avoit point d'autre brèche au corps de la place que celle que le canon y avoit faite <sup>1</sup>. On ne laissa pas de donner par cet endroit, et il se trouva, heureusement pour les chrétiens, que les Turcs, qu'on avoit fatigués les dernières nuits par de fausses alarmes et qui ne pouvoient se tenir du côté de l'attaque à cause de la quantité de bombes qu'on y jetoit <sup>2</sup>, étoient allés se reposer dans un bastion éloigné, de sorte qu'on eut emporté la place avant qu'ils s'en fussent aperçus. Quand ils reconnurent que les chrétiens étoient dans la place, ils vinrent les charger; mais ils furent aisément repoussés dans leur bastion, où ils auroient pu obtenir composition s'ils s'y étoient voulu retrancher. Mais ils s'amuserent à arborer des drapeaux blancs pour demander composition : ce qui ayant fait connoître qu'ils avoient peur, on les chargea de tous côtés et on les tailla en pièces. Ensuite les soldats tuèrent indifféremment tout ce qu'ils trouvèrent dans la place; et, de sept à huit mille âmes qui y étoient, il n'y en eut qu'à peine deux cents qui restèrent en vie, du nombre desquelles fut la femme du gouverneur, laquelle, étant déjà blessée, se vint jeter entre les bras de M. de Commercy, qui eut bien de la peine à la sauver.

« MM. les princes de Conti, qui s'étoient distingués au combat, ayant su qu'on pourroit bien donner l'assaut à Neuhausel, s'y en vinrent en toute diligence; mais il y avoit deux heures que la ville étoit prise quand ils y arrivèrent <sup>3</sup>. »

1. Ils avoient cinquante pièces de canon en batterie; ce qu'on n'auroit jamais pu croire en France, si on ne l'eût appris ensuite par les François qui avoient été au siège.

2. Les Impériaux avoient vingt mortiers en batterie, et ils jetoient des bombes dont il y en avoit qui pesoient jusqu'à quatre cents livres.

3. Cela causa une grande jalousie de ces princes contre M. de Commercy. Mais on ne devoit pas s'étonner que M. le duc de Lorraine eût procuré cette distinction à son parent.

On apprit aussi dans le même temps que le comte de Leslie, l'un des généraux de l'Empereur qui commandoit un petit corps de l'autre côté du Danube, avoit entièrement brûlé le pont d'Essek, de sorte qu'il étoit impossible que les Turcs pussent entrer dans la haute Hongrie sans aller passer par Belgrade, ce qui étoit une terrible incommodité pour eux.

On ajoutoit que l'armée des Turcs étoit tellement dissipée, malgré tous les efforts du sérasquier<sup>1</sup> qui s'étoit fait blesser dangereusement au combat en la voulant obliger à se rallier, qu'il n'y avoit plus aucune apparence qu'elle se rassemblât; que celle de l'Empereur alloit attaquer Novigrad, place peu forte, dont tous les magasins avoient été depuis peu brûlés par le feu du ciel, et qu'ensuite elle prendroit tous les petits châteaux que les infidèles occupoient encore dans la haute Hongrie, du nombre desquels étoit Visegrad.

On donnoit aussi beaucoup de louanges au gouverneur de Gran, qui avoit fait une admirable défense dans une mauvaise bourgade<sup>2</sup>, qui n'avoit aucune fortification.

**29 août.** — Cette grande nouvelle fut suivie d'une légère indisposition que le Roi eut<sup>3</sup>, qui ne fut autre chose qu'une vapeur qui le prit la nuit du 28 au 29 d'août, et qui l'empêcha néanmoins de partir pour Chambord le 30, comme il l'avoit résolu. Il remit donc son départ au 3 de septembre.

Et pendant ce temps-là mourut le marquis de Listenois, de Franche-Comté, qui avoit un régiment d'infanterie, un régiment de dragons, un petit baillage en son pays et une place de conseiller d'honneur dans le parlement de Besançon.

Cette mort fut suivie, de bien près, de celle de M. le duc du Lude, grand-maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du Roi et capitaine de Saint-Germain-en-Laye. Il laissoit une grosse dépouille à la nomination du Roi. Mais elle servit, dès le

1. Ce n'étoit pas le même sérasquier qui avoit commandé l'armée des Turcs l'année précédente, auquel le Grand Seigneur avoit donné un gouvernement considérable; mais c'étoit celui qui avoit été pacha de Bude et qui l'avoit défendue contre les chrétiens.

2. Il y a un château à Gran, que la situation rend assez fort; mais la ville, qui est au pied, n'a pas la moindre fortification, et cependant les Turcs, y ayant donné plusieurs assauts, n'avoient pu l'emporter.

3. Les malicieux disoient que cette indisposition ne venoit que du chagrin que le Roi avoit eu d'apprendre la ligue faite contre lui, et en même temps le succès des armes de l'Empereur.

même jour, à faire voir combien il étoit avantageux d'avoir la protection de Mme de Maintenon ; car le Roi donna au marquis de Montchevreuil la capitainerie de Saint-Germain, et, comme il y avoit un brevet de cent mille livres affecté dessus, il le transféra sur la charge de grand-maître. Il lui donna aussi les coches du Pecq, que le feu duc du Lude avoit obtenus pour en jouir pendant sa vie, et qui pouvoient valoir quatre mille livres de rente. Il paya toutes ses dettes, qui pouvoient monter à cinquante mille écus. Il donna douze mille livres de pension à son fils avec la survivance de la capitainerie de Saint-Germain ; et deux jours après il lui fit épouser Mlle de La Marseillère, fille du feu marquis de Combourg de Coëtquin, laquelle devoit avoir plus de sept cent mille livres de bien<sup>1</sup>.

Le même jour, on sut que le Roi faisoit revenir les compagnies de ses gardes du corps de l'Auvergne et du Berry, où elles étoient depuis un an, pour les remettre dans leurs anciens quartiers aux environs de Paris, à la réserve de la compagnie de Duras, qu'on devoit mettre en Normandie, parce que ses quartiers avoient servi à élargir ceux des autres compagnies.

Ce fut encore le même jour que le Roi donna le régiment de dragons de Listenois au comte de Grammont, gentilhomme franco-comtois, qui en étoit lieutenant-colonel et qui étoit proche parent du défunt, et son régiment d'infanterie au marquis de Bellefonds, qui quittoit le sien pour avoir celui-là, laissant aux enfants du défunt le bailliage qu'il avoit en Comté et sa place de conseiller d'honneur du parlement de Besançon.

Dans le même temps, on sut que le Roi avoit, depuis quelques jours, fait au maréchal de Schönberg un présent de vingt mille écus en argent comptant ; mais que, ce maréchal n'étant pas un

1. Le marquis de Combourg, frère cadet du marquis de Coëtquin, de Bretagne, avoit épousé la fille d'un marchand de Saint-Malo, lequel avoit des biens immenses et n'avoit que deux enfants, un garçon et une fille. Après la mort du père, le garçon, continuant son commerce en Espagne, y mourut et laissa Mme de Combourg héritière de tous ses biens, laquelle ayant acheté la terre de la Marseillère, après la mort de son mari, aimoit mieux en prendre le nom. Elle s'étoit retirée avec sa fille dans la maison d'une célèbre dévote de Paris, nommée Mme de Miramion, qui étoit belle-mère du président de Nesmond, laquelle avoit assemblé une communauté de femmes dévotes ; et beaucoup de femmes de condition mettoient leurs filles en pension chez elle. Ce fut là que se traita le mariage, Mme de Maintenon ayant de grandes habitudes avec Mme de Miramion.

homme qui parlât beaucoup, il ne s'étoit pas vanté de cette libéralité du Roi.

## SEPTEMBRE 1685

**1<sup>er</sup> septembre.** — Le premier jour de septembre, M. de Louvois vint apprendre à Mme la princesse de Conti, de la part du Roi, que le prince son époux et monsieur son frère revenoient de Hongrie, et qu'ils attendoient sur la frontière, pour savoir si le Roi trouveroit bon qu'ils revinssent auprès de lui ; que Sa Majesté leur avoit pardonné et avoit fait dépêcher un courrier qui leur alloit apprendre qu'ils seroient les bienvenus ; et que, selon toutes les apparences, ils arriveroient incessamment à la cour. Cette princesse en eut une extrême joie, que tous les courtisans partagèrent avec elle.

Le lendemain, elle eut une grande audience du Roi, de laquelle elle sortit avec toutes les marques d'une entière satisfaction.

M. le prince de Turenne étoit revenu avec MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon jusqu'à Château-Thierry. Mais le même courrier qui leur porta la permission de revenir à la cour lui portoit un ordre de sortir incessamment du royaume par le plus court chemin. Aussi pouvoit-on dire qu'il avoit agi avec une imprudence extrême de revenir sans savoir si le Roi l'auroit agréable ; car il ne devoit pas se mettre sur le pied des princes du sang, qui pouvoient aisément raccommo-der leurs affaires sans que les siennes changeassent de face. Mais ce qui le rendoit absolument inexcusable, c'étoit qu'il ne pouvoit pas naturellement ignorer que la permission qu'il avoit eue d'aller en Pologne n'eût été concertée avec le Roi et le cardinal de Bouillon, pour couvrir la honte d'un exil auquel Sa Majesté l'avoit alors condamné : et, si la plupart des courtisans avoient ignoré son malheur, il n'étoit presque pas possible qu'il n'en eût su quelque chose, à moins que le cardinal, par une belle précaution, lui eût caché sa disgrâce à lui-même pour la cacher mieux à tous les autres <sup>1</sup>.

1. Quand il n'y auroit eu d'autres raisons que celle de voir son père, sa mère et son oncle exilés, il auroit été de meilleur sens, et plus respec-

**3 septembre.** — Le matin du 3 de septembre, avant que le Roi partit pour Chambord, on sut que toute la ville de Montauban, qui n'étoit presque habitée que par des huguenots, s'étoit convertie unanimement ; grande nouvelle pour la religion et qui faisoit espérer que dans peu de temps on ne verroit plus aucun huguenot en France !

Après une si bonne nouvelle, le Roi partit de Versailles pour Chambord. Et, ayant visité à cheval tous les travaux qu'il faisoit faire <sup>1</sup> pour les aqueducs, par lesquels l'eau de la rivière d'Eure devoit venir à Versailles, il vint joindre Mme la Dauphine et le reste de la maison royale, qui l'attendoient aux Essarts, où, ayant diné, il remonta à cheval et continua à visiter les mêmes travaux jusqu'à Galardon, où il coucha.

**4 septembre.** — Le lendemain, il partit de bonne heure à cheval et alla encore visiter les mêmes travaux en passant par Maintenon ; et, ayant diné à Berchère-la-Maingot, il vint coucher à Chartres, où Mme la Dauphine se rendit aussi, après avoir diné à Galardon.

En arrivant à Chartres, le Roi y trouva MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, qu'il reçut avec assez de douceur ; et M. Seignelay y arriva aussi le même jour de son voyage de Brest.

**5-6 septembre.** — Le 5, le Roi, malgré la pluie continuelle qu'il fit tout le jour, alla encore voir les travaux de la rivière d'Eure ; et, après avoir diné à [*Pontgouin*], il revint coucher à Chartres, d'où il partit le lendemain pour venir dîner au bois de Fougères : et, ayant monté à cheval après son dîner, il vint en chassant à Châteaudun, où il coucha.

**7 septembre.** — Le 7, Sa Majesté, ayant diné à Saint-Léonard, vint passer la Loire sur un pont de bateaux qu'elle avoit fait faire exprès ; et, de là, elle vint à Chambord, où, étant arrivée de bonne heure, elle eut le temps de chasser deux ou trois heures dans son parc.

Les courtisans s'aperçurent alors que le Roi avoit ôté à M. le

tueux pour le Roi, de ne pas rentrer dans le royaume sans avoir su s'il l'auroit agréable.

1. C'étoient des travaux dignes des anciens Romains ; et, après des dépenses effroyables, on doutoit encore s'ils pourroient réussir heureusement.

prince de Conti les entrées dans sa chambre <sup>1</sup>, qu'il lui avoit accordées auparavant, grande mortification pour lui d'attendre à une porte, pendant que M. le duc de Bourbon, qui n'avoit épousé que la fille cadette du Roi, entroit sans demander!

**8 septembre.** — Le lendemain que le Roi fut arrivé à Chambord, M. le duc de Créquy eut nouvelle que madame sa femme étoit assez mal d'une fièvre double-tierce, ce qui l'obligea à partir en diligence pour Paris, après en avoir demandé la permission au Roi; mais cette maladie n'eut pas de grandes suites.

Les maladies étoient fort fréquentes en ce temps-là. Mme la comtesse de Bury n'avoit pu suivre Mme la princesse de Conti par cette raison. M. le duc de Chevreuse fut attaqué de la fièvre double-tierce en arrivant à Chambord, et M. le duc d'Elbeuf fut à l'extrémité dans le même temps, à Paris; mais les uns et les autres s'en tirèrent heureusement.

Quelques jours après, on eut nouvelle que les Vénitiens avoient pris d'assaut Coron, place forte de la Morée, après quarante et trois jours de siège, et que M. le chevalier de Savoie <sup>2</sup> y avoit été blessé à mort. Il y avoit néanmoins des gens qui assuroient que les Vénitiens n'avoient pris que la ville, et que le château se défendoit encore contre eux.

On vit alors paroître à la cour M. de Vivens <sup>3</sup>, mestre de camp de cavalerie des plus estimés, lequel venoit de faire abjuration de l'hérésie de Calvin; et on apprit que tous les huguenots des villes de Bordeaux, de Toulouse et de Cognac avoient fait la même chose.

1. Le Roi avoit pardonné à M. le prince de Conti et à la princesse, son épouse; mais il ne laissoit pas de les châtier de leurs fautes, le premier en le privant des entrées, et l'autre en lui parlant moins et en lui témoignant moins d'amitié.

2. C'étoit celui que l'on avoit appelé le prince Philippe, qui étoit le second des enfants de feu M. le comte de Soissons. Après avoir tué en Angleterre Banner, gentilhomme suédois, comme il sut que le Roi n'avoit pas agréable qu'il demeurât en France, à cause qu'il étoit accusé de l'avoir tué en duel, il passa en Italie et se mit dans le service des Vénitiens, ne voulant pas aller servir en Hongrie, parce qu'il savoit que ce service ne plaisoit pas au Roi. Il pouvoit bien être aussi qu'étant tombé dans l'incapacité de posséder les grands bénéfices qu'il avoit, parce qu'il avoit tué un homme, il avoit obtenu du Pape, pour pénitence, de servir un certain temps à ses dépens contre les infidèles.

3. C'étoit un gentilhomme de Gascogne, fort brave, et qui servoit depuis longtemps.

Peu de jours après, le bruit courut que le sérasquier, ayant fait faire à toute son armée un serment solennel de combattre les chrétiens, avoit marché à M. de Lorraine, mais que ses troupes, ayant appris que l'armée chrétienne marchoit au-devant d'elles, s'étoient enfuies jusqu'à Bude, malgré les remontrances du sérasquier, lequel ayant voulu entrer dans Bude, le pacha qui y commandoit lui avoit non seulement fait fermer les portes, mais avoit même fait tirer du canon sur lui, disant qu'il avoit ordre de combattre les chrétiens et non pas de fuir devant eux.

On ajoutoit qu'il étoit arrivé à Vienne un aga, de la part du Grand Seigneur, pour demander la paix à l'Empereur, et qu'on ne doutoit pas que ce prince ne l'accordât, à cause qu'il ne se voyoit guère en état de soutenir longtemps la guerre contre les Turcs, ses terres étant ruinées, ou par les courses que ces infidèles avoient faites pendant le siège de Vienne, ou par les quartiers d'hiver qu'il étoit obligé de donner à ses troupes ; mais l'envie que toute l'Allemagne avoit de faire la guerre à la France, depuis qu'elle avoit fait la conquête de Strasbourg, étoit encore un plus puissant motif pour faire promptement conclure la paix avec les Turcs.

Il y avoit néanmoins des intérêts particuliers qui pouvoient traverser les desseins des envieux de la France. Le prince de Bade, qui gouvernoit alors l'Empereur, avoit toutes ses terres aux environs de Strasbourg et devoit s'attendre à les voir manger les premières, ou même à les perdre tout à fait dès que l'Empereur romproit avec la France. M. le duc de Neubourg, beau-père de l'Empereur, qui venoit d'hériter du palatinat du Rhin, ne pouvoit pas douter que toutes ses provinces ne fussent le théâtre de la guerre, dès le moment qu'elle commenceroit à s'allumer : M. l'électeur de Bavière même ne devoit pas être sans appréhension de voir les armées du Roi passer le Rhin et prendre des quartiers dans ses terres <sup>1</sup> ; mais il étoit jeune et bouillant, et l'envie qu'il avoit de faire la guerre à la France pouvoit bien l'obliger à passer par-dessus toutes les autres considérations. Pour le duc de Wurtemberg, la Souabe et la Fran-

1. Cela n'étoit pas sans exemple, puisqu'autrefois M. le Prince y en avoit pris, et que feu M. de Turenne, dans les dernières guerres, avoit offert au Roi d'en aller prendre jusque dans la Bohême.

conie, elles étoient bien persuadées qu'elles seroient ruinées par les uns ou par les autres dès la seconde campagne.

**20 septembre.** — Vers le 20 du mois de septembre, on eut nouvelle que les villes de Taillebourg et de Saint-Jean-d'Angély, qui n'étoient presque habitées que par des huguenots, s'étoient entièrement converties, sans qu'on eût besoin d'y envoyer des dragons comme dans les autres endroits, mais par les seules exhortations de M. l'évêque de Saintes <sup>1</sup>.

Dans le même temps, Raimondy, major des vaisseaux de Levant, arriva à la cour et apporta la nouvelle du traité que le maréchal d'Estrées avoit fait avec le dey ou roi de Tunis. Il y avoit douze ans que la France avoit la paix avec ce royaume; mais, nonobstant cela, quelques corsaires avoient pris des vaisseaux qui portoient le pavillon de France, et le dey avoit tellement augmenté les impôts, qu'il prenoit cent cinquante pour cent sur toutes les marchandises de France, et qu'il faisoit payer à chaque vaisseau cent cinquante écus, seulement pour mouiller l'ancre dans le port.

Le Roi, sachant que le dey qui régnoit alors étoit assiégé dans la place par trois corps d'armée, que les enfants de son prédécesseur avoient assemblés pour le chasser du trône <sup>2</sup>, envoya ordre au maréchal d'Estrées, qui peu de temps auparavant avoit forcé ceux de Tripoli de faire la paix, d'aller aussi bombarder ceux de Tunis pour les mettre à la raison.

Le maréchal, étant allé mouiller l'ancre à l'entrée du port de Tunis, se préparoit à faire bombarder le fort qui en défend l'entrée, qui est un reste de la célèbre place de la Goulette; mais à peine les infidèles eurent-ils vu les galiotes qui s'approchoient, qu'ils envoyèrent offrir de faire tout ce qu'on souhaiteroit d'eux: et en effet le dey, quelques jours après, rendit deux cent mille livres pour les vaisseaux qui avoient été pris, et quarante esclaves chrétiens, promettant de rendre tous les autres qui étoient dispersés dans le royaume. Il fit donner quatre cents coups de

1. Il s'appeloit l'abbé du Plessis lorsqu'on le fit évêque, étant grand pénitencier de l'Eglise de Paris.

2. Les rois de tous ces royaumes maritimes d'Afrique, qui sont tributaires du Grand Seigneur, ne doivent jamais être originaires du pays, mais ils doivent être ou Turcs naturels ou enfants de tribu ou de quelque une des côtes d'Asie. Cependant le prédécesseur de celui qui régnoit alors étoit naturel du pays. Après sa mort, celui-ci avoit chassé ses enfants, et c'étoient eux qui vouloient rentrer dans le royaume de leur père.

bâton à Parasoli, chef de ses corsaires, qui avoit fait les prises, quoique, dans l'état où étoient ses affaires, il eût extrêmement besoin de lui. Il réduisit le droit de mouillage à vingt et cinq écus, et l'impôt sur les marchandises à quinze pour cent, et enfin il accorda les conditions<sup>1</sup> que le maréchal d'Estrées témoigna souhaiter de lui.

Peu de jours après, le maréchal d'Humières arrivant d'Angleterre, où le Roi l'avoit envoyé en qualité de son envoyé extraordinaire, Sa Majesté lui donna la charge de grand-mâitre de l'artillerie de France, que tant de gens demandoient, avec un brevet de cent mille écus, pour lui aider à trouver les quatre cent mille livres qu'il falloit payer à Mme la duchesse du Lude, tant pour le brevet de retenue de cent mille écus qui étoit sur la charge de grand-mâitre, que pour celui de cent mille livres qui étoit originairement sur la capitainerie de Saint-Germain et que le Roi avoit rejeté sur la charge de grand-mâitre, pour donner cette capitainerie gratis à M. de Monchevreuil.

On sut alors que le marquis de La Trousse étoit allé commander les troupes en Dauphiné, et sous lui le comte de Tessé, mestre de camp général des dragons, et que M. le duc de Noailles étoit allé faire la même chose en Languedoc, où M. de Saint-Ruth étoit passé pour commander sous lui.

Les conversions des huguenots continuoient dans tous ces pays-là, et l'on n'entendoit parler que de dix ou de vingt mille convertis en six semaines de temps.

**28 septembre.** — Le 28 du mois de septembre, le Roi, partant de Chambord, vint dîner à Saint-Laurent-des-Eaux, d'où il vint coucher à Cléry.

**29-30 septembre.** — Le lendemain, il vint dîner à la Maison-Rouge et coucher à Pluviers, d'où, étant parti le lendemain, il vint dîner à Augerville et coucher à Fontainebleu, où Sa Majesté devoit séjourner jusqu'après la Toussaint, pour y donner à sa cour les divertissemens de la chasse, des appartemens, du ballet<sup>2</sup> et de la comédie.

1. On se servit avantageusement de la conjoncture ; car le dey n'auroit pas été si traitable s'il n'avoit eu peur que les François se fussent joints à ses autres ennemis : et ce fut ce qui l'obligea d'accorder toutes les conditions qui lui furent proposées.

2. Lulli avoit fait tout exprès un petit opéra, dans lequel Mme la

## OCTOBRE 1685

La première nouvelle que l'on y eut fut que le Roi avoit fait M. Stoppa <sup>1</sup>, l'un des capitaines de son régiment des gardes suisses, colonel de ce même régiment, à la place du vieux Molondin qui depuis longtemps étoit hors d'état de servir. Mais c'étoit une chose bien sensible à M. d'Erlach <sup>2</sup> (qui étoit de la première qualité de son pays, maréchal de camp, très brave homme, et plus ancien capitaine dans le régiment des gardes que Stoppa) de le voir préférer à lui, pour s'être mêlé de faire lever et entretenir au Roi un grand nombre de Suisses, à meilleur marché qu'il n'avoit accoutumé auparavant de les lever et de les entretenir ; car le Roi avoit accoutumé de donner à chaque soldat suisse sept écus de solde par mois, et sur cette paye celle des officiers étoit comprise. Mais Stoppa s'intrigua avec M. de Louvois et fit en sorte que les capitaines suisses firent un nouveau traité à cinq écus par mois, ce qui étoit une diminution très considérable <sup>3</sup> sur la paye de vingt-cinq mille Suisses que le Roi entretenoit alors. Cela attira la haine des cantons contre Stoppa, qui ne s'en mit guère en peine, n'ayant pas grand bien dans son pays et tirant beaucoup d'argent du Roi tous les ans. Il arriva même que plusieurs capitaines <sup>4</sup> du régiment des gardes, qui avoient quitté le service à cause de cette diminution, y rentrèrent dans la suite, et furent les premiers à prendre des régiments que le Roi leur composa des compagnies franches <sup>5</sup> qu'il avoit mises sur pied.

duchesse de Bourbon, Mme la princesse de Conti, M. le comte de Brionne et plusieurs autres seigneurs et dames de la cour dansoient plusieurs entrées.

1. Il n'étoit pas des cantons suisses, mais de ces vallées du côté de l'Italie, qui leur sont sujettes ; il étoit maréchal de camp des armées du roi, et, quoiqu'il n'eût pas un génie fort vif, il avoit un certain patelinage par lequel il faisoit faire aux Suisses tout ce qu'il vouloit.

2. Comme il étoit fort incommodé de la goutte, on pouvoit lui alléguer cette raison, bonne ou mauvaise, pour ne l'avoir pas fait colonel des gardes. Il avoit été huguenot, mais il s'étoit converti depuis quelque temps.

3. Sur la paye de vingt-cinq mille hommes, cela alloit à un million huit cent mille livres par an.

4. Entre autres Pfiffer, qui étoit un des braves hommes de son temps.

5. C'étoient des compagnies dont les capitaines ne reconnoissoient point de supérieur que le colonel général des Suisses.

Peu de temps auparavant, le Roi avoit accordé neuf mille livres de pension à M. de Réveillon, ci-devant gouverneur de Charlemont, et lui avoit promis de songer à lui pour quelque nouvel emploi ; ce qui avoit donné de la joie à tous ceux qui connoissoient son mérite et qui avoient été touchés de son malheur.

Vers le commencement d'octobre mourut M. Housset, chancelier de la maison de Monsieur, célèbre par ses grands biens, et par les grandes taxes que le Roi lui avoit fait payer pour avoir été autrefois dans ses affaires, lesquelles se montoient, en deux articles, à un million sept cent mille livres. Il laissoit Mme de La Hoguette<sup>1</sup> sa légataire universelle ; mais il étoit dangereux, en ce temps-là, d'accepter les successions<sup>2</sup> de ceux qui avoient été mêlés dans les affaires du Roi.

Deux jours après l'arrivée du Roi à Fontainebleau, Mgr le Dauphin eut, en un même matin, deux petites foiblesses, qui étoient peut-être causées par un dévoiement auquel il étoit assez sujet et qui ne venoit apparemment que de trop manger<sup>3</sup> ; mais cette indisposition n'eut pas de suites.

Peu de jours après, l'ancienne inimitié<sup>4</sup> de M. le Grand et de

1. C'étoit la femme de La Hoguette, sous-lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi.

2. Parce qu'il venoit des taxes, dans la suite, qui ruinoient ceux qui les avoient acceptés, M. Colbert ayant établi pour maxime qu'il ne pouvoit y avoir de prescription contre le Roi. Mais le Roi aimoit La Hoguette avec raison, et, selon les apparences, il devoit lui donner des sûretés pour accepter le legs de M. Housset.

3. Il est vrai qu'il mangeoit plus que trois hommes ensemble.

4. Un jour qu'on faisoit une course de chevaux dans la garenne de Saint-Germain-en-Laye, où un cheval de M. de Vendôme avoit couru contre un cheval de M. le Grand (le Roi n'ayant pas encore repassé le pont de Pecq), la dispute s'échauffa entre ceux qui avoient parié, sur ce que le parti de MM. de Vendôme assuroit que leur palefrenier anglois qui courroit leur cheval, s'étoit laissé corrompre par les émissaires de l'autre parti. Et les choses en vinrent si loin que M. le duc de Gramont, qui étoit du parti de MM. de Vendôme, ayant donné une espèce de démenti à M. le Grand, il lui répliqua par une espèce de coup de poing et lui arracha sa perruque. Par hasard M. le duc de Gramont n'avoit point d'épée, ayant quitté la sienne de peur qu'elle ne l'embarassât lorsqu'il avoit accompagné les deux chevaux qui faisoient la course ; mais son écuyer et les gens de son parti mirent l'épée à la main contre M. le Grand, M. le chevalier de Lorraine et les autres gens de leur parti : et le désordre auroit été bien loin si Monseigneur, qui en étoit proche, n'y avoit envoyé mettre le hola. Le Roi avoit trouvé bon qu'on accommodât cette affaire, et M. le Grand avoit vécu depuis assez honnêtement avec M. le duc de Gramont, mais l'inimitié étoit toujours restée dans le cœur.

M. le duc de Gramont se renouvela et donna matière aux courtoisants de discourir. On disoit que M. le Grand étoit depuis quelque temps amoureux d'une damoiselle de la cour qui étoit aussi sage qu'elle étoit belle, et qu'ayant un soir trouvé un nommé Villiers <sup>1</sup>, qui avoit été autrefois capitaine de cheveau-légers, lequel parloit avec elle, il en eut quelque chagrin et ne put s'empêcher de dire des paroles offensantes contre Villiers <sup>2</sup> en présence du duc de Gramont, lequel, étant des amis de Villiers, prit l'affirmative pour lui; ce qui ayant échauffé M. le Grand, ils se dirent l'un à l'autre plusieurs choses fort fâcheuses, ce qui fut suivi d'un rappel que le marquis de Créqui <sup>3</sup> vint faire à M. le Grand de la part du duc de Gramont. Il sembloit que toute cette affaire n'avoit pas été accompagnée de beaucoup de prudence <sup>4</sup>, et que le marquis de Créqui avoit beaucoup hasardé dans un temps où les ordonnances étoient d'une si grande sévérité, non seulement contre les duels, mais encore contre tous les procédés qui pouvoient les attirer.

On apprit en ce temps-là que le marquis de Charost avoit la petite vérole à son château de Besne, près de Saint-Germain-en-Laye, et tout le monde appréhendoit extrêmement pour lui, car il n'y avoit guère de gens qui ne connussent son mérite, et depuis il s'étoit extrêmement distingué aux Etats de Bretagne, dont étoit député pour la noblesse, et le Roi même lui avoit témoigné qu'il étoit fort content de lui.

**4 octobre.** — Le 4 d'octobre, Mme la Dauphine, sortant de la comédie, se trouva indisposée de manière qu'elle ne put souper avec le Roi; et l'on sut le lendemain que son mal étoit une espèce de fausse couche, ce qui lui étoit déjà arrivé plusieurs fois.

**6 octobre.** — On sut, deux jours après, que le fils unique de M. Voisins, conseiller d'Etat ordinaire, étoit mort en deux jours

1. C'étoit un garçon de Paris qui aimoit son plaisir, ce qui lui avoit fait manger une partie de son bien et lui avoit fait quitter le service. Il étoit assez bien fait et avoit une parfaitement belle voix; mais les débauches l'avoient usé. Il étoit attaché à M. de Vendôme, quoiqu'il ne fût pas son domestique.

2. On disoit qu'il l'avoit même menacé de coups de bâton.

3. Il étoit néanmoins fort proche parent de M. d'Armagnac.

4. On assoupit cette affaire, de peur d'être obligé d'en châtier les acteurs.

de temps de la petite vérole, perte irréparable pour un père vieux qui aimoit son fils tendrement et qui n'épargnoit rien pour lui, après lui avoir amassé des biens immenses ! Le public y perdoit aussi ; car ce jeune homme, qui n'avoit pas encore vingt ans, avoit tout le mérite et donnoit toutes les espérances que peut donner un homme de cet âge dans sa profession <sup>1</sup>.

On reçut en même temps nouvelle que tous les huguenots de Montpellier, de Lunel et de plusieurs autres villes de Languedoc, s'étoient convertis au nombre de vingt mille ; et l'on espéroit que, dans peu de temps, l'hérésie de Calvin seroit entièrement bannie de cette province, où elle avoit régné si longtemps, et qu'une année ou deux pourroient la bannir entièrement du royaume.

Dans le même temps, on sut que M. le duc d'Uzès étoit assez mal, d'un coup de boule de mail qu'un mousquetaire étourdi lui avoit donné dans le mail d'Orléans, comme il s'y promenoit, au retour de Chambord, avec le marquis de Mirepoix, son parent, qui étoit enseigne de la première compagnie de mousquetaires du roi, et avec plusieurs autres, tant officiers que mousquetaires. Ce qu'il y avoit de fâcheux étoit qu'il avoit été déjà blessé <sup>2</sup> plusieurs fois à cette même jambe, et qu'il avoit à craindre que, si l'on étoit obligé de lui faire des incisions, cela ne l'estropiât tout à fait. Mais la suite fut plus heureuse qu'on ne l'avoit espéré, et les chirurgiens trouvèrent moyen de le guérir sans lui faire d'incisions.

M. le duc de Coislin étoit aussi tombé malade à Chambord, d'une fièvre continue, qui lui dura assez longtemps à Orléans, où il fut obligé de rester, et dont il eut bien de la peine à se tirer.

Ce fut aussi dans le même temps que l'envoyé de Bavière, qui venoit enfin donner part au Roi du mariage <sup>3</sup> de son maître avec

1. Il avoit consigné pour être conseiller du Parlement.

2. De coups de mousquet et de coups de grenade en plusieurs occasions de guerre ; et outre cela il avoit eu un coup d'épée dans la cuisse du même côté, dans un combat particulier qu'il avoit fait la nuit à Paris contre le défunt duc de Lesdiguières, pour de mauvaises plaisanteries qu'ils s'étoient dites l'un et l'autre, et le combat avoit été fort secret. Comme le coup d'épée avoit donné jusque dans l'os, il eut beaucoup de peine à en guérir, et il en fut à l'extrémité. Mais, ayant réchappé par la force de la jeunesse et l'habileté des chirurgiens, il lui resta dans la cuisse un trou à fourrer le poing.

3. Il y avoit deux mois que ce mariage étoit fait, et M. de Bavière avoit

la fille de l'Empereur, eut sa première audience du Roi. Il étoit arrivé à Paris quelques jours avant le voyage de Chambord; mais, comme on se soucioit fort peu de la vieille nouvelle <sup>1</sup> qu'il apportoit, on avoit remis son audience jusqu'après le voyage. Néanmoins on fit partir le marquis de Bellefonds, pour aller faire compliment à M. de Bavière de la part du Roi; mais cette commission n'étoit pas aussi agréable pour lui qu'elle l'auroit été trois mois auparavant, car elle lui auroit alors procuré l'occasion de se trouver au siège de Neuhausel et à la bataille contre les Turcs.

Peu de jours après, le comte de Nonant <sup>2</sup>, premier sous-lieutenant des gendarmes du Roi, fut obligé de se faire faire la grande opération à Fontainebleau, quoiqu'il ne se fût jamais senti d'aucun mal qui pût lui faire appréhender un semblable accident. Cette opération étoit presque inconnue aux chirurgiens mêmes vingt ans auparavant, mais elle étoit alors si fréquente qu'on ne s'en étonnoit plus et qu'on se la faisoit faire sans balancer, quoiqu'elle fût fort dangereuse. Ceux qui en cherchoient les causes s'imaginoient que c'étoit ou la chaleur du duvet, dont les chaises de commodité et les carreaux des carrosses étoient garnis, ou bien la quantité de ragoûts dont on se nourrissoit depuis quelques années.

Quelques jours après mourut à Paris le fameux abbé Siri, qui avoit composé en italien l'histoire de France, sous le nom de *Mercurio Francese*. Son style étoit dur et d'un mauvais italien <sup>3</sup>. Et les ministres disoient que c'étoit un homme très dangereux pour la France, chez lequel s'assembloient tous les ministres des princes malintentionnés; que c'étoit chez lui que se prenoient toutes les résolutions les plus contraires aux intérêts de l'État,

eu bien de la peine à se résoudre d'en envoyer donner part au Roi; ce qui avoit fait qu'on n'y avoit pas voulu envoyer le marquis de Bellefonds, qui avoit été nommé pour cela.

1. L'alliance de M. de Bavière avec l'Empereur n'étoit pas agréable à la France.

2. Gentilhomme de Normandie, qui étoit de la véritable maison de Nonant, dont il n'avoit pas la terre. Il étoit honnête homme et bien fait; il avoit été mestre de camp de cavalerie auparavant que d'être sous-lieutenant des gendarmes, et il étoit alors brigadier des armées du roi.

3. Il étoit Lombard, et par conséquent il parloit mal italien; mais outre cela il avoit des expressions toutes nouvelles et d'une dureté au-dessus de la langue lombarde.

et qu'il avoit composé une histoire particulière du temps, laquelle il appelloit *Memorie recondite*, et qu'il avoit eu soin d'envoyer en Hollande, afin qu'elle ne manquât pas d'être imprimée après sa mort<sup>1</sup>. Cependant il avoit eu du Roi une abbaye de douze mille livres de rente, outre une pension et son logement dans les galeries du Louvre.

A peu près dans le même temps, la mère de Mlle d'Hamilton, fille d'honneur de Mme la Dauphine, vint supplier le Roi de trouver bon qu'elle retirât sa fille de la chambre, pour la marier à un grand seigneur d'Ecosse. Mais il y avoit des gens à la cour qui croyoient ce mariage peu certain et qui s'imaginoient que cette retraite avoit quelque cause dont on ne faisoit pas part au public. Mlle de Gramont, fille du comte, et dont la sœur aînée étoit déjà fille de Mme la Dauphine, eut la place de Mlle d'Hamilton, sa cousine germaine; et le Roi lui donna deux mille écus pour lui aider à faire les premières dépenses, qui sont toujours grandes en entrant dans ces sortes d'emplois : ce qui lui étoit fort nécessaire, car le comte de Gramont étoit alors en Angleterre, où il avoit perdu beaucoup d'argent contre sa coutume<sup>2</sup>, et la comtesse de Gramont n'étoit pas fort pécunieuse.

On sut, peu de jours après, que tous les huguenots de la ville de Nîmes s'étoient convertis, et que ceux de la ville d'Uzès avoient aussi envoyé des députés pour le même dessein à M. le duc de Noailles.

On apprit aussi que le jeune chevalier de Gesvres, cinquième fils du duc du même nom, premier gentilhomme de la chambre du Roi, avoit été tué à la prise de Coron, place de la Morée, que les Vénitiens avoient emportée d'assaut.

Deux ou trois jours après, toute la cour eut l'alarme de la maladie de Mme la princesse de Conti, qui étoit une fièvre continue avec de grands maux de tête. On appréhendoit fort que ce ne fût la petite vérole; mais, comme les médecins assuroient fortement qu'elle n'avoit aucun des symptômes qui font connoître

1. Grande marque de sa malice, de vouloir encore nuire à la France après sa mort.

2. Ordinairement, il rapportoit cinquante ou soixante mille écus de tous les voyages qu'il faisoit en Angleterre. Mais cette fois-là il trouva qu'on n'y jouoit plus qu'à la bassette, qui étant un jeu où l'industrie ne sert de rien, il y perdit d'abord beaucoup d'argent, mais dans la suite il en regagna beaucoup.

ce mal, on se flatta que ce seroit seulement une fièvre causée par la fatigue des répétitions du ballet.

Le lendemain, M. le prince de La Roche-sur-Yon fut dans un extrême péril de la vie, ayant été choqué et renversé par un cerf qui lui fit une large blessure entre l'œil et la tempe; cependant il s'en tira heureusement. Félix, premier chirurgien du Roi, ayant bien examiné sa plaie, assura qu'il n'y avoit point de danger, et prit le parti de la recoudre sur-le-champ, de sorte que ce prince en fut quitte pour jeûner quelques jours.

Dans le même temps, Mme de Ménessère, dame de Bourgogne, mais mariée en Lorraine, fut reçue en la charge de gouvernante des filles de Madame, à la place de Mme de La Dobiaye, qui avoit demandé son congé et s'étoit retirée depuis longtemps, soit qu'elle fût mécontente, ou que Monsieur lui eût faire dire sous main de se retirer, comme plusieurs l'assuroient alors.

**12 octobre.** — Le 12 d'octobre, sur le midi, les médecins connurent évidemment que la maladie de Mme la princesse de Conti n'étoit autre chose que la petite vérole; et ils en firent d'abord avertir le Roi, qui prit sur-le-champ le parti de l'aller voir. Et, pour cet effet, il alla prendre congé de Mme la Dauphine, lui disant qu'il ne pourroit pas la voir de tout le jour <sup>1</sup>, parce qu'il vouloit voir Mme la princesse de Conti. En même temps, il descendit chez elle et lui fit, aussi bien qu'au prince, son époux, toutes les amitiés imaginables. Il y avoit longtemps qu'il leur témoignoit à l'un et à l'autre qu'il étoit encore indigné contre eux des fautes qu'ils avoient faites; mais dans cette occasion, son cœur de père ne put tenir contre l'appréhension qu'il eut que le chagrin, se joignant à la petite vérole, ne fit mourir la princesse, sa fille.

Ensuite M. le prince de Conti s'enferma avec la princesse, quoiqu'il n'eût jamais eu la petite vérole. Et, dans la vérité, la conduite qu'elle avoit tenue avec lui pendant son voyage de Hongrie méritoit bien qu'il lui en témoignât une aussi grande reconnaissance que celle-là; car, outre les démonstrations publiques de douleur qu'elle avoit données à son départ, elle lui avoit envoyé

1. C'étoit peu de temps que de n'être qu'une partie du jour sans voir Mme la Dauphine, en sortant de l'air de la petite vérole, d'autant plus que cette princesse sortoit d'une fausse couche, et, qu'après ces sortes de maux, les femmes sont plus susceptibles du mauvais air.

plusieurs fois de grosses sommes d'argent, quoique le Roi eût positivement défendu à M. d'Argouges, conseiller d'Etat ordinaire, intendant de la maison de cette princesse, de souffrir que M. le prince de Conti touchât d'autre argent que celui qui lui pouvoit venir de ses terres particulières.

On assuroit alors qu'un évêque étant mort en Angleterre, faisant profession de la religion du pays, le Roi avoit donné cet évêché à un prêtre catholique qui s'étoit retiré à la cour de Rome, chose bien hardie et d'une grande conséquence pour la religion catholique !

Peu de jours après, mourut le jeune Bréauté, colonel d'infanterie, après avoir été traité par tous les médecins, et même par le fameux Carretti <sup>1</sup>, dont la réputation avoit été jusque-là si bien établie. Tout le monde plaignit ce gentilhomme, qui étoit fils unique et qui n'avoit guère plus de vingt ans ; car, encore qu'il ne fût pas fort agréable de sa personne, il n'avoit pas laissé néanmoins de s'attirer l'estime des courtisans par son esprit et par son honnêteté.

On disoit aussi que les villes de Kaschau <sup>2</sup> et d'Eperjes, en Hongrie, s'étoient rendues au duc de Lorraine sans se défendre, et qu'il avoit fait bloquer Agram de la même manière que Neuhauzel l'avoit été longtemps, et avec espérance d'y réussir de même.

A peu près dans le même temps mourut le bonhomme Pradel <sup>3</sup>, gouverneur de Saint-Quentin, qui avoit été lieutenant général des armées du roi et lieutenant-colonel de son régiment des gardes, avec toute la réputation et toute la valeur imaginable. Il y eut d'abord plusieurs personnes qui demandèrent son gouvernement, et entre autres le chevalier de Sourdis. Mais il arrivoit rarement que le Roi donnât sur-le-champ les emplois qui venoient à vaquer.

1. Il s'étoit rendu fameux en guérissant M. le maréchal de La Feuillade d'un ulcère dans le corps, dont tous les chirurgiens ne pouvoient venir à bout. Il avoit aussi guéri M. de Caderousse, que l'on croyoit pulmonique.

2. Il n'étoit pas véritable que les Impériaux eussent pris Kaschau.

3. Il avoit commencé par servir dans le régiment d'infanterie de Piémont, à la tête duquel il vint, par ses services, avec beaucoup de distinction. Ensuite on lui donna pour récompense une lieutenance au régiment des gardes, dont il devint lieutenant-colonel par son ancienneté ; et il ne quitta que quand il n'eut plus la force de servir.

Mansard, chef des architectes du Roi, et qui avoit alors tout le crédit pour les bâtimens, fut aussi obligé de se faire faire la grande opération. Et le Roi auroit été bien embarrassé s'il étoit venu à mourir ; car, quoiq' il ne fût pas aussi habile que feu son oncle, qui étoit le premier homme de son temps, il étoit néanmoins le meilleur ou le moins mauvais qu'il y eût alors en France.

**20 octobre.** — Vers le 20 du mois d'octobre, le Roi donna au duc de Charost <sup>1</sup> le justaucorps bleu à brevet qu'avoit eu le défunt duc du Lude : et Sa Majesté donna la première audience à l'ambassadeur extraordinaire de Pologne, qui étoit le chancelier Wicilopolski, beau-frère du roi de Pologne ; car il avoit épousé la quatrième fille de M. d'Arquien, qui étoit la sœur cadette de la reine de Pologne.

Le Roi le reçut dans le grand appartement qu'avoit autrefois occupé la reine, sa mère, et auquel le nom en étoit resté pour cette raison. Il n'y eut rien d'extraordinaire dans sa réception ni dans son entrée, et même son train ne parut pas extrêmement magnifique. Ce fut M. le comte de Marsan qui le conduisit à l'audience, suivant la coutume qu'on a en France de faire conduire par des princes à leur première entrée les ambassadeurs des têtes couronnées, ou des républiques qui ont les mêmes honneurs.

En ce temps-là, le Roi donna enfin la célèbre déclaration qui devoit achever de ruiner en France la religion prétendue réformée.

Elle abolissoit entièrement l'édit de Nantes et l'édit de Nîmes, et révoquoit tous les privilèges qui avoient été accordés aux huguenots par ces deux édits.

Elle ordonnoit que tous leurs temples sans aucune exception seroient incessamment démolis.

Elle défendoit aux huguenots de s'assembler à l'avenir sous quelque prétexte que ce pût être, pour faire l'exercice de leur religion, à peine de confiscation de corps et de bien, annulant les arrêts du conseil qui le leur avoient permis.

Elle enjoignoit à tous les ministres de la religion prétendue

1. Il avoit plusieurs compétiteurs, et entre autres M. le comte de Brionne. Mais le Roi décida en sa faveur, parce qu'il l'avoit demandé il y avoit plus longtemps.

réformée , qui ne voudroient pas se convertir , de sortir du royaume quinze jours après la publication de cet édit, et leur défendoit, même pendant ce peu de temps, de faire aucune fonction de leur ministère, à peine des galères.

Elle accordoit aux ministres qui se convertiroient, et à leurs veuves après leur décès, tandis qu'elles seroient en viduité, les mêmes exemptions de taille et de logement de gens de guerre dont ils avoient joui pendant qu'ils faisoient la fonction de ministre ; et promettoit aux mêmes ministres de leur faire payer, leur vie durant, une pension plus forte d'un tiers que celle qu'ils touchoient en qualité de ministres, et d'accorder la moitié de cette pension à leurs veuves tandis qu'elles resteroient en viduité.

Elle permettoit aux ministres convertis de se faire recevoir avocats ou docteurs en droit, sans être assujettis à étudier trois années, comme les déclarations y obligeoient, et leur accordoit la faculté de ne payer que la moitié des droits que l'on fait payer en pareille occasion dans les universités.

Elle défendoit aux huguenots d'avoir des écoles particulières pour instruire leurs enfants, et leur ôtoit généralement tout ce qui pouvoit avoir quelque marque de concession.

Elle ordonnoit qu'à l'avenir tous les enfants qui leur naistroient seroient baptisés par les curés des paroisses, et que les pères et mères seroient obligés de les y porter, à peine de cinq cents livres d'amende ; que les enfants seroient élevés dans la religion catholique ; et elle enjoignoit aux juges d'y tenir exactement la main.

Elle permettoit aux huguenots qui s'étoient retirés du royaume, avant la publication de cet édit, d'y revenir, s'ils vouloient, dans le temps de quatre mois ; et, à cette condition, de rentrer dans la possession de leurs biens et d'en jouir paisiblement ; mais elle ordonnoit que les biens de ceux qui ne reviendroient pas dans ce temps-là demeurassent confisqués, comme ils l'avoient été par la déclaration du 20 d'août dernier.

Elle faisoit de nouvelles défenses à tous les huguenots de sortir du royaume ni d'en faire sortir leurs biens, à peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens à l'égard des femmes.

Elle ordonnoit que les déclarations rendues contre les relaps

seroient exécutées dans toute leur rigueur, et elle permettoit cependant à tous les huguenots, sous les conditions que nous venons de dire, de demeurer dans le royaume, d'y jouir de leurs biens et d'y continuer leur commerce, sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de leur religion.

On parloit en ce temps-là d'une ligue bien différente de celle dont on avoit parlé quelque temps auparavant ; car on assuroit qu'il s'en étoit faite une depuis quelques jours entre la France, l'Angleterre et la Pologne, pour le maintien de la paix, et que c'étoit le sujet de l'ambassade du chancelier de Pologne, et d'une longue audience secrète que le Roi lui avoit donnée.

Cependant M. le chancelier Le Tellier étoit tombé malade à sa maison de Chaville, d'où il s'étoit fait porter à Paris, et son grand âge faisoit extrêmement appréhender pour sa vie ; mais il avoit déclaré qu'il la quitteroit sans regret, puisqu'il étoit assez heureux pour avoir scellé la déclaration qui alloit abolir la religion prétendue réformée : et ces grands sentiments obligeoient le public à le regretter encore davantage.

On ne laissoit pas néanmoins de représenter à Fontainebleau le nouvel opéra, qui réussissoit à miracle, quoiqu'il eût perdu son plus bel ornement en la personne de Mme la princesse de Conti, et que Mlle de Piennes <sup>1</sup>, qui y paroissoit beaucoup, fût aussi tombée malade, avec beaucoup d'appréhension de la petite vérole.

Peu de jours après, M. le duc de Richemont, fils naturel du roi d'Angleterre et de Mme la duchesse de Portsmouth, fit abjuration de l'hérésie dans la chapelle du Roi à Fontainebleau, en présence de Sa Majesté et de toute la cour, entre les mains de M. l'évêque de Meaux, premier aumônier de Mme la Dauphine,

1. Fille aînée du défunt marquis de Piennes, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de Pignerol. Il lui avoit laissé de grands biens ; sa cadette, qui avoit épousé le chevalier de Châtillon, ayant eu pour sa part cent mille écus. Elle étoit grande, bien faite et blonde, mais elle avoit le visage un peu long, et elle commençoit à perdre un peu de sa beauté, laquelle n'approchoit pas de celle de sa mère, que le marquis de Piennes avoit épousée, après en avoir été longtemps amoureux. Elle étoit alors veuve d'un homme d'affaires nommé M. de Launay-Gravé, de Bretagne, lequel l'avoit épousée par amour, après la mort de sa première femme, dont elle étoit damoiselle suivante, mais néanmoins bien damoiselle, quoique pauvre.

qui fit, à ce sujet, une parfaitement belle exhortation à ce jeune prince <sup>1</sup>.

Dans le même temps, le Roi donna à M. le Grand dix mille louis d'or d'argent comptant, pour le récompenser de l'avis qu'il lui avoit donné de certaines sommes dont M. Baüyn, maître de sa chambre aux deniers, jouissoit sans qu'ils lui appartenissent, comme il parut par la condamnation qui intervint contre lui, laquelle monta à plus de quatre cent mille livres.

Ce fut aussi dans le même temps que Monsieur donna sa charge de chancelier à M. de Boisfranc <sup>2</sup>, qui étoit son trésorier depuis longtemps, et qu'il lui permit de vendre <sup>3</sup> à M. de Bécha-meil sa charge de trésorier cinquante mille écus.

Peu de jours après, la cour fut dans un extrême étonnement quand elle apprit que M. de Louvois avoit tiré de M. de Courtenvaux, son fils aîné, une démission de sa charge de secrétaire d'Etat; et que, l'ayant apportée au Roi, il avoit supplié Sa Majesté d'accorder la survivance de cette charge à son troisième fils, qui étoit commandeur de Malte, et qui avoit même une belle commanderie, dont le chevalier de Tilladet <sup>4</sup> profita.

Le Roi n'eut pas de peine à accorder à M. de Louvois ce qu'il lui demandoit; mais cet exemple si extraordinaire fit d'autant plus raisonner les courtisans que M. de Courtenvaux étoit depuis trois mois dans la fonction actuelle de sa charge, sans revenir à la cour, visitant les places et les troupes qui étoient sur la frontière. Apparemment que M. de Louvois, qui avoit bon esprit et qui connoissoit que celui qui auroit sa charge de secrétaire d'Etat de la guerre soutiendrait toute sa maison, ne trouvant pas son fils aîné capable de s'en acquitter comme il le souhaitoit, avoit pris le parti de lui chercher d'autres établissemens et de mettre sa charge sur la tête de son troisième fils,

1. L'exhortation de M. de Meaux fut fort touchante, mais le jeune prince ne fut pas celui qui en fut le plus touché.

2. C'étoit un homme d'Auvergne qui avoit fait sa fortune; il avoit gagné des biens immenses dans cette charge de trésorier de Monsieur.

3. Ce ne fut point Boisfranc qui vendit la charge de trésorier à Bécha-meil; mais ce fut Monsieur qui la lui vendit cinquante mille écus.

4. Il étoit cousin germain de M. de Louvois, qui fut bien aise qu'il profitât de cette aventure, parce qu'il n'étoit pas riche. Il étoit maréchal de camp des armées du roi, et il avoit vendu le régiment colonel-général des dragons, qu'il avoit longtemps commandé.

qui paroissoit avoir un génie supérieur à celui de ses deux frères.

La dernière déclaration contre les huguenots rendant inutile l'emploi de député général de la religion prétendue réformée, dont M. de Ruvigny avoit été pourvu, par survivance de son père, on lui ôta cet emploi et la pension de douze mille livres qui y étoit attachée.

Ce fut à peu près dans le même temps que le marquis Marini, envoyé extraordinaire de Gênes, eut son audience de congé. C'étoit le même qui avoit été mis à la Bastille lorsque l'armée navale de France bombarda Gênes, et il avoit été assez malheureux pour perdre, dans cet incendie, tous ses papiers, sa maison et tous ses meubles. Cependant la république lui avoit encore attribué son malheur, et il avoit eu bien de la peine à obtenir son congé, personne ne voulant accepter son emploi.

Le nonce du pape eut aussi, en ce temps-là, une audience secrète du Roi, laquelle fut fort longue ; et l'on murmuroit quelque chose d'un accommodement de la France avec la cour de Rome, mais on n'en vit pas sitôt les effets.

On sut, quelques jours après, que les magistrats de la ville de Genève, voyant que plusieurs François de la religion prétendue réformée s'étoient venus réfugier dans leur ville, et appréhendant d'attirer sur eux la colère du Roi, leur avoit ordonné de sortir incessamment de la ville ; ce qui avoit été exécuté.

On disoit aussi que, pour faire la paix, les Turcs offroient à l'Empereur de lui restituer tout ce qu'ils avoient pris depuis cent ans dans la Hongrie, grande marque de la foiblesse de l'empire ottoman ! Car jamais les Turcs n'avoient rendu aucune de leurs conquêtes ; et leur coutume étoit de ne faire jamais la paix tant qu'ils avoient du désavantage. Ces propositions avantageuses, jointes à l'envie que l'Empereur et son conseil avoient de faire la guerre à la France, pouvoient bien leur faire oublier la ligue qu'ils avoient faite l'année dernière avec la Pologne et la république de Venise ; et l'on avoit peine à croire que les remontrances du Pape, qui étoit zélé pour la religion et qui ne pouvoit souffrir qu'on fit la paix avec les infidèles quand ils témoignent tant de faiblesse, eussent assez de pouvoir pour empêcher l'Empereur de la conclure.

Quelque temps après, le Roi envoya M. le duc de Chaulnes

en Bretagne, apparemment pour travailler, comme les autres gouverneurs de provinces, à la conversion des huguenots qui restoient encore dans la sienne ; et ce gouverneur mena avec lui M. l'abbé Fléchier <sup>1</sup>, aumônier ordinaire de Mme la Dauphine, qui étoit fort capable, par son éloquence, de persuader ceux qui seroient assez raisonnables pour vouloir écouter les raisons de part et d'autre.

Sa Majesté fit marcher aussi en même temps quelques troupes en Normandie, pour y travailler à la conversion de ces hérétiques, comme les dragons avoient fait heureusement en diverses provinces de son royaume. Son régiment de cuirassiers entra dans Rouen, et, au bout de quelques jours, de cinq à six cents familles huguenotes qui étoient dans cette ville, à peine en restait-il quinze qui ne fussent entièrement converties.

Le bruit couroit alors, comme il avoit déjà couru quelque temps auparavant, que M. de Courtenvaux épousoit Mlle d'Humières, et que le Roi lui donnoit la survivance de la charge de grand maître de l'artillerie ; mais cette nouvelle peu certaine n'étoit fondée, selon les apparences, que sur la démarche que M. de Louvois avoit faite depuis peu à l'égard de M. de Courtenvaux, auquel il falloit bien qu'il procurât un grand emploi, après lui avoir fait ôter la charge de secrétaire d'État : et il sembloit que le crédit de M. de Louvois pouvoit aisément lui faire obtenir cette survivance, qui auroit paru être donnée aux services du maréchal d'Humières, qui n'avoit plus de garçons et qui avoit encore cette fille à marier, laquelle étoit fort aimable.

A peu près dans le même temps, le maréchal d'Estrées arriva à la cour, revenant de ses expéditions de la côte d'Afrique, et le Roi, pour lui témoigner qu'il étoit content de sa conduite, lui fit présent de dix mille écus.

Le Roi eut, peu de jours après, une attaque de goutte plus forte que celles qu'il avoit eues jusqu'alors, car il fut obligé de garder le lit quelques jours et de demeurer dans sa chambre pendant quelques autres.

On sut alors que le mariage du marquis de Thianges étoit

1. Il étoit fort honnête homme et fort bon ecclésiastique ; il avoit l'obligation de sa fortune à M. le duc de Montausier, qui avoit de l'honneur à avoir avancé un homme de ce mérite, quoique d'une condition peu relevée.

conclu avec Mlle de La Rochegiffart, grande héritière de Bretagne, qui n'étoit pas dans une extrême jeunesse et qui avoit encore son père vivant. Il y avoit longtems que cette affaire avoit été proposée, mais elle avoit souffert de grands obstacles, que l'esprit de Mme de Thianges avoit enfin surmontés.

**30 octobre.** — Le [30] d'octobre, le royaume fit une grande perte en la personne de M. le chancelier <sup>1</sup>, qui mourut à Paris en sa quatre-vingt-troisième année, après avoir gardé la connoissance tout entière et la fermeté jusqu'à son dernier soupir. On disoit que, par son testament <sup>2</sup>, il avoit institué M. de Louvois son légataire universel, qu'il avoit donné cinquante mille livres de rente à M. l'archevêque de Reims, et quarante mille écus de rente à partager entre M. le marquis de Villequier et ses deux sœurs <sup>3</sup>, Mme la marquise de Béringhen et Mme la marquise de Créquy ; mais tout cela ne devoit avoir lieu qu'après la mort de madame la chancelière, qui devoit jouir de tout le bien pendant sa vie en vertu du don mutuel.

M. de Louvois dépêcha un courrier au Roi, dès que son père fut mort, pour lui en donner avis et pour le supplier de vouloir envoyer M. de Seignelay pour prendre les sceaux, parce que sa douleur et la fatigue qu'il avoit eue pendant la maladie de M. le chancelier ne lui permettoient pas de les reporter lui-même.

En même temps, le Roi envoya un de ses gentilhommes ordinaires faire compliment <sup>4</sup> à madame la chancelière, à M. de Louvois, à madame sa femme et à M. l'archevêque de Reims,

1. Il y avoit déjà quelque temps qu'il commençoit à baisser, et même l'on s'en apercevoit dans le conseil. Mais il ne laissoit pas de faire encore beaucoup de bien pour la justice.

2. Comment le pouvoit-on savoir, puisqu'il n'y avoit que deux copies de ce testament, dont l'une étoit demeurée entre les mains de M. Le Pelletier, contrôleur général, exécuteur testamentaire, et l'autre entre les mains du bonhomme Gallois, notaire, l'une et l'autre bien cachetées pour n'être ouvertes qu'après la mort de madame la chancelière?

3. Le marquis de Villequier et ses deux sœurs étoient enfants de M. le duc d'Aumont et de la fille de M. le chancelier, laquelle, étant morte de la petite vérole (et M. le duc d'Aumont s'étant remarié à Mlle de Toucy, fille aînée de Mme la maréchale de La Mothe), M. le chancelier prit ses petits-enfants chez lui et eut soin de leur bien et de leur éducation.

4. Les rois ne le font ordinairement qu'aux princes ; mais la qualité de chancelier est d'un grand poids, outre les mérites du défunt et la faveur de M. de Louvois.

son frère ; et toute la maison royale leur envoya aussi faire des compliments.

Le Roi envoya aussi M. de Seignelay à Paris prendre les sceaux, qu'il lui rapporta à Fontainebleau, escorté par le lieutenant et les gardes de la prévôté de l'hôtel, qui sont créés exprès pour être toujours avec le garde des sceaux, quand même il ne seroit pas chancelier.

On sut en même temps, par un courrier de M. le marquis de Feuquières, ambassadeur pour le Roi à Madrid, qu'il avoit signé, au nom de Sa Majesté, un traité avec le roi d'Espagne, qui rétablissoit la tranquillité sur la frontière, du côté de Fontarabie et de Saint-Jean-de-Luz, et qui assuroit la liberté du commerce entre les sujets des deux royaumes.

On apprit aussi que M. l'évêque de Soissons <sup>1</sup> étoit mort ; mais, encore que ce fût un bon prélat, on parla peu de sa mort, qui étoit arrivée dans le même temps que celle de M. le chancelier.

## NOVEMBRE 1685.

**1<sup>er</sup> novembre.** — Le jour de la Toussaint, quoique le Roi se sentit encore de sa goutte, il ne laissa pas de faire ses dévotions et de toucher les malades des écrouelles. Grande marque de la piété et de la charité de ce prince !

Après son dîner, il entendit le sermon de l'abbé de Brou <sup>2</sup>, l'un de ses aumôniers, qui devoit aussi prêcher l'Avent devant Sa Majesté, et qui fit une parfaitement belle action.

Après vêpres, le Roi nomma chancelier M. de Boucherat, qui étoit conseiller d'Etat ordinaire et l'un des deux conseillers de son conseil royal de finances, et il lui donna en même temps les sceaux, avec de grands témoignages d'estime et de bienveillance, lui disant : « Monsieur, je vous ai toujours connu tant de probité et de capacité que je vous ai choisi pour être chancelier. Voilà les sceaux que je vous remets. C'est de quoi vous et moi

1. Il s'appeloit, en son nom, Vialard (Charles-Bourbon), et étoit d'une famille de Paris.

2. Il étoit frère de M. Feydeau de Brou, maître des requêtes, et il avoit beaucoup de capacité, de piété et de bonne conduite.

pouvons faire beaucoup de bien et de mal; mes intentions ne sont que d'en faire un bon usage, et c'est parce que je suis sûr des vôtres, que je vous les confie avec plaisir. »

Tout le monde approuva ce choix <sup>1</sup>, et il eût été difficile alors que le Roi en eût pu faire un meilleur.

Peu de jours après, M. le prince de La Roche-sur-Yon, voyant que le Roi le traitoit avec beaucoup de froideur <sup>2</sup>, prit le parti de se retirer à l'Isle-Adam <sup>3</sup>, château qui appartenoit à monsieur son frère, après avoir auparavant fait dire à Sa Majesté que, puisque sa conduite ne lui étoit pas agréable, il alloit en faire pénitence dans la retraite, espérant que le respect qu'il lui témoignoit en cette occasion pourroit l'obliger à lui pardonner.

Cette retraite devoit apparemment faire de bons effets et pour lui et pour M. le prince de Conti, car les exemples et la société du cadet empêchoient l'ainé de rentrer dans le bon chemin; et l'on assuroit même que M. le prince de Conti, depuis quelques jours, avoit fait dire au Roi secrètement qu'il vouloit se corriger de tout ce qui avoit pu lui déplaire; que, pour en venir plus facilement à bout, il alloit éloigner de lui tous les mauvais conseils, et qu'il vouloit commencer par le chevalier de Sillery <sup>4</sup>, son premier écuyer. Mais à peine avoit-il formé ces résolutions qu'il fut attaqué de la petite vérole, aussi bien que Mlle de Viantais <sup>5</sup>, l'une des filles d'honneur de Mme la princesse de Conti.

D'abord cette princesse ne balança point; elle voulut s'en-

1. Ce choix étoit une grande marque du crédit de M. de Louvois; car, s'il avoit été aussi diminué que certains courtisans se l'imaginoient, on auroit vu dans la place de chancelier et dans celle de ministre ou le procureur général du parlement de Paris, ou quelque autre homme de la faction contraire, qui lui auroit donné bien des affaires. Mais parce que son crédit étoit encore extrême, M. de Boucherat fut nommé chancelier, étant un homme qui devoit se contenter d'être parvenu à cette dignité, sans aspirer au ministère, et sans se mêler de plus d'affaires que de celles dont on vouloit qu'il se mêlât, étant d'ailleurs capable de faire bien la fonction de chancelier, autant ou plus qu'aucun de ceux qui y pouvoient prétendre.

2. Cela alloit presque jusqu'au mépris.

3. On l'avoit dit au commencement, mais ce fut à Chantilly où il se retira, auprès de M. le Prince.

4. Il savoit que ce gentilhomme n'étoit pas agréable au Roi, quoiqu'il fût cousin germain de M. de La Rochefoucauld.

5. Elle étoit de la province du Perche, fille du marquis de Viantais, qui avoit été maître de la garde-robe de Monsieur, frère du Roi, mais ses affaires étoient en mauvais état. C'étoit une brune assez agréable.

fermer avec le prince, son mari; mais il ne le voulut pas souffrir, et elle fut contrainte de venir seulement le voir deux ou trois fois par jour.

Le roi envoya Saint-Olon, l'un de ses gentilshommes ordinaires, témoigner à ce prince la douleur qu'il avoit de sa maladie et l'inquiétude qu'elle lui causoit.

M. le prince de La Roche-sur-Yon, ayant eu avis de la maladie de monsieur son frère, revint en diligence et s'enferma avec lui, quoiqu'il n'eût jamais eu la petite vérole.

Cependant Mme la princesse d'Harcourt eut une grande affliction : elle vit mourir en même temps Mme de Brancas, sa mère, et Mlle d'Harcourt, sa fille, l'une médiocrement âgée et l'autre fort jeune; et elle eut besoin de toute sa vertu <sup>1</sup> pour soutenir tant de douleurs à la fois.

On vit dans le même temps, à la cour, l'évêque de Mardin, ville de Syrie ou de Mésopotamie, qui apporta une lettre au Roi de la part du roi de Perse, mais on ne savoit pas encore ce qu'elle contenoit. Cet évêque étoit catholique romain; et, peut-être, venoit-il négocier quelque chose pour l'avancement de la religion dans la Perse.

D'autre côté M. de Louvois arriva à Fontainebleau, et il n'y fut pas sitôt arrivé qu'il alla voir le nouveau chancelier, en grand manteau.

Monsieur, frère du Roi, qui de tout temps avoit été beaucoup dans les intérêts de ce ministre, alla chez lui dès qu'il sut qu'il étoit arrivé; mais, ne l'y ayant pas trouvé, il y retourna le soir même : extraordinaire démarche pour un frère du Roi, qui affectoit même de tenir son rang <sup>2</sup> plus que prince de l'Europe!

On apprit en ce temps-là la mort de M. l'archevêque de Sens et celle de M. le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix en Provence, lesquelles laissoient au Roi de grands bénéfices à donner.

On sut aussi que M. le marquis d'Urfé <sup>3</sup> étoit mort dans une grande vieillesse. Il ne laissoit qu'un seul fils dans le monde,

1. Elle étoit dans une très grande dévotion depuis plusieurs années.

2. Il étoit extrêmement familier dans le commerce ordinaire; mais, dans les choses qui regardoient la dignité, personne n'étoit plus circonspect que lui, et il savoit le cérémonial à merveille.

3. C'étoit un seigneur du pays de Forez, de fort bonne maison.

qui étoit un des seigneurs particulièrement attachés à Mgr le Dauphin ; mais, par un exemple assez extraordinaire, ses quatre fils aînés <sup>1</sup> s'étoient mis dans l'Eglise, où ils donnoient toutes les marques d'une piété extraordinaire.

Sa Majesté fit en ce temps-là un fonds de deux millions de livres, pour faire augmenter les églises de diverses provinces qui étoient devenues trop petites <sup>2</sup> depuis la conversion d'un si grand nombre de huguenots, que les soins de Sa Majesté avoient fait rentrer dans le giron de l'Eglise. Cette éclatante marque de zèle du Roi étoit digne de la grandeur de cet auguste monarque, lequel se servoit du loisir de la paix pour travailler aux intérêts de Dieu et pour se signaler autant par des actions d'une piété héroïque, comme il l'avoit fait pendant la guerre par ses surprenantes conquêtes.

Mais, comme la plus grande prospérité n'est jamais sans mélange d'amertume, il eut le déplaisir de voir mourir M. le prince de Conti de la petite vérole, en cinq ou six jours de temps, et cette perte d'un gendre qui avoit tant de si grandes qualités dut lui causer une très sensible douleur. Il n'y eut personne dans tout le royaume qui ne la sentit vivement, car les petits emportements de jeunesse de ce prince n'avoient pas effacé la bonne opinion que ses premières vertus avoient fait concevoir de lui à tout le monde ; et, comme depuis son retour de Hongrie, il paroissoit du changement dans sa conduite, ses serviteurs espéroient avec raison qu'il alloit se rendre à lui-même et reprendre,

1. L'aîné étoit évêque de Limoges ; le second, après avoir été missionnaire en Canada, et longtemps dans le séminaire de Saint-Sulpice de Paris, étoit devenu doyen de l'église du Puy ; le troisième étoit simple ecclésiastique auprès de son frère aîné ; le quatrième étoit père de l'Oratoire et avoit été visiteur général de son ordre. Il y en avoit un cinquième dans le monde, et qui étoit mestre de camp de cavalerie, mais il étoit mort du poumon depuis quelques années, de sorte que celui qui restoit se trouvoit l'aîné de la maison, après avoir été le cadet de six frères.

2. Dans les guerres civiles que les huguenots avoient faites en France, ils avoient abattu presque toutes les églises ; et depuis, le petit nombre de catholiques qui étoient restés dans quelques provinces du royaume, et la pauvreté ou le peu de zèle des ecclésiastiques, avoient fait qu'on n'avoit rebâti que de petites églises, qui ne suffisoient plus, parce que le nombre des catholiques étoit augmenté, ou tout au moins de ceux qui faisoient semblant de l'être ; car presque toutes ces conversions étoient feintes, et ceux qui les faisoient étoient aussi huguenots qu'auparavant, et on l'auroit bien connu s'il étoit arrivé quelque mouvement en France, car ils n'auroient jamais manqué de se soulever.

avec plus de soin que jamais, les traces de cette vertu qui l'avoit rendu, dès son enfance, l'amour de toute l'Europe.

Mlle d'Armagnac, fille de M. le Grand, et M. de Barbézieux, troisième fils de M. de Louvois, qui venoit d'avoir la charge de secrétaire d'État à la place M. de Courtenvaux, tombèrent aussi malades dans le même temps, et tout le monde crut qu'ils avoient la petite vérole; mais ils furent assez heureux pour n'avoir point cette horrible maladie.

Quelques jours après, le Roi fit une célèbre distribution de bénéfices : il en donna plus de cinquante petits, dont le plus considérable ne valoit pas cinq cents écus de rente; mais il donna en même temps l'archevêché de Sens à M. l'évêque de Poitiers, frère de M. de La Hoguette, sous-lieutenant de sa première compagnie de mousquetaires. Ce prélat, sortant de l'agence du clergé, avoit d'abord été évêque de Saint-Brieuc, où il avoit donné tant de marques de sa piété et de sa vigilance que le Roi l'avoit choisi par préférence pour lui donner l'évêché de Poitiers, lequel, ayant été fort négligé par les derniers évêques, avoit besoin d'un aussi bon prélat que celui-là pour se rétablir. Sa Majesté mit néanmoins sur l'archevêché de Sens quatre mille livres de pension pour l'abbé de La Rochefoucauld, oncle du duc de ce même nom, et deux mille livres pour l'abbé d'Aubigné, parent de Mme de Maintenon.

Le Roi donna l'évêché de Poitiers à l'abbé de Quinçay, gentilhomme de Normandie, qui avoit beaucoup d'esprit et de mérite, mais auquel les bons offices de M. le duc de La Rochefoucauld, son intime ami, ne nuisirent pas en cette occasion.

Le Roi donna l'archevêché d'Aix à l'évêque de Lavour <sup>1</sup>, qui avoit été son aumônier, sous le nom de l'abbé de La Berchère, et l'évêché de Lavour à l'abbé Fléchier, aumônier ordinaire de Mme la Dauphine, le plus éloquent écrivain de son temps <sup>2</sup>.

Il donna aussi l'évêché de Soissons à l'abbé Huet <sup>3</sup>, qui avoit

1. Il étoit bon évêque et honnête homme, mais il sembloit n'avoir pas assez de dignité pour succéder à un cardinal dans un archevêché aussi considérable que celui d'Aix; mais l'amitié du P. de La Chaise lui procura cette élévation.

2. Entre plusieurs excellents ouvrages, il avoit fait plusieurs oraisons funèbres qui étoient des pièces d'une éloquence très pure et très achevée.

3. C'étoit un homme savant, d'une certaine science, qui n'étoit pas agré-

été sous-précepteur de Mgr le Dauphin, et l'abbaye de Saint-Florent à l'abbé de Bourlemont, lequel, ayant été ci-devant nommé à l'évêché de Pamiers, en donna sa démission <sup>1</sup> pour avoir cette abbaye.

Il donna l'évêché de Pamiers à l'évêque de Glandève, qui avoit été domestique de l'archevêque d'Albi <sup>2</sup>, sous le nom de l'abbé de Caen, et l'évêché de Glandève à l'évêque de Grasse, qui étoit frère de Verjus, autrement le comte de Crécy, envoyé extraordinaire du Roi à la diète de Ratisbonne, et du P. Verjus, jésuite, intime ami du P. de La Chaise, confesseur du Roi.

Enfin le Roi donna l'évêché de Grasse à l'abbé de Viens, neveu du marquis de Valavoire, autrefois lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Valenza dans le Milanois, qui étoit un gentilhomme de Provence de très grand mérite, et dont le frère étoit mort évêque de Riez.

**12 novembre.** — Vers le 12 du mois de novembre, on sut que M. le prince de Tingry, fils aîné de M. le maréchal duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps du Roi, épousoit la fille aînée de M. le duc de Chevreuse <sup>3</sup>, à laquelle le père donnoit trois cent cinquante mille livres, M. de Seignelay <sup>4</sup> cent mille livres, et Mme Colbert cinquante mille livres, outre qu'elle

ble; d'ailleurs, il étoit homme de bien et avoit été mis auprès de Monseigneur par M. le duc de Montausier. Il s'étoit mis assez tard dans l'Église, et on ne le comptoit pas parmi ceux qui prétendoient à être évêques.

1. Il ne faisoit pas mal de se défaire de la charge d'un évêché dans lequel il falloit, pour contenter la cour, qu'il fit plusieurs choses désagréables au Pape, et il se procuroit un bon établissement dans cette abbaye de Saint-Florent, qui avoit été longtemps possédée par le cardinal Grimaldi.

Ce fut Chamarande, premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine, qui lui fit cette affaire à la cour, parce que son fils avoit épousé la sœur de l'abbé de Bourlemont.

2. Il étoit Italien et avoit été Jacobin; mais, s'étant intrigué auprès du cardinal Mazarin, Son Eminence, qui goûta son esprit, l'employa en diverses affaires; et il le fit même intendant de l'armée de Catalogne; ensuite de quoi il lui donna l'évêché d'Albi, qu'il fit depuis ériger en archevêché, en donnant une partie de son revenu à l'archevêque de Bourges, qui lui céda une partie de ses évêques suffragants.

3. Elle étoit extrêmement jeune, n'y ayant pas plus de dix-huit ans que son père étoit marié.

4. Il sembloit que c'étoit une espèce de restitution que M. de Seignelay faisoit à Mme de Chevreuse, pour avoir trop profité de la succession de M. Colbert, leur père commun; car il ne paroît pas naturel qu'un oncle donne cent mille livres à sa nièce, quand il a des enfants.



Quelques jours après, le Roi, ayant fait défense aux conseillers huguenots qui étoient dans les cours souveraines de reprendre leur séance après la fête de saint Martin, M. Herwarth <sup>1</sup>, qui étoit un des conseillers huguenots du parlement de Paris, se convertit, et la plupart des autres commencèrent à se faire instruire; mais le Roi chassa les trente anciens du consistoire de Paris, du nombre desquels fut M. de Béringhen, dont le fils étoit aussi conseiller du parlement de Paris, et qui fut relégué à Limoges, comme tous les autres anciens qui furent relégués en différents endroits du royaume, sans permettre même à leurs femmes et à leurs enfants de les y aller trouver.

Le Roi envoya aussi Artagnan <sup>2</sup>, major de son régiment des gardes, avec deux cents soldats, à Villiers-le-Bel, village qui n'est pas éloigné de Paris, pour obliger les huguenots, qui y étoient en grand nombre, à se convertir; mais il n'y trouva plus que quelques restes de familles, tout le reste s'étant enfui par l'appréhension qu'ils avoient eue qu'on ne leur envoyât des troupes.

Quelques jours après, le Roi signa le contrat de mariage de M. le duc de La Meilleraye <sup>3</sup>, fils unique de M. le duc Mazarin, avec Mlle de Duras, fille aînée du maréchal duc de ce même nom, capitaine des gardes du corps du Roi et gouverneur de Franche Comté; il traita cette affaire fort secrètement avec M. le duc Mazarin, parce qu'elle étoit bonne pour sa fille, et personne ne s'en doutoit quand le Roi signa le contrat de mariage.

1. Second fils de M. Herwarth, conseiller d'Etat, qui étoit Suisse de nation et qui rendit autrefois un si grand service à la France, en prêtant une grosse somme d'argent pour faire subsister l'armée du Roi en Allemagne, dans un temps où elle auroit péri sans doute, s'il avoit fallu attendre qu'il vint des lettres de change de la cour, laquelle, pendant ces temps difficiles, étoit bien dénuée de finances.

2. Honnête gentilhomme de Béarn, qui étoit cousin du vieil Artagnan, lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi, qui fut tué au siège de Maëstricht. Il avoit été page du Roi, et, pour son savoir-faire, il étoit devenu capitaine au régiment des gardes, et ensuite major, et il avoit alors toute la confiance du maréchal duc de La Feuillade, qui en étoit colonel.

3. Il étoit encore fort jeune et n'avoit point encore paru à la cour, le duc, son père, l'ayant fait voyager longtemps dans les pays étrangers; et il fut même prisonnier pendant un temps assez considérable dans le château de Milan, où les Espagnols le retinrent, parce que, pendant son voyage, la guerre avoit été déclarée entre les deux couronnes.

M. le duc Mazarin souhaita qu'il se fit à Besançon, et, malgré la rigueur de la saison, M. de Duras et sa famille firent agréablement ce voyage.

Cependant le comte de Gramont avoit négocié auprès du Roi<sup>1</sup> qu'il obligeât M. le duc Mazarin à remettre entre ses mains les pierreries de la duchesse sa femme, qui étoit toujours en Angleterre<sup>2</sup>, et Sa Majesté l'obligea de les remettre entre les mains du sieur du Metz, qui avoit la commission et le soin de son garde-meubles<sup>3</sup>.

On vit, peu de jours après, la marquise de Béthune<sup>4</sup> revenir à la cour, après en avoir été longtems éloignée par ordre du Roi. Elle eut l'honneur de voir Sa Majesté en présence du chancelier de Pologne, son beau-frère, et le Roi la traita avec assez d'honnêteté pour lui faire oublier tout ce qu'elle avoit souffert.

On eut alors nouvelle que des Polonois avoient battu les Tartares ; mais que, s'étant trop avancés pour empêcher les Turcs de jeter un convoi dans Kaminiec, ces infidèles leur étoient tombés sur les bras avec une puissante armée ; qu'il avoit fallu toute la valeur des Polonois pour les tirer d'un si grand péril ; qu'ils avoient eu toutes les peines du monde à se retirer, ayant à essayer le feu d'une nombreuse artillerie, et les Turcs les ayant chargés cent fois dans leur retraite ; et qu'après ce combat les infidèles avoient fait entrer dans Kaminiec un convoi de cinq mille chariots.

On eut encore une autre nouvelle bien surprenante, qui fut que le pacha de Varazdin avoit fait arrêter le comte Tœckœli

1. Il s'étoit chargé de cette négociation, parce qu'il étoit des amis de Mme la duchesse Mazarin, qu'il venoit de voir longtems en Angleterre.

2. Quoiqu'on eût proposé plusieurs accommodemens entre elle et le duc, son mari, et même qu'on eût cru, depuis quelques mois, que la chose réussiroit ; néanmoins, quand il avoit été question de terminer, elle n'avoit pu s'y résoudre et avoit rompu l'accommodement.

3. Il étoit aussi l'un des deux gardes du trésor royal, et ç'avoit été feu M. Colbert, duquel il étoit commis, qui lui avoit procuré ces deux emplois, dont il s'acquittoit avec beaucoup d'exactitude et de fidélité.

4. Fille aînée du marquis d'Arquien, et par conséquent sœur de la reine et de la grande chancelière de Pologne. On l'avoit accusée d'avoir fait manquer les affaires du Roi en Pologne, par la jalousie qu'elle avoit du marquis de Béthune, son mari, qui y étoit alors ambassadeur extraordinaire du Roi, ce qui avoit obligé Sa Majesté à le rappeler et à disgracier la marquise, sa femme.

prisonnier. Comme on avoit fait faire, de la part de l'Empereur, plusieurs propositions d'accommodement à Tœckœli, les Turcs avoient eu de grands soupçons de sa fidélité, et même ils croyoient qu'il vouloit livrer à l'Empereur la ville de Bude, dans laquelle il avoit de grandes intelligences.

Dans cet esprit, le pacha de Varazdin envoya prier Tœckœli de venir conférer avec lui touchant les affaires de leur parti. Tœckœli, se doutant de ce qui se passoit, l'alla trouver avec un corps de sept mille hommes qu'il commandoit, se campa auprès de Varazdin et n'entra point dans la ville. Le pacha, pour couvrir son jeu, le vint trouver dans son camp et, après l'avoir entretenu légèrement de quelques affaires, remit le reste de la conversation au lendemain matin, lui promettant de revenir le trouver. Mais, le lendemain, il lui manda qu'il le prioit de l'excuser s'il n'alloit pas le trouver à son camp, qu'il avoit eu la goutte toute la nuit, et que, s'il vouloit lui faire plaisir, il viendrait le voir chez lui. Tœckœli donna dans le panneau et alla chez le pacha avec le comte Petrossi, qui commandoit sous lui les troupes hongroises; mais ils ne furent pas plus tôt entrés que le pacha déclara à Tœckœli qu'il avoit ordre du Grand Seigneur de le faire arrêter<sup>1</sup>.

Pour Petrossi, le pacha, lui ayant dit qu'il n'avoit aucun ordre qui le regardât et qu'il pouvoit se retirer, il ne se le fit pas dire deux fois, et, ayant pris congé du pacha, il sortit de la place en diligence. Il rentra dans son camp, fit prendre les armes à ses troupes, et, après leur avoir appris que le comte Tœckœli venoit d'être arrêté, il leur déclara qu'il n'y avoit plus de sûreté pour eux que dans la clémence de l'Empereur; qu'ils pourroient prendre le parti qu'ils voudroient, mais que, pour lui, le sien étoit pris, et qu'il alloit se jeter dans l'armée impériale.

Il n'y eut personne dans toutes ses troupes qui ne le voulût suivre, et il marcha en bon ordre avec ses sept mille hommes droit à Cassovie, que le général Caprara assiégeoit depuis long-

1. Si les Turcs étoient certains du traité de Tœckœli avec l'Empereur, et de ses desseins pour surprendre Bude, ils avoient raison de le faire arrêter; mais, s'ils n'en étoient pas bien assurés, il semble qu'ils avoient grand tort de perdre un homme dont les troupes fortifioient si fort celles de leur parti.

temps, et lui donna les moyens de la prendre. Il alla ensuite assiéger avec lui Zolnoch, place qui servoit fort à envelopper Agram; et, après qu'ils l'eurent prise, il conseilla à Caprara de faire passer au fil de l'épée tout ce qui se trouvoit dedans, pour intimider les Turcs par un traitement semblable à celui qu'ils faisoient souffrir aux habitants des villes qu'ils prenoient.

Peu de jours après, le Roi donna audience au nonce du pape, qui lui parla longtems à son ordinaire, et entre autres choses le remercia de ce que Sa Majesté avoit bien voulu remettre entre les mains du Pape le jugement des démêlés qui étoient entre Madame et M. le duc de Neubourg, présentement électeur Palatin du Rhin, quoique les prétentions de cette princesse fussent une matière légitime pour porter la guerre dans les états de ce prince. Mais les mesures que le Roi prenoit avec le Pape pouvoient bien n'être pas fort utiles; car l'Empereur ne vouloit pas consentir à remettre les droits de l'Empire au jugement de Sa Sainteté.

Dans le même temps, le Roi donna à M. d'Argouges, conseiller d'Etat ordinaire, la place de conseiller en son conseil royal de finances, et l'agrément de la charge de lecteur, sur la démission de l'abbé de Dangeau, à Bonrepos <sup>1</sup>, qui étoit de tout temps attaché à M. de Seignelay.

Monsieur, frère du Roi, partagea en ce temps-là, à plusieurs de ses domestiques, les cinquante mille écus qui lui étoient revenus de la vente de la charge de trésorier de sa maison.

Et, entre autres, Mme de Grancey <sup>2</sup>, ci-devant dame d'atour de la reine d'Espagne, en eut quarante mille livres. Mme de Durasfort, dame d'atour de Madame, le marquis d'Estampes <sup>3</sup>,

1. C'étoit un homme de Languedoc qui avoit fait sa fortune dans les affaires et qui, depuis, s'étoit attaché à M. de Seignelay, duquel il n'étoit pas tout à fait commis; mais il s'en falloit peu de chose. Et, quoiqu'il eût été refusé de la charge de secrétaire du cabinet du Roi, il ne se rebuta point, et il obtint à la fin l'agrément de la charge de lecteur, qui n'étoit pas si bonne que l'autre, mais qui étoit agréable pour les entrées de la chambre, qu'elle donnoit.

2. Fille cadette de Mme la maréchale de Grancey, lors gouvernante de Mademoiselle, fille de Monsieur. On l'appeloit *madame*, parce qu'elle avoit été dame d'atour de la reine d'Espagne, depuis le jour de son mariage jusqu'au jour qu'elle joignit le Roi, son époux. Elle avoit toujours été sous la protection de Monsieur, et comme si elle avoit été de sa maison; et même sa mère lui avoit l'obligation de la charge qu'elle avoit.

3. Fils du feu marquis de Mauny, et petit-fils du feu maréchal d'Es-

capitaine des gardes, et le marquis de Pluvau <sup>1</sup>, maître de la garde-robe, eurent chacun vingt mille livres. Tancrede <sup>2</sup>, premier chirurgien de Monsieur, eut quinze mille livres. Mme de Busca <sup>3</sup>, première femme de chambre de Madame, eut huit mille livres. Le reste fut partagé à plusieurs petits officiers.

tampes, qui s'appeloit le marquis de La Ferté-Imbault, avant qu'il fût maréchal de France.

1. Brave gentilhomme de Bourgogne, et parfaitement honnête homme. Monsieur n'avoit guère d'officiers dans sa maison qui valussent autant que lui.

2. Il étoit fort habile homme dans sa profession.

3. Femme de Busca, lieutenant des gardes du corps du Roi, qu'il avoit épousée de la manière que je vais dire. Du temps que le Roi étoit encore amoureux de Mme de La Vallière, il lui avoit donné une petite maison dans l'enclos du Palais-Royal, que l'on appeloit le palais Brion, parce que feu M. le duc de Damville l'avoit fait bâtir, du temps qu'il s'appeloit encore le comte de Brion.

Tous les soirs, le Roi y alloit voir Mme de La Vallière, et il y jouoit chez elle un très gros jeu au reversi ou bien au brelan, avec quelques courtisans. La maison étoit fort petite; et tous les officiers qui suivoient le Roi, aussi bien que les gardes et les courtisans qui attendoient que le Roi sortit, se tenoient dans une petite salle, dans laquelle il y avoit un billard, et dont les fenêtres donnoient de plain-pied sur le jardin du Palais-Royal.

Là chacun s'amusant le mieux qu'il pouvoit, Busca, qui n'étoit alors qu'exempt des gardes du corps dans la compagnie du maréchal d'Aumont, jouoit au tric-trac avec Talhouët, lieutenant des gardes du corps. En jouant, ils eurent quelque dispute, et, s'étant pris de paroles, Talhouët, qui étoit naturellement violent, comme le sont quelquefois les gens de Bretagne, d'où il étoit, leva son bâton de commandement et en frappa Busca, lequel, en même temps, sans songer au lieu où il étoit, mit l'épée à la main et en donna un coup dans le corps à Talhouët, lequel fit un grand cri, qui fut suivi du tumulte que pouvoit émuouvoir une semblable affaire. Le Roi, qui étoit dans la chambre au-dessus, entendit ce vacarme et envoya le vieux duc de Noailles, son capitaine des gardes en quartier, voir ce que c'étoit. Aussitôt qu'il eut su la chose, il fit arrêter Busca; mais, comme ceux qui le gardoient se contentoient de l'environner sans le tenir, le chevalier de Clermont-Croisy, de la maison de Tonnerre, ouvrit une fenêtre qui donnoit sur le jardin; et le comte de Gramont, passant auprès de Busca sans faire semblant de rien, lui dit à l'oreille qu'il étoit perdu et qu'il se jetât promptement par la fenêtre. Busca exécuta la chose hardiment, et, ayant sauté par la fenêtre dans le jardin, il se sauva dans la maison du Palais-Royal et s'alla cacher dans la chambre de Mlle Allard, qu'il aimoit depuis longtemps et qui étoit femme de chambre de madame Henriette d'Angleterre. Mlle Allard donna à son amant une bourse pleine de louis d'or, avec laquelle il se sauva en toute diligence hors du royaume et se retira en Hollande. Cependant le Roi exila le chevalier de Clermont; et le comte de Gramont, qui étoit alors aussi chevalier, eut bien de la peine à s'en sauver, quoique dans son cœur le Roi leur sût bon gré de ce qu'ils avoient fait. Il fit arrêter Talhouët; et, parce qu'il lui avoit manqué de respect en commençant la querelle dans un lieu aussi proche de celui où il étoit, il le chassa et donna sa charge à

**28 novembre.** — Le 28 de novembre, le vieux maréchal de Villeroy mourut à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année. C'avoit été un très bon serviteur du Roi, dont il avoit été gouverneur; mais il y avoit près de deux ans que son esprit commençoit à baisser. C'étoit une grande perte pour sa famille, qui n'étoit point opulente; car il tiroit du Roi près de deux cent mille livres tous les ans, et il n'avoit assurément rien amassé comme il auroit pu faire, ayant touché pendant tant d'années de si gros appointements de la cour.

Dans le même temps mourut le fameux prieur de Cabrières, en Languedoc, qui s'étoit acquis une si grande réputation par la quantité de guérisons extraordinaires qu'il avoit faites depuis plusieurs années. Le Roi l'avoit fait venir à la cour, parce qu'il lui avoit promis de lui donner tous ses secrets; mais, la mort l'ayant surpris, il ne lui en laissa que quelques-uns. Et les médecins ne purent connoître aucune des compositions <sup>1</sup> qui étoient dans les fioles, qu'on trouva dans ses coffres, en grand nombre.

Le roi d'Angleterre, ayant assemblé son Parlement <sup>2</sup>, qui lui étoit nécessaire pour obtenir de l'argent, afin de lever encore des troupes; après avoir proposé, dans la première séance, plusieurs choses qu'il souhaitoit, il n'y eut qu'un seul milord qui osa lui résister en face et entreprendre de lui prouver que

un autre. Pour Busca, on lui fit son procès, et il fut condamné à avoir la tête tranchée.

Depuis, les Hollandois, alliés de la France, ayant la guerre contre les Anglois, ses ennemis, le comte de Guiche, fils aîné du maréchal de Gramont, qui étoit lors exilé de France pour avoir écrit une lettre impertinente contre le Roi, se mit sur la flotte de Hollande avec le prince de Monaco, son beau-frère, qui étoit allé l'y trouver, et Busca fut aussi de la partie; comme il étoit fort brave homme, il fit des merveilles dans la bataille navale qui se donna, et il trouva ensuite moyen de faire demander sa grâce au Roi par les Etats-Généraux, auxquels Sa Majesté l'accorda, et lui rendit même sa charge d'exempt. Quand il fut arrivé à Paris, son premier soin fut d'épouser Mlle Allard, qui devint depuis première femme de chambre de Madame, princesse palatine, et lui, il devint ensuite enseigne et puis lieutenant des gardes du corps, par ses services.

1. Cela n'étoit pas surprenant, car comme ils ne s'étudioient point à la composition des remèdes, et particulièrement à la chimie, ils n'avoient garde de connoître ces remèdes, qui étoient tous composés.

2. Il y avoit des gens qui croyoient qu'il auroit été plus prudent à lui de se passer de toutes les choses qu'il ne pouvoit obtenir sans assembler son Parlement, que de l'assembler, vu que les Anglois ne sont jamais si dangereux que quand ils sont assemblés.

ses demandes n'étoient pas raisonnables. Mais dans la seconde il y eut deux cents personnes qui se déclarèrent contre les intentions du Roi : ce qui faisoit appréhender beaucoup pour l'avenir, d'autant plus que la Chambre des seigneurs lui avoit fait demander les raisons pour lesquelles il retenoit certain milord prisonnier. Cependant il fut résolu qu'on donneroit de l'argent au Roi, sans déclarer en quelle quantité; mais on ne lui accorda pas la liberté d'avoir ouvertement des officiers catholiques dans sa maison, comme il le demandoit.

Le bruit couroit alors qu'il donneroit grâce à milord Grey, ce qui faisoit croire à tout le monde qu'il n'avoit abandonné M. de Monmouth dans le combat que parce qu'il étoit d'intelligence avec le roi d'Angleterre; belle situation où il se trouvoit pour son honneur, ou de passer pour un lâche, qui avoit fui dans le combat, ou de passer pour un traître qui, après s'être révolté contre son roi légitime, avoit trahi son ami pour raccommoder ses affaires!

On disoit alors qu'on avoit arrêté dans le Palatinat du Rhin trois ou quatre hommes qui avoient conspiré contre le Roi, et qu'on lui avoit amenés à la Bastille. On murmuroit aussi qu'on en avoit arrêté quelques-uns à Versailles; mais il n'étoit pas surprenant que, parmi tant de huguenots que l'on persécutoit pour les faire changer de religion, il s'en trouvât quelques-uns qui eussent la tête assez mal timbrée pour regarder comme une tyrannie ce qu'on ne faisoit que pour leur bien, et pour prendre, sur cette idée, des résolutions extraordinaires.

Peu de jours après, on apprit, par des lettres du marquis de Béthune, que le comte Tœckœli n'avoit pas été arrêté de la manière qu'on l'avoit mandé de Vienne; que ç'avoit été le pacha d'Agram et non pas celui de Varazdin qui l'avoit fait prendre; que, sur les soupçons que Tœckœli avoit de la mauvaise foi des Turcs, il n'avoit voulu convenir d'une entrevue avec ce pacha qu'à condition qu'ils n'y viendroient qu'avec deux cents hommes chacun; mais que ce pacha avoit mis un gros corps de troupes en embuscade, et que, pendant l'entrevue, qui se faisoit dans un village, il avoit fait envelopper Tœckœli et l'avoit enlevé; qu'il le faisoit conduire droit à Constantinople, et qu'en chemin on lui donnoit tous les jours cent coups de bâton, ne lui donnant d'ailleurs que du pain et de l'eau, comme on l'avoit su

par une lettre qu'on avoit interceptée, laquelle il écrivoit à sa femme, qui étoit assiégée par les Turcs dans une de ses places.

Cette conduite si extraordinaire des infidèles, et qui leur causoit presque la perte de tout ce qu'ils avoient en Hongrie, faisoit soupçonner avec raison et leur foiblesse et des mouvements domestiques. Aussi disoit-on qu'il y avoit une grande peste et beaucoup de troubles dans Constantinople; et l'on croyoit que les janissaires mutinés, pour se disculper de la perte des dernières batailles, avoient accusé Tœckœli de leur défaite et demandé sa tête au Grand Seigneur.

En ce temps-là, le Roi donna à M. le contrôleur général deux mille écus de pension, pour en gratifier qui il voudroit dans sa famille; et il les partagea également entre ses deux gendres, M. d'Argouges de Rannes <sup>1</sup>, maître des requêtes, et M. d'Aligre <sup>2</sup>, conseiller au parlement de Paris.

## DÉCEMBRE 1685

Quelques jours après, la vieille Mme de Duras, mère des maréchaux de Duras et de Lorge <sup>3</sup>, mourut dans la religion calviniste. Elle avoit demandé quelque temps auparavant permission de sortir du royaume; mais le Roi la lui avoit refusée, et le chagrin qu'elle en avoit eu pouvoit bien avoir avancé sa mort de quelque temps, car elle étoit extrêmement vieille et fort opiniâtre.

Les ministres des princes étrangers huguenots faisoient alors de grandes plaintes de ce que le Roi avoit fait détruire le cimetière où l'on enterroit dans Paris les étrangers qui n'étoient pas catholiques. Et M. de Meyerkrôn, envoyé extraordinaire de Danemark, disoit publiquement dans Versailles que c'étoit une cruauté inouïe et qui étoit directement contraire au droit des gens.

1. Il se faisoit appeler d'Argouges de Rannes pour le distinguer de la famille de M. d'Argouges, conseiller d'Etat, qui n'étoit pas à beaucoup près de si bonne maison que lui.

2. Petit-fils de M. le chancelier d'Aligre.

3. Comme aussi de milord Feversham, de la comtesse de Roze, de Mme de Malauze et de plusieurs autres.

**6 décembre.** — Le 6 du mois de décembre, la cour fut dans un extrême étonnement lorsqu'elle apprit que le Roi avoit nommé pour chef de son conseil des finances, à la place de feu M. le maréchal de Villeroy, M. le duc de Beauvilliers, son premier gentilhomme de la chambre. Et c'étoit à la vérité une chose surprenante que de voir un homme de trente et sept ans dans cette importante place, qui n'avoit jamais été occupée que par des vieux seigneurs. Mais, d'un autre côté, la vertu et le mérite de M. de Beauvilliers étoient si généralement reconnus <sup>1</sup> de tout le monde qu'il y eut peu de gens qui ne se réjouirent de son élévation, et qu'il ne se trouva personne qui osât trouver à redire au choix que le Roi avoit fait.

Le même jour, Sa Majesté déclara qu'elle iroit faire un tour à Compiègne, et qu'ensuite elle reviendrait passer quelque temps à Versailles, avant que de faire son grand voyage, qui devoit être apparemment du côté de Luxembourg <sup>2</sup>.

Quelques jours après, le Roi donna six mille livres de pension à Mme la duchesse de Saint-Aignan. Elle avoit été au service de défunte Mme la duchesse de Saint-Aignan, mère de M. le duc de Beauvillier, sous le nom de Mlle de Lucé; mais, quoiqu'elle fût boiteuse et fort petite, après la mort de sa maîtresse, M. le duc de Saint-Aignan l'épousa et en eut plusieurs enfants <sup>3</sup>. Elle n'eut pas néanmoins les honneurs du Louvre, parce que le duc, son mari, avait cédé sa duché à son fils <sup>4</sup>. Et, comme il avoit mis bon ordre à ne laisser guère de bien <sup>5</sup> à sa femme et à ses

1. Avec cela, la faveur de Mme de Maintenon, qui protégeoit tous les Colbert, y avoit apparemment servi; car M. de Beauvilliers avoit épousé une sœur de M. de Seignelay.

2. Il y avoit des gens qui croyoient que le Roi iroit en Provence.

3. Il avoit pourtant plus de soixante et douze ans quand il l'épousa, et il en eut trois garçons tout de suite, pendant que M. de Beauvilliers ne pouvoit avoir que des filles.

4. Plutôt parce qu'on n'avoit pas voulu donner ces honneurs à une personne qui venoit d'être damoiselle suivante. Néanmoins le bon duc de Saint-Aignan se flattoit qu'il les lui feroit accorder quand il voudroit.

5. Ayant mangé tout son bien, il accorda le feu comte de Siry, son fils aîné, à la fille d'un nommé Monnerot, célèbre partisan, lequel paya toutes ses dettes. Mais la chambre de justice étant venue, et le Roi ayant pris tous les biens de Monnerot, ou tout au moins la meilleure partie, on ne parla plus de ce mariage; et le Roi donna à M. de Saint-Aignan tout l'argent que Monnerot lui avoit avancé, comme appartenant à Sa Majesté, parce que Monnerot étoit censé l'avoir gagné injustement dans les affaires du Roi. Depuis ce temps-là, M. de Saint-Aignan se ruina une seconde fois, et

enfants du second lit, le Roi fit une grande charité de lui accorder cette pension ; et ce fut apparemment à la prière de M. de Beauvilliers, qui avoit tout sujet d'être content de la vertu de sa belle-mère et de la manière qu'elle en usoit avec lui <sup>1</sup>.

Le Roi, voulant alors augmenter la maison de Mme la princesse de Conti, après avoir réservé plusieurs gentilshommes et autres domestiques du prince, son époux, pour demeurer à son service, lui donna encore deux filles d'honneur d'augmentation, qui furent Mlle de Saint-Chamans, de la maison de Hautefort, et Mlle de Sansay, qui étoit d'une bonne maison de Bourgogne ; mais l'une et l'autre étoient parfaitement laides.

En ce temps-là, les huguenots qui ne vouloient point se convertir cherchoient mille inventions différentes pour sortir du royaume. Il y avoit quelque temps qu'une troupe d'hommes et de femmes de cette religion, au nombre de cinquante ou soixante, avoient entrepris en Dauphiné de forcer les passages qui étoient gardés, et même les femmes avoient été les premières à faire le coup de pistolet ; mais, étant arrivés à un pont que les paysans avoient rompu et dont ils avoient retiré les planches, ces malheureux ne purent passer et furent environnés par ceux qui les poursuivoient, qui en tuèrent une partie et emmenèrent tout le reste prisonnier.

Depuis, on eut nouvelle d'une semblable affaire : Un nommé M. de Lostanges <sup>2</sup>, capitaine de cavalerie, complota avec M. de Varennes <sup>3</sup>, lieutenant-colonel du régiment du Maine, quelques officiers du même régiment, un conseiller du parlement de

sa duché fut retirée par M. de Beauvilliers des deniers de la dot de sa femme.

1. Elle avoit pour son beau-fils et pour sa belle-fille tous les égards imaginables, et elle parloit de défunte Mme la duchesse de Saint-Aignan, sa maîtresse, comme quand elle étoit encore sa damoiselle suivante.

2. Gentilhomme d'Auvergne, frère du marquis de Lostanges, mestre de camp de cavalerie. (La maison de Lostanges est originaire du Limousin, où l'on voit encore près de Meyssac les ruines du château de Lostanges. — *Note du comte de Cosnac.*)

3. Son père étoit lieutenant général des armées du roi et fut tué d'un coup de canon au dernier siège de Gravelines, et même ce coup renversa le maréchal de La Ferté-Senecterre, qui commandoit l'armée.

Celui-ci avoit toujours servi dans le régiment d'infanterie de feu M. de Turenne, dont il étoit devenu lieutenant-colonel par son ancienneté ; mais, comme il étoit huguenot, il avoit eu le chagrin de voir donner le commandement de ce régiment au jeune marquis de Thury, neveu du marquis

Metz, Mlle d'Ortes, nièce de M. le marquis de Feuquières <sup>1</sup>, ambassadeur du Roi en Espagne, et quelques autres hommes et femmes de la religion prétendue réformée, et il résolut avec eux de sortir de Lorraine et de se jeter dans le Palatinat du Rhin. Le jour étant pris, ils partirent de différents endroits, les uns travestis et les autres bien armés, et se joignirent au rendez-vous qu'ils s'étoient donné, menant avec eux un chariot dans lequel ils portoient de l'argent, de la vaisselle d'argent et quelques enfants qu'ils n'avoient pas voulu abandonner; mais ce fut cela qui causa leur perte, car les chevaux du chariot s'étant rendus, ils en voulurent prendre d'autres dans un village, disant que c'étoit pour Mme la maréchale de Schönberg, qui sortoit du royaume avec passeport <sup>2</sup> du Roi, et ils maltraitèrent quelques paysans, sur la difficulté qu'ils firent de leur donner leurs chevaux. Un de ces paysans courut à Hombourg, place forte voisine de son village, faire ses plaintes à M. de La Bretesche <sup>3</sup>, qui en étoit gouverneur, du traitement qu'il venoit de recevoir.

M. de La Bretesche, sur le récit du paysan, jugea d'abord qu'il y avoit là-dessous quelque intrigue cachée; mais, n'ayant ni cavalerie ni dragons dans sa place, il détacha sur-le-champ quelques pelotons d'infanterie pour aller se saisir des passages, et cependant il monta à cheval avec treize officiers d'infanterie et un tambour auquel il fit porter sa caisse sur son dos. L'infanterie n'arriva aux défilés qu'après que les huguenots les eurent passés : ainsi sa marche ne servit de rien; mais M. de La Bre-

de Beuvron, lorsque ce régiment fut mis sous le nom de M. le duc du Maine. Ce premier chagrin continua, parce qu'on ne l'avançoit pas en dignité, à cause de sa religion, et il prit enfin le parti de sortir du royaume, emportant avec lui trois ou quatre mille pistoles qu'il sauva, lesquelles étoient du bien de sa femme, qui étoit catholique et nièce de M. de Feuquières, ambassadeur en Espagne.

1. Elle étoit fille d'une de ses sœurs. Les Feuquières avoient été tous huguenots, mais la plupart s'étoient convertis, et il y en avoit même quelques-uns dans l'Eglise.

2. Le Roi faisoit garder exactement tous les passages, et les huguenots ne pouvoient sortir du royaume qu'avec un passeport signé d'un secrétaire d'Etat.

3. C'étoit un gentilhomme de Poitou, qui avoit autrefois été mousquetaire du Roi, ensuite capitaine de cavalerie, et puis colonel de dragons dans Maëstricht. C'étoit un homme fort entreprenant et qui conduisoit ses entreprises avec vigilance et avec vigueur. Il l'avoit bien témoigné, lorsqu'il entreprit de forcer Lewe, place de Brabant, avec de la cavalerie et des dragons, pendant les glaces, ce qu'il exécuta heureusement.

tesche, avec sa petite troupe, les joignit, et, en les abordant, comme il faisoit une nuit extrêmement obscure, leur cria de mettre les armes bas et de ne le pas obliger de les traiter à la rigueur. Mais, au lieu de l'écouter, ils vinrent lui faire une décharge de coups de pistolet, de laquelle cinq de ses officiers se trouvèrent blessés, et lui, qui étoit estropié depuis longtemps, eut sa jambe de bois cassée et son cheval tué sous lui. Jamais homme ne fut plus embarrassé que lui. Cependant, comme c'étoit un homme d'un grand cœur, il se releva le mieux qu'il put et cria à son tambour de battre la charge des dragons; ce que le tambour ayant fait avec un grand bruit, les huguenots crurent qu'ils alloient être chargés par une grosse troupe de dragons et se retirèrent.

En même temps, M. de La Bretesche retrouva un autre cheval et monta dessus; mais, n'ayant pas jugé à propos de charger des gens dont le nombre étoit si fort au-dessus de celui des siens, il se contenta de les suivre, et, comme ils n'étoient pas également bien montés, il prit Mlle d'Ortes <sup>1</sup>, quelques lieutenants du régiment du Maine, le conseiller du parlement de Metz, qui étoit habillé en paysan, et le chariot dans lequel il trouva pour dix ou douze mille écus de bons effets.

Le Roi, ayant reçu cette nouvelle, ordonna que cette dépouille seroit partagée entre les officiers qui s'étoient trouvés à cette action; et l'on disoit qu'il avoit donné à M. de La Bretesche la confiscation d'une terre de cinq mille livres de rente, qui appartenoit au conseiller du parlement de Metz.

**13 décembre.** — Le 13 de décembre, le marquis de La Pierre, gentilhomme piémontois, qui avoit autrefois <sup>2</sup> été colonel d'un régiment d'infanterie piémontoise, en France, apporta au Roi la nouvelle de l'heureux accouchement de Mme la duchesse de Savoie, qui n'étoit néanmoins accouchée que d'une fille.

Le même jour, le Roi donna au marquis d'Antin une place

1. Ce n'étoit qu'une enfant de dix ans qui se laissoit conduire par Mme d'Ortes, sa mère, dont le mari avoit été tué capitaine dans le régiment de Piémont, et dont le beau-frère, qui portoit le même nom, et qui étoit capitaine dans le même régiment, sortit aussi cette fois-là du royaume avec les autres.

2. Pendant la guerre qui commença en 1672, quand feu M. de Savoie envoya cinq régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie servir dans les armées du Roi.

entre les seigneurs qui étoient particulièrement attachés auprès de Mgr le Dauphin <sup>1</sup> : et c'étoit la première grâce que Mme de Montespan avoit obtenue pour son fils légitime ; car, lorsque le Roi lui donna un régiment d'infanterie, il n'étoit presque pas possible qu'il le lui refusât, en accordant, comme il faisoit alors, à tous les jeunes gens de qualité qui étoient capitaines d'infanterie.

On montrait alors un bref que le Pape avoit écrit au Roi, par lequel il lui donnoit de grandes louanges de ce qu'il avoit révoqué les édits que les rois ses prédécesseurs avoient donnés en faveur des huguenots ; mais on remarquoit qu'il ne lui donnoit que le titre de roi de France et non pas celui de Navarre, ce qui ne pouvoit pas être agréable au Roi.

Quelques jours après, Sa Majesté signa le contrat de mariage d'une des filles du marquis de Montchevreuil <sup>2</sup> avec M. de Manneville, gentilhomme de Normandie, qui avoit soixante mille livres de rente. Il étoit fils de Mme de Manneville, qui depuis quelque temps avoit épousé M. le duc de Luynes ; et, selon les apparences, c'étoit M. le duc de Chevreuse, son beau-fils, qui avoit fait ce mariage, Mme la duchesse de Chevreuse, sa femme, étant intime amie de Mme de Maintenon, et par conséquent dans les intérêts de Mme de Montchevreuil, sa favorite.

Quelques jours auparavant, M. Le Vayer, ci-devant maître des requêtes et intendant de Soissonnois, étoit mort à Paris de maladie, et avoit été fort regretté, parce que c'étoit un homme de mérite dans sa profession et d'une solide piété.

Ensuite mourut aussi M. du Gué <sup>3</sup>, conseiller d'État et sous-doyen du conseil, qui étoit beau-frère de feu M. le chancelier Le Tellier, et avoit été intendant de Lyonnois et de Dauphiné pendant plusieurs années. Il n'étoit pas fort vieux, mais fort cassé et fort incommodé depuis longtemps.

1. On les appelloit *menins*, comme on appelle en Espagne ceux qui font la même fonction auprès des jeunes princes.

2. Il n'établissoit pas mal sa famille en peu de temps, et il ne se servoit pas mal de la faveur de Mme de Maintenon.

3. C'étoit un bonhomme qui avoit toujours vécu fort honnêtement. Il avoit un fils qui étoit président de la chambre des comptes à Paris, et deux filles, dont l'aînée, qui étoit une femme connue par son esprit et par ses anciens agréments, avoit épousé Coulanges, ci-devant conseiller au parlement de Paris, qui, avec beaucoup de vivacité d'esprit, avoit trouvé le moyen de se ruiner. La seconde avoit épousé M. de Bagnols, maître des requêtes, intendant pour le Roi dans ses conquêtes des Pays Bas.

En ce temps-là, le Roi fit une déclaration par laquelle il défendoit aux huguenots d'avoir aucun domestique catholique ; ce qui devoit être une grande incommodité pour eux, n'y ayant plus alors assez de huguenots dans la lie du peuple pour servir ceux d'un étage un peu plus élevé, qui demeuroient opiniâtrément dans la religion prétendue réformée.

Comme les affaires qui la regardoient étoient presque les seules qui donnassent alors quelques mouvements aux ministres, ceux de chaque faction essayoient de s'en attirer le soin et le détail. M. de Seignelay, qui, par sa charge de secrétaire d'État de l'Île-de-France, devoit, selon les apparences, se mêler des huguenots de la ville de Paris, et qui n'étoit plus le protecteur de M. de La Reynie, lieutenant général de police de Paris, depuis qu'il s'étoit jeté dans les intérêts de M. de Louvois <sup>1</sup>, avoit résolu de lui ôter l'inspection des affaires des huguenots de Paris, pour la donner à M. Le Camus, lieutenant civil, ennemi mortel de M. de La Reynie. Pour cet effet, il avoit obligé le Roi à donner une lettre de cachet, par laquelle il attribuoit à M. Le Camus toutes les affaires qui regardoient les huguenots de Paris, et il s'étoit mis effectivement en possession de cette commission considérable.

M. de Harlay, procureur général du parlement de Paris, ennemi mortel de M. Le Camus, ne put souffrir cette préférence. Il vint trouver M. de Louvois, avec lequel il avoit de grandes liaisons, lui représenta le tort que l'on faisoit à M. de La Reynie, parce qu'il étoit attaché à ses intérêts, et que M. de Seignelay triomphoit et mettoit M. Le Camus sur le pinacle. M. de Louvois convint avec lui de faire son possible pour détrôner M. Le Camus ; et en même temps M. le procureur général alla trouver le Roi et lui insinua, adroitement, entre beaucoup d'autres choses, que c'étoit faire un tort signalé à M. de La Reynie que de lui ôter la commission des huguenots, qui étoit un véritable fait de police, et qu'assurément il s'en acquitteroit pour le moins aussi bien que M. Le Camus. Comme ils en raisoient encore, M. de Louvois, qui avoit donné rendez-vous chez le Roi à M. le procureur général, entra dans le cabinet et, se mêlant dans la con-

1. Depuis le temps qu'il lui avoit donné la commission de l'affaire des poisons.

versation, appuya le sentiment de M. le procureur général si fortement, que le Roi sur-le-champ lui fit expédier un ordre par lequel il attribuoit la connoissance des affaires des huguenots à M. de La Reynie, avec défense à M. Le Camus de s'en mêler à l'avenir.

A peu près dans le même temps, Mme la princesse de Tarente, mère de M. le duc de La Trémoïlle, obtint du Roi la permission de sortir du royaume, à cause qu'elle étoit de la religion prétendue réformée, étant une princesse de la maison Palatine.

Le Roi permit aussi à Mme la princesse de Bade de revenir à Paris, auprès de Mme la princesse de Carignan, sa mère, après avoir été reléguée à Rennes pendant l'espace de treize mois, ayant toujours auprès d'elle La Bussière, gentilhomme ordinaire du Roi, pour éclairer toutes ses actions.

Ce fut aussi dans le même temps que le prince de Lobcowits, envoyé extraordinaire de l'Empereur, eut sa première audience du Roi en public. C'étoit un homme fort petit et fort gros, quoiqu'il fût encore jeune, lequel étoit neveu du défunt prince de Lobcowits, qui avoit été si longtemps premier ministre de l'Empereur.

Il étoit bruit alors d'un grand armement à Brest et en Provence; et, comme on ne voyoit pas que la France eût aucune guerre par mer, on croyoit que c'étoit pour obliger les Espagnols à ôter les impôts nouveaux qu'ils avoient mis sur toutes les marchandises des Indes occidentales, dans le commerce desquelles les marchands françois étoient intéressés pour trente ou quarante millions, et pour les forcer à ne les empêcher plus de joindre leurs vaisseaux à la flotte qui alloit tous les ans chercher de l'argent et de l'or au Pérou, et d'y charger leurs effets comme ils avoient accoutumé.

M. le marquis de Preuilly <sup>1</sup>, lieutenant général des armées navales du Roi, avoit été longtemps dans le port de Cadix avec une escadre, et y avoit bien fait des menaces pour épouvanter les Espagnols, mais cela ne les avoit pas obligés à démordre de leur résolution. On disoit que c'étoit le marquis de La Fuente, dernier ambassadeur d'Espagne auprès du Roi, qui avoit donné

1. Il étoit frère de M. le maréchal d'Humières.

au conseil d'Espagne l'avis de contraindre la France par cet endroit ; et c'étoit un bon service qu'il avoit rendu à son maître, car cette affaire étoit d'une telle importance pour la France, qu'elle pouvoit bien toute seule causer une rupture entre les deux couronnes.

**20 décembre.** — Vers le 20 de décembre, le Roi envoya le marquis d'Urfé en Piémont, faire compliment à M. le duc de Savoie sur l'accouchement de Son Altesse ducale, son épouse ; et cette commission étoit d'autant plus agréable pour lui qu'il avoit l'honneur d'appartenir à M. le duc de Savoie, et que le Roi lui avoit permis de prêter entre ses mains le serment de fidélité pour le marquisat de Sommerive, qu'il avoit en Piémont, comme les rois, prédécesseurs de Sa Majesté, l'avoient aussi permis à ses ancêtres.

Il avoit été précédé en ce pays-là par le comte de Tonnerre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, que ce prince avoit envoyé faire compliment à M. le duc de Savoie, son gendre.

On disoit alors que M. le maréchal de Schönberg avoit reçu une lettre de la part des huguenots de France, par laquelle ils l'exhortoient à se venir mettre à la tête de quarante mille hommes qu'il trouveroit tout prêts à lui obéir, lui promettant qu'il ne manqueroit de rien dans cette entreprise.

On ajoutoit qu'il avoit porté cette lettre au Roi, et que Sa Majesté lui avoit répondu : « Monsieur, je sais qu'il y a quatre jours que vous avez cette lettre 1. »

On vit aussi en ce temps-là M. le duc de La Force revenir à la cour, où il avoit été rappelé par une lettre de cachet, avec toute sa famille. Il eut, quelques jours après son retour, une longue audience du Roi dans son cabinet, où, selon les apparences, Sa Majesté ne lui parla que de quitter son hérésie pour rentrer dans la bonne religion, mais il n'étoit pas si facile à convertir.

Quelques jours après, le Roi envoya M. de Bonrepos, l'un de ses lecteurs, en Angleterre, pour redemander les matelots de la religion prétendue réformée, qui s'y étoient réfugiés en grand

1. Ce qui pouvoit être un reproche de ce qu'il ne la lui avoit pas apportée plus tôt. D'autres s'imaginoient que le Roi lui avoit fait écrire cette lettre pour éprouver sa fidélité.

nombre; et l'on croyoit qu'il avoit ordre d'aller en Hollande faire la même demande, mais elle paroissoit un peu difficile à obtenir.

On vit alors quelques mariages à la cour, qui ne furent pas de grande conséquence, comme celui de Nyert <sup>1</sup>, premier valet de chambre du Roi, avec une Mlle Van Gangel, fille d'un banquier hollandois, nouvelle convertie, de laquelle il étoit amoureux depuis longtemps, et celui de la fille de Brissac <sup>2</sup>, major des gardes du corps, avec un M. de Brac <sup>3</sup>, capitaine de dragons.

Il y eut aussi quelques dames de qualité qui accouchèrent alors, comme Mme la duchesse de Mortemart, qui accoucha d'une fille, et Mme la marquise d'Alègre, qui accoucha d'un fils et causa une très sensible joie à sa famille <sup>4</sup>, qui étoit extraordinairement riche et qui jusqu'alors ne se voyoit point d'héritiers mâles.

A peu près dans le même temps, sur la démission de Bécha-meil, le Roi donna l'agrément de la charge de secrétaire de son conseil des finances au sieur Le Foin <sup>5</sup>, qui étoit greffier du

1. Il étoit fils du bonhomme Nyert qui, ayant commencé par être valet de chambre de feu M. le duc de Mortemart, entra au service du roi, Louis XIII, qui aimoit extrêmement la musique, parce qu'il étoit l'homme du monde qui chantoit le mieux; il devint ensuite premier valet de chambre du roi, et épousa une Gasconne qui fut aussi femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, de laquelle il n'eut que ce fils, auquel il fit donner la survivance de sa charge. Celui-ci, ayant un bien assez considérable, se maria par inclination; car cette Hollandoise avoit peu de bien.

2. Gentilhomme de Normandie qui, ayant commencé par être page de la grande écurie du roi Louis XIII, fut ensuite capitaine de cavalerie avec réputation, jusqu'à la réforme de la paix des Pyrénées. Ensuite le Roi, créant son régiment de cuirassiers, lui en donna une compagnie, et puis il l'en tira pour le faire officier dans ses gardes du corps, dont il fut fait major quand le chevalier de Forbin, qui l'étoit, eut la charge de lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi, après la mort de d'Artagnan au siège de Maëstricht.

3. On disoit qu'il étoit homme de qualité, quoique son père ne fût que contrôleur de la grande écurie, charge dans laquelle il avoit eu plusieurs démêlés considérables avec M. le Grand sur les dépenses de l'écurie; et il avoit fallu que le Roi s'en mêlât, jusque-là que ces affaires auroient pu faire de la peine à M. le Grand, sans l'amitié que le Roi avoit pour lui.

4. C'étoient des gens de la première qualité d'Auvergne, qui étoient déjà riches d'eux-mêmes, et qui étoient devenus très puissants par la succession de la première femme de M. de Seignelay, qui étoit aînée de leur maison et qui n'avoit laissé en mourant qu'une fille qui mourut peu de temps après.

5. C'étoit un notaire du Châtelet de Paris qui travailloit pour M. Colbert, lequel, l'ayant connu homme de bon esprit, se servit de lui en plusieurs affaires de confiance; par ce moyen, il devint fort riche et acheta une

conseil des parties; et Sa Majesté donna en même temps cette commission à Richer, greffier en chef de la cour des comptes.

**25 décembre.** — Vers le 25 de décembre mourut M. de Guitaud <sup>1</sup>, chevalier des ordres du Roi et gouverneur des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, lequel, jusqu'à la paix des Pyrénées, avoit toujours servi sous M. le Prince contre le Roi, et qui, dans la promotion des chevaliers de l'ordre, avoit été préféré par ce prince à beaucoup de personnes plus considérables que lui et qui lui avoient rendu de plus grands services.

Ce fut à peu près dans le même temps que M. le grand prieur de France, frère de M. le duc de Vendôme, prêta serment de fidélité entre les mains du Roi pour le grand prieuré de France. Cette cérémonie se fit pendant la messe du Roi à l'ordinaire; et M. le grand prieur, avec les autres grand'croix <sup>2</sup>, étoit en manteau, pourpoint et chausses larges, portant sur leurs poitrines et sur leurs manteaux la grande croix de Malte de satin blanc.

On disoit alors que le Roi ne vouloit faire aucun bâtiment pendant l'année prochaine, et qu'il ne vouloit pas même faire achever ceux qui étoient commencés. D'autres disoient qu'il avoit seulement retranché le fond qu'il y avoit employé l'année dernière, lequel avoit été jusqu'à quinze millions cinq cent mille livres, et qu'il l'avoit réduit à six millions de livres.

Cette nouvelle, qui pouvoit bien avoir quelque fondement

charge de greffier du conseil des parties; ensuite il trouva le moyen de se mettre bien dans l'esprit de M. le chancelier Le Tellier et de M. Le Pelletier, contrôleur général, qui lui procurèrent la commission des parties casuelles, de laquelle il sortit pour être secrétaire du conseil.

Cependant il est très certain qu'il étoit le conseil secret de la famille des Colbert, dans leurs plus grandes affaires.

1. Il se disoit de la maison de Comminges et en portoit les armes, comme son oncle, le bonhomme de Guitaud, qui mourut capitaine des gardes de la reine, mère du Roi.

2. On les appelle autrement *baillis* dans l'ordre de Malte, et il n'est permis qu'à eux d'y porter la grande croix.

Il n'y en avoit qu'un avec M. le grand prieur, qui étoit le bailli Colbert, frère de M. de Seignelay, qui étoit grand'croix de Gran. L'habit de M. le chevalier d'Harcourt, qui avoit promis d'y être, s'étant trouvé si mal fait qu'il n'osa y venir.

On trouva à redire que M. le grand prieur n'eût avec lui aucun cortège de chevaliers; mais, comme il ne les ménageoit guère, ils ne se soucièrent pas beaucoup aussi de lui témoigner leur affection en cette rencontre.

(parce qu'on assuroit que la dépense du Roi pendant l'année 1685 avoit excédé sa recette de douze millions de livres), donnoit bien à discourir aux étrangers, qui ne pouvoient s'imaginer que le Roi voulût se priver du plaisir qu'il avoit à embellir Versailles, que pour quelque dessein considérable où toute l'Europe fût intéressée.

On disoit alors que les Anglois avoient fortement murmuré de ce qu'on avoit visité leur paquebot <sup>1</sup> à Calais, pour voir s'il n'y avoit point dedans quelques huguenots qui voulussent passer en Angleterre; car on avoit en ce temps là une si grande exactitude pour les en empêcher, que l'on ne donnoit pas même aux catholiques des passeports pour sortir du royaume, de peur qu'ils ne les donnassent à des huguenots, parmi lesquels il y en avoit de considérables qui auroient donné la moitié de leur bien pour pouvoir sortir de France.

Vers la fin de décembre, il couroit de mauvais bruits de la santé du Pape, et l'on disoit qu'il devenoit paralytique de plusieurs de ses membres, l'un après l'autre : ce qui paroissoit une défaillance de nature très dangereuse à un homme de son âge.

On assuroit aussi presque certainement que Mme la Dauphine étoit grosse; et cette princesse ne vouloit plus même marcher qu'en chaise, de peur de se blesser : et ce fut là la dernière nouvelle de l'année 1685.

## JANVIER 1686

La première nouvelle que l'on sut au commencement de l'année 1686 fut que M. le duc Mazarin étoit venu demander permission au Roi de plaider contre M. le maréchal duc de Duras, pour la raison que je vais dire.

M. le duc Mazarin, ayant conclu le mariage de M. le duc de La Meilleraye, son fils, avec Mlle de Duras, en apporta le contrat au Roi et le pria de le signer; ce que Sa Majesté fit avant que

1. C'est une espèce de petit bâtiment, rond et couvert par-dessus, qui passe plusieurs fois toutes les semaines de Douvres à Calais, et qui est d'une si grande sûreté qu'il n'en a presque jamais péri aucun, quoique le trajet de la Manche soit un des plus dangereux de toute la mer.

les parties ni leurs parents eussent signé, parce qu'on fait toujours signer le Roi le premier, par le respect qu'on lui porte.

Cette cérémonie ne fut pas plus tôt faite que M. le duc Mazarin, se repentant du mariage qu'il venoit de faire, ou voulant le différer par quelque autre raison, écrivit à son fils, qui étoit avec M. de Duras, qu'il prit bien garde d'achever le mariage qu'il n'en eût sa permission. M. de La Meilleraye, qui souhaitoit ce mariage comme font tous les jeunes gens <sup>1</sup>, porta la lettre à M. de Duras, lequel, connoissant le génie de M. Mazarin et ne doutant pas qu'il n'eût dessein de rompre ce mariage qui étoit avantageux pour Mlle sa fille, prit sa résolution sur-le-champ; et découvrant à M. de La Meilleraye les intentions de M. son père, qu'il lui dépeignit avec des couleurs fort vives, il lui persuada aisément d'achever son mariage, qu'il n'auroit pas de peine à soutenir, puisque le Roi en avoit signé le contrat. Le jeune homme se laissa persuader, et dans vingt et quatre heures de temps le mariage fut consommé.

M. Mazarin, en ayant eu la nouvelle, en eut un chagrin mortel et vint demander au Roi la permission de faire informer contre M. de Duras de la subornation de son fils, disant qu'il n'avoit eu aucun dessein de rompre le mariage, mais qu'il avoit eu des raisons pour le différer. Le Roi ne lui répondit point positivement; mais il l'exhorta à ne se faire point de nouvelles affaires. Et tout le monde assuroit que, s'il portoit celle-là au Parlement, il la perdrait tout d'une voix, par le respect que l'on avoit pour le Roi, qui avoit approuvé la chose en la signant.

**2 janvier.** — Le deuxième jour de janvier, il arriva une affaire qui fut pendant quelques jours l'entretien des courtisans.

Il y avoit à Saint-Germain-en-Laye un curé nommé Cagnyé, natif du lieu même, et frère d'un contrôleur de la maison du Roi. Cet homme avoit de très bonnes qualités, et entre autres il faisoit de grandes aumônes dans sa paroisse. Cela lui avoit attiré l'amitié de la défunte reine Marie-Thérèse d'Autriche, à la prière de laquelle le Roi lui avoit donné une petite abbaye, nommée Royalpré; mais comme il n'en put obtenir les bulles du Pape, parce qu'elle devoit être possédée par un religieux, il la remit entre les mains du Roi, qui tira des mains d'un nommé Sauleus-

1. Il n'avoit pas plus de vingt ans.

Sibourg (Sibour de Soleux) le prieuré de Saint-Germain-en-Laye, qui valoit quatre à cinq mille livres de rente, moyennant des pensions qu'il lui donna sur d'autres bénéfices, et le donna au curé.

Quand il en fut en possession, comme ce bénéfice avoit de fort beaux droits, il les soutint peut-être avec un peu trop de vigueur, et même il plaida contre le Roi pour la seigneurie de la meilleure partie de Saint-Germain-en-Laye, et contre les marguilliers de la paroisse, prétendant être seigneur spirituel et temporel de l'église.

Les plaintes qui en furent portées au Roi par un d'entre eux, nommé Antoine, qui avoit été garçon de sa chambre et étoit alors son porte-arquebuse, et les autres qui lui furent faites par plusieurs de ses officiers, obligèrent Sa Majesté de renvoyer tous ces différends au jugement de M. l'archevêque de Paris. Mais, comme il trouva beaucoup de difficultés à les terminer, le Roi trouva un expédient pour n'en entendre parler de sa vie, qui fut de tirer du curé la démission de sa cure et de son prieuré, moyennant deux abbayes qu'il lui donna, lesquelles valoient douze mille livres de rente.

Le Roi, en faisant cela, avoit le dessein de dédommager l'abbé de Coulomb <sup>1</sup>, qui étoit présentateur du prieuré et de la cure de Saint-Germain, et s'attribuer la présentation de la cure et du prieuré avec tels droits qu'il jugeroit à propos; ce qu'il pouvoit aisément faire dans toutes les règles prescrites par les canons.

La chose étant en cet état, les habitants de Saint-Germain apprirent que leur curé les alloit quitter, et, comme ils lui étoient fort affectionnés, ils en furent touchés sensiblement.

Le vicaire, qui se nommoit de La Vertu, voyant, le premier jour de l'an, la plupart des habitants assemblés dans l'église pour entendre le sermon, monta en chaire un moment avant le prédicateur; et, leur ayant exposé la grandeur de la perte qu'ils alloient faire en perdant leur curé, il leur assura que le Roi n'avoit pris la résolution de le leur ôter que par les mauvais offices que des gens malintentionnés lui avoient rendus auprès de Sa Majesté, les conviant d'aller à Versailles la supplier de vouloir leur rendre leur pasteur.

1. C'étoit alors le fils de Boisfranc, chancelier de Monsieur, ci-devant son trésorier.

Après cette harangue, il s'émut un assez grand bruit dans l'assemblée, lequel ayant fait croire à la femme et aux enfants d'Antoine qu'ils n'y étoient pas en sûreté, ils se retirèrent précipitamment de l'église.

Cependant le bruit s'apaisa; le prédicateur monta en chaire, et tout le monde l'écouta paisiblement. Mais, après le sermon, le vicaire de La Vertu y remonta et dit au peuple que, quelque chose qui lui en pût arriver, il ne l'abandonneroit point; qu'il iroit, à sa tête, parler au Roi à Versailles et lui redemander son curé, et qu'au reste il protestoit qu'il faisoit tout cela de son propre mouvement et sans que le curé en eût parlé.

Dès le soir même, M. de Montchevreuil, capitaine de Saint-Germain, en fut averti et en rendit compte au Roi, lui assurant même qu'il avoit des avis certains que ces habitants, mal conseillés, devoient venir en foule le lendemain l'importuner. Mais, comme il étoit tard, le Roi ne lui ordonna que d'y aller le lendemain pour y mettre ordre.

Il le fit effectivement; et, y étant arrivé devant le jour, à peine y eut-il été quelques moments qu'il entendit sonner le tocsin pour l'assemblée des paroissiens. Il courut en même temps à l'église, et, étant venu au pied du clocher, il y trouva un prêtre qui lui nia fortement que l'on sonnât par son ordre; mais, ayant frappé inutilement à la porte du clocher, qui étoit fermée, il la fit enfoncer et monta en haut, où il arrêta deux hommes qui sonnoient. Ces misérables lui dirent qu'ils le faisoient par l'ordre du prêtre qu'il avoit trouvé au pied du clocher. C'est pourquoi, étant descendu et l'y ayant encore trouvé, il l'arrêta et le fit conduire avec les deux sonneurs à la prison.

Cela n'empêcha pas les habitants de s'assembler, et ils vinrent le même jour à Versailles, au nombre de six à sept cents, ayant à leur tête leur vicaire et huit autres prêtres. Le Roi, les ayant vus dans sa cour, envoya quérir le grand-prévôt pour les faire arrêter; mais, s'étant trouvé incommodé, et ayant envoyé un de ses lieutenants prendre l'ordre du Roi, Sa Majesté lui commanda d'en faire arrêter une trentaine des plus considérables, ce qu'il exécuta facilement, sur le prétexte que le Roi lui avoit ordonné d'entendre leurs raisons; et ils se battoient à qui entreroit chez lui, par préférence, pour se faire arrêter.

Les huit prêtres furent arrêtés comme les autres; mais le

vicaire de La Vertu ne s'y trouva pas. Cependant, étant allé le lendemain à Paris chez M. l'archevêque pour se justifier, il le fit mettre à l'officialité, où le Roi envoya aussi, deux jours après, les autres neuf prêtres qui étoient arrêtés. En même temps, le Roi ordonna au prévôt de Saint-Germain d'informer contre ceux qui avoient fomenté cette sédition, résolu de les châtier, et particulièrement ceux qui se trouveroient être officiers de sa maison; et il décréta contre deux seulement, le Roi ayant bien voulu faire mettre les autres en liberté après deux jours de prison.

A peu près dans le même temps, le Roi donna une fête à Marly, dans laquelle, après quelques divertissemens ordinaires, il donna plusieurs choses riches et curieuses à jouer entre ceux qui s'y trouvèrent, et ceux qui furent les plus heureux en gagnèrent davantage.

Quelques jours après mourut Mme de Fieubet, femme de M. de Fieubet, conseiller d'Etat ordinaire, lequel n'en ayant point d'enfans, et étant extraordinairement riche, on ne doutoit point qu'il ne se remariât bientôt, quoiqu'il n'eût pas moins de soixante ans; mais il étoit encore vigoureux de corps et d'esprit<sup>1</sup>.

Ce fut dans ce temps-là que le Roi jugea l'affaire de du Tillet, laquelle duroit depuis douze années entières.

M. du Tillet et sept ou huit de ses ancêtres, quoique très bien gentilshommes<sup>2</sup>, avoient possédé de père en fils la charge de greffier en chef du parlement de Paris, et y avoient rendu de très fidèles services aux rois sous lesquels ils avoient vécu. M. Colbert, pendant les dernières guerres, ne sachant où trouver de l'argent pour subvenir à la dépense, entre autres belles inventions, trouva celle d'ôter la charge à ce M. du Tillet sans la lui rembourser, et la vendit, au nom du Roi, à un homme d'affaires nommé M. Jacques et à ses associés. M. du Tillet réclama contre cette violence; mais il n'en put avoir de justice pendant la vie de M. Colbert. Après sa mort, il continua ses instances et obtint enfin un rapporteur et des commissaires pour examiner ce qui pouvoit lui appartenir. L'affaire rapportée à la petite direction, les juges demeurèrent d'accord qu'il lui appartenoit quatre cent soixante mille livres, sauf néanmoins ce qu'il plairoit au Roi d'ordonner.

1. C'étoit une des plus fortes têtes du conseil.

2. Ils étoient originaires de Poitou.

Ce même jour, la chose fut rapportée devant le Roi, lequel donna encore à M. du Tillet cent mille livres au delà de ce que les juges avoient cru lui appartenir à la rigueur; grande marque de la bonté et de la générosité de ce prince, qui prenoit soin de consoler ce malheureux à ses dépens, de tous les chagrins qu'il avoit essayés pour l'amour de lui!

**18 janvier.** — Vers le 18 de janvier, Monseigneur ayant laissé courre un loup aux Alluets <sup>1</sup>, il le mena jusqu'à la forêt de Dreux, où, étant arrivé assez tard, il jugea à propos d'aller coucher à Anet, où M. de Vendôme étoit depuis quelques jours. La plupart des courtisans s'imaginèrent que c'étoit une partie faite de longue main, et que le récit de la chasse avoit été inventé d'un bout à l'autre. Le reste fut de bonne foi, et crut que le loup, ayant mené Monseigneur <sup>2</sup> assez proche d'Anet, il avoit pris occasion d'aller voir M. de Vendôme, pour lequel il avoit beaucoup d'amitié.

On sut peu de jours après que le marquis du Bordage <sup>3</sup>, brigadier des armées du Roi, qui étoit de la religion prétendue réformée, s'étoit sauvé de France avec sa femme, ses enfants et Mlle de La Moussaye, tante de sa femme. Cependant il perdoit tous ses services et laissoit en France cinquante mille livres de rente, qui alloient être confisquées, et il s'exposoit à mourir de faim avec toute sa famille.

On disoit en ce temps-là que les Turcs pressoient extrêmement l'Empereur de conclure la paix, pour laquelle ils lui offroient des conditions très avantageuses, mais qu'il leur avoit fait répondre qu'il ne pouvoit faire de paix avec eux, sans y comprendre tous ses alliés; que, pour lui, il prétendoit que les Turcs lui abandonnassent tout ce qu'ils possédoient encore dans la haute et basse Hongrie, et qu'ils renonçassent à tenir la

1. C'est un bois à trois lieues de Saint-Germain-en-Laye, du côté de Fresne.

2. Il étoit fort peu accompagné, n'ayant avec lui, outre les officiers de ses gardes et ses écuyers, que le prince Camille, troisième fils de M. le Grand, le marquis de Nogaret, fils du marquis de Calvisson, lieutenant général de Languedoc, et le marquis de Chémérault, colonel d'infanterie; ce qui obligea les courtisans à murmurer beaucoup contre les menins, dont aucun ne s'étoit trouvé avec leur maître.

3. C'étoit un seigneur de Bretagne qui avoit du mérite et que l'on étoit bien fâché de voir ainsi se perdre par opiniâtreté.

Transylvanie tributaire, consentant qu'elle relevât à l'avenir de l'Empereur; qu'il vouloit ainsi que les Turcs rendissent la Candie aux Vénitiens, aussi bien que toutes les autres terres qu'ils avoient conquises sur eux, et qu'ils rendissent aussi Kaminiéc aux Polonois. Ces conditions étoient si désavantageuses au Grand Seigneur, que l'on ne pouvoit s'imaginer qu'il y voulût consentir, malgré toute sa foiblesse.

La cour de Madame étoit troublée en ce temps-là par les fâcheux bruits qui couroient contre ses filles d'honneur, desquelles on assuroit qu'on en alloit chasser deux ou trois pour quelques galanteries un peu fortes.

Et le Roi se divertissoit à Versailles, en donnant de petites fêtes particulières dans son appartement, dont il ne faisoit part presque à personne qu'à sa famille, en ayant même refusé l'entrée à plusieurs seigneurs de la cour qui se hasardèrent de la faire demander, et entre autres à M. le comte d'Auvergne, <sup>1</sup> à M. le duc de Foix <sup>2</sup>, et à son beau-frère M. le duc de Roquelaure <sup>3</sup>.

1. Frère de M. le duc et de M. le cardinal de Bouillon, et colonel général de la cavalerie.

2. Ceux de cette maison avoient la chimère d'être de la maison de Foix, de laquelle ils ne venoient que par les femmes et peut-être par un bâtard; mais ils étoient de la maison de Grailly, qui est une des meilleures du royaume sans contredit.

Le père de celui-ci fut tué au premier siège de Gravelines, et s'appeloit M. le comte du Fleix; il avoit épousé la fille de Mme la marquise de Senecey, premièrement gouvernante du Roi et ensuite dame d'honneur de la reine, sa mère, laquelle donna à Mme la comtesse du Fleix la survivance de la charge de sa mère, qu'elle exerça jusqu'à la mort de cette princesse.

Mme de Senecey vécut jusqu'à plus de quatre-vingts ans, et obtint du roi une duché mâle et femelle, sous le nom de Randan, laquelle elle fit passer sur la tête du fils aîné de sa fille, auquel on faisoit porter le nom de duc de Foix. Il épousa Mlle de Chaulnes, fille unique du frère aîné de M. le duc de Chaulnes, et en eut une fille.

Mais le père, la mère et l'enfant étant morts en peu de temps, la duché tomba au second fils de madame la comtesse du Fleix, qui s'appeloit alors Bauffremont, et qui n'étoit pas à beaucoup près si bien fait que son frère aîné ni que son cadet, qu'on nommoit l'abbé de Foix, qui mourut avant que d'avoir trente ans.

3. Feu M. le duc de Roquelaure, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Guyenne, eut deux enfants de sa femme, qui étoit sœur de M. le duc du Lude, grand-maitre de l'artillerie de France, laquelle étoit la plus belle femme de son temps. La fille, qui étoit assez aimable, épousa M. le duc de Foix, dont elle n'avoit pas d'enfants. Le garçon, qui étoit le plus laid homme du royaume, mais qui avoit l'esprit fort divertissant, fut M. le duc de Roquelaure, dont il est ici parlé.

Dès la fin du mois de décembre passé, le Roi ayant appris que M. de Villette, l'un de ses plus anciens capitaines de vaisseau <sup>1</sup>, et proche parent de Mme de Maintenon, avoit enfin abjuré le calvinisme, il le fit chef d'escadre, sans que personne ait lieu de s'en étonner, l'autorité de Mme de Maintenon étant si généralement reconnue qu'à peine y eut-il aucun capitaine de vaisseau qui osât demander cette charge, dès qu'on sut que M. de Villette y pouvoit prétendre.

C'avoit été aussi à peu près dans le même temps que la faveur de Mme de Saint-Géran auprès de Mme de Maintenon avoit tombé tout d'un coup. Quelques-uns disoient qu'elle avoit eu un démêlé avec Mme la duchesse de Chevreuse, à qui elle devoit toute sa faveur, et qui s'en étant plainte à Mme de Maintenon, l'avoit entièrement refroidie pour Mme de Saint-Géran. D'autres assuroient qu'il y avoit une plus grande intrigue dans cette affaire ; et l'on y mêloit plusieurs personnes de la cour, entre autres M. de Cavoye, grand maréchal des logis du Roi.

**20 janvier.** — Vers le 20 de janvier, on apprit que le marquis du Bordage avoit été pris avec toute sa famille auprès de Mons, et même que sa femme avoit été blessée d'un coup de mousquet. On sut aussi qu'on les avoit menés prisonniers et séparés en différentes places des conquêtes du Roi, soit pour leur faire leur procès, soit pour essayer de les convertir.

On apprit dans le même temps que La Mulonnière, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, qui étoit ancien officier, homme de mérite et bien fait, mais de la religion prétendue réformée, et fort opiniâtre, avoit pris aussi le parti de sortir du royaume, mais qu'il avoit été pris sur la frontière. Et l'on n'entendoit alors parler d'autre chose que de gens qui se sauvoient, dont les uns étoient arrêtés, et les autres étoient assez malheureux pour se sauver <sup>2</sup>.

A peu près dans le même temps, il arriva à Paris un grand accident en la personne du sieur Godet de Soudé, maître des

1. Il y avoit bien des capitaines plus anciens que lui, mais ils n'étoient pas comme lui parents de Mme de Maintenon; et cette raison le fit passer par-dessus tous les autres qui étoient plus anciens que lui.

2. C'étoit effectivement un fort grand malheur pour eux; car, quand ils sortoient du royaume, ils demeuroient dans une mauvaise religion et perdoient tout leur bien, au lieu que, lorsqu'ils étoient pris, ils se convertissoient ordinairement, et on leur rendoit tout leur bien.

comptes, lequel, ayant été toute sa vie de très bon sens, ouvrit sa fenêtre un matin et se jeta du troisième étage en bas sur le pavé, où il s'écrasa.

Peu de jours après mourut à Paris le marquis de La Frette, qui avoit été un des auteurs de ce fameux duel de quatre contre quatre <sup>1</sup>, qui se fit peu de temps après que le Roi eut renouvelé les ordonnances contre les duels, qui avoient été faites par le Roi, son père, et ses autres prédécesseurs, et que, par une rigueur prudente et salutaire, il en eut augmenté la sévérité et assuré l'exactitude de l'exécution. Ce M. de La Frette étoit parent proche de Mme la duchesse de Chaulnes, de sorte même qu'elle avoit obtenu sa confiscation du Roi et lui avoit par ce moyen conservé ses biens.

Quand il fut mort, M. le duc de Chaulnes en ayant pris le deuil, comme il étoit raisonnable de le faire, quelqu'un alla parler imprudemment de ce deuil auprès du Roi, lequel ayant demandé qui portoit alors le deuil, on lui répondit que c'étoit M. le duc de Chaulnes; et le Roi ayant encore demandé de qui il le portoit, on lui répondit que c'étoit du marquis de la Frette. Alors le Roi demanda où il étoit mort, et quelqu'un lui répondit qu'il étoit mort à Paris, ce qui étoit une grande indiscretion; car, comme il avoit été condamné à la mort pour s'être battu en duel, le Roi, qui faisoit semblant de ne le pas savoir, pour n'être pas obligé de le faire arrêter, fut forcé par son devoir à témoigner de la sévérité et à dire tout haut qu'il trouvoit fort étrange que ces messieurs osassent demeurer à Paris et que, puisqu'ils se moquoient de lui, il les feroit châtier avec rigueur.

En effet, il envoya sur-le-champ ordre au procureur général de faire arrêter le marquis d'Amilly, frère du défunt marquis de La Frette, qui avoit aussi été un des acteurs du duel; mais, selon les apparences, il eut ordre de lui faire plus de peur que de mal; car ce ne fut qu'en plein midi qu'il envoya pour le prendre, et, comme il avoit été bien averti dès le soir, on ne le trouva plus à Paris.

1. Ces huit combattants furent M. de Chalais, le marquis de Noirmoutiers, son beau-frère, le marquis de La Frette, le marquis d'Amilly, son frère, le marquis de Flamarens, le comte d'Argenlieu, le chevalier de Saint-Aignan et le marquis d'Antin, qui seul fut tué dans ce combat par le chevalier de Saint-Aignan.

Vers la fin du mois de janvier, M. de Ruvigny et ses deux fils <sup>1</sup> eurent permission du Roi de se retirer en Angleterre, où ils avoient beaucoup de parents. Et il étoit en quelque manière juste de leur donner cette permission, puisqu'ayant toujours eu pension comme députés généraux des huguenots en France, et n'y restant plus aucun corps ni exercice de cette religion, leur emploi étoit entièrement aboli.

On disoit dans le même temps que le Pape étoit fort incommodé et qu'il avoit enfin quelque envie de faire une promotion de cardinaux. Mais les plus éclairés soutenoient qu'il ne faisoit courir ces bruits que pour faire paroître de fausses lueurs à la France, et pour découvrir les sentiments des cardinaux qui restoient en petit nombre.

Ce fut dans ce temps-là que Mme la duchesse de Noailles accoucha d'un fils; grande joie pour le duc, son époux, auquel il n'en restoit plus qu'un, après en avoir perdu quatre ou cinq tout de suite!

Le Roi fit alors un présent de cent mille livres à M. le contrôleur général, qui tint la chose si secrète qu'on ne le sut que plus d'un mois après.

On vit alors mourir le comte d'Olonne, de la maison de Noirmoutiers, qui avoit autrefois été guidon des gendarmes du Roi pendant les guerres civiles, et chez lequel s'assembloient alors presque tous les gens de qualité, pour y jouer ou pour y trouver bonne compagnie.

## FÉVRIER 1686

Au commencement du mois de février, le Roi commença de se sentir incommodé d'une tumeur qui lui étoit venue entre le dedans de la cuisse et la fesse, laquelle l'empêchant de monter à cheval, parce qu'il y sentoit de la douleur, il se fit visiter par Félix, son premier chirurgien, et commença à songer sérieusement à se faire traiter.

1. De l'humeur dont étoit l'ainé, il étoit bien fâché d'abandonner la France; et toutes les apparences étoient qu'il y reviendrait dès que son père seroit mort, lequel avoit au moins quatre-vingts ans.

Comme il n'étoit pas accoutumé à souffrir, il ne put se résoudre à permettre qu'on lui fit une incision, et les médecins et chirurgiens, suivant ses volontés peut-être avec trop de complaisance, entreprirent de faire résoudre cette tumeur par insensible transpiration : entreprise que tous ceux qui avoient entendu parler de semblables maux trouvèrent très ridicule et très dangereuse.

Dans le même temps, Mme de Seignelay accoucha d'un fils à Versailles; ce qui ne fut pas une médiocre joie pour toute la famille des Colbert, qui voyoit sa succession assurée par un second fils.

Peu de jours après, M. l'évêque de Meaux prononça à Paris, dans l'église de Saint-Gervais, l'oraison funèbre de feu M. le chancelier Le Tellier, duquel il avoit été ami particulier; mais, quoique cette pièce d'éloquence fût assez belle, le public ne trouva pas qu'elle répondit à l'ancienne réputation de ce prélat.

En ce temps-là, le Roi donna à M. de Chamillard, conseiller du parlement, qui jouoit ordinairement au billard avec lui, deux mille pistoles pour lui aider à acheter une charge de maître des requêtes, et l'agrément de l'acheter, par préférence à tous les consignants <sup>1</sup> : et tout le monde, hormis ses compétiteurs, fut ravi de son bonheur; car il s'étoit acquis à la cour et à la ville l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connoissoient.

Quelques jours après, le Roi donna à M. de La Barre, qui avoit été maréchal des logis de ses mousquetaires, l'agrément pour acheter la compagnie colonelle de son régiment des gardes, et il donna en même temps l'agrément au chevalier de Breteuil, qui avoit autrefois été capitaine dans Piémont, pour traiter de la compagnie de Ragny <sup>2</sup> dans le même régiment.

1. M. Colbert, qui ne cherchoit qu'à faire avancer de l'argent au Roi par les particuliers, avoit trouvé un fort bon moyen, qui étoit d'obliger tous ceux qui vouloient devenir officiers de cours souveraines ou maîtres des requêtes, à consigner le prix des charges qu'ils vouloient acheter entre les mains du receveur des parties casuelles du Roi. Et, comme il y avoit toujours un grand nombre de prétendants, il y avoit tel homme dont l'argent demeueroit quatre et cinq ans entre les mains du Roi avant que son tour vint d'obtenir la charge pour laquelle il avoit consigné.

Et, outre cela, le Roi s'étoit réservé le droit de faire passer, par une grâce spéciale, certaines gens devant tous les consignants, et M. de Chamillard fut assez heureux pour être de ce nombre.

2. Il quittoit le service par sa mauvaise santé, et par la nécessité de ses

En ce temps-là, Monseigneur se divertissoit à faire le soir des loteries dans l'appartement du Roi; mais on les faisoit d'une manière nouvelle, car chacun y portoit son argent, et en même temps on lui donnoit ses billets et l'on distribuoit les lots à ceux qui en avoient gagné; mais ce divertissement ne dura pas longtemps, parce qu'il amenoit trop de foule dans l'appartement du Roi.

Quelques jours après, on sut que Mlle de Tonnerre, qui avoit autrefois été fille de Mme la Dauphine, étoit enfin, par les soins de monsieur son frère <sup>1</sup>, accordée à un gentilhomme de Dauphiné, qui étoit de ses parents, lequel avoit vingt-cinq mille livres de rente et étoit de bonne maison.

Comme ce gentilhomme venoit de sa province, et que Mlle de Tonnerre étoit dans un couvent à Paris, M. de Tonnerre pria M. de Louvois de lui prêter le château d'Ançy-le-Franc, qu'il lui avoit vendu peu d'années auparavant et qui étoit sur le chemin, pour y faire la célébration des noces de mademoiselle sa sœur; ce que M. de Louvois lui ayant accordé avec joie, les noces se firent à Ançy-le-Franc, et les nouveaux mariés s'en allèrent de là en Dauphiné.

En ce temps-là, l'on sut que tous les soins que le Roi avoit pris pour la conversion du maréchal de Schönberg et du reste de sa famille étoient absolument inutiles; qu'il avoit demandé permission au Roi de se retirer en Portugal, et que Sa Majesté lui avoit permis de le faire, comme il l'exécuta effectivement dans la suite, au grand regret de toute la France, qui perdoit en lui le meilleur et le plus expérimenté de ses généraux.

On croyoit que le Roi avoit tiré parole de lui qu'il ne s'engageroit jamais dans le parti de ses ennemis; et sa retraite en Portugal ne laissoit pas que de donner de la jalousie aux Espa-

affaires, dans laquelle il avoit une fois fait une action bien noble et qui lui avoit attiré l'estime de tous les honnêtes gens.

Il étoit lieutenant au régiment des gardes, et comme quelques-uns de ses amis, qui lui avoient prêté de l'argent pour acheter cette charge, se trouvèrent en nécessité, il vint trouver le Roi et le pria de lui permettre de vendre sa lieutenance, consentant à redevenir sous-lieutenant, pour payer ceux qui lui avoient fait plaisir dans l'occasion; mais cette action si noble ne rendit pas sa fortune plus heureuse.

<sup>1</sup>. Il est vrai qu'il en usa parfaitement bien avec sa sœur, et qu'il lui en donna même beaucoup au-dessus de ses forces, pour lui procurer cet établissement.

gnols <sup>1</sup>, quoique dans le fond il n'eût pris ce parti que pour n'en donner pas lui-même au Roi, s'il eût passé en Allemagne, ayant d'ailleurs un prétexte spécieux de se retirer en Portugal, où on lui avoit donné autrefois, pour récompense de ses services, le rang de Grand <sup>2</sup> du royaume et une pension considérable.

Peu de temps après, le comte de Sourdis <sup>3</sup>, chef d'escadre des vaisseaux du Roi, mourut à Brest, et le Roi donna cet emploi en sa place à M. Foran <sup>4</sup>, le plus ancien de ses capitaines de navire, qui s'étoit acquis une très haute réputation et qui auroit été placé depuis longtemps si la religion prétendue réformée, qu'il professoit, ne se fût opposée à sa fortune; mais, comme il s'étoit converti depuis quelque temps, il avoit donné occasion au Roi de lui faire du bien et de l'avancer dans les dignités.

Ce fut en ce temps-là que le Roi remit l'assemblée de ses compagnies de gendarmes et de cheveu-légers au 1<sup>er</sup> de juin. Ils avoient été commandés pour le 1<sup>er</sup> d'avril; et ce contre-ordre fit croire aux courtisans que le Roi avoit changé le dessein qu'il avoit eu autrefois d'aller faire un voyage à Luxembourg.

On commençoit alors de travailler en France à un grand armement, et l'on n'étoit occupé à autre chose dans les ports de Dunkerque, du Havre, de Brest, de Rochefort <sup>5</sup>, de Marseille et de Toulon : ce qui ne donnoit pas seulement matière à discourir aux courtisans, mais donnoit même de la jalousie aux étrangers, de sorte qu'on assuroit que les Hollandois armoient vingt gros vaisseaux de guerre.

Comme la France n'avoit alors guerre par mer avec personne, on ne voyoit point d'autres sujets de ce puissant armement que

1. Ils en prenoient fort facilement de leur naturel; mais en cette occasion ils n'avoient pas tout le tort, se ressouvenant, comme ils faisoient, des trois batailles que le maréchal de Schönberg avoit gagnées contre eux, à la tête des armées de Portugal.

2. C'étoit par cette raison que lui et sa femme avoient eu les honneurs du Louvre en France.

3. Il étoit d'une branche cadette de la maison de Sourdis. Il fut fort regretté dans la marine.

4. Il étoit d'une famille bourgeoise du pays d'Aunis. Mais il passoit parmi les officiers de la marine pour un homme comparable au grand Ruyter, amiral de Hollande, qui avoit été le premier homme de son temps et qui fut tué à la bataille que l'armée de France, commandée par M. Duquesne, gagna devant Palerme contre l'armée d'Espagne et celle de Hollande.

5. C'étoit un port tout nouveau que le Roi avoit fait faire sur les côtes de Poitou.

le dessein que l'on avoit de faire peur aux Espagnols, afin de les obliger à consentir que les marchands françois fissent toujours le commerce des Indes avec eux; mais, comme on ne pouvoit venir à bout de les en faire convenir, l'apparence étoit que les Hollandois avoient promis de les assister de ces vingt vaisseaux qu'ils armoient alors.

Pendant la maladie du Roi continuoit toujours, et l'on avoit été obligé enfin de lui donner un coup de lancette, pour aider la nature qui pousoit le mal en dehors. Comme il étoit extrêmement délicat <sup>1</sup>, on n'osa lui faire de grandes incisions; et Félix, son premier chirurgien, qui étoit le seul qui le pansoit, parce qu'il n'en avoit point voulu admettre d'autres <sup>2</sup>, quoique Félix eût demandé du secours, fut obligé de lui appliquer des pierres de cautère pour élargir la plaie.

D'autre côté, la goutte lui vint à un pied, et, comme peu de gens le voyoient à cause de son mal, les étrangers commençoient déjà à dire qu'il étoit à l'extrémité, et il y eut plusieurs endroits dans le monde où l'on fit courre le bruit qu'il étoit mort.

En ce temps-là, le marquis de Bougy <sup>3</sup>, ci-devant mestre de camp du régiment colonel général de la cavalerie, et qui étoit huguenot, crut avoir bien pris ses mesures pour sortir du royaume par la Franche-Comté, s'imaginant que les passages étoient gardés moins exactement de ce côté-là que du côté de Flandre et d'Allemagne; mais il fut trompé dans son attente, et il fut arrêté comme il étoit près de passer en Suisse et conduit prisonnier dans la citadelle de Besançon.

Dans le même temps, on avoit envoyé abbé de Grancey à M. du Bordage, pour essayer de le convertir; mais, comme il

1. Quoique le Roi fût robuste, il avoit néanmoins été si accoutumé à ses aises qu'il se trouvait incommodé des moindres choses, ce qui l'obligeoit à changer quelquefois d'habit, de chapeau, de souliers, de chemise et de perruque, deux ou trois fois par jour.

2. Il ne vouloit souffrir auprès de sa personne que des gens qu'il connoissoit de longue main, et ainsi il ne pouvoit souffrir les visages nouveaux. Le même esprit lui faisoit avoir de très grands égards pour son premier médecin, pour son premier maître d'hôtel, pour son premier chirurgien, et pour la plupart des gens qui étoient dépendants de leurs charges.

3. Son père étoit un Normand qui, étant devenu par ses services lieutenant général des armées du Roi, avoit épousé en Gascogne une héritière qui lui avoit donné beaucoup de bien; mais son fils en avoit déjà égrené une bonne partie.

n'avoit point voulu l'écouter, le Roi avoit commandé qu'on lui fit son procès à la rigueur.

Ce fut aussi à peu près dans le même temps que le Roi fit déclarer à la diète de Ratisbonne, par son envoyé extraordinaire, que — puisque l'Empereur avoit refusé la médiation du Pape, pour terminer les différends qui étoient entre Madame et l'électeur Palatin, au sujet des prétentions que cette princesse avoit sur quelques terres du Palatinat qui lui étoient échues par la mort du dernier prince Palatin, son frère — Sa Majesté protestoit qu'elle se serviroit de la voie des armes <sup>1</sup> pour faire rendre justice à Madame, et qu'elle sauroit bien la mettre en possession de ce qui lui appartenoit.

**17 février.** — Le 17 février, M. le maréchal d'Estrades, gouverneur de M. le duc de Chartres, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dunkerque et vice-roi d'Amérique, mourut à Paris, âgé de quatre-vingts ans, après s'être acquis beaucoup de réputation et fort peu de bien dans les grands emplois dont le Roi l'avoit honoré.

Il avoit été capitaine général <sup>2</sup> des armées du Roi, ambassadeur en Angleterre, en Hollande, et plénipotentiaire à Nimègue pour la paix, gouverneur de Vezel et ensuite de Maëstricht.

Le roi donna sa vice-royauté d'Amérique à M. le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, auquel cet emploi convenoit mieux qu'à personne, à cause de sa charge. Pour le gouvernement de Dunkerque, le marquis d'Estrades en avoit depuis longtemps la survivance, quoique le Roi ne lui permit pas d'y aller commander <sup>3</sup>.

1. C'étoit là un beau prétexte pour recommencer à mettre le feu dans toute l'Europe.

2. Pendant les anciennes guerres, on avoit été obligé, pour contenter tout le monde, de faire tant de lieutenants généraux que les plus anciens, qui étoient d'une volée considérable, ne vouloient plus servir en cette qualité ni rouler avec les autres. Pour les contenter, on leur donna le titre de capitaines généraux, sans néanmoins leur en donner de provisions, et de cette manière ils commandèrent à ceux qui étoient leurs égaux auparavant. De ce nombre furent M. le comte d'Estrades, M. le comte de Schönberg, M. le marquis de Castelnau et M. le duc de Noailles, depuis maréchaux de France ; M. le comte de Noailles, depuis duc et pair, M. le comte de Broglie, qui fut tué en Italie, et M. le marquis d'Huxelles, qui fut tué au siège de Gravelines l'année qui précéda la paix des Pyrénées.

3. Il y avoit longtemps que le Roi n'étoit pas content du marquis d'Estrades, étant persuadé qu'il avoit un esprit inquiet, parce qu'il avoit quitté

On sut en même temps que les huguenots de la vallée de Lucerne, en Piémont, avoient pris les armes contre leur légitime souverain, le duc de Savoie, lequel, à l'exemple du Roi et par ses sollicitations, avoit voulu les obliger à quitter leur hérésie.

Dès que le Roi eut appris cette nouvelle par un courrier exprès du duc, qui lui demandoit du secours, il envoya ordre à six mille hommes de ses troupes de passer les Alpes pour secourir le duc de Savoie, sous les ordres de M. de Catinat, maréchal de camp et gouverneur de Casal, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que l'escadron de Savoie avoit déjà eu du désavantage avec les rebelles, et que les Suisses avoient pris les armes pour défendre leurs alliés.

Ce fut à cette occasion que le Roi fit le marquis de Longueval <sup>1</sup> brigadier de dragons, pour aller servir en cette guerre d'Italie; et il méritoit bien cette dignité par sa valeur et par ses services.

Sa Majesté fit aussi en même temps M. le comte de Coigny <sup>2</sup>, MM. du Gast <sup>3</sup>, de Quinson <sup>4</sup> et du Bourg <sup>5</sup> brigadiers de cavalerie, et nomma pour brigadiers d'infanterie : M. de Pusignan <sup>6</sup>,

son régiment de cavalerie, qu'il commandoit depuis tant d'années, à cause qu'on ne l'avait pas fait brigadier; et effectivement il méritoit bien de l'être, mais il auroit mieux fait de ne s'impatier pas comme il fit.

1. C'étoit un gentilhomme de Picardie d'une branche cadette de la maison de Longueval. Il étoit bien fait et servoit depuis longtemps, quoiqu'il fût fort mal dans ses affaires. Il avoit une sœur qui, étant fille d'honneur de la Reine et fort aimable, avoit épousé le marquis de Senceterre, cousin germain du duc de La Ferté, lequel fut assassiné en Languedoc, et duquel elle n'avoit qu'une fille qui devoit être une assez grande héritière.

2. Seigneur de Normandie qui avoit épousé une sœur des Matignon et avoit acheté de M. le duc de Montausier le gouvernement du château de Caen cent mille livres. Il commandoit le régiment du Roi étranger.

3. C'étoit un Gascon qui servoit depuis longtemps avec assez de réputation.

4. C'étoit un des plus anciens officiers de cavalerie qui fût dans le royaume et qui étoit aussi doux comme il étoit brave homme.

5. C'étoit une des créatures de M. de Louvois, qui l'avait fait maréchal des logis de la cavalerie par commission, et ensuite inspecteur. Il avoit été nourri page du maréchal d'Humières et avoit trouvé moyen de pousser sa fortune par sa valeur et son savoir faire.

6. C'étoit un gentilhomme de Dauphiné, qui s'appeloit, en son nom, d'Argeny. Comme il étoit cadet, il se jeta dans l'infanterie, où il devint, par son rang, lieutenant-colonel du régiment du Plessis-Praslin. Dans la suite, un de ses oncles, nommé le comte de Pusignan, lequel étoit chef des deux voïs du Roi pour milan, et avoit plus de vingt-cinq mille livres de rente, ayant perdu ses deux enfants, ui donna tout son bien, par pré-

colonel du régiment de Languedoc ; M. de Barville <sup>1</sup>, lieutenant-colonel du régiment de fusiliers ; M. de Verteillac <sup>2</sup>, lieutenant-colonel du régiment de Mgr le Dauphin ; M. de Polastron <sup>3</sup>, lieutenant-colonel du régiment du Roi ; M. de Laubanie <sup>4</sup>, lieutenant-colonel du régiment de La Ferté ; M. de Lauzières <sup>5</sup>, major du régiment de Provence ; M. des Bordes <sup>6</sup>, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, et M. de Naves <sup>7</sup>, lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnois. Ces deux derniers, qui étoient deux hommes d'un très grand mérite, venoient de se convertir de la religion prétendue réformée, et s'étoient par ce moyen ouvert un chemin à une plus grande fortune.

Vers la fin de février, on eut nouvelle qu'il y avoit eu quelque

férence à son frère aîné, lequel assurément n'étoit pas tant de mise que lui ; car celui-ci étoit très bien fait et avoit longtemps servi, au lieu que l'autre avoit une physionomie désagréable et avoit quitté de bonne heure le service. Cette succession lui donna le moyen d'acheter le régiment de Languedoc, qui étoit fort bon et à la tête duquel il devint brigadier. Il ne fut néanmoins nommé qu'après tous les autres ; et, s'il se fût endormi, il auroit été malheureux.

1. Honnête gentilhomme de Beauce, lequel fut d'abord capitaine dans le régiment du Roi ; mais, ayant déplu à Martinet, qui le commandoit alors et qui ordonnoit à sa fantaisie, sous le bon plaisir du Roi, il en sortit avec trois autres capitaines, et il fut mis avec eux à la tête du régiment de fusiliers, que le Roi composoit exprès pour garder et pour servir son artillerie. Ce malheur apparent fut cause de sa fortune ; car, les anciens étant morts ou ayant quitté le service, il fut fait lieutenant-colonel du régiment de fusiliers, où il servit avec tant de distinction qu'on le fit brigadier.

2. Gentilhomme de Limousin, auquel un oncle qu'il avoit, qui étoit lieutenant des Cent-Suisses, fit donner la survivance de cette charge. Il n'avoit jamais servi que dans le régiment Dauphin ; mais il étoit homme d'application et bon officier.

3. Gentilhomme de Gascogne qui avoit commencé par être mousquetaire du Roi, et ensuite entra officier dans son régiment, dont il devint lieutenant-colonel par son ancienneté. C'étoit un officier très brave et très sage.

4. C'étoit un Gascon qui étoit venu par les degrés dans le régiment de La Ferté ; il avoit de la valeur et de grandes blessures ; il étoit bon officier, mais il avoit fait son chemin assez vite.

5. Ils étoient six ou sept frères dans le service, nés en Provence, et tous braves gens, dont le plus connu étoit mort mestre de camp de cavalerie, après avoir été exempt des gardes du corps. Il y en avoit un autre lieutenant-colonel du régiment Mestre-de-camp général des dragons. Il étoit peut-être le premier major qu'on eût fait brigadier.

6. C'étoit un gentilhomme de Béarn, qui se distinguoit depuis longtemps par un mérite extraordinaire.

7. C'étoit un garçon qui servoit depuis longtemps, et il n'y avoit peut-être pas en France un meilleur officier d'infanterie que lui.

mouvement dans les Cévennes, où quelques huguenots, mal convertis, s'étoient assemblés et avoient pris les armes ; mais cela fut dissipé en très peu de temps.

Ce fut alors que Milles de Poitiers et de Loubes, filles d'honneur de Madame, eurent ordre de se retirer, malgré tous les efforts du chevalier de Lorraine, qui les protégeoit.

## MARS 1686

Au commencement de mars, l'incommodité du Roi continuoit toujours, et les chirurgiens, ne trouvant pas le fond de son mal, furent obligés d'y donner encore un coup de ciseau qui leur fit trouver encore un sinus ; mais, le Roi n'ayant pas voulu souffrir qu'on l'ouvrit avec le fer, ils y appliquèrent tout de nouveau des pierres de cautère, pour faire le même effet que le ciseau y auroit fait plus facilement et avec plus de sûreté.

Ce fut dans le même temps que le Roi envoya en Bretagne M. le marquis de Lavardin, qui en étoit lieutenant général, et que Sa Majesté envoya aussi en Normandie M. de Matignon, qui y tenoit le même rang, soit que l'on appréhendât quelque chose de la part des huguenots de ces deux provinces, soit qu'on jugeât à propos de se tenir sur ses gardes, dans un temps où les Hollandois avoient armé par mer et où ils pouvoient faire quelque entreprise, dès qu'ils verroient la flotte de France éloignée de ses côtes.

Peu de jours après, le Roi donna à M. de Bercy, qui étoit intendant de Lyonnais, une commission toute nouvelle en le faisant intendant du commerce des deux mers : ce qu'il obtint apparemment par la faveur de M. de Seignelay, car, outre que cette nomination étoit de son district, Mme de Seignelay étoit nièce, à la mode de Bretagne, de M. de Bercy <sup>1</sup>.

Ce fut dans le même temps que le Roi choisit M. de Ris, maître des requêtes, intendant à Bordeaux, pour être premier

1. La vieille comtesse de Matignon, grand'mère de Mme de Seignelay, étoit sœur du bonhomme M. de Bercy, doyen des maîtres des requêtes ; et ç'avoit été elle qui, par ses grands biens et encore plus par son économie, avoit rendu la maison de Matignon si opulente.

président du parlement de Rouen <sup>1</sup>, lui donnant sur cette charge un brevet de retenue de cent mille livres, et tous les appointements qui étoient échus depuis la mort de M. Pelot, dernier possesseur : ce qui faisoit à peu près la somme de cinquante mille écus qu'il étoit obligé de payer aux enfants du même M. Pelot, pour le brevet de retenue que le Roi lui avoit donné sur cette charge.

Sa Majesté envoya en sa place intendant à Bordeaux M. de Bezons, qui étoit intendant à Orléans, à la place duquel elle mit M. de Morangis, qui étoit intendant à Caen, et elle fit venir en sa place M. de Gourgues, qui étoit intendant à Limoges, au lieu duquel elle envoya M. de Saint-Contest <sup>2</sup>, un des plus anciens maîtres des requêtes, et qu'on ne croyoit pas songer en aucune manière à l'intendance.

Le Roi fit venir aussi pour intendant à Lyon M. Le Bret, qui étoit intendant en Dauphiné, à la place duquel il envoya M. de Bouchu, maître des requêtes <sup>3</sup>, fils de feu M. de Bouchu, conseiller d'Etat et intendant en Bourgogne.

**15 mars.** — Vers le 13 de mars, on commença à parler d'un carrousel, où il devoit y avoir un égal nombre de dames et de cavaliers, et, pour cet effet, on commença à préparer une place dans la cour de la grande écurie à Versailles, laquelle étoit assez spacieuse pour un semblable spectacle.

Ce fut en ce temps-là que M. de Louvois fit encore faire dans l'église des Invalides une oraison funèbre à l'honneur de monsieur son père, laquelle fut prononcée par M. l'abbé Fléchier, nommé à l'évêché de Lavaur, avec un succès admirable ; ce prélat ayant un talent tout particulier pour ces sortes d'actions.

Le Roi donna aussi à M. de Brac, gendre de Brissac, major de ses gardes du corps, l'agrément pour acheter le régiment de M. le duc de La Ferté, que le marquis de Nogaret, fils du mar-

1. Il y avoit longtems qu'il avoit envie de cet emploi, qui avoit autrefois été possédé par son père.

2. Il étoit Normand, et avoit été d'abord conseiller au parlement de Rouen ; il avoit bon esprit, mais il partoît un peu tard pour aller en intendance.

3. Il y avoit très peu de temps qu'il étoit maître des requêtes ; mais il étoit fils de maître, et il avoit très bon esprit. Il étoit fort riche, et avoit épousé une fille de M. Rouillé, conseiller d'Etat, de laquelle il devoit avoir plus de deux cent mille écus.

quis de Calvisson, n'avoit pas acheté, parce que son père, s'étant fâché de ce qu'on vouloit donner à ce régiment le nom de régiment de la Sarre <sup>1</sup>, n'avoit pas voulu donner d'argent pour le payer : ce qui fit un extrême tort à son fils. Mais M. de Brac ne fut pas si délicat, et il paya sur-le-champ les quarante-cinq mille livres dont il convint pour le prix de ce régiment.

Ce fut dans le même temps que Mme la comtesse de Roye <sup>2</sup> vint prendre congé du Roi, pour se retirer en Danemark auprès du comte, son mari ; spectacle qui donna de la compassion à tout le monde, de voir une femme de cette qualité abandonner ses enfants, ses biens et son pays pour une religion aussi fausse que celle qu'elle professoit, et dans laquelle, selon toutes les apparences, elle vivoit de bonne foi !

Peu de jours après, M. le comte de Caylus <sup>3</sup> épousa à Versailles Mlle de Mursay, fille de M. de Villette, chef d'escadre des vaisseaux du Roi, et proche parente de Mme de Maintenon ; grand mariage pour une fille qui avoit si peu de bien ! Mais la faveur fait ordinairement ces sortes d'effets, et l'on ne s'étonne point que l'espérance d'une puissante protection fasse passer par-dessus toutes les autres considérations.

**25 mars.** — Vers le 25 du mois de mars, on commença à parler d'un voyage de Chambord, qui néanmoins ne devoit se faire que dans l'automne.

Mais cette nouvelle n'étoit pas si certaine que celle du rétablissement du comte Tœckœli, que le Grand Seigneur avoit fait prince de Transylvanie et qui étoit rentré en Hongrie avec un corps de huit ou dix mille hommes. C'étoit peut-être là un effet de la disgrâce du grand-visir, auquel le Grand Seigneur avoit ôté son emploi, lui en substituant un autre, sans néanmoins le faire mourir, comme c'étoit la coutume, et se conten-

1. Ce régiment avoit toujours porté le nom de ses colonels, et il étoit désagréable qu'il le perdit au moment qu'il étoit acheté par un homme de la qualité de M. de Nogaret, pour prendre le nom d'une rivière à écrevisses ; mais M. de Louvois l'avoit résolu, et il falloit que cela passât.

2. Elle étoit sœur de MM. les maréchaux de Duras et de Lorge. Ce fut ce dernier qui la mena à l'audience du Roi, et, comme il étoit fort tendre naturellement, il fonda en larmes et donnoit envie de pleurer à tout le monde.

3. Gentilhomme de condition de Languedoc, jeune et très riche ; sa mère étoit la seconde des trois filles du défunt maréchal de Fabert. Il étoit capitaine réformé de cavalerie.

tant de le reléguer dans un faubourg de Constantinople avec une pension de cent sous par jour.

Vers la fin du mois de mars, on sut que le Roi avoit envoyé des courriers dans tous les ports, pour presser extraordinairement l'armement qu'on y faisoit, ayant même envoyé des ordres pour l'augmenter de plusieurs vaisseaux ; et M. le maréchal d'Estrées partit pour Brest, où il devoit s'embarquer, pour commander cette flotte composée de vaisseaux armés à Dunkerque, au Havre et à Brest, auxquels se devoient joindre ceux que l'on avoit armés à Rochefort, et même, à ce qu'on croyoit, les galères et les vaisseaux qu'on avoit armés en Provence.

Cependant le mal du Roi duroit toujours, quoique les chirurgiens assurassent qu'il alloit de mieux en mieux et qu'il prenoit le train d'une entière guérison. Il entendoit toujours la messe dans son lit, il y tenoit son conseil ; et, s'il se levoit, ce n'étoit que pour passer deux ou trois heures après son dîner, au bout desquelles il se remettoit dans son lit.

Ce fut alors que Sa Majesté mit M. le comte de Caylus au nombre des seigneurs qui étoient particulièrement attachés auprès de Mgr le Dauphin, ce qui fut le premier bienfait qu'il obtint après son mariage.

Dans le même temps, on avoit extrêmement parlé du mariage de M. de Polignac <sup>1</sup> avec Mlle de Rambures, fille d'honneur de Mme la Dauphine, à laquelle le Roi donnoit cinquante mille écus en mariage, et même on disoit publiquement la chose arrêtée. Mais les gens qui se mêloient de cette affaire s'étoient avancés de parler indiscrètement ; car, lorsqu'ils vinrent à en parler au Roi, Sa Majesté répondit que, continuant dans sa bonne volonté pour Mlle de Rambures, elle vouloit bien lui donner les cinquante mille écus, mais que ce seroit à condition qu'elle n'épouserait point M. de Polignac. Et sur ce qu'on prit la liberté de lui représenter qu'elle donnoit un étrange dégoût à un homme de qualité qui n'avoit jamais rien fait pour lui déplaire, elle répondit que son aversion ne tomboit pas sur M. de Polignac, mais sur madame sa mère <sup>2</sup>, qu'on se ressouvint alors avoir eu quelque part dans l'affaire des poisons.

1. Fils du vicomte de Polignac, chevalier de l'ordre, un des plus qualifiés seigneurs de Languedoc et du royaume.

2. Elle étoit sœur du comte du Roure, lieutenant général pour le roi en

Dans le même temps se fit la fameuse dédicace de la statue de bronze du Roi qu'avoit fait faire M. le maréchal de La Feuillade, et qu'il avoit fait poser dans une petite place <sup>1</sup> qu'il avoit faite d'une partie de l'hôtel de La Ferté-Sénécterre, qu'il avoit acheté des créanciers du maréchal du même nom, au grand regret du duc et de la duchesse de La Ferté, ses enfants.

Il y eut plusieurs circonstances remarquables dans l'appareil de cette cérémonie, et dans son exécution.

Premièrement, M. de La Feuillade fit poster les soldats du régiment des gardes dans les avenues de toutes les rues qui pouvoient avoir quelque relation à la place où étoit la statue, à commencer depuis la place Dauphine, qui est au milieu du Pont-Neuf, jusqu'au delà du Palais-Royal.

Ensuite il partit de ce même endroit pour aller à la place de la statue, à la tête du régiment des gardes, qui ne faisoit qu'un gros bataillon, ayant à sa tête le lieutenant-colonel et huit capitaines à pied, la pique à la main, huit autres capitaines au milieu du bataillon, et huit autres à la queue, aussi la pique à la main.

Mais ce qu'il y eut d'extraordinaire fut que M. le maréchal de La Feuillade, en vertu d'un ordre du Roi qu'il obtint exprès par une faveur toute particulière, marcha à cheval, le lieutenant-colonel et les autres capitaines étant à pied, la pique à la main, ce qui mit ces officiers au désespoir, parce que cet honneur n'avoit jamais été accordé aux colonels du régiment des gardes, mais seulement au colonel général de l'infanterie françoise.

Le régiment, ayant marché en cet ordre, vint occuper la place de la statue et la remplit de manière à n'empêcher pas les carrosses qui y devoient entrer.

On avoit dit que le Parlement y viendrait en robe rouge ; mais, comme il ne s'en trouva aucun exemple, le Roi ne voulut pas l'y obliger. Il n'y eut donc que le Châtelet et la ville qui eurent ordre de s'y trouver ; mais, le jour de la cérémonie, M. le duc de Créqui, gouverneur de Paris, et M. de Bullion, prévôt de

Languedoc, et gouverneur du Saint-Esprit, dont le père étoit aussi chevalier de l'ordre.

1. S'il avoit abattu tout l'hôtel de La Ferté et les maisons des environs qu'il obligea la ville d'acheter à cet effet, il auroit fait une place raisonnable ; mais il voulut se conserver une maison, et par là il rendit sa place ridicule et indigne d'une aussi magnifique statue que la sienne.

Paris, ayant assez fait connoître qu'ils ne vouloient pas se céder l'un à l'autre la préséance, on envoya ordre au Châtelet de ne s'y pas trouver : et M. le duc de Créqui y vint tout seul à cheval, avec le prévôt des marchands, les échevins, tous les officiers et tous les archers de la ville, lesquels se postèrent aussi dans un canton de la place.

Mgr le Dauphin y vint exprès de Versailles, avec toute la famille royale (à la réserve de Mme la Dauphine, que sa grossesse en dispensoit, et des princes, ses enfants, qui étoient encore trop jeunes), et là, étant environné d'une centaine de gardes du corps, commandés, et d'un gros détachement des Cent-Suisses de la garde, il fit découvrir la statue, au bruit des trompettes, des tambours, des hautbois et des violons ; et, après en avoir quelque temps admiré la beauté, il alla voir la représentation de l'opéra d'Armide, et de là à la foire Saint-Germain <sup>1</sup>.

Cette cérémonie donna occasion à une querelle assez forte qui arriva entre le marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses, et Brissac, major des gardes du corps ; mais apparemment leurs amis les accommodèrent, car la chose n'alla pas plus loin.

Dans le même temps, Mlle de Simiane, sœur du comte de Moncha, fut reçue fille d'honneur de Madame, à la place de celles qui avoient eu ordre de se retirer ; mais, si elle étoit de meilleure maison qu'elles, elle leur étoit en récompense bien inférieure en beauté.

Ce fut aussi alors que le Roi donna à MM. de Ribeyre et de La Reynie les places de conseillers d'Etat ordinaires, qu'avoient occupées M. de Boucherat, lors chancelier de France, et feu M. du Gué, et qu'il donna leurs places de conseillers semestres à MM. de Harlay et de Bezons, maîtres des requêtes.

On ne fut point étonné du premier, quoiqu'il fût le plus jeune des trois gendres de M. le chancelier, parce que sa femme étoit fille de la femme de M. le chancelier, qui étoit encore vivante, et que M. le président de Fourcy, prévôt des marchands, et M. de Morangis, maître des requêtes, avoient épousé ses filles d'un premier lit ; mais on fut assez étonné de la promotion de M. de Bezons, qui n'étoit maître des requêtes que depuis dix

1. Jamais on n'a vu une foule pareille à celle qui occupoit toutes les rues qui arrivoient à la place, et les bourgeois de Paris étoient déchainés pour voir un spectacle qui ne dura qu'un moment.

ans au plus, et auquel on ne voyoit point de protecteurs. Car, encore que M. de Louvois fût de ses amis, il étoit certain qu'il n'avoit pas parlé pour lui, puisqu'il avoit demandé cette place pour M. du Gué de Bagnols, son cousin germain, qui étoit intendant de Flandre. On donna à M. de Fourcy, pour le consoler, la place de conseiller d'honneur du parlement de Paris, qu'avoit eue M. le chancelier, son beau-père, mais ce n'étoit pas contentement pour lui.

**29 mars.** — Le Roi ayant agréé le mariage de M. le marquis Dangeau, chevalier d'honneur de Mme la Dauphine et gouverneur de Touraine, avec Mme de Lœwenstein, fille d'honneur de Mme la Dauphine, nièce de M. l'évêque de Strasbourg, après que l'amour de M. de Dangeau eut surmonté tous les obstacles qui avoient si longtemps différé cette alliance, ils furent fiancés le soir du 29 de mars, dans l'appartement de Mme la Dauphine; et, la nuit suivante, ils furent mariés à la paroisse de Versailles.

Mais, comme on n'a pas sitôt les choses qu'on souhaite qu'elles commencent à donner de la peine, dès le jour même des noces, Mme la Dauphine, ayant su que Mme de Lœwenstein avoit pris dans le contrat de mariage le nom de Sophie de Bavière <sup>1</sup>, et que le curé l'avoit mariée sous ce nom, elle en témoigna une si terrible colère, qu'elle alla jusqu'à se plaindre tout haut du mauvais traitement que l'on faisoit en France au nom et à la maison de Bavière. Peut-être que sa grossesse et la maladie de Bezzola <sup>2</sup>, sa favorite, qui avoit une grosse fièvre tierce, lui avoient aigri l'humeur; mais enfin, quoique le Roi s'en mêlât, on ne put l'obliger à pardonner à M. et à Mme de Dangeau qu'après que M. de Strasbourg lui eût demandé pardon, et qu'elle fût assurée, sans en pouvoir douter, qu'on avoit rayé

1. Ce n'étoit pas sans fondement qu'elle prenoit un nom si illustre, car elle étoit effectivement de cette maison, puisqu'elle venoit en ligne directe d'un prince qui en étoit légitimement. Toute la différence qu'il y avoit étoit que ce prince, se mariant contre le gré de sa famille, avoit, pour la contenter en quelque manière, épousé sa femme de la main gauche, suivant l'usage établi en Allemagne, qui veut que les enfants des femmes qu'on a épousées de la main gauche soient inhabiles à succéder.

2. C'étoit la fille d'un médecin italien, soi-disant gentilhomme, qui avoit été élevée au service de Mme la Dauphine, laquelle l'aimoit avec une si grande passion, qu'elle passoit la moitié des journées enfermée avec elle, jusque-là même qu'elle en déplaisoit au Roi, et qu'elle avoit essayé de lui faire épouser plusieurs grands partis; ce qui n'avoit pas réussi, parce qu'on ne voyoit aucune fortune attachée à une si chétive alliance.

dans tout le contrat de mariage le nom de Bavière, et qu'on y avoit mis à la place celui de Lœwenstein.

**30 mars.** — Le 30 de mars, on eut une extrême joie quand on vit, à l'heure qu'on y pensoit le moins, le Roi sortir de sa chambre et aller de son pied à celle de Mme de Maintenon. Et l'on connut sur le visage des courtisans la véritable et sincère attache qu'ils avoient pour la personne du Roi, qui commença dès le lendemain à aller entendre la messe à la tribune de sa chapelle, qui étoit de plain-pied à son appartement.

On disoit alors que le Roi avoit résolu, pour le premier jour du mois de juin, de faire camper dans la plaine d'Achères, proche Poissy, ses gardes du corps, ses gendarmes et chevau-légers, ses mousquetaires, ses grenadiers à cheval et ses deux régiments des gardes, françois et suisse. Mais ces sortes de campemens donnoient toujours de l'ombrage aux courtisans, qui les avoient vu servir de prétexte aux dernières guerres.

La place de fille d'honneur de Mme la Dauphine, qui venoit de vaquer par le mariage de Mme de Lœwenstein, fut remplie en même temps par la fille aînée de M. le maréchal de Bellefonds, qui étoit une personne de grand mérite.

## AVRIL 1686

La première nouvelle du mois d'avril fut la mort de Mme l'électrice Palatine, mère de Madame, qui en fut sensiblement affligée, ayant toujours témoigné une extrême tendresse pour tous ses proches. Le Roi alla lui en faire compliment; et, après qu'elle eut reçu à Versailles ceux de toute la cour, elle s'en alla avec le prince, son époux, à Paris et de là à Saint-Cloud.

Dans le même temps, le Roi donna à M. l'évêque de Tréguier, ci-devant le Père de Saillant, prêtre de l'Oratoire, l'évêché de Poitiers, duquel M. l'abbé de Quinçay, qui avoit été nommé depuis six mois, venoit de donner sa démission, parce qu'il ne croyoit pas que sa santé lui permit de s'acquitter, comme il l'auroit souhaité, de toutes les fonctions épiscopales; grand exemple, et d'autant plus à louer qu'il étoit plus rare, en un temps où les ecclésiastiques, au moins la plupart, ne songeoient qu'à parvenir à l'épiscopat pour contenter leur ambition!

Peu de jours après, le marquis d'Antin, revenant de la chasse avec Monseigneur, tomba avec son cheval fort rudement; et son cheval, en se relevant, lui donna un coup de pied par la tête et lui fit une dangereuse blessure. Mme de Montespan, sa mère, en fut sensiblement touchée et le fit porter au château de Clagny, proche Versailles, où elle eut de lui des soins extraordinaires, qui le charmoient, parce qu'elle l'aimoit extrêmement et qu'elle ne l'avoit pas accoutumé jusqu'alors à recevoir des caresses de sa part.

Il couroit cependant un bruit qu'elle alloit prendre les eaux, pendant toute la première saison; que de là elle viendrait à Fontevault passer trois mois avec madame sa sœur, et qu'ensuite elle retourneroit aux eaux, pour les prendre encore dans la seconde saison. De cette manière, elle auroit passé tout le reste de l'année hors de la cour, et cela auroit bien eu l'air du prélude d'une entière retraite, dont on parloit depuis si longtemps.

La grossesse de Mme la Dauphine continuoit toujours heureusement, et il y avoit déjà longtemps qu'elle avoit senti remuer son enfant; ce qui donnoit une extrême joie à tout l'Etat, qui ne pouvoit voir la succession de la couronne assurée sur trop de têtes!

**9 avril.** — Le 9 du mois d'avril, le Roi commença à sortir en carrosse, pour se promener dans son parc.

Mais, le marquis d'Antin s'étant trouvé plus mal, les chirurgiens prirent la résolution de le trépaner; ce qui fut exécuté le lendemain fort heureusement, car les chirurgiens reconnurent qu'il n'auroit pas vécu trois jours, si on ne lui eût fait cette opération.

On disoit alors que le carrousel étoit remis au mois de mai, au lieu qu'il avoit été résolu d'abord pour le lendemain du premier dimanche d'après Pâques.

Mais ce qui faisoit le plus causer les courtisans étoit une affaire que l'on prétendoit être arrivée entre le procureur général du parlement de Paris et le marquis de Montchevreuil.

On disoit donc que M. de Montchevreuil, ayant besoin de M. le procureur général dans une affaire qui le regardoit, et, ayant été quatre ou cinq fois chez lui sans pouvoir venir à bout de lui parler, soit qu'il ne fût pas effectivement chez lui, soit

qu'il ne voulût donner audience à personne <sup>1</sup>, il prit le parti de l'aller trouver au palais, dans son parquet, où il lui fit son compliment; mais il fut très mal reçu par M. le procureur général, qui le traita avec beaucoup de rudesse et de mépris, lui disant toujours, entre autres choses, qu'il falloit venir chez lui, quand on venoit faire des sollicitations.

On disoit que M. de Montchevreuil, outré d'un traitement auquel il s'étoit si peu attendu, étoit venu sur-le-champ à Versailles en faire ses plaintes à Mme de Maintenon, laquelle prit la chose avec une hauteur, que le procureur général, qui en fut averti, fut obligé aussitôt de lui en venir faire de grandes excuses <sup>2</sup>; démarche bien fâcheuse à un homme de son rang et de son humeur! Mais, à la vérité, il auroit bien pu se passer de traiter M. de Montchevreuil comme il fit, par toutes sortes de raisons : premièrement, parce qu'il n'est jamais permis de traiter un homme de condition autrement qu'avec honnêteté, en quelque charge que l'on puisse être. Outre cela, M. de Montchevreuil étant favori de Mme de Maintenon, qui le regardoit plutôt comme son frère que comme son ami, et qui étoit alors toute-puissante, il n'étoit pas prudent de s'attirer une affaire avec un homme si puissamment protégé. Enfin, il devoit considérer que la conjoncture ne lui étoit pas favorable, les ministres ayant pris soin de le détruire, dans l'esprit du Roi, depuis qu'ils avoient remarqué qu'il avoit pris goût à sa conversation, appréhendant avec raison que, s'il se trouvoit une fois en place, il n'entreprît de les ruiner tous l'un après l'autre.

On sut dans le même temps que le marquis de Bougy, n'ayant point voulu se convertir en Franche-Comté, où il avoit été fait prisonnier, le Roi avoit ordonné qu'on lui fit son procès dans les formes, et qu'il avoit été effectivement tout près d'être condamné aux galères, mais que, s'étant converti, le Roi lui avoit pardonné.

On disoit aussi qu'un grand nombre de huguenots, nouveaux convertis, de la province de Dauphiné, ayant voulu passer les

1. Il étoit effectivement très difficile de lui parler, et à cause du nombre de ses occupations, et à cause que c'étoit son humeur.

2. Le duc de Noailles, qui étoit son ami, se mêla de cet accommodement; mais il fallut qu'il fit des excuses à Mme de Maintenon, et cela ne convenoit guère à la hauteur qu'il avoit avec tous les autres.

montagnes pour s'aller joindre aux rebelles de la vallée de Lucerne, avoient été pris par ceux qui gardoient les passages, et que les prisons de la frontière en étoient toutes remplies.

Ce fut alors que M. le Duc, qui depuis plusieurs années n'avoit pas donné beaucoup de marques de sa piété, communia publiquement dans les charniers de la paroisse Saint-Sulpice, comme un bon paroissien, suivant en cela l'exemple de M. le Prince, son père, qui avançoit de plus en plus dans une solide dévotion. On disoit aussi que, par ses soins, M. le prince de Conti, qui étoit toujours à Chantilly auprès de sa personne, avoit aussi communiqué d'une manière très exemplaire.

Dans le même temps mourut Mme de Saint-Rémy, mère de Mme la duchesse de La Vallière, qui étoit mère de Mme la princesse de Conti; et cette princesse donna à Mme la duchesse de Choiseul, sa cousine germaine <sup>1</sup>, les deux mille écus de pension qu'elle donnoit à cette grand'mère, qui venoit de mourir.

On connut alors le motif qui avoit obligé le Roi d'envoyer M. de Matignon en Normandie, parce qu'on apprit qu'il assembloit sur la côte les milices de la province; et l'on ne doutoit pas que M. de Lavardin n'eût été faire la même chose en Bretagne.

Dans le même temps, Mme la duchesse d'Arpajon fut assez mal d'un choléra-morbus, et M. de La Feuillade fut attaqué d'une fièvre continue. Mais ils s'en tirèrent l'un et l'autre heureusement.

On disoit alors que les Turcs devoient avoir cette année une puissante armée en Hongrie et que, pour trouver moyen de la mettre sur pied et de l'entretenir, ils avoient ouvert le trésor <sup>2</sup> des Sept-Tours de Constantinople; chose dont on ne voyoit encore aucun exemple dans leur histoire, et qui faisoit bien connoître combien leur empire étoit épuisé d'argent.

Il couroit dans ce temps-là des bruits fort fâcheux pour Mme la comtesse de Saint-Géran, que tout le monde croyoit être disgraciée de la cour. Et les gens, qui croyoient savoir de bonnes

1. Elle étoit fille du marquis de La Vallière, frère de Mme la duchesse de La Vallière, mère de Mme la princesse de Conti, et elle avoit beaucoup d'amitié pour elle.

2. Cette nouvelle ne se trouva aucunement véritable, et le Grand Seigneur ne voulut jamais consentir qu'on ouvrît le trésor des Sept-Tours, quoiqu'on le lui eût proposé plusieurs fois.

nouvelles, assuroient que, pour faire moins d'éclat, elle devoit, comme si c'eût été d'elle-même, aller passer beaucoup de temps à Châlons <sup>1</sup>, avec Mme la duchesse de Noailles, la douairière.

**13 avril.** — Le samedi saint, qui étoit le 13 d'avril, le Roi communia à la paroisse de Versailles, et ensuite il toucha plus de quinze cents malades des écrouelles; grande fatigue pour un prince qui sortoit d'une maladie de deux mois et qui avoit encore assez de peine à se soutenir, mais aussi grande marque de son zèle et de sa charité!

**17 avril.** — Le 17, Mme la Dauphine fut saignée, étant à mi-terme de sa grossesse, et dans une parfaite santé, qui en faisoit espérer un heureux succès pour la fin d'août.

Dans le même temps, on apprit que le Roi s'étoit laissé fléchir <sup>2</sup> sur le chapitre de M. de Polignac, et qu'il avoit enfin consenti à son mariage avec Mlle de Rambures.

Le 20, le Roi s'étant trouvé un peu incommodé de son ancien mal, Félix trouva à propos de lui appliquer encore quelques pierres de cautère; marque certaine qu'il s'y étoit formé encore quelque sac auquel il falloit donner ouverture.

Peu de temps auparavant, le Roi avoit choisi M. de Champigny-Noroy pour aller servir d'intendant en Canada; et il avoit permis à M. Desmarests, ci-devant intendant des finances, de revenir demeurer à Paris; ce qui avoit fait renaître les espérances de sa famille <sup>3</sup>, quoique les gens éclairés crussent que c'étoit sans aucun fondement.

Mlle de l'Isle-Marie <sup>4</sup>, seconde fille de M. le maréchal de Bellefonds, dont la sœur aînée étoit déjà dans la chambre des filles de Mme la Dauphine, plaisoit infiniment à cette princesse; et, même avant le mariage de Mlle de Rambures, elle avoit témoigné souhaiter qu'elle entrât en sa place. Mais le maréchal, avant que de partir de la cour pour Normandie, avoit dit au Roi qu'il

1. Cela ne fut pas exécuté, mais elle demeura à la cour, dans une figure bien languissante.

2. Ce fut Mgr le Dauphin qui se chargea de la négociation et qui obtint du Roi l'agrément pour ce mariage. Il obtenoit tout ce qu'il demandoit au Roi.

3. Il y avoit mille gens qui disoient qu'on l'alloit remettre dans les finances, et qui sur ce fondement lui bâtissoient un nouveau projet d'une grande fortune.

4. Elle étoit fort bien faite et fort aimable.

n'étoit pas en état de fournir aux dépenses qu'il falloit faire pour entretenir deux de ses filles à la fois auprès de Mme la Dauphine. Et cela paroissoit un obstacle bien difficile à vaincre, à moins que le Roi ne donnât une pension. Cependant le marquis de Bellefonds vint trouver le Roi, et lui dit que, puisque son père ne croyoit pas pouvoir donner à sa sœur de quoi subsister dans la chambre des filles de Mme la Dauphine, il vouloit bien partager avec elle le peu qu'il avoit, pour essayer de l'y établir. Le Roi ne voulut rien décider, qu'il n'eût la réponse du maréchal, dont les amis disoient que le marquis avoit été trop vite dans cette affaire; mais les autres disoient qu'ils s'entendoient bien ensemble, pour essayer de tirer du Roi une pension pour Mlle de l'Isle-Marie <sup>1</sup>.

Peu de jours après, M. le duc de Noailles tomba malade, à la cour, d'un rhumatisme par tout le corps, qui lui dura très long-temps avec de fort grandes douleurs, et même avec de la fièvre qui rendoit cette maladie assez dangereuse.

On eut alors des nouvelles de Constantinople, qui faisoient connoître toute la considération que l'on avoit pour le Roi dans ces pays éloignés. Le Grand Seigneur faisoit un puissant armement sur mer; mais, n'ayant pas toutes les provisions nécessaires pour les troupes qu'il embarquoit, il permettoit à ses soldats de prendre dans Constantinople tout ce qui leur étoit nécessaire <sup>2</sup>. Comme ces gens-là sont naturellement insolents, ils allèrent jusqu'à désarmer et piller quelques soldats françois des deux vaisseaux du Roi, qui avoient mené M. Girardin, ambassadeur de France, et qui attendoient pour ramener Mme de Guilleragues, veuve du défunt ambassadeur. On se plaignit de cette violence, de laquelle les Turcs firent toute la justice qu'on put demander. Néanmoins le lendemain, les soldats turcs ayant encore attaqué les soldats françois, ceux-ci, qui s'étoient précautionnés et qui marchaient en bon nombre, se défendirent vigoureusement, et, le combat s'étant échauffé, il y en eut plusieurs de tués de part et d'autre. M. Girardin

1. Cela ne se trouva pas véritable, mais le maréchal ne voulut pas consentir que sa seconde fille entrât chez Mme la Dauphine, peut-être parce qu'il vit qu'on ne lui vouloit pas donner de pension.

2. Beau moyen pour ruiner cette ville et pour y causer quelque révolte, bien difficile à apaiser.

ayant encore fait ses plaintes de cette nouvelle insulte, on lui en fit toute la justice qu'il demanda, et même le général de la mer en alla faire des excuses au capitaine qui commandoit les vaisseaux du Roi, jusque dans son bord; soumission bien extraordinaire, et jusqu'alors inouïe aux Turcs, qui n'avoient pas accoutumé de rendre justice à qui que ce pût être, bien loin de faire des honnêtetés; mais le Roi avoit trouvé moyen de leur imprimer du respect et de la crainte!

Par les mêmes lettres qui apprirent cette nouvelle à la cour, on sut encore deux choses fort extraordinaires.

La première étoit que, depuis la mort de M. de Guilleragues jusqu'à l'arrivée de M. Girardin, Mme de Guilleragues avoit fait toutes les fonctions d'ambassadeur, à la réserve d'aller aux audiences, et qu'elle avoit été reconnue pour ambassadrice par tous les ministres de la Porte, chose très extraordinaire et dont il n'y avoit jamais eu d'exemple que dans la personne de Mme la marquise de Béthune, qui avoit eu les mêmes honneurs en Pologne, pendant l'absence du marquis, son mari!

La seconde chose singulière étoit qu'il y avoit dans les troupes du Grand Seigneur, qui servoient en Hongrie, une princesse de Kurdistan <sup>1</sup>, qui lui avoit amené un secours de six mille hommes, à la tête desquels elle servoit avec beaucoup de valeur et de distinction, n'ayant auprès d'elle aucune femme, mais seulement des hommes pour la servir.

Vers la fin du mois d'avril mourut, à Paris, M. Le Coigneux <sup>2</sup>, président au mortier, qui avoit fait sa charge pendant toute sa vie avec beaucoup de fermeté et d'intégrité à rendre la justice. Il avoit depuis longtemps fait tous ses efforts pour en faire donner la survivance à M. de Belabre, son frère, qui étoit maître des requêtes et qui avoit du mérite; mais le Roi n'avoit pas jugé à propos de lui faire cette grâce <sup>3</sup>; et, quand il vint se jeter

1. Cette province est la partie de l'Arménie qui est occupée des montagnes, et dont les habitants ont une grande réputation de valeur.

2. Il étoit fils du président Le Coigneux, qui avoit toujours été attaché à la reine Marie de Médicis, pendant l'absence de laquelle il avoit épousé en secondes noces une des filles d'honneur de cette princesse de laquelle il avoit eu M. de Belabre et Mme la marquise de Vibraye.

De son premier mariage il avoit eu M. le président Le Coigneux et M. de Bachaumont.

3. On lui avoit autrefois rendu de mauvais offices auprès du Roi, sur ce qu'il étoit plus attaché à ses plaisirs qu'à son métier de juge.

à ses pieds après la mort du président, il ne fut pas plus heureux, quoique le Roi le traitât avec beaucoup d'honnêteté.

D'abord on vit paroître les prétendants, qui furent M. Talon et M. de Lamoignon, avocats généraux du parlement de Paris; mais les courtisans, qui ne prenoient pas le change, jugèrent aussitôt qu'un morceau si considérable ne tomberoit pas entre leurs mains et qu'il iroit à des gens de faveur.

D'abord les uns crurent que Mme de Maintenon le feroit donner à M. de Barillon, conseiller d'Etat, ambassadeur du Roi en Angleterre, son ancien ami. D'autres furent persuadés que M. le contrôleur général l'emporteroit, par la faveur de M. de Louvois. Ces derniers raisonnèrent plus juste que les autres, et, dès le soir même, le Roi donna l'agrément de cette charge à M. le contrôleur général, avec cinquante mille écus de gratification pour lui aider à la payer plus facilement. Il faut avouer que la plupart des politiques de la cour en furent fort étonnés, car il avoit couru des bruits que la faveur de M. de Louvois étoit diminuée, et par conséquent celle de M. le contrôleur général, par le peu d'amitié que Mme de Maintenon avoit pour eux; mais cet incident fit bien voir que les intrigues de la cour sont impénétrables, et l'on ne douta plus de la politique raffinée de Mme de Maintenon, qui donnoit tour à tour sa protection à chacun des ministres, pour les engager dans ses intérêts, et qui balançoit leur autorité, en les égalant les uns aux autres, sans souffrir qu'il y en eût aucun qui s'élevât trop au-dessus de ses compétiteurs.

M. le contrôleur général avoit une place de conseiller d'honneur au parlement de Paris, laquelle étant incompatible avec celle de président au mortier, le Roi la donna à M. l'abbé Le Pelletier, son frère.

Par la mort du président Le Coigneux, le président de Mesmes, qui présidoit à la Tournelle, montoit à la grande chambre, et il laissoit sa place au président de Maisons <sup>1</sup>, lequel, étant venu saluer le Roi, Sa Majesté lui dit qu'elle étoit bien aise qu'il rem-

1. Il s'appeloit en son nom de Longueil, et il étoit fils du président de Maisons, qui avoit été quelque temps surintendant des finances et chancelier de la Reine, mère du Roi. Celui-ci avoit aussi eu la survivance de cette dernière charge; il étoit homme de mérite, et sa famille étoit une des plus anciennes de la robe.

plît une si grande place, parce qu'elle savoit qu'il aimoit la justice et qu'il la sauroit rendre exactement; magnifique louange de la bouche d'un si grand prince à un grand magistrat!

Ce fut en ce temps-là que le marquis de La Porte <sup>1</sup>, capitaine de vaisseau du roi, épousa Mlle Gargan <sup>2</sup>, fille bien faite, que quelques-uns disoient devoir avoir un jour quatre cent mille livres de bien; mais d'autres, qui croÿoient bien savoir les choses, assuroient que ce mariage ne lui seroit pas avantageux.

Ce fut aussi dans le même temps que le Roi se remit au lit, par la douleur que lui causoit l'effet des pierres de cautère; mais il n'y fut que deux ou trois jours, au bout desquels il se porta beaucoup mieux.

Sa Majesté trouva bon alors de permettre à M. et à Mme la duchesse de Bourbon de coucher ensemble pour la première fois. Ils étoient bien jeunes l'un et l'autre; aussi ne les faisoit-on pas tous les jours coucher ensemble, mais seulement quelquefois la semaine.

Peu de jours après, on sut qu'il venoit encore de nouveaux ambassadeurs de Siam; mais on n'avoit point encore de nouvelles de ceux que le Roi y avoit envoyés <sup>3</sup>.

On sut aussi que Mme la duchesse de Modène, allant en Angleterre pour voir la Reine, sa fille, passeroit à Paris et viendrait à la cour.

## MAI 1686

Au commencement du mois de mai, le Roi donna à une des sœurs du marquis de Montchevreuil, l'abbaye de Saint-Antoine au faubourg de Paris, grand et important bénéfice <sup>4</sup> qui étoit vacant depuis peu par la mort de Mme Molé, fille de feu M. le

1. Gentilhomme d'Anjou dont la mère étoit de la maison de Brissac. Il étoit honnête gentilhomme et bon officier de marine, mais fort mal dans ses affaires.

2. Son père étoit commissaire provincial des guerres, et assez protégé par M. de Louvois, mais moins connu que sa femme, qui étoit une des plus grandes joueuses de Paris et chez laquelle il s'assembloit un très grand monde tous les jours.

3. On ne pouvoit pas encore en avoir depuis qu'ils étoient partis.

4. Il n'y avoit rien de trop grand alors pour les Monchevreuil.

garde des sceaux Molé, qui avoit été auparavant premier président au parlement de Paris, sœur du défunt président de Champlâtreux, président au mortier, et tante du président de Champlâtreux qui possédoit encore la même charge.

Le Roi donna aussi l'évêché de Tréguier à M. l'abbé de Kercado, gentilhomme de Bretagne, qui avoit autrefois été aumônier de la Reine, sa mère.

Sa Majesté donna aussi au frère de Blouin, son premier valet de chambre, une abbaye que le chevalier de Sourdis lui avoit remise, s'étant marié, comme on le croyait, à une demoiselle de Poitou.

Ce fut dans le même temps qu'il nomma quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui furent : M. le duc de Chartres, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conti <sup>1</sup> et M. le duc du Maine ; grande marque <sup>2</sup> qu'il ne vouloit pas en faire un plus grand nombre <sup>3</sup>, ni donner cette satisfaction aux seigneurs de sa cour, qui avoient quelque sujet de prétendre à cette dignité !

Peu de jours après, il nomma M. le duc de La Vieuville, gouverneur de Poitou et ci-devant chevalier d'honneur de la Reine, pour être gouverneur de M. le duc de Chartres, suivant en cela les souhaits de Monsieur, qui n'avoit pas voulu souffrir que le prince, son fils, eût pour gouverneur un gentilhomme particulier, mais un homme titré <sup>4</sup>.

On sut aussi dans ce temps-là que le Roi avoit envoyé à MM. de La Trousse et de Boufflers des commissions pour commander

1. Il couroit un bruit fort fâcheux pour ce prince, qui étoit que le Roi avoit dit qu'il donnoit cette dignité à son rang et non pas à sa personne, et qu'ils n'en seroient pas meilleurs amis pour cela. M. le Prince vint alors à la cour et eut une longue conversation avec le Roi. On croyoit que c'étoit sur ce sujet et que même il avoit dessein de marier Mlle de Bourbon, sa fille, à M. le prince de Conti ; ce qu'il ne vouloit pas faire tant qu'il seroit mal avec le Roi.

2. Il y avoit néanmoins des gens qui raisonnaient différemment et qui disoient que cette petite promotion de gens privilégiés étoit un prélude pour une plus grande ; mais il y en avoit peu de cette opinion, et beaucoup de l'opinion contraire.

3. Le Roi avoit deux raisons apparentes pour ne pas faire une grande promotion : l'une étoit qu'il haïssoit autant les grandes cérémonies comme Monsieur, son frère unique, les aimoit. L'autre étoit qu'il lui auroit fallu essuyer l'importunité d'un million de prétendants, dont il en auroit fallu mécontenter un grand nombre.

4. Il auroit mieux valu prendre un homme capable qu'un homme titré.

dans les provinces de Guyenne et de Languedoc, avec la même autorité que les gouverneurs ; chose bien fâcheuse pour les lieutenants généraux de ces provinces, lesquels, après avoir acheté bien cher leurs emplois, avoient le désagrément de voir des étrangers leur ravir leur autorité !

On apprit, peu de jours après, que les troupes de France d'un côté, et celles de Savoie de l'autre, ayant attaqué les défilés qui étoient occupés par les huguenots révoltés des vallées de Lucerne, elles avoient forcé tous ces passages, et, après en avoir tué plusieurs sur la place, avoient emmené tout le reste prisonnier dans les places de Piémont.

Le marquis de Biron, colonel du régiment d'infanterie, et le marquis de Gontaut, son cousin, furent blessés à cette occasion ; mais on assuroit qu'ils ne l'étoient pas dangereusement. Il y eut aussi quelques officiers de dragons blessés et tués ; et les François y perdirent environ deux cents hommes.

Quelques jours auparavant, le Roi avoit fait partir pour Barèges quelques médecins et chirurgiens, et même quelques malades du même mal qu'il avoit, pour éprouver, avec soin et par expérience, la vertu des eaux de ce lieu, qui étoient en si grande réputation. Mais cela faisoit bien causer le public.

On disoit alors que M. de Baille, intendant en Languedoc, avoit fait brûler un misérable qui, ayant autrefois été huguenot, se méloit de débiter des erreurs nouvelles qu'il n'entendoit peut-être pas lui-même, n'ayant aucune science et sachant à peine ce que c'étoit que religion.

Le roi donna dans le même temps une pension de six mille livres à Mme la marquise de La Vallière, veuve du défunt marquis de La Vallière, gouverneur de Bourbonnois, qui étoit frère de Mme la duchesse de La Vallière, la première maîtresse du Roi, dont il avoit eu des enfants, et qui s'étoit faite carmélite.

En ce temps-là, M. de Louvois tomba malade d'une fièvre tierce, dont les accès étoient assez longs et assez violents ; mais, comme il étoit d'un bon tempérament et que la saison étoit favorable, on n'appréhendoit rien pour sa vie, principalement ayant le secours du quinquina, qui étoit un remède presque assuré pour ces sortes de maux.

Pour le Roi, il se portoit de mieux en mieux ; son visage revenoit à vue d'œil, et il marchoit avec une liberté qui faisoit

bien connoître que son mal s'acheminoit à une entière guérison.

Dès le troisième accès de fièvre de M. de Louvois, comme on vit que les accès lui duroient plus de vingt heures avec de très grands maux de tête, et que deux saignées du bras et une du pied ne l'avoient pas soulagé, on lui donna l'émétique <sup>1</sup>, qui lui fit un prodigieux effet et diminua ses accès de plus de la moitié ; mais, comme il ne les emporta pas entièrement, il commença de prendre du quinquina.

Dans le même temps, l'abbé de Langeron-Maulevrier <sup>2</sup>, aumônier de Mme la Dauphine, harangua le roi et toute la famille royale pour les états de Bourgogne avec un applaudissement général de toute la cour.

Le lendemain, M. l'évêque de Saint-Omer <sup>3</sup>, maître de l'oratoire du Roi, harangua aussi Sa Majesté pour les états d'Artois ; mais, quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, il n'eut pas tant d'applaudissement.

Deux jours après, M. l'évêque de Poitiers <sup>4</sup>, ci-devant évêque de Tréguier, harangua aussi le Roi pour les états de Bretagne, et l'on connut qu'il étoit beaucoup meilleur évêque que harangueur ; aussi n'y a-t-il rien de si difficile que de faire une belle harangue à un grand monarque, lequel, en recevant tous les jours de nouvelles, épuse sur ses éloges les pensées de tous les habiles gens de son royaume.

Cé fut aussi dans le même temps que Sa Majesté donna cinq mille livres de pension à Mme la présidente Le Coigneux <sup>5</sup>, au lieu de la pension de six mille livres qui avoit autrefois été accordée à son mari, pour avoir bien servi le Roi pendant les guerres civiles.

Peu de jours après, le Roi donna aussi six mille livres de pen-

1. On prenoit alors la coutume d'en donner aussi familièrement que d'autres remèdes, et le bonhomme M. le duc de Montausier ne se purgeoit jamais autrement.

2. Très honnête gentilhomme de Bourgogne, proche parent de Langeron, capitaine de vaisseau.

3. Ci-devant évêque d'Alet, et auparavant abbé de Valbelles, de Provence, et aumônier du Roi.

4. Il s'appeloit d'abord le Père Saillant, et étoit le premier des pères de l'Oratoire qui depuis très longtemps eût été fait évêque. Aussi disoit-on que ç'avoit été lui qui avoit raccommoqué les pères de l'Oratoire avec les Jésuites.

5. Elle étoit nièce de feu M. le duc de Navailles.

sion à M. le comte de Béthune, qui étoit l'ainé de tous les enfants de M. le comte de Béthune, chevalier des ordres du Roi et chevalier d'honneur de la Reine.

Ce fut M. le duc de Beauvilliers, son cousin germain <sup>1</sup>, qui lui procura ce bienfait dont il avoit un extrême besoin, son père étant mort absolument ruiné, sa mère ne subsistant que des bienfaits de la cour, et sa femme, qui étoit sœur du marquis des Marests, grand fauconnier de France, et qu'il avoit épousée par amour <sup>2</sup>, ne lui ayant apporté que fort peu de bien, et lui ayant laissé en mourant un grand nombre d'enfants sur les bras.

A peu près dans le même temps, M. de Morangis, maître des requêtes et intendant à Orléans, mourut à Paris d'une apoplexie fort extraordinaire, laquelle lui laissant tout l'usage du jugement et de la parole, et même ayant en quelque manière dégénéré en paralysie, ne laissa pas de l'emporter en trois jours.

M. le chancelier, son beau-père, fut d'autant plus affligé de sa mort qu'il crut que le chagrin qu'il lui avoit donné, en lui préférant M. de Harlay pour être conseiller d'Etat, pouvoit y avoir contribué en quelque manière.

En ce temps-là, Mgr le Dauphin, qui jusqu'alors avait toujours aimé à se coucher de bonne heure, commença de prendre l'habitude de s'aller promener, après son souper, dans le jardin, et de pousser ses promenades jusqu'à une heure après minuit. Quelquefois il y alloit avec Mme la princesse de Conti <sup>3</sup> et quelques autres dames ; quelquefois il n'étoit accompagné que de son officier des gardes du corps.

Ces promenades et les continuelles confidences qu'il faisoit au comte de Sainte-Maure <sup>4</sup>, l'un des seigneurs qui étoient particulièrement attachés auprès de lui, faisoient déjà raisonner les

1. Mme de Béthune, mère de M. le comte de Béthune, ci-devant dame d'honneur de la Reine, étoit propre sœur de M. le duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur du Havre, qui étoit père de M. le duc de Beauvilliers.

2. Il l'avoit enlevée contre le gré de son père, mais avec quelque intelligence de sa mère, quoiqu'elle affectât de pester contre lui ; ce qui ayant été reconnu par le père, il ne put jamais se résoudre à le pardonner à sa femme.

3. Il avoit toujours eu beaucoup d'amitié pour elle ; mais alors il alloit chez elle deux ou trois fois par jour.

4. Si Monseigneur avoit quelque galanterie en tête, on pouvoit espérer qu'elle ne dureroit pas longtemps, vu le confident qu'il avoit choisi.

courtisans, et ne plaisoient peut-être guère à Mme la Dauphine <sup>1</sup>; mais il ne paroissoit encore rien de déclaré sur lequel on pût faire des fondemens certains.

**21 mai.** — Le 21 de mai, le Roi déclara qu'il partiroit le 6 du mois de juin pour aller prendre les eaux de Barèges, et cette nouvelle déconcerta tous les courtisans.

Il n'y en avoit pas un qui ne tremblât avec raison pour la santé du Roi, voyant qu'il s'exposoit à faire un voyage de plus de deux cents lieues, en carrosse, avec un mal que cette voiture devoit naturellement augmenter, par des chaleurs excessives, lesquelles iroient toujours en augmentant, dans un pays infiniment plus chaud que le climat de Versailles.

Cette raison principale suffisoit pour leur faire appréhender ce voyage; mais chacun en avoit encore de particulières, comme celles <sup>2</sup> de n'avoir point d'équipage et point d'argent, et d'être obligé d'entreprendre un voyage de six mois, dans lequel il seroit obligé de faire beaucoup de dépense et d'essuyer des fatigues extraordinaires, le tout sans être assuré si le Roi guériroit ou non, du mal qui l'obligeoit à vouloir aller à Barèges.

On sut en même temps que le Roi avoit envoyé Torff, l'un de ses gentilshommes ordinaires, porter à Madame la nouvelle du voyage, et lui dire qu'elle lui feroit plaisir de demeurer auprès de Mme la Dauphine, dont la grossesse l'empêchoit de faire ce voyage.

Il eut ordre aussi de dire à Monsieur qu'il lui donnoit la carte blanche de le suivre au voyage ou de demeurer. Monsieur ne balança point et prit résolution de suivre le Roi; et Madame fut sensiblement affligée de n'en avoir pas la permission <sup>3</sup>.

Mme de Montespan, ne l'ayant aussi pu obtenir, s'en alla de chagrin à Paris, où le dépit lui ayant donné de grandes vapeurs <sup>4</sup>,

1. Cette princesse n'étoit pas d'humeur à souffrir que son mari eût des galantries, et il est certain que, s'il en avoit eu, ils se seroient donné bien de la peine l'un à l'autre.

2. Toutes ces raisons étoient également bien fondées, et l'incertitude de la guérison en étoit encore une bonne. C'est pourquoi l'on s'étonnoit qu'un prince d'un aussi grand esprit qu'étoit le Roi voulût faire un voyage contre lequel il y avoit tant de raisons et pour lequel il y en avoit si peu. Mais l'envie de guérir est si forte dans les malades, qu'elle leur fait entreprendre toutes choses pour en venir à bout.

3. Elle aimoit le Roi avec raison; car il avoit toujours eu beaucoup de considération pour elle.

4. De l'humeur dont elle étoit, il étoit bien difficile qu'elle digérât faci-

les princes, ses enfants, s'y en allèrent en grande diligence ; mais ils revinrent dès le soir, ayant appris la cause de son mal.

Cependant, quelque instance qu'elle pût faire pour obtenir la permission de suivre le Roi, elle n'en put venir à bout ; et l'on disoit même qu'elle avoit ordre d'aller à Fontevrault et de s'y retirer auprès de madame sa sœur ; que le Roi lui avoit envoyé redemander les pierreries des princes et des princesses ; et qu'ayant voulu emmener avec elle M. le comte de Toulouse, le Roi l'avoit renvoyé quérir. On ajoutoit qu'elle s'étoit emportée jusqu'à se plaindre ouvertement et à dire même plusieurs choses qui n'auroient pas été fort prudentes à dire, s'il eût été véritable qu'elle les eût dites. Et en effet elle partit de Paris, comme pour aller à Fontevrault.

Les dames que le Roi choisit pour faire ce voyage avec lui (car il falloit bien qu'il y en allât quelques-unes, puisqu'il y vouloit mener Mme de Maintenon) furent Mme la duchesse de Bourbon, Mme la princesse de Conti, Mme de Maintenon, Mme la duchesse de Chevreuse, Mme de Soubise, Mme de Seignelay et Mme de Montchevreuil. Mais dans la suite on sut que Mme de Soubise ne devoit pas faire le voyage.

Cependant le Roi eut une petite attaque de goutte qui donna aux courtisans quelque espérance de la rupture du voyage, mais cela n'eut pas de suite.

En ce temps-là, le Roi donna au marquis de Vêrac l'agrément d'une des lieutenances de roi de Poitou, sur la démission du marquis de Parabère ; et Sa Majesté lui fit présent de quarante mille livres, pour payer la moitié de cette charge. C'étoit un gentilhomme de Poitou, qui depuis plus de quinze ans n'avoit point paru à la cour ; mais, étant huguenot et voyant commencer les affaires de la religion, comme il avoit bon esprit, non seulement il prit le bon parti en se convertissant, mais il travailla même fort utilement pour avancer les desseins du Roi dans la province de Poitou, et le Roi l'en récompensa de la manière que je viens de dire.

Le même jour qu'il prêta le serment entre les mains du Roi, Sa Majesté signa le contrat de mariage du marquis de Laurières

lement une disgrâce aussi manifeste que celle-là, et elle ne pouvoit se résoudre à quitter la cour, de quelque manière que ce pût être, encore moins par une disgrâce.

avec Mlle de La Valette, la dernière des filles de feu M. le maréchal duc de Navailles. Il y avoit longtems qu'ils souhaitoient passionnément ce mariage l'un et l'autre <sup>1</sup>, mais Mme la duchesse de Navailles s'y étoit longtems opposée, et il avoit fallu beaucoup de soin et de patience pour faire réussir cette affaire.

**27 mai.** — Le 27 de mai, il courut le matin de grands bruits que le voyage de Barèges étoit rompu. Mais quelqu'un des ministres en ayant dit quelque chose au Roi, dans le conseil, il répondit formellement qu'il s'inscrivoit en faux contre cette nouvelle et qu'il vouloit faire le voyage.

Cependant il fit faire, après son dîner, une consultation de médecins, en sa présence, et le résultat en ayant été que les eaux de Barèges n'étoient pas propres à son mal, et que la chaleur du voyage pourroit encore le rendre plus dangereux, il résolut de le rompre entièrement et donna, par cette résolution, une extrême joie à tout le monde.

Le même soir, il dit à M. le duc du Maine qu'il envoyât un courrier à Mme de Montespan, pour lui dire de sa part de revenir de Rambouillet, terre de M. le duc de Montausier <sup>2</sup>, à huit lieues de Versailles, où elle étoit allée attendre la décision de son sort et celle du voyage. Elle ne se fit pas prier de revenir, et le lendemain le Roi alla chez elle à son ordinaire, sans qu'il se fit entre eux aucun éclaircissement sur tout ce qui étoit arrivé.

**28 mai.** — Le 28 de mai, le carrousel, qu'on attendoit depuis si longtems, s'exécuta enfin, par une chaleur épouvantable.

1. Le marquis de Laurières étoit fort riche, mais Mlle de La Valette étoit un très grand parti.

Du tems qu'il avoit un frère aîné, il étoit abbé, et il étoit élevé chez son oncle, M. le duc de Montausier, auprès de Mgr le Dauphin, et l'on peut dire qu'il étoit alors assez désagréable de sa personne. Mais quand son frère, qui étoit mestre de camp de cavalerie, eut été tué, il quitta le petit collet, et ayant pris une grande perruque et des habits magnifiques, tout le monde commença de le trouver bien fait, et il donna dans la vue de Mlle de La Valette, qui voulut absolument l'épouser.

(Léonard-Hélie de Pompadour, marquis de Laurière, eut de son mariage avec Mlle de Montault, dite Mlle de La Valette, fille du maréchal duc de Navailles, une fille unique, Françoise de Pompadour, mariée le 16 juin 1708 à Philippe Egon de Courcillon, marquis de Dangeau.) (*Note du comte de Cosnac.*)

2. C'étoit son ami intime; elle l'avoit fait gouverneur de Mgr le Dauphin, et duc et pair.

Comme il étoit composé d'hommes et de femmes, on avoit pris pour sujet Thalestris, reine des Amazones, laquelle, attirée par la réputation d'Alexandre, étoit venue le trouver dans son camp, accompagnée de trente dames de sa cour. Ce conquérant, plein de reconnaissance, avoit voulu leur donner le divertissement de quelques fêtes guerrières, et, pour cet effet, avoit choisi trente de ses courtisans les plus adroits. Il les avoit divisés en deux quadrilles, dont il commandoit la première, et avoit donné le commandement de l'autre au prince Lysimachus, son proche parent, qui avoit pour compagne la princesse Orythie, sœur de la reine Thalestris. Chaque chevalier conduisoit une amazone ; et Alexandre avoit proposé un prix pour celui de tous les guerriers qui réussiroit le mieux dans ces jeux militaires.

Mgr le Dauphin étoit Alexandre, et Thalestris, Mme la duchesse de Bourbon. Le prince Lysimachus étoit M. le duc de Bourbon, et Mlle de Bourbon étoit la princesse Orythie.

Chacun des chevaliers et des dames s'étoit habillé à sa fantaisie, les uns à l'antique, les autres à la moderne, les uns à l'étrangère, les autres à la françoise, les autres enfin d'une manière mêlée de toutes ces modes différentes. Mais tous les habits et tous les harnois des chevaux y étoient d'une magnificence surprenante.

Afin qu'il n'y eût pas d'avantage, les chevaliers avoient tiré entre eux, pour savoir à quelle dame ils appartiendroient, et ensuite ils s'étoient réglés sur les couleurs qu'elles avoient voulu choisir, de manière que, chacune ayant choisi la couleur qu'elle croyoit lui être plus avantageuse, cela fit une admirable diversité dans ce magnifique spectacle. On avoit aussi tiré au sort la marche et le rang que l'on devoit tenir ; et chacun la savoit parfaitement, parce qu'on avoit fait plusieurs répétitions.

Le lieu préparé pour le carrousel étoit la principale cour de la grande écurie du Roi, dans laquelle on avoit fait dresser des barrières et bâtir des échafauds.

Chaque chevalier et chaque dame avoit deux estafiers, vêtus magnifiquement de leur livrée.

D'abord on vit partir de la grande écurie tous les chevaux que devoient monter les chevaliers, et en même temps on vit sortir de la petite écurie tous les chevaux que devoient monter les dames, lesquels ayant à leur tête M. Dumont, écuyer de Mon-

seigneur et major général des quadrilles, avec les trompettes, timbaliers et valets de pied, vinrent se rendre au pied de l'escalier le plus proche de l'appartement de Mgr le Dauphin. Les chevaliers et les dames s'y rendirent en même temps ; et, étant montés à cheval, ils se rangèrent, sur une même ligne, dans la cour qui touche à la cour de marbre, à gauche en entrant dans le château.

Ensuite la marche commença de cette manière :

Du Mont, major général des quadrilles, marcha le premier à la tête de la cavalcade, prenant son tour le long du bord de la cour de marbre, au milieu de laquelle il tourna tout d'un coup, afin de traverser la cour du château par le milieu et d'aller tout droit à la porte de la grille qui la renferme. Il fut suivi par le timbalier et les deux trompettes de M. le duc de Saint-Aignan, maréchal de camp général et juge des courses du carrousel, lequel marchoit ensuite, suivi de ses quatre estafiers.

Après cela, venoient les timbaliers de Monseigneur, ses trompettes et ses hautbois, ensuite desquels marchoient, sur deux ailes un peu élargies, douze valets de pied de Monseigneur et huit de Mme la duchesse de Bourbon, qui marchoient de manière qu'ils ne couvroient ni ce prince ni cette princesse, quoiqu'ils fussent devant et à côté d'eux.

Après cela marchoient Monseigneur et Mme la duchesse de Bourbon, sur une même ligne, et ils étoient suivis de tous les chevaliers et de toutes les amazones, qui avoient devant eux quatre estafiers de leur livrée et marchoient dans l'ordre que je vais dire :

M. le marquis de Bellefonds et Mlle d'Humières <sup>1</sup>.

M. de Mursay et Mlle de Seméac <sup>2</sup>.

M. le duc de La Trémoïlle et Mlle de Jarnac <sup>3</sup>.

M. le duc de La Meilleraye <sup>4</sup> et Mlle de Gramont <sup>5</sup>.

1. Troisième fille du maréchal d'Humières, qui étoit fort jolie, mais dont la beauté commençoit à se passer, son père voulant toujours la faire épouser au marquis de Preuilly, son frère, pour perpétuer son bien dans sa maison, et le Pape ne vouloit pas donner de dispense.

2. Seconde fille du comte de Gramont, qui étoit fille d'honneur de Mme la Dauphine.

3. Fille d'honneur de Mme la Dauphine, qui n'étoit pas belle, mais qui avoit beaucoup de mérite et de vertu. Elle étoit de la maison de Chabot.

4. Fils unique de M. le duc Mazarin, et qui avoit épousé la fille de M. le maréchal duc de Duras.

5. Fille aînée du comte de Gramont, qui étoit aussi fille d'honneur de Mme la Dauphine.

- M. le marquis de Rochefort et Mme d'Alègre <sup>1</sup>.  
 M. le comte de Brionne et Mlle de Viantais <sup>2</sup>.  
 M. le comte de Duras <sup>3</sup> et Mlle d'Alérac <sup>4</sup>.  
 M. le comte de Nogent <sup>5</sup> et Mme de Vassé <sup>6</sup>.  
 M. le marquis de Villequier <sup>7</sup> et Mlle de Piennes <sup>8</sup>.  
 M. le comte de Mailly <sup>9</sup> et Mlle de Bellefonds.  
 M. le marquis de Pleumartin et Mme de Châtillon <sup>10</sup>.  
 M. le duc de Vendôme et Mme de Polignac.  
 M. le comte du Bourg <sup>11</sup> et Mme de Choiseul.  
 M. le comte de Blansac <sup>12</sup> et Mlle de Sansay <sup>13</sup>.

Ensuite venoit la seconde quadrille, qui étoit celle de M. le duc de Bourbon.

1. Fille d'un commis de M. de Louvois, nommé du Fresnoy, dont la femme étoit une des plus belles personnes de son temps, et qui avoit trouvé moyen de marier ses filles pour peu de chose, à des gens de condition, du nombre desquels étoit le marquis d'Alègre, gentilhomme d'Auvergne.

2. Damoiselle du Perche, dont le père avoit été autrefois maître de la garde-robe de Monsieur; elle étoit fille d'honneur de Mme la princesse de Conti.

3. Fils aîné de M. le duc de Duras, maréchal de France, capitaine des gardes du corps et gouverneur de Franche-Comté, qui avoit épousé la sœur de M. le duc de Ventadour. C'étoit un seigneur beau et agréable de sa personne, mais qui, étant fort jeune, montoit encore à cheval à la grande écurie du roi.

4. Seconde fille du marquis de Grignan, lieutenant général pour le Roi en Provence, qu'il avoit eue en secondes noces de Mlle de Rambouillet, sœur de Mme la duchesse de Montausier, qui étoit morte dame d'honneur de la Reine.

5. Fils du défunt comte de Nogent, qui fut tué au passage du Rhin, étant maître de la garde-robe du Roi, et lieutenant général de ses armées.

6. Seconde fille du maréchal d'Humières, qu'il avoit mariée au vidame de Chartres, fils du marquis de Vassé, et qui, depuis la mort de son mari, dont elle n'avoit qu'un fils, et de son beau-père, qui lui avoit survécu, avoit pris le nom de marquise de Vassé.

7. Fils aîné de M. le duc d'Aumont, de son mariage avec la sœur de M. de Louvois. Il avoit la survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre, et il avoit été heureux que le sort lui eût accordé Mlle de Piennes pour son amazone, souhaitant depuis très longtemps de l'épouser.

8. Fille aînée du feu marquis de Piennes, chevalier de l'ordre et gouverneur de Pignerol.

9. Ci-devant le chevalier de Mailly.

10. Sœur cadette de Mlle de Piennes.

11. Gentilhomme de Bourgogne, beau, bien fait et extrêmement adroit; il étoit mestre de camp du régiment royal de cavalerie.

12. Fils du comte de Roye. C'étoit lui qui avoit fait abjuration de l'hérésie entre les mains du Pape.

13. Damoiselle de Bourgogne, qui étoit fille d'honneur de Mme la princesse de Conti.

D'abord marchaient ses timbaliers, ses trompettes et ses hautbois, après lesquels venoient huit valets de pied de ce prince et autant de Mlle de Bourbon, marchant de la même manière que ceux de Monseigneur et de Mme de Bourbon.

Après cela marchaient M. le duc de Bourbon et mademoiselle sa sœur, qui étoient suivis des chevaliers et des amazones avec leurs estafiers, au même ordre qui avoit été observé dans la première quadrille.

Voici les noms des uns et des autres :

M. le marquis de Polignac et Mlle de La Roche-Enart <sup>1</sup>.

M. le marquis de Créqui et Mlle de Paulmy <sup>2</sup>.

M. le prince de Rohan et Mlle de Sénécterre <sup>3</sup>.

M. le grand prieur et Mme de Mortemart <sup>4</sup>.

M. le marquis de Nesle et Mme de La Farre <sup>5</sup>.

M. le chevalier de Soyecourt et Mlle de Saint-Hérem <sup>6</sup>.

M. le comte de Cossé et Mlle de Hautefort <sup>7</sup>.

M. le comte de Crussol <sup>8</sup> et Mlle de Doré <sup>9</sup>.

M. le prince Camille et Mlle de Croissy <sup>10</sup>.

M. le comte de Roucy et Mlle d'Uzès <sup>11</sup>.

1. Damoiselle de Poitou, qui étoit parente de Mme de Montespan, et fille d'honneur de Mme la duchesse de Bourbon

2. Damoiselle de Poitou, dont le père, qui étoit homme très bien fait et de beaucoup de mérite, avoit été tué, étant brigadier des armées du Roi; elle étoit fille d'honneur de Mme la duchesse de Bourbon.

3. Fille du défunt marquis de Châteauneuf Sénécterre, neveu du maréchal de La Ferté. Sa mère s'appeloit Longueval et avoit été fille d'honneur de la Reine; son père fut assassiné malheureusement en Languedoc; comme elle étoit fille unique, elle passoit pour une héritière considérable.

4. Troisième fille de feu M. Colbert.

5. Fille d'un gentilhomme ordinaire du Roi et d'une fille qui avoit été damoiselle de Mme la duchesse de La Vallière, laquelle, ayant profité de la faveur de sa maîtresse, avoit trouvé moyen d'amasser assez de bien pour donner sa fille au marquis de La Farre, qui se servit de ce mariage pour payer la charge de capitaine des gardes de Monsieur.

6. Fille du marquis de Saint-Hérem, capitaine de Fontainebleau.

7. Fille du marquis de Hautefort-Saint-Chamans, du pays de Limousin; elle étoit fille d'honneur de Mme la princesse de Conti.

8. Fils aîné de M. le duc d'Uzès, qui montoit encore à cheval à la grande écurie du Roi.

9. Damoiselle de Poitou, qui étoit fille d'honneur de Mme la duchesse de Bourbon; sa mère étoit morte gouvernante de cette princesse, et sa sœur aînée avoit épousé le président Tambonneau.

10. Fille aînée de M. de Croissy, secrétaire d'Etat.

11. Fille aînée de M. le duc d'Uzès, qui étoit assez belle, mais un peu grasse pour son âge, et ayant des dents peu conformes à sa beauté.

- M. le marquis de La Chastre et Mlle d'Estrées <sup>1</sup>.
- M. le marquis de Chamarande et Mme de Dangeau.
- M. le prince de Tingry et Mme d'Urfé.
- M. le marquis de Nangis et Mlle de L'Isle-Marie <sup>2</sup>.

On marcha en cet ordre jusque dans la cour de la grande écurie, dans laquelle on avoit dressé des barrières pour le carrousel, et des échafauds pour le Roi et pour le reste de la cour.

Les deux quadrilles firent le tour des barrières, au bruit des instruments qui les accompagnoient, et d'un grand nombre d'autres, dont la barrière étoit bordée, qui jouoient des airs composés exprès pour cette fête, par le fameux Jean-Baptiste Lulli. Les quadrilles tournèrent de manière que les dames, en passant devant le Roi, se trouvèrent du côté de Sa Majesté; et, ce tour étant achevé, les timbaliers, trompettes et hautbois, qui avoient servi dans la marche, se détachèrent et se postèrent aux quatre angles des barrières.

Ensuite les quadrilles entrèrent dans l'espace que les barrières enfermoient et se postèrent de manière que Monseigneur se trouva en bataille directement devant le Roi, et que M. le duc de Bourbon, ayant pris sa gauche, se posta de manière que Mme de Bourbon et Mlle de Bourbon se trouvèrent entre eux deux.

Pour M. de Saint-Aignan, il étoit posté vis-à-vis du milieu de la carrière, à quelques pas de Mme et de Mlle de Bourbon, mais sur une autre ligne, et de là il donnoit ses ordres, envoyant Dumont de tous les côtés où il étoit nécessaire.

Lorsque tous les chevaliers et toutes les dames, avec leurs valets de pied et leurs estafiers, eurent demeuré quelque temps en bataille, ils marchèrent, tout d'un front, droit à la barrière qui étoit la plus proche du Roi, et, en y abordant, les chevaliers et dames de chaque quadrille firent, au même moment, deux mouvements, par lesquels ils firent voir tout ce corps séparé en quatre, qui marchoit en quatre endroits différents les chevaliers s'étant détachés chacun d'auprès de leurs dames, de sorte qu'on vit marcher sur quatre lignes différentes les hommes et les femmes séparées. Les estafiers qui marchoient à côté d'eux en

1. Fille de M. le maréchal d'Estrées.

2. Seconde fille de M. le maréchal de Bellefonds, laquelle étoit fort bien faite et fort aimable.

formèrent quatre autres, ce qui fit voir en même temps une marche composée de huit colonnes différentes; spectacle très beau et très agréable, tant par la magnificence et diversité des couleurs que par la justesse avec laquelle la chose fut exécutée!

Ils firent encore plusieurs autres mouvements fort justes, après lesquels les deux quadrilles ayant resté quelque temps en présence; à dix ou douze pas l'une de l'autre, prirent leur marche en dedans et sortirent par les deux angles les plus éloignés du côté du Roi, pour se mettre hors des barrières, chaque cavalier étant proche de sa dame, et leurs estafiers à côté d'eux.

Il ne courut que deux chevaliers à la fois; et les courses furent ouvertes par celle de Monseigneur et de M. le duc de Bourbon, après que les trompettes eurent fait l'appel à l'ordinaire, aux quatre coins de la lice.

Le premier jour, on ne courut que les têtes, et le prix en fut plus disputé que l'année précédente; car l'avantage se trouva d'abord égal entre M. le grand prieur, M. le marquis de Nesle, M. de Mursay, M. de Nangis et M. le comte de Duras, de manière qu'on fut obligé de les faire courre tous cinq une seconde fois; mais il n'y eut cette fois-là que M. le grand prieur et M. le marquis de Nesle qui disputassent l'avantage.

On ordonna donc qu'ils courussent encore une seconde fois, où ils eurent encore avantage égal; ce qui arriva encore à la quatrième course. Alors M. le grand prieur se trouvant extrêmement incommodé de la chaleur du soleil, il proposa à M. le duc de Saint-Aignan ou de remettre la chose au lendemain ou de partager le prix; et ce duc, sans consulter M. le marquis de Nesle, alla proposer au Roi le partage du prix: ce qui, ayant extrêmement déplu à Sa Majesté, elle ordonna sur-le-champ que tout le monde recommenceroit à courre le lendemain, ce qui fut un sensible chagrin pour M. le marquis de Nesle, non seulement parce qu'il se tenoit assuré de la victoire, mais encore parce qu'il étoit au désespoir que l'on pût croire qu'il eût voulu partager le prix<sup>1</sup>.

Les courses de têtes ayant fini comme je le viens de dire, les deux quadrilles firent encore quelques mouvements dans la place

1. Il ne put s'empêcher d'en parler au Roi pour lui témoigner son chagrin, et Sa Majesté lui fit beaucoup d'honnêtetés.

du carrousel, et ensuite elles en sortirent et s'en retournèrent au château, dans le même ordre qu'elles étoient venues, à la réserve que M. le duc de Saint-Aignan, qui étoit venu à la tête, retourna à la queue, avec ses trompettes, ses timbales et ses estafiers.

**29 mai.** — Le lendemain, la marche s'étant faite de la même manière, tout le monde courut les têtes comme le jour précédent; mais il n'y eut ce jour-là aucune dispute pour le prix, qui fut emporté par M. le comte de Brionne sans avoir de concurrents.

Après cela, on commença la course de bague. Monseigneur courut le premier, et ensuite M. le duc de Bourbon; après cela, toute la quadrille de Monseigneur fit ses courses, et ensuite celle de M. le duc de Bourbon. Ce fut M. le marquis de La Chastre qui remporta le prix, lequel, aussi bien que celui des têtes, étoit une épée garnie de diamants, mais qui n'étoit pas d'un prix égal à celle que gagna M. le comte de Brionne.

On avoit fait des vers pour tous les chevaliers et pour toutes les dames qui leur convenoient ou devoient convenir, et cela à l'imitation de ce qu'on avoit accoutumé de faire dans les ballets où le Roi avoit dansé dans sa jeunesse.

Quelque temps auparavant, le Roi avoit donné à M. du Saussay, maréchal de camp, le gouvernement de Brouage, qui étoit vacant par la mort de M. de Carnavalet, ci-devant lieutenant de ses gardes du corps, et un très galant homme.

Sa Majesté avoit aussi donné mille écus de pension au jeune Lanson, exempt de ses gardes du corps; mais comme M. de Noailles, qui l'avoit demandée pour lui, fut assez longtemps malade, il y avoit deux mois qu'elle lui étoit accordée, sans qu'il en eût rien su.

Le Roi avoit aussi accordé la place de fille d'honneur chez Mme la Dauphine, qui étoit vacante par le mariage de Mlle de Rambures, à Mlle de Montmorency, demoiselle d'illustre naissance du pays d'Artois, qui étoit la même dont M. le duc de Valentinois, fils de M. le prince de Monaco, avoit été autrefois si amoureux <sup>1</sup>.

Le Roi avoit aussi, à peu près dans le même temps, choisi

1. Il eut peu de rivaux, car à son arrivée à la cour on ne la trouva point belle.

M. de Creil de Bournezeau pour remplir l'intendance d'Orléans, vacante par la mort de M. de Morangis, et M. d'Argouges <sup>1</sup>, maître des requêtes, fils de M. d'Argouges, conseiller d'Etat, pour aller remplir celle de Bourbonnois, de laquelle sortoit M. de Bournezeau, son beau-frère.

**30 mai.** — Deux jours après le carrousel, M. le Prince ramena M. le prince de Conti à la cour et le vint présenter au Roi dans son cabinet ; mais Sa Majesté le reçut avec toute l'indifférence imaginable, et, M. le Duc l'ayant emmené avec lui, le Roi s'enferma avec M. le Prince, avec lequel il demeura très longtemps <sup>2</sup>.

**31 mai.** — Le lendemain, Sa Majesté tint le chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, dans lequel elle proposa les nouveaux chevaliers qu'elle vouloit faire, lesquels ne trouvèrent personne qui leur donnât l'exclusion.

## JUIN

**1<sup>er</sup> juin.** — La veille de la Pentecôte, le Roi fit ses dévotions et toucha les malades des écrouelles en grand nombre.

**2 juin.** — Le jour de la Pentecôte, le Roi fit la cérémonie des chevaliers.

Tous les anciens s'assemblèrent dans son appartement, ayant seulement des habits à manteau ordinaire, et le collier de l'ordre par-dessus ; et les quatre novices y vinrent ensuite avec leurs habits blancs à l'antique, leurs capots de velours noir chamarré de pierreries, leurs toques de même, avec des masses de héron.

La marche commença du cabinet du Roi et traversa sa chambre, ses antichambres et sa salle des gardes, d'où elle vint descendre par le grand escalier et traversa la cour jusques à la chapelle, entre deux haies des gardes du corps et des Cent-Suisses de la garde.

1. Il étoit homme d'esprit, mais qui avoit jusqu'alors fort aimé ses plaisirs. M. d'Argouges, conseiller d'Etat, devoit être fort content de voir son fils et son gendre si bien placés en même temps.

2. On ne doutoit pas que cette conversation ne roulât sur M. le prince de Conti, et l'on s'imaginoit que M. le Prince faisoit tous ses efforts pour obtenir du Roi son pardon, dans le dessein qu'il avoit de lui faire épouser sa petite-fille, Mlle de Bourbon.

Les bas officiers de l'ordre marchaient les premiers, ensuite le prévôt ou maître des cérémonies de l'ordre <sup>1</sup>, après lequel venoient le trésorier <sup>2</sup> et le secrétaire <sup>3</sup>, qui marchaient de front, et enfin le chancelier <sup>4</sup>, qui marchoit seul.

Ensuite venoient les quatre novices, suivant leur rang de principauté.

M. le duc du Maine marchoit le premier tout seul. Après lui venoient M. le Duc, M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conti marchant de front, M. le Duc ayant la main droite, M. le duc de Bourbon le milieu, et M. le prince de Conti la main gauche ; car, encore que M. le Duc fût de l'ancienne promotion, il ne laissoit pas de tenir là son rang de prince du sang, et M. le duc de Chartres, quoique novice, marchoit après lui tout seul.

Ensuite venoient les chevaliers profès, suivant le rang de leur dignité, et après eux Monsieur, Mgr le Dauphin et le Roi.

Quand on fut arrivé dans la chapelle, le Roi s'étant assis à sa place ordinaire, et les chevaliers profès ayant pris leurs places sur des bancs à droite et à gauche, suivant la coutume, on donna des sièges aux quatre princes novices, du côté gauche du Roi, et la cérémonie commença par les révérences à l'antique, que firent les officiers, à l'autel, au Roi, aux dames <sup>5</sup> qui étoient à la tribune, et aux chevaliers profès. Les chevaliers novices firent ensuite leurs révérences de même, et, immédiatement après, la grande messe du Saint-Esprit commença, laquelle fut célébrée par M. l'archevêque de Paris <sup>6</sup>, commandeur de l'ordre, avec beaucoup de gravité.

Le Roi alla à l'offrande, suivant la coutume, Monseigneur portant son offrande ; et quand la messe fut finie, les ministres de l'autel s'étant retirés, le Roi alla s'asseoir sur le trône qu'on lui avoit dressé à la main droite de l'autel, sous un dais de velours bleu <sup>7</sup>, semé de fleurs de lis d'or.

1. C'étoit M. le président de Mesmes.

2. C'étoit M. de Seignelay.

3. C'étoit M. de Châteauneuf, secrétaire d'Etat.

4. C'étoit M. de Louvois.

5. A Mme la Dauphine et aux dames qui l'accompagnoient.

6. C'étoit l'homme du monde qui officioit avec la meilleure mine, étant bien fait de sa personne et ayant beaucoup de grâce à ce qu'il faisoit.

7. C'étoit le même que le roi Henri III avoit fait faire pour la création de l'ordre du Saint-Esprit ; car tous les ornemens qu'il avoit fait faire en

En même temps, les officiers de l'ordre recommencèrent les révérences, lesquelles étant achevées, Mgr le Dauphin et Monsieur vinrent prendre M. le duc de Chartres et, l'ayant mené à l'endroit où les révérences se faisoient, les firent avec lui, le tenant entre eux deux, et le menèrent au Roi, devant lequel s'étant mis à genoux, le greffier de l'ordre lut le serment, et ensuite on mit le grand manteau de l'ordre à M. de Chartres, sur lequel le Roi lui mit le grand cordon; et ensuite Monseigneur et Monsieur le ramenèrent à sa place en cet équipage, après avoir encore fait les révérences de même.

Ensuite de cela, M. le Prince, qui s'étoit tenu pendant toute la cérémonie sur une chaise, à cause qu'il étoit fort incommodé de la goutte <sup>1</sup>, se leva et vint avec M. le Duc prendre M. le duc de Bourbon. Ils le menèrent faire les révérences, et ensuite il alla prêter le serment au Roi, de la même manière qu'avoit fait M. le duc de Chartres, et s'en revint à sa place avec la même cérémonie.

Après cela, M. le duc de Chaulnes et M. le duc de Saint-Simon vinrent prendre M. le prince de Conti, le menèrent prêter le serment, après avoir fait les révérences, et le ramenèrent à sa place. Enfin M. le duc de Créqui et M. le duc de Saint-Aignan vinrent prendre M. le duc du Maine, qu'ils menèrent et ramenèrent de la même manière.

Et, la cérémonie étant finie, on reprit la marche au même ordre qu'on étoit venu, hormis que les nouveaux chevaliers avoient les grands manteaux de l'ordre, à la place des capots.

L'après-dinée, le Roi alla entendre vêpres et le sermon, où il fut suivi de tous les chevaliers, mais sans aucune cérémonie; et il y entendit aussi le sermon d'un clerc de sa chapelle, qui prêcha parfaitement bien et fit au Roi un compliment qui eut l'applaudissement de tout le monde, contre l'attente des courtisans, qui ne croyoient pas qu'il se trouvât un aussi habile homme parmi les clercs de la chapelle du roi.

Mais ils furent fort affligés, quand ils apprirent qu'au sortir de vêpres M. le prince de Conti s'en étoit retourné à Chantilly <sup>2</sup>,

ce temps-là servoient encore alors aux cérémonies de cet ordre, et l'on y voyoit encore les armes de France et de Pologne.

1. Il étoit si foible et si défiguré qu'on croyoit à tout moment qu'il alloit mourir.

2. Effectivement cela étoit bien cruel pour lui, de retourner ainsi en

où, selon les apparences, il devoit encore rester assez de temps.

La première nouvelle qui vint ensuite fut celle de la conversion de M. le duc de La Force <sup>1</sup>, lequel, après bien des difficultés, s'étoit enfin fait instruire et avoit abjuré la religion de Calvin ; mais on n'avoit pu obliger madame sa femme <sup>2</sup> à suivre un si bon exemple.

A peu près dans le même temps, M. le comte de Chalus <sup>3</sup> prêta, entre les mains du Roi, le serment de la charge de lieutenant de roi de Bourbonnois, en survivance de son père, M. le marquis de Lévis.

Mais une nouvelle qui fit bien du bruit dans le monde fut l'accommodement de la France avec l'Espagne, laquelle avoit enfin consenti à payer aux marchands françois cinq cent mille écus qu'on leur avoit pris dans les Indes, et à leur permettre le commerce libre dans ce pays-là, comme ils l'avoient eu jusqu'alors.

On ajoutoit que la reine d'Espagne avoit témoigné en cette occasion une générosité merveilleuse, et que, voyant le conseil d'Espagne embarrassé à trouver cinq cent mille écus d'argent comptant, elle avoit porté au Roi, son époux, toutes ses pierres, et l'avoit supplié de les faire vendre ou engager, plutôt que de consentir à une nouvelle rupture avec la France.

Cette action avoit été admirée également des François et des Espagnols, et lui avoit attiré un grand crédit dans l'esprit de tous les peuples de son royaume.

Le même courrier qui avoit apporté cette nouvelle avoit aussi apporté celle du combat qui s'étoit donné entre un vaisseau

exil. Mais on disoit que le Roi ne lui vouloit point pardonner, qu'il ne lui eût nommé ceux qui lui avoient écrit certaines lettres en Hongrie, desquelles on n'avoit pas pu reconnoître l'écriture ; mais il ne pouvoit pas trahir ses amis sans se déshonorer.

Il y avoit des gens qui s'imaginoient que si, lorsqu'il se vit à genoux devant le Roi pour prêter le serment de chevalier de l'ordre, il avoit pris le temps de lui demander pardon et de lui protester qu'il ne se lèveroit point qu'il ne le lui eût accordé, le Roi n'auroit pas pu se dispenser de lui pardonner.

1. C'étoit presque le seul grand seigneur qui restât dans le parti des huguenots.

2. Elle étoit fille d'un M. de Béringhen, dont la femme étoit la plus opiniâtre huguenote qu'il y eût dans le monde.

3. Il étoit l'aîné de l'illustre maison de Lévis, et mestre de camp de cavalerie depuis longtemps.

françois et un vaisseau hollandois, à la vue de Cadix ; ce qui étoit arrivé de cette manière :

« Deux vaisseaux hollandois s'étant présentés pour entrer dans le port de Cadix, M. le duc de Mortemart, qui y commandoit une partie de l'armée françoise en l'absence de M. le maréchal d'Estrées qui étoit allé ailleurs, leur envoya dire qu'il avoit ordre du Roi de ne souffrir pas qu'il entrât aucun vaisseau dans Cadix ; et qu'ils eussent à prendre leur route d'un autre côté. Les capitaines qui les commandoient obéirent et changèrent de route ; mais M. de Mortemart, qui ne fioit pas à eux, commanda deux vaisseaux de l'armée françoise pour les aller accompagner, jusqu'à ce qu'ils fussent assez éloignés du port de Cadix.

« La nuit étant venue, un des capitaines hollandois fit éteindre son fanal et changea de route pour se rapprocher de Cadix. Le capitaine du vaisseau françois qui l'observoit, et qui se nommoit M. de Belle-Isle-Erard, le perdit dans l'obscurité, mais il fit tant de diligences qu'il le retrouva à la pointe du jour ; et, l'ayant rejoint, il lui envoya dire qu'il étoit extrêmement surpris de ce qu'il avoit manqué de parole à M. le duc de Mortemart, et qu'il eût à reprendre la route qu'il avoit prise le soir d'aparavant. Le capitaine hollandois répondit à l'officier qu'on lui avoit envoyé qu'il ne reconnoissoit en rien le roi de France et qu'il ne recevoit les ordres que des Etats-Généraux.

« Sur cette réponse, M. de Belle-Isle-Erard tira trois coups de canon, ce qui est à la mer le signal pour obliger un vaisseau de venir à bord. Le vaisseau hollandois fit semblant d'obéir ; mais, quand il fut tout proche du vaisseau françois, il lui tira toute sa bordée. Le vaisseau françois riposta de toute la sienne, et le combat, ayant commencé si vigoureusement, dura huit ou neuf heures entières, au bout desquelles le capitaine hollandois ayant été tué, le lieutenant qui commandoit à sa place arbora le pavillon blanc et se rendit. M. de Belle-Isle-Erard, ayant pris ce vaisseau, le mena à M. le duc de Mortemart, lequel, après l'avoir fait radouber avec soin, lui donna permission de continuer sa route. »

« Ce fut à peu près dans le même temps qu'on vit paroître à la cour M. de Jossaud, brigadier des armées du roi, lequel, après bien des difficultés, avoit enfin abjuré l'hérésie de Calvin. Quand il fit la révérence au Roi, Sa Majesté lui donna des marques

d'une estime toute particulière et se servit même de termes dont elle se servoit en parlant à peu de gens. Aussi M. de Jos-saud étoit-il un homme d'un mérite distingué, et l'on pouvoit dire que le Roi n'avoit pas dans son royaume un meilleur officier d'infanterie que lui.

Dans le même temps, le Roi déclara qu'il iroit bientôt à Maintenon voir ses troupes, et les travaux qu'elles y faisoient depuis longtemps, et qu'il feroit aussi camper dans la plaine d'Achères ses quatre compagnies de gardes du corps, ses deux compagnies de gendarmes et de cheveau-légers, ses deux compagnies de mousquetaires, sa compagnie de grenadiers à cheval et ses deux régiments des gardes, françois et suisse <sup>1</sup>.

On eut alors nouvelle que le Pape, après un refus authentique, avoit, par les pressantes sollicitations du cardinal d'Estrées, accordé au Roi la jonction de la mense abbatiale de l'abbaye royale de Saint-Denis, en France, au nouveau monastère d'Ursulines qu'il faisoit bâtir à Saint-Cyr, dans son grand parc de Versailles, à la prière de Mme de Maintenon. C'étoit là un beau bénéfice dont le Roi s'étoit la nomination ; mais, en même temps, il faisoit un établissement fort noble et fort charitable, puisqu'il devoit toujours y avoir dans cette maison trois cents pauvres damoiselles, élevées et entretenues, sans qu'il leur en coûtât rien.

Peu de temps après, on sut que le Roi avoit demandé au Pape l'indult, pour nommer à tous les bénéfices de ses conquêtes, comme il nommoit à tous ceux des terres de son ancien domaine ; mais il étoit bien incertain si le Pape voudroit le lui accorder, car il étoit plein de difficultés, et celle-là ne paroissoit pas trop bien fondée, puisque le Roi étoit en possession des terres de ses conquêtes, par plusieurs traités de paix, par lesquels les princes, ses voisins, les lui avoient cédées de bonne foi : et le Roi avoit été même fort longtemps à se résoudre s'il demanderoit cet indult, prétendant pouvoir donner ces bénéfices de plein droit, comme ceux de son ancien domaine.

Ce fut dans ce temps-là que M. le contrôleur général fut reçu dans la charge de président au mortier du parlement de Paris, et M. l'abbé Le Pelletier, son frère, en celle de conseiller d'honneur.

On vit alors avec un extrême étonnement arriver à la cour le

1. Ces deux régiments n'y allèrent pas camper dans la suite.

chevalier de Chaumont, après avoir fait à Siam le plus heureux voyage qui ait jamais été fait, puisqu'il n'y avoit employé que treize mois, quoiqu'il eût séjourné trois mois à la cour du roi de Siam.

On vit aussi, deux jours après, arriver l'abbé de Choisy, qui avoit été le compagnon de son voyage ; et l'on apprit d'eux tout ce qui leur étoit arrivé en ce pays-là, et la manière dont ils avoient été traités, dont je vais faire une petite relation, en peu de mots.

## RELATION DE SIAM

« M. le chevalier de Chaumont, étant heureusement arrivé à l'embouchure de la rivière de Siam, envoya aussitôt M. Le Vacher, missionnaire, qui étoit venu en France avec les ambassadeurs de Siam que M. le chevalier de Chaumont remenoit, vers M. l'évêque de Metellopolis, qui étoit alors <sup>1</sup> le chef des missions orientales des Indes orientales, pour le prier de venir à son bord, afin de l'instruire de l'état des affaires dans le royaume de Siam.

« Cinq jours après, ce prélat étant venu à bord avec M. l'abbé de Lionne <sup>2</sup>, ils instruisirent M. le chevalier de Chaumont de toutes choses, et lui dirent que le roi ayant appris, sur le minuit, son arrivée, par M. Constans, l'un de ses ministres, en avoit témoigné une très grande joie et lui avoit ordonné d'en aller avertir M. l'évêque de Metellopolis et de dépêcher sur-le-champ deux mandarins du premier ordre, qui sont comme les premiers gentilshommes de la chambre du Roi en France <sup>3</sup>, pour venir

1. Depuis la mort de M. l'évêque d'Héliopolis, qui en avoit été chargé très longtemps.

2. Troisième fils de défunt M. de Lionne, secrétaire d'Etat, lequel, ayant toujours été chevalier de Malte, quitta tout d'un coup de grandes abbayes qu'il avoit, renonça au monde et, s'étant jeté dans un séminaire, se mit dans les ordres. Ensuite, malgré sa mauvaise santé, il suivit M. l'évêque d'Héliopolis, qui s'en alloit aux Indes, et, y ayant été fait prêtre, il y continua toutes les fonctions d'un véritable missionnaire, jusqu'à l'arrivée de M. le chevalier de Chaumont.

3. Il y a apparence que cette comparaison cloche, car il y a trop de mandarins de ce premier ordre pour qu'ils soient comme sont en France les premiers gentilshommes de la chambre.

témoigner à M. le chevalier de Chaumont la joie qu'il avoit de son arrivée.

« Ils vinrent, deux jours après, à son bord ; et il les reçut dans sa chambre, assis dans un fauteuil, M. l'évêque étant sur un petit siège proche de lui, et eux, aussi bien qu'une partie des personnes du vaisseau qui s'y trouvèrent, s'assirent sur le tapis dont le plancher de sa chambre étoit couvert, la mode de ce royaume étant de s'asseoir de cette manière, et qu'aucune personne, hormis celle qu'ils veulent traiter avec une grande distinction, ne soit élevée au-dessus d'eux. Ils dirent à M. le chevalier de Chaumont que le roi, leur maître, les avoit chargés de lui venir témoigner la joie qu'il avoit de son arrivée, et d'avoir appris que le roi de France, ayant vaincu tous ses ennemis, étoit maître absolu dans son royaume, jouissant de la paix qu'il avoit accordée à toute l'Europe. M. le chevalier, après leur avoir marqué combien il se sentoit obligé aux bontés du roi, leur maître, leur répondit magnifiquement sur le sujet du Roi ; et, le reste de la visite s'étant passé en compliments de part et d'autre, M. le chevalier leur fit présenter du thé et des confitures ; après quoi, quand ils s'en allèrent, il les fit saluer de neuf coups de canon.

« Ces deux mandarins étoient bien faits, âgés d'environ vingt-cinq ans, et habillés à la mode de leur pays. Ils avoient la tête, les pieds et les jambes nus ; ils portoient une manière d'écharpe fort large, qui leur prenoit depuis la ceinture jusqu'aux genoux, sans être plissée, qui leur passoit entre les jambes, se rattachant par derrière, et retombant comme des hauts-de-chausse qui n'auroient point de fond. Cette écharpe étoit de toile peinte, des plus belles du pays, ayant par en bas une bordure bien travaillée, large de quatre doigts, qui leur tomboit sur les genoux. De la ceinture en haut, ils n'avoient rien qu'une manière de chemise de mousseline qui tomboit par-dessus cette écharpe et dont les manches, qui étoient passablement larges, ne leur venoient qu'un peu au-dessous du coude.

**1<sup>er</sup> octobre 1685.** — « Le 1<sup>er</sup> d'octobre, M. Constans — ce ministre du roi dont on a déjà parlé, qui, bien qu'étranger, est parvenu, par son mérite, jusqu'à la première place dans la faveur du roi de Siam — envoya son secrétaire à M. le chevalier de Chaumont, avec un si grand présent de toutes sortes d'animaux et de fruits du pays, que tout l'équipage du vaisseau en fut nourri

pendant quatre jours; rafraîchissement bien agréable à des gens qui étoient à la mer depuis sept mois!

**8-9 octobre 1685.** — « Huit jours après, M. l'évêque de Metellopolis, qui s'en étoit retourné à la ville capitale, revint à bord avec deux mandarins s'informer, de la part du roi, de la santé de M. le chevalier, et lui dire qu'il étoit dans l'impatience de le voir et le prioit de descendre à terre. Il leur témoigna combien il étoit touché des bontés du roi, leur maître, et leur dit qu'il s'alloit préparer pour aller à terre. Il les reçut comme il avoit fait les premiers, et il les fit saluer, en s'en retournant, de neuf coups de canon.

« Le même jour, il entra dans son canot, et ceux de sa suite dans des bateaux que le roi avoit envoyés; et, étant arrivé sur le soir dans la rivière, où il trouva cinq balons <sup>1</sup> très propres, l'un pour lui, qui étoit fort magnifique, et quatre autres pour les gentilshommes qui l'accompagnoient, avec un grand nombre d'autres pour charger les hardes et tous les gens de sa suite, il fut encore, en cet endroit, complimenté par deux mandarins, de la part du roi. Mais, n'ayant pu aller coucher cette nuit-là au lieu qu'on lui avoit destiné, il fut obligé de passer de son balon dans une frégate du roi, qui l'avoit accompagné dans tout son voyage et qui étoit entrée dans la rivière deux jours auparavant.

« Le même soir, le commis qu'il avoit envoyé à Siam, pour acheter les provisions nécessaires pour les équipages du vaisseau et de la frégate, lui vint dire que M. Constans lui avoit mis entre les mains, de la part du roi, onze barques chargées de bœufs, cochons, veaux, poules, canards et arreck ou eau-de-vie faite de riz, pour nourrir les équipages des deux navires, et qu'il lui avoit dit de demander tout ce qui seroit nécessaire, le roi voulant défrayer les deux vaisseaux de Sa Majesté pendant tout le temps qu'ils seroient en son royaume.

**10 octobre 1685.** — « Le lendemain, il vint encore deux mandarins de la part du roi, au balon de M. le chevalier, qui lui dirent qu'ils venoient pour recevoir ses ordres. Et, après avoir fait environ cinq lieues, il arriva à une maison qui avoit été bâtie exprès pour le recevoir, où deux mandarins et les gouverneurs

1. Ce sont de petits bateaux qui ressemblent fort aux gondoles de Venise.

de Bankok et de Pibley, avec plusieurs autres, le vinrent complimenter sur son arrivée, lui souhaitant une longue vie.

« Cette maison étoit faite de bambou, qui est un bois fort léger, et couverte de nattes assez propres; tous les meubles en étoient neufs. Il y avoit plusieurs chambres tapissées d'une toile peinte fort belle : dans celle de M. le chevalier, il y avoit de très beaux tapis sur le plancher; il y trouva un dais d'une étoffe d'or, fort riche, un fauteuil tout doré, des carreaux de velours, très beaux, une table avec un tapis brodé d'or, des lits magnifiques; et il y fut servi de viandes <sup>1</sup> et de fruits en quantité.

« Après son dîner, il partit, suivi de tous les mandarins, et alla coucher à Bankok, qui est la première place du roi de Siam dans cette rivière, éloignée d'environ douze lieues de la mer. Il trouva à la rade un navire anglois, qui le salua de vingt et un coups de canon; et les forteresses du lieu, qui gardent les deux côtés de la rivière, le saluèrent, l'une de vingt-neuf coups et l'autre de trente et un. Ces forteresses étoient assez régulières et fournies de gros canons de fonte. Il logea dans la forteresse de main gauche, dans une maison assez bien bâtie et bien meublée, et il y fut traité à la mode du pays.

**11 octobre 1685.** — « Le lendemain, il en partit avec tous les mandarins et tous les gouverneurs qui étoient venus lui faire compliment; et il vint encore deux autres mandarins le complimenter de la part du roi. A son départ, il fut salué de la même manière que le jour précédent, et il arriva sur le midi dans une maison bâtie exprès pour le recevoir, dont les meubles étoient aussi beaux que ceux de la première. Il y fut reçu par deux autres mandarins, et salué par toute l'artillerie des deux forteresses qui étoient proches de cet endroit-là; où, ayant été très bien servi à dîner, il en repartit sur les trois heures, et fut encore salué par le canon des forteresses. Ce fut là que le gouverneur de Bankok prit congé de lui, pour s'en retourner à son gouvernement.

« Ensuite, poursuivant sa route, il trouva deux navires à l'ancre, l'un anglois et l'autre hollandois, qui le saluèrent de toute leur artillerie; et il arriva, sur les sept heures du soir,

1. Apparemment fort mal apprêtées, car les cuisiniers de Siam sont fort suspects.

dans une maison construite et meublée de la même manière que la précédente, où il fut reçu par de nouveaux mandarins et traité magnifiquement. Il en partit le 11, et, ayant dîné dans une maison semblable, il alla coucher dans une autre, faite de la même manière, où il fut encore reçu par deux mandarins.

**12 octobre 1685.** — « Il en partit le lendemain et alla coucher à deux lieues de Siam, où, ayant été reçu par deux autres mandarins, il y séjourna jusqu'au jour qu'il fit son entrée. Les chefs des compagnies angloises et hollandoises l'y vinrent saluer; et, à l'égard des François, ils l'étoient venus trouver à son bord et l'accompagnèrent toujours depuis.

« Au reste, pendant tout ce trajet de rivière, on lui fit les mêmes honneurs qu'on a accoutumé d'y faire au roi quand il y passe. Il n'y vit personne dans les maisons, tout le monde étant dans les balons ou sur les bords, le ventre à terre et les mains jointes contre le front. Les maisons dans lesquelles il logea étoient peintes de rouge, afin qu'il fût traité comme la personne du roi, n'y ayant que les maisons royales peintes de cette couleur. Tous les mandarins qui étoient venus au-devant de lui sur la rivière l'accompagnèrent toujours; et il y vint aussi quelques princes. C'étoit un Portugais, que le roi avoit fait général des troupes de Bankok, qui l'accompagna toujours et donna les ordres pour toutes choses. Lorsqu'il arrivoit dans les maisons qu'on lui avoit préparées, tous les mandarins qui l'accompagnoient, lesquels n'étoient pas tous du premier ordre, et ceux qui le recevoient, se mettoient en haie jusqu'à la porte de sa chambre.

**13 octobre 1685.** — « Le 13, il fit dire au roi, par les mandarins qui étoient avec lui, qu'il avoit été informé de la manière dont on avoit accoutumé de recevoir les ambassadeurs en son royaume, et que, comme elle étoit fort différente de celle de France, il le supplioit de lui envoyer quelqu'un pour traiter avec lui sur le sujet de son entrée.

**14 octobre 1685.** — « Le 14, il lui envoya M. Constans, avec lequel il eut une longue conversation, de laquelle M. l'évêque de Metellopolis fut l'interprète. Ils disputèrent longtems, et M. le chevalier de Chaumont ne voulut rien relâcher des manières dont on a coutume de recevoir les ambassadeurs de France; ce que M. Constans lui accorda.

« Le 15, les Tonkinois vinrent le complimenter sur son arrivée, et le lendemain les Cochinchinois firent la même chose.

**17 octobre 1685.** — « Le 17, M. Constans le vint trouver et amena avec lui quatre balons très beaux, pour charger les présents que Sa Majesté envoyoit au roi de Siam.

« Ce même jour, le roi donna ordre à toutes les nations des Indes qui résident à Siam de venir voir M. le chevalier de Chaumont, pour lui témoigner la joie qu'elles ressentoient de son arrivée, et de lui rendre tous les honneurs qui étoient dus à un ambassadeur du plus grand roi du monde.

« Ils y vinrent sur les six heures du soir, tous habillés à la mode de leur pays. Il y en avoit de quarante différentes nations, et toutes de royaumes indépendants les uns des autres. Et ce qu'il y avoit de particulier étoit que, parmi ce nombre, il y avoit le fils d'un roi qui avoit été chassé de ses États et qui, s'étant réfugié dans ceux du roi de Siam, lui demandoit du secours pour se rétablir.

« Le même jour, le roi fit dire à M. le chevalier par M. Constans qu'il vouloit lui donner audience le lendemain; et il partit sur les sept heures du matin pour s'y rendre.

**18 octobre 1685.** — « Le roi de Siam a accoutumé de rendre honneur aux lettres des potentats, qu'il reçoit par leurs ambassadeurs; mais il voulut, avec justice, faire une distinction de celle du roi. Il vint donc quatre mandarins des premiers de sa cour, desquels deux étoient oyas, c'est-à-dire comme sont les ducs en France, qui dirent à M. le chevalier de Chaumont que tous les balons étoient à sa porte, pour prendre la lettre de Sa Majesté et le mener au palais.

« La lettre étoit dans sa chambre en un vase d'or, couvert d'un voile de brocart très riche. Les mandarins, y étant entrés, se prosternèrent les mains jointes sur le front, ayant le visage contre terre, et saluèrent la lettre du roi par trois fois en cette posture. M. le chevalier de Chaumont, étant assis sur un fauteuil auprès de la lettre, reçut cet honneur qui n'avoit jamais été rendu qu'à celle de Sa Majesté; et, cette cérémonie étant achevée, il prit la lettre avec le vase d'or, et l'ayant portée sept ou huit pas, il la donna à M. l'abbé de Choisy, qui étoit venu de France avec lui : il marchoit à sa gauche, un peu derrière, et il la porta jusqu'au bord de la rivière, où ils trouvèrent un balon

extrêmement beau et fort doré, dans lequel étoient deux mandarins du premier ordre. M. le chevalier prit la lettre des mains de M. l'abbé de Choisy, et l'ayant portée dans le balon, il la remit entre les mains d'un de ces mandarins, qui la posa sous un dais fait en pointe, fort élevé et tout doré.

« M. le chevalier entra dans un autre balon fort magnifique, qui suivoit immédiatement celui où étoit la lettre du roi. Deux autres, aussi beaux que le sien, dans lesquels étoient des mandarins, étoient aux deux côtés de celui où l'on avoit mis la lettre : M. l'abbé de Choisy étoit dans un autre, immédiatement après celui de M. le chevalier. Les gentilshommes qui l'accompagnoient, avec les gens de sa suite, étoient dans d'autres balons. Ceux des grands mandarins, qui étoient aussi fort beaux, marchaient à la tête de tous. Enfin il y avoit environ douze balons tout dorés, et près de deux cents autres qui voguoient sur deux colonnes, au milieu desquelles marchoit le balon de la lettre du roi, les deux qui le gardoient et celui de M. le chevalier. Toutes les nations de Siam étoient à ce cortège, de sorte que toute la rivière, quoique très large, étoit couverte de balons.

« Ils marchèrent de cette sorte jusqu'à la ville, dont l'artillerie les salua, ce qui ne s'étoit jamais fait pour aucun autre ambassadeur; tous les navires les saluèrent aussi. Et, en arrivant à terre, ils trouvèrent un grand char tout doré qui n'avoit jamais servi qu'au roi.

« M. le chevalier de Chaumont prit la lettre de Sa Majesté et la mit dans ce char, qui étoit traîné par des chevaux et poussé par des hommes. Il entra ensuite dans une chaise dorée, portée par dix hommes sur leurs épaules. M. l'abbé de Choisy étoit dans une autre, moins belle; les gentilshommes et les mandarins qui l'accompagnoient étoient à cheval, toutes les nations différentes qui demeurent à Siam, marchant à pied derrière eux.

« La marche fut de cette sorte jusqu'au château du gouverneur, où ils trouvèrent en haie, des deux côtés de la rue, des soldats qui avoient des chapeaux de métal doré, une chemise rouge et une espèce d'écharpe de toile peinte, qui leur servoit de culotte. Ils n'avoient ni bas ni souliers; et les uns étoient armés de mousquets, les autres de lances, d'autres de piques, et les autres d'arcs et de flèches. Il y avoit aussi beaucoup d'instruments, comme des trompettes, des tambours, des timbales, des mu-

settes, des espèces de petites cloches et de petits cors, dont le bruit ressembloit au bruit que font ceux des gens qui gardent les bestiaux en France.

« Au bruit de cette musique, la marche passa le long d'une grande rue, bordée des deux côtés d'une grande foule de peuple; et toutes les places paroissoient remplies de la même manière. Enfin ils arrivèrent dans une grande place qui étoit devant le palais du roi, où étoient rangés, des deux côtés, des éléphants de guerre; ensuite de quoi ils entrèrent dans la première cour du palais, où ils trouvèrent environ deux mille soldats assis à terre, y appuyant la crosse de leurs mousquets qu'ils tenoient tout droits, et ils étoient rangés en droite ligne à six de hauteur; il y avoit aussi sur la gauche des éléphants armés en guerre. Et ils trouvèrent ensuite cent hommes à cheval, ayant les pieds nus, et une lance à la main, habillés à la moresque.

« Ce fut dans cet endroit que les nations et tous ceux qui suivoient M. le chevalier de Chaumont le quittèrent, à la réserve des gentilshommes qui l'accompagnoient. Il passa dans deux autres cours qui étoient garnies de la même manière, et il entra dans une autre, où il trouva un grand nombre de mandarins, tous prosternés contre terre.

« Il y avoit en cet endroit six chevaux très bien harnachés. Leurs brides, croupières, poitrails et courroies d'étriers étoient garnis d'or et d'argent, couverts de plusieurs perles, rubis et diamants, de sorte qu'on ne pouvoit en voir le cuir; leurs étriers et leurs selles étoient d'or et d'argent. Les chevaux avoient des anneaux d'or aux pieds de devant, et ils étoient tenus chacun par deux mandarins. Il y avoit aussi dans le même endroit plusieurs éléphants, harnachés comme le sont nos chevaux de carrosse, et dont les harnois étoient de velours cramoisi avec des boucles dorées.

« Les gentilshommes de M. le chevalier de Chaumont entrèrent dans la salle d'audience et s'y placèrent avant que le roi fût dans son trône. Mais M. le chevalier y étant entré, accompagné de M. Constans, du barcalon <sup>1</sup>, et de M. l'abbé de Choisy qui portoit la lettre du Roi, il fut bien surpris de voir le roi de

1. Premier ministre du roi de Siam.

Siam dans une tribune fort élevée; car M. Constans étoit demeuré d'accord avec lui que le roi ne seroit qu'à la hauteur d'un homme, dans la tribune, et qu'il pourroit lui donner la lettre du Roi de la main à la main; ce qui l'obligea de dire à M. l'abbé de Choisy qu'on avoit oublié ce qu'on lui avoit promis, mais qu'assurément il ne donneroit point la lettre du Roi qu'à sa hauteur.

« Le vase d'or dans lequel on l'avoit mise avoit un grand manche d'or de plus de trois pieds de long; et on avoit cru qu'il prendroit ce vase par le bout du manche, pour l'élever jusqu'à la hauteur du trône où étoit le roi. Mais il prit son parti sur-le-champ et résolut de présenter au roi la lettre de Sa Majesté, tenant en sa main la coupe d'or où elle étoit.

« Dans ce dessein, quand il fut arrivé à la porte, il fit une profonde révérence; il en fit une seconde au milieu de la salle : et quand il fut proche de l'endroit où il devoit s'asseoir, après avoir prononcé deux paroles de sa harangue, il remit son chapeau sur sa tête, et, s'étant assis, il continua son discours, de cette manière :

« SIRE, le Roi, mon maître, si fameux aujourd'hui dans le monde  
 « par ses grandes victoires, et par la paix qu'il a si souvent  
 « donnée à ses ennemis, à la tête de ses armées, m'a commandé  
 « de venir trouver Votre Majesté pour l'assurer de l'estime particulière qu'il a conçue pour elle. Il connoît, Sire, vos augustes  
 « qualités, la sagesse de votre gouvernement, la magnificence de  
 « votre cour, la grandeur de vos états, et ce que vous vouliez  
 « particulièrement lui faire connoître par vos ambassadeurs,  
 « l'amitié que vous avez <sup>1</sup> pour sa personne, confirmée par cette  
 « protection continuelle que vous donnez à ses sujets, principalement aux évêques, qui sont les ministres du vrai Dieu.

« Il ressent tant d'illustres effets de l'estime que vous avez  
 « pour lui, et il veut bien y répondre de tout son pouvoir. Dans  
 « ce dessein, il est prêt de traiter avec Votre Majesté, de vous  
 « envoyer de ses sujets pour entretenir et augmenter le commerce, de vous donner toutes les marques d'une amitié sincère, et de commencer une union entre les deux couronnes,

1. Selon toutes les apparences, elle étoit fondée sur l'incroyable appréhension qu'il avoit des Hollandois, des entreprises desquelles il croyoit que le Roi le mettroit à couvert, ayant su qu'il avoit pris presque tout leur pays en deux mois de temps.

« aussi célèbre dans la postérité que vos états sont éloignés des  
« siens, par les vastes mers qui les séparent.

« Mais rien ne l'affermira si fort dans cette résolution et ne  
« vous unira plus étroitement ensemble que de vivre dans les  
« sentiments d'une même créance. Et c'est particulièrement,  
« Sire, ce que le Roi, mon maître, ce prince si sage et si éclairé,  
« qui n'a jamais donné que de bons conseils aux rois, ses alliés,  
« m'a commandé de vous représenter de sa part.

« Il vous conjure, comme le plus sincère de vos amis et par  
« l'intérêt qu'il prend déjà à votre véritable gloire, de considérer  
« que cette suprême majesté, dont vous êtes revêtu sur la terre,  
« ne peut venir que du vrai Dieu, c'est-à-dire d'un Dieu tout-  
« puissant, éternel, infini, tel que les chrétiens le reconnoissent,  
« qui seul fait régner les rois et règle la fortune de tous les  
« peuples. Soumettez vos grandeurs à ce Dieu qui gouverne le  
« ciel et la terre; c'est une chose, Sire, beaucoup plus raison-  
« nable que de les rapporter aux autres divinités, que l'on adore  
« dans cet Orient, et dont Votre Majesté, qui a tant de lumières  
« et de pénétration, ne peut manquer de voir l'impuissance.  
« Mais elle la connoitra plus clairement encore, si elle veut bien  
« écouter durant quelque temps les évêques et les missionnaires  
« qui sont ici. La plus agréable nouvelle, Sire, que je puisse  
« porter au Roi, mon maître, est celle que Votre Majesté, per-  
« suadée de la vérité, se fait instruire de la religion chrétienne.  
« C'est ce qui lui donnera plus d'admiration et d'estime pour  
« Votre Majesté; c'est ce qui excitera ses sujets à venir avec plus  
« de confiance et d'empressement dans vos états; et enfin c'est  
« ce qui achèvera de combler de gloire Votre Majesté, puisque  
« par ce moyen elle l'assure d'un bonheur éternel dans le ciel,  
« après avoir régné avec autant de prospérité qu'elle fait, sur  
« la terre. »

« Cette harangue ayant été interprétée par M. Constans, M. le  
chevalier de Chaumont dit au roi que Sa Majesté lui avoit donné  
M. l'abbé de Choisy pour l'accompagner avec les douze gentils-  
hommes, qu'il lui présenta; il prit la lettre des mains de M. l'abbé  
de Choisy et la porta, dans le dessein de ne la présenter que  
comme il venoit de se déterminer de le faire. M. Constans qui  
l'accompagnait, rampant sur ses genoux et sur ses mains, lui  
cria et lui fit signe de hausser le bras, en même temps que le

roi le haussoit; mais il se tint ferme, faisant semblant de n'entendre pas ce qu'on lui disoit. Alors le roi, se mettant à rire, se leva et puis se baissa pour prendre la lettre dans le vase, et se pencha de manière qu'on lui vit tout le corps. Dès qu'il l'eut prise, M. le chevalier fit la révérence et se retira sur son siège.

« Le roi lui demanda des nouvelles de Sa Majesté et de toute la maison royale, et si le Roi avoit fait quelque conquête depuis peu. Il lui répondit qu'il avoit fait celle de Luxembourg, place presque imprenable, et des plus importantes qu'eussent les Espagnols, qui couvroit les frontières de France et donnoit une entrée de ce côté-là dans les terres de ceux qui pouvoient devenir ses ennemis. Il ajouta que Sa Majesté, après cette conquête, étant à la tête de ses armées, avoit de nouveau accordé la paix à toute l'Europe. Le roi lui dit qu'il étoit bien aise de toutes les grandes victoires que Sa Majesté avoit remportées sur ses ennemis, et de la paix dont elle jouissoit. Il ajouta qu'il avoit envoyé vers elle des ambassadeurs, qui étoient partis de Bantam, dans le soleil d'Orient, et qu'il chercheroit tous les moyens pour donner satisfaction au roi sur tout ce qu'il lui proposoit.

« M. l'évêque de Metellopolis étoit présent et interpréta plusieurs choses que le roi demanda à M. le chevalier.

« Ce monarque avoit une couronne enrichie de diamants, attachée sur un bonnet qui s'élevoit au-dessus et qui étoit presque semblable à ceux de nos dragons; sa veste étoit d'une étoffe très belle, à fond et fleurs d'or, garnie, au cou et aux poignets, de diamants, de sorte qu'ils formoient une espèce de collier et de bracelets; et ce prince avoit aussi beaucoup de diamants aux doigts.

« Il y avoit quatre-vingts mandarins dans la salle d'audience, tous prosternés contre terre, qui ne sortirent jamais de cette posture durant tout ce temps-là.

« Le roi étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, bien fait, mais un peu basané, comme le sont ceux de ce pays-là, ayant le visage assez gai. Ses inclinations sont toutes royales; il étoit courageux, grand politique, gouvernant par lui-même, magnifique, libéral, aimant les beaux-arts; en un mot, un monarque qui avoit su, par la force de son génie, s'affranchir de diverses coutumes qu'il avoit trouvées en usage dans son royaume, pour emprunter des pays étrangers, et surtout de ceux de l'Europe, ce qu'il avoit

cru plus digne de contribuer à la gloire et à la félicité de son règne.

« Après que le roi eut parlé à M. le chevalier de Chaumont pendant près d'une heure, il ferma sa fenêtre, et M. le chevalier se retira.

« Le lieu de l'audience étoit élevé d'environ douze à quinze marches; le dedans en étoit peint de grandes fleurs d'or, depuis le bas jusqu'au haut; le plafond étoit de bossages dorés; le plancher étoit couvert de très beaux tapis. Au fond de cette salle, il y avoit un escalier de chaque côté, qui conduisoit dans une chambre où étoit le roi, et au milieu de ces deux escaliers étoit une fenêtre brisée, devant laquelle il y avoit trois grands parasols par étage, depuis le bas de la salle jusqu'au haut; ils étoient de toile d'or, et le bâton en étoit couvert d'une feuille d'or. C'étoit par cette fenêtre que l'on voyoit le trône du roi et par où il donna audience à M. le chevalier.

« Ensuite M. Constans le mena voir le reste du palais, où il vit l'éléphant blanc, auquel on donne à boire et à manger dans de l'or; il en vit aussi plusieurs autres très beaux, après quoi il s'en retourna à l'hôtel où il devoit loger, avec la même cérémonie qu'il étoit venu : cette maison étoit assez propre, et tout son monde y étoit bien logé.

« Il y apprit que M. Constans avoit ordonné de la part du roi, à tous les mandarins des nations étrangères qui habitent dans son royaume, de se rendre à cet hôtel, qu'il avoit fait préparer pour l'ambassadeur de France, et que, lorsqu'ils y avoient été assemblés, il leur avoit dit que le roi souhaitoit qu'ils vissent la distinction qu'il faisoit entre l'ambassadeur de France et les ambassadeurs qui venoient de la part des rois de leurs nations, cette distinction étant due au roi de France, monarque tout-puissant et qui savoit reconnoître les civilités qu'on lui faisoit; que ces mandarins avoient été fort étonnés et lui avoient répondu qu'ils n'avoient jamais vu d'ambassadeur de France, et qu'ils étoient persuadés que la distinction que le roi faisoit en sa faveur étoit due à un prince aussi grand, aussi puissant et aussi victorieux que l'étoit le roi de France, dont les victoires étoient connues depuis longtemps par tout le monde; ce qui faisoit qu'ils n'étoient pas surpris que le roi fit la distinction entre cet ambassadeur et ceux des rois ses voisins.

« Le même jour, M. Constans vint encore voir M. le chevalier et eut avec lui une très longue conférence.

« Il y avoit dans son hôtel plusieurs mandarins et autres Siamois, pour le garder et pour faire fournir à lui et à sa suite toutes les choses nécessaires, le roi le défrayant de tout.

**19 octobre 1685.** — « Le lendemain, il vint grand nombre de mandarins faire la révérence à M. le chevalier, et M. Constans lui envoya des présents de confitures et de fruits du pays.

« Ce fut aussi ce jour-là que le roi envoya quérir M. l'évêque de Metellopolis, pour expliquer la lettre de Sa Majesté.

**22 octobre 1685.** — « Le 22, le roi envoya à M. le chevalier plusieurs pièces de brocart, des robes de chambre du Japon et une garniture de boutons d'or, et aux gentilshommes qui l'accompagnoient quelques étoffes des Indes, or et argent, la coutume du royaume étant que l'on y fait des présents en arrivant, afin qu'on s'habille à la mode du pays; mais M. le chevalier voulut toujours être habillé à la françoise, et il n'y eut que les gentilshommes de sa suite qui se firent habiller à la siamoise.

« Ce même jour-là, M. le chevalier alla rendre visite à M. Constans; et, deux jours après, le roi lui fit dire qu'il lui donneroit audience le lendemain au matin.

**25 octobre 1685.** — « Le 25, il se rendit au palais avec toute sa suite et M. l'évêque de Metellopolis, et le roi lui donna une audience particulière, dans laquelle il se dit plusieurs choses qui n'ont pas été données au public.

« M. le chevalier dina ensuite dans le jardin du palais, sous de grands arbres, et on lui servit quantité de viandes et de fruits à différents services. Ce qu'on servoit pour sa personne étoit dans de l'or, et ce qu'on servoit pour les gentilshommes de sa suite étoit dans de l'argent. Il étoit servi par les plus grands mandarins du roi, comme les grands trésoriers et les grands capitaines de ses gardes, et ce repas dura trois ou quatre heures tout au moins.

**29 octobre 1685.** — « Le 29, M. le chevalier alla rendre visite au barcalon, premier ministre du roi de Siam, qui lui parut être homme d'esprit. Ce fut M. l'évêque de Metellopolis qui servit d'interprète à cette conversation.

« Depuis ce jour-là jusqu'au 31, M. le chevalier de Chaumont

s'occupa à voir tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans le palais et dans la ville.

**31 octobre 1685.** — « Le 31, on fit la réjouissance de l'avènement du roi de Portugal à la couronne, et le lendemain M. Constans le pria à un grand festin qui se faisoit pour cette réjouissance, après lequel on lui donna le divertissement de la comédie et des marionnettes, à la mode de la Chine et de Siam.

**4 novembre 1685.** — « Le 4 de novembre, M. Constans pria M. le chevalier d'aller voir passer le roi qui alloit en cérémonie à une pagode, où il alloit tous les ans, et il trouva sa marche fort bien réglée et fort magnifique; laquelle fut terminée, sur le soir, par un prix que le roi proposa à celui des balons qui, à force de rames, arriveroit le premier au palais, et, comme il s'étoit mis lui-même de la partie, son balon devança de beaucoup tous les autres, et ses rameurs emportèrent le prix. Les autres balons repassèrent sans ordre et d'une grande vitesse, et toute la rivière étoit couverte de balons des particuliers qui étoient venus pour voir le roi, ce jour-là étant celui qu'il avoit destiné pour se montrer à son peuple; et il y avoit plus de cent mille âmes pour le voir.

« Le soir, il y eut un grand feu d'artifice, en réjouissance du couronnement du roi d'Angleterre; et le lendemain, pour continuer cette fête, M. Constans donna à dîner à M. le chevalier avec tous les Européens qui étoient à Siam, et le régala magnifiquement.

**8 novembre 1685.** — « Le 8, le roi partit pour Louvo, qui est une maison de plaisance, à vingt lieues de Siam, dans laquelle il demeure huit ou neuf mois de l'année.

**15 novembre 1685.** — « Le 15, M. le chevalier de Chaumont partit de Siam pour s'y rendre, et coucha en chemin dans une maison qui avoit été bâtie exprès pour lui; elle étoit de la même manière que celles où il avoit logé depuis son débarquement jusqu'à la ville de Siam, et elle étoit voisine d'une maison où le roi va coucher, quand il va à Louvo.

**16-17 novembre 1685.** — « Il y resta le 16 et le 17; il en partit pour se rendre à Louvo, où il arriva le même jour sur les huit heures du soir. Il trouva cette maison du roi assez bien bâtie à la moresque, et on peut même dire très bien bâtie pour

le pays. En y entrant, on passoit par un jardin où il y avoit plusieurs jets d'eau. De ce jardin on montoit cinq ou six marches, et l'on entroit dans un salon fort élevé, où l'on prenoit le frais. M. le chevalier trouva dans cette maison une fort belle chapelle et un logement pour tous ceux qui l'accompagnoient.

**19 novembre 1685.** — « Le 19, le roi lui donna encore une audience particulière, et après le diner il alla se promener sur des éléphants, dont il trouva la marche et très rude et très incommode.

**23 novembre 1685.** — « Le 23, M. Constans lui dit que le roi vouloit lui donner le divertissement d'un combat d'éléphants, et qu'il le prioit d'y mener les capitaines de ses deux vaisseaux, qui étoient MM. de Vaudricourt et de Joyeuse. Ils y allèrent en effet sur des éléphants; et, après le combat, le roi fit venir ces deux capitaines et leur dit qu'il étoit bien aise qu'ils fussent les premiers capitaines du roi de France qui fussent venus dans son royaume, et qu'il souhaitoit qu'ils s'en retournassent aussi heureusement qu'ils étoient venus. Il leur donna à chacun un sabre dont la poignée et la garde étoient d'or, et le fourreau aussi presque tout couvert du même métal, une chaîne de filigrane d'or, fort grosse et fort bien travaillée, comme pour servir de baudrier, et une veste d'une étoffe d'or, garnie de gros boutons d'or. Comme M. de Vaudricourt étoit le premier capitaine, son présent étoit plus beau et plus riche que celui de M. de Joyeuse. Le roi leur dit de se donner de garde de leurs ennemis, en chemin; et ils lui répondirent, sans descendre de dessus leurs éléphants, que Sa Majesté leur donnoit des armes pour se défendre, et qu'ils s'acquitteroient bien de leur devoir.

« On vit bien que le roi avoit voulu prendre ce prétexte d'un combat d'éléphants, pour avoir lieu de faire ces présents à ces capitaines en présence d'un grand nombre d'Européens qui y étoient alors, afin de donner une marque publique de la distinction qu'il faisoit de la nation françoise : et cela parut d'autant plus clairement que le roi avoit donné le même jour audience aux chefs de la compagnie angloise, qui avoient été obligés de se conformer à la manière du pays, c'est-à-dire de parler au roi prosternés contre terre et sans souliers.

« Le même jour, M. Constans fit présent aux deux capitaines de plusieurs porcelaines et ouvrages d'argent, et autres curiosités du Japon.

**24-25 novembre 1685.** — « Le 24, M. le chevalier monta à cheval, pour aller voir prendre les éléphants sauvages, divertissement où le roi assistoit ordinairement ; et, le 25, il alla aussi voir un combat de tigres contre des éléphants.

**26 novembre 1685.** — « Le 26, il eut audience particulière du roi, pour la quatrième fois, dans laquelle ce prince lui témoigna l'estime particulière qu'il faisoit de la nation françoise ; et, le soir, il alla voir une fête que les Siamois font au commencement de leur année, qui consiste en une grande illumination.

**2 décembre 1685.** — « Le 2 de décembre, M. Constans lui envoya des présents ; il en fit aussi à M. l'abbé de Choisy et aux gentilshommes qui l'accompagnoient. Ces présents étoient des porcelaines, des bracelets, des cabinets de la Chine, des robes de chambre, et des ouvrages d'argent faits au Japon, des pierres de bézoard, des cornes de rhinocéros, et autres curiosités de ce pays-là.

**10 décembre 1685.** — « Le 10, M. le chevalier alla avec le roi à la grande chasse des éléphants ; et ce fut là où il eut une longue conversation avec lui et où le roi le pria de laisser à son service M. de Forbin, lieutenant de son navire, qu'il accorda sans peine, et qu'il lui présenta sur-le-champ.

« Dans le même temps que le roi lui eut parlé, il lui fit présent d'un sabre dont la poignée et la garde étoient d'or, et le fourreau garni de même métal, et d'un justaucorps de brocart d'or d'Europe, garni de boutons d'or. Alors le roi fit aussi présent à M. le chevalier de Chaumont d'une soucoupe d'or et d'une coupe couverte du même métal, et il lui fit servir dans le bois une collation où il y avoit beaucoup de confitures, de fruits et de vins différens.

**11 décembre 1685.** — « Le lendemain, il retourna à la même chasse sur des éléphants ; le roi y étoit et envoya deux mandarins pour le chercher de sa part.

« Quand il fut arrivé, le roi l'entretint de plusieurs choses, et entre autres il lui demanda le sieur de La Mare, ingénieur qu'il avoit avec lui, voulant s'en servir pour faire fortifier ses places. M. le chevalier lui répondit qu'il ne doutoit pas que le Roi, son maître, n'approuvât fort qu'il le lui laissât, puisque les intérêts de Sa Majesté lui étoient très chers, et que c'étoit un habile homme, dont Sa Majesté seroit très satisfaite ; il ordonna ensuite au sieur

de La Mare de rester à Siam pour rendre service au roi, qui lui donna une veste d'une étoffe d'or. Le roi dit aussi à M. le chevalier qu'il vouloit envoyer à M. le duc de Bourgogne un petit éléphant, qu'il lui montra; et, après avoir fait un peu de réflexion, il lui dit que, s'il n'en donnoit qu'à M. le duc de Bourgogne, il appréhendoit que M. le duc d'Anjou n'en fût jaloux, et que, par cette raison, il vouloit en envoyer deux.

« Cependant, comme M. le chevalier avoit résolu de partir le lendemain pour se rendre à son bord, il lui présenta les gentilshommes qui étoient avec lui, pour prendre congé de Sa Majesté; ils le saluèrent, et le roi leur souhaita un heureux voyage. M. l'archevêque de Metellopolis voulut lui présenter M. l'abbé de Lionne et M. Le Vacher, missionnaire, pour prendre congé de lui, parce qu'ils s'en retournoient en France avec M. le chevalier; mais il dit à M. l'évêque que ces deux hommes étoient de sa maison, qu'il les regardoit comme ses enfants, et qu'ils prendroient congé de lui dans son château.

« Après cela, le roi se retira, et, M. le chevalier l'ayant conduit jusqu'au bout du bois, il reprit le chemin de Louvo, parce que le roi avoit une maison dans ce bois où il demuroit, durant qu'il s'occupoit à cette chasse d'éléphants.

**12-13 décembre 1685.** — « Le 12, le roi lui donna son audience de congé, en présence de M. l'évêque de Metellopolis, et, lui ayant dit qu'il étoit très content de lui et de sa négociation, il lui donna un grand vase d'or, qui s'appelle en ce pays la *bossette*, et qui est une des marques des plus honorables que l'on y puisse donner, étant comme si le roi donnoit en France le cordon bleu. Il lui dit qu'il n'en faisoit point les cérémonies, parce qu'il y auroit eu quelque chose qui ne lui auroit peut-être pas été agréable, à cause des génuflexions que les plus grands du royaume sont obligés de faire en pareille rencontre. Il n'y a d'étrangers en sa cour que le neveu du roi de Cambodge, qui ait eu une semblable marque d'honneur, qui signifie que l'on est *oyas*, dignité qui est en ce pays-là comme celle de duc est en France.

« M. l'abbé de Lionne et M. Le Vacher prirent en même temps congé du roi, qui, après leur avoir souhaité un bon voyage, leur donna à chacun un crucifix d'or, dont le pied étoit d'argent et la croix de tombac, métal qui est beaucoup plus estimé que l'or dans le royaume de Siam.

« Au sortir de l'audience, M. Constans mena M. le chevalier dans une salle entourée de jets d'eau, qui étoit dans l'enceinte du palais, où il trouva un très grand repas, servi à la mode du royaume de Siam ; et le roi eut la bonté de lui envoyer deux ou trois plats de sa table.

« Sur les cinq heures, il se mit dans une chaise dorée, portée par dix hommes, et les gentilshommes de sa suite montèrent à cheval, avec grand nombre de mandarins qui l'accompagnoient : et, ayant traversé les rues, qui étoient bordées de soldats, d'éléphants et de cavaliers moresques, comme elles l'avoient été le matin quand il étoit allé à l'audience, il entra dans son balon ; et, tous les gens de sa suite s'étant mis dans les leurs, les mandarins qui l'accompagnoient montèrent aussi dans les leurs : et il arriva le lendemain, 13 de décembre, sur les trois heures du matin, avec une escorte d'environ cent balons. La lettre du roi de Siam et ses ambassadeurs qu'il envoyoit en France étoient avec M. le chevalier dans un très beau balon, accompagné de plusieurs autres.

« Et le roi lui fit présent de porcelaines pour six à sept cents pistoles, de deux paires de paravents de la Chine, de quatre tapis de table de la Chine, en broderie d'or et d'argent, d'un crucifix dont le corps étoit d'or, la croix de tombac et le pied d'argent, avec plusieurs autres curiosités des Indes.

« Comme la coutume de ce pays-là est de donner à ceux qui apportent les présents, M. le chevalier donna environ huit à neuf cents pistoles aux conducteurs des balons du roi, qui l'avoient servi. Il donna aussi à M. Constans un meuble qu'il avoit apporté de France, et à madame sa femme une chaise à porteurs qui pouvoit lui coûter deux cents écus, avec un miroir garni d'or et de pierreries, qui valoit soixante pistoles.

« Le roi fit aussi pour sept ou huit cents pistoles de présents à M. l'abbé de Choisy, en cabinets de la Chine, en ouvrages d'argent du Japon, en de très belles porcelaines et en plusieurs autres belles curiosités des Indes.

**14 décembre 1685.** — « Le 14, M. le chevalier de Chaumont partit sur les cinq heures du soir de Siam, accompagné de M. Constans, de plusieurs mandarins et d'un grand nombre de balons, et il arriva le lendemain de grand matin à Bankok ; les forteresses qui étoient en chemin les saluèrent de toute leur artillerie.

« Il resta un jour à Bangkok, parce que le roi lui avoit dit, dans une audience, que, comme il étoit homme de guerre, il le prioit d'en voir les fortifications et de dire ce qu'il y avoit à faire pour le bien fortifier, et d'y marquer une place pour y bâtir une église, de sorte qu'il en fit un petit devis qu'il donna à M. Constans.

**16 décembre 1685.** — « Le 16, il partit de Bangkok avec les mandarins, au bruit du canon des forteresses, et il arriva à la barre de Siam, où il monta les chaloupes des deux navires du roi avec tout son monde, et dans lesquelles il arriva à son bord à sept heures du soir.

**17 décembre 1685.** — « Le 17, la frégate du roi de Siam, dans laquelle étoient ses ambassadeurs et sa lettre pour le roi de France, vint mouiller proche de son navire; il envoya en même temps sa chaloupe, qui amena deux des ambassadeurs, et ensuite il la renvoya encore, et elle amena le troisième avec la lettre du roi, qui étoit sous un dais, en pyramide toute dorée et fort élevée.

« La lettre étoit écrite sur une feuille d'or, roulée et mise dans une boîte d'or. On salua cette lettre de plusieurs coups de canon, et elle demeura sur la dunette du vaisseau, avec des parasols par-dessus, jusqu'au jour du départ. Quand les mandarins passoient auprès d'elle, ils la saluoient à leur manière, leur coutume étant de faire de grands honneurs aux lettres de leur roi.

**18 décembre 1685.** — « Le lendemain, ce navire partit en remontant la rivière, et dans le même temps parut un autre navire du roi de Siam, dans lequel étoit M. Constans, qui vint mouiller proche du navire de M. le chevalier.

**19 décembre 1685.** — « Il vint le lendemain 19 à son bord, où il dina, et l'après-dinée il s'en retourna à terre, dans la chaloupe du navire de M. le chevalier, qui le fit saluer de vingt et un coups de canon et qui eut beaucoup de peine à se séparer de lui; car ils avoient déjà lié ensemble une étroite amitié et une extrême confiance, parce que M. Constans étoit un homme de très grand esprit et d'un mérite singulier, et qu'il avoit eu pour M. le chevalier tous les égards imaginables.

« M. le chevalier étoit fort surpris de n'entendre pas de nouvelles de M. Le Vacher, missionnaire, du chef de la compagnie françoise et de son secrétaire, qui devoient venir à bord, d'au-

tant plus qu'ils étoient partis de la rivière de Siam dès le 16, avec les gentilshommes qui devoient accompagner les ambassadeurs du roi de Siam, et plusieurs de leurs domestiques. Cela lui fit croire qu'ils étoient perdus et lui fit prendre la résolution de partir, parce que le vent étoit favorable; mais M. Constans le pria d'attendre encore un jour, pendant qu'il alloit envoyer sur la côte, pour apprendre de leurs nouvelles.

**21 décembre 1685.** — « Le lendemain 21, une partie de ces gens-là revinrent à bord, quatre des gentilshommes des ambassadeurs du roi de Siam et la plupart de leurs domestiques n'ayant pas voulu s'embarquer dans un bateau, qu'ils avoient trouvé par les chemins, parce qu'il étoit un peu bas de bord. Ils lui dirent que le 16 ils étoient venus proche du bord, sur les onze heures de nuit, et que, croyant mouiller l'ancre, ils n'avoient pas trouvé assez de câbles dans leur bateau, ce qu'ils reconnurent en voyant le bateau s'éloigner du navire; mais qu'alors il s'éleva un fort grand vent qui fit grossir la mer, et que les courants devinrent contraires, ce qui les emmena à plus de quarante lieues au large, avec grand danger de se perdre. Ils dirent aussi qu'ils avoient laissé les autres à plus de vingt-cinq lieues, échoués sur un banc de vase, d'où il n'y avoit pas d'apparence qu'ils pussent venir à bord sitôt, ce qui obligea M. le chevalier de prendre la résolution de mettre à la voile le lendemain matin.

« Il y avoit six jésuites qui s'étoient embarqués à Brest avec M. le chevalier, par ordre du Roi, qui les envoyoit à la Chine, pour y prêcher la foi et s'introduire par le moyen de la science des mathématiques. Ces bons pères furent d'un grand secours pendant tout ce voyage, par leurs prédications et leur catéchisme, et firent un grand fruit parmi les matelots et les soldats, dont il n'y en eut pas un qui ne fit souvent ses dévotions pendant ce voyage. Ils accommodoient tous les démêlés qui survenoient, et ils convertirent même deux matelots huguenots qui étoient sur le bord. Comme ils alloient à Siam dans le dessein de s'embarquer sur des vaisseaux portugois qui y viennent ordinairement de Macao et qui s'en retournent à la Chine, ils y trouvèrent M. Constans, ministre du roi de Siam, lequel, aimant fort les jésuites, leur donna sa protection, les fit loger à Louvo dans une maison du roi, et les défraya de toutes choses.

« Dans une audience que le roi donna à M. le chevalier, il lui dit qu'il avoit amené avec lui six pères jésuites qui s'en alloient à la Chine pour faire des observations de mathématiques, et qu'ils avoient été choisis par le roi, son maître, comme les plus habiles en cette science. Le roi lui répondit qu'il les verroit et qu'il étoit bien aise qu'ils se fussent accommodés avec M. l'évêque<sup>1</sup>; il lui parla même plusieurs fois sur la même matière.

« M. Constans les lui présenta quatre ou cinq jours après; et, par bonheur pour eux, il y eut ce jour-là une éclipse de lune. Le roi leur dit de faire porter leurs instruments de mathématiques à une maison où il alloit coucher, à une lieue de Louvo, et où il est ordinairement, quand il prend le plaisir de la chasse. Les pères ne manquèrent pas de s'y rendre, et se postèrent avec leurs lunettes dans une galerie, où le roi vint sur les trois heures du matin, qui étoit le temps de l'éclipse; ils lui firent voir dans cette lunette tous les effets de l'éclipse, ce qui fut fort agréable au roi.

« Il fit bien des honnêtetés aux pères, et leur dit qu'il savoit bien que M. Constans étoit de leurs amis, aussi bien que du P. de La Chaise. Il leur donna un grand crucifix d'or et de tombac, et leur dit de l'envoyer de sa part au P. de La Chaise; il en donna un autre plus petit au P. Tachart, en leur disant qu'il les reverroit une autre fois.

« Sept ou huit jours avant le départ de M. le chevalier, M. Constans proposa aux pères que, s'ils vouloient rester deux à Siam, le roi en seroit bien aise; ils répondirent qu'ils ne le pouvoient pas, parce qu'ils avoient ordre du Roi, leur maître, de se rendre incessamment à la Chine. Il leur dit que, cela étant, il falloit qu'ils écrivissent au Père général d'en envoyer au plus tôt douze autres dans le royaume de Siam, et que le roi lui avoit dit qu'il leur feroit bâtir des observatoires, des maisons et des églises.

« Le P. Fontenay, qui étoit leur supérieur, fit part à M. le chevalier de Chaumont de cette proposition, et il lui dit qu'il ne pouvoit pas mieux faire que d'accepter ce parti, puisque par la suite ce seroit un grand bien pour la conversion du royaume.

1. Les Jésuites avoient eu depuis quelque temps de grands démêlés avec l'évêque et les missionnaires, et ces démêlés avoient longtemps empêché les progrès de la foi.

Il lui dit que, sur son approbation, il avoit envie d'envoyer le P. Tachart en France pour ce sujet ; ce que M. le chevalier approuva, le P. Tachart étant un homme de grand esprit et qui pouvoit indubitablement faire réussir cette affaire, au lieu que les lettres qu'on auroit pu écrire n'auroient pas été capables de lever tous les obstacles qu'on auroit pu y opposer ».

Ils avoient amené avec eux des ambassadeurs du roi de Siam, qui apportoient de magnifiques présents <sup>1</sup> pour le Roi et pour Mgr le Dauphin, et qui avoient amené pour leur interprète le jeune abbé de Lionne <sup>2</sup>, lequel, plusieurs années auparavant, étoit allé en leur pays avec défunt M. l'évêque d'Héliopolis <sup>3</sup>, pour y travailler à la propagation de la foi.

On sut en même temps qu'il y avoit encore en Portugal d'autres ambassadeurs de Siam qui venoient en France ; mais ceux-ci n'étoient que des gens que le roi y avoit envoyés pour savoir ce qu'étoient devenus les seconds ambassadeurs qu'il avoit envoyés au Roi, desquels il n'avoit point eu de nouvelles, parce que les Hollandois les avoient fait périr.

Vers la fin du mois de juin mourut M. le marquis de Beaupré, gouverneur de Dinan, lequel étoit de la maison de Choiseul, lieutenant de roi de Champagne, maréchal de camp, et un des meilleurs officiers de cavalerie que le Roi eût dans son royaume. Sa Majesté, en considération de ses services, avoit donné, peu de jours auparavant, à son fils, la survivance de sa lieutenance de roi, et, après sa mort, elle lui donna encore quatre mille livres de pension ; ce qui lui étoit bien nécessaire, parce que ses affaires étoient en très mauvais état.

## JUILLET 1686

Au commencement du mois de juillet, on apprit que l'armée de l'Empereur et de l'Empire avoit assiégé Bude, dès le 16 de

1. On s'étoit imaginé que leurs présents seroient magnifiques, mais on y fut bien trompé, car ils étoient de très peu de valeur.

2. Il devoit s'en retourner avec eux aux Indes, après leur avoir servi d'interprète, et conservoit dans ce dessein sa grande barbe.

3. C'étoit un fort saint homme qui s'appeloit, en son nom, Pallu et étoit d'une famille de Paris.

juin : et quelques-uns disoient qu'il y avoit treize mille hommes dans la place ; d'autres disoient qu'il n'y en avoit que dix mille ; mais, de manière ou d'autre, l'entreprise paroissoit bien hardie. Il est vrai que, si les Impériaux avoient pu en venir à bout, la réduction de cette place les rendoit maîtres de toute la Hongrie ; car il n'y avoit pas de doute que Albe-Royale et les autres places qui étoient en deçà de Bude ne tombassent d'elles-mêmes quand elle seroit prise, et l'on assuroit même que les Turcs ne pourroient pas soutenir le pont d'Essek <sup>1</sup>.

Ce fut dans ce temps-là que le Roi nomma M. de La Briffe maître des requêtes et président au grand conseil, pour aller être président dans la généralité de Rouen, à la place de M. de Marillac, conseiller d'Etat, qui demandoit depuis longtemps à Sa Majesté de l'en retirer. Et elle ne pouvoit faire un meilleur choix que de M. de La Briffe, qui étoit assurément un des meilleurs sujets qu'elle eût dans son conseil, et qui s'étant autrefois excusé de l'intendance de Franche-Comté, à cause de la fatigue qui l'accompagne, acceptoit celle de Rouen, parce qu'elle étoit moins fatigante et parce qu'il souhaitoit de sortir de Paris, depuis qu'il y avoit perdu sa femme, qui étoit fille de M. le premier président de Novion.

Peu de jours après, le Roi donna au sieur de Ville <sup>2</sup>, qui avoit fait et conduit la célèbre machine qui amenoit les eaux de la Seine à Versailles, cent mille livres d'argent comptant et deux mille livres de pension, outre celle qu'il avoit déjà depuis longtemps.

On parloit fort alors à la cour de certains esprits qu'on prétendoit avoir paru sur les toits du chenil, en grand nombre et de taille très différente, les uns étant fort grands et les autres fort petits, lesquels on avoit vus danser les uns avec les autres. La plupart des courtisans traitoient cela de pure imagination ; mais M. de La Rochefoucauld assura positivement au Roi que plus de six personnes de la vénerie, auxquelles il se fioit comme à lui-même, les avoient vus très distinctement : ce qui donna curiosité

1. Passage important sur le Drave ou sur le Save, qui avoit une chaussée de deux lieues, qui traversoit des marais inaccessibles.

2. C'étoit un homme de la ville de Liège, qui s'étant adonné aux mécaniques, et ayant vu dans son pays des machines qui élevoient les eaux, avoit trouvé le moyen de les multiplier, pour faire monter l'eau de la Seine jusqu'à Versailles.

à Mme de Montespan d'aller la nuit sur les lieux pour les voir ; mais ce fut inutilement, car ils ne parurent plus depuis.

Ce fut à peu près dans le même temps que Mme de Chalancey, femme du jeune marquis de Thianges, mourut en Bretagne presque subitement, étant grosse de sept ou huit mois, en mal d'un enfant dont elle accoucha en mourant et qui ne lui survéquit que fort peu de jours. C'étoit une très grande perte pour son mari, étant une grande héritière de Bretagne, qu'il avoit eu bien de la peine à épouser.

**12 juillet.** — Le 12 du mois de juillet, le Roi partit pour Maintenon ; et en arrivant à Epernon, qui est à deux lieues, il monta à cheval, pour commencer à voir les travaux qu'il y faisoit faire, pour amener la rivière d'Eure à Versailles, jusqu'à l'aqueduc prodigieux qu'il faisoit bâtir dans la prairie de Maintenon, pour faire traverser cette rivière d'une montagne à l'autre.

**13 juillet.** — Le lendemain, après son dîner, il alla visiter tous les travaux de la même rivière, jusqu'à quatre lieues de Maintenon.

**14 juillet.** — Et, le troisième jour, il vit en bataille, dans la plaine qui est au-dessus du château, les vingt-deux bataillons d'infanterie et les trois escadrons de dragons qui travailloient à cette rivière dans différents endroits et qu'on avoit fait rassembler exprès dans ce lieu pour paroître devant lui. Il en fut extrêmement satisfait, et avec raison, car on n'a jamais vu des troupes plus belles et plus lestes que celles-là.

Ce fut une faveur singulière d'avoir permission de suivre le Roi à ce voyage, car, outre les officiers de service nécessaires, à savoir : le premier gentilhomme de la chambre, qui étoit M. le duc d'Aumont, et M. le marquis de Villequier, son fils, en survivance ; le capitaine des gardes, qui étoit M. le maréchal duc de Luxembourg ; le grand-maître de la garde-robe, qui étoit M. le duc de La Rochefoucauld ; le maître de la garde-robe, qui étoit le marquis de La Salle <sup>1</sup> ; le capitaine des Cent-Suisses, qui étoit M. le marquis de Tilladet ; le grand-écuyer, qui étoit M. le comte d'Armagnac ; le grand prévôt, qui étoit M. le marquis de Sourches ; le premier écuyer, qui étoit M. le marquis de

1. Il n'étoit pas en année ; mais comme son camarade, le marquis de Berny, fils de feu M. de Lionne, ne servoit presque jamais, il servoit à sa place presque toute l'année.

Béringhen ; le premier maître d'hôtel, qui étoit M. de Livry ; le grand maréchal des logis, qui étoit M. de Cavoye, et M. de Louvois, qui y étoit comme secrétaire d'Etat de la guerre et surintendant des bâtimens, il n'y avoit de gens qui pussent manger avec le Roi que M. le duc du Maine, colonel général des Suisses ; M. le maréchal duc de La Feuillade, colonel du régiment des gardes françoises ; M. le marquis de Gesvres <sup>1</sup>, premier gentilhomme de la chambre en survivance ; M. le duc de Chevreuse, capitaine-lieutenant des cheveu-légers de la garde ; M. le maréchal duc de Duras, capitaine des gardes du corps ; M. le maréchal d'Humières <sup>2</sup>, grand-maître de l'artillerie ; M. le duc de Villeroy, gouverneur de Lyonnois ; M. de Seignelay, secrétaire d'Etat, et M. le marquis de Montchevreuil, capitaine de Saint-Germain-en-Laye.

Le Roi voulut même n'être suivi que d'un petit nombre de ses bas officiers ; et il trouva bon que les seigneurs qui l'avoient suivi et quelques colonels des troupes qui étoient campées aux environs de Maintenon eussent l'honneur de manger avec lui. Pour Mme de Maintenon, elle mangeoit dans sa chambre avec Mme de Montchevreuil.

Pendant que le Roi séjourna à Maintenon, Monseigneur, Mme la Dauphine, Monsieur et Madame, Mme la duchesse de Bourbon et Mme la princesse de Conti envoyèrent tous les jours des exprès savoir des nouvelles de la santé de Sa Majesté ; et ce furent MM. de Florensac et de Caylus <sup>3</sup> qui y vinrent de la part de Monseigneur.

Le Roi fut extrêmement gai pendant ce petit voyage, comme il avoit accoutumé de l'être toujours quand il se voyoit accompagné de peu de monde ; et il témoigna y prendre tant de plaisir, que l'on ne douta pas qu'il n'y en fit un second dans peu de temps. Il envoya même quérir l'architecte Mansard, dans le dessein de faire accommoder les dedans du château de Maintenon et d'y faire bâtir deux grosses ailes pour la commodité de la cour, quand il y voudroit revenir.

1. Le Roi lui avoit d'abord refusé d'y venir et le lui accorda ensuite.

2. Le Roi le traitoit avec beaucoup de distinction, et outre cela le régiment de Fusiliers, qu'il commandoit, comme grand-maître de l'artillerie, étant à Maintenon, il avoit droit d'y venir avec le Roi.

3. Ils étoient menins de Monseigneur.

**15 juillet.** — Le 15 de juillet, le Roi partit de Maintenon sur le midi, pour revenir à Versailles, et fit une si grande diligence qu'en arrivant il ne trouva pas les régiments des gardes sous les armes, ni aucun officier dans tous ses appartements.

Cependant la gendarmerie de la maison du Roi étoit campée, depuis le 10, dans la plaine d'Achères, sous les ordres de M. le duc de Noailles ; et, les jours suivants, le Roi alla voir ces troupes, dont il fut extrêmement satisfait, particulièrement de sa compagnie de gendarmes.

Ce fut en ce temps-là qu'on apprit que M. d'Amblimont, capitaine de vaisseau du Roi, ayant été détaché avec deux vaisseaux pour aller au-devant des galions d'Espagne, avant que l'accommodement fût conclu entre les deux couronnes, en avoit rencontré quelques-uns de séparés, auxquels il avoit donné chasse vigoureusement, et que, s'étant allés réfugier derrière quatre vaisseaux de guerre hollandois, qui les escortoient, suivant les apparences, il avoit envoyé dire à celui qui commandoit l'escadre de Hollande qu'il le chargerait s'il s'opiniâtroit à défendre les Espagnols, que le Hollandois aima mieux abandonner que de s'engager à un combat ; de sorte que M. d'Amblimont les prit et les amena à Cadix, où il apprit l'accommodement de la France et de l'Espagne.

Quelque temps auparavant, M. l'archevêque duc de Reims, frère de M. de Louvois, s'étoit retiré de Paris avec quelque précipitation, après y avoir resté pendant trois mois malade des hémorroïdes. Et les médisants assuroient qu'il avoit eu ordre de se retirer à son archevêché, soit pour avoir chassé à minuit de chez lui sa nièce, la marquise de Créquy, et son époux, auxquels il donnoit un logement, soit pour quelque autre cause secrète.

A peu près dans le même temps, M. le prince de Conti nomma les grands officiers de sa maison ; il donna la charge de premier gentilhomme de sa chambre au chevalier d'Angoulême <sup>1</sup>, qui avoit été mestre de camp de son régiment de cavalerie ; celle de premier écuyer au chevalier de Sillery <sup>2</sup>, qui avoit occupé le

1. Fort honnête gentilhomme, bâtard de la maison d'Angoulême ; il avoit été capitaine de grenadiers dans le régiment d'Enghien d'infanterie, et méritoit mieux que l'emploi qu'on venoit de lui donner.

2. M. le prince de Conti auroit peut-être mieux fait de ne lui pas donner un grand emploi dans sa maison, parce qu'il n'étoit guère agréable au Roi.

même poste dans la maison de feu Monsieur son frère et avoit été colonel-lieutenant de son régiment d'infanterie ; et celle de capitaine de ses gardes à Mareige, gentilhomme de Languedoc, qui, ayant été capitaine dans le régiment de Conti, étoit ensuite devenu son écuyer.

Après le retour du Roi du voyage de Maintenon, Mlle de La Force <sup>1</sup>, fille de M. le duc de La Force, entra fille d'honneur de Mme la Dauphine, quoique le nombre de six fût rempli ; mais la considération de sa qualité et de sa conversion obligea le Roi à augmenter le nombre en sa faveur.

Peu de jours après, il arriva une désagréable affaire à M. le comte de Rouillac, qui prenoit le titre de duc d'Epéron <sup>2</sup> ; car, ayant perdu un procès contre M. le duc de Charost, au rapport de M. Portail, conseiller de la troisième chambre des enquêtes du parlement de Paris, on dit qu'il le maltraita de paroles <sup>3</sup>, et même le tirailla rudement par sa robe, dans le palais. M. Portail s'alla plaindre à sa chambre, et le Parlement auroit assurément perdu M. de Rouillac, s'il n'avoit promptement accommodé l'affaire, à des conditions bien onéreuses, qui furent de venir demander excuse à la chambre, sans chapeau et sans épée, tous les juges étant en place ; ce qu'il exécuta sans que la chambre en voulût rien rabattre.

Ce fut dans le même temps que le Roi donna trois mille livres de pension au vieux Godart de Petitmarais, doyen des conseillers du parlement de Paris, qui en avoit bien besoin, par son grand âge et le mauvais ordre qu'il avoit toujours donné à ses affaires. Ce fut apparemment le premier président qui lui procura cette pension.

Cependant le siège de Bude continuoit, et les nouvelles étoient que les Impériaux pressoient la place à l'envi, la jalousie qui étoit entre M. l'électeur de Bavière et M. le duc de Lorraine ne servant qu'à leur faire avancer davantage leurs travaux.

1. Elle avoit été fort belle ; mais la petite vérole l'avoit un peu gâtée. Cependant elle étoit encore fort aimable et fut bientôt fort à la mode.

2. Il étoit d'une illustre maison de Gascogne, héritier par sa mère de la maison d'Epéron. Les sentiments étoient partagés sur sa duché, les uns disant que ce titre lui appartenoit légitimement, les autres que non ; mais en tout cas il avoit eu tort de se brouiller avec le Parlement, dont il avoit un si grand besoin en cette occasion.

3. Il lui dit qu'il étoit un âne, ce qui n'étoit pas vrai ; car il étoit un fort habile homme et fort honnête homme.

On disoit aussi que les assiégés, se contentant de faire un grand feu, ne faisoient aucune sortie ; et la raison en étoit évidente, puisque cette place, n'étant fortifiée que de tours à l'antique et n'ayant pour tous dehors que de petits redans devant les portes, la garnison ne pouvoit faire de sorties sans se mettre en danger d'être coupée et taillée en pièces.

Dans le même temps, Mme la duchesse de Roquelaure fut extraordinairement malade, et l'on eut recours, pour la sauver, au P. Guiton, cordelier, lequel étoit alors, aussi bien que Caretti, la dernière ressource, quand on voyoit les médecins à bout de leur science. Néanmoins, en cette occasion, ses remèdes ne réussirent pas, et on rappela les médecins, lesquels, ou bien la nature, tirèrent Mme de Roquelaure d'affaire.

Vers la fin du mois de juillet, on eut nouvelle que les Vénitiens avoient pris Navarin dans la Morée, et que, peu de jours après, ils avoient battu un secours qu'avoit amené le sérasquier. On ajoutoit que le prince de Turenne, qui servoit de volontaire dans leur armée, s'étoit distingué en cette occasion.

## AOUT 1686

Au commencement du mois d'août, on parloit fortement d'un second voyage du Roi à Maintenon, où Mgr le Dauphin devoit le suivre, et l'on assuroit même que l'on partiroit le 17 ; mais à la cour les choses qui sont résolues pour être exécutées quinze jours après sont bien sujettes au changement.

Peu de jours après, on apprit la mort du marquis de Lambert, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Luxembourg. C'étoit une grande perte, car le Roi n'avoit guère de meilleur officier ni de plus honnête homme dans son royaume.

Sa Majesté donna à sa veuve mille écus de pension, pour la consoler, en quelque manière, de la perte qu'elle venoit de faire. Elle donna en même temps le gouvernement de Luxembourg au marquis de Boufflers <sup>1</sup>, et choisit M. de Saint-Ruth pour aller

1. Comme il étoit depuis quelque temps mal avec M. de Louvois, quoiqu'ils conservassent l'un et l'autre les apparences, on crut que M. de Louvois lui avoit fait donner le gouvernement de Luxembourg, pour borner

commander, en sa place, les troupes qui étoient en Guienne.

Comme M. de Louvois étoit accablé des soins que lui donnoit la charge de surintendant des bâtimens, il pria le Roi de créer, sous lui, un inspecteur général; et le Roi, créant cette charge, la donna à M. de Villacerf <sup>1</sup>, ci-devant premier maître d'hôtel de la Reine, avec seize mille livres d'appointemens réglés, sans les courses qui devoient lui être payées séparément.

Peu de jours après, on eut nouvelle que les Impériaux, ayant fait trois brèches au rempart de Bude, y avoient donné un assaut, et qu'ils avoient obligé les assiégés à capituler.

On ajoutoit que le fils naturel du roi d'Angleterre, régnant, lequel n'étoit pas encore reconnu, le marquis de Souvré, second fils de M. de Louvois, et le marquis de Blanchefort, second fils de M. le maréchal de Créqui, y avoient été tués ou fort blessés; mais on sut que toute cette nouvelle n'étoit pas véritable, et que le fils du roi d'Angleterre et le marquis de Blanchefort seulement étoient légèrement blessés de coups de pierres.

On sut aussi que les Impériaux avoient été repoussés avec une perte très considérable; et l'on pousoit la chose jusqu'à dire que le grand-visir avoit passé au pont d'Essek avec soixante mille hommes, marchant au secours de Bude, et qu'il avoit fait rompre le pont derrière lui, pour ôter à ses troupes toute espérance de retraite.

Dans le même temps, on assuroit que le Pape avoit accordé au Roi l'indult, pour conférer tous les bénéfices de ses conquêtes.

Et l'on vouloit absolument à la cour que Mme la duchesse de Choiseul, M. le comte de Marsan, M. le marquis de Comminge, M. le comte de Mailly, M. le marquis de Créqui et M. de Chamarande le fils, eussent eu ordre de se retirer de la cour : et dans la vérité les quatre premiers disparurent peu de temps après; mais le marquis de Créqui demeura toujours à la cour, et l'on ne fut pas longtemps sans y revoir Chamarande, que son père avoit obligé d'aller à son régiment, sur le bruit d'une que-

sa fortune en l'attachant à un lieu fixe, au lieu qu'il auroit pu la pousser plus loin en commandant les troupes du Roi; et ce n'étoit pas pour lui un médiocre chagrin de voir Saint-Ruth lui succéder.

1. Il étoit cousin germain de M. de Louvois, et honnête homme, mais trop vieux pour commencer un métier qu'il n'avoit jamais fait et qui demandoit un homme vigoureux.

relle qu'il avoit eue avec le comte de Sainte-Maure, au sujet de la duchesse de Choiseul.

On eut alors une grande et importante nouvelle, qui fut que les Vénitiens avoient pris d'assaut Modon, la plus forte place de la Morée; et l'ambassadeur de Venise en fit faire de magnifiques feux de joie, comme il avoit déjà fait pour la prise de Navarin.

Peu de jours après, on fut à la cour dans une grande inquiétude, parce que le Roi eut la fièvre et que, dans la suite, on connut que c'étoit la fièvre quarte. Quoique les accès n'en fussent pas extrêmement longs ni violents, elle ne laissa pas d'atténuer extrêmement le Roi, et son visage changeoit à vue d'œil.

Cependant il ne laissoit pas de vaquer aux affaires, et il jugea dans son conseil le grand procès de Mme la duchesse d'Arpajon contre Mme la marquise d'Ambres, sa belle-fille.

Le bonhomme M. le duc d'Arpajon, défunt, ne pouvant souffrir qu'on eût mis un commandant au-dessus de lui en Languedoc, avoit obtenu permission du Roi de mettre sa charge de lieutenant général de cette province sur la tête de son fils, lequel n'étoit alors âgé que de onze ans, et depuis, trouvant l'occasion de s'en défaire, il l'avoit vendue cinquante mille écus. Depuis, il s'étoit remarié en secondes noces à Mlle de Monchat, laquelle étoit morte sans enfants.

Son fils du premier lit, sur la tête duquel il avoit autrefois mis sa charge, s'étoit marié, contre son gré, à Mlle de Bonneuil, lors fille d'honneur de la reine, mère du Roi, de laquelle il avoit eu un fils. Le père, voyant que son fils s'étoit marié contre son gré, épousa en troisièmes noces Mlle de Beuvron, dont il eut une fille, et qui fut depuis dame d'honneur de Mme la Dauphine, longtemps après la mort de son mari et de son beau-fils, dont la veuve épousa en secondes noces M. le marquis d'Ambres, lieutenant général pour le roi en Guienne.

Mme la marquise d'Ambres soutenoit donc que, la lieutenance de roi de Languedoc ayant été mise sur la tête de défunt son mari, M. le duc d'Arpajon, son beau-père, n'avoit pas été en droit de la vendre; et elle demandoit la restitution des cinquante mille écus et des intérêts, au profit de son fils. Mme la duchesse d'Arpajon répondoit à cela qu'on savoit bien pourquoi son mari avoit mis sa charge sur la tête de son fils; qu'un enfant de neuf ans n'étant pas capable d'exercer une lieutenance de roi, on ne

l'avoit mise sur sa tête que pour s'en défaire plus aisément, et qu'enfin feu M. le marquis d'Arpajon n'avoit jamais réclamé contre cette vente, quoiqu'il eût eu beaucoup d'autres démêlés avec M. son père.

La première fois que cette affaire fut rapportée devant le Roi, les voix se trouvèrent partagées, ce qui obligea Sa Majesté de nommer cinq commissaires pour examiner la chose tout de nouveau, avec M. de Châteauneuf, qui en étoit le rapporteur. La chose ayant été bien discutée avec tout le loisir qu'on avoit pu souhaiter, et ayant été rapportée devant le Roi, il se trouva sept voix pour Mme d'Arpajon et cinq pour Mme d'Ambres, sans que le Roi eût opiné; de manière que Sa Majesté déclara tout haut qu'elle étoit bien aise que le nombre le plus fort eût été pour Mme d'Arpajon, et qu'il se rangeoit de ce côté-là; mais qu'il auroit peut-être été d'un autre avis s'il avoit vu les voix partagées plus également.

Dans le même temps que le Roi étoit tombé malade, Bon-temps, son premier valet de chambre, homme d'une faveur distinguée, étoit aussi tombé malade d'une fièvre double-tierce avec de grands redoublements; et le Roi lui témoigna dans cette maladie une amitié toute particulière.

On eut, à peu près dans le même temps, nouvelle que les Impériaux, ayant donné un nouvel assaut à Bude, y avoient été repoussés.

**12 août.** — Le 12 d'août, les ambassadeurs de Siam firent leur entrée à Paris, et il y eut un prodigieux concours de peuple pour les voir passer <sup>1</sup>.

Le même jour, le Roi fut saigné, quoique, pour la fièvre quarte, le public fût persuadé que les saignées étoient fort contraires.

Peu de jours après, on eut nouvelle que les Impériaux étoient depuis quatorze jours maîtres du rempart de Bude, et même qu'ils y avoient posté du canon; mais que, derrière cette première enveloppe, ils en avoient trouvé une seconde qui en étoit séparée par un fossé.

En ce temps-là, on sut que M. le duc d'Uzès avoit enfin consenti au mariage de mademoiselle sa fille <sup>2</sup> avec M. le marquis

1. Il n'y avoit pas de sujet d'avoir tant de curiosité, car c'étoient de fort vilaines gens.

2. Il avoit longtemps traversé ce mariage, pestant hautement contre sa

d'Antin, lequel s'exécuta quelques jours après, au grand contentement du cavalier et de la damoiselle, qui avoient de l'inclination l'un pour l'autre.

Ce fut aussi dans le même temps que Mme la duchesse de Richelieu et Mme la princesse d'Harcourt accouchèrent à Versailles, mais avec un succès bien différent; car Mme de Richelieu, qui souhaitoit passionnément un fils, n'accoucha que d'une fille, et Mme la princesse d'Harcourt, qui souhaitoit une fille, eut un garçon.

Cependant la fièvre du Roi continuoit toujours, et les médecins le purgèrent deux fois de suite, ce qui ne servit de rien.

Comme les maux suivent les biens de fort près, M. de Villacerf, qui venoit de recevoir des grâces du Roi, eut une furieuse attaque de choléra-morbus, qui pensa l'emporter en vingt-quatre heures, mais il s'en tira heureusement.

**15 août.** — Vers le 15 du mois d'août se fit le mariage du marquis de Biron avec Mlle de Nogent; mais ce mariage fut suivi de quelque chose de désagréable; car Mlle de Biron et Mme d'Urfé, sœurs du marquis de Biron, ayant mené leur nouvelle belle-sœur chez Madame et la lui ayant présentée, elle ne baisa point le bas de la robe de Madame, soit par ignorance, soit que la chose ait été ainsi résolue dans leur famille. Madame, qui d'ailleurs n'avoit pas accoutumé de prendre garde aux honneurs qu'on lui rendoit, y prit garde malheureusement cette fois-là, et, s'en étant plainte au Roi, Sa Majesté, qui avoit réglé depuis longtemps qu'on rendroit les mêmes honneurs à Madame qu'à Mme la Dauphine, condamna le procédé de Mlle de Biron et de Mme d'Urfé, lesquelles furent obligées d'aller demander pardon à Madame.

Le bruit courut, peu de jours après, que les Impériaux avoient pris Bude; mais cette fausse nouvelle fut bientôt détruite par celle qu'on eut, qu'ayant fait sauter des mines à la seconde enveloppe, et ayant donné un assaut, ils y avoient été repoussés.

On ajoutoit que le secours des Turcs s'approchoit, et que les Impériaux, après avoir fait des lignes, marchaient au devant de lui; mais l'apparence étoit qu'ils n'avoient pas attendu si tard à

femme et contre Mme de Montespan; mais il y consentit à la fin, à condition qu'il ne donneroit rien en mariage à sa fille, dont la dot fut fournie par M. le duc de Montausier.

faire des lignes, et que ce qu'ils faisoient alors étoit des contre-lignes, afin de mettre leur camp en sûreté pendant qu'ils feroient tête aux infidèles.

Ce fut dans le même temps que, les accès de la fièvre du Roi devenant plus forts, il prit enfin du quinquina, qui fit aussitôt cesser la fièvre; et, peu de jours après, on vit son visage revenir dans son premier état.

Ce fut alors que le mariage de M. le prince de Tingry avec Mlle de Chevreuse se conclut enfin, après avoir été incertain pendant près d'un an; mais les conditions n'en furent pas aussi avantageuses qu'on l'avoit espéré, et M. de Tingry ne put obtenir ni la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps, ni même les honneurs du Louvre.

On sut dans le même temps que les Impériaux n'étoient point sortis de leur camp pour aller au-devant des Turcs, mais seulement que, dès le 6 du mois d'août, ils étoient en bataille devant eux dans leur camp. On ajoutoit que le grand-visir étoit avec un grand corps de troupes vis-à-vis de M. de Bavière, et le sérasquier, avec un moindre, devant M. de Lorraine.

Quelques jours après, il vint un bruit que les Impériaux avoient donné un nouvel assaut à la seconde enveloppe; et que, les brèches étant extrêmement étroites, les assiégés avoient laissé entrer les chrétiens et tué ensuite tous ceux qui y étoient entrés.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que M. l'évêque d'Uzès<sup>1</sup> harangua le Roi avec beaucoup de succès, à la tête des députés de Languedoc; et cette action donna occasion à son raccommodement avec M. duc d'Uzès<sup>2</sup>, avec lequel il étoit brouillé depuis longtemps.

Comme le plus grand objet de l'Europe étoit alors le siège de Bude, on ne parloit d'autre chose partout, et l'on sut, au premier ordinaire, que les deux corps des Turcs s'étoient rassemblés. On disoit qu'ils avoient au moins soixante mille hommes, et que les chrétiens avoient résolu de les aller combattre; que cependant ils avoient fait sauter quelques mines, mais qu'elles n'avoient

1. Il étoit fils de M. Poncet, conseiller d'Etat ordinaire et du conseil royal de finances.

2. Ce fut M. le duc du Maine qui les fit boire ensemble chez lui, ayant donné un magnifique dîner aux députés, suivant sa coutume.

pas trop bien réussi, et que, à peine la fumée en avoit-elle été passée, on avoit vu les brèches réparées avec des chevaux de frise et des sacs à terre.

**30 août.** — Le 30 d'août, au matin, Mme la Dauphine comença d'entrer en travail; mais ses douleurs étant peu violentes et fort éloignées les unes des autres, faisoient présumer que son travail seroit fort long et qu'elle n'accoucherait pas sitôt.

**31 août.** — Le lendemain au matin, on eut nouvelle que M. l'abbé d'Harcourt étoit mort d'apoplexie; et l'on sut en même temps que le Roi avoit donné son abbaye de Saint-Faron de Meaux à M. l'abbé d'Harcourt, son neveu, fils de M. le Grand; lequel, étant venu remercier Sa Majesté, elle lui parla avec toute la sagesse et le zèle possible, lui disant qu'il devoit autant se distinguer par sa science et par sa piété, comme sa qualité le distinguoit des autres abbés ordinaires.

Le même jour, 31 d'août, entre onze heures et midi, Mme la Dauphine accoucha d'un prince que le Roi nomma M. le duc de Berry; mais ce ne fut qu'après avoir été dans un très grand danger de sa vie, ayant été pendant une demi-heure si mal qu'on croyoit qu'elle alloit mourir. Il arriva même que l'après-dinée, Madame s'étant approchée d'elle, par mégarde, avec de la poudre de senteur, cela lui donna de si cruelles vapeurs qu'elle en pensa mourir.

On ne peut pas plus témoigner de tendresse que le Roi lui en témoigna, quand elle fut accouchée, et elle fit aussi toutes choses pour lui en témoigner sa reconnaissance, de manière qu'ils restèrent très contents l'un de l'autre.

Le même jour, on sut que les Turcs avoient essayé de faire entrer du secours dans Bude, s'étant pour cet effet présentés devant les lignes avec deux mille janissaires et tous les spahis, mais que M. de Lorraine, ayant fait sortir huit escadrons seulement, les spahis s'étoient enfuis et avoient laissé les janissaires à la merci de la cavalerie chrétienne, qui les avoit taillés en pièces.

## SEPTEMBRE 1686

**1<sup>er</sup> septembre.** — Le lendemain, il vint une autre nouvelle qui étoit que les janissaires, qui restoient dans l'armée du grand-

visir, l'étant allé trouver en corps, s'étoient extrêmement plaints de la lâcheté des spahis, qui avoient abandonné leurs compagnons, et lui demandèrent de leur donner des chevaux, pour les porter jusqu'à la ligne, en diligence, dans le dessein de les abandonner au bord de la ligne, de la forcer et de jeter un secours dans la place; que le grand-visir, leur ayant accordé ce qu'ils demandoient, avoit, outre cela, fait de fausses attaques pour les favoriser, mais que ses troupes avoient plié dès qu'elles avoient vu paroître la cavalerie chrétienne; que cependant les janissaires étoient entrés par un endroit qu'ils avoient trouvé dégarni de troupes, parce que celui qui commandoit le bivouac s'étoit retiré une heure trop tôt <sup>1</sup>, et qu'ils étoient entrés au nombre de mille, de sept cents ou de trois cents dans la place, quoique les troupes chrétiennes leur eussent écorné, en entrant, une partie de leur arrière-garde. Mais ce secours ne paroissoit pas une chose si importante, car les assiégés manquoient moins d'hommes que de munitions, et tout ce qu'il pouvoit faire étoit de leur rehausser le courage, en les assurant que le grand-visir étoit là en personne pour les secourir. Cependant on disoit qu'il s'étoit éloigné de cinq ou six lieues pour trouver du fourrage; et que, changeant tout d'un coup de dessein ou par quelque stratagème, il étoit venu reprendre ses postes devant l'armée chrétienne.

Le même jour encore, on sut que le roi de Danemark avoit bloqué la ville de Hambourg, dans le dessein d'en faire le siège : et cela donnoit matière à beaucoup de raisonnements; car, comme on savoit que le roi de Danemark étoit lié d'intérêt avec la France, on ne faisoit presque pas de doute qu'il n'eût entrepris ce siège de concert avec elle, pour mettre le feu dans toute l'Allemagne, afin de l'empêcher de rien entreprendre contre la France. Mais il y avoit des gens qui regardoient cela comme une très fausse politique et qui étoient persuadés que l'événement seroit tout contraire à ce qu'on avoit projeté; que l'Empereur, dont l'intérêt formel étoit d'empêcher la désunion des princes d'Allemagne, soit parce qu'il avoit besoin d'eux pour la guerre contre les Turcs, soit pour les tenir toujours dans ses intérêts

1. M. le duc de Lorraine le fit dégrader des armes et lui fit couper la tête.

contre la France, feroit au plus tôt la paix contre les Turcs, laquelle lui donneroit le moyen d'empêcher l'entreprise du roi de Danemark sur Hambourg; qu'il apaiseroit aisément ce différend, et qu'ensuite il feroit facilement retomber sur la France toutes les forces de l'Allemagne, qu'il trouveroit ébranlées pour ce démêlé particulier.

Le même jour encore, le Roi donna la première audience aux ambassadeurs du roi de Siam. Ils y furent amenés par M. le maréchal duc de La Feuillade.

Les deux régiments des gardes françoises et suisses étoient sous leurs armes et appelèrent, quand ils traversèrent la cour dans les carrosses du roi. Les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel étoient aussi sous leurs armes, chacun dans leurs postes, lorsqu'ils vinrent descendre à la salle des ambassadeurs. Quand ils marchèrent de là pour aller à l'audience, ils le firent entre deux haies que faisoient dans la cour les gardes de la prévôté de l'hôtel et les Cent-Suisses; dans le degré de marbre, les Cent-Suisses étoient encore le long de l'escalier jusqu'au haut. Ils y montèrent au son des trompettes et des tambours, pour imiter la manière du roi de Siam, qui ne descend jamais à la salle des audiences qu'avec cette musique.

Les deux premières pièces du grand appartement étoient bordées de deux haies des gardes du corps, et tout le reste, y compris la galerie, étoit bordé, des deux côtés, d'une foule de courtisans et d'autres gens que la curiosité y avoit fait venir, jusqu'au bout de la galerie, où étoit le trône du Roi, élevé de huit marches, au haut desquelles étoit le siège d'argent dans lequel il devoit s'asseoir : et le long des marches, des deux côtés, étoient de grands guéridons d'argent, avec des girandoles de même matière.

Il y avoit trois ambassadeurs qui marchaient de front; le principal desquels marchait au milieu, et celui qui portoit la lettre du roi de Siam marchait à sa gauche. Il portoit cette lettre sous une espèce de dais en forme de pyramide, sur laquelle on portoit encore des parasols. Mais, quand ils furent entrés dans le degré, ils laissèrent les parasols et la pyramide.

Leurs domestiques marchaient les premiers; ensuite venoient les mandarins, qui avoient tous la tête nue; et après eux venoient les trois ambassadeurs, qui avoient chacun sur leur tête

un bonnet blanc, fort pointu, dont le bas étoit comme une espèce de petit turban, autour duquel étoit une couronne d'or <sup>1</sup>. En cet équipage ils entrèrent dans la galerie, au bout de laquelle le Roi étoit, assis sur son trône, vêtu d'un habit <sup>2</sup> à fond d'or, tout chamarré de diamants d'une grosseur prodigieuse <sup>3</sup>, ayant aux deux côtés de sa chaise tous les princes de son sang qui étoient à la cour <sup>4</sup>, et derrière lui les grands officiers de sa chambre et de sa garde-robe.

Les Siamois entrèrent dans la galerie, tenant leurs mains jointes devant eux, marchant gravement et faisant de temps en temps de profondes révérences, en se prosternant quasi jusqu'à terre, et faisant des gestes des mains auprès de leurs oreilles, comme pour marquer leur respect et leur admiration. On leur avoit réservé un terrain libre au pied du trône du roi, dans lequel, sitôt qu'ils furent entrés, tous les mandarins se prosternèrent et se tinrent à genoux pendant tout le temps de l'audience, regardant le Roi avec une grande application : ce qu'on leur avoit accordé comme une grâce singulière, parce qu'en leur pays il n'est pas permis de regarder les rois.

Les trois ambassadeurs s'approchèrent jusqu'à la première marche du trône sans y monter, où, ayant fait au Roi une profonde révérence à leur manière, à laquelle le Roi répondit en se levant et en leur ôtant son chapeau, Sa Majesté se rassit dans son trône ; et le premier ambassadeur lui fit sa harangue en siamois, pendant laquelle il lui fit plusieurs révérences très profondes, auxquelles le Roi répondit en ôtant son chapeau. La harangue, qui fut assez longue, étant finie, M. l'abbé de Lionne, qui en étoit l'interprète, en lut tout haut l'explication ; ensuite de quoi le Roi lui fit sa réponse, qu'il expliqua aussi aux Siamois.

Après cela, le premier ambassadeur lia conversation avec le Roi, l'un et l'autre se servant toujours de M. l'abbé de Lionne pour interprète. Et enfin, après avoir fait de grandes révérences,

1. Le principal ambassadeur et celui qui étoit à sa droite avoient de petites pendeloques d'or à leurs couronnes, qui brilloient extrêmement ; et celui qui portoit la lettre du roi de Siam avoit une couronne tout unie.

2. Il l'avoit fait faire tout exprès pour cette cérémonie.

3. Il valoit mieux que tout le royaume de Siam.

4. Tous, à la réserve de M. le Prince, qui ne pouvoit se soutenir, et de M. le prince de Conti, qui étoit encore à Chantilly.

les ambassadeurs se retirèrent les premiers, et ensuite les mandarins et leurs domestiques, les uns et les autres allant à reculons <sup>1</sup> jusqu'au bout de la galerie, et faisant dans tout cet intervalle de profondes révérences de temps en temps. M. le maréchal de La Feuillade, M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes en quartier, et tous les officiers des gardes du corps les ramenèrent à la salle des ambassadeurs, au même ordre qu'ils les avoient amenés.

L'après-dînée, ils allèrent aussi à l'audience chez Monseigneur. Pour Monsieur et Madame, ils les allèrent saluer à Saint-Cloud, et virent à Paris le reste de la maison royale.

Deux jours auparavant leur audience, ils avoient fait apporter les présents que le Roi, leur maître, envoyoit au Roi et à Mgr le Dauphin, lesquels étoient composés d'un grand nombre d'assez vilaines porcelaines, de quelques cabinets et paravents de la Chine, assez beaux, et de quelques vases d'or et de tombac assez médiocres.

Le Roi leur avoit fait meubler magnifiquement le château de Clagny, pour les y loger, quand ils y voudroient venir; et il les fit conduire à Maintenon, où il leur fit voir les troupes qui y étoient campées, dont ils parurent être très satisfaits.

**6 septembre.** — Le 6 du mois de septembre, Monseigneur partit pour Anet <sup>2</sup>, magnifique château de M. de Vendôme, où ce prince lui avoit fait préparer un opéra composé tout exprès, avec tous les divertissements que l'on peut prendre à la chasse; et il y fut jusqu'au 14 qu'il vint joindre le Roi à Maintenon, où Sa Majesté lui avoit donné rendez-vous.

Il y avoit longtemps que l'on assuroit que le Roi avoit fait faire des propositions à M. de Lorraine, pour lui rendre sa duché, à condition qu'il lui laisseroit des chemins de certaine largeur pour passer à Metz et en Alsace: et l'on disoit que cette négociation avoit encore recommencé depuis peu; mais que M. de Lorraine, ne pouvant consentir à donner ces chemins, qui occupoient presque tout son pays, avoit fait dire au

1. Jamais les nations orientales ne tournent le dos à ceux qu'ils veulent honorer.

2. Château bâti par le roi Henri II, pour sa maîtresse, la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. M. de Vendôme l'accommodoit avec une dépense considérable.

Roi qu'il aimeroit mieux qu'il lui donnât huit millions <sup>1</sup> pour lui céder tous les droits qu'il avoit sur la Lorraine.

En ce temps-là, le Roi alla à son château de Marly, entre Versailles et Saint-Germain ; et il y séjourna deux jours, avec une très petite cour, n'y ayant pas de logement même pour la plupart de ses grands officiers.

Ce fut alors que M. le Grand tomba malade d'une fièvre double-tierce, de laquelle il fut assez mal ; mais il s'en tira par le moyen du vin émétique et du quinquina.

Dans le même temps, on intercepta une lettre, par laquelle on découvrit qu'il s'étoit fait depuis peu une ligue entre l'Espagne, la Hollande, la Suède, l'Empereur et presque tous les princes d'Allemagne, pour obliger la France à remettre les choses au même état où elles étoient après le traité de Nimègue, c'est-à-dire à rendre Strasbourg, Casal et Luxembourg.

Sur cette nouvelle, le Roi écrivit au Pape pour lui faire connoître que ce n'étoit pas lui qui vouloit détruire la tranquillité de l'Europe, et il manda à tous ses ambassadeurs, envoyés et résidents, de déclarer aux princes auprès desquels ils étoient que, s'ils ne se départoient de cette ligue, il alloit entrer au milieu de l'Allemagne avec une armée de soixante mille hommes.

Ce fut aussi à peu près dans le même temps qu'on eut nouvelle de la prise de Bude, laquelle l'armée des chrétiens avait emportée d'assaut, passant au fil de l'épée tout ce qu'elle avoit trouvé dedans, sans distinction d'âge, de sexe ni de religion <sup>2</sup>, à la réserve de trois cents janissaires qui, s'étant retranchés dans un coin de la place, se firent donner composition.

On disoit que le grand-visir s'étoit approché des retranchements, pendant qu'on donnoit l'assaut, mais que, M. de Lorraine ayant fait sortir quelque cavalerie, les troupes des Turcs avoient aussitôt lâché le pied.

Cette grande nouvelle fut suivie d'une autre qui fut aussi très considérable, c'est-à-dire d'une promotion de vingt-sept cardinaux que le Pape fit enfin, après avoir été tant d'années à délibérer.

1. Il auroit mieux valu les employer à cela qu'aux ouvrages de la rivière d'Eure.

2. Les juifs qui étoient dedans s'enfuirent, mais ils furent rattrapés et passés au fil de l'épée.

Voici les noms de tous les cardinaux de cette promotion, sans compter un vingt-huitième cardinal que le Pape avoit réservé *in petto* <sup>1</sup> :

Monseigneur Ranuzzi <sup>2</sup>, nonce en France.

Monseigneur Palavicino, nonce en Pologne.

Monseigneur Durazzo, nonce en Espagne.

M. l'archevêque de Salzbourg <sup>3</sup>.

M. l'évêque de Strasbourg <sup>4</sup>.

M. l'évêque de Grenoble <sup>5</sup>.

M. l'évêque de Salamanque.

M. l'évêque de Côme <sup>6</sup>.

M. l'évêque de Iesi <sup>7</sup>.

M. l'évêque de Gurck <sup>8</sup>.

M. l'évêque de Warmie <sup>9</sup>.

D. Verissimo d'Alemcastro, inquisiteur général de Portugal <sup>10</sup>.

M. l'archevêque de Corfou.

M. l'évêque de Javarin <sup>11</sup>.

Monseigneur Corsi, auditeur de chambre.

Monseigneur Negroni, trésorier.

Monseigneur Cavallieri, clerc de chambre.

Monseigneur Astalli, clerc de chambre.

Monseigneur Mathei, auditeur de rote et maggiordome.

Monseigneur Denoff <sup>12</sup>, commandeur du Saint-Esprit.

1. C'est-à-dire dans son esprit ou secrètement, pour le déclarer ensuite quand il lui plairoit.

2. C'étoit un très bon homme, qui avoit toujours contribué, autant qu'il avoit pu, à rétablir l'union entre la France et le Saint-Siège.

3. C'étoit un prélat souverain d'Allemagne. On disoit qu'il avoit donné secrètement cinquante mille écus pour la guerre de Hongrie.

4. Il s'appeloit le prince Guillaume de Fürstenberg et avoit la nomination de France.

5. Il s'appeloit, en son nom, Le Camus, et étoit frère du premier président de la cour des aides de Paris et du lieutenant civil du Châtelet. Il avoit été longtemps aumônier du Roi, et assez connu par ses débauches ; mais, s'étant converti de bonne foi, le Roi lui donna l'évêché de Grenoble, et il devint un des grands prélats de son siècle par sa pénitence et ses vertus.

6. Il s'appeloit, en son nom, Ciceri.

7. Il s'appeloit, en son nom, Petrucci.

8. Il avoit été plénipotentiaire de l'Empereur à la paix de Nimègue.

9. C'étoit un Polonois qu'on disoit avoir beaucoup de mérite.

10. C'étoit un parent du roi de Portugal.

11. En Hongrie. Il s'appeloit, en son nom, Colonitz.

12. C'étoit un Polonois qui avoit trouvé le moyen de gagner la bienveil-

Le Père Aguirre <sup>1</sup>, bénédictin.

Monseigneur des Angelis, vice-gérant

Monseigneur Slus <sup>2</sup>, secrétaire des brefs.

Le Père Coloredo <sup>3</sup>, prêtre de l'Oratoire.

D. Fortunato Carafa <sup>4</sup>.

Le prince François-Marie de Toscane <sup>5</sup>.

Le prince Regnault d'Est <sup>6</sup>.

On fut extrêmement surpris en France de ce que le Pape avoit fait M. de Grenoble cardinal <sup>7</sup>; et ce ne fut pas une médiocre mortification pour M. l'évêque de Beauvais, qui avoit depuis si longtemps la nomination de Pologne et qui se vit ainsi préférer des gens auxquels il ne s'attendoit pas.

**14 septembre.** — Le 14 de septembre, le Roi alla coucher à Maintenon.

**15 septembre.** — Et, le lendemain, il vit ses troupes, qu'il trouva encore fort belles, quoiqu'elles fussent fort diminuées par les maladies.

**16 septembre.** — Et, le second jour, il alla visiter les travaux immenses qu'il faisoit faire pour faire venir l'eau de la rivière d'Eure à Versailles, lesquels il trouva fort avancés, de manière néanmoins qu'il falloit encore travailler quatre ans pour que cette eau pût arriver à Versailles dans ses réservoirs.

Ce fut pendant ce séjour qu'il donna une gratification de douze mille livres à M. le marquis d'Huxelles, qui y commandoit ses troupes; et cette somme fut bien employée, car il y vivoit depuis longtemps avec une grande magnificence.

Ce fut là que l'on apprit que le roi de Danemark, après avoir bloqué quelque temps Hambourg et l'avoir bombardé, avoit abandonné ses retranchements; que les assiégés les avoient rasés sur-le-champ, et que les choses en étoient venues à une négociation.

lance du Pape, qui lui avoit donné la commanderie du Saint-Esprit, qui vaut trente mille livres de rente, et ensuite il le fit cardinal.

1. C'étoit un moine espagnol.

2. C'étoit un Liégeois qui avoit beaucoup de science et de mérite.

3. C'étoit encore un Espagnol.

4. C'étoit un Napolitain qui étoit frère d'un grand-maitre de Malte.

5. Frère du grand-duc.

6. Frère de la reine d'Angleterre, et ayant la nomination de cette couronne.

7. On croyoit que le Roi n'en étoit pas trop content.

On disoit aussi que M. le comte de Roye vouloit quitter le service de Danemark <sup>1</sup>. n'étant pas content de ce que le Roi avoit donné le commandement de l'armée à un de ses parents <sup>2</sup>, à son préjudice.

On sut alors que le Roi augmentoit de dix hommes, chacune, les compagnies de quarante bataillons, qui n'étoient qu'à quarante hommes ; et l'on ne doutoit pas que, quand cette levée de quatre mille hommes de pied seroit achevée, il n'augmentât aussi sa cavalerie et ses dragons.

Quelques jours après, on vit à la cour M. l'évêque de Beauvais <sup>3</sup>, auquel le Roi dit en public qu'il étoit aussi fâché que lui, de ce que le Pape ne l'avoit pas fait cardinal ; et ensuite il lui donna une audience particulière, dans laquelle, sans doute, il l'assura de toute sa protection, pour parvenir à ce qu'il souhaitoit.

Peu de temps auparavant, le Roi avoit donné deux mille écus de pension au chevalier de Sourdis, qui en avoit grand besoin, depuis qu'il avoit quitté une bonne abbaye pour épouser une damoiselle de Poitou, qu'il aimoit depuis longtemps.

Les ministres de France paroissoient alors dans la plus belle union du monde. M. de Louvois avoit donné à dîner à M. de Seignelay, à Meudon, et M. de Seignelay lui en avoit donné à Sceaux ; mais toutes ces belles apparences ne trompoient personne, et l'on savoit certainement qu'il régnoit toujours une inimitié cachée entre les Le Tellier et les Colbert ; et que, s'ils ne la témoignoit pas ouvertement, c'étoit par l'appréhension qu'ils avoient de déplaire au Roi <sup>4</sup>, et peut-être parce que Mme de Maintenon, qui s'étoit raccommoquée avec M. de Louvois et avec M. le contrôleur général, tenoit la balance égale entre eux, quoique dans le cœur elle penchât toujours pour les Colbert.

Ceux-ci même n'étoient pas amis entre eux, et M. de Croissy étoit dans le fond très mal avec son neveu, M. de Seignelay,

1. On sut qu'il l'avoit effectivement quitté, apparemment par des chagrins précédents ; car tout le monde disoit qu'il avoit tort en cette occasion.

2. C'étoit son frère naturel.

3. Il s'appeloit de Forbin, et avoit eu la nomination de Pologne, y étant ambassadeur ; mais on croyoit que le roi de Pologne l'avoit sacrifié au Pape, qui ne voulut point le faire cardinal, étant persuadé qu'il avoit eu des intelligences avec Tœckœli et avec les Turcs.

4. Il leur avoit commandé de vivre bien ensemble.

quoique M. de Villacerf <sup>1</sup> les eût raccommodés, depuis qu'ils s'étoient brouillés ensemble, à l'occasion de ce que je vais dire.

M. le cardinal d'Estrées, ayant enfin obtenu du Pape qu'il voulût bien unir la mense de l'abbaye de Saint-Denis à la maison que le Roi avoit depuis peu bâtie à Saint-Cyr, à la prière de Mme de Maintenon, il dépêcha un courrier pour en porter la nouvelle au Roi et lui donna ordre d'en porter les paquets tout droit à M. de Croissy. Le courrier, qui étoit aussi chargé de quelques lettres pour M. de Seignelay, par lesquelles on lui mandoit la même nouvelle, passa par Sceaux <sup>2</sup>, où étoit M. de Seignelay; et lui ayant donné ses lettres, M. de Seignelay, brûlant d'envie de faire sa cour au Roi et à Mme de Maintenon, retint le courrier et s'en alla en diligence porter lui-même la première nouvelle au Roi de cette grâce que le Pape lui avoit accordée.

Quelques moments après, M. de Croissy, qui avoit aussi reçu ses dépêches par le courrier, vint en diligence dire la chose au Roi; mais il eut le chagrin de voir que Sa Majesté en étoit déjà informée: et comme elle ne devoit l'être naturellement que par son canal, il en eut un déplaisir mortel, qui l'obligea de s'informer avec soin qui pouvoit être celui qui avoit informé le Roi avant lui de cette nouvelle. Il n'eut pas de peine à le savoir par le courrier; et, comme M. de Pomponne avoit été perdu pour une semblable chose <sup>3</sup>, il en fut outré de dépit contre M. de Seignelay, lequel, dans le fond, auroit bien mieux fait de ne pas donner ce chagrin à son oncle; les personnes d'une même famille qui sont dans les

1. Il étoit cousin germain de feu M. Colbert et neveu à la mode de Bretagne de feu M. le chancelier Le Tellier, chez lequel ayant été commis très longtems, il y avoit fait sa fortune.

2. Maison que M. Colbert avoit achetée de M. le duc de Gesvres et où il avoit fait faire les plus beaux jardins du monde; elle étoit auprès de la plaine du Long-Boyou. M. de Seignelay y faisoit encore tous les jours de nouveaux embellissements, surtout des cascades et une orangerie magnifique; mais il n'avoit encore rien fait à la maison.

3. M. de Pomponne, auquel depuis longtems M. de Louvois en vouloit, étant resté quelques heures à Paris, pendant qu'il avoit des paquets de conséquence à Saint-Germain, M. de Louvois, qui avoit eu d'ailleurs les mêmes nouvelles, les apporta au Roi et exagéra si fort la paresse de M. de Pomponne, auquel il avoit déjà rendu plusieurs mauvais offices, que le Roi lui ôta sa charge de secrétaire d'Etat. Mais M. de Louvois en fut puni sur-le-champ; car M. Colbert, l'ayant prévenu auprès du Roi, fit donner cette charge à M. de Croissy, son frère.

grands postes, ne devant jamais, en bonne politique, se diviser entre eux, principalement quand ils ont sur les bras de puissants ennemis.

M. de Seignelay avoit eu aussi, à peu près dans le même temps, un fort grand démêlé avec M. le Grand, sur ce que M. de Seignelay vouloit se mêler du haras du Roi, qui étoit à Saint-Léger et qui, de tout temps, avoit été sous la direction des grands-écuyers de France. M. le Grand poussa cette affaire auprès du Roi, avec toute la hauteur imaginable, et fit si bien qu'il l'emporta.

**20 septembre.** — Vers le 20 de septembre, on sut que le marquis du Bordage s'étoit enfin converti à Lille, où il étoit détenu prisonnier, et qu'on lui avoit accordé la liberté, à condition néanmoins qu'il ne verroit pas la marquise, sa femme, laquelle étoit demeurée dans une extrême opiniâtreté.

En ce temps-là moururent deux personnes bien différentes : Mlle de Pomponne, fille de M. de Pomponne, ci-devant secrétaire d'Etat, demoiselle âgée seulement de vingt ans, et d'un mérite singulier; et Berrier, qui avoit été l'instrument de feu M. Colbert, pour inventer et pour faire réussir tous les moyens par lesquels il tira de la France de si prodigieuses sommes d'argent, pendant la dernière guerre. Il y avoit déjà quelques années qu'il avoit, en quelque manière, perdu l'esprit; et, comme il s'étoit attiré peu d'amis, il y eut aussi peu de gens qui le regretèrent : il y avoit même quelque temps que l'on commençoit à parler de grosses taxes contre lui et contre Béchameil. Le Roi lui avoit donné des commissaires; et l'on doutoit qu'ils pussent ni l'un ni l'autre se tirer de cette affaire sans rendre beaucoup d'argent.

On disoit alors que M. le duc de Lorraine, après avoir mis quatre mille hommes dans Bude, avoit embarqué son infanterie sur le Drave, pour aller descendre au pont d'Essek, et qu'il avoit marché le long de cette rivière avec vingt-cinq mille chevaux, pour aller aussi attaquer cette place, ou bien couper le grand-visir, pendant que le comte de La Tour, avec un petit corps de troupes et tout l'arrière-ban de la Croatie <sup>1</sup>, marchoit de l'autre côté, pour essayer aussi de le couper.

1. Cet arrière-ban de Croatie est très bien composé et ne craint point du tout les Turcs, parce qu'il a souvent affaire à eux et qu'il combat de la même manière.

Vers la fin du mois de septembre, le Roi alla passer quatre jours à Marly, où il mena peu de monde, les bâtiments n'y étant pas assez considérables pour en loger davantage.

Ce fut dans le même temps que le comte de Lobcowits, envoyé extraordinaire de l'Empereur auprès du Roi, fit faire à Paris un feu d'artifice, pour la réjouissance de la prise de Bude, dans lequel il fut fort mal servi, s'il lui coûta beaucoup d'argent, car il ne fut ni agréable ni magnifique. Mais les étrangers sont souvent trompés à Paris, à moins que quelques François, bien fidèles et bien entendus, ne se mêlent de leurs affaires.

On sut alors que le Pape avoit accordé à l'Empereur tout l'argent qui devoit lui revenir de la vente des charges qui vaquoient, par la promotion qu'il avoit faite au cardinalat de plusieurs personnes qui en possédoient à sa cour, à condition que cette somme, qui étoit très considérable, seroit employée à réparer Bude, et que ce seroit son nonce auprès de l'Empereur qui en feroit faire l'emploi.

Il couroit en ce temps-là une nouvelle si magnifique, touchant les Vénitiens, que personne ne vouloit la croire<sup>1</sup>. On disoit donc que les Turcs, ayant voulu secourir Napoli-de-Romanie, qui étoit assiégée par l'armée vénitienne, avoient été battus, et que cette place capituloit; que les galères de Venise, avec celles du Pape, ayant rencontré les galères turques, en avoient pris cinq, coulé douze à fond, et mis le reste en fuite; que les vaisseaux de l'armée de Venise, ayant aussi trouvé l'armée du Grand Seigneur dans un port de l'Archipel, les y avoient assiégés et avoient envoyé quérir des mortiers et des galiotes pour les bombarder.

## OCTOBRE 1686

La première nouvelle du mois d'octobre fut que Mlle de Blois, fille naturelle du Roi, avoit la petite vérole au château de Clagny<sup>2</sup>, où Mme de Montespan, sa mère, alla s'enfermer avec elle.

1. On avoit raison de ne la vouloir pas croire, car elle ne se trouva pas véritable.

2. Elle étoit dans la même maison, avec les ambassadeurs de Siam, sans qu'ils en sussent rien.

**2 octobre.** — Le 2, les ambassadeurs de Siam, qui voyoient depuis quelques jours les beautés de Versailles, eurent une audience particulière <sup>1</sup> du Roi dans son cabinet, laquelle fut fort longue et fort ennuyeuse pour Sa Majesté, car il n'est pas agréable de se parler d'affaires par truchement.

On sut, peu de jours après, que le grand-visir s'étoit retiré, après avoir jeté peu de troupes dans Albe-Royale, Canize, Szigeth et quelques autres places ; et l'on disoit que les Impériaux avoient dessein d'en assiéger plusieurs petites, qui les incommodoient pour établir leurs quartiers d'hiver.

**8 octobre.** — Le 8 d'octobre, le Roi partit de Versailles pour venir à Fontainebleau tout en un jour, laissant à Versailles Mme la Dauphine, parce que les six semaines d'après sa couche n'étoient pas encore achevées.

On apprit, peu de jours après, la mort de l'abbé de Quincey, qu'il avoit bien prévue, lorsqu'il remit au Roi l'évêché de Poitiers, et qui affligea tous ceux qui connoissoient son mérite et sa vertu, particulièrement M. le duc de La Rochefoucauld, qui le regretta comme si ç'avoit été son frère.

Dans le même temps, on vit arriver à la cour M. le comte de Marsan : et son retour fit croire à beaucoup de gens que ce qu'on avoit dit de son exil n'étoit pas véritable.

On eut, quelques jours après, la nouvelle [de la prise de] Napoli-de-Romanie, place importante de la Morée, dont les Vénitiens demeuroient presque entièrement les maîtres par cette prise, car il n'y restoit plus aucune place forte que Lépante, sous la domination des Turcs.

Il courut aussi un bruit que le duc de Lorraine avoit attaqué le pont d'Essek ; mais cette nouvelle se trouva sans fondement.

**13 octobre.** — Le 13 d'octobre, Mme la Dauphine arriva à Fontainebleau ; et, comme les plaisirs y étoient beaucoup plus fréquents qu'à Versailles, la cour y fut aussi bien plus grosse et bien plus nombreuse.

On sut alors que le jeune comte de Königsmark étoit mort à..., laissant un très beau régiment d'infanterie étrangère à la disposition du Roi.

1. Apparemment on leur avoit dit que les autres ambassadeurs demandoient des audiences particulières, car que pouvoient avoir à dire au Roi en particulier des gens des antipodes ?

Ce fut aussi alors que le bruit commença à se répandre à la cour que le Roi avoit donné ordre au marquis de Berny, fils de feu M. de Lionne, de se défaire de sa charge de maître de la garde-robe. Et cela réveilla les esprits de ceux qui pouvoient prétendre à l'acheter; entre lesquels on disoit que le marquis d'Urfé en offroit trois cent cinquante mille livres, le marquis de Clérambault <sup>1</sup> cinq cent mille livres, et le marquis d'Alègre <sup>2</sup> cinquante mille louis d'or, qui valoient cinq cent soixante-quinze mille livres, depuis qu'on avoit rehaussé les louis d'or de dix francs.

Mais il y en avoit deux autres qui pouvoient y avoir encore plus de part, dont l'un étoit le comte de Mornay, fils aîné du marquis de Montchevreuil, et Nyert, premier valet de chambre du Roi, qui y prétendoit depuis longtemps, quoiqu'il semblât que ces charges ne dussent être remplies que par des gens de qualité. Il y avoit aussi des gens qui assuroient que tous ces prétendants seroient également trompés dans leurs espérances, et que cette charge seroit pour M. de Courtenvaux <sup>3</sup>, qui revenoit à la cour.

**20 octobre.** — Vers le 20 d'octobre, on apprit la mort de Bastiment <sup>4</sup>, lieutenant des gardes du corps, dont le mérite, généralement reconnu, le fit regretter de tout le monde.

En ce temps-là, l'amitié particulière de Mgr le Dauphin pour Mme la princesse de Conti continuoit à éclater. On avoit cru jusque-là que quelques occasions de galanterie qu'il trouvoit chez elle l'y avoient attiré; mais, comme on les voyoit entièrement cessées, on connoissoit bien que c'étoit un pur effet de l'inclination de ce prince pour la princesse, sa sœur, qui étoit la seule des enfants naturels du Roi pour laquelle il eût de l'amitié.

1. Gentilhomme de Poitou, qui avoit été premier écuyer de Madame; il étoit homme d'esprit et grand ami du duc de La Feuillade.

2. Gentilhomme d'Auvergne des plus riches du royaume, qui étoit colonel du régiment royal de dragons.

3. Il y auroit eu quelque chose de ridicule à cela, car M. de Berny, ayant la survivance de la charge de secrétaire d'Etat, l'avoit quittée pour prendre cette charge de maître de la garde-robe, et on l'auroit donnée à M. de Courtenvaux, auquel on avoit aussi ôté la charge de secrétaire d'Etat, de sorte que cette charge auroit été l'asile de tous ceux qu'on auroit chassés des charges de secrétaires d'Etat.

4. Gentilhomme du Limousin, lequel avoit commencé par être cadet dans les gardes du corps, et ensuite étoit monté par les degrés.

Cependant les courtisans les plus éclairés s'imaginoient que cette grande liaison n'étoit pas trop agréable au Roi, qu'on disoit n'être pas content de Mme la princesse de Conti. D'autre côté, Mme la Dauphine, qui avoit appris plusieurs galanteries de Monseigneur, qui auroient dû lui faire de la peine, prit son parti en princesse de bon esprit <sup>1</sup>, et, au lieu de s'amuser à faire la grondeuse, dit franchement à Monseigneur qu'elle étoit avertie de tout ce qui se passoit et que, pourvu qu'il lui conservât son cœur, il lui feroit plaisir de ne pas se contraindre et de se divertir, comme il le jugeroit à propos; ce qui, ayant été extrêmement agréable à Monseigneur, lia entre lui et Mme la Dauphine une plus étroite amitié que jamais.

Quelque temps auparavant, le Roi avoit donné au chevalier de Montmorency <sup>2</sup>, qui servoit alors dans ses mousquetaires, après avoir été page de sa chambre, la lieutenance de roi du pays Chartrain, laquelle étoit vacante par la mort de son cousin germain, le chevalier d'Orval <sup>3</sup>, fils de défunt M. le duc d'Orval, chevalier des ordres du Roi et premier écuyer de la reine-mère.

**25 octobre.** — Vers le 25 d'octobre, on disoit que les Impériaux étoient en présence de l'armée des Turcs, mais que le terrain étoit disposé de manière qu'il étoit presque impossible qu'il se donnât aucun combat, outre qu'il y avoit une rivière entre les deux armées.

On assuroit aussi que l'Empereur avoit envoyé un ordre exprès

1. On disoit que c'étoit par le conseil du Roi, lequel, d'ailleurs, avoit fait une forte réprimande à Monseigneur sur ses galanteries.

2. A la réserve d'un frère aîné qu'il avoit, il se trouvoit alors l'aîné de toutes les branches de la maison de Montmorency qui étoient alors en France, mais il n'en étoit pas plus riche pour cela; et son père, qui s'étoit longtemps appelé M. le comte de Fosseux, l'avoit laissé en mourant dans une si extrême pauvreté qu'il étoit réduit à vivre d'une pension de sept cents livres, que le Roi lui donnoit, et de sa paye de mousquetaire.

3. C'étoit un honnête gentilhomme, mais qui, étant fort pauvre, s'étoit mis dans la marine, et il mourut de maladie à Marseille. Son père, qui n'étoit duc qu'à brevet, étoit fils de M. de Sully, surintendant des finances et grand-maitre de l'artillerie sous Henri IV, et, comme il étoit huguenot, il défendit, à l'âge de dix-sept ans, la ville de Montauban contre le roi Louis XIII, qui fut obligé de lever le siège. Dans la suite du temps, il se convertit, et on lui donna la charge de premier écuyer de la reine-mère. Quoiqu'il eût plusieurs enfants d'un premier lit, qui étoient déjà fort âgés, il se remaria en secondes noces à Mlle de Palaiseau, sœur de Mme de Montmorency-Fosseux, de laquelle il eut l'abbé d'Orval et le chevalier d'Orval dont nous parlons ici.

au duc de Lorraine d'assiéger Essek, quoique son armée fût extrêmement diminuée <sup>1</sup>.

Ce n'étoit pas sans raison que la réputation de ce prince s'étoit établie dans toute l'Europe, car tous ceux qui avoient servi avec lui assuroient que personne n'avoit une plus véritable et une plus fine valeur que la sienne; qu'il étoit affable, doux et généreux; qu'il étoit vigilant dans les moindres occasions; qu'il savoit se faire obéir avec douceur et majesté; qu'il étoit sans vanité et sans affectation, et qu'il soutenoit tant de bonnes qualités par une très solide et très sincère piété.

On avoit beaucoup parlé de lui restituer la Lorraine, et l'on étoit même persuadé que le Roi avoit cherché tous les expédients pour lui pouvoir rendre cette justice; mais la chose n'avoit pu encore réussir, peut-être parce que les intérêts étoient trop difficiles à concilier <sup>2</sup>.

Ce fut en ce temps-là que le Roi donna le régiment d'infanterie de Königsmarck à Surbeck, l'un des deux majors de son régiment des gardes suisses, homme bien fait et qui ne manquoit ni d'esprit ni de mérite. Il est vrai que M. de Louvois lui apprit cette nouvelle d'une manière qui, pendant quelques moments, le mit cruellement en peine; car l'ayant appelé, en présence d'un grand nombre d'officiers, il lui dit : « Monsieur, le Roi est si mécontent de vos services, qu'il vous ôte la majorité de son régiment des gardes. » Et ensuite, après l'avoir laissé un moment en suspens, il lui dit en riant : « Mais il vous donne le régiment de Königsmarck pour vous en récompenser. »

Peu de jours après, M. le comte de Beuvron, ci-devant capitaine des gardes de Monsieur, déclara son mariage avec Mlle de Théobon <sup>3</sup>, ci-devant fille d'honneur de Madame, laquelle il avoit

1. M. de Lorraine avoit représenté plusieurs fois que son armée n'étoit pas en état de rien entreprendre; mais le conseil de l'Empereur, peut-être pour perdre M. de Lorraine, résolut qu'il falloit faire encore le siège d'Essek et lui en fit envoyer un ordre exprès par l'Empereur.

2. Le Roi vouloit rendre, à la vérité, la Lorraine, mais avec toutes les places démantelées, et se réservant deux ou trois chemins d'une largeur exorbitante, pour pouvoir passer à Metz et en Alsace; et, à ces conditions, il n'y avoit pas d'apparence que M. de Lorraine voulût la reprendre, sans les autres difficultés que son alliance avec l'Empereur pouvoit faire naître.

3. Elle étoit originairement huguenote; mais, s'étant convertie, on lui donna une place de fille d'honneur chez la Reine; et, quand on rompit la

épousé cinq ans auparavant. Mais des raisons de famille l'avoient obligé de tenir son mariage secret, de sorte qu'il n'y avoit que le Roi, Monsieur, Madame et M. l'archevêque de Paris qui le sus- sent de science certaine, quoique tout le monde s'en doutât. Le Roi leur donna alors une augmentation de quatre mille livres de pension, de sorte qu'ils tiroient du roi vingt mille livres tous les ans.

## NOVEMBRE 1686

**1<sup>er</sup> novembre.** — Le jour de la Toussaint, le Roi fit ses dévotions avec une piété exemplaire, ensuite de quoi il toucha les malades des écrouelles dans l'allée Royale <sup>1</sup>.

Et l'après-dînée, après avoir entendu un excellent sermon du P. Bourdaloue <sup>2</sup>, jésuite, et ensuite les vêpres chantées par sa musique, il distribua les bénéfices qui étoient vacants, donnant une abbaye à M. l'abbé de Brisay <sup>3</sup>, qui étoit grand-vicaire de M. l'évêque de Chartres, qui avoit bien servi dans les affaires des huguenots; une autre à l'abbé Gineste <sup>4</sup>, frère ou cousin d'un commis de M. de Châteauneuf, qui portoit le même nom; et celle de Saint-Jagu, située en Bretagne, à l'abbé Fouquet du Breuil <sup>5</sup>, l'un de ses aumôniers, qui lui en ayant rendu une autre de très petit revenu, il la donna à un chanoine d'une église collégiale de Bretagne, dont le Roi avoit annexé les revenus à la

chambre des filles de la Reine, Monsieur la mit auprès de Madame, sans néanmoins qu'elle fût du nombre de ses filles d'honneur, quoiqu'elle en eût tous les avantages.

1. C'est une allée très ancienne auprès de la cour des Fontaines, entre l'étang et les jardins de Fontainebleau.

2. Le plus célèbre et le plus grand prédicateur de son temps, et d'ailleurs un très homme de bien; il étoit natif de Bourges.

3. C'étoit un gentilhomme de Beauce.

4. Homme de très médiocre naissance de Languedoc, qui avoit peut-être servi dans les affaires des huguenots.

5. Proche parent de M. Fouquet, surintendant des finances, à cause duquel il avoit été disgracié très longtemps; mais ensuite il étoit revenu à la cour, et le Roi lui avoit fait du bien peu à peu. On disoit que dans les papiers de M. Fouquet on avoit trouvé une déclaration comme il avoit fourni les deniers à l'abbé du Breuil, pour acheter sa charge d'aumônier, et même que le Roi s'étoit fait adjuger ce fonds-là par la chambre de justice, mais qu'il en laissoit jouir l'abbé du Breuil sa vie durant.

maison de jésuites qu'il avoit depuis peu fondée à Brest, ce qui l'obligea de donner quelque petit bénéfice à tous les chanoines de ce chapitre.

Peu de jours après, on apprit que le général Mercy <sup>1</sup> étant mort de ses blessures, l'Empereur avoit donné à M. le prince de Commercy sa charge de général-major et son régiment, de manière que ce prince, qui jusqu'alors n'avoit pas voulu prendre d'emploi dans les troupes de l'Empereur, étoit enfin entièrement engagé à son service, quoique sa famille soutint qu'il n'avoit pas accepté l'emploi qu'on lui avoit offert.

Il couroit alors un grand bruit de mariage de Mlle de Jarnac, fille d'honneur de Mme la Dauphine, avec le chevalier de Soyecourt, guidon des gendarmes du Roi ; mais ce mariage paroissoit si peu avantageux pour les deux parties, par le peu de bien qu'elles avoient l'une et l'autre, que tout le monde avoit de la peine à se persuader qu'il pût réussir.

Celui de Mlle de Biron, aussi fille d'honneur de Mme la Dauphine, avec le marquis d'Estaing <sup>2</sup>, sous-lieutenant des gendarmes de la Reine, auroit eu plus d'apparence et se traitoit effectivement depuis longtemps. Les conditions étoient que le marquis de Nonant, premier sous-lieutenant des gendarmes du Roi, donneroit la démission de sa charge au marquis d'Estaing, moyennant quoi le Roi lui donneroit le gouvernement des îles de l'Amérique, qui valoit douze mille livres de rente, sans être obligé à résidence, et outre cela six mille livres de pension.

Mais ceux qui raisonnoient sur cette affaire y trouvoient deux grandes difficultés. La première étoit qu'il falloit que le Roi voulût donner ces deux choses à M. de Nonant, et celle-là ne paroissoit pas insurmontable, parce que le Roi donnoit volontiers pour l'établissement des filles de Mme la Dauphine. La seconde étoit d'obliger M. de Nonant à consentir de donner sa charge à ces conditions, et celle-là paroissoit bien difficile à sur-

1. Il étoit fils de ce brave Mercy, l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, lequel fut tué à la bataille de Nordlingen, que M. le Prince n'auroit pas gagnée s'il n'avoit pas été tué. Son fils avoit hérité de ses vertus et avoit toutes les qualités nécessaires pour faire un grand homme de guerre.

2. Très honnête gentilhomme d'Auvergne et de très grande maison, dans laquelle ils ont le privilège de porter les livrées et les armes du Roi, à cause d'un service signalé qu'un de leurs ancêtres rendit à la couronne.

monter ; car M. de Nonant, qui avoit fort incommodé ses affaires par l'achat de sa charge et par les dépenses qui sont attachées au service <sup>1</sup>, se voyant dans un emploi honorable, n'en vouloit sortir qu'en faisant un marché avantageux ; et celui qu'on lui proposoit ne l'étoit aucunement, car on lui donnoit pour un emploi certain un emploi chimérique et une pension fort mal assurée <sup>2</sup>, sans lui donner aucun argent pour payer ses dettes, ce qui ne l'accommodoit pas. Il y auroit eu un remède à cela, qui auroit été de lui donner encore cent mille livres d'argent comptant ; mais le Roi, qui seul auroit pu lui donner cette somme, n'auroit peut-être pas été d'humeur à le faire.

Lorsque le Roi eut appris la ligue que l'Empereur avoit faite contre lui avec la Suède et les princes d'Allemagne, après en avoir fait faire ses plaintes par ses ministres dans toutes les cours de l'Europe, il en fit dire un mot par M. de Louvois à M. le comte de Lobcowits, envoyé extraordinaire de l'Empereur auprès de Sa Majesté. Mais cet Allemand lui répondit, avec un grand flegme, que l'Empereur étoit le maître et qu'il faisoit ce qu'il lui plaisoit. Peu de temps après, le Roi acheta d'un gentilhomme allemand une petite terre qui étoit au delà du Rhin, vis-à-vis d'Huningue, et il y fit travailler avec une si prodigieuse diligence qu'en très peu de jours on y vit un fort tout achevé et tout en défense, avec du canon sur tous les remparts. M. de Lobcowits vint à son tour trouver M. de Louvois à Fontainebleau ; et lui ayant fait connoître que l'Empereur avoit sujet de se plaindre de ce que le Roi, contre la disposition des traités, avoit fortifié une place au delà du Rhin, M. de Louvois lui répondit froidement que le Roi étoit le maître et qu'il faisoit ce qu'il lui plaisoit <sup>3</sup>.

On disoit en ce temps-là que le Roi de Pologne avoit battu une grande armée de Tartares ; mais cette nouvelle paroissoit bien

1. Dans tous les pays du monde, les emplois de guerre donnent le moyen de subsister ; en France, on se bat à qui les aura, pour se ruiner.

2. A la première guerre qui seroit venue, on auroit rayé les appointements de gouverneur des îles et la pension.

3. Ce nouveau fort donnoit encore bien de la jalousie aux Suisses ; car, encore qu'il ne fût pas plus près de Bâle qu'en étoit Huningue, néanmoins il faisoit que les François étoient maîtres des deux bords du Rhin, et cela incommodoit encore davantage cette ville, qui est une de leurs plus considérables.

problématique, et même il y avoit des gens qui assuroient avoir nouvelle que les Tartares, ayant poursuivi le Roi de Pologne qui se retiroit en son pays, l'avoient environné de tous côtés, dans un endroit où il n'avoit point de vivres, et qu'il étoit dans un extrême danger avec toute son armée.

Le... de novembre, au matin, le Roi donna au fils de M. de Saint-Hérem la survivance de la capitainerie de Fontainebleau, ou, pour mieux dire, il consentit qu'il la fit passer de son fils aîné, qui l'avoit et qui étoit fort infirme, à son second fils, qui étoit plus propre pour le monde.

Le même jour, le Roi donna à M. Ranucci, nonce du Pape auprès de Sa Majesté, le bonnet de cardinal, en cérémonie ; ce qui se fit de cette manière :

Le Roi, ayant entendu la messe à son ordinaire dans sa grande chapelle, qu'on nomme la chapelle de Freminet, du nom du peintre qui l'a peinte tout entière, M. le nonce vint, après le *Domine salvum fac regem*, en habit violet, en rochet, camail et surplis, ayant seulement la calotte rouge, et, s'étant approché du Roi, lui fit un petit compliment, auquel le Roi répondit avec son honnêteté ordinaire. Ensuite l'abbé Servien <sup>1</sup>, camérier du Pape, qui avoit apporté le bonnet, parut avec son habit de cérémonie, qui étoit d'écarlate, tout fourré comme celui du chancelier de l'université de Paris, et remit le bonnet entre les mains du Roi, lequel le donna sur-le-champ à M. le nonce, en lui faisant un petit compliment. M. le nonce le reçut avec beaucoup de respect et fit au Roi un assez long remerciement. Après cela, il s'en alla à la sacristie, pour y changer ses habits violets en des habits de couleur de feu, c'est-à-dire aussi en rochet, camail et surplis.

Cependant le Roi, qui devoit ce jour-là donner à dîner à M. le cardinal nonce <sup>2</sup>, s'achemina d'un pas grave vers la salle du festin, qui étoit l'antichambre du grand appartement de la reine-

1. Il étoit proche parent de feu M. Servien, surintendant des finances, mais il s'étoit toujours attaché à la cour de Rome.

2. Le Roi ne donnoit pas à dîner, à sa table, aux cardinaux qui étoient nés sous son obéissance, quoiqu'il leur donnât le bonnet de sa main ; mais il donnoit à dîner, à sa table, aux nonces et autres cardinaux étrangers, le jour qu'il leur donnoit le bonnet ; et, comme il y avoit plus de quatre-vingts ans que cette occasion ne s'étoit rencontrée, il y eut une foule extraordinaire pour voir cette cérémonie, qui d'elle-même ne méritoit pas tant d'empressement.

mère, et compassa si bien sa marche que M. le nonce eut le temps de s'habiller et de le rejoindre comme il alloit entrer dans le lieu où il devoit dîner. La table étoit une table fort longue, sur laquelle il n'y avoit que deux couverts fort éloignés l'un de l'autre, et tous deux du même côté, l'un pour le Roi et l'autre pour M. le nonce ; car la famille royale ne mangeoit pas ce jour-là avec le Roi. Sa Majesté fut servie magnifiquement, et le dîner s'étant passé avec beaucoup d'honnêtetés de la part du Roi, et de respect de la part du cardinal nonce, il reconduisit Sa Majesté à son appartement, et puis il alla rendre ses respects à Mme la Dauphine, à Monsieur et à Madame ; car Mgr le Dauphin n'y étoit pas, étant allé depuis deux jours se divertir à Vallery <sup>1</sup>, où M. le Duc, qui en étoit seigneur, l'avoit régalez de son mieux.

Le lendemain, le Roi donna une pension de mille écus à M. de La Chesnaye, grand tranchant de France, cornette blanche et gentilhomme de Mgr le Dauphin ; ce qui lui fut d'autant plus agréable que ce présent venoit du pur mouvement du Roi <sup>2</sup>.

Ce fut alors que Sa Majesté résolut, pour donner quelque amusement à sa cour, de faire recommencer les appartements, aussitôt qu'elle seroit de retour à Versailles, et même d'y jouer elle-même un très gros jeu au reversi, pour lequel chaque joueur feroit un fond de cinq mille pistoles.

Les joueurs devoient être le Roi, Monseigneur, Monsieur, le marquis de Dangeau et Langlée <sup>3</sup>, maréchal des logis des camps

1. Il y eut plusieurs personnages qui y trouvèrent à redire, parce qu'on auroit pu facilement avancer ou reculer la partie de Vallery.

2. La Chesnaye étoit fils d'un gentilhomme ordinaire du Roi, dont la mère avoit été sa sous-gouvernante, et ensuite de Mgr le Dauphin, dont il avoit été ensuite gentilhomme de la manche.

Le fils avoit été premier page de la chambre de Monseigneur, auprès duquel le Roi le laissa, au sortir de page, avec mille écus de pension. Ensuite il lui donna ces charges de grand-tranchant et de cornette blanche, en donnant quelque récompense à ceux qui les possédoient ou à leurs héritiers ; et, son père étant venu à mourir, comme il fit demander au Roi, par Monseigneur, une partie de ses pensions, il ne répondit rien d'abord de positif, mais neuf mois après il lui donna une pension de trois mille livres. Il étoit garçon de mérite et de piété.

3. Son père étoit d'une très médiocre naissance, du pays du Maine ; mais, ayant beaucoup de bonnes qualités, il fit sa fortune et devint maréchal des logis des camps et armées du Roi. Il eut trois enfants, dont l'aîné, qui est celui dont on parle ici, ayant eu la survivance de la charge de son père, se fourra avec toute la plus illustre jeunesse de la cour, avec laquelle il se trouva en même académie, et acquit avec elle beaucoup de

et armées du Roi. Mais, comme les avances étoient considérables, les joueurs s'associèrent avec plusieurs personnes de la cour ; et le Roi même eut la bonté d'en mettre quelques-uns de part avec lui, entre autres M. le comte d'Auvergne <sup>1</sup>, M. le marquis de Béringhen, son premier écuyer, et le maître des requêtes Chamillard <sup>2</sup>, lesquels devoient tenir le jeu de Sa Majesté, quand elle donneroit son temps à de meilleures occupations.

**10 novembre.** — Le retour du Roi pour Versailles ayant été arrêté pour le 12 de novembre, Mme la duchesse de Bourbon tomba malade le 10 et donna de grandes inquiétudes à toute la cour.

**11 novembre.** — Le 11 au soir, on connut qu'elle avoit la petite vérole.

Et, le lendemain, Mme la Dauphine partit de bonne heure, pour aller coucher en un jour à Versailles.

Monseigneur, ayant couru un cerf avec le Roi le matin, alla la rejoindre en chemin ; et le Roi, étant demeuré à Fontainebleau, alla voir la princesse dans son lit.

Le même jour, M. le Prince <sup>3</sup> arriva de Chantilly ; et l'on envoya M. et Mlle de Bourbon à Paris.

La nuit du 12 au 13, la princesse fut si mal qu'on lui apporta le viatique, et que Mme de Montespan partit avec précipitation pour ne la pas voir expirer.

On l'avait déjà saignée trois fois, et on la saigna pour la qua-

familiarité. Ensuite sa mère, qui étoit veuve, trouva le moyen de lui donner la protection de M. de Louvois ; et le grand jeu qu'il joua, et où il gagna des sommes considérables, acheva de l'établir dans le monde. De ses deux frères, l'aîné se mit dans l'Eglise ; le cadet, qui s'appeloit Magny, fut colonel d'infanterie. Et la sœur épousa le comte de Guiscard, colonel du régiment de Normandie, fils de M. de La Bourlie, ci-devant sous-gouverneur du Roi, et alors gouverneur de Sedan.

1. Frère de M. le duc de Bouillon, colonel général de la cavalerie française, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Limousin. Il avoit épousé Mlle de Berg-op-Zoom, grande héritière du pays de Brabant et dame d'une grande vertu, de laquelle il avoit plusieurs enfants.

2. Cela lui fut bien avantageux, car le Roi lui-même le sollicita d'en être avec lui. Aussi méritoit-il bien quelque distinction par la conduite honnête et sage qu'il avoit gardée, depuis qu'il avoit eu l'honneur de jouer au billard avec le Roi, conservant toujours des manières honnêtes et ne s'élevant pas au-dessus de son état.

3. Il avoit toutes les peines du monde à se remuer ; mais, aussitôt qu'il apprit la maladie de Mme de Bourbon, il oublia tous ses maux et vint nuit et jour à Fontainebleau.

trième, parce qu'elle avoit eu un grand vomissement de sang <sup>1</sup>.

Le Roi, sur cette nouvelle, s'étant levé une heure plus tôt qu'à son ordinaire, monta à l'appartement de la princesse et voulut entrer dans sa chambre. Mais M. le Prince, qui étoit dans l'antichambre, oubliant la foiblesse de ses jambes <sup>2</sup>, se leva brusquement, et, s'étant mis dans la porte, protesta au Roi qu'il ne souffriroit pas qu'il y entrât, lui disant qu'il n'avoit pas la force de l'en empêcher, mais que, s'il y vouloit entrer, il faudroit au moins qu'il lui passât sur le ventre auparavant <sup>3</sup>.

Le Roi se rendit à ses remontrances et descendit chez Mme de Maintenon, où, ayant des nouvelles de moment en moment, on lui apprit enfin que la petite vérole sortoit avec abondance, ce qui obligea le Roi de s'en aller à la chasse; et, la princesse se portant de mieux en mieux, il partit le 15 de Fontainebleau et vint coucher à Versailles.

On sut alors que Sa Majesté avoit eu dessein de faire le mariage de Mlle de Lillebonne avec M. le duc de Modène; mais que, ayant appris que M. le prince de Commercy avoit pris emploi dans les troupes de l'Empereur, il avoit dit qu'il ne se mêloit point des affaires d'une famille qui s'engageoit dans des intérêts contraires aux siens.

**18 novembre.** — Le 18 au matin, les courtisans apprirent avec une extrême surprise que le Roi, le même jour, s'étoit fait faire la grande opération; ce qui arriva de cette manière.

Le Roi, qui se sentoit de plus en plus incommodé de la fistule qu'il avoit au derrière, avoit résolu depuis deux mois de se faire faire la grande opération; mais il n'avoit confié ce secret qu'à Monseigneur, à Mme de Maintenon, à M. de Louvois <sup>4</sup>, au pre-

1. On connut ensuite que c'étoit une ignorance des médecins, et que dans la vérité ce n'avoit pas été un vomissement de sang; mais que, saignant fort souvent du nez, ce qui étoit un effet du pourpre, mêlé avec la petite vérole, et, s'étant endormie, le sang lui avoit coulé dans l'estomac; et il avoit fallu, par nécessité, qu'elle le rejetât en se réveillant.

2. Ordinairement, il ne pouvoit faire un pas sans être appuyé sur les bras de deux hommes; et cette fois-là il courut pour traverser la chambre, sans que personne lui donnât la main.

3. Tout le monde sut très bon gré à M. le Prince d'en avoir usé de cette manière, car il n'y avoit point d'homme à qui la santé du Roi ne fût très précieuse.

4. C'étoit lui qui pressoit le Roi de se faire faire l'opération, comme ç'avoit été lui qui l'avoit pressé de prendre du quinquina, quand il avoit eu la fièvre quarte.

mier médecin, à Félix, premier chirurgien, et au P. de La Chaise, son confesseur : encore Monseigneur n'en savoit pas le jour, que le Roi avoit fixé au 19 de novembre.

Le 17, il se promena en plusieurs endroits de Versailles ; et, s'étant trouvé fort incommodé, quoiqu'il n'en fit rien paroître, il résolut de se faire faire l'opération dès le lendemain. Pour cet effet, il donna ses ordres à Félix et au premier médecin, et en avertit Mme de Maintenon et M. de Louvois, afin qu'ils se trouvassent le lendemain, à huit heures, dans sa chambre ; car, pour le P. de La Chaise, il étoit à Paris, croyant que ce ne seroit que pour le 19.

Le 18 étant venu, et huit heures étant sonnées, on entra dans la chambre du Roi, et on trouva qu'il dormoit profondément, grande marque de la tranquillité de son âme, dans une occasion où d'autres auroient eu tant d'inquiétude ! Quand on l'eut éveillé, il demanda si tout étoit prêt et si M. de Louvois étoit dans son antichambre ; et, comme on lui eut répondu que M. de Louvois y étoit et que toutes choses étoient prêtes, il se jeta à bas de son lit et se mit à prier Dieu.

Ensuite de quoi, s'étant levé, il dit tout haut <sup>1</sup> :

« Mon Dieu, je me remets entre vos mains. »

Et, se remettant sur son lit, il ordonna à Félix de commencer l'opération ; ce qu'il fit en même temps, en présence de Bessière, le plus habile chirurgien de Paris, et de M. de Louvois, qui tint toujours la main du Roi pendant l'opération <sup>2</sup> ; car Mme de Maintenon se tenoit auprès de la cheminée.

Le Roi ne cria point et dit seulement une fois : « Mon Dieu ! » quand on lui fit la première incision. Comme l'opération étoit presque faite, il dit à Félix de ne le point épargner, et qu'il le traitât comme le moindre particulier de son royaume ; ce qui obligea Félix de lui donner encore deux coups de ciseau : ensuite de quoi, lui ayant mis le premier appareil, il le saigna du bras, et ne fut pas si heureux que dans l'opération, car il l'avoit par-

1. Admirable exemple de piété et de confiance en Dieu dans un si grand prince !

2. Grand témoignage d'amitié et de confiance du Roi à M. de Louvois, qui donna une cruelle jalousie à M. de Seignelay, son émule ! car enfin il paroissoit clairement que, outre les officiers purement nécessaires, le Roi n'avoit voulu avoir auprès de lui, en cette occasion, que ses deux amis, qui étoient Mme de Maintenon et M. de Louvois.

faitement bien faite, et il piqua un muscle du Roi, ce qui lui causa d'assez grandes douleurs.

Le premier gentilhomme de la chambre <sup>1</sup> et tous les autres grands officiers, qui n'avoient rien su de tout cela, étant venus à neuf heures à l'ordinaire, pour être au lever du Roi, on leur dit qu'il étoit un peu incommodé, et ils crurent qu'il avoit quelque attaque de goutte.

Sur les dix heures, on les fit entrer, et le Roi déclara à ceux qui s'approchèrent de son lit qu'il venoit de se faire faire la grande opération, et leur en conta toutes les circonstances, récit qui leur causa autant de surprise et d'émotion qu'il leur donna d'admiration pour la fermeté du Roi et pour la prudence avec laquelle il avoit conservé ce secret jusqu'après l'exécution <sup>2</sup>!

Ensuite Sa Majesté dépêcha quelques-uns de ses gentilshommes ordinaires à Monseigneur, qui étoit à la chasse du loup, et à Monsieur, qui étoit à Paris, pour leur apprendre ce qui venoit de lui arriver : et il avoit l'esprit tellement libre, qu'il fit compliment à M. le duc de Gesvres de ce qu'il avoit pardonné au marquis de Gesvres <sup>3</sup>, son fils aîné, l'assurant qu'à l'avenir il garderoit une conduite dont il auroit tout sujet d'être content.

Il voulut aussi que tout le monde entrât dans sa chambre pour le voir, et tint conseil dès l'après-dinée <sup>4</sup>.

Les jours suivans, il eut aussi la bonté de permettre qu'on le vît trois ou quatre fois par jour; satisfaction indicible pour ses serviteurs qui voyoient que son mal alloit de mieux en mieux,

1. C'étoit M. le duc d'Aumont qui étoit en année, et qui dut avoir un cruel chagrin de ce que le Roi ne lui avoit pas fait l'honneur de l'avertir pour se trouver en cette occasion, quoique cela fût du droit de sa charge.

2. Il est vrai que ce fut un effet d'une singulière politique que le Roi se fit faire l'opération avant que personne sût qu'il voulût se la faire faire; car il épargna par ce moyen bien des inquiétudes à sa famille, à sa cour, à tout son royaume et à ses alliés, et il trompa les huguenots, mal convertis, de son Etat, et les princes voisins, malintentionnés, qui apprirent aussitôt sa convalescence que l'opération, et qui auroient pu prendre des mesures fâcheuses, s'il eût déclaré sa résolution quelque temps avant que de l'exécuter.

3. Il étoit brouillé avec le duc, son père, depuis plusieurs années, et ce démêlé avoit été fomenté par mille discours tenus avec trop de chaleur de part et d'autre et rapportés fort imprudemment par des personnes indiscrètes.

4. Il y avoit bien de la grandeur à cela, mais c'étoit outrer un peu les choses, car cela pouvoit intéresser sa santé.

et qu'il avoit un très bon visage, mais laquelle pouvoit attirer de fâcheuses suites <sup>1</sup>!

Peu de jours après, on sut que les troupes de l'Empereur avoient pris Szegedin et quelques autres petites places dans la Hongrie <sup>2</sup>.

Et l'on vit revenir à la cour M. le prince de Conti, par permission du Roi; mais il eut le chagrin de s'en retourner à Chantilly, n'ayant séjourné que vingt et quatre heures à Versailles <sup>3</sup>.

**24 novembre.** — Le 24 de novembre, le Roi eut quelque ressentiment de goutte, dont on ne fut point fâché, parce que cela pouvoit détourner les humeurs de sa plaie; mais cela ne dura pas plus d'un jour.

**29 novembre.** — Le 29 de novembre mourut à Paris le commandeur de Grémonville <sup>4</sup>, ci-devant ambassadeur pour le Roi auprès de l'Empereur. Il laissoit à la nomination du Roi l'abbaye de Lire, en Normandie, qui valoit plus de vingt mille livres de rentes, et, à la nomination du grand-maître de Malte, une commanderie de quatorze mille livres de rente, auprès de Bruxelles, laquelle il avoit promise de grâce <sup>5</sup> au bailli <sup>6</sup> Colbert, frère de M. de Seignelay, lorsqu'il eut été général des galères de Malte pendant deux ans.

1. Le bruit que l'on faisoit, et l'action de parler à plusieurs personnes pouvoient lui donner la fièvre.

2. Cela serroit toujours à resserrer Albe-Royale, qu'on avoit dessein d'assiéger l'année suivante, et à élargir les quartiers des Impériaux dans la Hongrie.

3. Il demanda à venir voir le Roi, parce qu'il ne se pouvoit pas dispenser honnêtement de le demander; mais, dans le fond, il semble qu'il lui auroit été plus avantageux de ne pas venir, que de venir et de s'en retourner si vite.

4. Gentilhomme de Normandie qui avoit longtemps servi avec réputation contre les Turcs, et à Malte et à Venise, où il avoit même eu un coup de flèche au travers de la gorge, qui lui causoit une grande difficulté de parler. Il avoit assez bien servi le Roi dans son ambassade de Vienne; mais, comme en France il ne faut manquer qu'une fois pour se perdre, il fut discrédité pour avoir une fois donné un mauvais avis dans des temps très difficiles.

5. Il y a de certains mois qu'on appelle des mois de donaison, dans lesquels les commanderies venant à vaquer, le grand-maître de Malte peut les donner à qui il lui plaît; mais, dans les autres mois, elles vont à ceux qui ont plus d'ancienneté; et, heureusement pour le bailli Colbert, celle-ci vauqua dans le mois de novembre, qui étoit un de ces mois de donaison.

6. Bailli est une dignité parmi les chevaliers de l'ordre de Malte, qu'on appelle autrement grand'croix, parce qu'elle leur donne la faculté de porter sur leurs habits noirs de grandes croix de satin blanc.

Monseigneur conservoit depuis longtemps les plus beaux cheveux du monde, qui étoient l'admiration des François et des étrangers ; mais, soit qu'ils l'incommodassent à la chasse, ou par quelque autre raison qui ne fût pas connue, il se les fit couper alors et prit une perruque, malgré les remontrances de tout le monde <sup>1</sup>.

Dans le même temps, l'abbé de Coligny remit au Roi deux abbayes qu'il lui avoit données et quitta la soutane pour prendre l'épée, quoiqu'il fût tout prêt de se faire passer bachelier.

Il étoit fils du défunt comte de Coligny, un des plus braves officiers de son temps, mais qui, étant engagé dans les intérêts de M. le Prince, avoit eu le malheur de servir avec lui contre le Roi pendant plusieurs années. Le Roi l'avoit néanmoins choisi préférablement <sup>2</sup> à tant de braves capitaines qui lui avoient toujours été fidèles, pour lui donner le commandement des troupes, qu'il envoya, en l'année 1664, au secours de la Hongrie, lesquelles eurent le bonheur d'y battre toutes seules une armée considérable de Turcs. Mais M. le maréchal duc de La Feuillade, qui y servoit sous lui de maréchal de camp, s'étant brouillé avec lui, lui rendit beaucoup de mauvais offices ; ce qui lui fut d'autant plus facile, que M. de Coligny n'avoit pas eu le soin de ménager l'amitié de ses troupes, et que ne s'étant pas trouvé sur le lieu, lorsque les Turcs passèrent la rivière de Raab, et qu'ils furent battus par les François, M. de La Feuillade, qui s'y trouva, remporta tout l'honneur de cette action et trouva un beau champ pour critiquer sa conduite. M. de Coligny fut perdu entièrement dans l'esprit du Roi depuis cette occasion, et il se retira de la cour ; mais le Roi ne laissa pas de donner des bénéfices à son fils.

Peu de temps auparavant sa mort, il perdit son fils aîné ; et comme le cadet, qui étoit abbé, témoigna ne vouloir point quitter l'Eglise, le père fit un testament, par lequel il donna six mois ou un an à son fils pour se déterminer, à telle condition qu'il vou-

1. Tout le monde fut au désespoir de ce qu'il se fit couper les cheveux, et parce qu'il n'y en avoit pas au monde de plus beaux, et parce que la perruque qu'il prit ne lui étoit pas la moitié si bien.

2. Le Roi avoit donné la préférence à tous les officiers qui avoient servi contre lui avec M. le Prince. Il fit M. de Duras, M. de Luxembourg, M. de Rochefort, M. de Lorge, maréchaux de France et capitaines de ses gardes du corps, et M. de Chamilly auroit été l'un et l'autre s'il n'étoit pas mort en chemin, d'une ancienne blessure.

droit prendre; lequel temps passé, il vouloit que tout son bien fût acquis à sa fille. Comme l'abbé paroissoit ferme dans sa résolution, après la mort de son père, Mlle de Coligny, qui d'ailleurs étoit belle et bien faite, parut dans le monde comme un grand parti; et le marquis de Nesle, qui passoit aussi pour être fort riche, l'ayant fait demander en mariage, l'affaire fut conclue, au contentement de tout le monde.

Mais malheureusement l'abbé de Coligny changea de résolution; et, après avoir balancé quelque temps, il quitta enfin ses abbayes pour prendre une épée. Quoique cela eût fort changé la destinée de Mlle de Coligny, le marquis de Nesle vouloit toujours l'épouser; mais on avoit bien de la peine à croire que son père, M. le marquis de Mailly, et encore moins la marquise, sa mère<sup>1</sup>, voulussent consentir à ce mariage.

## DÉCEMBRE 1686

**2 décembre.** — Le 2 du mois de décembre, comme la santé du Roi alloit de mieux en mieux, il commença à manger un peu de viande et même à boire du vin, les chirurgiens l'ayant ainsi ordonné, quoique Sa Majesté voulût encore différer quelque temps.

Quelques jours après, on sut que Mlle d'Auray et Mlle de Paulmy, filles d'honneur de Mme la duchesse de Bourbon, avoient gagné d'elle la petite vérole, et que cette princesse, se portant toujours de mieux en mieux, on croyoit même qu'elle n'en seroit pas marquée; mais que M. le Prince, après une attaque de goutte, avoit eu une grosse fièvre avec un dévoiement qui l'avoit mis en grand danger de mourir, et que néanmoins, malgré sa foiblesse, il s'étoit encore tiré de cet accident, et qu'il n'avoit plus de fièvre.

A peu près dans le même temps, on apprit qu'il y avoit de grands mouvements à Constantinople; qu'un grand nombre de mécontents, prenant leur prétexte sur le mauvais succès des

1. C'étoit une maîtresse femme et qui, étant héritière de la maison de Montcaurel, avoit apporté presque tout le bien qui étoit dans la maison de Mailly.

affaires de Hongrie, s'étoient attroupés et avoient tiré du sérail le prince Soliman, frère du Grand Seigneur <sup>1</sup>, en intention de le placer sur le trône, parce que, disoient-ils, le Grand Seigneur étoit cause de tous leurs malheurs, pour n'avoir pas voulu aller en personne commander ses armées; que le Grand Seigneur, voyant cette émeute populaire, avoit fait entrer quatre cents hommes <sup>2</sup> dans le sérail, n'y ayant plus de janissaires à Constantinople, parce qu'ils avoient été tous envoyés à la guerre, où la plus grande partie avoit péri malheureusement; qu'ensuite il avoit envoyé quérir le grand mufti, auquel il avoit dit qu'il ne savoit pas pourquoi on lui savoit si mauvais gré de n'avoir pas été à la guerre, et qu'il savoit bien qu'il avoit toujours offert d'aller commander ses armées; que le mufti lui avoit répondu qu'il ne s'étoit jamais mêlé des affaires, mais seulement de ce qui regardoit la religion, et qu'il n'y avoit que les ministres du Grand Seigneur qui en eussent eu la connoissance; que cette réponse avoit rendu le mufti suspect au Grand Seigneur, lequel lui avoit ôté sa charge sur-le-champ et l'avoit donnée à un autre, qui ne s'étoit pas plus tôt vu revêtu de cette grande dignité, qu'il s'étoit allé jeter dans le parti de Soliman; que le Grand Seigneur avoit dépêché des courriers au grand visir, pour lui ordonner de lui amener en diligence l'armée de Hongrie à Constantinople; mais que, selon les apparences, les affaires seroient terminées de manière ou d'autre avant qu'elle pût arriver. Il étoit même fort douteux si le grand-visir demeureroit attaché aux intérêts du Grand Seigneur; car, comme il n'avoit pas heureusement réussi dans la dernière campagne, il avoit tout à appréhender pour sa tête, qu'il auroit pu conserver plus facilement en se jetant dans le parti de Soliman et en engageant toute son armée à le reconnoître pour empereur.

On eut nouvelle, dans le même temps, que les troupes chrétiennes avoient mis le feu au pont d'Essek, mais qu'elles n'avoient pu le brûler entièrement.

1. Ordinairement, les Grands Seigneurs font étrangler les princes, leurs frères, à leur avènement à la couronne; mais celui-ci s'étoit laissé persuader aux instantes prières de la défunte Sultane-Validé, sa mère, et n'avoit pas fait mourir ses frères, les faisant seulement garder dans le sérail.

2. Grande marque de la foiblesse de l'empire ottoman! car le Grand Seigneur avoit ordinairement trente ou quarante mille hommes de garde à Constantinople, janissaires ou spahis.

Les mouvements de Constantinople et la retraite prétendue du grand-visir étant véritables, comme il y avoit de l'apparence, devoient donner à l'armée chrétienne de grandes facilités pour pousser ses conquêtes; et jamais il n'y avoit eu une conjoncture si favorable pour chasser les Turcs de l'Europe, si les princes chrétiens avoient voulu s'unir en cette occasion.

Quelques jours après, il couroit le bruit que M. Girardin, ambassadeur pour le Roi à Constantinople, étoit mort de la peste, et que l'armée navale des Vénitiens avoit pris Ténédos, place de réputation et de grande conséquence, parce qu'elle est dans l'Archipel, fort proche de l'embouchure des Dardanelles. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux nouvelles n'étoit pas encore bien assurée.

A peu près dans le même temps, le Roi nomma M. Feydeau de Brou <sup>1</sup>, maître des requêtes, pour aller être intendant dans la généralité de Rouen, à la place de M. de La Briffe, dont l'humeur douce et paisible ne s'étoit pas accoutumée à la vie tumultueuse des intendants, ce qui l'avoit obligé de demander à Sa Majesté de le vouloir rappeler.

**7 décembre.** — Le 7 de décembre, comme la plaie du Roi n'alloit pas aussi bien que les chirurgiens l'avoient espéré, ils en recherchèrent la cause avec soin et trouvèrent enfin qu'il s'étoit formé dans le fond certaines duretés qu'ils appellent des cals, lesquelles empêchoient absolument la guérison. Ils résolurent donc de faire de nouvelles incisions pour arracher ces duretés, et le firent effectivement; mais cela ne put s'exécuter sans causer au Roi d'étranges douleurs, et même lui donnèrent un peu de fièvre. Cependant il ne laissa pas de voir tout le monde deux ou trois fois par jour, ne voulant pas même s'en dispenser le jour de cette cruelle opération <sup>2</sup>.

1. C'étoit un fort honnête homme, qui avoit déjà été autrefois intendant dans la généralité de Montauban.

2. C'étoit un peu trop prendre sur lui, et cela pouvoit même nuire beaucoup à sa santé; car on jugeoit clairement qu'il souffroit beaucoup et qu'il se contraignoit extrêmement; mais plus il souffroit, plus il affectoit de faire demeurer longtemps les courtisans dans sa chambre; politique bien grande, mais qui lui coûtoit bien cher! On dit même qu'un jour que l'on devoit tenir appartement, et qu'il avoit extrêmement souffert, Mme la Dauphine, tout en pleurs, lui ayant dit qu'il n'y auroit pas d'appartement ce jour-là, et qu'elle ne pourroit pas se résoudre à danser, le voyant en l'état où il étoit, il lui répondit : «Madame, je veux qu'il y ait appartement et

Dans le même temps, M. de Pressigny, mestre de camp de cavalerie, qui étoit fils de M. de La Bazinière, ci-devant trésorier de l'épargne, et par conséquent beau-frère de M. le président de Mesmes, tira l'épée contre un gentilhomme de Poitou, proche parent de M. le comte de Nancre, gouverneur d'Arras, au sujet de quelques discours que ce gentilhomme avoit tenus de M. de Pressigny. Le combat se fit dans la place des Victoires, c'est-à-dire au pied de la statue que le maréchal duc de La Feuillade avoit fait ériger au Roi; mais il ne fut pas avantageux à M. de Pressigny, qui reçut un grand coup d'épée au travers du corps<sup>1</sup>, auparavant que les assistans eussent pu le séparer d'avec son ennemi.

En ce temps, Mlle de Montpensier tomba malade d'une grande fièvre avec quelques accidens; mais elle en fut quitte pour un accès, et sa santé ne fut pas longtemps sans se rétablir.

**9 décembre.** — Le 9 décembre, on fit encore une incision au Roi, laquelle ne fut pas si forte que la précédente; mais cette continuation d'incisions ne laissoit pas d'être bien ennuyeuse pour lui et pour tous ses fidèles serviteurs, qui voyoient combien elle donnoit matière à discourir, non seulement aux étrangers, mais aux huguenots mal convertis, dont on ne connoissoit que trop les mauvaises intentions<sup>2</sup>, par le peu de soin qu'ils prenoient de les dissimuler.

On avoit cru que M. le Prince se portoit mieux; et même il devoit partir, le 10, pour revenir en quatre jours de Fontainebleau à Paris. Mais le 9 au soir, le dévoiement lui ayant repris, les médecins jugèrent qu'il n'étoit pas seulement en état d'être transporté, mais qu'il étoit même en très grand danger de sa vie.

**10-11 décembre.** — Le 10, son mal augmenta encore; et ce fut alors qu'il écrivit une belle lettre au Roi, par laquelle il le prioit, entre autres choses, d'oublier le milieu de sa vie, c'est-à-

que vous y dansiez. Nous ne sommes pas comme les particuliers; nous nous devons tout entiers au public. Allez, et faites la chose de bonne grâce. » Ensuite il appela la maréchale de Rochefort, dame d'atour de Mme la Dauphine, qu'elle honoroit beaucoup de son amitié, et il lui dit : « Maréchale, ayez soin qu'elle soutienne cela comme il faut. »

1. Il l'avoit au travers du poumon, et il en mourut quelques jours après.

2. Ils commençoient déjà à lever la tête, et on ne doutoit pas qu'ils n'eussent pris les armes de tous les côtés, si le Roi étoit venu à manquer.

dire le temps dans lequel il avoit été assez malheureux pour porter les armes contre son service. Il lui demandoit aussi par la même lettre qu'il lui plût de rappeler auprès de sa personne M. le prince de Conti, et lui écrivoit encore plusieurs choses dignes du Roi et dignes de lui-même.

Après avoir envoyé cette lettre au Roi, il dépêcha un courrier au P. de Champs, jésuite <sup>1</sup>, pour le prier de venir l'assister à la mort; et il écrivit aussi à M. le Duc de venir le trouver en diligence, voulant avoir la satisfaction de l'embrasser avant que de mourir.

Le Roi fut fort touché quand il eut appris son extrémité, et qu'il eut reçu sa lettre, à laquelle il fit réponse sur-le-champ, l'assurant qu'à sa prière il avoit pardonné à M. le prince de Conti, et qu'il lui avoit dépêché un courrier pour lui donner avis qu'il trouvoit bon qu'il revînt à la cour, et pour lui ordonner de l'aller, en diligence, trouver à Fontainebleau.

Cette nouvelle donna beaucoup de consolation à M. le Prince, lequel continua de donner ordre à toutes ses affaires spirituelles et temporelles avec une admirable fermeté.

M. le Duc et M. le prince de Conti y étant arrivés, il s'enferma avec eux, Mme la Duchesse et le reste de sa famille; et, après leur avoir donné toutes sortes de marques de tendresse et leur avoir fait entendre ses dernières intentions, comme il vit qu'il s'attendrissoit trop, il les pria de se retirer, ne voulant plus désormais penser à autre chose qu'à son salut.

En effet, il reçut tous les sacrements avec une grande présence d'esprit et une piété exemplaire; mais il ne mourut pas encore la nuit suivante, quoiqu'on l'eût extrêmement appréhendé; et même le lendemain les princes et princesses de sa maison rentrèrent encore dans sa chambre; mais enfin il commença de

1. C'étoit un des premiers hommes de son ordre, qui avoit même refusé d'être confesseur du Roi, et qui refusa une fois de le confesser à Pâques, du temps de ses amours avec Mme de Montespan, lorsque le P. de La Chaise demeura à Lille, soit qu'il fût véritablement malade, ou qu'il en eût fait le semblant pour n'être pas obligé de donner l'absolution au Roi d'un péché d'habitude, qu'il voyoit tous les jours de ses propres yeux. C'étoit lui aussi auquel M. le Prince avoit voulu se confesser, quand il commença à songer à sa conversion, et auquel il avoit donné toute sa confiance. Mais, à la mort, il se confessa au P. Berger, son confesseur ordinaire, parce que le P. de Champs arriva trop tard de Paris.

s'affoiblir, et il mourut le 11<sup>e</sup>, entre neuf et dix heures du soir, ayant toujours conservé jusqu'à la fin un jugement très libre et une connoissance très parfaite; grand prince par sa naissance, plus grand par ses belles actions, illustre dans sa mort; trop heureux si de fâcheuses conjonctures ne l'avoient pas, en quelque manière, forcé à flétrir sa gloire, en portant pendant plusieurs années les armes contre son prince légitime!

Aussitôt qu'il fut mort, toute sa famille s'en vint à Paris; mais ils ne virent point le Roi, parce que l'ordre est, en ces occasions, que l'enterrement soit fait avant que l'on vienne faire la révérence à Sa Majesté

**13 décembre.** — Ils allèrent donc tous, deux jours après, prendre le corps à Fontainebleau, et le conduisirent à Vallery, lieu de la sépulture des princes de la branche de Condé, avec tout l'appareil et toutes les cérémonies que l'on a accoutumé de rendre aux premiers princes du sang.

1. Il arriva une chose bien extraordinaire. M. le Prince n'étoit pas encore malade, quand Vervillon, écuyer de M. le Duc, qui étoit un nouveau converti, étant allé à Chantilly pour y exécuter quelques ordres que son maître lui avoit donnés, y vit une chose fort surprenante. Il y a, à Chantilly, une chambre au milieu d'un des corps de logis, laquelle est au troisième étage, qu'on voit en face en entrant dans le château, et qu'on appelle le cabinet des armes, parce qu'on y garde les armes du dernier connétable de Montmorency, avec quantité d'autres armes anciennes de sa maison. Vervillon ayant donc jeté les yeux, en entrant, sur la fenêtre de cette chambre, y vit une figure qui étoit comme un mort enseveli, laquelle lui parut très distinctement, et qu'il considéra avec beaucoup d'attention. Comme il avoit de l'esprit et de la fermeté il n'en voulut pas croire ses propres yeux; mais sans rien dire de ce qu'il voyoit à un palefrenier qui marchait derrière lui, il lui montra la fenêtre, et lui demanda si ce n'étoit pas celle du cabinet des armes. Le palefrenier lui ayant répondu que ce l'étoit effectivement, il lui demanda ce qu'il voyoit sur la fenêtre, et, le palefrenier lui ayant répondu qu'il y voyoit un mort enseveli, Vervillon fut pleinement convaincu qu'il ne s'étoit pas trompé; mais, pour éclaircir la chose entièrement, il s'en alla à la chambre du concierge, lequel n'ayant pas trouvé, mais seulement sa servante, il lui demanda s'il couchoit quelqu'un dans le cabinet des armes: et cette servante lui ayant répondu qu'il n'y couchoit jamais personne, et qu'il y avoit plus de six mois qu'on ne l'avoit ouvert, il lui dit d'en prendre les clefs et d'y venir avec lui; ce qu'elle fit sur-le-champ. Ils montèrent donc ensemble au cabinet des armes, et, quand ils y furent entrés, Vervillon alla ouvrir la fenêtre, où il ne trouva rien de ce qu'il y avoit vu; et, ayant inutilement cherché dans tout le reste du cabinet, il se retira, bien étonné de ce qui venoit de lui arriver, qu'il raconta, à son retour à Versailles, à tous ceux qui voulurent l'écouter, sans faire réflexion que cela pût regarder M. le Prince.

M. le prince de Conti fut nommé par le Roi pour mener le deuil, et M. le comte de Matignon <sup>1</sup> trouva le moyen de se faire nommer pour porter la queue à ce prince, en l'absence du marquis de La Salle et du marquis de Berny, maîtres de la garde-robe du Roi, auxquels cette fonction appartenoit de droit et qui se trouvèrent tous deux malades en même temps.

M. le duc de Chaulnes y alla aussi en qualité de duc et pair <sup>2</sup>, de la part du Roi, et MM. les ducs de Coislin et de La Trémoille, au nom et pour représenter tous les parents, parce que MM. les ducs de Ventadour et de Richelieu, qui étoient les plus proches parents, ne s'y purent trouver, à cause qu'ils étoient malades, et que M. le duc de Duras, qui avoit dû s'y trouver, au lieu de M. de Ventadour, son beau-frère, se cacha si bien qu'on ne put le trouver; ce qui lui fit une fâcheuse affaire avec la famille de M. le Prince, à laquelle il fut obligé d'aller faire des excuses.

Pendant que toutes ces cérémonies se faisoient, les chirurgiens firent encore au Roi une troisième incision; et, comme ses chairs revenoient trop vite, ils furent obligés de les faire manger avec des poudres et d'y mettre de gros plumasseaux, ce qui lui causa d'extrêmes douleurs <sup>3</sup>.

Dans le même temps mourut à Paris M. de Guénégaud, ci-devant l'un des trois trésoriers de l'épargne, lequel, aussi bien que ses deux compagnons, fut mis à la Bastille lors de la disgrâce de M. Fouquet et y demeura longtemps. Il travailloit alors à rendre ses comptes; mais sa mort précipitée étoit un grand malheur pour sa famille.

**22 décembre.** — Le 22 de décembre, le Roi commença à sortir de sa chambre; et sa première sortie fut pour aller à la messe dans la tribune de sa chapelle, ce qui donna une extrême joie à tout le monde, car on peut s'assurer sans vouloir le flatter que,

1. Il étoit un peu parent de M. le Prince; mais comme c'étoit M. de Seignelay, son beau-frère, lequel en qualité de secrétaire d'Etat de la maison du Roi, qui régloit tout pour ces sortes de cérémonies, il le proposa au Roi, en l'absence des maîtres de la garde-robe, et le Roi l'agréa.

2. Apparemment ce fut aussi M. de Seignelay qui lui procura cette commission, parce qu'il étoit oncle de M. de Chevreuse, son beau-frère.

3. Elles furent même plus grandes que toutes celles qu'il avoit souffertes depuis la première opération; et cependant il ne laissa pas de voir tout le monde à l'ordinaire.

depuis les plus grands seigneurs jusqu'aux derniers des hommes de la lie du peuple, il n'y en avoit eu aucun qui n'ait eu d'extrêmes inquiétudes pour sa vie, les communautés et les particuliers ayant à l'envi fait faire des prières pour sa conservation.

Ce fut dans le même temps que certaine dame de la cour et le marquis de Créqui furent assez malheureux pour tomber dans la disgrâce du Roi; et que le comte de Sainte-Maure, l'un des menins de Monseigneur, s'y trouva aussi enveloppé, ce qui arriva en cette manière.

Il y avoit longtemps que Mgr le Dauphin témoignoit avoir de l'inclination pour cette dame, quoiqu'elle ne fût pas belle; mais la vivacité de son esprit pouvoit en quelque façon suppléer au défaut de sa beauté. Il est certain que Monseigneur avoit fait son mariage et qu'il l'avoit même conduit avec beaucoup d'esprit et de fermeté, ce qui avoit été également nécessaire, parce que l'esprit du Roi s'étoit trouvé mal disposé pour le service de ce mariage. Dans la suite, l'inclination de Monseigneur continuant, il eut besoin de gens qui pussent entrer dans sa confiance et choisit le comte de Sainte-Maure; mais, soit qu'il ne pût pas agir tout seul, parce qu'il étoit suspect à beaucoup de gens, ou qu'il appréhendât de se perdre, parce qu'il savoit bien que ce commerce n'étoit pas agréable au roi, il associa avec lui le marquis de Créqui, du consentement de Monseigneur. Mais le marquis fut un mauvais négociateur, et l'on connut quelque temps après qu'il parloit pour lui au lieu de parler pour son maître; ce qui fut découvert par le comte de Gramont, lequel, offensé de ce que le marquis de Créqui, ayant fait l'amoureux de sa fille aînée, avoit eu de mauvais procédés à son égard, fit l'impossible pour démêler son intrigue et pour se mettre en état de lui rendre le déplaisir qu'il lui avoit donné.

Dans cet esprit, il trouva un moyen d'empaumer certain valet de chambre de la dame en question, lequel, ayant autrefois servi le marquis de Nangis, étoit de la connoissance du marquis de Créqui et fut un grand acteur dans cette affaire. On disoit donc que, ayant été employé dans toute cette intrigue, il prit la cassette de sa maîtresse et la mit entre les mains du comte de Gramont, lequel la fit bientôt tomber entre les mains du Roi, qui n'étoit pas fâché de démêler cette fusée.

Par ce moyen, il connut tout ce qui se passoit, et il se vit en état de faire voir à Monseigneur qu'il étoit mal servi. En effet, il lui en parla très honnêtement, mêlant très sagement des discours d'ami avec des conseils de père. Et Monseigneur, touché de cette conduite et reconnoissant la vérité, lui confessa toute l'intrigue qu'il avoit eue avec cette dame, lui avouant même qu'elle avoit été jusqu'à lui donner des conseils sur ce qu'il devoit faire, au cas qu'il vînt à mourir <sup>1</sup>.

Sur cela, le Roi lui fit voir les lettres qu'on avoit trouvées dans la cassette, dans lesquelles le marquis de Créqui et cette dame ne le traitoient pas avec tout le respect qu'ils devoient <sup>2</sup>; ce qui ayant achevé d'aliéner son esprit contre cette dame, il consentit sans peine que le Roi exilât le marquis hors du royaume, et qu'il reléguât cette dame à ses terres, avec ordre de s'y rendre aussitôt qu'elle seroit relevée de ses couches, car elle étoit extrêmement grosse.

Le maréchal de Créqui fit tous ses efforts pour obtenir le pardon de son fils; mais le Roi demeura ferme dans sa résolution <sup>3</sup>, et toute la grâce qu'il lui accorda fut de trouver bon que le marquis vînt prendre congé de lui publiquement, comme pour s'en aller voyager en Italie, d'où il avoit permission de passer en Hongrie la campagne prochaine, avec trois officiers, à son choix, du régiment royal d'infanterie dont il étoit colonel.

Pour le comte de Sainte-Maure, on dit aussi, pendant quelques jours, qu'il étoit exilé; mais que M. le duc de Montausier, son oncle, ayant demandé sa grâce au Roi, Sa Majesté lui avoit répondu qu'elle la lui accordoit, parce qu'il étoit trop peu de chose pour tirer à conséquence. D'autres, qui croyoient être

1. Ils lui en donnoient encore de plus pernicieux, car ils lui conseilloient de ne plus demeurer sans crédit comme il étoit et de se mettre en état de se faire valoir davantage.

2. Ils le traitoient de gros giffard.

3. M. le duc d'Aumont, beau-père du marquis de Créqui, qui étoit alors premier gentilhomme de la chambre en année, sachant que le Roi avoit refusé au maréchal de Créqui la grâce de son fils, parla à Sa Majesté fort à propos, et la conjura que si son gendre avoit été assez malheureux pour lui déplaire, au moins sa disgrâce ne tombât pas sur toute sa famille. Le Roi lui répondit qu'il ne seroit pas juste que la famille payât les fautes du marquis de Créqui, puisque d'ailleurs il étoit content de leurs services, mais qu'il étoit bon que le marquis de Créqui fût pendant quelques années hors de la cour.

mieux informés, assuroient que tout cela n'avoit été qu'un jeu ; et que Sainte-Maure avoit trouvé moyen de se tirer d'affaire, en donnant des lumières pour découvrir la vérité.

Vers la fin du mois de décembre, on eut nouvelle à la cour que l'impératrice douairière étoit morte, et le Roi en prit le deuil en violet. Elle n'étoit pas mère, mais seulement belle-mère de l'Empereur, qui ne fit pas draper ses carrosses pour cette mort, parce qu'elle n'étoit pas de la maison d'Autriche, ni d'aucune tête couronnée, mais seulement de la maison de Gonzague, qui est celle des ducs de Mantoue. Voilà quel étoit le prétexte ; mais peut-être que la véritable raison étoit qu'il falloit dépenser vingt mille écus pour prendre le grand deuil, et que l'Empereur ne les avoit pas, grande marque de sa pauvreté !

Le Roi nomma le marquis de Villars <sup>1</sup>, son envoyé extraordinaire, pour aller à Vienne faire compliment à l'Empereur sur la mort de l'Impératrice ; et ce fut par là qu'il commença à marcher sur les traces du marquis de Villars, son père, qui avoit été ambassadeur en Savoie, en Espagne deux fois, et en Danemark.

A peu près dans le même temps, on apporta à Paris le cœur de M. le Prince, suivant l'ordre qu'il avoit donné qu'on le mit dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, auprès du cœur de feu M. le Prince, son père ; et on commença à faire tous les préparatifs pour lui faire un service solennel dont M. l'évêque de Meaux devoit prononcer l'oraison funèbre.

La santé du Roi allant de mieux en mieux, les musiciens de la chapelle s'avisèrent de chanter un *Te Deum* pour sa convalescence dans l'église paroissiale de Versailles. Il y eut exposition du Saint-Sacrement, et M. l'évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi, y officia en présence de Monseigneur, de Mme la Dauphine et de toute la cour.

Dans le même temps, le Roi augmenta la pension de M. le Prince de 10 000 écus, c'est-à-dire qu'il la mit sur le pied de celle qu'il donnoit à feu M. le Prince, son père, mais il ne lui donna ni le rang ni les prérogatives de premier prince du sang, parce que Monsieur s'y opposoit, prétendant que M. le duc de

1. Il y avoit longtemps qu'il étoit mestre de camp de cavalerie, et il étoit assurément honnête et brave gentilhomme.

Chartres, son fils, étoit le premier prince du sang, ce qui étoit véritable; mais ce qu'il y avoit de bizarre étoit que Monsieur, qui vouloit que son fils fût le premier prince du sang, vouloit en même temps un rang plus considérable que n'ont les premiers princes du sang, prétendant qu'il avoit droit, comme petit-fils de roi, de manger à la table de Sa Majesté quand la Reine y mangeoit, privilège que n'avoit pas M. le Prince, quoique premier prince du sang; et, en effet, le Roi avoit accordé cette prérogative à M. le duc de Chartres au festin qu'il fit pour les noces de Mme la princesse de Conti. Mais, depuis, le Roi accorda la même chose à M. le Prince, à M. le Duc, à M. le duc de Bourbon et même aux princes bâtards, lorsqu'il fit le festin des noces de Mme la duchesse de Bourbon.

**31 décembre.** — Le dernier jour de l'année, le Roi fit ses dévotions dans sa chapelle avec une piété exemplaire, et, en même temps, toucha les malades des écrouelles, quoique ses serviteurs lui eussent représenté qu'en l'état où il étoit <sup>1</sup> une semblable fatigue pouvoit lui causer beaucoup de mal; mais son zèle <sup>2</sup> et sa charité l'emportèrent sur les autres considérations.

Le même jour, le Roi donna l'abbaye de l'Ile-Chauvet à l'abbé d'Illiers <sup>3</sup>, fils du défunt marquis d'Illiers, sous-lieutenant des cheveu-légers de sa garde, qui fut tué à la bataille de Senef.

Il y avoit encore deux autres abbayes à donner, dont celle de Lire étoit la principale, laquelle vaquoit par la mort du commandeur de Grémonville; mais le Roi les avoit destinées, l'une pour joindre à l'évêché de Valence, qu'il vouloit faire séparer de celui de Die, qu'on y avoit joint autrefois, parce qu'il y avoit si peu de catholiques dans ces deux diocèses, qu'il n'y avoit pas de quoi employer deux évêques. Mais depuis que, par les soins du Roi, il n'y avoit plus de huguenots en France, un seul évêque ne pouvoit plus suffire pour instruire tant de nouveaux convertis. L'autre abbaye étoit destinée pour récompenser M. l'évêque de Nîmes, lequel, étant extrêmement vieil et cassé, ne pouvoit pas

1. Il s'en falloit beaucoup que sa plaie fût encore refermée.

2. Il est certain que le Roi avoit beaucoup de zèle; mais, en cette occasion, il pouvoit bien y entrer aussi un peu de politique pour faire voir qu'il étoit en bonne santé.

3. Il étoit second fils du vieil marquis d'Entragues, qui étoit neveu de Mlle d'Entragues, maîtresse de Henri IV, qu'il fit depuis duchesse de Verneuil, et de laquelle il eut M. le duc de Verneuil.

faire toutes les fonctions de l'épiscopat, dans un diocèse où il y avoit un nombre infini de nouveaux convertis.

La dernière nouvelle de l'année fut celle de la mort du P. de Noyelle, général des Jésuites, homme d'une très illustre maison de Flandre, et d'une vertu si distinguée, qu'il mourut à Rome en odeur de sainteté.

FIN DU TOME PREMIER





---

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD.

---

**Książka  
po dezynfekcji**